Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06731608 7

PRETIOSA FACIT
...tein Collection,
...sented in 1884.

ANNEX

ŒUVRES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

D'ARMAND CARREL

TOME I.

ASTOIN VE[illegible]

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

OEUVRES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

D'ARMAND CARREL

MISES EN ORDRE, ANNOTÉES ET PRÉCÉDÉES

D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'AUTEUR

PAR M. LITTRÉ

DE L'INSTITUT,

ET

M. PAULIN

ANCIEN GÉRANT DU NATIONAL.

TOME PREMIER.

PARIS

LIBRAIRIE DE F. CHAMEROT

RUE DU JARDINET, 13.

1857

LENOX LIBRARY
NEW YORK

AVERTISSEMENT.

Carrel, enlevé par une mort prématurée, laissa un vide dans son parti, un nom dans son pays. Mais ce nom risquerait de s'effacer peu à peu, si les titres qui l'avaient établi n'étaient remis sous les yeux du public. La plupart sont enfouis dans le *National*, journal qui, fondé en 1830 par MM. Thiers, Mignet et Carrel, et continué depuis par d'autres, a cessé de paraître en décembre 1851 ; et là même, ne portant aucune signature, ils ne pourraient être distingués du reste qu'incomplétement, et par une appréciation individuelle, si des soins pieux n'avaient conservé, même après vingt ans, un exemplaire où des indications positives les font reconnaître.

Ces articles, dans leur suite, forment une page d'histoire. Sans doute ils ne révèlent pas, comme font les mémoires, les secrets de la conduite des hommes qui les écrivirent; loin de là, ils ne parlent que de ce qui se passa au grand jour, dans le sein des assemblées délibérantes, et sur la place publique. Mais ils n'en renferment pas moins une histoire importante, celle des tendances, des efforts, des luttes, des entraînements, des passions d'un parti. Or, la vie des partis, dans les pays où les partis sont puissants, mérite bien d'être connue et étudiée.

La série en commence avec l'année 1830. C'est le moment le plus menaçant pour la restauration; un conflit se prépare, dans lequel ou la monarchie triom-

phera et réduira à un simple conseil la chambre des députés. ou bien. se brisant. elle perdra le sceptre et laissera la place à de nouvelles combinaisons. La lutte est ardente. et l'issue est incertaine.

Au bout de six mois. la scène a changé. Une ancienne royauté est renversée. une nouvelle royauté est établie. Mais. manifestement. il y avait plus que cela dans la révolution de juillet. La commotion eut un grand retentissement en Europe : la Belgique. l'Italie, la Pologne, s'insurgèrent ; la réforme devint urgente en Angleterre ; et, en France. des germes qui avaient commencé à poindre sous le dernier gouvernement. se développèrent sous celui qui lui avait succédé. Pendant un an et demi, la fin de 1830 et tout 1831. ces grands événements forment. pour le *National*. le sujet d'une discussion qui peu à peu devint une vive et ardente opposition.

Cette limite même fut franchie en 1832. Le parti républicain s'était constitué. et il attaquait activement la monarchie. Le *National*. qui jusque-là s'en était tenu distinct. y entra décidément. Les événements ne manquèrent pas non plus à cette année ni à celles qui suivirent jusqu'en 1836. époque de la mort de Carrel, soit les agitations intérieures, soit les affaires du dehors (par exemple le siége d'Anvers). soit les discussions parlementaires et les luttes de l'opposition et du pouvoir.

Ces sept années, agitées sans doute, mais si vivantes et si fécondes. on en verra, là, l'histoire écrite, discutée, débattue, faite, pour ainsi dire, chaque jour : au profit, il est vrai, d'une opinion exclusive : mais on est averti, et cela suffit pour que les hommes de toutes les opinions. faisant la part de la conviction. de la passion. de l'influence du moment, y trouvent intérêt et lumière.

Au fond, Carrel n'a jamais été ni tribun ni démagogue ; et, en avançant. il apercevait qu'une place

considérable lui appartiendrait dans le système de gouvernement qui devait succéder au roi Louis-Philippe. Il s'y préparait, et c'est ce qui lui donna une position qui lui fut propre.

Le *National* est donc l'œuvre capitale de Carrel ; et c'est de là que des amis ont essayé de la tirer. Pourtant on n'aurait qu'une idée imparfaite de ce talent, si digne de garder une place dans le souvenir des hommes, si ce Recueil ne contenait certains morceaux étrangers à la politique et à la polémique. Ce sont des pièces diverses : les unes racontant des épisodes de la guerre d'Espagne en 1823 ; les autres relatives à des tragédies privées, et mettant sous les yeux, mieux que moraliste ne fit jamais, les angoisses et les horreurs du suicide ; les autres, d'une critique aussi fine qu'élégante, relevant les travers du théâtre romantique à son début ; d'autres enfin, retraçant de main de maître la biographie de personnages importants.

Chateaubriand, en parlant d'un de ces articles, a dit : « M. Carrel, en rendant compte de divers ouvrages sur l'Espagne, a donné lui-même une notice hors de pair. On y trouve une manière ferme, une allure décidée, quelque chose de franc et de courageux dans le style, des observations écrites à la lueur du feu du bivouac et des étoiles d'un ciel ennemi, entre le combat du soir et celui qui recommencera à la diane. « La » narration d'un brave expérimenté, dit Gaspar de » Tavannes, est différente des contes de celui qui n'a » jamais eu les mains ensanglantées de ses fiers enne- » mis sur les plaines armées. » On sent dans M. Carrel une opinion fixe qui ne l'empêche pas de comprendre l'opinion qu'il n'a pas, et d'être juste envers tous. Si le simple soldat sans instruction, sans moyen de fixer ses pensées, est intéressant dans les récits des assauts qu'il

a livrés, des pays qu'il a parcourus, l'homme d'éducation et de mérite, devenu soldat volontaire pour une cause dont il s'est passionné, a bien d'autres moyens de faire passer ses sentiments dans les âmes auxquelles il s'adresse. Qu'on se figure un Français errant sur les montagnes d'Espagne, allant demander aux pasteurs dont il croit défendre la liberté une hospitalité guerrière; dans cette intimité d'une vie d'aventures et de périls, il surprendra le secret des mœurs et mettra sous vos yeux une société qu'aucun autre historien ne vous aurait pu montrer. J'ai traversé l'Espagne, j'ai rencontré ces Arabes chrétiens auxquels la liberté politique est si indifférente, parce qu'ils jouissent de l'indépendance individuelle, et je n'ai retrouvé le peuple que j'ai vu que dans le récit de M. Carrel. L'auteur trace rapidement le tableau de la guerre de Catalogne en 1823; il représente le courage de Mina, et la marche de cet habile chef dans les montagnes. Nous tous qui, dispersés par les orages de notre patrie, avons porté le havresac et le mousquet en défense de notre propre opinion pour des causes étrangères, nous éprouvons un attendrissement de soldat et de malheur à la lecture de cette histoire si bien contée, et qui semble être la nôtre. »

Ces pages qui, dispersées ou ensevelies, menaçaient de disparaître, peuvent intéresser le lecteur au double titre de l'époque importante dont elles sont une part et de l'homme de grand talent et de grand caractère qui les a écrites. Le public d'aujourd'hui, qui commence à être la postérité pour Carrel, revoit devant lui cette renommée dont les témoins s'en vont de jour en jour et dont les titres avaient cessé de pouvoir être vérifiés.

ARMAND CARREL.

Armand Carrel a été sous-lieutenant et journaliste : c'est dans ce cercle qu'a été renfermée la vie d'un homme qui, mort à la fleur de l'âge, laissa un nom connu de la France, et des regrets même à ses ennemis politiques. Sa renommée ne lui vint que de lui : impliqué dans les conspirations contre la Restauration, officier au service de la Constitution espagnole, prisonnier en Catalogne, condamné à mort, hardi dans l'opposition avant la révolution de Juillet, plus hardi encore après, il a toujours été laissé à ses propres forces, de manière à ne valoir jamais que sa vraie valeur, à ne recevoir aucun éclat emprunté, et à n'avoir d'autre rang que celui qu'il se créait lui-même. La fortune ne se plut pas à le favoriser ni à faire tourner en sa faveur, à un moment donné, les chances de la vie; et, moins que personne, Armand Carrel a été l'ouvrage des circonstances : ou, si l'on veut, il en fut l'ouvrage, en ce sens que c'est en luttant contre elles qu'il s'est fait et a grandi. Force de caractère dans les temps difficiles, talent d'écrivain dans tous les temps, noblesse d'âme envers amis et ennemis, c'est là ce qui le soutint et ce qui lui assurait, partout et à toute époque, non-seulement une place élevée dans l'estime des hommes, mais encore de l'ascendant. Sa modeste épée de sous-lieutenant fut brisée par le sort entre ses mains; mais la plume qui la remplaça devint redoutable, et il a été dit souvent, et avec raison, qu'il semblait écrire avec une pointe d'acier.

Carrel naquit à Rouen le 8 mai 1800, d'une famille où rien n'annonçait pour lui la carrière qu'il devait parcourir. Son

père, négociant, songeait plus à le mettre dans le négoce qu'à en faire un militaire, dévoué à la Restauration, il comptait peu que son fils en serait un ennemi. Armand Carrel fit ses études au collége de Rouen; après les avoir terminées, son inclination le portant vers la profession des armes, il décida son père à lui en ouvrir l'entrée. A Saint-Cyr, il se distingua par son goût pour les exercices militaires et par la hardiesse de ses opinions politiques. Il fut regardé, dès son début, comme un homme mal pensant, et surveillé en conséquence, persécuté même par le commandant supérieur. Un jour, le général d'Albignac, qui commandait l'école, lui ayant dit qu'avec des opinions comme les siennes il aurait pu jouer un rôle dans la révolution, mais que la révolution était finie, et que, s'il n'écoutait pas les avertissements, on l'enverrait tenir l'aune dans le comptoir de son père : « Mon général, répondit Carrel, si jamais je reprends l'aune de mon père, ce ne sera pas pour mesurer de la toile. » Cette réponse audacieuse fit mettre l'élève aux arrêts et il fut question de l'expulser. Mais Carrel écrivit directement au ministre de la guerre, lui exposa les faits et gagna sa cause.

Peu soucieux des études qui pouvaient le faire sortir avec un des premiers rangs comme officier, Carrel s'occupait médiocrement de mathématiques, beaucoup de littérature; et, comme les compositions ne roulaient que sur des narrations de bataille et sur des harangues militaires, il laissait ses condisciples bien loin derrière lui, tant par la pureté et la concision ferme de son style que par les idées hardies dont il savait à propos se servir quand il fallait de l'énergie. Il était dès lors admirateur passionné des généraux de la République. Ce qui l'occupait, c'étaient des rêves de guerre pour la France et la liberté. Il se sentait de force à jouer un rôle dans de grandes circonstances, comme celles qu'avait fait naître la révolution française, et il se plaisait à se placer, en esprit, au milieu d'événements qui répondaient aux penchants de son âme et à la vigueur de son caractère.

Carrel était sous-lieutenant dans le 29e de ligne en 1821, au

moment où des conspirations se tramaient contre la Restauration. Le 29e tenait garnison dans Béfort et Neuf-Brisach. Carrel se trouvait dans la dernière de ces deux villes. Il était engagé dans le complot qu'on a appelé depuis conspiration de Béfort ; ceux des officiers de Neuf-Brisach qui en faisaient partie avaient été découragés par les lenteurs apportées dans cette affaire, et ils ne voulaient plus marcher que le mouvement n'eût éclaté à Béfort. Il était urgent que, du moins, ils agissent dès que le coup aurait réussi dans cette dernière ville. Plusieurs conjurés avaient été envoyés de Paris; l'un d'eux, M. Joubert, était à Neuf-Brisach pour juger de ce qu'il y avait à faire. Carrel offrit de l'accompagner à Béfort, d'assister au mouvement et de rapporter la nouvelle à Neuf-Brisach. Il s'habilla en bourgeois : tous deux partirent et arrivèrent à Béfort vers minuit. Le complot avait été découvert, des arrestations avaient été faites, tout le monde était en fuite. Carrel reprit à franc-étrier la route de Neuf-Brisach, où il arriva de grand matin. Il eut le temps de rentrer chez lui, de se mettre en uniforme, et put assister ainsi à l'exercice du matin sans qu'on se doutât qu'il avait passé la nuit sur la grande route. Lorsque l'on fit une instruction pour rechercher les complices des officiers de Béfort, et surtout pour savoir quel était celui qui s'était rendu de Neuf-Brisach dans cette ville, on ne put rien découvrir, et les soupçons restèrent flottants sans se porter sur Carrel; car ses manières insouciantes, quoique très réservées et même alors non sans quelque roideur, l'avaient fait regarder, par ses chefs, comme en dehors des menées.

Cependant Carrel n'en fut pas moins signalé comme un officier mal pensant. Il vint avec son régiment à Marseille. Ce fut alors, se plaisait-il quelquefois à dire, qu'il s'essaya pour la première fois dans le journalisme. Il fit insérer, dans un journal de cette ville, quelques articles relatifs à son colonel. Carrel écrivit aussi une lettre aux cortès espagnoles; cette lettre fut saisie et portée chez M. le baron de Damas, qui commandait la 10e division militaire. Elle trahissait les sentiments de celui qui en était l'auteur. Le général le manda auprès de lui,

promit que la lettre serait considérée comme non avenue, et l'engagea à renoncer à ses liaisons et à ses opinions politiques. Auprès du sous-lieutenant, qu'au début de sa vie et de sa fortune on pouvait croire moins déterminé dans ses inclinations, on ne gagna rien. Il fut inaccessible aux avances de M. de Damas, mais il conserva toujours un souvenir reconnaissant pour la bienveillance que M. de Damas lui avait témoignée.

La campagne contre la révolution espagnole se préparait. Carrel, porté par ses opinions vers la cause de la constitution de 1812, était aussi porté, par son caractère, vers la vie aventureuse et pleine de dangers que lui offrait le service espagnol. De plus, il se voyait fermer la carrière qu'il avait embrassée. Laissé à Aix, au dépôt de son régiment, il saisit cette occasion pour donner sa démission, et, quelques jours après (c'était dans le mois de mars 1823), un bateau pêcheur espagnol le conduisit à Barcelone. On organisait dans cette place un bataillon français sous la désignation de régiment de Napoléon II. Son costume était celui de la vieille garde impériale, moins le bonnet à poil; il portait la cocarde tricolore et avait son aigle. Parmi les réfugiés français, bon nombre s'étaient donné des grades qu'ils n'avaient jamais eus. Carrel se présenta avec son grade de sous-lieutenant, et il fut attaché avec ce titre à la compagnie de voltigeurs. Les militaires qui ont fait avec lui la campagne de Catalogne s'accordent à dire qu'il se distingua entre tous par son intrépidité, son talent et son coup-d'œil; mais il y avait peu à faire dans l'armée constitutionnelle telle qu'elle était organisée alors.

Ce fut en juin que se livra le combat de Mataro. Après une marche de nuit de huit lieues de Catalogne, la colonne du général Millans, composée des meilleures troupes de l'Espagne, se présenta au point du jour devant Mataro, occupé par les troupes françaises, au nombre de deux mille cinq cents environ. Les dispositions d'attaque furent mal prises, et Carrel prédit la défaite qu'allaient essuyer les Espagnols. La cavalerie, ayant fait demi-tour sous le feu d'un peloton du 7e de ligne français, se jeta sur les rangs de l'infanterie, ce qui mit le désordre dans

la colonne. Les Français en profitèrent pour prendre les armes; et, au grand jour, ils firent une sortie qui décida les Espagnols à la retraite; cette retraite dégénéra bientôt en déroute. Carrel resta constamment à l'arrière-garde; mais, exténué de fatigue, il fut forcé de se jeter, ainsi qu'un de ses amis, sous les branches d'un arbre touffu pour échapper aux voltigeurs français qui les serraient de près. Là, l'un et l'autre étaient disposés à vendre chèrement leur vie. Dans cette position critique, le compagnon de Carrel, pour diminuer leur danger s'ils venaient à être découverts, lui proposa de retirer la cocarde tricolore de leurs schakos. Carrel s'y refusa, en disant qu'il ne la quitterait que lorsqu'il ne pourrait plus se servir de son sabre. Cette malheureuse affaire avait dégoûté du service espagnol bon nombre d'officiers étrangers. Carrel fut engagé à quitter la partie, déjà perdue; mais il déclara que ni les dangers ni les privations ne lui feraient déserter une cause qu'il avait embrassée.

Cependant le peu d'argent qu'il avait apporté en Espagne n'avait pas duré longtemps; la position n'était rien moins qu'attrayante: une solde de un franc cinquante centimes par jour n'aurait pas suffi pour le faire vivre, car elle était souvent arriérée. A cette époque, M. Joubert rejoignit le corps des réfugiés, où il prit du service. Carrel et lui se reconnurent, s'établirent dans le même logement et mirent leurs ressources en commun. Une pauvre cantinière espagnole leur fournissait à crédit, dans les moments où les finances baissaient, de quoi les empêcher littéralement de mourir de faim. Avant que M. Joubert se fût joint à lui, Carrel vivait seul; il avait établi et su faire respecter son isolement en proposant nettement un coup de sabre aux mécontents. Une trentaine de volumes, qu'il avait emportés avec lui, l'aidèrent à passer le temps: il en perdit la moitié au moment où les Français commencèrent l'investissement de Barcelone. Son corps, presque cerné, fut obligé à une brusque retraite; Carrel ne fut jamais très soigneux de ranger les livres et les papiers; il n'eut pas le temps de réunir sa petite bibliothèque, que, jusque-là, il avait conservée comme une ressource précieuse.

Le bataillon français avait été fondu avec le bataillon italien sous le nom de légion libérale étrangère, et mis sous le commandement du colonel Pachiarotti; c'est lui qui, ayant été mortellement blessé, fut soutenu, mourant, sur son cheval, par Carrel pendant une longue et pénible marche, et qu disait, au moment d'expirer, à ceux qui l'entouraient : « Je n'ai plus besoin de rien, mais je vous recommande ce brave et noble jeune homme. » La légion fut chargée, dans le mois de décembre, d'une expédition hors de Barcelone. Partie à minuit sur des bateaux, elle débarqua le matin à quatre lieues environ de la ville, sur les derrières de l'armée française. Après cinq ou six jours d'une marche continuelle et d'escarmouches sans fin avec les paysans, la légion arriva auprès de Figuières. Elle eut là, à Llado et à Llers, deux affaires sanglantes, où, après avoir perdu la moitié de son monde, elle capitula en rase campagne; les officiers français furent formellement compris dans la capitulation, et, par une singularité, Carrel se trouva prisonnier du baron de Damas (1).

Les périls de la justice militaire attendaient Carrel échappé aux périls de la guerre. Les prisonniers de Llers avaient conservé, après la capitulation, leur épée et leur uniforme, comme l'avait demandé Carrel, qui, lors des négociations, porta la parole pour ses camarades; ils étaient même entrés à Perpignan avec ces insignes militaires; mais l'ordre vint bientôt de les enfermer, officiers et soldats, dans les prisons du Castillet, et de les traduire devant les conseils de guerre. Toute cette affaire, étant importante dans la vie de Carrel, mérite d'être racontée avec détail.

L'existence et la nature de la capitulation sont constatées par les pièces suivantes :

« Le lieutenant général commandant la 7e division de l'armée des Pyrénées (4e corps) certifie avoir accordé à une colonne constitutionnelle qui s'est rendue à lui le 16 du présent (septem-

(1) Voir dans le tome dernier ce que Carrel lui-même a dit de cette campagne.

bre 1823) sous le fort de Figuières, et après de sanglants combats la veille à Llado, et le jour même auprès de Llers, les conditions suivantes:

» 1° Les troupes constitutionnelles espagnoles se rendront prisonnières de guerre et auront les honneurs de la guerre. Les officiers conserveront ceux de leurs bagages qui ne leur ont point été enlevés au moment de la capitulation;

» 2° Tous les étrangers qui font partie des troupes constitutionnelles seront traités selon leurs grades, de la même manière que les autres prisonniers de l'armée constitutionnelle. Quant à ceux des étrangers qui sont Français, le lieutenant général s'engage à solliciter vivement leur grâce. Le lieutenant général espère l'obtenir. Llers, le 17 septembre 1823, à sept heures du soir. Le baron de DAMAS, Juan CUADROS, Carlos BRAUNECK. J'approuve l'écriture : Le colonel commandant de la brigade, FERNANDEZ.

» *Nota*. Le lieutenant général a jugé à propos d'étendre, pour MM. don Juan Cuadros et don Carlos Brauneck, capitaines, qui ont signé la capitulation, et pour M. le chef de colonne don Manuel Fernandez, les articles ci-dessus à trente-sept officiers et aux nombreux prisonniers qui avaient été faits avant la capitulation. Le lieutenant général a vu avec plaisir que les troupes sous ses ordres ont eu les mêmes égards que lui pour lesdits trente-sept officiers et nombreux prisonniers faits avant la capitulation. »

Les accusés fondaient la principale partie de leur défense sur cette capitulation; pour la fortifier, ils demandèrent au colonel Fernandez, qui commandait l'expédition sur Figuières, une attestation authentique. Celui-ci n'hésita pas, au moment où il rentrait en Espagne, à leur envoyer la pièce suivante, qui avait été rédigée par Carrel lui-même et qu'il signa :

DÉCLARATION DU COLONEL MANUEL FERNANDEZ, DU 6 MAI 1824.

« Je, soussigné, déclare qu'il est contre les assurances particulières qui m'ont été données sur le champ de bataille de Llers,

par le général baron de Damas, que les Français ayant fait partie de la légion libérale étrangère soient traduits devant les conseils de guerre de Perpignan.

» Il était de mon honneur de ne pas abandonner à la rigueur des lois de leur pays les hommes qui avaient bravement combattu sous mes ordres, et je ne l'ai point fait. Je ne me suis séparé d'eux qu'après avoir obtenu du général baron de Damas la promesse formelle que, dans le cas où ils courraient le danger d'être poursuivis, des passe-ports leur seraient délivrés pour sortir de France.

» Telles furent nos dernières conventions avec M. le baron de Damas. »

Il faut remarquer, pour se faire une idée de l'indépendance des agents de l'administration, que l'intendant militaire refusa son ministère pour la légalisation de la déclaration du colonel Fernandez.

Carrel, dans une lettre écrite de Perpignan à M. Isambert, alors avocat à la cour de Cassation, le 22 septembre 1823, explique lui-même toute l'affaire de la capitulation :

« Le baron de Damas, aujourd'hui ministre de la guerre, commandait à Marseille avant la guerre d'Espagne. J'étais là, sous ses ordres, officier au 29e régiment d'infanterie de ligne; j'ai été connu de lui personnellement à cette époque, honoré même des marques de sa bienveillance... Par une singularité remarquable, c'est entre les mains du baron de Damas que je suis tombé. Il a bien voulu m'admettre en sa présence et me traiter avec tant d'égards et de marques d'intérêt, qu'il m'est impossible de ne pas espérer que nos malheureuses familles devront à l'emploi généreux de son crédit la fin de leurs angoisses... Quant à la capitulation de Llers, elle a été verbale sur le champ de bataille, et rédigée lorsque déjà les dispositions principales avaient reçu leur exécution... Les officiers français présents à cette affaire savent, comme nous, que ce ne fut point sur un article rédigé après coup, mais sur l'assurance verbale d'être traités comme les Espagnols, que les débris des compagnies françaises de la légion étrangère, les seules qui, dans ce désastre,

conservassent une attitude militaire, mirent bas les armes. Je puis affirmer sur mon honneur que c'est à mes propres exhortations, à celles des autres officiers, que nos soldats se soumirent; et nous ne les avons exhortés que parce que nous étions loin de prévoir ce qui nous arrive aujourd'hui : certes, ceux de nos compatriotes qui honorent leur victoire par tout ce qui peut rendre attendrissante et sacrée une réconciliation de frères ne le prévoyaient pas non plus. »

Carrel et deux de ses camarades furent les premiers traduits devant la justice militaire. Voici son interrogatoire au 2e conseil de guerre des Pyrénées-Orientales, le 21 octobre 1823:

« *D*. Il résulte du contrôle trouvé parmi les papiers espagnols, que je vous présente, que vous avez servi comme officier dans la légion dite libérale étrangère : comment se fait-il qu'un officier français ait pu s'oublier au point de trahir son roi en servant parmi les rebelles?

» *R*. Je ne me suis point oublié comme officier français, ayant cessé de l'être depuis le 7 mars 1823, et mon départ pour l'Espagne est postérieur à cette époque; c'est comme simple citoyen français que je suis allé en Espagne. Mes opinions m'ont porté à servir un gouvernement que je ne considérais point comme rebelle. D'ailleurs, les hostilités n'étaient pas commencées.

» *D*. Il résulte encore du tableau que je mets sous vos yeux que vous avez été pris les armes à la main à Llers. En votre qualité de Français, vous n'avez pu porter les armes contre la France sans vous rendre coupable du plus grand des crimes.

» *R*. Je n'ai point été pris les armes à la main; mais j'ai déposé les armes par suite de la capitulation du corps dont je faisais partie. Quant à la seconde partie de la question, ma présence en armes contre les Français est une suite malheureuse des opinions que j'ai déclarées m'avoir conduit en Espagne.

» *D*. Il est impossible que vous n'ayez pas eu connaissance de l'ordonnance du roi du 10 avril dernier, qui vous enjoignait de quitter le service de troupes destinées à agir contre les régiments au service de notre roi.

» *R*. J'étais parti de France dès le 20 mars ; étant en Espagne

depuis les derniers jours de ce mois, j'ai été sous l'influence des autorités constitutionnelles d'Espagne jusqu'à la capitulation de Llers : je n'ai donc eu aucune connaissance des actes émanés du gouvernement du roi dans cet intervalle de temps. »

Peu de jours après, Carrel et ses deux camarades comparurent devant le conseil ; leurs avocats plaidèrent l'incompétence, attendu que les accusés n'étaient pas militaires au moment où ils avaient pris du service en Espagne. Ce système fut accueilli ; le tribunal se déclara incompétent. Le procureur général près la Cour de cassation se pourvut contre cette décision ; M. Isambert défendit l'arrêt ; mais la Cour assimila les prévenus à des militaires, et les renvoya devant le 1er conseil de guerre des Pyrénées-Orientales. Les prisonniers regardèrent comme une sentence de mort la cassation du premier jugement ; et Carrel, prenant à part M. Picas, son avocat, qui lui annonçait cette nouvelle, lui dit, en montrant ses camarades : « Je voudrais mourir pour eux tous. » (*Lettre* de M. Picas à M. Isambert.)

Il ne tarda pas à être traduit devant le 1er conseil de guerre, qui avait ordre de se trouver compétent.

Il subit un nouvel interrogatoire le 11 mars 1824.

Interrogé sur ce qu'il faisait en France avant de passer en Espagne, et quelle était sa profession, il a répondu qu'il avait servi en qualité de sous-lieutenant au 29e régiment de ligne jusqu'au 7 mars 1823, mais que, lorsqu'il passa en Espagne, il était libéré du service de France.

« *D*. Comment se fait-il que vous, Français, ayez pu oublier vos devoirs comme tel, au point de trahir votre roi et votre pays en servant volontairement parmi les rebelles ?

» *R*. Ce n'est point contre le roi ni contre la France que j'ai prétendu m'armer. Les hostilités n'étaient pas commencées à l'époque de mon passage en Espagne, et j'espérais n'avoir à combattre que les soldats de la Foi.

» *D*. Mais ne remarquiez-vous pas, d'après ce qui se passait en France à ladite époque, que le gouvernement français s'était disposé à porter secours à cette armée que vous appelez de la Foi, pour l'aider à rendre le roi d'Espagne à la liberté ?

» *R.* Il ne m'appartenait pas de pénétrer les intentions du gouvernement français ; et, par la qualification de soldats de la Foi, je ne prétends pas, comme vous semblez le penser d'après votre question, jeter du ridicule sur l'armée royaliste espagnole.

» *D.* Vous avez été pris les armes à la main à Llers. En votre qualité de Français, vous deviez savoir que vous ne pouviez porter les armes contre la France sans vous rendre coupable d'un crime capital.

» *R.* Je n'ai pas été pris les armes à la main ; mais j'ai déposé les armes par suite de la capitulation du corps dont je faisais partie. Ma présence en armes devant les Français est une suite malheureuse de ma première démarche, je veux dire de mon passage en Espagne. »

Le 16 mars 1824, il comparut devant le conseil de guerre, qui le condamna à mort. Dans une lettre à M. Isambert, du 17, il explique toute l'affaire.

« Une décision toute contraire à celle dont j'ai déjà été l'objet va me ramener devant la Cour de cassation. Cette fois le conseil de guerre, en contradiction avec lui-même, s'est reconnu compétent et m'a condamné à mort. J'espère que ma cause aura encore l'appui de votre talent. L'intérêt généreux que vous daignez prendre à mon malheur excite toute ma reconnaissance ; ce serait l'avoir mal apprécié que de vous recommander mon pourvoi. Je pense que, malgré les insinuations du ministre, la défense doit lutter de tous ses moyens contre l'accusation. On nous fait souvent l'hypocrite reproche que nous prolongeons nos souffrances et retardons l'effet de la clémence royale en agissant ainsi. On cherche à nous présenter comme de pures formalités les condamnations qui nous mettent à l'effrayante discrétion de ceux qui nous ont si indignement trompés, et cependant l'accusation s'est toujours pourvue contre les acquittements qui ont été prononcés jusqu'ici... Pour le conseil de guerre, la compétence est dans les ordres qu'il a reçus. Ces ordres sont du ministre de la guerre ; on en fait lecture à l'accusé, pour qu'il soit convaincu d'avance de l'inutilité de ses efforts. Je n'ai point dû m'étonner que le ministre de la guerre

donnât de pareils ordres à ses subordonnés, mais j'ai frémi de l'aspect tout à fait nouveau sous lequel il leur prescrit d'envisager l'accusation. On n'avait pas cru jusqu'ici que le ravitaillement de Figuières fût une conspiration contre le gouvernement ; on l'avait regardé comme un incident militaire tout naturel dans la défense de la Catalogne, et nous n'étions coupables que d'avoir combattu pour la défense de la Constitution espagnole. Cette fois le ministre ordonne de nous appliquer les lois en vigueur d'après la complicité de chaque individu et le degré d'influence qu'il a pu avoir sur une *tentative aussi criminelle*. Les expressions soulignées sont littéralement celles de l'ordre ministériel... Mes juges seraient fort embarrassés, je crois, d'assigner sur ces deux chefs jusqu'à quel degré je suis coupable.

» En effet, ils ne m'ont nullement questionné là-dessus ; à peine m'ont-ils permis des réponses sur les points capitaux de l'accusation. Je ne puis pas vous dire, monsieur, combien la méthode des condamnations est simplifiée ici : nous y sommes au bout du monde; les juges savent qu'ils n'ont rien à craindre de la publicité des débats, et tous les efforts de nos défenseurs viennent mourir contre une impassibilité calculée... On a levé la séance sans m'avoir permis d'ajouter à ma défense; cependant j'avais à répondre à l'odieux reproche de trahison que m'a fait le président lui-même; j'avais à protester contre la violation d'une convention sacrée; à me plaindre du mépris de toutes les formes à mon égard. Je l'ai fait malgré les interruptions du président, et avec des expressions dont je n'ai pas été tout à fait le maître. Vous me pardonnerez, monsieur, d'aussi longs détails; mais je désire que vous sachiez comment l'on procède contre nous. Les juges paraissent rassurés sur les suites de leurs condamnations, et, tous les jours, en portent de nouvelles, comme si les intentions supposées du gouvernement pouvaient les autoriser à lui ouvrir une si immense latitude. Des fonctions sévères sont descendues ainsi, ou à une ridicule dérision, si tout cela doit finir par rien, ou à une condescendance infâme si nous devons être victimes de quelque caprice sanguinaire. »

Je n'ai pu trouver les réponses de Carrel ; mais je lis dans

une lettre de M. Picas : « Carrel a développé le plus beau caractère à l'audience; il a répondu plusieurs fois au président de manière à le déconcerter. »

Carrel se pourvut à la fois en cassation et en révision.

La détention des prisonniers du Castillet se prolongeait de plus en plus, et elle était fort rigoureuse. Ils avaient affaire à un major de place qui, à toutes les réclamations, répondait que la prison n'était pas malsaine, puisque les détenus la supportaient ; et qui ajoutait, pour couper court à toutes les plaintes, que le général n'était pas plus tendre que lui. Les soldats, logés à part de leurs officiers, étaient entassés dans des chambres. S'il arrivait qu'ils tombassent malades, on attendait, pour les transférer, qu'ils fussent mourants. On interdisait de leur donner de la tisane, sous prétexte que l'intendant ne pouvait faire cette dépense. « Il est heureux, » disait Carrel dans une lettre à M. Picas, « que nous ayons été munis de tempéraments assez robustes pour n'être point exposés aux moyens de guérison de ces messieurs. F..... est le seul qu'ils aient été forcés de porter à l'hôpital; il y a été traité dans la chambre des hommes condamnés pour toutes sortes de crimes. Encore a-t-il fallu qu'il fût descendu au dernier degré de faiblesse pour obtenir la faveur d'un tel séjour et d'une telle société. Le major de place est venu s'assurer par lui-même qu'il n'était pas dans un état à pouvoir s'évader; cependant, a-t-il dit, il n'est pas à la mort. »

Sur la demande de M. Picas, M. Isambert avait fait des démarches auprès de M. le baron de Damas, qui était devenu ministre de la guerre, et qui, au Castillet, comme à Marseille et comme à Llers, retrouvait le jeune officier dont il avait reconnu les grandes qualités. Le ministre promit, mais rien ne fut exécuté, ainsi qu'on le voit par ce fragment d'une lettre de M. Picas :

« Malgré toutes les promesses qui ont été faites, le sort des malheureux prisonniers n'a pas été adouci; ils n'ont qu'une heure par jour de promenade, et ils passent la journée dans un cachot infect : Carrel est doué d'une organisation trop forte

pour jamais élever la moindre plainte; car, lorsque je lui dis quelquefois : « Vous êtes bien mal ici, on vous traite avec » barbarie, » il me répond en souriant : « Je ne plains que mes camarades; moi, je me suis plié à tout. »

Carrel rédigea une note qu'il remit au chirurgien-major, et qui donne une idée exacte des souffrances des officiers détenus au Castillet :

« Perpignan, le 23 avril 1823.

» Depuis huit mois que les officiers détenus au Castillet habitent un lieu obscur et malsain, la seule demande qu'ils aient faite, chaque fois que des officiers de santé ou les capitaines de police se sont présentés, ç'a été qu'on voulût bien leur accorder l'air nécessaire à la conservation de leur santé et assez de jour pour que leur prison ne fût pas un affreux cachot; les personnes chargées de ces réclamations n'ont rien obtenu.

» Ne pouvant obtenir qu'on rendit leur cachot plus habitable, les officiers détenus ont demandé qu'on leur accordât au moins deux sorties par jour; ils ont été refusés. Ils ont continué à n'en avoir qu'une seule d'une heure et demie sur vingt-quatre; encore est-elle subordonnée aux occupations que peut prétexter le geôlier, et au mauvais temps, dont il juge à sa fantaisie; en sorte qu'il leur est arrivé souvent d'en être privés.

» Les officiers détenus croient devoir, au moment où l'arrivée des chaleurs rend leur prison plus affreuse, demander qu'on y fasse les travaux nécessaires. Ils sont forcés, pour respirer l'air, de s'approcher, l'un après l'autre, de celui des deux orifices qui est à leur portée, et qui n'admet qu'une personne à la fois. Ces détails sont petits pour ceux qui respirent à leur aise; ils n'ont que trop d'importance pour ceux qui souffrent. Les officiers croient aussi pouvoir profiter de ce que les factionnaires sont depuis peu sur la terrasse pendant tout le jour, pour demander qu'une seconde sortie leur soit accordée et que les heures en soient prises de manière qu'ils ne soient pas forcés de sortir d'un cachot humide pour passer subitement à l'ardeur du soleil. Une heure avant leur repas du

matin, et autant avant celui du soir, seraient convenables : le service du poste n'en serait nullement augmenté ; l'objection des occupations du geôlier est la seule qui jusqu'à présent ait été faite à cette demande. »

M. Isambert ayant renouvelé ses sollicitations, M. le baron de Damas lui répondit que les transfuges ne pouvaient attribuer qu'à eux-mêmes ou à des conseils funestes pour eux, la prolongation de leur détention à Perpignan ; que la fidélité avec laquelle on avait rempli la promesse qui leur avait été faite d'invoquer la clémence du roi en leur faveur pour obtenir la vie sauve, et la bonté avec laquelle Sa Majesté avait fait surseoir à l'exécution de ceux qui avaient été condamnés, lui faisaient regretter que, par des déclinatoires et des recours en cassation qui jusqu'ici avaient été repoussés par la cour suprême, ils eussent aggravé leur position. Il était évident que M. le baron de Damas sentait sa parole engagée, qu'aucun des prisonniers ne devait être exécuté, mais qu'on voulait leur accorder comme une grâce une vie qu'ils avaient rachetée par la capitulation de Llers. Si cette capitulation les avait sauvés, elle avait aussi sauvé un certain nombre de Français qui auraient succombé en exterminant les restes de la légion libérale étrangère, décidés à se faire tuer plutôt que de se rendre sans conditions.

Les soins d'un généreux patriote de Perpignan adoucirent la position des prisonniers du Castillet. « M. Lavigne, négociant de cette ville, dont l'ingénieuse bienfaisance a percé nos cachots, dit Carrel dans une de ses lettres, a diminué nos souffrances autant qu'il était possible et écarté de nous la misère dans laquelle étaient plongés la plupart de nos soldats dépouillés par les factieux. On ne nous a donné, au Castillet, que nos quatre murs humides et la terre nue pour nous coucher. Grâce à ce digne négociant, nos gardiens ont été fléchis ; tous les adoucissements qui pouvaient pénétrer dans un tel lieu nous sont parvenus ; il a organisé des souscriptions dont il a fait les avances ; et depuis, près de cent vingt détenus n'ont cessé d'être secourus avec un ordre, une régularité, qu'on trouve à peine dans les

administrations protégées par le gouvernement. Il s'est mis en relation avec nos familles, et a su nous faire passer de leurs nouvelles, malgré le secret que nous subissions. Il a bravé par cette conduite l'animadversion des autorités, et a négligé ses propres affaires. Au bout de huit mois d'une sollicitude si constante, il n'est point fatigué. »

Cette prison du Castillet où Carrel fut si longtemps confiné devint pour lui un lieu d'étude. Il lut beaucoup, il fit des extraits nombreux, retrouvés après sa mort parmi ses papiers; il augmenta ses connaissances et se prépara ainsi, sans y songer sans doute, à la carrière littéraire qui allait bientôt s'ouvrir devant lui. Partout où il se trouva, il sut se créer une solitude, et eut le secret d'empêcher qu'une familiarité excessive ne vînt s'emparer de ses heures et l'asservir. Un peu plus tard, renfermé pendant quelques jours à Toulouse avec des criminels, il se réserva un coin de la prison où personne ne venait le troubler; pas un, parmi les voleurs à côté de qui le hasard l'avait jeté, ne se hasarda à le traiter comme un compagnon de détention, car ils savaient qu'il aurait puni celui qui se serait permis de faire une pareille confusion.

Carrel, à cette époque, adressa, au nom de ses camarades, une réclamation contre les expressions dont le *Courrier français*, feuille libérale d'alors, s'était servi à propos de la condamnation de quelques-uns des prisonniers du Castillet :

« Votre numéro du 4 avril, annonçant la condamnation à mort de cinq soldats de l'ex-légion libérale étrangère, l'acquittement des deux autres, etc., ajoute : « Une semblable peine a » été prononcée, le 24 du même mois, par le même conseil de » guerre, contre les nommés Jean-Baptiste Boussuge, ex-négo- » ciant, natif de Lyon, et Jérôme Maret, etc., également accusés » d'avoir porté les armes contre la France. Comme les premiers, » ces deux transfuges ont été faits prisonniers aux affaires de » Llado et Llers. » Je désire vous mettre dans le cas de ne point commettre désormais une erreur que l'ignorance des faits relatifs à notre procédure rend excusable. L'autorité cherche à flétrir indistinctement du nom de transfuges, et ceux des Français qui

par des motifs particuliers ont déserté leurs régiments, et ceux qui, mus par le seul amour de la liberté, et n'appartenant point à l'armée, sont allés soutenir en Espagne une cause malheureuse. Les dix officiers dont M. Boussuge fait partie sont dans ce cas. C'est par hasard que votre numéro du 4 est tombé entre ses mains. Nous sommes au secret depuis sept mois, et les journaux ne parviennent pas jusqu'à nous. Nous ignorons comment notre affaire est traitée par la publicité; mais nous devons peu compter sur elle, puisque la salle d'audience est à peine capable d'admettre une trentaine d'auditeurs, et qu'habituellement des gendarmes et des soldats composent ce nombre; d'ailleurs, aucun journal ne rend compte des séances, quoique souvent elles soient dignes d'intéresser les bons Français. Les dix officiers au nom desquels je vous écris ne désirent pas faire plus de bruit que n'en comportent les circonstances; ce n'est point pour obtenir quelques lignes dans les colonnes d'un journal constitutionnel qu'ils se sont dévoués en Espagne; des hommes condamnés à mort tiennent peu à une faveur devenue banale, mais il leur importe qu'une épithète odieuse ne soit pas accolée à leur nom, dans des feuilles qui, du moins, leur doivent quelques égards. M. Isambert a établi, dans son éloquent plaidoyer, une partie des faits d'où résulte la distinction que nous réclamons. Il s'est efforcé de prouver aussi que la légion libérale étrangère n'a point été prise, mais qu'elle est le seul corps qui ait déposé les armes en vertu d'une capitulation. Si les débats de nos différents procès eussent été connus, le *Courrier* du 4 n'emploierait pas des expressions qui n'appartiennent qu'à ceux qui, nous ayant ravi la garantie d'une capitulation, veulent nous ôter jusqu'à l'honneur. Les Français qui ont combattu à Llers et à Llado portaient dans les rangs des constitutionnels le nom d'*émigrés français*. Si les souvenirs attachés à ce mot empêchent qu'il ne nous soit appliqué, la désignation de *réfugiés* est au moins convenable, et ne fera pas rougir nos familles. Dix officiers ont seuls échappé au désastre de Llado, où sont restés les deux tiers de leurs compagnons d'armes. L'épithète de *transfuge* ne peut convenir à aucun d'eux: les trans-

fuges sont ceux qu'on a vus, sur un champ de bataille, déserter et porter à l'ennemi les plans de leur général. Les officiers condamnés à mort à Perpignan n'ont point trahi la France. Ils espèrent que vous vous abstiendrez de parler d'eux, ou que vous ne les désignerez plus ainsi. Il est permis à de prétendus libéraux de nous reprocher des efforts malheureux : mais le *Courrier français*, tel du moins que nous l'avons connu avant de quitter la France, doit abandonner à la *Quotidienne* le soin de répéter les articles du *Journal de Perpignan*.

» CARREL,

» ex-officier au 29e régiment de ligne, passé en Espagne avec sa démission, était sous-lieutenant de la compagnie de voltigeurs de la légion. »

Pendant ce temps, le pourvoi en révision était arrivé. Le conseil, par jugement du 24 avril 1824, annula la condamnation à mort pour deux vices de forme : 1° parce que la minute du jugement rendu par le premier conseil de guerre permanent de la division contre le nommé Carrel n'avait pas été signée par le greffier, ainsi qu'il est prescrit par l'article 36 de la loi du 10 brumaire an V ; 2° parce que, dans la déclaration de culpabilité prononcée par le conseil de guerre, on avait omis de décliner les noms et la qualité de l'accusé. En même temps, Carrel fut renvoyé devant le conseil de guerre de la 10e division militaire, siégeant à Toulouse :

Carrel raconte ainsi à M. Isambert sa translation de Perpignan et son arrivée à Toulouse : « Lorsque j'ai dû être transféré à Toulouse, le général Rottembourg a fait les plus grandes difficultés pour m'accorder ce qu'on n'a jamais refusé aux plus grands criminels, la faveur d'être conduit à mes frais. Si les sollicitations des personnes les plus distinguées de Perpignan ne l'eussent fléchi après trois jours de vains efforts, j'étais contraint à refuser d'obéir et à autoriser des violences préférées par moi à la honte consentie de marcher de brigade en brigade, chargé de fers. A Toulouse, des rigueurs encore inconnues m'ont accueilli; mais, après huit jours d'épreuves, j'ai été

l'objet d'égards pleins de bienveillance de la part du général Barbot, qui commande ici, et, depuis lors, ma position a été supportable, heureuse même, puisqu'une triste expérience m'a appris que le bonheur, c'est de voir le soleil et de se sentir la poitrine remplie d'un air respirable. »

Un habile avocat, M. Romiguières, se chargea de la défense de Carrel. Des personnes influentes, à Toulouse, s'intéressèrent à son sort et sollicitèrent en sa faveur les juges devant lesquels il allait comparaître. Un an s'était écoulé depuis la guerre d'Espagne : les passions politiques s'étaient refroidies, et les chances étaient toutes en faveur d'un acquittement. On le voit dans une lettre de Carrel : « Le président du conseil de guerre, y disait-il, me veut quelque bien ; j'ai lieu d'espérer qu'il me présentera ses questions dans le sens le plus favorable à ma défense, et la bonne éducation seule m'indique comment je lui devrai tenir compte de ces égards. » « Incessamment, écrivait-il quelques jours après, je serai jugé, et j'ignore encore à quel point de vue M. Romiguières saisira ma défense. Il résulte seulement des observations que m'a faites son secrétaire, il y a déjà quinze jours, que M. Romiguières veut faire jouer un grand rôle à la question de la capitulation. Je lui ai écrit, à ce sujet, que je serais charmé qu'il la fît valoir sans réserve devant les juges militaires, parce qu'elle m'intéressait beaucoup plus encore que la question de compétence ; que, de deux violations qui m'opprimaient également, celle qui insinue que je me suis lâchement rendu à discrétion m'était la plus odieuse, et était celle contre laquelle je désirais m'élever avec le plus d'énergie. »

Enfin il subit un troisième interrogatoire, et ce fut le dernier.

« A lui demandé s'il s'est rendu en Espagne par terre ou par mer, et quel jour il a quitté la France ;

» A répondu qu'il s'est embarqué à Marseille du 20 au 25 mars 1823.

» A lui demandé quel jour il a reçu la lettre du ministre de la guerre qui lui annonce qu'il a été mis à la réforme, sans traitement.

» A répondu que c'est du 15 au 18 mars 1823, à Aix en Provence, où il était resté avec neuf autres officiers, pendant que le régiment se portait sur Toulouse.

» A lui demandé pourquoi il ne suivait pas alors son régiment;

» A répondu que, ayant écrit au général de Damas pour réclamer contre la mesure d'après laquelle il était laissé au dépôt, et ayant prié le général de Damas de considérer cette réclamation comme une demande de démission suffisamment motivée, dans le cas où on ne pourrait pas y faire droit, il apprit de la bouche du général de Damas lui-même que cette demande, n'étant pas de la compétence du gouverneur de la division, avait été adressée au ministre de la guerre, et que la réponse serait jointe aux ordres que lui, prévenu, attendait alors, ainsi que les neuf autres officiers mentionnés ci-dessus.

» A lui demandé si, en partant de Marseille, il s'est rendu directement à Barcelone;

» A répondu affirmativement.

» Interrogé sur les circonstances de son incorporation dans la légion libérale étrangère;

» A répondu qu'il était à Barcelone lorsque l'ordre de Mina enjoignit, sous peine d'être considérés comme agents royalistes, à tous les étrangers de concourir à l'organisation dudit corps; il se soumit à cet ordre. »

Nul ne peut mieux raconter que lui son acquittement :

« Pendant longtemps j'ai été plus ennemi de moi-même que mes propres juges : j'ai résisté en faveur de cette question d'incompétence, je voulais qu'elle fût emportée. J'écrivis à M. Romiguières que je concevais parfaitement qu'elle n'importait pas plus à ma défense particulière qu'à celle de cent malheureux condamnés dont je me considérais, en quelque sorte, là, comme le mandataire; que j'étais trop heureux d'être le prête-nom dans une question qui, d'ailleurs, se liait d'intérêt à de si hautes considérations sociales; que je désirais qu'il ne ménageât rien, qu'il plaidât l'incompétence du conseil d'abord comme tribunal, puisque je suis sous la sauvegarde du droit des gens, ensuite

comme tribunal militaire, puisqu'il était de mon honneur de décliner cette juridiction malgré les arrêts de la Cour de Cassation, qui ne peuvent pas faire jurisprudence aux yeux d'un condamné. C'est à ces raisons que M. Romiguières, occupé d'ailleurs à la cour d'assises, s'abstint de répondre. Mais, pendant plus de quinze jours, je fus préparé par les sollicitations, les raisonnements, les assertions de mille personnes, au système de défense qui devait séparer ma cause de celle de mes anciens compagnons d'infortune. Mes objections furent considérées comme parties d'une obstination déraisonnable; l'intérêt que j'avais inspiré jusque-là en souffrit presque : on ne traita ma constance que d'absurde donquichottisme ou de prétention à faire du bruit. Enfin, le 19, M. Romiguières, dans une conversation de plus d'une heure, usa de son ascendant sur moi et de la supériorité de son raisonnement pour me fixer à son système de défense. Ma lettre du 19 était écrite dans la nouvelle conviction que mon acquittement serait beaucoup plus utile à mes anciens compagnons d'infortune que l'obtention de l'incompétence du conseil. Je ne sais pas comment vous en aurez jugé. » (Lettre à M. Isambert, du 25 juin 1824.)

« M. Romiguières s'est servi avec le plus grand succès de la lettre de mise en accusation qui rappelle aux juges le devoir de considérer l'influence, etc. Il a prouvé que je n'avais point eu d'influence, puisque, étant sous-lieutenant en France, j'avais été simplement sous-lieutenant en Espagne, tandis que les débats de la cour d'assises avaient fait connaître tout récemment avec quelle large libéralité les réfugiés français avaient reçu des grades en Espagne ou s'en étaient attribué. Pour détruire l'intention lorsque le crime était prouvé, il a fait valoir la sévère cruauté des ordres de Mina, la fraude dont nous avons été victimes en nous trouvant jetés dans un pays occupé par les Français, tandis que nous pensions avoir affaire aux bandes insurgées, et le moyen par lequel on nous avait forcés de nous faire jour au milieu des Français, lorsque Fernandez nous jura sur son honneur que, aussitôt notre entrée à Figuières, Mina obtiendrait une suspension d'armes pour la Catalogne, et que l'on

attendrait ainsi les événements de Cadix. Enfin, la capitulation a été son plus puissant levier; il n'a pas craint d'intéresser à son observation l'honneur de l'armée entière, et en particulier celui du tribunal qui avait à délibérer sur la validité de cette convention. Six voix sur sept ont été pour moi. Jamais victoire ne fut plus complète. » (Lettre à M. Isambert, du 29 juillet.)

Il faut ajouter à ces détails que Carrel prit la parole après M. Romiguières. Le peu de mots qu'il prononça produisirent un grand effet sur les juges et sur l'auditoire. Les gendarmes qui assistaient à l'audience applaudirent; cette circonstance resta vivement gravée dans sa mémoire, et, dans la suite, peu d'applaudissements lui ont fait ressentir autant de plaisir que les bravos involontaires arrachés à ces hommes qu'émut son langage noble et militaire. Il signale aussi, dans une de ses lettres à M. Isambert, cette circonstance, que le sous-officier qui siégeait dans le conseil de guerre, appelé, comme le veut la loi, à donner son vote le premier, ne craignit pas de prononcer l'acquittement du prévenu.

La défaite de la légion libérale étrangère et la capitulation de Llers furent, dix ans plus tard, rappelées par un singulier événement qui témoigna à la fois de la versatilité des choses humaines et de la noblesse d'âme de Carrel. Un officier qui servait sous M. de Damas, M. de Chièvres, fut impliqué dans des accusations de chouannerie, et traduit devant la cour d'assises d'Eure-et-Loir, en décembre 1833, sous la prévention de complot et d'attentat contre l'État. M. de Chièvres avait jadis intercédé pour qu'une capitulation fût accordée aux débris de la légion, et il invoqua, sur ce fait qui lui était honorable, le témoignage de Carrel. Carrel, cité comme témoin à décharge, s'exprima ainsi :

« Je ne sais rien qui se rattache directement à l'affaire qui occupe la Cour ; ce que j'ai à dire peut servir seulement à faire connaître M. de Chièvres comme homme de parti. La guerre de grande route, appelée chouannerie, suppose chez ceux qui s'y livrent des haines de parti violentes et du fanatisme religieux ou politique. J'ai eu personnellement l'occasion d'éprouver que

M. de Chièvres n'a pas ce fanatisme, et que c'est, au contraire, un homme de parti loyal, humain, généreux. Il s'agit d'un fait déjà vieux de dix ans.

» Vous savez, messieurs les jurés, que le drapeau tricolore a eu aussi son émigration, et les émigrations ne sont pas heureuses. En 1823, l'armée royale qui allait en Espagne renverser la Constitution des cortès eut affaire, sur la Bidassoa, à une poignée de Français qui s'étaient serrés autour du drapeau tricolore, et en Catalogne à plusieurs centaines de réfugiés qui avaient pris la cocarde aux trois couleurs et l'uniforme des anciennes armées nationales. Un de ces corps, dont je faisais partie, essaya, dans le mois de septembre 1823, de pénétrer dans la forteresse de Figuières, investie par une division aux ordres du général Damas. Après deux jours de combats très sanglants, dans lesquels les deux tiers de mes camarades furent tués ou blessés, et dans lesquels aussi les régiments qui nous étaient opposés perdirent malheureusement beaucoup de monde, nous nous trouvâmes dans une situation à être obligés de nous rendre ou à nous faire tuer jusqu'au dernier.

» M. de Chièvres, alors aide de camp du général Damas, n'écoutant que son désir de faire cesser l'effusion du sang français, pénétra jusqu'à nous. Il se souvint que son père avait échappé à la funeste journée de Quiberon, et vint nous supplier de nous rendre. Je me trouvai à portée de lui répondre au nom de mes amis. Je lui représentai que les lois qui nous attendaient nous étaient connues, et que nous ne pouvions pas nous rendre sans condition. M. de Chièvres s'entremit, avec la plus grande chaleur, pour nous faire obtenir une capitulation, quoique de semblables conventions n'aient jamais lieu en rase campagne. J'ai su depuis, de la bouche même du général Damas, que nous devions beaucoup aux intercessions de M. de Chièvres.

» Les pénibles négociations dont M. de Chièvres s'était chargé avec un empressement si généreux durèrent longtemps. M. de Chièvres alla et revint plusieurs fois du quartier général à la position que nos débris occupaient. Enfin, nous le vîmes déci-

dément reparaître suivi d'un grand nombre d'officiers qui nous annoncèrent, avec la joie la plus vive, que nos conditions étaient acceptées, et ces conditions étaient d'avoir la vie sauve, de conserver nos épées, les insignes qui distinguaient notre uniforme, et d'obtenir des passe-ports pour nous rendre à la destination que nous désirerions.

» Le gouvernement français ne crut pas devoir ratifier la capitulation, bien que le général Damas eût eu plein pouvoir de l'accorder. Moi-même, à mon retour en France, je fus arrêté et condamné à mort par deux conseils de guerre ; mais, ces condamnations ayant été cassées pour vice de forme, je fus acquitté à Toulouse par un troisième conseil de guerre, sûr la simple preuve de l'existence de cette capitulation, que M. de Chièvres avait tant contribué à nous faire obtenir.

» Je suis bien loin de prétendre que personne ici doive de la reconnaissance à M. de Chièvres pour le service personnel qu'il m'a rendu dans cette circonstance ; mais je pourrais citer une douzaine d'officiers de tous grades, depuis celui de sous-lieutenant jusqu'à celui de chef de bataillon, qui ont profité comme moi de la capitulation de Figuières, et qui, depuis la révolution, ont repris du service ; les uns servent à Alger, les autres devant Anvers ou dans la Vendée, et ont pu contribuer même à y étouffer l'insurrection.

» Je ne m'étendrai pas davantage sur le compte de M. de Chièvres. Il était de mon devoir d'attester ici que je l'ai connu modéré, humain, généreux, quand son parti avait la force et que le drapeau tricolore était traité en rebelle.

» M. de Chièvres ne me saura pas, j'espère, mauvais gré de dire qu'il était fort dévoué au gouvernement de ce temps-là, qu'il était du parti du gouvernement. Ses sentiments politiques furent trop honorés à mes yeux par sa conduite dans la circonstance dont j'ai parlé, pour que je n'estime pas aujourd'hui sa persévérance dans les mêmes sentiments. Mais je répète que des opinions qui s'alliaient alors à une générosité si française n'ont pu conduire aux actes violents qu'on impute aujourd'hui à M. de Chièvres. »

Le respect dû à la justice eut peine à contenir la satisfaction que causait cette déclaration. L'impression générale fut aussi honorable pour Carrel que pour l'accusé. M. de Chièvres lui témoigna toute sa reconnaissance. Avec quel soin, en effet, Carrel fait ressortir les obligations que lui et ses compagnons ont eues à M. de Chièvres, tout en se plaçant, lui et eux, dans une noble position! Les rôles sont changés : le drapeau tricolore est triomphant, et le drapeau blanc est déchiré. Carrel croirait parler un langage indigne de lui s'il lui échappait le moindre mot blessant, s'il n'employait pas, je ne dirai point tout son art, mais toute la délicatesse de ses sentiments, à cacher que le parti vainqueur parle par sa bouche en face du parti vaincu. Cette noblesse d'âme est comme l'humanité qui porte à respecter la douleur ou le sommeil d'un blessé. Il touche des plaies récentes, et il s'en voudrait mortellement de les faire saigner.

Au sortir de la prison de Toulouse, Carrel se trouva dans une grande perplexité sur ce qu'il avait à faire. La carrière militaire lui était complétement fermée; il songea à étudier en droit et à devenir avocat. Ce qui l'empêcha de donner suite à cette idée, c'est qu'il n'avait pas fait sa *philosophie*, et qu'il ne pouvait produire le certificat nécessaire pour prendre ses inscriptions. L'avenir prouva que Carrel possédait toutes les qualités nécessaires à un avocat, et que, s'il savait écrire, il savait aussi parler en public. Mais rien ne pouvait remplacer le certificat du cours de *philosophie*. M. Isambert lui donna des lettres de recommandation auprès de M. Gévaudan et de M. Laffitte; on songea à le placer dans une maison de commerce; mais ces démarches n'aboutirent à rien. Ce fut alors qu'il devint le secrétaire de M. Augustin Thierry, qu'il se plaisait à appeler son premier maître, et qui l'occupa à ses travaux historiques. M. Thierry travaillait beaucoup ses écrits; il refaisait plusieurs fois les mêmes passages, ne se satisfaisant lui-même qu'à grand'peine. J'ai entendu dire à Carrel que d'ordinaire ces remaniements affaiblissaient le premier jet, qui lui avait paru avoir plus de couleur et de caractère. Il est vrai que Carrel était

surtout un homme de premier jet, et qu'il ne devait pas assister sans quelque impatience à une élaboration dont la nature de son esprit l'exempta toujours. Mais il était bon juge en matière de style et de goût ; aussi ai-je tenu à inscrire son opinion sur la manière de M. Thierry.

Il ne resta qu'un temps très court auprès de l'historien de la *Conquête de l'Angleterre par les Normands*. Sa position était excessivement gênée ; mais la campagne de Catalogne et la prison du Castillet l'avaient accoutumé à de plus rudes épreuves, et ni son courage, ni même son insouciance, n'étaient altérés par la vie qu'il menait. A Paris comme à Perpignan, il savait se plier à tout. Cependant peu à peu son sort s'améliora. Une collection de résumés historiques fut commencée par les libraires Lecointe et Durey ; il écrivit pour cette collection le *Résumé de l'Histoire d'Ecosse* et celui de l'*Histoire de la Grèce moderne*. Bientôt après il forma une association commerciale de librairie avec M. Joubert et M. Malher, son ancien camarade de Saint-Cyr, sorti récemment du service. Néanmoins, se livrant toujours à la littérature, dirigeant la *Revue américaine*, recueil qui contient de bons matériaux, il ne pouvait s'occuper de la librairie, et la société fut rompue d'un commun accord. Il commença à écrire dans les journaux, le *Constitutionnel*, la *Revue française*, le *Producteur*. Il publia son *Histoire de la Contre-Révolution d'Angleterre*, début qui ne fut pas très remarqué, et auquel pourtant il attachait de l'importance ; on a trouvé, après sa mort, dans ses papiers, un exemplaire qu'il avait commencé à corriger. C'est des travaux entrepris par lui à cette époque que date sa prédilection pour l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre : ce fut un sujet qu'il roula souvent dans sa tête, et qu'il n'avait jamais abandonné.

D'homme de guerre, Carrel devenait homme de lettres. Il était jeune ; la nature de son caractère comme de son talent était progressive, et il appartenait à ceux qui ne donnent pas tout de suite leur mesure, et dont la maturité, véritable expression de ce qui se passe, offre incessamment plus de fécondité et de vigueur. Le temps approchait où il allait prendre une part

active et importante aux mouvements politiques de son pays et marquer sa place dans le milieu d'alors.

Ce milieu était complexe et agité. Une grande querelle, non encore vidée, partageait tous les esprits. La Révolution, fille elle-même des temps qui avaient précédé, devait-elle être considérée comme une commotion néfaste et rayée du souvenir des hommes et de l'empreinte des choses? ou bien, fallait-il y voir une ère qui, terrible et salutaire à la fois, fermait le retour au passé, empêchait un arrêt dans un état intermédiaire quelconque et obligeait de contempler toujours l'avenir dans le présent? De fait, la Révolution n'est point quelque agitation superficielle à laquelle la plupart demeurent étrangers et qui ne préoccupent qu'un petit nombre. Non, la division pénètre jusqu'aux entrailles de la société : il n'est, pour ainsi dire, point d'homme, si humble de condition et si retiré qu'on veuille se le figurer, qui, à des moments donnés, n'ait eu à se prononcer. Personne, je crois, ne peut douter maintenant qu'il s'agisse d'un grand fait social qui intéresse tout le monde, qui n'est pas particulier à la France et qui se développe de phase en phase sans que nul ait pu l'arrêter, ni sans qu'il se soit encore arrêté de lui-même.

La Restauration est une de ces phases, tranchée et importante. L'Empire était tombé; la paix, tant désirée, était rétablie; les Bourbons avaient repris le trône de leurs ancêtres. Que semblait-il devoir arriver? Si la Révolution n'avait été qu'un égarement momentané de la population, une innovation suscitée par quelques ambitions, un soulèvement du peuple causé par des griefs réels ou faux, tout devait rentrer peu à peu dans l'ancien lit. Ainsi, l'agitation passagère de la Fronde, une fois vaincue et calmée, ne laissa point de trace, chacun s'empressa autour de la royauté : parlement, noblesse, tiers-état, semblèrent ne rien savoir des motifs qui avaient suscité ce branle; ils se soumirent sans conditions, ils oublièrent sans réserve. Aucun travail profond d'idées n'avait préparé cette levée de boucliers; elle s'évanouit comme une espèce d'orage que le soleil royal dissipa pleinement. Il n'en fut pas de même de la Révo-

lution : vingt-cinq ans s'étaient écoulés ; bien qu'elle eût dépassé toutes les bornes par ses violences, bien qu'elle eût été suivie de la réaction impériale, qui, tout en consacrant plusieurs des résultats matériels, en laissait à peine prononcer le nom, elle se retrouva debout, vivante, en présence des Bourbons. Bien plus, elle avait gagné toute sorte de prosélytes parmi les peuples européens; les Italiens, les Espagnols, les Allemands, même les Anglais s'en trouvèrent bien plus près quand elle se présenta à eux la main désarmée, qu'ils ne croyaient au temps des grandes luttes.

C'est qu'au fond, révolution est un mot bien insuffisant pour caractériser la commotion qui signala en France la fin du XVIIIe siècle. A l'entendre, il semble qu'il n'y a eu qu'un renversement de ce qui existait. Il n'en fut pas ainsi. Sans doute bien des choses antiques furent renversées, mais elles le furent d'après des vues systématiques, qui émanaient à la fois des idées et des sentiments; sans doute une violente ardeur de détruire éclata de toutes parts; mais, si on fit place nette, ce fut pour établir des institutions, des règles, des mœurs qui, bien que vacillantes, mal consacrées, provisoires, satisfont singulièrement le gros des hommes modernes. Aussi toutes les fois qu'ont surgi des menaces de faire contre les choses nouvelles ce qui avait été fait contre les choses anciennes, des répugnances insurmontables ont été rencontrées. Même ce n'a pas été tout : si on avait oublié qu'un tel état avait été préparé par la parole et par la discussion et que les actes de révolte et de force qui l'avaient intronisé n'étaient que secondaires, on s'en serait convaincu pendant la période de la Restauration. Alors la parole et la discussion avaient repris leurs juste empire. L'ordre révolutionnaire (pour le caractériser par le mot connu, bien que mot soit insuffisant et mauvais) soutint le débat, et non-seulement il ne recula pas devant ses adversaires, mais encore on vit manifestement que ce genre de lutte lui était favorable et que le mouvement qui modifiait la société était toujours avançant et progressif.

Quinze ans, nous le savons maintenant, quinze ans seule-

ment étaient accordés à cette phase, mais alors on ne le savait pas. Dans ce court espace de temps s'alluma un foyer de travail et d'activité féconde. Peu d'années nous en séparent ; et cependant c'est une histoire lointaine, car, depuis, trois révolutions sont intervenues : 1830 et Louis-Philippe ; 1848 et la République ; 1851 et l'Empire. Aussi, de ceux qui prirent part à ces luttes, on peut dire ce que disent le Guelfe et le Gibelin dans le poëme du Dante : « Ils furent fièrement adversaires. » (*Fieramente furo avversi*). Il n'est pas bien difficile maintenant de laisser tomber les passions qui animaient les combattants. Une forte partie était engagée : l'enjeu était, d'un côté, un trône, comme l'événement l'a montré ; on saurait quel était l'enjeu de l'autre côté, si l'issue de Juillet 1830 avait été contraire. Mais, quoi qu'il en soit de ce dernier conflit, l'intervalle avait été rempli par la paix, par la discussion, par des œuvres brillantes, par un riche et varié développement de la pensée. De tout cela, il faut bien faire honneur à la situation générale, aux gouvernants comme aux gouvernés, aux opposants comme à leurs adversaires ; et, bien que ce régime portât avec soi la flèche qui devait le faire périr, néanmoins, tant qu'il dura, il eut éclat et activité.

On sait comment la pensée comprimée par le règne impérial fit éruption. Les lettres, l'histoire, la philosophie, la politique, les questions sociales, tout fut en effervescence. De ce travail, qui alors captiva si fort les intelligences, un point seul importe ici à relever, c'est que, volontairement ou involontairement, il servit à confirmer et à développer le grand problème des temps modernes, à savoir si la société est animée d'un mouvement spontané qui la porte à des destinées ultérieures et différentes de son passé, ou si les adversaires de ce mouvement, ceux qui le nient en principe et le combattent en fait, réussiront à montrer en fait et en principe qu'il n'y a que trouble fortuit et désordre susceptible d'être comprimé, et non croissance et progrès incompressibles. Or, pendant ces quinze années, bien des choses que les guerres interminables et sans fruit de l'Empire avaient fait oublier, que les sanglantes péripéties de

la Révolution avaient masquées, se réveillèrent, s'expliquèrent, se complétèrent. Comme un homme qui, après avoir longtemps roulé dans son esprit quelque travail important, s'endort, et, le lendemain, après le sommeil, sans y avoir songé davantage, trouve que sa méditation a cheminé et la reprend avancée et devenue plus claire; de même l'esprit public, après une interruption forcée et une sorte de sommeil, se retrouva non au même point, mais avec une vue plus nette des choses et une décision plus forte et plus enracinée. Si bien que, sous les Bourbons, qui avaient été rétablis et s'étaient certainement crus restaurés pour un tout autre office, les idées, loin de rétrograder vers un point quelconque marqué dans le passé, s'avancèrent vers un point quelconque marqué dans l'avenir. Les causes générales continuant à opérer, les effets généraux continuèrent à se reproduire. Rien n'étant changé au fond de la situation, ce qui avait agi dans le XVIIIe siècle agit dans le XIXe siècle, avec cette seule différence que des expériences avaient été acquises, des résultats fixés et des habitudes mentales contractées. C'est cet ensemble de causes et d'effets qui constitua le grand parti libéral d'alors, contre lequel se brisa la Restauration.

Carrel appartint de bonne heure à ce parti, et il ne l'abandonna jamais. Officier, il risqua la vie et son grade pour le servir; il ne le renia pas devant les conseils de guerre; sortant de prison, pauvre et dénué, il ne songea pas à le quitter; et quand son caractère et son talent lui eurent valu une considération et une force incontestées, il continua, devenu un des chefs, ce qu'il avait commencé n'étant qu'un soldat dans l'immense armée libérale. On peut suivre en lui ce qui se fit d'abord obscurément dans la foule : conspirateur contre la branche aînée, puis acceptant le débat sur le terrain de la légalité, plus tard défiant le coup d'État qui s'approchait, enfin accueillant la victoire de Juillet et la solution provisoire apportée par le roi Louis-Philippe, et après.... Mais je ne veux pas empiéter sur ce qui va venir; je dirai plus loin comment le parti libéral se brisa et quelle fraction fut suivie par Carrel.

Dans la *Notice* sur Paul-Louis Courier, qu'il a mise en tête

de l'édition complète des œuvres de cet auteur, et qu'on trouvera dans ce Recueil, il a dit : « La vie d'un écrivain distingué » par une très grande originalité est le meilleur commentaire » de ses écrits; c'est l'explication et, pour ainsi dire, l'histoire » de son talent. Cela est vrai surtout de celui qui n'a point, » dans sa jeunesse, suivi les lettres comme une carrière, et dont » l'imagination, dans l'âge de l'activité et des vivés impressions, » ne s'est point appauvrie dans les quatre murs d'un cabinet » ou dans l'étroite sphère d'une coterie littéraire. S'il est au- » jourd'hui peu d'écrivains dont on soit curieux de savoir la » vie après les avoir lus, c'est qu'il en est peu qui frappent par » un caractère à eux, et chez qui se révèle l'homme éprouvé, » développé, complété par un grand nombre de situations di- » verses. »

Si Carrel n'a pas songé à lui-même en écrivant ces lignes, on peut aujourd'hui lui en faire la directe application. Ce n'était point dans le cabinet qu'il avait appris son nouveau métier d'auteur; il n'avait jamais connu l'étroite sphère des coteries, et, à l'âge de l'activité et des vives impressions, il avait vu les faces diverses de la vie. Au contraire de Paul-Louis Courier, qui hésitait sur un mot, Carrel n'hésitait jamais sur une phrase. Son style, sans artifice et sans recherche, était, dans les bonnes pages, un chef-d'œuvre pour la sûreté de l'expression, qui arrivait toujours abondante comme la pensée, si pleine et si abondante elle-même; et, si on ne sentait pas le travail de l'écrivain qui retouche avec soin chaque passage, on sentait une inspiration vigoureuse qui donnait à toute chose le mouvement, la forme et la couleur, et jetait dans un même moule le style et la pensée.

La grande œuvre de Carrel est le *National*. Privé de l'occasion de se signaler par des faits éclatants, empêché par une mort prématurée de déployer ses forces dans une composition littéraire, il a laissé en ces feuilles volantes une visible trace de tout ce qu'il pouvait, au titre d'homme d'action et d'écrivain. Il se fit là un terrain où il sut manifester la double tendance de son caractère, l'action et la pensée, et révéler autant de décision et de coup d'œil que d'art et de style. Le *National*,

en effet, n'a pas été pour Carrel un froid théâtre où il venait jouer le rôle que le hasard lui imposait; ce fut pour lui une arène où il luttait, un champ clos où il se serait cru malheureux de ne pouvoir descendre en personne. Le *National* fut une personnification d'Armand Carrel; et, si le journal exprima les pensées, les entraînements, les passions de l'écrivain, l'écrivain, à son tour, était toujours sur la brèche, prêt à défendre, au péril de sa vie ou de sa liberté, ce qu'il venait de dire dans le journal.

Carrel avait, dans la hardiesse de ses attaques, beaucoup de ressemblance avec l'auteur des *Lettres de Junius;* mais il n'aurait jamais voulu que sa personne demeurât invisible. Plusieurs fois le voile du journalisme lui a semblé trop épais, la fiction trop complète, et, en son propre nom, il a pris la parole pour soutenir des luttes dangereuses. C'est cette union d'une personnalité vigoureuse avec ce personnage fictif appelé journal qui a donné au *National* un caractère qu'aucune feuille n'a présenté. Quand la politique languissait, quand les questions vives s'amortissaient, Carrel sentait son intérêt diminuer, et il laissait flotter au hasard une polémique à laquelle sa passion ne lui disait pas de s'incorporer; mais, quand survenait, soit au dedans, soit au dehors, quelqu'un de ces événements qui intéressaient ou soulevaient son âme; quand surtout un péril était là pour l'aiguillonner, alors il reprenait sa plume, arme qui, dans ses mains, ne manquait pas le but, et il conduisait la guerre avec autant de vigueur que d'habileté. Les lois qui enchaînent la presse, les tribunaux qui la menacent, ne lui semblaient qu'un défi jeté à l'audace de l'écrivain. Rien ne lui plaisait plus que de passer à travers les embuscades légales, et d'aller, protégé par un style habile à tout dire, comme par une armure, affronter les chances périlleuses du combat. Il eût osé moins s'il eût été plus libre; son caractère, qui le poussait à tenir avec une constance invincible contre les victorieux, le poussait également à ne pas abuser de la victoire, et jamais il ne se fût senti le courage d'aggraver, par une parole ou par une action, le sort des vaincus.

Ce fut lui qui eut la première idée du *National;* il en donna le titre. Ce journal, qui commença avec janvier 1830, faisait un pas en avant sur le reste de la presse à ce moment où la Restauration avait elle-même fait un pas décisif. Il indiquait, pour terminaison de la crise, l'expulsion de la branche aînée et sans doute la substitution de la branche cadette, si, comme la nomination de M. de Polignac et la détermination du roi le témoignaient, un coup d'État survenait. La rédaction fut remise à MM. Thiers, Mignet et Carrel, avec cet arrangement que chacun, à son tour, aurait, pendant un an, la direction suprême de la feuille. M. Thiers, comme le plus âgé, commença ; il y eut peu de place, à côté de lui, pour son collaborateur. Au reste on trouvera dans ce Recueil la plupart des articles que Carrel écrivit dans le journal pendant les six premiers mois de 1830.

Il a exposé dans un procès (25 février 1835) où il portait la parole comme défenseur, quels motifs avaient présidé à la fondation du *National :* « M. l'avocat général a bien voulu rendre hommage aux principes qui dirigèrent le *National* avant la révolution de juillet, à l'habileté et à la modération avec lesquelles ces principes furent exprimés ; il a bien voulu reconnaître et proclamer le service que ce journal rendit alors aux libertés du pays. Peut-être M. l'avocat général n'a-t-il pas oublié que, parmi les rédacteurs du *National*, à cette époque, il s'en trouvait un qui est aujourd'hui ministre (M. Thiers). Je ne crois pas qu'il soit inconvenant de penser que c'est à lui que s'adressaient ces félicitations, et je ne songe pas à en détourner la moindre partie en faveur de celui des anciens rédacteurs du *National* qui défend devant vous M. Rouen. Cependant le défenseur de M. Rouen fut alors un des collaborateurs assidus du *National;* il était un des trois rédacteurs en chef de ce journal, et il s'honore d'avoir contribué à fonder ces véritables doctrines du gouvernement du pays par le pays, dont la révolution de juillet ne fut que la consécration solennelle et le triomphe.

» Qu'on ne s'y trompe pas, lorsque le *National* formulait ainsi nettement sa doctrine : *Le roi règne et ne gouverne pas*, c'était l'arrêt de l'ancienne dynastie, qu'il ne craignait pas de

prononcer dès les premiers jours de l'année 1830. Il ne s'en tenait pas à la démonstration simple de cette doctrine; il ne s'abstenait pas, comme l'a dit M. l'avocat général, d'attaques envers la couronne, il faisait comme aujourd'hui : il trouvait moyen de se faire comprendre sans provoquer les poursuites, qui, cependant, ne lui manquèrent pas. Ainsi, quand il appelait l'animadversion de la France sur les émigrés de Coblentz, sur les transfuges de Quiberon, sur les hommes qui voulaient nous imposer l'empire du bigotisme, n'était-ce pas Charles X qu'il attaquait lui-même, Charles X, émigré de Coblentz, transfuge de Quiberon, chef de la congrégation religieuse, et dont les antécédents étaient tels qu'il était impossible de rappeler une tentative de la contre-révolution qui n'eût l'apparence d'une personnalité à son adresse?

» Le *National* n'a pas été fait dans une autre pensée que celle d'apprendre au pays comment on pouvait se passer d'une dynastie, et d'empêcher qu'il ne se trouvât, à l'imprévu, jeté dans des innovations que le temps n'aurait pas mûries. Pourquoi le *National* aurait-il changé? pourquoi cette polémique, au caractère de laquelle M. l'avocat général vient de rendre hommage, aurait-elle revêtu tout à coup un caractère étrange de violence et d'emportement? Il n'en est rien, comme j'ai le droit d'être cru sur parole, lorsque je l'affirme : le *National* est resté tel qu'il était ; toujours voué à la liberté du pays, toujours empressé à lui révéler les conditions sous lesquelles une nation se montre digne de l'acquérir et de la conserver.

» Je regrette de n'avoir pas en cet instant quelques mois de l'ancien *National*, objet des éloges de M. l'avocat général ; je regrette surtout de ne pas avoir ici le prospectus, rédigé par M. Thiers, programme des intentions et des vues politiques du journal que nous fondions, et où il était dit que, si nous ne parvenions pas à discipliner un pouvoir héréditaire aux lois du gouvernement du pays par le pays, nous chercherions au delà de l'Atlantique le modèle d'un pouvoir électif et responsable parfaitement soumis et enchaîné à la volonté nationale. »

La révolution de juillet, éclatant, amena le tour de Carrel plus

tôt qu'on ne l'avait prévu. MM. Thiers et Mignet entrèrent dans l'administration et abandonnèrent le *National* ; Carrel était alors absent et en mission ; l'existence du journal, en conséquence, fut remise en question. Il va sans dire que le *National*, dans les premiers temps qui suivirent l'avénement du roi Louis-Philippe, appuya de toutes ses forces le nouveau gouvernement. M. Thiers songea à lui conserver ce caractère et à en faire une feuille ministérielle. Les actionnaires s'y refusèrent, et parmi eux il faut compter Carrel lui-même qui avait donné à un de ses collaborateurs et amis un pouvoir ainsi conçu : « Dans le cas où, en » mon absence, il y aurait division sur la question de savoir s'il » faut persister dans la voie du gouvernement, ou se reporter » du côté des très justes exigences nationales, je vote et voterai » toujours pour que le journal soit plutôt journal d'opposition » que journal du ministère. Je laisse ma voix à M. Albert » Stapfer afin qu'elle soit comptée en mon absence dans le sens » de l'opinion sus-exprimée. » Dans cet intérim, M. Passy fut chargé de la rédaction. Cependant Carrel revint, décidé à faire valoir les droits qu'il avait à devenir le rédacteur en chef du *National*.

Quelques difficultés lui furent suscitées, mais il en triompha, et il entra en possession du poste qui lui appartenait. Tous les victorieux attirent auprès d'eux, dans le moment de leur triomphe, une foule qui suit l'impulsion de l'événement ; et le *National* était du nombre des victorieux. La part qu'il avait prise, avant et pendant la crise, au changement de règne ; l'admission de son ancien rédacteur en chef à des fonctions importantes dans l'administration, tout cela avait considérablement grossi le nombre des abonnés. Mais dès que Carrel eut la direction, ce flot cessa de monter, puis se retira peu à peu, et un autre public plus restreint vint en place de celui que le succès avait attiré.

Ce n'est pas que Carrel ait eu tout d'abord un parti pris d'opposition. Loin de là ; on s'en convaincra sans peine, en lisant ici dans ce Recueil la fin de 1830. Le *National* est favorable au nouveau gouvernement ; il en appuie les premiers pas ; il en

excuse les tâtonnements ; il est étranger aux troubles divers qui agitent la ville ; il blâme les manifestations bruyantes et provocantes ; il n'est avec rien de ce qui compromet la tranquillité publique. Cependant on voit clairement qu'il n'a aucun engagement avec le gouvernement et que, s'il l'appuie, c'est que la chose lui paraît meilleure que de le combattre. Seulement, déjà se montrent des griefs contre la Chambre, qui tout d'abord avait pris contre ce qu'on appellait le *mouvement* une attitude plus décidée et plus hostile que la royauté.

Ces dissentiments, d'abord si légers, s'accrurent immensément dans le cours de 1831 ; l'arrivée de Casimir Périer au pouvoir suscita une polémique ardente. D'abord on espéra qu'il serait renversé par la nouvelle Chambre qui fut élue cette année-là ; mais quand on vit qu'il s'était consolidé et que la politique du gouvernement était définitivement fixée en ce sens, alors les regards de Carrel se tournèrent vers une autre issue, et, le 1er janvier 1832, il déclara que, la monarchie n'offrant pas les conditions nécessaires au développement de la France, et ayant été un essai infructueux, la république devait naturellement en prendre la place. Depuis lors, le *National* entra dans le parti républicain.

Ce parti s'agitait beaucoup. Il s'insurgea et fut battu. Dans toutes ces péripéties, la situation d'un journal comme le *National* fut très difficile ; d'un journal qui, bien qu'en dehors des complots et des émeutes, tellement que le pouvoir ne put lui interdire la parole, se trouvait, à chaque fois, passer de la catégorie des minorités dans celle des vaincus. Ces jours remplis et instruisants s'écoulèrent ; et, à la fin du terme qui lui était assigné dans le cours de cette période, le 23 juin 1836, c'est-à-dire un mois avant sa mort, Carrel, annonçant un écrit de Chateaubriand, écrivait, comme pour laisser une marque du point où il était arrivé : « Nous avons le dernier mot de M. de » Chateaubriand, et ce dernier mot, ce n'est ni la monarchie, » ni l'aristocratie, ni la charte, ni même le gouvernement re- » présentatif, c'est quelque chose de plus digne des efforts et » des sacrifices de la génération vivante, c'est la révolution

» sociale. La tâche est si grande que l'imagination la plus » hardie s'en effraye, et nous ne sommes pas étonné de » l'espèce d'incrédulité que rencontrent dans M. de Chateau- » briand ses propres prédictions. La révolution que M. de Cha- » teaubriand aperçoit dans un avenir très reculé, est moins » éloignée du gouvernement bourgeois de ce temps-ci, que ce » gouvernement lui-même ne l'est des pompes aristocratiques » et du bon plaisir royal du vieux Versailles. »

Ce trajet de l'esprit de Carrel est important à noter. Jeune homme et hostile à la Restauration, discipliné plus tard comme tout le parti libéral dans une lutte légale, appuyant le mouvement qui créa une nouvelle royauté, s'en détachant, devenant républicain, et enfin apercevant d'une manière vague que les réformes politiques, quelque profondes qu'on les suppose, ne sont pas le terme de l'ébranlement général des idées et des opinions dans l'Europe, telle est la succession des phases. Ce trajet, dis-je, est important à noter ; car il représente ce qui se passa dans l'ensemble des esprits. Le règne de Louis-Philippe est une époque close comme la Restauration ; on peut l'apprécier en elle-même. Ce qui la caractérise essentiellement, du moins au point de vue qui m'occupe ici, c'est que, mettant plus nettement en lumière les effets et les conséquences, elle a manifesté non pas l'impuissance du gouvernement parlementaire (car il subsiste en Angleterre et ailleurs), non pas l'avénement de la démocratie (car la démocratie est à son plein en Amérique sans être plus sûre en sa marche que nos monarchies), mais l'idée qu'une nouvelle forme de société se dégage par degrés successifs. L'impulsion qui entraine rapidement les hommes et les institutions loin du passé, se fait sentir aussi bien dans la Grande-Bretagne, qui est le plus stable des États européens, que dans la France, qui, depuis la Révolution, en est le plus instable.

Ces choses qui ne furent pas apparentes dès la première révolution (car beaucoup y virent une explosion terrible, mais passagère) ; ces choses qui semblaient refoulées lors de l'Empire (car beaucoup crurent qu'une volonté militaire y avait mis fin) ; ces choses qui s'agitaient sourdement sous la Restauration

(car elles s'étonnaient d'être si pleines de force après ce qui semblait une défaite) ; ces choses qui sous le règne de Louis-Philippe se sentirent incorporées dans l'opinion publique (car alors on conçut bien que dans l'état actuel de l'Europe entrait plus de provisoire qu'on n'était d'ordinaire disposé à le reconnaître) ; ces choses, dis-je, divisèrent le grand parti libéral, destiné dans tous les cas à se dissoudre. Car, eût-on conservé la charte de 1814, la main de Charles X n'intervenant pas, il aurait bien fallu en user, et alors on s'engageait dans une voie de réforme, non de révolution ; ce qui, vu la nature des réformes, est aujourd'hui, sauf le procédé, équivalent. Mais la révolution de juillet étant survenue, naturellement on se divisa sur ce qu'il en fallait faire. Quel temps d'arrêt mettre dans ce mouvement rapide ? ou bien, si l'on n'en mettait pas, où aller ?

Carrel se tint d'abord en observation et en neutralité. Je ne sais ce qu'un pareil rôle aurait pu durer ; mais de graves événements ne tardèrent pas à y mettre fin. L'Europe est devenue tellement solidaire dans ses principales parties, qu'une commotion ne demeure pas isolée et se propage avec plus ou moins de force en divers lieux. La révolution de juillet suscita l'insurrection de la Belgique contre le gouvernement du roi des Pays-Bas, des troubles graves en Italie, de l'agitation en Allemagne, en Espagne, et un soulèvement en Pologne. Le roi Louis-Philippe soutint la Belgique ; sans doute il le voulut, et d'ailleurs il comprit qu'il le fallait, car, ne l'eût-il pas voulu, l'opinion alors excitée et le voisinage ne lui laissaient pas d'autre alternative. Mais l'Italie et la Pologne, qui n'étaient pas dans les mêmes conditions, furent laissées à leur sort. Ce fut là que se manifesta un vif dissentiment. Les plus ardents voulaient qu'on ne laissât succomber ni l'Italie ni la Pologne, et qu'on intervînt en leur faveur par les négociations, et, si l'on devait en venir à cette extrémité, par la guerre. Carrel fut de ce nombre ; et c'est le point de départ de son opposition en 1831. De là dérive, par une connexion manifeste, sa polémique contre les traités de 1815 et contre l'alliance anglaise ; les traités de 1815, parce qu'ils étaient à la fois la marque de la défaite de la France

et le jugement porté d'avance contre les nations qui s'insurgeaient, du moins celles qui étaient trop loin de nous et trop près de l'Autriche et de la Russie; l'alliance anglaise, parce qu'elle impliquait l'acceptation, par la France, des traités de 1815.

De plus, une préoccupation à laquelle les événements ont donné tort, pesait alors grandement dans la balance. Beaucoup étaient persuadés que le gouvernement français ne parviendrait pas à éviter la guerre, les deux principes étant inconciliables; que, si on laissait écraser les alliés naturels que l'insurrection fournissait, on augmentait les dangers futurs et inévitables; et qu'il fallait prendre à l'instant favorable une initiative qui, négligée, serait prise par d'autres à notre désavantage. Ces prévisions ne se réalisèrent pas. C'est qu'en effet, on méconnaissait trois conditions nouvelles qui décidèrent de la situation : le besoin de la paix déjà devenu une puissance, l'alliance anglaise sans laquelle aucune coalition n'était possible, et surtout les dispositions inquiètes et inquiétantes des populations européennes, qui ne permettaient pas facilement une guerre de principe.

Toute action prompte sur l'extérieur étant ainsi interrompue, l'intérieur devint la grande affaire. Aussi Carrel, ne tardant pas à franchir la simple opposition, fit entrer le *National* dans le parti républicain. Ce parti, qui n'avait cessé d'exister, s'était recruté sous la Restauration : et il se trouva assez fort pour se manifester, d'autant plus qu'il s'était propagé spéculativement dans une portion des classes éclairées, et instinctivement dans une portion des classes populaires. L'accession de Carrel lui donna un organe de plus.

Là dessus, je vais encore le laisser parler. Nul mieux que lui ne peut exposer ce développement de ses idées et de sa situation. « C'est une chose assez curieuse que le reproche d'hostilité originelle contre le chef de la dynastie d'Orléans adressé au *National*. A-t-on oublié que de ses bureaux partit le premier appel en faveur du duc d'Orléans, qui devait partager le sort des aînés de la famille? Oui, qu'on en blâme ou

qu'on en loue le *National*, il n'est guère possible de nier le fait qu'il ait pris une part malheureusement célèbre à l'établissement de la dynastie d'Orléans. Peut-être cette circonstance, que j'ai rappelée ailleurs avec l'amertume d'un douloureux mécompte, lui donnait-elle plus de droit qu'à aucun autre d'exercer une surveillance extrêmement sévère sur la marche de cette royauté, que tant de personnes honorables et consciencieuses l'ont blâmé d'avoir appuyée à son avénement. Pendant quelque temps, pendant longtemps, je l'affirme, le *National* ne voulait qu'une chose : éclairer la royauté par des conseils bienveillants dont la sévérité fut repoussée par d'infâmes calomnies que j'aurais honte de rappeler ici. On avait de bonnes raisons pour avoir d'autres amis que nous, et on nous a eus pour ennemis. Lorsque tous les conseils furent épuisés, et que le temps eut marché, il ne restait plus au *National* qu'une seule résolution à prendre : se séparer de la monarchie constitutionnelle, pour rester, avant tout, fidèle aux intérêts du pays. »

Quoique le *National* eût été tenu en dehors des mouvements insurectionnels, Carrel n'en ressentit pas moins le contre-coup des événements qui troublèrent la tranquillité publique. En juin 1832, il fut obligé de se soustraire à l'arrestation qui le menaçait ; mais, tout caché qu'il était, il soutint dans le *National* une polémique vive où il défendit les vaincus de Juin des assimilations injurieuses auxquelles les vainqueurs prétendaient les soumettre. En avril 1834, une perquisition fut faite à son domicile. L'année suivante, l'attentat de Fieschi devint le prétexte d'une arrestation qui se prolongea pendant huit jours. « J'ai toute la patience, écrivait-il de Sainte-Pélagie, que tu peux me souhaiter. Je trouve ma part bien petite dans un grand malheur public. » Il fut violemment blessé des soupçons auxquels on affecta de le mêler à cette époque, et on retrouve la trace de son indignation dans ces lignes, tirées de l'introduction qu'il plaça en tête de la brochure intitulée : *Extrait du dossier d'un Prévenu* : « Un grand ministre, qui m'a jadis honoré d'un peu de protection, a eu le bon goût de se faire présenter mon dossier, et d'y chercher de sa main amie la

trace de mes relations avec Fieschi. Pendant ce temps, les journaux de département, payés par ce même ministre, imprimaient qu'on se hâtait beaucoup de protester contre mon arrestation, et qu'il fallait voir si les papiers saisis chez moi ne la justifieraient pas. »

Ce n'était pas une tâche aisée que de soutenir par la plume et par la discussion un parti qui, comme en 1832 ou en 1834, avait été vaincu, les armes à la main. Soutenir les vaincus est toujours difficile. A la vérité, dans ce temps-là, l'obstacle n'était pas insurmontable, vu que la presse, demeurant libre, permettait la défense. Néanmoins il fallait disputer contre un pouvoir irrité de la lutte et renforcé par la victoire, tenir tête aux journaux hostiles qui, abrités derrière le large bouclier des forces constituées, frappent à leur aise un adversaire exposé à tous les coups, et faire cela sans blesser une opinion publique que d'aussi graves commotions alarmaient profondément. Carrel couvrait la retraite, si je puis appliquer cette expression militaire, à ce qui passe en un parti défait dans une rencontre : les chefs et les hommes qui les suivirent sont tués, saisis, ou en fuite, le reste rentre dans le sein de la grande foule; rien n'est détruit, tout est dispersé.

Lui-même a décrit sa situation en ces jours dans un discours qu'il prononça devant le jury pour y défendre le *National* affaire du 25 février 1835) :

« On reproche au *National* d'avoir employé l'injure et l'outrage, sans avoir assez réfléchi que, dans les luttes de partis, il faut savoir faire la part des opinions qui se heurtent et des passions qui s'exagèrent leurs torts mutuels. N'avons-nous donc pas à nous plaindre de la calomnie et de l'injure, nous, hommes de l'opposition, qu'on a représentés comme des artisans de troubles et de désordre, comme des anarchistes qui fomentent la sédition et se tiennent à l'écart de ses périls ? On aurait pu savoir que nous n'avons pas été poursuivis à la suite des événements d'avril; et certes la chambre des Pairs n'a ménagé personne, n'a laissé échappé aucun prétexte de faire sentir par la persécution sa puissance nouvelle. On nous a tra-

duits devant vous après les événements de juin, et nous avons trouvé dans votre justice une réparation éclatante. Or, il y a quelque mérite, peut-être, pour des hommes à qui l'on n'attribue que des sentiments et des vues de parti, à ne pas accepter un rôle qu'ils n'ont pas joué, quand ce rôle aurait pu avoir d'ailleurs un côté glorieux. M. l'avocat général a reconnu lui-même qu'un courage aussi beau que malheureux a été déployé dans ces luttes. Le *National* n'a pas eu la gloire du combat ; il ne s'appropriera jamais ce qui ne lui appartient pas ; il n'a pas eu non plus le tort des provocations. »

Telle était cette position singulière et aussi difficile que délicate. Ce qui la maintenait, c'étaient le grand talent de Carrel, sa loyauté incontestable et cette force qui lui était inhérente et par laquelle il se faisait respecter partout et de tous. En effet, voyez l'étroit défilé où il cheminait. Il restait en dehors des tentatives violentes auxquelles se portait son propre parti, et néanmoins il ne devait laisser mettre en question ni son courage ni son dévouement par ceux-là même qu'il se refusait à suivre. Devant le gouvernement, qui le trouvait trop impliqué dans des affaires où d'autres ne le trouvaient pas assez impliqué, il avait à montrer à la fois qu'il n'usait que d'armes légales, mais qu'il ne les déposait pas.

Telle était la forme de la lutte en ces temps. Elle avait commencé avant Carrel ; il disparut quand le tiers seulement en était écoulé ; et elle continua après lui. Dans le fait, on peut légitimement traiter de puériles les explications qui représentent l'explosion de 1848 comme un accident. Ce qui était incertain, c'est l'issue, toute bataille renfermant une portion de hasard, c'est-à-dire d'inconnu. Mais ce qui ne l'était pas, c'est le conflit qui se préparait d'une manière ou d'une autre. Sans parler de la persistance des deux grands partis qui se partageaient et se partagent encore l'Europe, sans parler des graves prévisions qui vers la fin surgissaient dans le public, il est évident qu'un ébranlement qui fut ressenti avec tant de force par la plupart des Etats européens ne fut pas un événement fortuit. N'amoindrissons point ces choses au gré de nos

passions ou de nos préventions, aussi bien pour l'honneur de ceux qui perdirent alors la partie, que de ceux qui la gagnèrent momentanément. Carrel fut le champion le plus éminent des premières années de cette période; il a donc sa part dans le mérite ou le blâme, en un mot, dans la responsabilité. Tout à l'heure je dirai en quelques lignes comment je juge que ces événements ont dû et éclater et avorter.

Ce qui rendait Carrel tout à fait propre à jouer ce rôle, c'est qu'il était, à un haut degré, un homme d'action. Quand je me sers de ce terme, je ne veux pas seulement dire qu'il pouvait, en brave militaire, faire campagne, attaquer, défendre, obéir et commander; de tout cela il avait donné des preuves en Catalogne. Je veux encore moins dire seulement qu'il était disposé, quand le cas l'exigeait, à soutenir en des rencontres privées l'honneur ou la cause de son parti; en cela encore il avait surabondamment marqué sa place. Je parle d'une faculté beaucoup plus rare, celle de l'homme d'action politique qui sait discerner les circonstances et y intervenir par quelque démarche décisive. Cette faculté n'est pas commune même chez les hommes au pouvoir, qui cependant ont à chaque instant l'occasion favorable pour en user; mais elle est surtout difficile à pratiquer chez ceux qui, sans autorité empruntée, sont obligés de tirer tout de leur propre fonds. La clairvoyance qui aperçoit, la hardiesse qui entreprend, la fermeté qui soutient, l'habileté qui trouve des ressources, doivent alors diriger tous les pas.

Voici un de ces actes auxquels je fais allusion : Sous le ministère Périer, on imagina d'arrêter préventivement, avant jugement, les journalistes dont les écrits étaient déférés au jury. Déjà quelques-uns avaient été incarcérés de cette façon, lorsque Carrel se résolut à provoquer, sur ce point, une lutte décisive. Dans un article du 24 janvier 1832, article qu'il signa, il déclara que l'arrestation préventive des écrivains, hors le cas de flagrant délit, était une illégalité; qu'il ne s'y soumettrait pas, et que, si on essayait de l'arrêter, il repousserait la force par la force.

« Le ministère, disait-il, croit l'illégalité peu dangereuse quand elle ne blesse qu'un petit nombre de citoyens. Il se

trompe, et, malgré toute sa fierté, il pourrait bien éprouver qu'un seul homme, convaincu de son droit et déterminé à le soutenir par tous les moyens que lui dicterait son courage, n'est pas facile à vaincre. Pourquoi un de ces écrivains devenus l'objet des haines du juste-milieu ne se rencontrerait-il pas, qui, pénétré de son droit, opposerait la force à la force, et se dévouerait aux chances d'une lutte inégale? Eh bien! il y en a, dans la presse périodique, de ces hommes qu'on ne provoque pas impunément et qui, certes, ne seraient pas emportés vivants à Sainte-Pélagie, s'ils avaient juré de ne pas laisser violer en eux la majesté de la loi. Il est facile de faire tuer par cinquante hommes un seul homme qui résiste; mais croit-on que cela pût arriver deux fois sans péril pour l'ordre de choses actuel? Croit-on que, si un écrivain, dont tout le crime serait de ne pas penser comme le ministère, et qui, d'ailleurs, serait un citoyen recommandable, était assassiné de jour ou de nuit, dans sa maison, en résistant à une arrestation illégale, ceux qui auraient ordonné l'arrestation et l'assassinat le porteraient bien loin? »

Il terminait ainsi : « Il faut que ce ministère sache qu'un seul homme de cœur, ayant la loi pour lui, peut jouer, à chances égales, sa vie contre celle non-seulement de sept ou huit ministres, mais encore contre tous les intérêts, grands ou petits, qui se seraient attachés imprudemment à la destinée d'un tel ministère. C'est peu que la vie d'un homme tué furtivement au coin de la rue, dans le désordre d'une émeute; mais c'est beaucoup que la vie d'un homme d'honneur qui serait massacré chez lui par les sbires de M. Périer, en résistant au nom de la loi: son sang crierait vengeance! Que le ministère ose risquer cet enjeu, et peut-être il ne gagnera pas la partie. Le mandat de dépôt sous le prétexte de flagrant délit ne peut être décerné légalement contre les écrivains de la presse périodique, et tout écrivain pénétré de sa dignité de citoyen opposera la loi à l'illégalité, et la force à la force: c'est un devoir: advienne que pourra. »

Carrel se tint chez lui prêt à résister : on ne tenta pas de l'ar-

riter. L'article produisit son effet, et l'on n'incarcéra plus, préventivement, les journalistes. Après avoir été exposé à une lutte dans sa demeure, il fut exposé aux chances d'un procès. Ce fut là qu'il commença, pour la première fois, à s'essayer au rôle d'avocat. Avant MM. Charles Comte et Odilon-Barrot, chargés de plaider, l'un pour M. Paulin, le gérant, l'autre pour le signataire de l'article, Carrel présenta quelques observations écrites qui furent très goûtées. On y remarque le soin avec lequel il s'excuse, pour ainsi dire, d'avoir pris une initiative périlleuse. « A Dieu ne plaise, messieurs, que je me présente ici comme ayant voulu donner aux écrivains, mes confrères, l'exemple de la résistance à l'illégalité! Je crois n'avoir exprimé que le sentiment et la résolution de tous. J'ai été le premier à rencontrer cette bonne et patriotique idée; mais je veux en renvoyer le mérite à tous ceux qui, dès le lendemain, ont voulu, par d'énergiques adhésions, en partager le danger. Un seul est ici en cause avec moi, et, sans doute, par préférence spéciale; car on eût pu incriminer toute la presse indépendante, qui, en cette circonstance, comme toujours, a fait son devoir. Quant aux écrivains dont l'arrestation avait rendu nécessaire cette unanime et vigoureuse protestation, je suis bien aise de rappeler ici que c'est en leur tendant un piége indigne des procédés de la justice qu'on était parvenu à s'emparer de leur personne, à tel point que, si l'article du *National* n'eût pas coupé court à de tels procédés, il eût fallu bientôt, pour se rendre avec sûreté dans le cabinet d'un juge d'instruction, exiger un sauf-conduit et des otages, comme au temps des justices seigneuriales du moyen âge. »

Ayant été blessé de certaines insinuations, il se décida à prendre de nouveau la parole, mais sans préparation cette fois. Il improvisa quelques mots qui firent une impression très favorable. Voici la fin de sa courte réplique : « M. le procureur général, en rappelant les derniers mots qui terminent mon article : *Advienne que pourra*, leur a donné une interprétation contre laquelle je proteste. A en croire M. le procureur général, j'aurais fait, en publiant mon article, le calcul que voici :

« Je résisterai, je tuerai un agent de la force publique, j'irai » devant le jury et je serai acquitté. » Je suis bien aise, messieurs les jurés, que vous ne me croyiez pas ce goût de meurtre, que vous ne me preniez pas pour un tueur d'homme. Un agent de la force publique, un officier de police, un soldat de la garde municipale, sont hommes pour moi, et, de plus, mes concitoyens; je fais autant de cas de leur vie que de la mienne. Les mots *Advienne que pourra* signifiaient donc simplement qu'il m'en coûterait beaucoup d'être réduit à engager une lutte corps à corps, mais que j'étais résigné, pour mon compte, aux conséquences. J'ajouterai, messieurs, qu'une résistance de ce genre peut être fort efficace sans être sanglante : je me suis trouvé, sous la Restauration, dans le cas de résister à un ordre d'arrestation illégale; je fus assez heureux pour déterminer, par mes représentations, l'officier chargé d'exécuter l'arrestation à aller prendre de nouveaux ordres. On réfléchit, et les choses s'arrangèrent à l'amiable. J'aurais été charmé, pour mon compte, de terminer aussi doucement avec les agents de la justice, dans la circonstance qui nous occupe : cela eût dépendu d'eux. Seulement, et à *toute* extrémité, j'eusse repoussé la force par la force. »

Une autre fois, et devant un autre tribunal, un élan subit l'emporta, et changea en une scène éminemment dramatique une affaire où tout était connu d'avance, la marche et l'issue. Le *National* avait été cité à la barre de la chambre des pairs pour un article qui était qualifié d'injurieux; M. Rouen, gérant, était en cause, et Carrel plaidait pour lui. Ayant nommé le maréchal Ney, il ajouta : « A ce nom, je m'arrête, par respect pour une glorieuse et lamentable mémoire. Je n'ai pas mission de dire s'il était plus facile de légaliser la sentence de mort que la révision d'une procédure inique : les temps ont prononcé. Aujourd'hui le juge a plus besoin de réhabilitation que la victime.... » Le président l'interrompit à ces mots : « Défenseur, dit-il, vous parlez devant la chambre des pairs. Il y a ici des juges du maréchal Ney; dire que les juges ont plus besoin de réhabilitation que la victime, c'est une expression, prenez-y

garde, qui pourrait être considérée comme une offense. Je vous rappellerai que le texte de la loi, dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture, serait aussi bien applicable à vos paroles qu'à l'article dont M. Rouen est ici responsable. » Carrel, avec un geste et un accent inexprimables : « Si, parmi les membres qui ont voté la mort du maréchal Ney, et qui siégent dans cette enceinte, il en est un qui se trouve blessé de mes paroles, qu'il fasse une proposition contre moi, qu'il me dénonce à cette barre, j'y comparaîtrai; je serai fier d'être le premier homme de la génération de 1830 qui viendra protester ici, au nom de la France indignée, contre cet abominable assassinat ! »

Ce défi aurait été certainement relevé. Mais le général Excelmans, un des pairs, se lève, et, comme emporté, s'écrie: « Je partage l'opinion du défenseur. Oui, la condamnation du maréchal Ney a été un assassinat juridique; je le dis, moi ! »

Tout le caractère de Carrel se retrouve en cette phrase téméraire. Le voilà seul en face d'un pouvoir qui dispose souverainement de son sort ! Rien ne le fait hésiter, ni le danger visible, ni son isolement, ni cette barre où, de défenseur, un mot peut le faire accusé. Ce mot est prononcé, et celui qui l'a lancé reste immobile et calme devant la chambre qu'il émeut si profondément. Le même hasard qui sauve le hardi soldat monté le premier sur la brèche, sauva Carrel : ses paroles avaient arraché un écho.

Ayant fait l'essai de ses forces, il n'hésita pas, dans la suite, à se charger lui-même de la défense du *National*. Tous les procès devant le jury où il plaida, il les gagna; très versé dans la connaissance des lois de la presse, sachant exactement les particularités du fait en litige, il présentait la défense avec un succès qui prouvait son habileté à trouver les raisons valables, les paroles décisives et l'assentiment du jury.

Il faut en donner quelques exemples : Carrel attaqua vivement le discours d'ouverture de la session de 1834 et prit le roi lui-même pour but direct. L'article fut déféré aux tribunaux et jugé le 23 août de la même année. Carrel soutint qu'en atta-

quant le roi qui *gouvernait* au lieu de *régner*, il n'avait pas excédé le droit de la presse. Il y avait dans cet article une phrase que le ministère public avait présentée comme trahissant une intention haineuse et menaçante contre le roi. Carrel l'expliqua et se défendit en ces termes du sens qui y avait été attribué: « Si » le *National* de 1834 ou plutôt l'auteur de l'article eût nourri » ce ressentiment implacable, cette haine mortelle contre la per- » sonne du roi que lui prête M. le procureur général, il n'eût » pas eu recours à une allusion détournée et puérile. Si cela n'a » pas été fait dans le *National*, je me crois autorisé à dire que » l'auteur de l'article incriminé n'a pas eu la pensée que lui at- » tribue M. le procureur général. »

Mais, avant de faire cette déclaration, il avait, plein de confiance en son habileté à tout dire, exposé au jury que, si l'intérêt de la polémique avait exigé qu'il traitât la question du jugement du roi, il l'aurait traitée dans le *National* sans s'exposer à être cité devant les tribunaux: « L'auteur de l'article est, » croyez-le, messieurs, un homme familiarisé avec toute » espèce de discussion politique; et, s'il eût cru devoir poser » une question aussi délicate et aussi grave, il eût été en état » de la traiter, je n'en doute pas, avec la raison et le sérieux » qu'elle peut exiger et sans donner lieu pourtant à aucune » poursuite. »

C'est devant le même jury qu'il a peint avec énergie une situation qui, en prenant bien des formes diverses, n'a jamais beaucoup varié au fond: « Comme amis de votre pays, vous voudrez, messieurs les jurés, que votre verdict puisse contribuer à rétablir un ordre public quelconque, or, l'état dans lequel nous vivons n'est pas l'ordre; ce n'est ni la monarchie absolue, ni la monarchie constitutionnelle; ce n'est plus le gouvernement représentatif, et ce n'est pas encore un bien visible acheminement à la paix et à la stabilité qu'on pourrait attendre d'un régime purement électif ou républicain. L'état actuel est un rapide mouvement de décomposition dont il semble que toute espèce de bien ou de mal puisse indifféremment sortir. Il n'y a de visible et de certain, dans ce pêle-mêle de doctrines usées,

de principes démentis, d'engagements violés, d'espérances trahies, de prétentions légitimes mais confuses encore et mal définies, qu'un commencement de guerre dans lequel on use provisoirement, de part et d'autre, de tous les moyens de destruction dont on dispose. Le pouvoir ne connaît de lois que celles qui peuvent le conduire sûrement à la confiscation des libertés publiques. Les droits des citoyens ne sont plus des biens acquis et dont on puisse jouir en repos; ce sont autant d'héritages onéreux que les uns désertent pour n'avoir pas à les reconquérir chaque matin, et que d'autres défendent avec désespoir, résolus à s'en servir à toute extrémité comme du baril de poudre pour ensevelir avec eux leurs oppresseurs. »

Le ministère public avait surtout fait valoir que, devant un article aussi directement agressif contre la personne du roi, devant un plaidoyer qui, loin d'atténuer les choses, les aggravait, les jurés ne pouvaient, sans manquer à leur conscience, prononcer un acquittement. Ce fut sur cette question même de conscience que Carrel, à son tour, s'adressa au jury, et il termina sa réplique en ces termes :

« Je ne suis pas homme à demander à des gens d'honneur un verdict d'acquittement qu'ils ne pourraient m'accorder qu'en fermant les yeux à l'évidence, ou en mentant à leur conviction. Il est dans la puissance du jury de faire fléchir la loi, quand la loi a vieilli et qu'il n'est plus moralement possible de l'appliquer. C'est là le pouvoir de tout tribunal qui n'a point à rendre compte de ses jugements, et je pourrais à cet égard citer un exemple qui appartient à une circonstance de ma vie. Je n'ai pas toujours comparu devant le jury ou même devant les juges civils, j'ai comparu aussi devant des conseils de guerre et dans des accusations capitales. Il y a dix ans aujourd'hui, c'était le 23 août 1824, je comparaissais à Toulouse devant un tribunal militaire composé d'officiers de la Restauration auxquels on demandait contre moi une condamnation capitale, parce que, disait-on, j'avais porté les armes contre la France. Et je disais, moi, à ces officiers qui étaient des gens d'honneur, que, pour avoir porté les armes contre le drapeau blanc et pour le drapeau tricolore, je ne pouvais tomber sous le coup des

lois faites dans des temps bien différents pour la défense du rapeau tricolore contre l'émigration et le drapeau blanc; et cela fut senti par ces juges, au nombre desquels étaient peut-être des émigrés. Ces hommes d'honneur mirent la main sur la conscience; ils ne crurent pas se parjurer en disant : *Carrel a porté les armes contre le drapeau blanc; Carrel n'est pas coupable.* Et vous, messieurs, vous ne vous parjurerez pas, en disant aussi la main sur la conscience : non, le *National* de 18 n'est pas coupable. »

De fait, le *National* fut acquitté.

Dans une autre affaire (21 février 1835), le *National* fut po suivi pour un article intitulé : *Qui n'est plus avec lui est avec nous.* M. Rouen, alors gérant du *National*, présenta la défense; le ministère public répondit, et Carrel répliqua : « MM. les jurés, dit-il en commençant, dans les poursuites de la nature de celles qui amènent aujourd'hui le *National* devant vous, il arrive nécessairement qu'un débat s'engage d'abord sur la mission que doit remplir le jury dans les causes qui intéressent la liberté de la presse. La doctrine connue de MM. les avocats du roi, c'est que le jury doit se borner à considérer la loi spéciale qui prévoit le délit, à vérifier si les termes de l'article incriminé tombent dans le cas de la loi, et à déclarer qu'il y a culpabilité. On engage le jury à se rassurer sur les conséquences, qui ne sont plus que l'affaire de la loi et de la magistrature. Ainsi, messieurs, il importe d'abord qu'il soit bien établi quelle est la mission que vous avez à remplir comme jurés entre l'accusation et la défense. Vous n'êtes pas juges des mots, vous êtes juges des choses; voilà pourquoi M. Rouen, dans sa défense, ne s'est pas attaché à apprécier les termes, mais l'esprit de l'article incriminé. M. Rouen s'est efforcé de vous placer dans la situation d'esprit qui a inspiré l'article du *National* du 31 octobre dernier, lorsqu'il développait la proposition qui sert de titre à l'article incriminé : *Qui n'est pas avec lui est avec nous.* Si M. Rouen, si son ami et défenseur parviennent à vous placer dans la même situation d'esprit, s'ils réussissent à vous faire considérer les choses comme les envisageait l'auteur de l'article, il y aura beaucoup plus de chances d'acquittement que

ne nous en accorde le ministère public. Si nous étions devant l'Académie des Jeux-Floraux, nous n'aurions à discuter que sur les mots; il y aurait à examiner si telle expression doit être prise en bonne ou en mauvaise part; si tel terme constitue ou non une offense, à quelque personne qu'il s'adresse. Mais ce n'est pas là l'office du jury. Le jury, je le répète, est juge des choses et non des mots. Il n'y a et il ne peut y avoir délit pour lui que lorsqu'il résulte de l'article incriminé un dommage quelconque porté à la paix publique. »

Ayant ainsi bien indiqué ce qu'il espérait du jury, il finit en se soumettant d'avance et de bonne grâce au verdict, qui fut encore un acquittement: « On ne veut pas sacrifier la liberté; et, si la politique de la dynastie demande ce sacrifice, on trouvera que c'est trop pour la conserver; et une plus grande latitude sera laissée à la presse en ce qui peut toucher la couronne. Nous vous croyons déjà, messieurs, envahis malgré vous par ces impressions, et nous avons compté qu'elles vous arracheraient l'acquittement de l'article incriminé. Nous en courons volontiers la chance. Aussi, messieurs, puis-je espérer que vous ne saurez voir dans l'article qui vous est déféré qu'un cri d'alarme sur les dangers qui nous menacent, et que vous n'irez pas faire le procès à quelques mots qui ne sont pas ici l'objet de la difficulté. Que s'il en était autrement, persévérants dans notre marche, invariablement attachés à la cause de la liberté, de la vérité, et déterminés à la défendre par les moyens qui appartiennent aux circonstances, nous croirons qu'approuvés sur le fond, nous avons pu blesser par la forme le goût de nos juges; nous verrions dans un verdict de culpabilité une leçon de prudence et d'habileté; nous accepterions cette leçon, et nous tâcherions d'en profiter. »

Pourtant il y eut une affaire où, malgré sa ténacité et son habileté, il finit par succomber. A la vérité, ce ne fut pas devant le jury. En un procès où se jugeait une tentative contre la vie du roi, le *National* publia quelques lignes où l'on accusait le président du tribunal de diriger les débats avec partialité contre l'accusé. Ces lignes n'étaient pas de Carrel. Elles parurent aux juges une offense; mais la loi d'alors sur la presse n'autorisait

le tribunal à citer devant soi, sans jury, que pour compte rendu infidèle ou offensant. Or, il y avait dans le même numéro un long compte rendu de l'audience, lequel n'était pas incriminé. Le *National* soutint dès lors que l'article qu'on déférait n'était ni en fait ni en droit un compte rendu, que conséquemment il n'était pas justiciable du tribunal, et que, d'après la loi, il n'était justiciable que du jury. Le tribunal ne tint compte de ces observations, et, assimilant l'article à un compte rendu, condamna le *National* à l'amende, à l'emprisonnement du gérant et à l'interdiction, pendant deux ans, de rendre compte des affaires judiciaires. Blessé d'un arrêt qu'il regardait comme ayant faussé la légalité, Carrel essaya de se couvrir d'un subterfuge légal pour échapper du moins à l'interdiction prononcée. L'ancienne société du *National*, avec Paulin pour gérant, fut dissoute; une nouvelle, avec Carrel, Arnold Scheffer et Conseil pour gérants, fut constituée à l'effet de publier le *National de* 1834, le titre aussi ayant été changé. Mais la cour, malgré la régularité des actes, ne voulut voir que le même journal dans les deux, et condamna de nouveau à la prison et à l'amende, parce qu'on avait violé, par le compte rendu de procès, l'interdiction. L'affaire alla devant la cour de Cassation, qui cassa l'arrêt rendu par la cour de Paris, se fondant sur ce que les actes de dissolution de la société pour l'exploitation du *National* et de création de la société nouvelle pour l'exploitation du *National de* 1834 n'avaient point été attaqués pour cause de fraude et de simulation, et qu'ainsi, l'existence légale de cette dernière feuille comme différente de l'autre étant incontestée, l'interdiction de rendre compte des débats judiciaires ne pouvait l'atteindre. En même temps elle renvoyait l'affaire devant la cour d'assises de Rouen pour qu'elle examinât de nouveau la question d'identité entre le *National* et le *National de* 1834. Au fond l'identité des deux journaux n'était pas douteuse; mais les rédacteurs du *National* voulaient *tourner* la loi, comme ils prétendaient qu'on l'avait *tournée* en assimilant un article à un compte rendu; là était tout le procès. La cour d'assises de Rouen le décida contre eux.

Mais, fatal enchaînement des circonstances, ce même procès

pensa coûter la vie à Carrel et causa la mort de M. Conseil, excellent homme connu par une *Introduction* mise aux *Mémoires de Jefferson* et devenu récemment un des rédacteurs principaux et des gérants du *National de* 1834. Carrel et lui étaient allés à Rouen pour soutenir leur pourvoi. Une partie de bateau sur la Seine fut faite le 16 juin 1834, par eux, avec MM. Hingray, Pauwels, Stévenin, et un jeune commis. Après avoir vainement essayé de passer devant la pointe de l'ile du Petit-Gué, le canot revenait vent arrière vers le quai d'Harcourt avec une vitesse qui ne pouvait présenter de danger que par la disproportion relative de la voilure et du corps de l'embarcation, danger dont aucun des passagers n'était averti. On atteignait la hauteur de l'École de natation, et les passagers, loin de s'inquiéter de la vitesse de leur marche, y prenaient plaisir comme à l'image d'une navigation en pleine mer, lorsque la rafale donna violemment dans les voiles, le canot fut soulevé de l'arrière à l'avant, et sombra avec une rapidité si grande, que les quatre survivants n'eurent le sentiment du danger qu'en se trouvant sous l'eau. L'infortuné Conseil fut le seul qui ne revint pas à la surface. Il était assis à côté du mât et sous la voile, qui dut, en s'abaissant, le couvrir et l'envelopper de manière à lui rendre tout mouvement impossible. Une des cordes qui allaient du bordage à la mâture saisit Carrel sous les deux bras, et faillit l'entraîner comme Conseil. Carrel et M. Hingray, heureusement débarrassés et pouvant nager, se demandèrent l'un à l'autre où était Conseil, et restèrent plusieurs minutes sur le lieu où le canot avait sombré, s'assurant que Conseil ne reparaissait pas. Il fallut s'éloigner rapidement pour ne pas se trouver sous la roue d'un bateau à vapeur qui descendait la rivière avec toute sa vitesse, et qui sillonna les eaux à une grande profondeur sur la trace même que le canot avait suivie en se perdant. Déjà Stévenin, cherchant à gagner obliquement la pointe de l'île du Petit-Gué, était emporté par le courant, appelant en vain un secours impossible; il disparut après s'être soutenu quelque temps en s'aidant d'un bout de mât. Prêt à couler, M. Pauwels saisit une corde lancée d'une barque partie de l'île du Petit-Gué. Le jeune commis se sauva à la nage. Carrel et M. Hin-

gray furent recueillis par un canot que détacha un navire.

Carrel voulut se charger du soin de rendre un dernier hommage à la mémoire de Stévenin, si malheureusement compris dans la catastrophe. C'était un jeune architecte livré aux travaux de son art, et qui, quatre années auparavant, avait pris part à l'insurrection de Juillet. Carrel s'empara de cette circonstance pour mettre en lumière les serviteurs obscurs et désintéressés des opinions : « Il est beau, dit-il, de travailler à la sueur de son front et d'enrichir le pays et soi-même par les conquêtes de l'industrie; il est beau d'aimer l'ordre et le travail; mais il est plus beau encore de comprendre que la liberté est la pure et intarissable source du travail et de l'ordre; il est beau de savoir quelquefois renoncer passagèrement aux intérêts de son industrie pour voler au secours de la liberté, cette mère de toute industrie, quand elle est menacée. C'est ce qu'avait senti Stévenin en 1830. Que lui faisaient, à lui, les ordonnances de Juillet? Elles passaient à côté de lui; il n'attendit pas, en mauvais citoyen, qu'elles vinssent à lui; il marcha droit à elles. Il fit aussi bien que nous, mieux que nous, hommes pour qui le culte même de la liberté est la carrière, et, j'oserais presque dire, l'affaire de notre amour-propre. S'il est beau de concentrer toutes ses études sur les principes constitutifs de la société moderne, et d'être toujours prêt à mettre son courage au service de son opinion, combien il est plus beau de vivre absorbé dans des spéculations toutes scientifiques ou industrielles, étranger aux rivalités, aux passions de la politique, et d'être encore prêt à verser son sang pour la liberté, quand la liberté vous le demande! »

On a quelquefois présenté Carrel comme un homme d'action sachant écrire, qui mettait sa plume au service de ses plans de politique et d'affaires, ou qui, s'il lui avait été donné d'accomplir des choses considérables, les aurait racontées dans les loisirs de la retraite. Cela était sans doute en lui; mais, en lui aussi, il y avait davantage. Sa plume était, quand il le voulait, capable de traiter des sujets divers d'histoire, de morale et de critique. Le temps venu, on vit en Carrel l'homme d'action se dédoubler pour ainsi dire, et l'homme de lettres se montrer, en l'art d'écrire, habile

entre les habiles, soit qu'il raconte des épisodes de la guerre d'Espagne de 1823, soit que, narrateur de tragédies privées, il mette sous les yeux, mieux que moraliste ne fit jamais, les angoisses et les horreurs du suicide, soit que, d'une critique aussi fine qu'élégante, il relève les travers du théâtre romantique à son début, soit qu'il retrace de main de maître la biographie de personnages importants. Ce n'est même que par ce double caractère que l'on s'explique le grand renom du *National* dans la presse. Ce sont des pages rapides, des pages écrites par une main vaillante, mais dictées par un esprit que les lettres conduisent et inspirent. Ce qui en fait la marque et les distingue, c'est une rapidité qui ne s'écoute jamais avec une certaine perfection qui va du même pas; l'homme qui sait écrire et l'homme qui sait agir sont là réunis à un rare degré d'éminence; on les y sent constamment tous les deux; et l'on doute à chaque instant qui l'emportera, ou la volonté déterminée qui veut atteindre un but, ou le vif et libre essor qui entraîne la pensée et le style.

Dans ces conditions, avec un talent qui tendait aux belles choses, avec un caractère qui tendait à l'action, Carrel devait avoir une position particulière dans les luttes littéraires qui alors partageaient la jeunesse. La littérature en effet était aussi agitée que la politique. Admirateur de Chateaubriand, il tenait par là à la nouvelle école, et se trouvait placé en dehors et au-dessus des opinions étroitement classiques; mais, admirateur aussi des grands écrivains du XVIIe siècle, il ne pouvait s'associer aux dénigrements puérils dont ils étaient l'objet, et n'entendait pas rompre avec la tradition, comme faisaient les novateurs. Je ne veux pas ici rouvrir ce procès, et conviens volontiers que les novateurs ont renouvelé le langage de la poésie. Mais ils n'ont pas exercé, il s'en faut de beaucoup, autant d'influence sur le langage de la prose. Chateaubriand, seul, y a marqué une véritable empreinte; et Carrel en a eu le juste sentiment quand il a attaché là son admiration contemporaine.

En voyant ainsi un homme habile à servir dans les camps, engagé dans des luttes politiques les plus difficiles, sachant porter la parole au barreau et dans les assemblées, enfin prenant rang par de belles pages dans la littérature, on songe à ces

hommes de l'antiquité qui pouvaient tour à tour combattre, agir, parler, écrire.

Une merveilleuse facilité a essentiellement appartenu à son talent; mais on se tromperait beaucoup si l'on croyait que ce don naturel avait été pour lui une raison de renoncer au travail. C'est en parcourant les papiers qu'il a laissés, et qu'il a ordonné par sa volonté dernière de livrer aux flammes, qu'on aurait pu se convaincre de l'opiniâtreté et de l'étendue de ses études. Oui, sans doute, il produisait avec une abondance inépuisable, il écrivait sans effort et sans fatigue, et les raisonnements vigoureux, les développements pleins et harmonieux coulaient de sa plume comme d'une source féconde. Mais, non content d'avoir beaucoup vu et beaucoup appris dans les situations diverses où de bonne heure le sort l'avait jeté, il avait trouvé des heures tranquilles et solitaires où il amassait avec effort les trésors de pensée et de style qu'il répandait plus tard sans jamais s'épuiser. Dans la prison de Perpignan comme dans son cabinet, il cherchait au sein des livres le complément nécessaire à l'expérience d'un seul homme. Des habitudes studieuses lui permettaient de renouveler sa provision; et, quoique occupé par le labeur incessant d'un journal quotidien dont il avait toute la responsabilité, il savait faire des économies de temps, comme un autre en eût fait d'argent, et fournir des aliments continuels à cette flamme de l'esprit qui pâlit si elle n'est entretenue.

Quand la révolution de juillet éclata, Carrel fit tout ce que commandait sa position de journaliste; il signa la protestation, dénonça dans le *National* les ordonnances, et appela les citoyens à la résistance légale dans un article qu'on trouvera à sa date. Mais il n'alla pas plus loin, et ne prit pas une part au combat. « Au premier bruit de la fusillade, dit M. Louis Blanc, » dans son *Histoire de dix ans*, il secoua tristement la tête; » puis il s'en alla par la ville, sans armes et une baguette noire » à la main, indifférent aux balles qui sifflaient autour de lui, » et bravant la mort sans chercher le succès. » En effet, il vit avec chagrin commencer la lutte armée, pensant qu'une insurrection sans organisation et sans chefs, comme le fut celle de Paris en 1830, était incapable de résister à l'effort des troupes

réglées. Il ne voulut pas pousser, par son exemple, au combat des gens qu'il croyait destinés à succomber; il s'abstint et se trompa, suffisamment compromis, du reste, pour que, si l'insurrection avait été vaincue, il eût été enveloppé dans la défaite.

La passion populaire ne demanda pas de conseils et n'écouta pas de pronostics. A peine avait-elle triomphé dans les rues de Paris qu'il partit pour Rouen, allant chercher des auxiliaires qu'il devait ramener sur Rambouillet, quand il s'agissait de décider le vieux roi à s'éloigner définitivement. Puis il reçut dans les premiers jours d'août une mission pour les départements de l'Ouest. Il les visita, changea ou conserva les maires et les sous-préfets, et adressa au gouvernement un mémoire qui fut remarqué. Il y avait dans une de ses lettres, datée de Nantes, le 13 août : « Je n'ai écrit à personne à Paris ; j'ai pensé que, pour » bien faire là où je suis, il fallait m'isoler de Paris et de mes » intérêts habituels le plus possible. Si j'avais voulu penser que, » tandis que je suis loin, je manque là-bas telle ou telle occa- » sion, je n'aurais rien fait de bien. Le plus sage est de ne voir » que la besogne, et je suis tout entier à la mienne. » De Brest, le 23 : « Toutes les nouvelles que tu me donnes seraient bien » faites pour me forcer à hâter mon départ; mais tu sais ce que » je t'ai dit, je veux faire complétement la besogne dont je me » suis chargé : après quoi je verrai ce que j'aurai à faire. Pen- » dant mon absence on a marché d'un si grand train qu'il est » bien possible que je ne me trouve plus au pas à mon arrivée. » Je ne veux point me mettre à la suite..... Cette fièvre d'un » moment passera, les habitudes calmes reviendront, et ceux » qui n'ont pas eu la tête troublée s'applaudiront. »

A peine fut-il rentré à Paris qu'on mit dans le *Moniteur* sa nomination à la préfecture du Cantal. Les goûts de Carrel avaient commencé par être essentiellement militaires; alors ils l'étaient encore beaucoup, bien que plus tard cette première empreinte se fût sensiblement modifiée. Aussi disait-il parfois, en riant, que si, au lieu d'une préfecture en 1830, on lui eût offert un régiment, on l'aurait embarrassé, en lui proposant ce qui était le plus propre à le séduire. Mais ceux qui, lisant cette *Notice* jusqu'ici, ont suivi le développement du caractère de Carrel croiront sans

peine que ni préfecture ni même régiment n'étaient capables de l'attacher indissolublement au régime qui s'établissait et qui allait se dessiner. Non que ce régime n'eût ses mérites et ne pût rallier à soi des hommes habiles et pleins d'honneur. Mais il y avait en Carrel des tendances qui, plus ou moins obscures au début, n'en étaient pas moins inconciliables, et dictèrent son expectation, sa neutralité, son opposition, son hostilité; car tout cela fut successif. Il ne put jamais concevoir (je ne juge pas, j'expose) que la révolution de juillet, devant la fermentation qui se manifesta en Europe, demeurât passive, sans jeter son poids dans la balance. Peu après, et sans doute en vertu même de cette connexion qu'il apercevait dans la situation européenne, il entrevit vaguement peut-être, mais assez distinctement pour ne vouloir pas se lier, que l'agitation politique n'était que le symptôme d'une agitation plus profonde, de l'agitation sociale, qui, au fond et malgré quelques apparences, est essentiellement intellectuelle et morale. Là sont les causes qui firent de Carrel, par nature homme de commandement et de pouvoir, ce qu'il a été. D'une part, ne se sentant pas d'accord avec le nouveau gouvernement, il ne s'y associa pas; d'autre part, trouvant un milieu agité mais ouvert, il essaya d'y faire prévaloir, par sa personnalité qui était puissante, l'action politique et l'ordre tels qu'il les concevait.

Carrel présentait un singulier mélange d'une inattention insouciante et d'une clairvoyance qui ne laissait pas échapper les nuances les plus fugitives; tout dépendait de la manière dont les objets le frappaient. Dans les détails ordinaires de la vie, quand rien n'éveillait son esprit, il était oublieux des choses dont, ce semble, il aurait dû le mieux se souvenir; son inattention n'épargnait ni les autres ni lui-même, et il lui est arrivé une fois, en jetant au feu des papiers indifférents, d'y jeter en même temps un billet de banque qui lui faisait grand besoin. Il paraissait alors n'avoir souci de rien et se laisser aller à un indifférent oubli de ce qui se passait autour lui et de ce qu'il faisait lui-même. Mais, quand une impression venait le saisir, quand son esprit était obligé de déployer ses hautes facultés, alors nul regard mieux que le sien n'embrassait le présent et l'avenir; il

reconnaissait d'un coup d'œil, comme il aurait fait sur le champ de bataille, tout le terrain où il se trouvait placé; et, ce qui étonnait en lui, c'était la sûreté de l'instinct qui lui faisait deviner la portée des petites choses. Les petites choses sont celles que le vulgaire n'aperçoit pas; puis, quand elles ont produit de graves résultats, on s'arrête, tout déconcerté, devant l'irrévocable événement, qu'il aurait été si facile de prévenir. Tout le monde songe aux grandes choses; seuls, les esprits supérieurs songent aussi aux petites.

Carrel tenait à être toujours de bonne foi avec lui-même, et il était homme de parti pour lui comme pour le public. Parmi les caractères humains qui méritent le respect, il en est de deux sortes : les uns ont reçu en partage une nature accessible aux mauvaises pensées, aux mauvais penchants; ils en triomphent, leurs actions sont pures, mais leur âme est troublée; les autres ont une spontanéité heureuse qui n'admet ni les inspirations perverses, ni les conseils honteux; leur âme est une terre privilégiée où les germes funestes ne peuvent venir. Carrel était de ce nombre; il aurait rougi de dissimuler ses impressions secrètes, et il mettait quelquefois une sorte d'amour-propre à révéler ce qu'un autre aurait célé. Mais, avant tout, il voulait paraître ce qu'il était réellement, ni plus ni moins, ni mieux ni plus mal.

Dans tous les duels où Carrel était témoin, il s'efforçait toujours de terminer la querelle par un arrangement à l'amiable, et il y réussissait le plus souvent, parce qu'il possédait l'art de ménager exactement l'honneur des deux adversaires, tout en les amenant à une transaction. Mais quand il s'agissait de lui, il était moins traitable. Il a eu dans sa carrière de journaliste trois duels politiques. Le *National*, dès les premiers jours de son existence, eut, avec le *Drapeau blanc*, une discussion qui amena un duel. Ce fut Carrel qui se battit contre un des rédacteurs du *Drapeau blanc*. Celui-ci fut légèrement blessé à la main d'un coup de pistolet. En 1833, la duchesse de Berry ayant été enfermée au château de Blaye, des journaux, le *Corsaire* entre autres, lancèrent quelques plaisanteries à ce sujet; les carlistes (c'est le nom qu'on donnait alors aux par-

tisans de la branche aînée des Bourbons) s'en offensèrent; un rédacteur du *Corsaire* fut blessé dans une rencontre. Les carlistes ayant, après cette affaire, renouvelé leurs menaces, Carrel annonça qu'ils trouveraient au *National* tout autant d'adversaires qu'ils en pourraient désirer. Ils envoyèrent aussitôt une liste de dix noms, parmi lesquels Carrel choisit celui de M. Roux-Laborie, dont la personne lui était complétement inconnue. Dans le duel à l'épée qui s'ensuivit, les deux adversaires furent blessés; M. Roux-Laborie, de deux coups dans le bras et dans la main; Carrel, d'un coup dans le ventre qui mit sa vie en péril.

La blessure de Carrel montra que, dès cette époque, un grand intérêt s'attachait à lui. Ce ne fut pas seulement de son parti qu'il reçut des témoignages; mais des hommes les plus éloignés de lui par leurs opinions politiques saisirent cette occasion de lui prouver qu'ils ne méconnaissaient ni son talent ni son caractère, et que son avenir leur importait. Lorsqu'un an après, à l'occasion des événements d'avril, l'autorité fit une visite parmi ses papiers, elle trouva un carton plein de lettres où l'on exprimait à Carrel des sentiments dictés par la plus véritable estime, de listes de ceux qui s'étaient inscrits chez lui, et d'adresses venues des départements et signées par un grand nombre de personnes. Il avait inspiré de la confiance même à ses adversaires; c'est, on peut le dire, un des plus beaux témoignages qui aient été rendus aux hautes qualités de Carrel.

Cet intérêt qui lui fut manifesté de tant de côtés différents, cette plainte portée à lui-même contre la promptitude avec laquelle il recherchait le danger, le frappèrent, et il s'en expliqua de la manière la plus délicate à la fois et la plus spirituelle, dans une lettre adressée à une personne de Toulouse avec qui, depuis son jugement dans cette ville, il avait conservé des relations d'amitié : « Je m'attendais bien, mon très cher monsieur, à quelques reproches de vous; tous ceux de mes amis qui, comme vous, ont pour moi une amitié d'hommes graves, m'ont blâmé de ce vieux reste des mœurs militaires qui me porte à être toujours prêt à accepter le cartel du premier venu. Je ne dirai pas que l'accident qui m'est arrivé m'a fait sentir le mauvais côté de

cette humeur de raffiné ; mais les témoignages nombreux, et je puis dire inattendus, que cet accident m'a valus, m'ont appris que ma vie de jeune homme est finie, et qu'il ne m'est plus permis de disposer de moi aussi légèrement que je l'ai pu faire jusqu'ici. Vous trouverez qu'il y a bien de la vanité dans la manière dont je confesse ici le tort que vous me reprochez ; mais ce tort, je vous jure bien que je ne croyais pas l'avoir. J'étais à mille lieues de penser que tant de gens que je ne connais pas, que je n'ai jamais vus et ne verrai peut-être jamais, attachassent la moindre importance à ce que ma chétive personne fût au monde ou n'y fût pas. Précisément parce que je me considérais comme une sentinelle avancée de l'opinion, je me croyais obligé de représenter en toute occasion mon parti, de toutes les manières, aussi bien quand il pouvait avoir à renouveler ses preuves de courage que quand il avait à faire valoir ses principes par la discussion. Désormais, je ne serai plus qu'un homme de discussion ; il est bien évident que mes amis politiques me trouvent trop maladroit comme spadassin, et ne me permettent plus d'autre arme que la plume. Je me résigne à cette sentence de l'opinion, et ce n'est pas, je vous jure, sans regretter beaucoup ma vieille réputation de bon tireur. »

Malgré cette promesse, il lui était réservé de succomber dans une querelle où rien ne compensait le danger. Carrel, dans la position exposée où il s'était mis, avait jugé qu'il fallait faire respecter sa personne et son parti ; de là la susceptibilité qu'il montrait. Il a répété souvent que le *National* n'avait point de procureur du roi pour le défendre, et qu'il fallait qu'il se défendit lui-même. Il était persuadé aussi que rien n'alimente plus les haines politiques et ne les rend plus capables de se porter aux derniers excès que l'impunité des diffamations odieuses : il prétendait (sur quel fondement, je ne sais) que les hommes de la Révolution avaient préparé eux-mêmes leur échafaud en n'imposant pas silence au dénigrement ; et, eût-il dû s'exposer bien plus qu'il n'a fait, il n'aurait jamais souffert, dans quelque situation qu'il se fût trouvé, qu'on se jouât impunément de son nom et de sa personne. C'était là ce qu'il répondait quand on le blâmait de risquer sa vie légèrement.

Carrel a dit sur la tombe de Dulong, tué en duel par le général Bugeaud : « Quelque fortes que soient dans le monde les » habitudes qui font d'une vie d'homme l'enjeu cruel de deux » amours-propres armés l'un contre l'autre, ici la puissance de » cette opinion disparaît. Pour lancer avec sécurité, avec espé- » rance et consolation une âme qui nous était chère dans cet » abîme d'éternité sur les bords duquel nous posons en ce mo- » ment le pied, on a besoin de croire que cet ami, qu'on livre » à une destinée inconnue, n'a pas fait le sacrifice de sa vie » comme pour persévérer dans un outrage et emporter avec » lui l'honneur d'un tort inflexible. » Ce qu'il a dit là, nous le répétons, après lui : Nous avons, même après vingt ans, besoin de croire que Carrel n'a pas joué et perdu sa vie par un vain et blâmable emportement de querelle et de provocation.

Voici les faits. Dans le courant de 1836 il se fit des entreprises pour fonder des journaux à un prix fort au-dessous de l'abonnement d'alors (40 francs au lieu de 80 francs). Une de ces entreprises était la *Presse* créée par M. de Girardin. Le *Bon sens*, journal du temps qui appartenait à l'opinion républicaine, attaqua les bases de l'opération et M. de Girardin. Celui-ci vit dans les articles du *Bon sens* une diffamation, et porta plainte devant les tribunaux. Carrel n'avait jamais consenti à entrer dans cette querelle. Mais la veille du jour où le procès devait être jugé, il inséra, sollicité par l'auteur des articles du *Bon sens*, dans le *National* du 20 juillet 1836, la note suivante : « M. Emile » de Girardin, membre de la Chambre des députés, est à la tête » d'une société qui croit avoir trouvé moyen d'établir un journal » au prix de 40 francs par an, découverte heureuse et dont le » pays profitera si M. E. de Girardin réussit dans cette entre- » prise. Mais, comme premier moyen de succès, M. E. de Gi- » rardin a cru devoir publier des prospectus, dans lesquels il » parle de journaux qui existent depuis six, dix, quinze et vingt » ans, en termes que nous nous serions contenté de mépriser pour » notre compte, mais qu'un de nos confrères, le *Bon sens*, a relevés » dans une série de feuilletons fort piquants, et dont le public » s'est beaucoup occupé. Le spirituel auteur de ces feuilletons, » M. Capo de Feuillide, passe en revue les combinaisons et les

» calculs dans la confidence desquels on a été mis par les pros-
» pectus de M. de Girardin. M. Capo de Feuillide trouve l'en-
» treprise mauvaise : il en a bien le droit, et il appuie son opi-
» nion de considérations et de raisonnements qui ne nous ont
» pas paru sortir des limites d'une discussion permise. M. Emile
» de Girardin pouvait répondre dans son journal ; il a mieux aimé
» considérer comme diffamation contre sa personne les doutes
» jetés sur l'exactitude de ses calculs ; il a attaqué le *Bon sens* et
» M. de Feuillide devant la police correctionnelle. Cette affaire
» sera jugée demain, et M. E. de Girardin jouira du bénéfice des
» lois de septembre. La presse ne pourra pas rendre compte
» des débats de cette affaire ; nous en ferons connaître le résul-
» tat, qui ne nous paraît pas douteux ; car rien ne ressemble
» moins à la diffamation telle que nos lois la définissent, que la
» discussion soutenue par M. de Feuillide contre les assertions
» et les chiffres de M. de Girardin. »

M. de Girardin répondit, dans la *Presse*, du 21 juillet, par un article qui s'adressait à la fois au *Temps*, au *Bon sens* et au *National*. Je ne cite que ce qui se rapporte à ce dernier journal. « Le
» *National* jette un blâme sévère sur M. de Girardin pour ne
» s'être pas, de préférence, servi de la voie de la presse. Ce
» reproche manque de la loyauté attribuée au caractère de
» M. Carrel. Assurément le reproche serait mérité si le *Bon sens*
» s'en fût tenu à l'examen critique et sévère de la base écono-
» mique sur laquelle la *Presse* est établie. Mais il n'en a pas été
» ainsi ; les accusations les plus odieuses et les plus personnelles
» ont été accumulées contre M. de Girardin... C'est bien malgré
» nous et parce qu'il ne nous est point possible de garder le
» silence que nous nous jetons sur le terrain où l'on nous pousse ;
» mais enfin, si l'on persiste à le vouloir, nous l'accepterons, et
» nous publierons ce que le *Bon sens*, le *National* et le *Temps* ont
» coûté à leurs actionnaires ; nous ferons, à notre tour, les
» comptes de ces journaux, puisqu'ils prennent la peine de faire
» les nôtres ; les renseignements sur ce point ne nous manque-
» raient pas plus que ceux qui nous seraient nécessaires pour
» les biographies de plusieurs rédacteurs de ces journaux, si
» nous étions jamais contraint de les publier. En ce cas-là même,

» nous promettrions de nous en tenir à la stricte vérité des » faits. Nous n'aurions pas, nous, de faillites imminentes à pré- » dire; il nous suffirait de faillites consommées à relever au » greffe du tribunal de commerce. »

Là-dessus, Carrel alla, avec M. Thibaudeau, qui était alors un des rédacteurs du *National*, et qui vient de mourir, trouver M. de Girardin et lui demander une rétractation qui fut refusée.

Il est certain que la phrase : *Faillites consommées à relever au greffe du tribunal de commerce*, ne s'appliquait pas à Carrel, qui n'avait jamais rien eu à démêler avec ce tribunal; mais elle s'appliquait à M. Thibaudeau, qui, comme directeur de la verrerie de Choisy, avait fait de mauvaises affaires.

Arrivé sur le terrain, Carrel s'avança vers M. de Girardin et lui dit : « Eh bien ! Monsieur, vous m'avez menacé d'une bio- » graphie; la chance des armes peut tourner contre moi; cette » biographie, vous la ferez alors, Monsieur; mais, dans ma vie » privée et dans ma vie politique, si vous la faites loyalement, » vous ne trouverez rien qui ne soit honorable, n'est-ce pas, » Monsieur? — Oui, Monsieur, répondit M. de Girardin. »

Malheureusement, ces paroles de Carrel, qui étaient une dernière tentative d'accommodement, et la réponse tombèrent à terre.

Il avait été décidé par les témoins que les combattants seraient placés à quarante pas et qu'ils pourraient faire dix pas chacun. Carrel franchit la distance d'un pas ferme et rapide. Parvenu à sa limite et levant son pistolet, il tira sur M. de Girardin, qui n'avait encore fait que trois pas environ en ajustant. La détonation des deux armes fut presque simultanée; cependant Carrel avait tiré le premier. M. de Girardin s'écria : « Je suis touché à la cuisse, » et fit feu. « Et moi à l'aine, » dit Carrel, après avoir essuyé le feu de son adversaire. Il eut encore la force d'aller s'asseoir sur un tertre, au bord de l'allée. Mais l'atteinte était mortelle. Carrel, blessé le 22, succomba le 24, à cinq heures du matin.

Carrel, en mission dans la Vendée, écrivait, le 15 août 1830, à une personne qui lui était chère : « Quand on est loin de Paris, les importances parisiennes s'effacent comme tu ne saurais le croire. J'ai honte de t'avouer que là où j'ai pu dire : « Je

» suis M. Carrel, » on a ouvert de grands yeux qui voulaient dire : « Cela ne nous apprend rien. » Mais j'ai eu la consolation de voir que certaines gens qui croient faire et défaire les ministres, comme moi les maires et les sous-préfets, ne sont pas plus connus que moi. » Six ans plus tard, le nom d'Armand Carrel en disait assez ; sa réputation avait tellement grandi, qu'il n'aurait plus eu besoin, dans quelque partie de la France qu'il voyageât, d'ajouter un mot pour se faire connaître davantage. Le bruit de ce qu'il valait et pouvait s'était étendu de tout côté, et il avait su tellement se personnifier avec le *National*, il avait tellement imprimé son caractère sur ces feuilles volantes, il avait tellement mis l'homme à la place du journaliste, que de partout lui étaient advenus des amis et des adversaires qui avaient fait une véritable connaissance avec lui.

Mais, quel que fût le chemin qu'il avait parcouru en considération, en influence, en renommée, depuis 1830 jusqu'en 1836, cependant ce ne sera rien exagérer en disant que l'avenir qui se préparait pour lui était bien autrement grand, et que Carrel était loin du terme où une noble ambition peut aspirer. Rien ne bornait encore sa carrière, ni les circonstances, ni l'opinion des autres, ni sa propre opinion sur lui-même. Plus il avait fait, plus il pouvait faire ; plus sa jeunesse avait porté des fruits brillants, plus son âge mûr en promettait encore. En examinant avec quelque attention les hommes éminents, il est aisé d'en distinguer deux classes. Les uns jettent, dès la jeunesse, un grand éclat soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit sur le théâtre de l'action, de la guerre et de la politique ; ils obtiennent d'immenses et légitimes succès. Après des débuts si magnifiques, que n'attend d'eux le public? que ne feront-ils pas puisqu'ils ont tant fait quand l'âge leur ouvrait à peine la lice? Qu'arrive-t-il cependant? Bientôt l'espérance commune est trompée ; ces hommes ne se surpassent plus, souvent même ils déchoient, et, en définitive, les œuvres de leur jeunesse demeurent leurs vrais titres de gloire. Les autres, au contraire, la plupart du temps moins précoces, sont susceptibles d'un développement prolongé ; loin que les années les amor-

tissent, la maturité les fortifie et les enrichit. Leur nature ne s'épuise pas, elle se perfectionne; leur talent ne s'arrête pas, il grandit; leur génie ne s'éclipse pas, il jette de plus vifs rayons. C'est à ceux-ci que Carrel appartenait. L'âge rendait son esprit plus sûr, plus maître de soi, plus puissant. Les ombres diminuaient pour laisser une plus grande place aux côtés lumineux.

Au moment où la mort l'a frappé, il avait entrepris d'écrire l'histoire de Napoléon. On a trouvé dans ses papiers des commencements d'études, mais rien d'achevé; lui-même, par son testament, avait ordonné que tout fût brûlé. Dans les appréciations qu'il a eu occasion de faire de l'Empire en différentes circonstances, il s'est montré favorable, il s'est montré sévère; on le verra en feuilletant ce Recueil : cela dépendait du point de vue où le moment le plaçait, d'un regret plus amer des défaites de 1814 et de 1815, d'un souci plus vif de la liberté intérieure, enfin des impulsions changeantes d'une polémique qui, nous le savons tous, exerce son influence sur les esprits les plus fermes. Mais, quel qu'eût été, après une étude plus approfondie, son jugement définitif sur l'époque impériale, il est certain que de ce livre lui serait venu un brillant surcroît de réputation.

Il est certain aussi que pour lui allait s'agrandir le rôle politique. Aux prochaines élections générales Carrel aurait été élu député. Déjà, sans qu'il y eût songé, sans qu'il eût fait aucune démarche, il ne lui avait manqué, en 1834, que cinq ou six voix pour être nommé à Niort. Il y avait alors des colléges électoraux en possession de choisir, sans conteste, des républicains. Carrel aurait été adopté par un de ces colléges. Ses plaidoyers devant les tribunaux montrent que le talent de la parole ne lui aurait pas fait défaut, et il eût trouvé dans l'énergie de son caractère, dans l'à-propos qui ne l'abandonnait jamais, dans les antécédents qui le rendaient redoutable à certains hommes du pouvoir, de quoi se faire une place considérable dans l'assemblée et augmenter ainsi le crédit dont il jouissait dans le pays.

Il est certain enfin qu'ainsi porté par sa seule et propre force à une situation élevée, il aurait été nécessairement un des directeurs de la révolution de 1848. Il serait puéril de rechercher ce qu'aurait pu être cette direction. Mais, quoi qu'on en ait dit, il n'y eût eu pour lui, dans ce grave événement, rien d'imprévu, ni d'effrayant. Il s'y était préparé, et il avait essayé d'y préparer les autres. En sens contraire, ce qu'on peut lui reprocher comme coup d'œil, c'est de l'avoir prévu pour une époque plus rapprochée que le temps réel. Au reste, quiconque aura réfléchi avec quelque maturité sur la situation générale de l'Europe ne s'étonnera ni ne s'effrayera beaucoup de ces ébranlements. Pourquoi en effet s'en effrayer outre mesure? Ils sont manifestement enfermés en des limites assez étroites pour qu'on soit sûr que les conditions essentielles non-seulement de toute société, mais même de la société moderne ne seront pas déplacées. Pourquoi s'en étonner singulièrement à chaque fois? Ils sont assez en rapport avec le trouble des croyances et l'incohérence des opinions pour qu'on soit sûr qu'ils sont des phénomènes non fortuits et accidentels, mais inhérents à un certain état de choses qui n'est pas encore changé.

Tout le mal suivant les uns, tout le bien suivant les autres, une situation nécessaire suivant le philosophe, commence, pour indiquer le premier grand signe d'une mutation déjà préparée, commence, dis-je, à la Réforme. Ainsi fut mise la hache au pied de l'arbre séculaire, l'unité religieuse se brisa, et le libre examen apparut sur la scène. L'insurrection de la Hollande, la révolution anglaise et la révolution française occupèrent le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècles. Longtemps un nuage a, même pour les clairvoyants, enveloppé toute cette arène; et l'on a pu croire que les coups qui se succédaient n'avaient, dans leur isolement, aucune liaison l'un avec l'autre. Cette illusion n'est plus possible, et le moindre regard aperçoit ce qui les unit dans le passé et ce qui les prépare dans l'avenir. Longtemps aussi la portée en a été méconnue, et chaque étape péniblement conquise paraissait la dernière. Mais chaque étape s'est dérobée tour à tour sous les pieds de ceux qui croyaient s'y fixer. C'est

qu'à travers le catholicisme et le protestantisme, à travers la monarchie et la république, il s'agit d'une rénovation fondamentale des opinions et des mœurs; là est le but. Ce but, invisible pendant tant d'années et qui seulement commence à être aperçu, exerça et exerce son influence sur les générations successives, comme un aimant lointain agit sur le fer à qui il est caché. Comme un aimant encore, qui a deux pôles de vertu contraire, il attire invinciblement les uns et repousse les autres. De là, provisoirement, deux grandes opinions qui se partagent l'Europe, deux forces énormes qui n'ont pas encore trouvé leur conciliation. Soit que l'on considère les événements passés, soit que l'on considère les événements présents, on voit toujours chacun garder son poste, son camp, son parti; le vaincu n'est pas vaincu, car il garde son cœur, sa foi, ses espérances; mais le *conservateur*, emporté lui-même par le mouvement, se cantonne le lendemain sur le terrain que le *novateur* a quitté la veille, et défend comme son bien propre ce qui tout à l'heure était celui de son adversaire. Il suffit de cela pour que l'on se rende compte.

Cet exposé contient implicitement la raison pourquoi les ébranlements qui sont survenus ont avorté. Examinez seulement un exemple ou un autre : La Réforme, qui divisa l'Europe en protestants et en catholiques, ne peut pas avoir et n'a pas eu, en effet, ce résultat pour terme; elle n'a fait que mettre en suspens les choses. La révolution française elle-même agrandit immensément la question, mais ne la résout pas. Toutes les décisions sont provisoires, mais, remarquez-le, et cela est capital, elles sont convergentes. Provisoires et convergentes, tel en est le double caractère. Elles passent, parce qu'un but définitif n'a pas été atteint; elles convergent, parce que, partout, doit être atteint un but réel et déjà, en soi, tout déterminé. Ce qui les fait convergentes est justement ce qui les fait transitoires. Tant que l'ancien système d'opinions, ébranlé et ruiné, n'aura pas été remplacé par un système équivalent mais supérieur, les succès et les revers, les hauts et les bas, oscilleront dans les péripéties d'un mouvement progressif qui se poursuit. En cette évolution im-

mense puisqu'elle comprend l'ensemble des peuples les plus civilisés, et lente puisqu'elle est immense, les individus, qui ne la voient ni commencer ni finir, ressentent le contre-coup des joies et des souffrances sociales, comme le pèlerin d'un jour a sa part de pluie et de soleil. Qui n'a ressenti l'enivrement du triomphe et la douleur de la défaite, émotions particulièrement vives quand elles sont pures et désintéressées? Mais, pour ceux qui voient dans ce qui se passe un développement et dont la croyance s'attache aux destinées progressives de l'humanité, un rayon illumine cette arène poudreuse; le triomphe se tempère, et la défaite devient une épreuve qui, supportée avec fermeté, fortifie la raison et le cœur.

Ayant montré comment un homme a vécu, il importe souvent de montrer comment il est mort. Voyons donc ce que fut Carrel depuis le moment où, blessé, il sentit que sa blessure le tuerait, jusqu'au moment où le dernier délire de la souffrance et de la fièvre voila son intelligence.

Après avoir reçu le coup de feu, il eut encore la force d'aller s'asseoir sur un tertre, au bord de l'allée. M. Persat, un des témoins et alors gérant du *National*, fondait en larmes : « Ne » pleurez pas, mon bon Persat, lui dit Carrel; voilà une balle » qui vous acquitte, » faisant allusion à un procès du *National* qui devait se juger le lendemain. A lui, pour qui un adversaire terrassé ou malheureux était chose sacrée (et c'était un des plus nobles traits de son caractère), il sembla que sa blessure terminait l'espèce de duel politique qu'il avait pour un article.

Ses amis le prirent dans leurs bras pour le transporter. En passant auprès de M. de Girardin, Carrel voulut s'arrêter : « Souffrez-vous, monsieur de Girardin? — Je désire que vous » ne souffriez pas plus que moi. — Adieu, monsieur, je ne » vous en veux pas. » Se montrant ainsi généreux jusqu'au bout.

Près de la porte du bois de Vincennes, on rencontra un vieux militaire. Carrel lui dit : « Vous avez servi; avez-vous été quel- » quefois blessé au ventre? — Non, monsieur, seulement au » bras et à la jambe; mais j'ai eu plusieurs camarades blessés

» au ventre qui en sont revenus. — Triste blessure que » celle-là ! »

On le portait chez un de ses anciens camarades de l'École militaire, M. Peyra. Celui-ci accourait. « Ah! voilà Peyra ! Vous » le voyez, les vieux amis se rencontrent toujours, même quand » ils ont suivi des lignes différentes. Maintenant que je connais » votre maison, j'y reviendrai. »

Carrel, placé sur le lit, était calme, quoique déjà il souffrit beaucoup. Il avait l'esprit aussi tranquille et aussi présent que s'il se fût étendu uniquement pour se reposer.

Songeant à la cause de son combat et de sa blessure, il dit : « Le porte-drapeau du régiment est toujours le plus exposé; » du reste, j'ai fait mon devoir. »

Lorsqu'on se fut assuré que la vessie n'était pas atteinte, on lui fit remarquer cette circonstance favorable. « Oui, dit-il, c'est » la péritonite que j'ai à craindre. »

Il ne se faisait aucune illusion sur la gravité de sa blessure. Dès ce moment il demanda qu'on le transportât directement au cimetière, sans le présenter à l'église. « Point de prêtre, » point d'église. » Telle fut sa recommandation brève et absolue.

Ainsi s'écoulèrent les premières des quarante-huit heures de souffrance qui l'attendaient. Devant la douleur et devant la mort, Carrel était tranquille, grave et ferme. Plus tard, le mal faisant des progrès, il eut des rêvasseries, dont il s'apercevait, et, les secouant par un effort de sa volonté, il les caractérisait en disant : *Velut ægri somnia*. Mais, dans la dernière nuit, la fièvre l'emporta, et le délire survint. C'est une superstition naturelle et commune de regarder le délire des malades et des moribonds, tout incohérent qu'il est, comme exprimant, du moins, un état de l'âme profond, intime, caché aux regards. Il n'en est rien; l'intelligence, une fois déconcertée, n'est plus responsable, ni en bien, ni en mal, des actes et des paroles. Pourtant, cédant, moi aussi, à cette superstition que je signale, il est une phrase que je voudrais excepter : soit hasard de cette improvisation délirante d'une nuit d'agonie, soit lumière un moment perçue

et éteinte aussitôt, quand Carrel a dit, peu avant d'expirer : « La France, peut-être, se souviendra de moi, » il a exprimé ce qu'il a dû penser en un jour de péril et de mort, et ce que ses amis ont pensé après lui.

Le souvenir de cette nuit lugubre me ressaisit, et je ne puis m'en détacher. Carrel a fait passer, en des pages où il a retracé une mort volontaire, la tristesse et le frissonnement ressenti à l'aspect funèbre de cet ami meurtrier de soi-même et trouvé mort un matin. A mon tour, je voudrais avoir sa plume pour que ce papier s'animât comme le sien. Mon sort m'a fait plus d'une fois assister aux derniers moments de personnes qui m'étaient chères, et je parle à ceux qui ont subi les mêmes épreuves. Jamais le cœur peut-il être aussi serré qu'en ces heures où, dans le silence de la nuit, à une lumière vacillante, aucun espoir ne restant, on écoute cette respiration de mort qui emplit l'oreille et qui avertit que tout va finir? Dans cette angoisse, les minutes tombent goutte à goutte; puis, quand le bruit cesse et que l'immobilité commence, la tête s'incline, les larmes coulent, et l'amertume inonde le cœur.

On ne peut ni ne veut effacer de pareilles impressions. Aussi je termine par les lignes mêmes qui terminaient, il y a vingt ans et peu après le funeste événement, ma *Notice* sur Carrel : « Des hommes sont morts pleins de réputation, et le monde n'attendait plus rien d'eux ; d'autres sont descendus dans la tombe en laissant l'opinion qu'ils emportaient avec eux de plus beaux travaux, de plus glorieuses pensées et des œuvres plus splendides. Chaque heure, chaque minute, voit expirer un mortel, une vie humaine s'éteindre, des larmes couler sur des morts. Ce sont de saintes, mais obscures douleurs enfermées dans le cercle des liens du sang ou de l'amitié. Mais la perte d'une lumineuse intelligence est une perte qui se fait sentir dans un rayon plus étendu, et ceux-là mêmes que rien ne rattache au mort éprouvent, comme l'artiste qui voit se briser une belle statue, une tristesse douloureuse et désintéressée.

» L'auteur de cette notice a accompli, en la terminant, un devoir imposé, devoir pénible il faut le dire. Il y a une

certaine satisfaction mêlée d'amertume à réveiller un à un, dans sa mémoire, les souvenirs qui se rattachent à un ami qui n'est plus ; mais ce n'est pas en écrivant pour le public que cette satisfaction se fait sentir. Certes, on parlerait avec un esprit plus libre du mort si on l'avait moins connu ; mais, quand il faut sans cesse écarter une ombre sanglante et familière qui apparaît à chaque effort de la pensée, c'est un pénible travail que de rechercher les détails d'une biographie pour laquelle la plume m'est souvent tombée de la main. C'est à la fois le malheur et le privilége de ceux qui avancent dans la vie, d'avoir, dans le lointain de leur mémoire, des images que rien n'en peut arracher. Plus le temps s'écoule, plus la pâle et mélancolique auréole qui les entoure se confond avec ce que notre existence passée nous lègue de plus précieux.

» Une tombe solitaire, dans un cimetière de village (1), a reçu les restes d'Armand Carrel ; mais sa mémoire demeure dans les cœurs de ceux qui l'ont connu ; et, lorsqu'à leur tour ils seront descendus là où il les a précédés, la France, comme il le disait sur son lit de mort, se souviendra encore de lui. »

É. LITTRÉ.

Décembre 1856.

(1) Carrel a été enterré à Saint-Mandé, près de Vincennes ; sur sa tombe est une statue de bronze due à la main du célèbre statuaire David d'Angers, mort depuis peu de temps.

OEUVRES POLITIQUES

ET LITTÉRAIRES.

[Les articles qui vont suivre appartiennent aux années 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835 et 1836. Non-seulement ils sont relatifs à l'histoire de ces années, mais encore ils font partie de cette histoire même. Ils ne forment point un tout cohérent, et pourtant ils se tiennent par un fil qui est la série même des événements. Aussi les trouve-t-on rangés dans l'ordre chronologique qui, à lui seul, dispense d'une multitude d'explications. Seulement quelques mots ajoutés à chaque article rappelleront le fait particulier dont il est question.

Les six premiers mois de 1830 furent tous remplis par les attaques contre le ministère Polignac et les menaces de contre-révolution et de révolution. L'article qui suit est relatif à l'ajournement du coup d'État qui éclata six mois plus tard, et qui en janvier paraissait abandonné.]

5 janvier 1830.

Il y a quinze jours à peu près, on était au plus fort des bruits de coups d'État. Paris, dans l'anxiété, recevait presque d'heure en heure les nouvelles, tantôt plus, tantôt moins sinistres du conciliabule permanent où se délibérait la ruine des libertés nationales. On songeait alors avec désespoir à des résistances extrêmes, extra-légales,

comme les attaques dont on paraissait être menacé. On ne parlait presque plus de refuser l'impôt, tant ce moyen devenait faible en présence de la brusque et décisive usurpation qui semblait se préparer. La *Gazette* (1) se bornait alors chaque fois à protester que la Charte ne serait point violée, que la signification de quelques-uns de ses articles serait redressée, rétablie, rendue plus monarchique, mais qu'il n'y aurait pas de coups d'État. Il était bien naturel qu'elle tînt ce langage. La tyrannie, pour frapper à coup sûr, a besoin de rencontrer des gens en sécurité : avant d'étouffer, il faut qu'elle trompe.

Un beau matin, on avait renoncé aux coups d'État. L'alarme semée par les journaux avait rendu toute surprise impossible. Le cœur peut-être, au moment de l'action, avait manqué aux plus superbes. On avait reconnu qu'il valait mieux faire de la déception ministérielle terre à terre, ruser, frauder, mentir, pour avoir le budget, et vivre ainsi le plus longtemps possible, que de mettre à l'épreuve la fidélité des dragons et courir la chance de trouver des régiments immobiles à ce cri de vive le roi absolu qui fait aujourd'hui le bonheur du Portugal et de l'Espagne. Le jour où ce retour de prudence s'opéra dans le conseil, où toutes ces velléités d'intrépidité et d'insolence se replièrent sur elles-mêmes, et se rendirent le témoignage qu'elles n'étaient pas capables de mettre la nation en péril pendant seulement vingt-quatre heures, ce jour-là, la *Gazette*, avec son impudeur consommée, commença à crier que les journaux de l'opposition s'étaient tous concertés avec

(1) Journal quotidien qui défendait la monarchie des Bourbons.

une atroce méchanceté pour tâcher de donner au gouvernement l'envie des coups d'État en l'en accusant, lorsqu'il n'y pensait pas le moins du monde. Elle eut l'incroyable constance de répéter pendant huit jours cette insultante explication du trouble répandu dans Paris par des complots trop divulgués, des préparatifs trop bruyants, des joies trop peu dissimulées. Cependant d'autres feuilles, organes moins disciplinés de la contre-révolution, s'indignaient de leur côté, non de ce que l'on avait accusé le ministre de vouloir renverser la Charte, mais de ce qu'on pouvait le mépriser comme lâche en cessant de le craindre comme insensé.

Le rêve des coups d'État une fois dissipé, et la probabilité d'une prochaine convocation des chambres étant revenue, l'opposition s'est naturellement reportée à son premier système, celui du refus de l'impôt, parti qui réunit le calme à la dignité, l'absence presque totale du danger à la certitude non moins entière du succès. Ici la feuille de M. de Polignac est réduite bien bas. Il faut la voir ce soir recourir presque doucement aux voies de la persuasion, faire appel aux sentiments et à la bonté naturelle de ces députés bourgeois, dont trop tard on a reconnu qu'on ne pouvait pas se passer. « Vous ne voudriez pas, leur dit-elle de sa voix papelarde ; vous ne voudriez pas refuser à nos princes la liste civile qui est leur unique revenu ; vous seriez désolés de priver nos villages de la présence de leurs pasteurs en retirant à la religion de l'État sa subvention annuelle. Vous savez bien aussi que la paie des soldats, des marins, les traitements des fonctionnaires de tout ordre, des employés de toute espèce, sont chose qui ne peut se suspendre un

seul jour; et, puisqu'il en est ainsi de chacune des parties du budget, puisqu'il n'en est point qui ne se rapporte à un service urgent et de tous les jours, votez l'ensemble des dépenses de bonne grâce, autrement vous feriez un coup d'État contre l'État lui-même; vous feriez violence à la libre volonté manifestée par le roi dans le choix de ses ministres. »

Ce curieux langage de la *Gazette* vient à l'appui de la proposition non moins extraordinaire émise ces jours-ci par un honorable député dans une des feuilles de l'opposition. Pour la première fois, on entend la *Gazette* s'écrier : « M. Benjamin Constant a fort bien compris la question du refus de l'impôt ; c'est comme lui qu'il faut entendre ce refus. » Eh ! qu'est-il donc arrivé? Peu de chose. M. Benjamin Constant a cru qu'il serait bon de distinguer, en cas de rejet de l'impôt, entre les services qui ne peuvent sans un immense inconvénient être interrompus et ceux qu'il est plus aisé de suspendre. Nous espérons que l'honorable député, qui a déjà reconnu la moitié de son erreur, la reconnaîtra bientôt tout entière ; et nous, de notre côté, nous tâcherons de faire entendre à la *Gazette* que refuser l'impôt, c'est précisément avoir l'intention à laquelle elle semble ne pouvoir croire, l'intention de suspendre le gouvernement plutôt que de le laisser exercer par certaines personnes. Le cas échéant d'une telle suspension, celle-ci ne saurait être longue, car il y a une personne en France plus intéressée qu'aucune autre à ce que les services publics ne demeurent pas suspendus, c'est la personne royale elle-même ; et il suffit d'une ordonnance qui change le conseil pour rendre le mouvement à la machine consti-

tutionnelle. C'est le jeu de cette machine qu'il faudra tôt ou tard concevoir. Le roi choisit ses ministres, et la France ses représentants. Il y a tel choix qui peut déplaire au prince et mettre le pays dans la nécessité d'une réélection. La constitution bien entendue a voulu qu'il y eût sur ce point réciprocité complète, autrement l'arbitraire eût été tout d'un côté et la servitude de l'autre. (*National.*)

[Atteinte portée à la loi du recrutement.]

14 janvier 1830.

La *Gazette* ne nie pas qu'il ne soit question, au ministère, d'un projet qui bouleverserait tout à fait notre loi de recrutement. Il s'agirait d'offrir à tout jeune soldat, au moment où l'âge et le sort l'appellent sous les drapeaux, le moyen de se libérer en versant chez le receveur du département une somme qui serait déterminée. « Et si une pareille mesure était adoptée, dit la » *Gazette*, elle le serait dans l'intérêt des classes aisées, » auxquelles elle rendrait le remplacement plus facile, » et elle donnerait à l'armée les moyens de retenir sous » les drapeaux des hommes qui font sa force. »

Nous savions bien que, si le ministère avait bronché à l'entrée d'une carrière de coups d'État, d'exécutions violentes et de guerre civile, c'est qu'il avait pu reconnaître que le dévouement d'une armée, expression trop fidèle du pays, n'était pas de nature à survivre longtemps à la Charte renversée. Mais il est dans les nécessités de la contre-révolution d'avoir recours tôt ou tard à la force. La force seule peut amener son triomphe

passager et sa chute définitive, qui serait bien près de là et qu'elle ne voit pas. Il ne dépend pas d'elle de renoncer entièrement aux entreprises dans lesquelles, poussée par une fatalité invincible, elle a mis et dû mettre son salut. Ce qu'elle s'est vue hors d'état d'essayer il y a un mois, elle n'y a point renoncé, cela n'est point dans la nature d'un parti qui monte et que la fortune pousse; elle y arrivera donc plus tard avec des moyens mieux appropriés à ses fins. Elle vient de s'arrêter faute de bras; une seule chose est à faire maintenant pour elle, c'est de se procurer des bras. Voilà l'objet du travail confié par M. de Bourmont à une commission. On tâchera, en s'emparant du monopole des remplacements, d'écarter de l'armée, le plus possible, les sujets de la classe moyenne qui arrivent avec un peu plus d'instruction, plus de chances d'avancement, et une tiédeur politique dont ils savent mieux se rendre compte que les fils de paysans plus pauvres. A ces éléments fournis par la loi actuelle, la nouvelle loi en substituera à la longue qui seront plus propres que nos honnêtes et braves conscrits à emporter d'assaut un budget et à mettre en déroute une chambre qui voudrait dicter le choix des ministres.

Sans doute, il entrerait dans les vues des auteurs du projet de loi de former, à l'avance, des établissements d'où ils tireraient leurs remplaçants. Il y aurait des dépôts d'étrangers, d'aventuriers, de mercenaires, que le zèle des congrégations ne manquerait pas d'alimenter et d'endoctriner. Ces prétendus volontaires, une fois incorporés, jouiraient naturellement d'une faveur très particulière, sans violer expressément les règlements;

mais, en abusant de la latitude de choix, on pourrait, en très peu d'années, les mettre en possession de tous les emplois de sous-officiers; on aurait ainsi une armée qui tiendrait moins du pays et plus du pouvoir : c'est là l'espèce de mieux qu'on a voulu atteindre.

Quand bien même le ministère n'aurait voulu qu'étendre pour la classe aisée la facilité des remplacements et garantir la qualité des remplaçants en se chargeant de les tirer lui-même des rangs de l'armée ou d'établissements placés sous sa surveillance, il agirait tout à fait contre l'esprit de la loi de recrutement. Cette loi, en voulant que tout Français fût appelé à servir pendant un certain nombre d'années, a voulu remplir deux conditions dont on s'écarterait également dans le projet : faire de l'armée l'expression exacte de la population, et répandre dans la population des notions et des habitudes militaires qui puissent se retrouver au besoin. Le vœu de la loi n'est pas que certaines classes soient dispensées d'entrer dans l'armée, et que d'autres y séjournent et y vieillissent; elle veut que toutes les classes y paraissent autant que possible à tour d'âge, et, après un service de quelques années, reportent dans toutes les autres carrières un peu de goût pour les armes. Elle veut, en un mot, que, chaque année, quarante mille citoyens deviennent soldats, et que quarante mille soldats redeviennent citoyens; c'est le moyen que l'armée ne cesse pas d'être citoyenne et que la nation ne cesse pas d'être aguerrie comme sa situation en Europe veut qu'elle le soit. Deux cent quarante mille hommes, qui sont l'effectif légal de l'armée, ne composeraient qu'une force très insuffisante s'ils ne devaient s'appuyer sur une

réserve au moins double, qu'un seul coup de tambour pût faire lever de toutes les parties de la France. Or, cette réserve n'existe qu'à la condition du roulement annuel de quarante mille jeunes gens de vingt à trente ans reçus et rendus par l'armée. Vouloir, par les moyens qu'avance la *Gazette*, rendre l'armée active plus maniable au ministère, c'est vouloir détruire la réserve, et c'est trahir l'un des plus grands intérêts de l'État.

(*National.*)

[Réponse au *Drapeau blanc* (1), qui voulait que le gouvernement cessât de discuter et en appelât immédiatement à la force.]

16 janvier 1830.

Quand par hasard il arrive qu'on soit forcé de répondre au *Drapeau blanc*, on ne croit pas répondre au parti dont il se donne pour l'organe le plus franc et le plus décidé. Il y aurait par trop de mauvaise foi à attribuer à des adversaires qu'on voit se contenir ailleurs dans de certaines bornes les échappées de cynisme de quelques forcenés. Mais enfin le *Drapeau blanc* existe; il représente quelque chose, quoi que ce soit. Il n'est pas le dépositaire de toutes les secrètes pensées du ministère, mais il reçoit confidence de quelques-unes. Il se charge de donner le jour aux plus insensées, aux plus coupables, à celles qui n'oseraient encore se produire dans les régions d'une publicité plus élevée. Ces fureurs peuvent grandir et se faire écouter à leur tour; il est bien qu'on ne les ignore pas tout à fait; qu'un jour, s'il arri-

(1) Journal qui défendait la monarchie des Bourbons.

vait malheur, on puisse au moins savoir en quel temps et de quel lieu sont partis les premiers cris de la guerre civile. Depuis que le mot de convocation des chambres a été prononcé, le *Drapeau blanc* n'a cessé de s'indigner d'une résolution qui, suivant lui, déconsidère la couronne. Il eût voulu que le gouvernement se tînt pour dit le refus de l'impôt, et ne donnât même plus le choix aux chambres. « Plus d'impôt, disait-il, plus de Charte, plus de chambres, et l'armée reste au roi pour se faire obéir. »

Aujourd'hui le *Drapeau blanc* soutient la suite de cette thèse; il entre fort avant dans la composition du parti libéral; il désigne les prétendus meneurs de ce parti; il nomme avec injures des publicistes, des députés, des écrivains; il prétend savoir quels rapports de sentiments rapprochent les uns et quelles légères oppositions divisent les autres; il déraisonne sur ceux-ci, ment sur ceux-là, et finit par cette phrase victorieuse : « Tous ces transfuges et ces aventuriers tomberaient devant un escadron de cavalerie. »

Et quels sont donc les escadrons de cavalerie dont le *Drapeau blanc* dispose? Nous sommes en paix, en profonde paix jusqu'ici; parler de charges de cavalerie, c'est encore peu dangereux, mais fort ridicule. Si jamais à la polémique devait succéder un autre genre de lutte, heureux ceux qui ne craindraient pas plus les charges de cavalerie que d'assez jeunes hommes qu'il a plu ce matin au *Drapeau blanc* de faire fouler aux pieds de ses escadrons imaginaires !

Le *Drapeau blanc* trouve qu'il y a aujourd'hui beaucoup d'écrivains, beaucoup d'avocats, beaucoup d'ar-

tistes, beaucoup de faiseurs de journaux, et qu'on en aurait bon marché. C'est qu'en effet nous sommes très nombreux ! c'est que nous sommes la nation elle-même. Quand la nation est reposée, quand la société n'est pas en guerre pour son salut, comme le *Drapeau blanc* voudrait qu'elle le fût bientôt, alors il y a beaucoup de ces hommes livrés aux professions libérales et paisibles; mais, quand la guerre civile a été fomentée, quand des charges de cavalerie sont devenues des arguments, alors il y a beaucoup de soldats. Il y en avait par centaines de mille dans un temps que le *Drapeau blanc* n'a pas pu oublier; et grâce à quelles imprudences, à quels abus, à quelles provocations? c'est à l'histoire à répondre. Dans ce temps-là, des bataillons d'artistes campaient sur la frontière, sans habits et sans pain, et en interdisaient l'accès à certains glorieux escadrons dont il n'a guère été parlé depuis. Dans ce temps-là, beaucoup d'escadrons aussi étaient commandés par des hommes qui font aujourd'hui la banque, le commerce; qui se mêlent de théâtres, de journaux, de belles-lettres. En France, tout le monde a été soldat, excepté ceux qui parlent de faire charger la cavalerie; tout le monde y reviendrait bientôt s'il le fallait. Les pères se souviendraient de leur ancien métier, et les fils l'auraient bien vite appris. Les écrivains seraient moins nombreux alors et les soldats le seraient plus. Beaucoup de questions se décideraient par le sabre, et cela sans doute ne ferait pas longtemps le compte du *Drapeau blanc*. Il regretterait vite ces heureuses disputes de plume, ces fanfaronnades de pupitre qui ne font pas couler le sang, et, pour notre part, nous lui conseillons fort de s'en tenir là. (*National.*)

[De la temporisation de M. de Polignac.]

31 janvier 1830.

Décidément M. de Polignac croit nous avoir joués. en nous forçant à le regarder, les bras croisés, jusqu'au 2 mars. En le voyant si précipitamment accourir de Londres, pour réparer les fautes d'un ministère qui, suivant lui, compromettait la couronne, on s'attendait à le voir attaquer sur-le-champ nos libertés. On le prenait au sérieux sur sa fameuse devise : *Plus de concession!* et sur le choix de collègues, gens à tout faire. C'était un système nettement et simplement dessiné; les noms seuls étaient un gant jeté à l'opinion, et, comme il n'est pas ordinaire qu'on provoque pour ajouter : « J'attends que vous me provoquiez à votre tour, » on devait croire que c'était guerre déclarée, campagne commencée; qu'une semaine, quinze jours tout au plus, amèneraient le trépas de la Charte, ou un événement tel, que les prétendus restaurateurs de la prérogative royale dussent se reposer longtemps.

M. de Polignac, vaincu et renversé, n'eût peut-être inspiré ni grande haine, ni grand mépris. On sait sa naissance, son éducation, l'emploi malheureux qu'il a fait des plus belles années de sa vie. On eût compris une âme fière, se révoltant au souvenir d'avoir été épargné par l'ennemi qu'elle croyait abattu ; on eût peut-être pardonné à un homme longtemps humilié, longtemps enchaîné par les triomphes de la révolution, d'avoir follement voulu humilier à son tour la révolution et la mettre à ses pieds. Mais il n'y a point assez de mo-

queries, assez de sifflets pour accueillir ce même homme, quand il nous vient jouer une burlesque comédie de profonde immoralité politique; quand, forcé de s'arrêter en chemin, faute de courage ou d'appuis, il se donne des airs d'homme impénétrable en ses desseins, de génie délié, souple, astucieux, temporiseur; quand il ose dire enfin qu'il nous lassera en sachant attendre; que c'est pour cela qu'il est venu et qu'il a appelé à lui des hommes tels que MM. de Bourmont et Mangin. Après avoir tant préludé à des *Vêpres siciliennes* contre l'opinion libérale, distribué et fait répéter les rôles pendant quinze jours, ne nous plus donner que les *Fourberies de Scapin*, en vérité c'est bien abuser de nous! Passe pour la fanfaronnade qui n'eût demandé de nous qu'une bonne et prompte leçon; mais la fatuité, qui veut du temps, de l'espace, de l'attention, du silence; qui prétend déployer à son aise de pitoyables inventions, des calculs bouffons, des subterfuges de l'autre monde, cela est par trop ennuyeux pour une nation qui a de l'impatience et quelque esprit. Nous voilà donc maintenant avec un Fabius de contre-révolution sur les bras, un homme d'État prudent, qui prétend aux honneurs du *cunctando restituit rem!* Ah! si M. Mangin pouvait parler; si M. de Bourmont pouvait agir, combien nous aurions plus tôt vidé la querelle!

Partout on dit: « Que fait le ministère Polignac? » que fera-t-il? Quels peuvent être ses projets, ses » voies, ses ressources? » Écoutez l'ingénuité vraiment digne d'estime avec laquelle ce ministère répond aux reproches d'inertie qui lui viennent de toutes parts. « C'est vous, dit-il aux hommes de l'opinion libérale,

» c'est vous qui nous faites une loi de l'immobilité ; » c'est vous qui nous encombrez la route et nous la » cachez sous mille écueils. Que l'horizon s'éclaircisse » une fois, et vous verrez si l'habileté et la vigueur » nous manquent. » Qui croirait à une pareille justification, si on ne la lisait tout au long dans la feuille ministérielle d'hier soir? Quoi ! vous êtes immobiles parce que nous vous faisons obstacle, parce que nous ne vous aidons pas à nous gouverner à votre fantaisie, parce que nous ne voulons pas, de nous-mêmes, nous offrir au bâillon que vous nous voudriez mettre ! Et vous gardez votre habileté et votre vigueur pour le temps où l'horizon se sera éclairci, où vous n'aurez plus rien à faire, où l'on ne vous opposera plus de résistance ! Et vous venez du pays de Pitt, de Castlereagh, de Canning ! Vous êtes les élèves de lord Wellington ! vous avez consulté les grandes ombres de Westminster ! En vérité, nous sommes une nation bien peu complaisante. Si vous ne faites rien, c'est que nous sommes prévenus et en mesure de vous arrêter partout. L'explication est naïve ; on ne l'attendait pas.

Au reste, l'inaction, l'inertie, l'incurie, la prudence, ne sont pas le système de tout le monde ; et la même feuille qui s'ouvre à la peur et aux niaiseries qui dirigent le conseil, s'ouvre aussi à la mauvaise humeur et à l'impatience un peu plus entreprenantes d'hommes présentement moins écoutés. Ceux-ci n'aiment pas les moyens termes ; ils prévoient bien que tout cela finira encore par quelque ridicule et honteuse transaction. Ils voient déjà s'avancer un tiers parti dans les bras duquel on se jettera, à qui l'on jurera qu'on était trompé, qu'on

aimait la Charte. et qui, sans le croire précisément, répétera : « Ils étaient trompés, ils veulent nos institutions. » Qui est-ce qui aura plus à se plaindre d'une pareille réconciliation, ou de ceux qui voulaient conserver leur situation dans la Charte, ou bien de ceux qui, mécontents de la leur, auront fait, pour en sortir, un nouvel et impuissant effort? Nous dirons donc aux hommes qui ont déjà été sauvés par une transaction semblable et qui prétendent aujourd'hui que les tiers partis ne peuvent rien sauver : « Mal vous prendrait si les choses se traitaient entre vous et nous sur votre principe absolu, *tout ou rien*, si vous ne comptiez un peu sur l'indulgence des tiers partis. Taisez-vous donc, n'injuriez point ceux qui se contentent de voter contre vos systèmes et protégent ensuite vos personnes; votre fierté passera, et vous serez heureux de retrouver encore ces hommes mixtes que vous vous indignez aujourd'hui de ne pouvoir ranger derrière vous. »

En effet, se plaindre des tiers partis, c'est montrer qu'on attend d'eux sa défaite. Les tiers partis ont toujours décidé la victoire en se portant d'un côté ou de l'autre. Ils ont, pour agir ainsi, leurs motifs, leurs convictions. Ils ne sont pas plus lâches que les partis extrêmes; ils sont moins passionnés. Les partis extrêmes ont des rôles plus tranchés, plus odieux ou plus nobles, suivant le but qu'ils se proposent; mais, quand ils succombent (et les bons faillissent pour vouloir le bien trop tôt, comme les mauvais pour vouloir trop prolonger le mal), alors il est heureux pour eux de rencontrer des tiers partis qui amortissent leur chute. Citer César, Pompée, Sylla, Marius, comme fait l'écrivain ministé-

riel en témoignage de l'imbécillité des tiers partis, c'est montrer beaucoup de science; mieux vaudrait la simple et bonne justice qui se souviendrait d'une grande déroute ministérielle encore peu éloignée de nous (1). Un tiers parti envoya les vaincus à la chambre haute et se contenta de flétrir leur système du mot *déplorable*. Un parti extrême n'eût pas laissé impunies leurs lois contre la presse, contre la liberté des individus, contre l'égal partage des successions. Les tiers partis sont l'expression de la moyenne température politique dans un pays. et c'est à cette moyenne température que doivent s'opérer les révolutions de la monarchie constitutionnelle.

Maintenant, dire que la révolution et que la monarchie sont aux prises, et que l'une doit étouffer l'autre, c'est une risible impertinence. La révolution, ce sont les hommes qui ont eu intérêt à ce qu'elle se fît, qui ont vu leur sort amélioré par elle, qui l'ont défendue vingt-cinq ans contre l'Europe entière, qui la soutiendraient encore contre qui que ce fût, s'il le fallait. Si ce n'est pas la nation entière, c'est au moins une majorité nationale infiniment grande. La monarchie, comme on l'entend dans certaines feuilles, ce sont les hommes qui ont appuyé le ministère et qui appuient aujourd'hui, moins nombreux encore, le ministère Polignac; ce n'est point l'armée, qui est toute nationale; ce n'est pas même l'administration secondaire dans son entier, c'est une minorité à peine mesurable, tant elle est faible. Entre cette prétendue monarchie et notre révolution, deux forces si éloignées d'être égales, il ne saurait y

(1) La chute du ministère de M. de Villèle.

avoir combat; il n'y en aura jamais de proposable, quand bien même chacun des hommes dont se compose le parti prétendu monarchique serait capable, comme M. de Peyronnet, d'arrêter, par son seul regard, toute la population libérale d'une grande ville. (*National.*)

[Le comité directeur. Les royalistes donnaient ce nom aux chefs du parti qu'ils supposaient diriger une conjuration permanente contre le trône des Bourbons.]

5 février 1830.

Un correspondant de la *Quotidienne* (1) nous met au défi de nier l'existence du comité directeur. Il s'adresse à nous, dit-il, comme au journal le plus audacieux du parti, et pense qu'une dénégation pareille nous serait moins permise qu'à toute autre feuille. Ceci a vraiment l'air d'un appel à notre franchise, d'une consultation de gens qui, sans être nos amis, pensent assez bien de nous pour croire que nous ne voudrions pas les tromper sur un objet qui les effraie très sérieusement. Il ne tiendra pas à nous que le correspondant de la *Quotidienne*, et la *Quotidienne* elle-même, ne retrouvent le sommeil que l'appréhension du comité directeur leur a fait perdre. Nous dirons donc que, si la presse était enchaînée, si la représentation nationale était faussée, comme cela s'est vu, il ne serait pas impossible qu'il se trouvât dans un coin de Paris quelque chose d'assez semblable à ce que l'on appelle le *comité directeur*. S'il plaisait au gouvernement de sortir de la légalité et de se livrer à

(1) Journal qui défendait la monarchie des Bourbons.

quelque folie contre les intérêts nationaux, probablement il se trouverait aussi des gens qui tenteraient contre le gouvernement des folies, des hasards, ce qui est crime ou vertu, suivant le succès, du moment que la force a commencé à faire loi. Nous croyons qu'on a fait ainsi toutes les fois qu'on a été réduit à le faire; que, lorsque la nation ne savait que ce qu'il plaisait à la censure de laisser arriver jusqu'à elle, il y avait plus d'une réunion où l'on allait chercher des nouvelles, où l'on en faisait peut-être sans s'en apercevoir, et où l'on se séparait en se promettant que la bonne vieille cause aurait toujours à son service, quand il le faudrait, des hommes pareils à ceux qui firent parler d'eux à Jemmapes, à Fleurus, à Marengo. Nous savons aussi que de telles réunions sont fâcheuses, aussi fâcheuses que les circonstances qui les produisent; nous le savons, non pas parce que les réquisitoires de MM. Marchangy, Bellart et Mangin l'ont dit, mais parce que nous avons vu abattues par l'échafaud de jeunes têtes qui, six mois, un an plus tard, eussent été sauvées par la chute des mauvais ministres. Mais aujourd'hui il n'y a plus de censure, et il y a une chambre sur laquelle on a quelque raison de compter.

Pourquoi chercherions-nous à nous parler dans les caves quand toutes nos pensées se produisent si facilement au grand jour, quand tout argument un peu victorieux a, pour se répandre, non-seulement la publicité d'une feuille de Paris, mais celle de quatre-vingts journaux de départements? Quoi! la poste royale, pour une modique rétribution, transporte on ne peut plus fidèlement, d'un bout du royaume à l'autre, tout ce que

nous pensons ici, tout ce qu'il nous plaît de dire, et ce que nous disons, ce nous semble assez clairement, assez vivement ; et nous emploierions des émissaires, des voyageurs politiques, allant faire savoir à nos amis de la province que nous nous portons bien, et que ce ministère tombera très probablement le 3 ou le 4 mars au plus tard ? Allons, contez cela aux enfants ! La *Quotidienne* a raison quand elle dit que, si quelqu'un doit être bien informé sur le chapitre du comité directeur, c'est nous. En effet, si, parmi les hommes qui aiment le plus la liberté, il en était d'humeur assez malade pour vouloir dire sur un échafaud ce que l'on dit si bien tous les matins dans le premier journal venu, nous serions certainement des premiers consultés par eux. Mais, en général, nos amis sont gens d'assez d'esprit et qui savent tirer parti de tous les avantages d'une belle position, quand une fois ils l'ont conquise. Tous disent qu'aujourd'hui le temps des complots est passé, que les institutions ne seront point renversées : pourquoi ? Parce qu'il ne paraît pas qu'on ose même porter la main sur elles. Quant aux archives que la *Quotidienne* prétend avoir été transportées de la rue Louis-le-Grand à la rue Saint-Martin, et que, suivant elle, nous devons connaître pour être celles du comité directeur, nous pouvons lui assurer que la nouvelle de ce déménagement n'est point parvenue jusqu'à nous ; et nous lui souhaitons de n'avoir jamais à redouter d'autres conjurés que ceux qui conservent avec tant de soin ces prétendues archives. (*National.*)

[Les journaux légitimistes accusaient le *National* de marcher aux théories du *Contrat social*, à la république, à la souveraineté du peuple. L'article repousse ces attaques. L'état actuel, y est-il dit, n'est le résultat ni d'une volonté royale, ni des tendances d'un parti ; mais il est le résultat nécessaire de la transaction qui s'est opérée entre la France, la royauté et l'Europe. Cette transaction paraissait alors devoir durer ; et nul ne sait, en effet, le temps qu'elle aurait subsisté, si le pouvoir royal lui-même n'avait pris l'initiative et remis toute chose en question.]

18 février 1830.

Rien n'est plus commode que de ne pas répondre aux gens sur ce qu'ils disent quand cela embarrasse, et de leur répondre sur ce qu'ils n'ont pas dit, sur ce qu'on leur prête, sur ce qu'évidemment ils ne pensent même pas. C'est à quoi ne manquent jamais les écrivains du ministère. Hier, le journal du soir prétendait avoir tiré de l'un de nos articles cette phrase textuelle : «Que la Charte, étant l'œuvre d'un parti ennemi, était ennemie de tous les intérêts nationaux. » Aujourd'hui, cette même feuille imagine d'en finir avec nous en nous accusant de reproduire les doctrines du *Contrat social* et du livre qui fit monter Algernon Sidney sur l'échafaud. Elle relève et habille à sa façon le vieux mannequin du *peuple souverain ;* elle s'escrime contre lui, et elle appelle cela nous répondre.

Que nous ayons soutenu que la Charte n'a point été octroyée, mais conquise ; qu'elle ne vient point d'une volonté royale sujette aux bonnes inspirations comme aux mauvaises, et libre d'agir à son caprice, mais de la force des choses, d'un concours de volontés, de besoins,

de lumières, auquel il n'était pas possible de donner le change, à la bonne heure; oui, nous avons dit ces choses. Pour les prouver, nous sommes entrés dans l'examen de toutes les circonstances de la restauration; nous avons rappelé les actes de deux corps qui étaient autorisés à faire les conditions de la France, quand la France avait à capituler, d'une part avec l'Europe armée, qui ne voulait que l'éloignement de Bonaparte, de l'autre avec l'ancienne maison régnante, qui, voyant le trône vide, faisait naturellement valoir ses droits à y remonter. Nous avons établi que les conditions avaient été faites dignes et avantageuses, acceptées d'abord, puis rétractées en partie. La rétractation, nous l'avons montrée où elle était, dans le préambule même de la Charte, et non dans la Charte, qui n'est que la déclaration de Saint-Ouen rédigée; nous nous sommes élevés contre cette prétention d'octroyer ce qui ne pouvait pas ne pas être de soi-même; nous avons dit que la royauté avait remporté là une victoire funeste, mauvaise pour nous, mauvaise pour elle. Nous n'avons pas, comme de déhontés menteurs nous en accusent, avancé que la Charte elle-même fut l'œuvre d'un parti ennemi, mais bien que ce parti ennemi, ne pouvant empêcher l'œuvre des temps de s'établir, avait du moins voulu la rendre fragile en en plaçant l'origine dans une volonté unique, en faisant en sorte que, née de l'arbitraire royal comme le fameux édit de Nantes, elle pût être révoquée par ce même pouvoir, à la charge seulement de dragonner la France, comme fit si bien Louis XIV, de glorieuse mémoire. Certes, l'édit de Nantes était parti d'une tête et d'un cœur comme il ne s'en est pas trouvé depuis sur

le trône! Un ignoble jésuite eut pourtant le pouvoir de faire noyer cet édit dans le sang de quarante mille religionnaires, sans que la conscience du vieil époux de madame de Maintenon en fût le moins du monde troublée. Nous, afin de n'avoir point à expier ainsi quelque jour la jouissance de la prétendue concession de Louis XVIII, nous voulons à la Charte une garantie meilleure que celle d'un esprit de sagesse qui n'est pas le même chez tous les princes.

C'est ici que les publicistes ministériels s'écrient : Vous prêchez la doctrine de la souveraineté du peuple; vous revenez à la Déclaration des droits de l'homme, aux définitions du *Contrat social*, aux axiomes républicains d'Algernon Sidney; vous serez demain à la théorie du régicide et aux fureurs du Comité de salut public. — Non, imposteurs de métier, non, il n'est pas question de cela, et vous le savez bien. En présence d'un despotisme avec lequel on ne s'était pas encore mesuré, et dans la vive attente d'une liberté dont on ne soupçonnait point l'entraînement, nos pères ont bien été obligés d'aller chercher dans la loi naturelle des titres qui ne s'apercevaient plus dans l'histoire. Ils ont dit que chacun d'eux était né libre; que, le droit de chacun, ils pouvaient le réclamer en commun pour l'universalité nationale. Mais aujourd'hui, grâce à Dieu, nous n'en sommes plus là; nous ne nous appuyons plus sur un droit qui peut être, mais que nous ne voyons écrit nulle part, et dont peuvent se vanter, comme nous, tant d'hommes, tant de peuples, blancs ou noirs, rouges ou cuivrés, qui gémissent pourtant dans l'esclavage. Nous avons un heureux privilége parmi les peuples de ce continent, c'est

qu'ayant, avant tous les autres, proclamé ce droit d'être libres qui nous semblait le droit général de l'humanité, nous nous sommes conduits de façon à prouver que nous avions, nous, par-dessus ce droit, la faculté de le faire triompher de toutes les oppositions; et c'est à ce dernier titre que nous nous en tenons, la faculté d'être libres, c'est-à-dire la force, sans laquelle le bon droit n'est rien ou peu de chose. C'est un fait que nous possédons cette force; un fait que notre révolution a glorieusement appris à l'univers entier, à l'émigration dans ses errantes détresses, aux princes français quand le progrès de nos conquêtes ne leur laissait plus d'asile que l'Angleterre.

Maintenant, croyez-vous que la révolution ne nous ait rien appris à nous-mêmes, à nous, fils reconnaissants de ceux qui proclamèrent la Déclaration des droits? Écoutez et calomniez encore si vous trouvez prise. Nous prenons la table rase, telle que les dernières colères de la révolution l'avaient faite en 93, et nous voyons toutes choses s'y replacer successivement d'elles-mêmes pour faire la Charte. La royauté d'abord. La royauté, ce n'est qu'un homme, qu'une famille tout au plus, contre la nation entière; nous le savons. Mais cet homme, si nous le renversons, nous alarmerons toutes les têtes couronnées comme lui: car la royauté, chez nous, est sœur de toutes les royautés européennes. Nous verrons s'armer contre nous des coalitions qui ne poseront les armes que quand nous les aurons rassurées en rétablissant, sinon l'ancien pouvoir royal, au moins quelque chose qui y ressemble. Voilà ce que la révolution nous a appris quant à la royauté; aussi, la place de la royauté est désormais marquée dans toute constitution qui se

fera sur l'expérience de la révolution. Cette royauté sera une réalité, peu importe depuis quel temps ; mais ce sera une réalité, et les réalités sont indestructibles.

L'aristocratie ! c'est une minorité infiniment petite ; nous le savons encore. On peut la dépouiller dans un accès de fureur, on peut l'exterminer presque ; mais elle émigrera, elle ira porter sa haine. ses besoins, son indigence orgueilleuse par tout l'univers. Elle intéressera à son sort tout ce qui est assis sur les marchepieds des trônes : on se croisera pour elle. Bon gré, mal gré, ouvertement ou furtivement, elle rentrera par toutes les portes. C'est d'ailleurs une classe de grands propriétaires ; on frémira bientôt à l'idée qu'en confisquant ses biens, on a pu ébranler le principe de la propriété, et que les couches inférieures de la population peuvent s'élancer quelque jour, sur les pas d'un Babeuf, à la conquête de tout ce qu'elles sont réduites à envier. Il y a donc pour l'aristocratie, de toute nécessité, une place. C'est la révolution qui nous le montre encore ; il faut vouloir ses avantages pour qu'elle veuille les nôtres. Nous la transformerons en pairie, et nous vivrons bien désormais avec elle.

Vient enfin cette masse infatigable, agissante, innombrable, qui se compose de laboureurs, d'ouvriers, de soldats, de marchands, d'écrivains, d'artistes, et qu'on appelle le peuple. Il serait commode peut-être qu'elle servît sous les deux autres, et payât sans se plaindre ni demander compte. Mais elle ne le veut pas, et elle est capable, si on l'irrite sur ce point, de forcer à voyager pendant vingt-cinq ans quiconque lui parle de servitude. Elle peut remuer de fond en comble l'Europe,

si un congrès de Pilnitz a l'audace de la menacer. Elle va trouver de grands hommes pour chaque besogne que lui créera la nécessité de faire tête partout. Elle pourra, si cela convient à son repos, improviser une royauté et une aristocratie qui feront illusion à l'Europe, et prolongeront indéfiniment l'exil de l'ancienne royauté. Il faut donc qu'elle soit libre ; elle en a le pouvoir bien plus évidemment encore que le droit. On ne lui fera jamais autant de mal qu'elle en peut faire. C'est là la troisième et la plus imposante des réalités manifestées par la révolution. Nous ne demandons qu'à la retrouver dans la Charte pour ce qu'elle est, à côté d'une royauté qui ne peut être impunément renversée, et d'une aristocratie qui tient au sol et ne saurait en être extirpée.

Si ce sont là des vérités, elles existent d'elles-mêmes; on ne saurait les créer ni les octroyer. On peut se rendre à la vérité après l'avoir longtemps niée ; mais, parce qu'on la reconnaît, on ne la met pas au monde. Octroyer à la France sa faculté d'être libre, c'est comme si l'on octroyait à la terre sa forme sphérique, aujourd'hui que le progrès des connaissances ne permettrait plus qu'on fît faire amende honorable à Galilée. Et ceci du moins ne serait qu'une absurdité peu dangereuse; le système du monde n'en serait pas ébranlé. Mais l'équilibre constitutionnel peut être détruit par cette absurde prévention, qui, en accordant aujourd'hui la nécessité de la liberté, pourrait demain vouloir la nier, et recommencer une révolution : c'est le danger du préambule de la Charte.

Maintenant, avez-vous encore à nous dire que nous sommes des ingrats; que nous repoussons un bienfait

parce que ce bienfait nous vient de la royauté, qui, elle-même, vient de Dieu; que la Charte perd toutes ses propriétés conservatrices du moment qu'on ne la considère plus comme un gage de l'amour du dernier roi pour la France? Laissez le mysticisme à ceux qui se chargent de nous expliquer le ciel; mais pour ce qui passe entre nous, petits hommes à cinq ou six pieds de la surface de la terre, laissez les faits se produire et s'expliquer eux-mêmes. Ne mentez point contre vos propres intelligences pour faire votre cour. Vous savez bien que ce n'est point un pur élan de paternité monarchique, mais les mécomptes et les fatigues de toutes les inimitiés qui ont fait la Charte; qu'en un mot, elle est l'œuvre de la guerre et non de la paix. Si la royauté, l'aristocratie, le peuple étaient amis de leur nature, il ne serait pas nécessaire qu'une Charte vînt dire ce qui se peut et ce qui ne se peut pas pour chacune des parties mentionnées au contrat. Après la Charte, il n'y a donc plus à se battre, si chacun est sage. Avant la Charte, il fallait décidément savoir qui était le maître; et la guerre la plus acharnée que le monde ait jamais vue, a prouvé que l'autorité absolue ne pouvait appartenir à personne, ni à une royauté du droit divin, ni à une oligarchie toute-puissante, ni à un peuple souverain; qu'il fallait absolument qu'on s'entendît, et que ce beau pays, si magnifiquement assis entre les deux plus belles mers du globe, fût possédé et illustré en commun par trois intérêts qui ne pouvaient s'exclure l'un l'autre. Voilà la Charte telle que la font les choses, et certes elle promettait, ainsi entendue, un assez bel avenir au pays; mais cet avenir, vous ne le voulez pas.

Que si, croyant nous pousser à bout, vous nous demandez où réside enfin, suivant nous, *la souveraineté*, nous vous répondons que ce mot n'a plus de sens; que l'idée qu'il exprimait a disparu par la révolution comme tant de choses; que nous ne voyons nulle utilité à la ressusciter; que le peuple n'a plus besoin d'être souverain, et se moque d'être ou non la source des pouvoirs politiques, pourvu qu'il soit représenté, qu'il vote l'impôt, qu'il ait la liberté individuelle, la presse, etc.; enfin, le pouvoir d'arrêter une administration dangereuse en lui refusant les subsides, c'est-à-dire l'existence même. La source de tous les pouvoirs est dans la bourse des contribuables; ce n'est pas là du moins une abstraction pour laquelle on puisse s'égorger; c'est l'invincible bon sens du bonhomme Jacques. Mais, si vous renoncez à la souveraineté pour le peuple, direz-vous, nous n'y renonçons pas, nous, pour la royauté. Son droit n'est pas de ce monde. Tant pis pour vous si vous pensez ainsi; si l'initiative royale, si le droit de convoquer et de dissoudre les chambres, si le droit de faire la paix et la guerre, si le commandement suprême de l'armée, ne vous paraissent pas un équivalent meilleur que le droit même, qui finit tragiquement dans la personne de Charles Ier et de Louis XVI. Mais vous y viendrez comme nous; ou plutôt les choses marcheront en dépit de tout ce que vous pourrez regretter ou réclamer. (*National.*)

[La chambre avait condamné dans son adresse le ministère Polignac. Le ministère à son tour avait dissous la chambre. Les nouvelles élections étaient donc, à ce moment, la grande affaire de l'un et de l'autre parti. Les journaux légitimistes invoquaient les exemples anglais pour soutenir que les électeurs n'avaient pas le droit de réélire des hommes que la couronne, pour cause de défiance, avait éloignés.]

20 avril 1830.

Il faudrait remercier nos adversaires toutes les fois qu'ils nous fournissent l'occasion de prouver que, dans la monarchie constitutionnelle bien entendue, il n'y a point de volonté, si haut qu'elle soit placée, qui ne doive céder aux lois; pas d'arbitraire ministériel, pas de violence de cour, pas de corruption de la représentation nationale, qui puissent altérer d'une manière durable les conditions naturelles de l'équilibre des pouvoirs.

On sait tout l'intérêt qu'ont aujourd'hui les écrivains ministériels à persuader à la nation que la chambre est tombée en forfaiture par le vote de l'adresse, et ne peut plus être réélue. Autrement, que gagneraient-ils à une dissolution? La *Gazette* d'hier soir prétend que c'est là la jurisprudence anglaise, dans les contestations du même genre entre la couronne et les communes; que ce qui est repoussé, condamné, flétri par la couronne, est, par là même, frappé d'incapacité devant le peuple et ne saurait être réadmis au concours législatif. On croit peut-être que, à l'appui de cette assertion extraordinaire, la *Gazette* cite tout au moins l'exemple d'une chambre des communes dissoute, puis réélue en grande partie, et qu'un roi d'Angleterre aurait eu la

faculté de rejeter absolument et de remplacer par une autre tout à fait renouvelée. Non. l'exemple de la *Gazette* est beaucoup plus modeste. Elle se contente de rappeler le cas de M. Wilkes, chassé des communes pour libelle, au commencement du règne de George III. et repoussé deux fois par ces mêmes communes, en violation du droit des électeurs de Middlesex. Elle dénature et commente à sa façon cette histoire. et demande pourquoi il n'en serait pas parmi nous, de chacun des 221 votants d'une adresse insolente, comme de Wilkes en Angleterre ; pourquoi ce que le trône a qualifié sédition ne resterait pas qualifié sédition. Pourquoi ? C'est que les prétendus insolents sont 221 chez nous, et que, malheureusement pour lui, Wilkes tout seul était auteur de l'écrit déclaré bien et dûment injurieux pour George III. Voilà toute la différence. Elle est assez grande pour que nous nous dispensions de prouver en détail l'absurdité de la comparaison faite par la *Gazette*.

Cependant, comme on pourrait conclure de la citation ainsi présentée qu'en Angleterre, si la couronne ne peut pas condamner à l'inéligibilité, comme factieuse, la majorité d'une chambre des communes, elle a ce droit à l'égard des membres pris un à un, nous allons rétablir brièvement les faits. Dans le cas de M. Wilkes, on verra en effet la prérogative royale aux prises avec les priviléges d'un membre du parlement, et d'abord victorieuse bien qu'illégalement exercée. Mais on verra ensuite ce combat de près de vingt ans se terminer par le rétablissement du bon droit et l'humiliation de la prérogative, en tant que sortie de ses limites. La leçon est bonne peut-être ; et, puisque la *Gazette* fournit une

occasion de la rappeler, nous ne devons pas y manquer.

M. Wilkes, membre des communes en 1763, concourait à la rédaction d'une feuille publique appelée le *North-Briton*. Cette feuille était remarquée par l'extrême violence de ses attaques contre l'administration de M. Grenville, qui venait de succéder à celle de lord Bute. On sait que ces premiers ministères du règne de George III étaient loin de promettre à l'Angleterre la glorieuse époque qui commença bientôt sous d'autres. George avait vingt-trois ans; il était d'un caractère faible, d'un esprit peu ouvert; il n'aimait ni le plaisir, ni les affaires; sa paresse naturelle se fût volontiers accommodée d'un despotisme paisible exercé en son nom par des favoris incapables, et tels étaient George Grenville et lord Halifax, les deux ministres contre lesquels Wilkes se déchaînait le plus dans le *North-Briton*. Wilkes, pour sa part, était un homme d'assez mauvaise réputation, perdu de dettes, ambitieux, de beaucoup d'emportement et d'activité, d'ailleurs écrivain assez commun, et politique de peu de sens. Il s'était mis en tête, comme il le disait, d'éprouver jusqu'où pouvait aller, contre le gouvernement, la liberté de la presse, et il eut l'imprudence de pousser cet essai jusqu'à taxer personnellement George III de mensonge à propos du discours du trône de la session de 1763. Si l'on eût intenté contre lui une action juridique dans les formes ordinaires, il n'est pas douteux qu'il eût été condamné comme libelliste, et l'opinion se fût peu intéressée à un homme assez fou ou assez maladroit pour vouloir s'en prendre à la personne royale, quand la pratique avait établi que les discours de la couronne étaient l'œuvre

du cabinet, et non l'expression particulière des sentiments du monarque.

Mais les ministres crurent que la majesté royale ne serait pas vengée d'une manière assez éclatante par l'application rigoureuse de la loi; une voie de fait leur parut bien plus à la hauteur de l'insolence qu'avait montrée Wilkes. Ils le firent donc enlever la nuit, dans sa maison, par des messagers d'État, sur un simple *warrant general*, ou ordre d'arrestation en blanc. On pilla ses papiers, on y chercha des écrits de sa main qui pussent le rendre plus coupable, et on l'enferma à la Tour, où il demeura au secret pendant plusieurs jours.

Mais la nouvelle de l'arrestation illégale de Wilkes souleva dans Londres tous ceux qui savaient de quel prix était pour l'Angleterre le bill des droits de 1688. Wilkes fut réclamé de toutes parts, comme si chacun se fût cru menacé dans sa propre liberté. Il fallut que les portes de la Tour s'ouvrissent; et un homme dont quelques jours auparavant on n'estimait ni le caractère ni l'esprit, devint tout à coup un objet universel d'intérêt. Il y eut des souscriptions en faveur de Wilkes; des gens qui se mouraient lui léguèrent des sommes considérables; on l'enrichit pour le mettre à même d'obtenir réparation au nom de la plus précieuse des libertés anglaises, violée dans sa personne. La cour des *plaids communs*, à laquelle Wilkes s'adressa d'abord, déclara son arrestation illégale et condamna envers lui lord Halifax et les sous-secrétaires d'État à 14,000 livres (350,000 francs) d'indemnité, *qui furent payées par la liste civile.*

Wilkes réclamait non-seulement au nom de sa liberté comme Anglais, mais au nom de son privilége comme membre du parlement. La chose alla devant les communes et donna lieu à cette motion de sir William Meredith, un des membres les plus distingués de l'opposition : « Qu'un *general warrant* d'un secrétaire d'État, pour rechercher, saisir, arrêter et emprisonner les auteurs, imprimeurs et distributeurs d'un libelle séditieux, ainsi que leurs papiers, était illégal. » Il y eut une mémorable discussion dans laquelle le grand Chatam fit entendre ces glorieuses paroles :

« C'est une maxime sainte de nos lois que la maison d'un citoyen anglais est sa forteresse. Elle n'a pas besoin de murs épais, de hautes courtines, d'ouvrages avancés. Elle sera bâtie de terre et de boue, couverte de paille ; les vents du ciel se déchaîneront contre elle, ils la renverseront ; tous les éléments de la nature pourront y entrer, et le roi jamais ; jamais le roi n'osera en violer le sanctuaire. Si la chambre rejetait la motion, elle encourrait la haine de l'âge présent, le mépris des âges futurs, et les justes reproches de notre postérité. »

Mais la chambre était alors composée, en majorité, des créatures de George Grenville et de lord Halifax, la corruption y était incroyable, et, à l'indignation générale du peuple anglais, la cause de Wilkes fut trahie, et, avec cette cause, celle de la représentation nationale elle-même. Il y eut un vote honteux par lequel une chambre des communes se dépouillait elle-même du privilége qu'était venu réclamer Wilkes. Dans la lutte qui s'engagea ensuite entre les communes et les électeurs de Middlesex, Wilkes, trois fois réélu, fut trois fois

repoussé par la chambre, et la dernière fois la chambre prit sur elle de faire siéger à sa place le candidat ministériel, qui n'avait obtenu que quelques voix en luttant contre lui aux élections de Middlesex. Cette dernière violation parut monstrueuse ; ce fut elle qui donna naissance aux fameuses *Lettres de Junius*, bien autrement redoutables que les articles du *North-Briton*. Toutefois, Wilkes et les électeurs de Middlesex ne se tinrent pas pour battus, et, en 1774, onze ans après sa première arrestation, Wilkes, nommé de nouveau pour Middlesex, vint reprendre sa place dans les communes; c'était une autre chambre, et la cour n'eut plus assez d'influence pour l'en empêcher. Réintégré, il ne cessa de demander à chaque session, et toutes les fois qu'il en eut l'occasion, la révocation des décisions des parlements précédents à son égard ; il le demanda longtemps en vain ; enfin, en 1782, sous le ministère de coalition, la chambre, après une discussion assez longue, déclara « que toutes les décisions, ordres, résolutions de la chambre relativement à l'élection de John Wilkes, écuyer, seraient radiés du journal de la chambre comme subversifs des droits du corps entier des électeurs du royaume. »

Voilà comment finissent les illégalités dans un pays où il y a assez de courage et d'intelligence politique pour que chacun sache ne relever que de la loi, et où l'expérience a appris que les principes sont la garantie de tout le monde, de celui qui obéit comme de celui qui commande, de celui qui s'élève comme de celui qui tombe. Wilkes n'eut pas plutôt obtenu l'annulation des décisions illégales prises à son égard, qu'on ne vit

plus en lui que le déclamateur subalterne et le brouillon politique ; on l'oublia en quelques jours, après s'être passionné pour lui pendant vingt ans, c'est-à-dire pendant tout le temps que la liberté des élections avait été en cause avec lui. Voilà l'habile vengeance qu'avaient tirée de lui George Grenville et lord Halifax, en sortant de la légalité par zèle pour leur maître.

Mais ce ne fut pas tout. Tandis que Wilkes était repoussé par une chambre corrompue, au nom de la majesté royale outragée, la ville de Londres l'élevait successivement aux fonctions de sherif, d'alderman, de lord-maire enfin ; et l'homme que les ministres de George III n'avaient pas voulu voir à la chambre, dissertant obscurément sur la question des colonies ou la réforme parlementaire, ce même homme, il fallait le recevoir dans le palais de Saint-James, venant, au nom de la cité de Londres, présenter comme lord-maire des adresses audacieuses. Sans les sottes persécutions dont Wilkes avait été l'objet, George III n'eût probablement jamais vu face à face, obligé de l'accueillir avec distinction, le pamphlétaire sans esprit ni talent qui avait osé le traiter d'imposteur, en propres termes. Et voilà pourtant ce que la *Gazette* appelle savoir faire respecter la dignité royale ; voilà des exemples qu'elle recommande au ministère ! (*National.*

[Au début de la restauration, le gouvernement s'était naturellement trouvé entouré des émigrés et de ceux qui, à l'intérieur, pensaient comme eux. Mais quinze ans plus tard, en 1830, il s'était formé une autre classe de légitimistes qui étaient bien plus associés aux idées et aux intérêts de la nouvelle société.]

27 avril 1830.

Il y a aujourd'hui deux générations contre-révolutionnaires : une qui s'éteint et abandonne les affaires ; l'autre qui déjà est arrivée à gouverner à son tour. La première s'est conservée dans l'orthodoxie absolutiste la plus pure, et n'a dérogé en rien aux chevaleresques sentiments qui la conduisirent sur la grande route de Coblentz ; l'autre a plus ou moins subi, sans qu'elle ose se l'avouer, l'influence d'une révolution accomplie. Cette génération aime assez notre civilisation telle qu'elle s'est retrouvée au moment où l'on imagina de cicatriser les plaies de la révolution. Fille de l'exil et des proscriptions, elle n'était pas destinée aux brillantes jouissances que procure la très grande fortune ; mais, depuis quinze ans de gouvernement représentatif, elle s'est élevée de grade en grade dans l'armée ; elle s'est répandue dans les ambassades, les hautes charges de cour, les sinécures de toutes sortes ; elle a poussé partout où beaucoup de nullité personnelle peut très avantageusement s'allier à l'éclat des illustrations héréditaires. La bienfaisante rosée annuelle du budget n'a cessé de tomber sur elle, et elle a pu juger par expérience que, si la révolution porta avec elle un principe très général de destruction, le gouvernement représentatif, qui en est sorti, a quelque chose d'éminemment répa-

rateur. Bien éloignée du hautain mépris de ses pères pour tout ce qui était commerce, affaires, industrie, elle se mêle volontiers à nos spéculations; elle a des actions sur les canaux, les chemins de fer, les ponts suspendus, les théâtres; on joue pour elle à la rente; en un mot, elle se refait par tous les moyens que le crédit, la liberté, le travail, ont mis à la disposition de chacun dans cette France bienheureusement rouverte pour elle en 1814. Elle ne passe pas six mois de l'année dans ses châteaux sans avoir pu reconnaître que tout ce qui est peuple en France aime l'ordre, la paix, le travail; qu'on se contente très généralement de la liberté pratique telle qu'elle existe; que tout contribuable en France aime l'ordre de choses actuel et veut conserver la dynastie, à la seule condition pour lui d'être électeur, s'il paie cent écus, ou de pouvoir le devenir quand il les paiera.

Enfin, comme la vraie liberté se fait sentir à tout le monde, les hommes de ce second ban contre-révolutionnaire éprouvent qu'il est bon de ne plus pouvoir être exilé ou embastillé sur une lettre de cachet obtenue par la courtisane en faveur; ils ont des contestations civiles, et ils sont bien aises d'avoir affaire à une magistrature qu'on n'envoie plus à Orléans ou à Pontoise quand elle a déplu. Ils sont grands propriétaires, grâce aux faveurs que le budget a concentrées sur eux, et ils peuvent voir, à la considération et à l'influence qui s'attachent à la grande propriété. que désormais ils font cause commune en France, non plus avec tout ce qui porte un titre, mais avec tout ce qui possède et veut conserver. Bon gré, mal gré, ils sont, pour la moitié de

leurs intérêts privés, entrés dans les résultats de la révolution, et cependant ils veulent revenir à l'ancien régime; c'est-à-dire qu'ils veulent le gouvernement représentatif tellement subordonné au pouvoir royal, que ce ne soit plus qu'une fiction, et que, la machine à argent continuant toujours à produire, l'antique bon plaisir règne encore, et n'ait fait que s'assurer une existence plus sûre et des ressources plus difficiles à épuiser. Voilà le système que M. de Polignac a sérieusement conçu la pensée de réaliser, au nom et dans l'intérêt de la seconde génération contre-révolutionnaire.

Si la France avait beaucoup de temps à perdre, il y a tout lieu d'espérer qu'elle réussirait à faire l'éducation constitutionnelle de M. de Polignac et des contre-révolutionnaires de son espèce. Il y a entre eux et la France actuelle bien plus de points communs qu'ils ne le croient eux-mêmes. Ils tiennent de toutes parts aux intérêts nouveaux. Mais, malheureusement, s'ils vivent dans le pays, ils vivent aussi à la cour, et, tandis qu'en France tout est renouvelé depuis quarante ans, à la cour rien n'est changé, au moins en apparence. Depuis le cabinet particulier jusqu'à la grille du château, c'est toujours l'appareil de puissance absolue qui entoura la persomne de Louis XIV; c'est l'étiquette savante que ce grand prince prit lui-même le soin de régler. Le service du roi ne passe point sans que les assistants soient obligés de se découvrir devant les mets destinés à la table royale. Cent traditions pareilles se sont conservées et s'observent tous les jours avec la plus sérieuse exactitude. Nous les trouvons fort innocentes et, en elles-

mêmes, on ne peut pas moins inquiétantes pour la liberté d'une nation très occupée, et qui ne sait pas si ces choses existent. Mais il est des hommes, et malheureusement en très grand nombre, dont la tête est troublée par le spectacle de ces majestueuses puérilités, consacrées par l'habitude, et probablement très fatigantes pour celui que le rang suprême oblige à les subir. Ces hommes-là ne peuvent pas admettre qu'une royauté environnée, au moindre pas qu'elle fait, de cuirassiers, de lanciers, d'officiers-gardes, de Suisses, de Cent-Suisses, puisse avoir à compter quelquefois avec des sujets. Ils ne conçoivent pas que les paroles émanées du trône, au jour de séance royale, puissent être saluées par le canon des Invalides, et que, le lendemain, ces mêmes députés puissent se réunir, commenter, paragraphe par paragraphe, le discours qu'ils ont pourtant écouté avec un respect très profond, puis se rendre au château et déclarer au monarque, parlant à sa personne, que les sentiments dont il a été l'organe ne sont pas les leurs; qu'ils ne sauraient s'associer à lui que dans un système différent de celui que proclament ses ministres. C'est là un scandale qui doit finir, suivant les politiques de l'école de M. de Polignac. Ils veulent bien qu'il y ait une chambre des députés librement élue, que cette chambre vote librement l'impôt; mais ils veulent en même temps que la royauté soit toujours, à tous les instants et partout, ce qu'elle peut être au château et à la tête de ses gardes; que, quand elle a parlé, on obéisse; que, quand elle a choisi, on se conforme; qu'ensuite on vote librement l'impôt, parce que cette formalité est nécessaire entre le gouvernement et

les contribuables; ils ne croient pas qu'une chambre des députés ait d'autre objet.

Mais, si d'un côté la cour a ses exigences, de l'autre la nation a les siennes. La nation, en voyant proroger une chambre qu'on n'a aucun moyen légal de modifier, qu'on est encore moins capable de remplacer par une plus docile, se voit naturellement à la porte des coups d'État. La presse prélude au combat en déclarant qu'on ne peut toucher à la Charte, que la Charte n'est point un présent fait par la royauté, mais un résultat forcé de la révolution. On s'associe en même temps pour refuser l'impôt, dans le cas où il viendrait à être levé sans le concours des chambres; et la magistrature, appelée à prononcer sur ces prévoyances de l'opinion, les condamne, mais parce qu'il est trop calomnieux, dit-elle, d'accuser le ministère de vouloir attenter à la Charte, gouverner sans chambres ou avec des chambres composées au moyen d'une loi d'élections autre que celle qui existe. Ainsi on défend M. de Polignac, mais en prenant en son nom des engagements qui écrasent, qui tuent à l'avance l'absurde système au moyen duquel il a espéré maintenir la constitution, et placer la prérogative en dehors et au-dessus de cette constitution.

Cette chimère n'était pas celle des premiers contre-révolutionnaires, de ceux qui succombèrent avec M. de Villèle. Ils étaient nettement ce qu'ils étaient; ils ne voulaient point de gouvernement représentatif, mais ils croyaient impossible d'empêcher qu'il prévalût tôt ou tard. Quand M. de Villèle prit en main leurs affaires alors désespérées, il ne se chargea que de les faire durer et de fournir aux absolutistes les moyens d'accomplir

leurs desseins favoris, tandis qu'ils étaient encore maîtres. Avec la septennalité, le double vote et un budget voté un an d'avance, je puis, leur dit-il, aller sept ans. Vous voulez une indemnité, vous l'aurez ; vous voulez détruire la constitution d'Epagne, je vous donnerai cent mille hommes et M. Ouvrard ; vous voulez une loi qui protége la religion, nous vous ferons la loi du sacrilége ; vous voulez aristocratiser la France entière, et ne laisser subsister qu'un semblant de liberté de la presse ; nous essaierons d'une loi du droit d'aînesse et d'une loi de la presse ; nous trouverons quelque invention pour mener la bourse et faire mentir le crédit ; mais cela ne durera qu'autant que nous aurons une majorité compacte. Après cela il faudra, si les élections générales sont contre nous, nous résigner jusqu'à ce que d'autres circonstances nous ramènent les colléges ; et M. de Villèle, battu dans les colléges, se retira en effet. M. de Polignac, lui, ne se retirera point, parce qu'il a une conscience qui lui dit qu'il veut sincèrement l'alliance de la royauté absolue et du gouvernement représentatif. Il a bien raison de croire que cette conscience manquait à M. de Villèle, qui était un homme d'esprit, et de le laisser traiter d'intrigant par ses journaux ; quant à lui, on ne pourra jamais s'empêcher de dire en entendant parler de son système : L'honnête homme !

(*National.*)

[Cette lettre est un cadre où sont représentées les difficultés qu'une opinion publique très animée suscitait partout aux projets de l'autorité.]

28 avril 1830.

Nous publions la lettre suivante, qui vient de nous être communiquée. Elle a été écrite par un préfet dont nous devons taire le nom. S'il nous était permis d'entrer dans certains détails, on comprendrait qu'il n'y a aucune indiscrétion à livrer cette lettre au public, parce qu'il n'y a en ce moment aucun danger pour celui qui l'a écrite. On devinera assez en la lisant l'intérêt que nous mettons à la faire connaître.

De ....., le 11 avril.

MONSIEUR,

« Vous me demandez ce que je pense des dispositions de notre département depuis les derniers événements, et ce qu'on peut espérer d'une réélection générale. Je vous répéterai ce que je vous ai dit à Paris sur ce triste sujet. J'espère encore moins qu'en 1827, et je tremble sur le parti que va prendre le ministère. Quoiqu'il témoigne beaucoup d'humeur quand on se montre sans illusion, je crois qu'il en a peu lui-même. Mais il s'est laissé piquer d'honneur; il a pris l'adresse pour une insulte; il a dit et répété que la chambre qui avait fait cette adresse avait manqué au roi et à lui; il s'est engagé ainsi à la dissoudre, et n'a pas vu qu'il se laissait pousser par ses adversaires (1). Aujourd'hui, son amour-

(1) *Note de la rédaction.* Les libéraux n'ont mis aucun calcul à demander la dissolution, et n'ont rien fait pour la rendre inévitable. Ayant la majorité partout, tout leur était égal, la chambre et les colléges.

propre est mis en jeu, une fausse honte l'empêche de reculer, et il fait, en cassant la chambre, tout ce que les libéraux demandaient avec tant d'instance l'année dernière.

» Ce n'est point ainsi qu'il fallait manœuvrer. Au lieu de se courroucer à la lecture de l'adresse, il fallait faire à la chambre quelques concessions qui l'auraient probablement divisée et auraient réduit sa majorité de 221 à 200 ; il fallait la placer ensuite en présence du budget, et mettre son courage à l'épreuve d'un refus. On eût toujours été à temps de recourir à une élection, et l'on aurait eu du moins à donner aux électeurs certaines raisons qui en auraient touché quelques-uns (1). Au lieu de cela, on a montré une fausse énergie, et maintenant, sous peine d'inconséquence ou de faiblesse, il faut dissoudre la chambre qu'on a prorogée. C'est aujourd'hui sur nous que retombe en définitive la difficulté. Cette difficulté où s'est trouvé le gouvernement du roi dès le jour du 8 août, d'avoir la majorité quelque part, n'a pu être résolue dans les chambres, et la voilà à présent transportée dans les colléges, qui la résoudront encore moins.

» Mais, il faut le dire, cette difficulté est insoluble dans l'état de la législation actuelle. Il n'entre point dans mes principes, vous le savez, de me prêter à la violation des lois ; ceux de mes collègues qui l'oseront ne sont pas très nombreux, vous le savez aussi ; mais,

(1) *Note de la rédaction*. M. le préfet se trompe sur l'effet qu'aurait produit un refus de budget. Les électeurs n'auraient accueilli qu'avec plus d'estime les députés qui, pour remplir leur devoir, auraient fait une chose plus difficile.

enfin, ceux qui l'oseront ne le pourront pas. En 1827, l'opinion était déjà tellement éveillée, qu'il fut presque impossible de favoriser les électeurs royalistes aux dépens des électeurs libéraux. Cet esprit de vigilance n'a fait que s'accroître. nos travaux sur les listes vont commencer, et nous sommes déjà l'objet d'une défiance ou offensante, ou du moins importune (1). Déjà, dans notre ville de..... trois avocats et un notaire, que vous connaissez bien, font leur travail sur les listes, assiégent le bureau des contributions, et envoient des circulaires à tous les électeurs nouveaux qu'ils supposent être arrivés aux cent écus ou aux trente ans. Si, par une méprise involontaire, j'omets un électeur ayant des droits, les réclamations seront violentes, je serai dénoncé dans le journal du département, puis dans ceux de la capitale, enfin à la chambre. Je plains M. *** désigné, dit-on, comme devant être président d'un de nos colléges. Déjà on cherche ici le moyen de s'assurer que le scrutin pour la composition du bureau définitif se fasse *loyalement*, comme on dit aujourd'hui. Le grand électeur, cousin de madame ***, que vous avez vu chez moi l'année dernière, veut se placer derrière le bureau pour lire les bulletins ; il veut réclamer une distribution des localités qui le permette. Que faire en présence de dispositions pareilles ?

» Ce n'est pas là le plus fâcheux. Le nombre des voix qui nous abandonnent s'accroît de jour en jour. Le discours de M. de Cordoue a fait une impression profonde

(1) *Note de la rédaction*. Nous concevons les impressions que M. le préfet éprouve; mais une telle défiance n'a rien d'offensant, et tant pis pour ceux qu'elle importune.

sur beaucoup de royalistes. Vous savez que, dans le grand collége, nous ne l'avons emporté que de sept voix en faveur de M. ***. C'est l'opinion du centre droit qui triompha. Aujourd'hui, six électeurs nouveaux sont arrivés dans le collége, et nous en avons perdu six autres.

» J'ai eu une longue conversation avec M. ***, l'un de ceux qui nous abandonnent. La raison qui le décide, dit-il, à voter contre notre candidat, c'est que l'obstination du ministère Polignac compromet la royauté. Ses deux fils l'ont entouré, pressé, et il nous a quittés. Nos fonctionnaires savent bien ce qu'ils doivent au roi ; mais l'accusation de servilité leur pèse. Notre excellent évêque prépare un mandement et se donne beaucoup de mouvement. Le général crie bien fort ; mais il n'a que trois de ses officiers qui soient électeurs. Tous les moyens sur lesquels on compte sont de peu de valeur. D'ailleurs, voilà M. ***, autrefois notre général, aujourd'hui libéral achevé, qui se met sur les rangs. M. l'archevêque de..., qui est dans mon département, comme vous savez, et qui vote à..., se prononce pour les ordonnances et emploie son influence pour des candidats de la couleur Martignac. Toutes ces contradictions, partant de si haut, font contre nous le plus fâcheux effet. Nous n'avons aucune classe entièrement pour nous ; une partie de la magistrature même votera contre.

» Nous comptions sur quelques divisions dans les rangs de nos adversaires ; mais l'un des candidats l'a emporté sur tous les autres, parce qu'il a, dit-on, voté l'adresse ; il est des 221. Ce mot écarte toutes les rivalités. Le rival repoussé sera présenté au grand collége et opposé à notre candidat de 1827, et il l'emportera

probablement, grâce à ce changement dans les voix dont je viens de vous parler.

» Vous voyez que, pour mon compte, j'ai les plus tristes résultats à annoncer. J'ai cru, en conscience, devoir en informer le ministre de l'intérieur. J'avoue qu'en 1827, je m'étais un peu moins abusé sur le résultat que mes voisins du département de... et de...; mais je n'avais pourtant pas prévu tout ce qui arriva, et je contribuai aussi, pour ma part, à entretenir la sécurité de M. Capelle. Vous savez combien on nous a reproché alors d'avoir trompé le ministère. J'eus à ce sujet une explication très vive dont vous fûtes témoin; aujourd'hui, nous devons la vérité au ministère, ou au roi si le ministère ne veut pas l'entendre. J'approuve que mes collègues la disent. Pour mon compte, je n'ai pas hésité à la dire tout entière. Les élections, je l'affirme, seront contre nous, et nous perdrons deux députés peut-être dans notre département.

» A Paris, on ne veut voir aucune chose comme elle est réellement. On s'imagine que, toute dissolution ayant amené jusqu'ici un changement de majorité, il doit en être encore ainsi aujourd'hui. C'est une erreur. Nous avons vu le 5 septembre amener une majorité différente, parce que des excès incontestables avaient usé le crédit des royalistes. En 1824, pareille chose arriva aux libéraux (1), et en 1827 pareille chose à M. de Villèle. Mais la chambre de 1827 n'a rien fait encore, elle n'a eu que le temps de se rendre intéressante en se

(1) *Note de la rédaction*. M. le préfet tombe ici dans une fausse comparaison. Les libéraux n'avaient, en 1824, rien fait de ce qui mérita aux royalistes leur défaite de 1817 et 1827.

faisant dissoudre. Je crois donc que le ministère s'abuse tout à fait.

» On prétend, à Paris, que nous voulons le décourager pour éloigner la dissolution et nous éviter le souci de la réélection. C'est une fausseté. Nous disons vrai, parce que nous ne voulons pas nous exposer encore une fois au reproche d'avoir trompé le gouvernement. Au reste, quant à ce souci de la réélection, il est véritable, et nous avons bien quelque raison de la redouter. Si nous sommes *mous*, comme dit M. S... de M..., on nous menace de nous envoyer d'une résidence de cent mille âmes dans une résidence de cinq mille; si nous montrons le zèle qu'on nous demande, nous serons dénoncés dans quelques mois, et réformés par MM. Roy, Martignac, Pasquier, Casimir Périer, et je ne sais quels autres successeurs de M. de Polignac. Quant à moi, je ferai mon devoir; je soutiendrai de mon influence le candidat agréable au roi, mais je n'emploierai pas de moyens qui répugneraient à ma délicatesse et qui, d'ailleurs, seraient inutiles; et quant à la vérité, puisqu'on nous la demande, je ne cesserai de la dire. On nous a écrit ici que notre collègue..... a été fort maltraité pour l'avoir dite. Je me soumettrai avec respect à toutes les conséquences, et certes je ne me regarderais pas comme très malheureux si, comme M. de R... et M. de F..., au lieu d'être le préfet de mon département, j'en devenais le député. Je tâcherais de faire mon devoir dans les deux postes. Assurément, je ne serais pas dans une position plus difficile que celle où nous nous trouvons aujourd'hui. Suspects à l'opinion, désagréables au gouvernement, nous ne savons sur qui nous

appuyer. Cependant une circonstance à vous bien connue, sans doute, devrait faire sentir l'embarras de notre position. M..., qui avait présidé chez nous il y a deux ans, fait des visites et des sollicitations pour être dispensé de présider aujourd'hui. M... m'a écrit qu'il tremblait d'être président, et il a raison, s'il veut être député. On m'a assuré qu'il en était de même de la plupart des futurs présidents. Cette circonstance devrait éclairer le gouvernement sur la difficulté de la situation des préfets, et rendre le roi indulgent pour nous. Où marchons-nous ? Je n'en sais rien. Adieu ; je crois que je vous verrai bientôt. »

Agréez, etc.

***, Préfet.

[L'armée qui fit la conquête d'Alger s'embarqua sous le commandement de M. de Bourmont, qui, au départ, lui adressa un ordre du jour ici rapporté. Cet ordre du jour est loué; mais, ce qui est blâmé, ce sont les intentions du gouvernement, que l'on accuse d'aller chercher, dans un succès militaire, des forces pour frapper plus sûrement le coup dont il menace depuis longtemps la Charte et le parti libéral.]

18 mai 1830.

Le 16, au matin, toute l'armée d'expédition était embarquée. Pendant la durée de cette opération, les troupes n'ont cessé de montrer la plus grande joie. Les soldats ont quitté le rivage en riant et chantant. Le plus grand ordre a régné. Voici l'ordre du jour adressé à l'armée par le général en chef.

Toulon, le 10 mai.

SOLDATS !

L'insulte faite au pavillon français vous appelle au delà des mers ; c'est pour le venger, qu'au signal donné du haut du trône vous avez tous brûlé de courir aux armes, et que beaucoup d'entre vous ont quitté avec ardeur le foyer paternel.

A plusieurs époques, les étendards français ont flotté sur la plage africaine. La chaleur du climat, la fatigue des marches, les privations du désert, rien n'a pu ébranler ceux qui vous y ont devancés. Leur courage tranquille a suffi pour repousser les attaques tumultueuses d'une cavalerie brave, mais indisciplinée ; vous suivrez leurs glorieux exemples.

Les nations civilisées des deux mondes ont les yeux fixés sur vous ; leurs vœux vous accompagnent. La cause de la France est celle de l'humanité ; montrez-vous dignes de votre noble mission. Qu'aucun excès ne ternisse l'éclat de vos exploits. Terribles dans le combat, soyez justes et humains après la victoire ; votre intérêt le commande autant que le devoir.

Trop longtemps opprimé par une milice avide et cruelle, l'Arabe verra en nous des libérateurs. Il implorera notre alliance. Rassuré par votre bonne foi, il apportera dans nos camps les produits de son sol. C'est ainsi que, rendant la guerre moins longue et moins sanglante, vous remplirez les vœux d'un souverain aussi avare du sang de ses sujets que jaloux de l'honneur de la France.

Soldats ! un prince auguste vient de parcourir nos rangs ; il a voulu se convaincre lui-même que rien n'avait été négligé pour assurer vos succès et pourvoir à vos besoins. Sa constante sollicitude vous suivra dans les contrées inhospitalières où vous allez combattre. Vous vous en rendrez dignes en obser-

vant cette discipline sévère qui valut à l'armée qu'il conduisit à la victoire l'estime de l'Espagne et celle de l'Europe entière.

Le lieutenant général, pair de France, commandant en chef l'armée d'expédition d'Afrique,

Comte DE BOURMONT.

On ne peut nier, en lisant cette pièce, que M. de Bourmont n'ait quelque peu profité à l'école du maître qu'il a servi et trahi dix ans. Il est bien naturel qu'on se souvienne un peu des proclamations d'Orient, quand on croit pouvoir copier l'expédition d'Égypte et le 18 brumaire. M. de Bourmont a osé se rappeler que d'autres couleurs que celles de la monarchie avaient conduit des Français sur les mêmes rivages où lui-même va se rendre. Il ne parle pas de saint Louis, et n'appelle point son armée à une nouvelle croisade, comme l'eussent désiré sans doute quelques-uns de ses amis. C'est une grande concession faite à l'esprit qui anime nos soldats, esprit qui a éclaté, dit-on, en plusieurs occasions d'une manière peu douteuse.

C'en est donc fait. Toutes les représentations ont été vaines. Le signal du départ est donné. A l'heure où nous écrivons, la flotte qui porte notre armée d'Afrique déjà peut-être vogue à pleines voiles sur cette mer que traversa, il y a trente-deux ans, l'expédition conquérante de l'Égypte. Alors, c'étaient d'autres illusions! Du moins, c'étaient les illusions de la France entière. Le premier de ses capitaines, la fleur de ses soldats, allaient chercher, on ne savait où, des destinées inconnues; mais, quelque part qu'allât fondre cette tempête, on

s'attendait à des desseins tels que les savait concevoir le vainqueur de l'Italie, à des résultats tels que les savait mesurer le négociateur de Campo-Formio. On croyait à peine que les vents pussent être contraires à cette fortune si impérieuse à sa naissance. Les imaginations étaient préparées à des prodiges.

Aujourd'hui, ce n'est plus que l'illusion d'une faction, d'une coterie, d'une poignée de courtisans. Et que veulent-ils? que rêvent-ils? Non pas une conquête, non pas de brillants établissements, non pas de durables avantages pour notre commerce; ils n'y songèrent jamais; ils envoient chercher de la gloire pour un homme qui n'a plus même de considération, et qui leur a promis qu'avec de la gloire, il ferait taire la liberté qui les gêne, la presse qui les accuse, le cri de misère qui leur demande des économies.

Maintenant, tous ces mauvais desseins, toutes ces coupables espérances, toutes ces combinaisons de vieux enfants, sont livrés aux caprices de la mer; un coup de vent peut les détruire. Mais malheureusement il a été donné aux hommes du 8 août de compromettre avec eux les plus précieux intérêts de la France. Une grande nation n'est jamais étrangère à ce qui se fait avec ses trésors, avec son sang, et à l'abri de son nom. Les succès, s'il y en a, ne peuvent être que son ouvrage, et sur elle seule aussi tombe la honte des revers aux yeux des nations rivales. Les Villeroi, les Tallard, les Soubise, ont déshonoré la France en même temps qu'eux. Un mauvais général, un mauvais ministre, tombent dans la disgrâce et le mépris; le pays qui les a supportés est solidaire avec eux, et reste, après eux, chargé seul de

leur déshonneur. Ainsi, aujourd'hui, il ne s'agit plus du lustre personnel que le déserteur de Waterloo peut espérer de retrouver dans une expédition lointaine et pleine de hasards. Il s'agit de l'honneur, encore vierge, de cette jeune armée, dont la discipline, l'instruction, le patriotisme, ont refleuri à l'ombre de nos institutions. Il s'agit surtout de la réputation, déjà si belle, si pure, si rapidement acquise, de notre marine, encore une fois renaissante.

Nous ne souhaitons les honneurs de la victoire, ni à l'homme qui commande cette expédition contre le sentiment de la France entière, ni à la faction réprouvée dont il a la prétention d'être le bras; mais, sûrs que nous sommes que le succès de cette trop belle et trop coûteuse expédition ne saurait être tourné contre nous, nous n'avons plus désormais pour elle que les vœux ardents d'hommes passionnés pour la gloire nationale. La flotte n'est pas moins patriote qu'intrépide et manœuvrière. Les soldats de nos régiments d'infanterie sont le plus pur sang de nos campagnes. Nous avons des frères, des amis, parmi les officiers qui la commandent. La plupart des chefs de brigade et de division ont l'estime publique; tous sentent qu'ils ont à relever l'honneur des armes françaises qui périt à Waterloo, et non pas à soutenir les intérêts honteux qui désertèrent à la lumière des canons sur ce trop fameux champ de bataille. Nous ne craignons donc pas qu'ils reviennent jamais, vainqueurs de quelques barbares, essayer leurs épées contre des institutions qui leur promettent protection comme à nous. Nous n'avons point voulu l'expédition comme la voulaient les hommes du 8 août; mais

le succès, nous le voulons plus qu'eux, et par de plus nobles motifs. En un mot, c'est M. de Polignac qui a donné l'ordre du départ, c'est M. de Bourmont qui commande ; mais ce seront les escadres de la Russie, de la Hollande, de l'Angleterre, qui verront notre expédition aborder aux rivages africains ; là, nous serons jugés, observés, épiés peut-être par nos ennemis anciens et nouveaux, et nous serons fiers de l'impression qu'y pourra produire la France. C'est la France seule que l'Europe, et l'Angleterre surtout, verront dans notre expédition ; et pour cela même, nous n'y verrons plus que bien peu les hommes du ministère incroyable.

(*National.*)

[Le ministère s'était renforcé de M. de Peyronnet, que, dans le public, on regardait comme plus résolu à violer la légalité. On s'attendait donc prochainement à quelque coup décisif ; et, sûr qu'on était de triompher dans les élections qui s'apprêtaient et de forcer la royauté ou à rentrer dans les limites de la charte ou à les franchir, on s'efforçait de se rassurer contre les dangers très sérieux d'une lutte violente, par l'énergie d'une opinion qui, alors, était en effet résolue à ne pas se laisser enlever sans combat sa liberté.]

25 mai 1830.

A M. le rédacteur du National.

Vincennes, 22 mai.

Eh bien ! Monsieur, le voilà donc sur le pied de guerre et prêt à entrer en campagne, ce généreux, ce

noble, cet inconcevable ministère, auquel M. de Polignac attacha si heureusement son beau nom et le rare effet des qualités qui le distinguent comme homme d'État ! Jusqu'à présent, ce ministère qu'on crut, à sa naissance, destiné à entrer immédiatement en réaction, avait mis en défaut toutes les prévoyances en se bornant à l'observation. Ce rôle est plus difficile qu'on ne pense. Il faut, pour le remplir convenablement, un aplomb peu commun, une dignité imperturbable, un sentiment de soi qui vous tiennent constamment au-dessus des imputations humiliantes, dont le mépris public est ordinairement assez prodigue, pour peu qu'il y ait lieu de les adresser à des hommes revêtus de faveurs insignes et imméritées. M. de Polignac et ses amis avaient tout cela. Personne aussi bien qu'eux n'eût été propre à ménager et à faire durer ce temps d'arrêt dont la contre-révolution avait besoin sans doute pour se préparer à de nouveaux efforts contre nous. Placé par une volonté qui n'est pas la sienne (cette volonté dont on a tant parlé depuis dix mois, et de laquelle vous avez osé dire qu'elle céderait dans des positions qui, par elles-mêmes, pouvaient résister un an environ à toutes les attaques de l'opinion soulevée), le ministère du 8 août a su se garder, non-seulement de cette impatience de faire qui prend tout le monde au pouvoir, mais même de la moindre tentation de mouvement. Nulle provocation, nulle raillerie, nulle colère n'ont pu triompher de sa magnanime insensibilité. Déterminé à l'inaction, il en a montré, si j'ose dire, le génie ; génie tout à fait à lui, et qui ne s'était point encore rencontré dans les affaires. Il a su gouverner dix mois sans actes, c'est-à-dire sans

gouverner, pendant que la nation, payant toujours l'impôt, se passait de son mieux de tout ce qu'elle eût pu obtenir d'une administration active et bien intentionnée. Mais le plus étonnant peut-être dans tout cela, et ce qui, dans l'avenir, servira surtout à marquer la place du ministère du 8 août, c'est qu'il ne s'est pas contenté de son intrépide repos, il a eu le courage de s'en glorifier : il a pris le soin d'en expliquer, dans des journaux à lui, tous les avantages avec une candeur qui tient vraiment du prodige. Il a permis qu'on l'en complimentât comme d'un système supérieurement ordonné et que, tous les jours, à propos de lui, on rappelât les combinaisons du gouvernement de Pitt. C'est ainsi que, dans le plus parfait contentement de lui et le plus heureux dédain pour les opinions nationales, le ministère du 8 août, ou du moins la portion caractéristique de ce ministère, est arrivée, sans s'en douter, jusqu'au moment où l'inaction devait cesser et l'action recommencer, sous peine de culbute.

Avec MM. de Chabrol et Courvoisier de moins, MM. de Peyronnet, Capelle et Dudon de plus, le ministère du 8 août peut passer maintenant pour un ministère doué de l'espèce de capacité et d'activité nécessaires au mal dont on nous a menacés depuis si longtemps sans oser le faire. Ainsi régénéré, pourvu de l'élément agissant qui jusqu'ici lui avait manqué, ce cabinet signifie quelque chose ; il n'y a plus moyen de ne le pas prendre au sérieux. Et cependant, pour le peu qu'il s'est déjà montré, on voit qu'il tient trop de la pensée du 8 août, et pas assez de celle du 19 mai. C'est toujours le même but, mais il y a trop encore de

cette hésitation sur les moyens qui réduisit M. de Polignac à ne rien faire du tout pendant dix mois. Dès qu'on entendit parler de M. de Peyronnet pour le ministère de l'intérieur, avant même que sa nomination fût certaine. on pensa qu'un tel homme, arrivant au pouvoir avec l'expérience du passé et le cœur tout plein de l'injure qu'on lui a faite en le qualifiant comme vous savez dans une mémorable adresse, et en lui contestant le droit de vendre le mobilier de la chancellerie et de se donner une somptueuse salle à manger aux dépens de l'État, allait changer la face des affaires. On s'attendait à voir ce ministère, doublement déplorable et incompatible, reconnaître soudain que c'était assez de temps perdu comme cela, marcher droit à la difficulté que la dernière chambre a laissée derrière elle en se retirant, passer par-dessus l'épreuve inutile d'élections nouvelles, remonter au principe duquel on assure que la Charte est émanée ; enfin, bon gré, mal gré, nous octroyer de nouvelles franchises électorales et féconder pour la contre-révolution l'article 14.

Assurément, on nous a fait assez de menaces pour nous préparer à un coup de tête un peu décisif. Nous serions donc assez naturellement curieux de voir comment ceux qui, depuis trois ans, ne savent nous appeler autrement que factieux, s'y prendraient pour nous traiter effectivement de factieux. Mais il paraît que nous ne sommes pas destinés à voir encore la guérison de cette hautaine et peureuse fantaisie de cour qui suspendit, il y a un an, toutes les affaires sous prétexte qu'il y avait à reconquérir un peu de terrain perdu par la prérogative. M. de Peyronnet nous devait cependant de répon-

dre par quelque chose de hardi à la sensation, vraiment extraordinaire, qu'a produite son retour. Mais point. M. de Peyronnet sera politique. Il vient tout bonnement recommencer la tentative qui, en 1827, tourna si bien pour lui et pour ses amis. Avec les mêmes lois qui furent impuissantes à le soutenir, quand nous étions moitié plus faibles que nous ne le sommes, il vient essayer de se relever. Ses premières paroles sont pour assurer MM. les préfets, par la voie du *Moniteur*, qu'il veut s'en tenir aux lois, ne rien faire contre elles, mais obtenir par elles tout ce qui est possible. Or, ce qui est impossible par les lois existantes, il le sait, il en a fait l'expérience. Le voilà donc répétant, pour notre ennui et le sien, la triste leçon de tous les ministères qui se sont succédé depuis dix ans, et parlant de son respect pour les lois en tant qu'il ne se croit pas en mesure de les renverser.

Un homme d'esprit de l'espèce de M. de Polignac peut débuter par des protestations d'amour pour la Charte, même à la tête d'un ministère du 8 août ; un écolier comme M. Guernon de Ranville peut espérer bon effet d'une semblable profession de foi, et rassembler toute sa rhétorique pour se donner une apparence de conviction ; mais M. de Peyronnet, qui a gouverné, qui, ayant eu six ans l'honneur de correspondre avec la haute magistrature, sait le cas qu'on fait des circulaires officielles dans certaines situations désespérées, devait tenir à prouver que c'étaient là pour lui des moyens usés. On attendait mieux de son caractère et des facultés qui lui sont propres. Certes, ce n'est pas pour gouverner par la déception qu'il a reçu de la nature l'air mâle et

résolu que respirent toutes ses attitudes, cet œil de feu, cette formidable voix qui, dans nos assemblées, lui a tenu lieu d'éloquence ; enfin cette rare aptitude aux armes par laquelle il honora naguère la simarre, et qu'il a voulu rendre sans cesse présente aux esprits par sa fameuse devise : *Non solum toga*. A tous ces signes, on croyait avoir reconnu l'homme d'exécution, l'homme devenu nécessaire pour en finir avec des lois gênantes. M. de Peyronnet ne semblait pas avoir pu être rappelé pour autre chose au poste qu'il occupe. On s'est trompé. M. de Peyronnet ne songe, pour le moment, qu'à faire assez de peur aux préfets pour que ceux-ci sachent tirer de la loi, dans le combat des élections, tout le parti possible, c'est-à-dire toutes les fraudes que messieurs les électeurs voudront bien leur permettre.

Si M. de Peyronnet compte réellement que les chicanes, les radiations, les suppositions tentées sur les listes, les tumultes dans le sein des colléges, les consignes de gendarmes, et toutes ces petites manœuvres de bureau, dont l'effet fut souverain il y a six à huit ans, puissent réussir aujourd'hui sur des électeurs aguerris et qui mettent à faire leur besogne une chaleur, une intelligence, un zèle que les circulaires ne stimulent point, jamais son ineffaçable titre d'homme déplorable ne lui a mieux appartenu ; il est réellement à plaindre. Mais aussi quelle situation que la sienne ! Il cherche en vain à s'y soustraire en se tenant encore dans une voie de légalité qui lui échappera inévitablement par la composition et la disposition des colléges. Il n'en profite pas moins du peu de temps qui lui reste jusque-là pour faire preuve d'audace à un poste que tout le monde déserte.

jouir encore un peu du pouvoir, mettre les choses plus mal qu'elles n'étaient, et renvoyer au dernier jour l'examen sérieux et sans illusions de l'état réel. Cela est d'un pauvre homme d'État, et tel me paraît ici M. de Peyronnet.

Nous du moins, Monsieur, n'ayons point d'illusions; sachons voir ce qui est et nous attendre à tout; laissons nos adversaires se bercer de l'espoir qu'ils n'auront point à rompre avec la légalité, et assurons-nous bien, pour notre part, qu'ils viendront à cette extrémité, qu'ils n'y peuvent échapper; que le temps n'est pas loin, peut-être, où il leur faudra s'y précipiter tête baissée, et cela même sans grande résolution, mais parce qu'ils seront engagés de telle sorte qu'il y aura pour eux danger égal à poursuivre ou à revenir sur leurs pas. La légalité a horreur de ces hommes, et eux ont horreur d'elle, à moins que ce ne soit de cette effrayante légalité à laquelle ils voulurent nous soumettre quand ils imaginèrent d'ajouter à la septennalité, au double vote, à la loi du sacrilége, les substitutions, le droit d'aînesse et l'esclavage régulier et illimité de la presse. Car il y a légalité et légalité : l'une, celle que nous voulons, que nous avons arrachée toute meurtrie des mains du ministère déplorable, que nous avons l'espoir d'améliorer et d'amener par degrés à suffire à tous nos besoins; l'autre, celle que la contre-révolution a essayé de créer parmi nous depuis quinze ans, et qu'elle réussirait à étendre sur la France comme un tissu de mailles de fer, si jamais elle ressaisissait une majorité à elle. Entre ces deux légalités, l'une de liberté, de prospérité, d'avenir, l'autre d'oppression, de honte et de

mort, s'élève pour notre salut la loi actuelle des élections. C'est là notre boulevard ; il est confié à l'énergie de nos colléges. La majorité perdue une fois, la loi d'élections tomberait, et avec elle toute possibilité d'une meilleure existence ; nous aurions mérité notre sort. Que si, malgré notre victoire, et déjà tout nous l'annonce comme certaine, le ministère, battu dans les colléges, osait attenter à la loi des élections et soutenait qu'il ne fait par là qu'appliquer l'article 14 de la Charte, alors, Monsieur, nous lui prouverions, j'espère, à l'en faire repentir, que c'est bien contre la légalité tout entière, la véritable légalité, qu'il se serait mis en rébellion.

(*National.*)

[A cette époque, des incendies ravageaient certaines contrées de la France. L'autorité n'avait pu saisir les incendiaires. En plusieurs localités, les paysans s'étaient organisés pour garder leurs propriétés menacées. Ces crimes mystérieux ne manquèrent pas d'être exploités sourdement entre les deux partis, comme on le voit ici par les insinuations de la *Quotidienne* et par la réponse qu'elles provoquèrent.]

26 mai 1830.

On lit dans la *Quotidienne* d'aujourd'hui : « Le libé-
» ralisme redouble de joie ; les incendies continuent...
» C'est pourtant une triste chose que de voir un parti se
» faire ainsi une arme des désastres publics. » Ces paroles sont une infamie. Nous mettons la *Quotidienne* au défi de citer une seule ligne d'aucune feuille indépendante qui puisse justifier une calomnie non moins stupide qu'odieuse.

Quand une calamité aussi épouvantable fond sur un pays ; quand cette calamité vient des hommes et non du ciel, et cependant demeure si longtemps inexplicable ; quand la main qui trace toutes ces affreuses menaces, et qui fait suivre de si près l'exécution, reste invisible malgré l'intérêt de tant de populations à la découvrir, malgré l'immensité des moyens d'ordre et de surveillance mis à la disposition du pouvoir, assurément d'étranges, d'horribles soupçons peuvent naître dans les esprits. Mais c'est presque un devoir de les renfermer en soi, d'attendre de plus sûrs indices, de ne pas décupler le mal en l'attribuant légèrement à celle de toutes les causes qu'il serait le plus affreux de pouvoir désigner avec certitude. Ainsi les hommes prudents, disons plus, les hommes loyaux, n'ont point accusé l'administration. Pour eux, porter une accusation pareille et pouvoir l'appuyer de probabilités graves, ce serait exciter contre des adversaires politiques, déjà trop dignes de l'animadversion nationale, un degré de haine dont les effets ne sauraient être que désastreux, et dont on n'a pas besoin pour les renverser. Il n'y a point de libéral, homme de sens, qui voulût voir le ministère actuel, tout odieux qu'il est, convaincu de machinations si abominables ; car la vengeance à laquelle le pays serait emporté, serait d'une nature telle qu'il courrait risque de se détruire lui-même en s'abandonnant à une trop juste colère. On n'a donc point dit que l'administration donnât la main aux incendiaires ; et, si jamais il y avait lieu de porter cette accusation redoutable, ce que nous n'admettons point, il n'est personne qui n'hésitât bien longtemps avant de la faire retentir le premier. Oui, la plus

extrême circonspection nous paraît ici commandée à l'égard des hommes qui gouvernent. Il y a mieux, cette circonspection, nous voudrions qu'elle s'étendît jusqu'au parti dont les affaires auraient le plus à profiter des désordres publics. Notre vœu le plus sincère est que l'avenir n'apprenne jamais qu'il y ait eu d'autres coupables que les incendiaires mêmes.

Mais ce serait une véritable simplicité à nous d'observer à l'égard de nos adversaires, quels qu'ils soient, gens du pouvoir ou autres, cette loyale retenue, et de permettre que, tous les jours, les feuilles dépositaires des haines du parti et des confidences du ministère aient l'impudence d'attribuer aux hommes de notre opinion la direction ou le profit des désastres auxquels sont livrés nos départements. Ainsi, nous dirons au ministère, puisque c'est de ses amis que nous viennent ces basses calomnies, que nous ne croyons nullement que les incendiaires soient organisés et soldés par lui, mais qu'à nos yeux il est responsable du mal qu'il a seul les moyens d'empêcher; que c'est là l'inconvénient d'avoir attiré à soi toute espèce d'autorité, d'activité et de force; que si nous avions des autorités municipales, toutes les localités seraient beaucoup mieux surveillées; que si nous avions des gardes civiques, elles seraient plus redoutables aux incendiaires et aux brigands que la troupe de ligne et les gendarmes; que si l'activité nécessaire avait été déployée, le mal serait aujourd'hui connu et détruit; que nous savons très bien que la police dirigée sur les départements incendiés s'occupe moins des incendies que des élections prochaines; qu'on saura, au moyen des gendarmes, apporter aux allées et venues

des électeurs des gênes inaccoutumées, et pour lesquelles la gravité des circonstances sera donnée comme excuse ; qu'enfin certains hommes du parti songent aux cours prévôtales, dans un tout autre intérêt que celui de la conservation des propriétés des contribuables. S'il y avait dans les incendies profit pour d'autres que pour une poignée de misérables, ce serait ici pour le ministère, bien malgré lui sans doute, et certes cela ne lui attribuerait pas une part nécessaire dans la direction du mal.

Quant au parti qui ose nous accuser par ses journaux, et qui a rappelé, à propos des incendies, quelques-uns des excès de la révolution, qu'il s'examine avant de parler. La révolution fut un temps de guerre à mort entre les deux régimes, dont l'un a vaincu et vivra, et dont l'autre n'existe plus que par quelques misérables débris. Il y a eu, de part et d'autre, plus d'une vengeance atroce, plus d'un acte furieux qu'il faudrait oublier. Eh bien ! le parti qu'on appelle de la révolution, c'est au grand jour, à la face du ciel et des hommes, qu'il a commis tous les crimes jugés par lui nécessaires à son salut. Mais les coups frappés dans l'ombre, qui les a portés? Où sont les héros de la machine infernale, les assassins des plénipotentiaires de Rastadt, ceux de Brune, de Ramel, de tant d'autres; les corrupteurs de Pichegru, les artisans de trois ou quatre complots contre la vie de Bonaparte? A qui appartenaient les chauffeurs du Midi, les chouans de la basse Normandie, les compagnons de Jésus et du soleil? Par quels hommes les diligences étaient-elles arrêtées et fouillées. les voyageurs dévalisés et tués, sur certaines

grandes routes. jusqu'au milieu de l'année 1806. et lorsque tout en France. rentré dans l'ordre, ne voulait que paix. justice, travail et prospérité ? Le catalogue des exploits ténébreux de la contre-révolution serait long à compléter, et nous ne voulons pas y ajouter les attentats qui désolent une douzaine de nos plus beaux départements. Mais. du moins. qu'on ne vienne pas mettre ces attentats sur le compte de l'opinion qui croit avoir été servie par la révolution, et qui a plus qu'aucune autre à souffrir. à gémir des choses affreuses qui peuvent servir de prétexte à des mesures tyranniques.

(*National.*)

[La flotte et l'armée étant sur le point de partir pour l'Afrique, et peut-être même déja parties, on se demande si le ministère sait ce qu'il fera de la conquête, dans le cas du succès de l'expédition. Rien n'annonce qu'il ait pris, de ce côté, aucune précaution ; mais, en revanche, il a pris pour l'armée une foule de précautions qu'on traite avec quelque dédain ; et. à ce propos, on rappelle l'exemple de la campagne de 1823, en Espagne.]

27 mai 1830.

La première chose à se demander quand on entreprend une conquête. c'est ce qu'on en fera. et si l'on sera libre d'en faire ce qu'on voudra. La question des moyens. des forces à employer. du système d'opérations à suivre. ne vient qu'après.

Le ministère du 8 août n'a pas procédé ainsi. Il a commencé par se dire qu'il serait fort avantageux à lui

de pouvoir séduire le pays et l'armée par quelque brillante action de guerre. Partant de là, il a trouvé qu'il y avait lieu de faire une guerre extrêmement juste, et en même temps fort glorieuse, à un petit tyran d'Afrique, qui s'est permis de donner de son éventail à l'envoyé de France, personnage remplissant en même temps complaisamment les fonctions d'envoyé de la cour de Rome. La guerre résolue et le motif trouvé, l'argent, les soldats, les vaisseaux ne pouvaient manquer, puisque, par le plus heureux concours de circonstances, une chambre capable de refuser tout cela avait encouru la prorogation, et était menacée de dissolution, comme n'ayant pas voulu s'associer aux projets de l'année.

Dans un pays comme la France, il ne faut pas beaucoup de génie, quand on est ministre et qu'on veut se donner la satisfaction de rompre un an avec la constitution, pour se procurer trente mille hommes d'excellentes troupes, une belle armée navale, et deux cents millions. On a sous la main, en tout temps, ces moyens ; il n'y a absolument qu'à prendre, sauf à s'entendre ensuite avec les chambres, qui, on le pense bien, ne sauraient être fort exigeantes après la victoire. Les victorieux ont toujours été dispensés de rendre des comptes.

Dans toute expédition où il y a des mers à traverser, et le secours des vents à attendre, on ne saurait répondre, avec la dernière précision, du jour du départ et de celui de l'arrivée. Seulement, comme ces sortes d'expéditions sont extrêmement chanceuses, on doit toujours calculer sur la plus grande, et non pas sur la moindre somme possible de contrariétés. Le ministère

comptait que le départ aurait lieu du 12 au 15 au plus tard. La flotte était encore en rade de Toulon hier 25. A toute époque de l'année, huit jours de calme ou de mauvais vent, essuyés avant de sortir de la rade, eussent considérablement fatigué la santé et l'ardeur des troupes; mais il eût été fort désirable que cette contrariété arrivât au commencement plutôt qu'à la fin de mai. Il ne dépendait pas du ministère d'échapper à huit jours de retard ; mais, si ce retard, arrivant à la fin de mai, était de nature à compromettre l'expédition, le ministère serait coupable ou de ne pas s'y être pris plus tôt, ou de ne pas s'être arrêté quand il était trop tard pour s'éloigner avec prudence. L'affront fait à notre pavillon par le chef d'une horde africaine n'est pas tel qu'un pays comme la France n'eût pu le supporter encore une année, sans que les autres nations l'accablassent de leur mépris. Lorsque, il y a deux ans, la garnison prussienne de Luxembourg vint s'emparer d'un village sur lequel flottait le pavillon du roi, et sabrer nos paysans, qui voulaient rester Français, on ne s'enflamma pas si vite ; on ne montra point cet implacable et impatient besoin de vengeance : on s'entendit. Le village nous fut rendu après examen. Messieurs les Prussiens s'étaient trompés seulement ; mais, à d'anciens amis comme eux, cela pouvait se pardonner, et ce fut toute la satisfaction qu'on en tira. Pour en revenir à notre expédition d'Afrique, elle a pu mettre à la voile enfin, suivant le *Moniteur* d'aujourd'hui. La nouvelle ne paraît pas encore très certaine. Dieu veuille que nous n'ayons plus à entendre parler que de beaux jours et de victoires !

Supposons donc ces victoires, sur lesquelles il no-

serait trop dur de ne pas compter, maintenant que le sort est jeté. Admettons qu'Alger soit pris, brûlé, rasé, la population barbaresque soumise, la milice mahométane détruite : sans doute le ministère sait ce qu'il fera ; il est assuré de ne mécontenter aucun cabinet par le parti qu'il pourra prendre ; il y a songé avant de rien aventurer ; il s'en est expliqué avec tout le monde ; il a su intéresser les dispositions habituellement bonnes des uns, et rassurer les dispositions jalouses des autres ; à tout événement, il connaît au moins ses amis et ses ennemis ; il sait sur qui il pourra compter, et quelle alliance il pourrait faire en cas de piége tendu à l'ardeur et à la loyauté nationales ?

Eh bien ! non ; rien de tout cela. Ces jours-ci, des bruits alarmants sont venus. On a cru voir l'Angleterre opposante ; la Russie rendant abandon pour abandon, et prenant parti contre nous dans la Méditerranée, comme le ministère l'a pris follement contre elle dans la question grecque. On ajoute qu'une note a été adressée en commun au gouvernement français par les représentants des grandes puissances, et qu'une conférence entre eux et nous va être entamée à Paris. Savez-vous ce que le ministère répond à tous ces bruits pour rassurer cent mille familles ? *Que la nouvelle d'une conférence est prématurée.* Étonnant calme ! Attendez ; Alger n'est pas pris encore ; on s'expliquera. Mais il y a une mer entre Alger et Toulon ! On ne revient pas d'Alger, après une sottise qui a compromis soixante mille hommes, comme de Prague ou des bords du lac de Constance. A la vérité, on fera des prières publiques ; messeigneurs les archevêques et évêques intercéderont

auprès du Dieu des armées. Mais le ciel toujours invoqué, *le ciel veut qu'on se remue*, c'est le mot de la Fontaine; il est tard d'appeler Hercule quand, par maladresse, on a embourbé sa roue.

En revanche, le ministère a prévu beaucoup de choses auxquelles, en France, personne n'eût songé. Il a huit mille piquets armés de lances pour repousser une cavalerie que les aigrettes de nos voltigeurs suffiraient à intimider d'une demi-lieue. Il a quatre cents chiens qui goûteront l'eau des citernes et des sources, pour que nos soldats ne courent point le danger d'être empoisonnés; il a des redoutes en charpente qui se monteront et se démonteront à volonté, et dans lesquelles on logera toutes les grand'gardes afin qu'elles puissent dormir tranquillement; il a encore des soldats de bois ou de carton peint qui serviront à dresser des embuscades aux Arabes. C'est un stratagème qu'on a vu pratiquer par quelques chouans à l'arrestation des diligences sur les grandes routes, mais qu'on n'avait pas osé jusqu'ici proposer aux militaires d'une nation qui a reçu des leçons de guerre de Turenne et de Bonaparte.

Toutes ces puériles inventions ne sauveront pas la vie d'un soldat, parce que nos soldats, tout jeunes qu'ils sont, les mépriseront au moment du danger et qu'on ne les pliera pas à n'avoir que la moitié de leur courage et de leur instinct guerrier. Notre infanterie a dû sa haute réputation à l'excellent jugement qui lui a toujours fait estimer le fusil et la baïonnette ce qu'ils valent, c'est-à-dire comme la plus terrible des armes et la seule qui, à la guerre, sache se suffire à elle-même

dans toutes les positions. Nos conscrits d'un an n'auront pas vu l'ennemi dix minutes que cet instinct français éclatera en eux ; et, sous peine d'être écrasés par le ridicule, il ne faudra plus leur montrer ni soldats de carton, ni piques ferrées, ni maisons de bois, ni chiens dégustateurs.

Toutes ces remarques, au reste, ne sont pas purement du métier. Elles caractérisent la situation du ministère aussi bien à l'égard du pays que de l'armée. Le ministère incompatible est absolument dans le cas où était le ministère déplorable quand il fit la guerre d'Espagne. Le ministère Villèle avait au plus haut degré le sentiment de son impopularité. Il savait que les soldats lui appartenaient par la discipline, mais point par les sentiments. Il dépensa un argent fou afin que les soldats n'eussent, pour ainsi dire, pas plus à souffrir que dans leurs garnisons, et que, conséquemment, ils ne se plaignissent jamais. Il adopta un système de minutieuses précautions, de soins humiliants, de prévoyances peureuses, auxquelles il fut impossible de former les soldats. On les trouva toujours disposés à faire bien plus qu'on ne leur demandait, à se priver, à se battre comme si c'eût été leur cause. Il fallut renoncer aux mille petites attentions niaises qu'on avait imaginées pour eux. La nation n'en paya pas moins ; mais l'argent alla aux fournisseurs. Cette fois il en sera encore ainsi. L'armée n'absorbera pas la moitié des dépenses qui seront censées faites pour elle, pour sa santé, pour l'adoucissement de ses peines et la diminution de ses dangers. Et si jamais nous demandons des comptes, quelque autre Villèle, et peut-être M. de Villèle lui-même, viendra

nous dire, comme dans la fameuse affaire des marchés d'Espagne : « Ceci est un mystère qu'il ne nous est pas permis de vous dévoiler. » (*National.*)

[Langage du *Moniteur*, de la *Quotidienne* et de la *Gazette* au sujet des incendies.]

29 mai 1830.

Le *Moniteur* continue à s'enfermer dans la plus grande circonspection en ce qui regarde les tristes événements qui paraissent avoir été provoqués, dans les départements de la basse Normandie, par le progrès toujours croissant des dévastations et l'inutilité des mesures prises par les administrations locales. Il loue le zèle et l'activité déployés par les magistrats dans leurs recherches depuis le commencement des incendies; mais les magistrats ne savent guère qu'informer sur de tels maux quand ils sont arrivés, et les moyens ordinaires dont ils pourraient disposer pour les prévenir sont par trop insuffisants. Le *Moniteur* est forcé d'avouer qu'à diverses reprises les autorités avaient demandé les troupes qui viennent de leur être envoyées. Ce retard, et le refus d'armer les habitants dans les localités, font peser une responsabilité grave sur le ministère. A-t-on peur que les mêmes armes qui serviraient à effrayer ou à surprendre les incendiaires ne servissent quelque jour à refuser l'impôt illégalement perçu? Alors, qu'on laisse la population désarmée; mais que, dans un pays qui donne 200 millions par an pour entretenir des soldats, et 15 millions pour la seule gendarmerie, on ne soit

pris au dépourvu nulle part faute de soldats et de gendarmerie, et pourtant c'est ce qui arrive.

Comment le *Moniteur*, aujourd'hui, ne sait-il pas ce que la *Quotidienne* de ce matin paraît si bien savoir : que les paysans ont commencé à vouloir se faire une justice qui venait trop tard : que deux hommes, sur le simple soupçon, ont été tués, et que les papiers trouvés sur eux n'ont pas donné la triste consolation de la culpabilité certaine de ces hommes? Voilà des faits qui, s'ils sont vrais, pourraient n'être que le prélude de désordres plus généraux et plus sanglants, et qui motiveraient certainement bien le mouvement de troupes que M. le général Foissac-Latour est chargé de diriger.

Pourquoi le *Moniteur* ne dit-il pas tout ce qu'il peut savoir ? Douterait-on du concours de tous les hommes loyaux à désirer que le gouvernement saisisse en flagrant délit l'exécrable et invisible main qui porte la torche au milieu d'habitations paisibles et industrieuses? Ce doute serait digne d'un ministère incapable de connaître la France en quoi que ce soit.

En attendant, les atroces calomnies de la faction ne cessent de se mêler au fléau, et s'efforcent de lui donner la teinte de nos tristes divisions politiques. Hier, c'était la *Quotidienne* qui prêtait à l'opinion libérale des joies féroces à la vue des incendies allumés ; aujourd'hui, c'est la *Gazette*, revenue au langage furieux qu'elle avait accoutumé de parler quand elle était l'organe avoué du ministère déplorable, et qui s'écrie « que la torche est allumée au foyer révolutionnaire ; que » le comité directeur désigne les victimes, choisit les » bourreaux, et paie leur salaire. » L'ancienne feuille de

la congrégation emprunte, dit-elle, ces turpitudes à une feuille d'Allemagne qu'elle ne nomme point. Mais on sait comment s'obtiennent ces opinions prétendues étrangères, et sans doute la *Gazette*, en feignant de citer, ne fait que reprendre son bien. Si ces atrocités n'ont pas été inventées par elle, elle prouve, en se les appropriant avec une joie si peu dissimulée, quel tort on lui a fait en ne la chargeant pas de les publier avant toute autre feuille. C'était là leur place. La phrase que nous citons n'est encore que le faible échantillon d'un article qui semble sorti de la plume d'un homme ivre, tant il y a de délire dans l'expression et d'absurdité dans les inventions ! Croirait-on que, dans les départements où l'opinion libérale compte depuis dix ans l'immense majorité des électeurs, ce soit, suivant la *Gazette*, pour empêcher une poignée d'électeurs royalistes de se rendre à leur poste que le comité directeur ait répandu l'incendie, et cela sans distinguer l'opinion de personne; en sorte que les incendiés mêmes se trouveraient, pour la plupart, du secret ! Nous ne citons pas ces infamies pour les réfuter, mais pour donner l'idée du degré de violence et de fureur dans lequel peut tomber la feuille qui demande le retour de M. de Villèle, et qui prétend représenter une nuance contre-révolutionnaire plus douce et plus éclairée que celle des hommes du 8 août (1). (*National.*)

(1) Les hommes du 8 août étaient le ministère Polignac, qui avait été nommé ce jour-là, en 1829.

[Toute l'attention était dirigée sur les élections qui se préparaient. Le caractère qu'elles doivent avoir est ici indiqué : il faut qu'elles soient résolûment opposées au ministère Polignac. Là-dessus point de transaction. Depuis près de dix ans, le parti libéral s'est soumis à la légalité, quelque dure qu'elle ait été; et il s'en trouve bien. Il faut maintenant que le parti royaliste se soumette à son tour à ce joug salutaire. Autrement la charte, la constitution, ne seraient qu'un mot.]

29 mai 1830.

Plus le moment des élections approche. plus il est nécessaire de se pénétrer de l'importance des résultats attachés à la lutte qui va s'engager. A toutes les époques de renouvellement de la législature, les électeurs sont appelés à juger le système politique qui finit et à déterminer, par leur choix, celui qui doit suivre ; mais il est très rare qu'ils soient appelés à opérer une révolution complète dans la direction des affaires, et telle est aujourd'hui leur mission. Il ne suffit pas qu'ils sachent. comme en temps ordinaire, quels hommes ils veulent nommer ; il faut qu'ils aient la vue bien claire et bien arrêtée de ce qu'auront à faire ces hommes une fois nommés.

La prochaine chambre n'aura point à renverser un parti qui veuille absolument revenir à l'ancien régime. Nous sommes déjà trop loin de 1814 pour que personne puisse avoir sérieusement un tel désir. Les hommes du 8 août, non plus que les hommes déplorables. ne songent point à enlever la charte à la France. Ils ne croient pas plus que nous qu'il soit possible de détruire la pairie et de la remplacer par l'ancienne cour des pairs, de ren-

verser la chambre des députés et de rétablir les anciens parlements; ils n'oseraient concevoir l'idée de nous ramener aux anciens abus que la révolution a fait disparaître. Les juger ainsi, ce serait s'exposer à ne pas les rencontrer sur le terrain où ils sont réellement, et se priver des plus sûrs moyens de les combattre. Quoi qu'ils disent et fassent, les hommes du 8 août et du 19 mai sont entrés assez dans les intérêts, dans les mœurs, dans les habitudes qu'a consacrés ou créés la charte, pour qu'on puisse les combattre par la charte. S'ils en étaient tout à fait dehors, une chambre, quelle qu'elle fût, n'aurait rien à faire avec eux.

Le parti dont la prochaine chambre doit nous délivrer veut la charte peut-être, mais à la condition de pouvoir la modifier, l'étendre, la restreindre à son gré; il veut qu'une chambre vote l'impôt, mais à condition de le voter toujours, même en faveur d'un ministère qui n'aurait pas sa confiance; il veut que le pays nomme ses députés, mais à la condition que les choix soient toujours agréables à la cour; il admet le principe de l'inamovibilité des juges, mais il tient à conserver la faculté de créer des tribunaux d'exception; il est assez peu sensible à l'opinion pour consentir à ce que la presse soit habituellement libre, mais il voudrait, dans certaines circonstances, pouvoir lui imposer la censure; en un mot, il accepte de la charte tout ce qui lui est avantageux ou ne le gêne pas trop, mais, sur le reste, il est déterminé à ne jamais se résigner, à plutôt tout perdre, tout compromettre, tout replacer dans la confusion d'où nous sommes sortis à si grand'peine. Ce parti ne peut rester au pouvoir; ce n'est pas parce qu'il veut nous

rendre l'ancien régime, bien qu'il puisse être conduit, sans qu'il le prévoie aujourd'hui, à le vouloir un jour. Son incompatibilité actuelle avec les institutions vient de ce qu'il ne les comprend pas ou n'a point passé encore par les épreuves qui peuvent le contraindre à s'y faire.

Ce n'est rien ou presque rien d'avoir une constitution écrite, si l'esprit de cette constitution n'est pas garanti par des habitudes puissantes. En 1814, la charte n'était que sur le papier. Aujourd'hui, après quinze ans du régime représentatif, elle existe réellement, parce que les habitudes politiques du pays se sont modelées sur elle. Il y a eu une première habitude à prendre, fondement de toutes les autres, c'est celle qui consiste à s'attacher à la loi quand elle est bonne, à s'y résigner quand elle est mauvaise, telle quelle enfin, à s'y soumettre du moment qu'elle est un produit constitutionnel, qu'elle est venue de la majorité des trois pouvoirs, et quel que soit le rapport d'opinion existant entre le pays et la chambre qui le représente spécialement. Cette habitude, sans laquelle il ne faut pas parler de charte, de gouvernement représentatif, de légalité, ce n'est pas sans peine, sans répugnance, ni même sans quelque effort pour lutter contre ce qu'il y a d'inflexible dans la loi une fois établie, que nous sommes parvenus à la prendre. Mais nous y sommes arrivés enfin, et nous ne la perdrons plus ; elle est le gage de nos succès à venir. Il y a bientôt dix ans qu'il n'est plus question en France de folles résistances à la loi, même de la part de la jeunesse la plus ardente. Tout le monde s'est fait à elle, parce qu'on a merveilleusement com-

pris qu'il n'y avait pour le pays que ce seul moyen d'arriver à la faire à son tour.

Ainsi, jusqu'en 1827, à très peu près, nous avons constamment vu l'esprit du gouvernement en opposition directe avec l'esprit du pays. La charte subsistait cependant, mais des circonstances qu'il est facile d'apprécier avaient donné, dès 1815, au parti de l'ancien régime la principale influence dans la confection des lois. La légalité pouvait plaire à la contre-révolution, elle la créait et l'exploitait. Nous nous sommes soumis. Mais le temps, la patience, la conduite, nous ont servi insensiblement, et, en 1827, nous nous sommes enfin trouvés à même de saisir notre part d'action constitutionnelle et de forcer le gouvernement à entrer dans l'esprit de la charte.

Depuis lors a commencé pour le parti qu'ont représenté si fidèlement les hommes déplorables (1) et ceux du 8 août, la nécessité de faire cet apprentissage que nous avions fait si durement nous-mêmes. C'est pour se soustraire à l'obligation d'obéir à des lois moins favorables pour elle, et que nous aurions concouru à faire pour notre part, que la contre-révolution a tenté le 8 août. C'est en conséquence du 8 août que la chambre de 1827 a été prorogée d'abord, puis dissoute ; enfin c'est dans l'espoir d'obtenir d'une nouvelle chambre une dispense générale de la force obligatoire des lois auxquelles nous nous soumettons tous, que le parti du 8 août a fait appel aux sentiments des électeurs.

Ce qu'il y aurait de plus fâcheux pour le pays, dans un tel état de choses, ce serait qu'il fût représenté par

(1) Le ministère de M. de Villèle.

des hommes qui se trompassent sur le véritable caractère de l'hostilité montrée par les hommes du 8 août contre nos institutions. Qu'on se pénètre généralement de l'idée qu'il n'y a point de projet arrêté de détruire la charte d'un seul coup ; mais. chose plus dangereuse, qu'il y a, contre certains articles, des répugnances et des fiertés incapables de se plier de bonne grâce, et capables, au contraire. de se porter à toutes les folies avant de céder à la nécessité. Alors on composera la chambre des hommes les plus capables de renverser le ministère du 8 août ; on voudra des députés qui ne croient point avoir la charte tout entière à reconquérir, c'est-à-dire une nouvelle révolution à faire, mais qui comprennent qu'il s'agit simplement d'obliger nos adversaires à essuyer à leur tour, comme nous avons fait. les inconvénients de la légalité, après en avoir eu seuls tous les avantages. Déjà 221 de ces députés sont désignés à la France. Ce sont ceux qui ont signifié à la contre-révolution qu'il y avait désormais divorce entre elle et la charte, telle que nous sommes en état de la faire observer.

(*National.*)

[Rien n'indiquait plus l'isolement croissant, et, par conséquent, les périls du gouvernement de la restauration, que la retraite des hommes qui lui étaient dévoués et qui pourtant s'éloignaient ou qu'elle éloignait. Les choses en étaient venues au point que M. de Villèle lui-même était repoussé. Ce dernier trait achève et caractérise un tableau où figurent nombre de personnages connus également par leur zèle royaliste et par leur disgrâce successive auprès de la royauté.]

4 juin 1830.

A M. le Rédacteur du National.

MONSIEUR,

La crise se développe ; les progrès sont rapides ; nous touchons à un prompt dénoûment. Un dernier pas restait à faire : il est fait ; on va être au but.

Qui le croirait ? M. de Villèle, l'homme modèle du parti royaliste, le chef visible de la faction depuis 1815 jusqu'en 1827, l'auteur de l'indemnité, le promoteur de cent huit pairs, M. de Villèle, proclamé longtemps par la coterie le seul homme capable, le seul habile, l'homme nécessaire, M. de Villèle est à l'index. La colère de Coblentz, de Gand, de Versailles, de Saint-Cloud est tombée sur lui. « C'est un traître !.. c'est un » ingrat... c'est pis que Chateaubriand... Voyez sa » *Gazette*... elle parle du système parlementaire... de » charte !... Et lui, durant son dernier séjour à Paris, » n'a-t-il pas osé tourner en dérision Polignac et les » siens comme des bigots sans capacité, sans vues, sans » avenir ?... Damnation sur lui ! Qu'il soit précipité » dans la défection, dans la perdition... » Nous ne plaisantons pas ; c'est ainsi qu'on en parle en haut lieu. Le ministère a su faire remonter ses ressentiments jusque dans un sanctuaire auguste. M. de Villèle est sérieusement en disgrâce.

Nous pourrions (s'il était possible de traiter gravement de pareilles misères, et de raisonner contre les extravagances qui vont encore égayer la France durant six semaines, mais pour la dernière fois), nous pour-

rions demander où prétend arriver, en définitive, une coterie qui, depuis quinze ans, ne s'applique (tandis que la majorité nationale s'accroît tous les jours) qu'à décimer la minorité dont elle se compose, et à trancher, comme Tarquin, les têtes qui s'élèvent et qui annoncent qu'au bas il y aurait aussi de profondes racines. Qu'est-ce qu'un parti auquel il ne faut ni capacités pour le conduire, ni bases dans la nation ?

Comptons avec lui. Chaque année de la restauration, il a fait un pas dans le mal, et il a marqué ce progrès par le sacrifice de l'une de ses têtes les plus précieuses, et auxquelles il devait le plus.

En 1814, M. Lainé, l'organe de la *Commission des cinq*, qui avait porté le premier coup au colosse impérial; M. Lainé, président de la chambre qui vote le retour des Bourbons et le paiement de leurs dettes à l'étranger, prononce, à l'heure du débarquement de 1815, de graves paroles, dont l'importance s'augmentait de celle des avertissements qu'il avait donnés à Napoléon. Où est aujourd'hui M. Lainé? il est dans l'ombre; et M. le marquis de Pastoret, commissaire de toutes les commissions de la république, du directoire, du consulat, de l'Empire, est chancelier, président de la chambre des pairs.

En 1815, M. Royer-Collard, qui avait présidé un comité royaliste, ose résister aux fureurs de la majorité de la chambre ardente. Qu'est-il devenu ? Tous ses emplois lui ont été ravis. Mais la nation l'a élevé au poste de président de *sa chambre ;* et la *Gazette*, qui essaie de l'outrager, en invoquant aujourd'hui les paroles qui émanaient de son antique royalisme, ne s'aperçoit pas qu'elle accuse

seulement ceux qui ont méconnu ce zèle et cette sagesse.

En 1816, un homme sorti des rangs de la bourgeoisie comprend et fait comprendre à Louis XVIII qu'il faut, au XIXe siècle, unir le trône au tiers état, comme, en d'autres temps, il avait fallu l'appuyer sur l'aristocratie, qui était la puissance relative de l'époque; M. Decazes, dissout, au 5 septembre, la majorité que M. Royer-Collard combattait avec lui. On le guette, on l'attend; un assassin frappe un de nos princes; on retire le poignard de la plaie pour le tourner contre le ministère; et Louis XVIII, quatre ans après, meurt en le regrettant encore.

En 1819, on préludait à la ruine de M. Decazes par celle du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Guerrier cher et respectable à l'armée, on s'en était servi comme d'un drapeau de réconciliation. L'armée étant une fois ralliée au trône, on brise le gage de paix. On avait fait Wellington maréchal en 1815; on allait faire Bourmont maréchal en 1830; entre ces deux noms, y avait-il une place pour Gouvion-Saint-Cyr?

En 1820, un gentilhomme dont le nom devait être cher à la monarchie, petit-neveu de celui qui avait préparé le règne de Louis XIV, M. de Richelieu, qui, lui-même, avait employé au profit de la restauration les droits acquis par ses services en Russie, commence à s'apercevoir de la tendance funeste où le gouvernement du roi s'engage; il hésite, il tâtonne, et on l'envoie mourir dans un exil où sa tête se perd, où, saisissant le bras d'un laquais sur l'escalier de son château, il s'écrie: *Le croirais-tu? ils m'ont chassé!*

En 1821, M. de Serres, qui, de l'amitié de M. Royer-

Collard, avait passé, avec toute l'ardeur de son imagination et toute l'impétuosité de son talent, à des opinions contraires, s'arrête aussi devant l'abîme qu'il a contribué à creuser lui-même sous les pas de la restauration. Il regarde; il voit au fond de cet abîme la contre-révolution avec toutes les horreurs qu'elle produirait, et celles qu'elle provoquerait. Il recule; on le renverse: il va tomber sur le cercueil à peine fermé de Camille-Jordan, son ami, qu'il avait destitué lui-même. Le dernier d'entre eux vient de les rejoindre: en 1830, M. Becquey a payé, à son tour, le tort d'un dévouement qui croyait pouvoir éclairer les objets de son affection.

En 1822, un homme habile, qui, de nécessaire qu'il était, avait su se rendre presque indispensable par la flexibilité de son esprit, par l'à-propos de ses expédients, par l'abondance de son élocution, M. Pasquier, cède à son tour la place à des gens plus décidés, plus ardents. La restauration, disait-on, va se reposer enfin, et se fixer dans les bras de M. de Villèle. Attendez.

Dès 1823, elle écarte d'elle, à jamais, parce qu'il combat le projet de la guerre d'Espagne, M. de Talleyrand, le premier qui, en 1814, ait prononcé devant l'Europe en armes le nom des Bourbons; M. de Talleyrand, qui avait créé à Vienne, le mot de *légitimité*, mot devenu aussi terrible, aussi impitoyable qu'une abstraction, et devant lequel a péri Bonaparte sur la frontière de Belgique.

En 1824, l'homme de lettres qui avait écrit le premier et le plus ardemment pour la restauration, ne tarde pas à suivre dans la disgrâce l'homme d'État qui avait agi pour elle. L'auteur de *Bonaparte et les Bourbons*, M. de Chateaubriand, va partager avec M. de

Talleyrand le sort de tous les hommes qui veulent épargner à la restauration les fautes de l'Empire.

1827 voit périr un homme de cour, aussi distingué par ses vertus personnelles que par sa naissance, M. le duc de Doudeauville, dont le tort est de croire que les citoyens ont le droit de se garder, de protéger leurs foyers, de maintenir le repos public contre tous les perturbateurs, quels qu'ils soient. La fidélité la plus éprouvée devient suspecte par une contradiction. Le *Moniteur* apporte, comme un muet d'Orient, le fatal cordon à qui ose penser.

1828 est marqué par une disgrâce plus éclatante encore. Le noble comte de la Ferronnays se permet d'exposer sincèrement aux chambres la situation extérieure de la France, et de faire un tableau fidèle des négociations entamées et des projets conçus. Cette franchise ne pouvait trouver grâce : M. de la Ferronnays est allé faire pénitence à Rome, où il n'y a pas d'indulgences pour un délit *parlementaire*.

En 1829, un pas de plus : M. de Martignac, volontaire royal de la ville du 12 mars, rédacteur de la *Ruche d'Aquitaine* (c'est tout dire), arrive par la force de son talent, plus que de son caractère, à comprendre à demi la situation de la France ; il devient demi-ministre, il essaie des demi-mesures, il donne des demi-garanties, il conçoit le bien à demi : c'est trop de moitié ; on l'écrase sous le mot de *concessions*, comme si la charte de Louis XVIII n'en était pas une qui en promettait cent autres.

Le mouvement se prononce en 1830 d'une manière plus expressive, s'il est possible. Un bon administra-

teur, homme violent en 1816 (la ville de Lyon s'en souvient), ministre laborieux en 1815 (la marine en garde un bon souvenir), ambitieux adroit en 1827 et en 1830 (car il s'insinue de M. de Villèle auprès de M. de Polignac), financier méticuleux (son 4 pour 100 le prouve), M. de Chabrol devine l'effet du 19 mai sur le crédit ; il l'annonce, on l'envoie porter ses avis ailleurs ; la baisse n'en continue pas moins. Qu'importe le crédit ? Pourquoi M. de Chabrol ne s'est-il pas fait l'esclave de la congrégation ?

Tout cela n'est rien ; car, si un nom, depuis 1815, représentait le royalisme dans toute sa pureté ; si quelqu'un avait su ménager les intérêts du parti ; si la contre-révolution avait eu des chances de triomphe et un commencement de succès assez notable, assurément M. de Villèle devait obtenir à jamais confiance, respect, dévouement des royalistes, depuis le premier d'entre eux jusqu'au dernier ; il est tombé par eux et pour eux. C'est le premier ministre que la couronne ait sacrifié avec un regret sincère, sous la loi de la nécessité et en se flattant de le ramener un jour. L'intérêt de la restauration était si évident à cet égard, qu'on supposait une connivence secrète dont l'intention, plus ou moins éloignée, était de préparer le retour de M. de Villèle, soit par des succès dont il saurait profiter, soit par des revers qu'il viendrait réparer. Eh bien ! ce qui était supposable il y a peu de jours ne l'est plus aujourd'hui. Le tour de M. de Villèle est venu. Il a jugé l'incapacité de M. de Polignac, il a déploré ses fautes, il en a prévu le résultat, il a réfléchi, il a exprimé une opinion : c'en est fait ; on le raie du livre d'or ; il est

disgracié ; le mot est exact : *c'est pis que Châteaubriand !*

Voilà donc, Monsieur, le secret de la restauration, comme une coterie l'entend et veut nous le faire entendre ! Un homme d'État me répétait souvent : « *Prenez garde, mon ami ; en politique, les généreux périssent.* » Le mouvement de 1815 à 1830 va plus vite et plus loin ; qu'est-ce qu'un système où M. de Villèle périt ?

Je m'aperçois que ma lettre est bien longue. Permettez-moi d'ajourner les réflexions auxquelles donne lieu l'exposé que je viens de vous soumettre, et qu'il fallait replacer sous les yeux de lecteurs qui oublient trop facilement les faits.

Un seul mot encore pour prémunir contre des illusions d'autres lecteurs disposés à prêter leur esprit au pouvoir et à chercher des malices sous des fautes. « Cette disgrâce, diront-ils, est un jeu arrangé d'avance. M. de Villèle a compris et a fait comprendre qu'il ne pouvait regagner quelque influence sur l'opinion que par une défaveur apparente. C'est un expédient peu honorable pour le pouvoir ; qu'importe, s'il va au but ? Comme on veut rendre ce ministre tolérable et nécessaire après la chute du ministère Peyronnet, on est convenu de se fâcher, de faire balbutier le mot de *charte* à la *Gazette*, et de reconquérir ainsi pour M. de Villèle, à l'aide de l'hypocrisie de son journal et d'une disgrâce de cour, un peu de faveur publique. »

Ne croyez pas, Monsieur, à cette combinaison, trop habile pour ceux auxquels on l'attribue. C'est de la

colère tout de bon qu'on a conçue. M. de Villèle n'y gagnera rien ; jugez ce que le parti y perdra.

Agréez, Monsieur, mes sentiments distingués.

A ***.

(*National.*)

Sur le mot histrion employé au parquet.

26 juin 1830.

Un jour, Lekain allait toucher le quartier d'une pension de 12.000 livres que lui faisait l'État. Il se rencontra, dans les bureaux du payeur, un gentilhomme, vieil officier et chevalier de Saint-Louis, qui venait aussi toucher son quartier, mais pour une pension bien plus modique; c'était une humble retraite de 1200 livres. L'homme de nom et d'armes aborde le talent célèbre : « Monsieur, lui dit-il, n'est-il pas bien étrange que l'État » ne m'ait accordé que 1200 livres, à moi qui ai passé » pour lui tant de jours au feu de l'ennemi et tant de » nuits couché sur la dure, et qu'à vous, qui n'avez fait » que marcher sur des planches, à vous enfin, un histrion, il ait la folie de donner par an 12,000 livres? » N'est-ce pas une inégalité monstrueuse ? » Lekain le regarda fixement : « Et pour combien, Monsieur, » comptez-vous le droit que vous avez de me parler » ainsi ? » Ce fut toute la réponse du grand artiste ; et, dans ce temps-là, en effet, c'était tout ce qu'il y avait à dire. Un honnête homme n'était pas l'égal d'un gentilhomme ; le duc de Sully faisait donner des coups de canne à Voltaire par ses gens, et était dispensé de lui en rendre raison ; l'acteur sublime qui avait soutenu

trente ans la gloire de notre théâtre était à une distance infinie du dernier des chevaliers de Saint-Louis : c'étaient deux êtres si différents qu'il n'y avait pas entre eux de mesure commune ; l'un était noble, l'autre ne l'était pas, et le noble pouvait dire au vilain son fait. Il n'y avait pas de lois du moins qui le lui défendît, et cela constituait pour lui une sorte de droit, non pas écrit, mais établi. Or, cela était avant la révolution, et c'est un peu à cause de cela qu'il y a eu une révolution. Les vilains n'ont plus voulu qu'on pût leur frapper sur l'épaule et les appeler *mon cher*.

Aujourd'hui, Lekain saurait quoi répondre au vieux gentilhomme ; ou plutôt nul homme, sachant ce qui s'est passé depuis quarante ans, ne se croirait plus autorisé par sa naissance à traiter Lekain d'histrion. Tout acteur n'est pas Lekain, mais tout acteur est ce que serait aujourd'hui Lekain, c'est-à-dire l'égal de tout le monde devant la loi.

Il est fort singulier que ce soit du parquet, du lieu même d'où sont censées ne devoir sortir que des paroles qui rappellent à l'observation de la loi quand on s'en écarte, que nous reviennent des doctrines tout à fait contraires à celle qui déclare *les Français tous égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs*. Qu'est-ce que c'est, dans la bouche d'un magistrat et en pleine audience, que *des histrions, des individus en dehors de la société par la profession qu'ils exercent ; des gens auxquels on ne donne pas le titre de sieur, parce que ce n'est pas l'usage pour les gens de leur classe ?* Voilà pourtant comme s'est exprimé, il y a quelques jours, devant la troisième chambre du tribunal

civil, un homme profondément inconnu, un débutant au parquet, M. le substitut Boudet.

Mais où donc est-on allé chercher M. Boudet? D'où vient-il ? Dans quel poudreux séminaire a-t-il appris à connaître cette société française dont il ose venir rétablir la distribution en classes, en castes, en honnêtes gens et petites gens ? Et voyez un peu quel ton, quelles manières, quel langage ! « Ce particulier, dit-il, en in-» diquant d'un geste le sieur Godard, qu'il vient d'in-» sulter de la qualification d'histrion, ce particulier » nous observe, etc., etc. » En vérité, c'est d'une rondeur de forme qui serait permise à peine dans les tavernes. Si M. Boudet a été élevé de façon à se croire encore dans les bornes de la décence quand il s'exprime ainsi, il est un peu tard pour lui conseiller de refaire son éducation d'homme sachant vivre ; mais ce qu'il faut qu'il apprenne au plus vite, comme substitut, comme magistrat, comme appelé à parler à des hommes qui valent la peine qu'on se soucie un peu des termes qu'on emploie devant eux, comme associé, par ses fonctions, à d'autres hommes qui savent, sinon toujours éviter la violence, au moins se garder de la grossièreté, c'est que tous les Français sont égaux devant la loi, quels que soient leurs titres, rangs, professions ; c'est qu'il n'y a plus entre les Français d'autres distinctions que des titres que tout le monde peut obtenir, des rangs auxquels tout le monde peut s'élever, des fonctions que tout le monde peut être appelé à remplir ; c'est, enfin, qu'il n'y a pas de loi qui place une profession au-dessus d'une profession, et qui distingue, par exemple, entre MM. les comédiens du roi et MM. les gens du roi. S'il y

à dans la société de légères distinctions établies par l'opinion, c'est une autre affaire; mais l'opinion n'a pas habituellement pour organes messieurs du parquet; et, dans tous les cas, l'opinion, d'acord ici avec la loi, s'indigne des outrages versés sur une profession dans laquelle peuvent se déployer non-seulement de grands talents, mais même des facultés de premier ordre.

(*National.*)

[Quoique la menace de la commotion qui, deux mois plus tard, fut la révolution de juillet, tînt tous les esprits en suspens, cependant l'expédition d'Alger avait une part dans la préoccupation publique, d'autant plus qu'elle était un élément de la crise qui se préparait, et que, des deux partis, l'un cherchait à en tirer popularité et avantage, l'autre à empêcher qu'elle ne lui nuisit.]

28 juin 1830.

Le gouvernement n'a rien publié sur les opérations de l'armée d'Afrique depuis la dépêche du 17. On a lieu de croire, cependant, qu'il a reçu hier, dans l'après-midi, ou des nouvelles des événements de la journée du 20, ou tout au moins des détails sur celle du 19. Le silence absolu du *Moniteur* a ouvert le champ aux conjectures; et, comme il arrive ordinairement en pareil cas, toutes les conjectures ne sont pas raisonnables.

Dès hier, on répandait le bruit de l'arrivée de nouvelles dépêches, ce dont on ne doute plus aujourd'hui; on racontait même, comme ayant transpiré, certains détails qui ne nous parurent pas porter avec eux un

caractère suffisant d'authenticité. Ces récits, accueillis par plusieurs journaux, ont pris dans la journée quelque consistance, et voici en peu de mots à quoi ils se réduisent :

L'ennemi se serait montré, le matin du 19, avec des forces bien plus considérables que celles qu'on lui accordait : on ne craint pas de les faire monter jusqu'à 60 et même 80,000 hommes. L'armée, obligée de se tenir dans des positions désavantageuses, par la nécessité de protéger le débarquement du matériel, aurait essuyé d'abord des pertes assez fortes ; plusieurs régiments, et l'artillerie en particulier, auraient beaucoup souffert ; mais, après un combat de six heures, la supériorité de notre tactique l'aurait emporté ; l'ennemi aurait été poursuivi avec la dernière vivacité, chassé d'un camp qu'il occupait au lieu nommé Staoueli, et, dans la journée du 20, nos troupes, toujours victorieuses, mais harassées et diminuées de nombre, auraient continué leur marche vers le fort l'Empereur.

Le *Moniteur* nous apprendra probablement bientôt ce qu'il peut y avoir de vrai là-dedans. L'impatience publique ne saurait entrer dans les hautes considérations politiques qui font différer les communications officielles, et, en attendant, elle se nourrit de tous les bruits qu'on lui donne. Il y a déjà des conteurs auxquels pas un renseignement, pas une petite circonstance ne manque sur les affaires du 19 et du 20. L'*Universel*, par exemple, sait que M. de Bourmont *l'a échappé belle* deux fois, et qu'il est très heureux que les boulets se soient plutôt adressés à lui qu'à tout autre, parce que sa contenance a fait le meilleur effet sur l'esprit de nos

jeunes soldats. L'*Universel* sait encore que la tour de Sidi-Ferruch est une *excellente base d'opération* pour marcher sur Alger; que les piquets, les lances, les chevaux de frise, etc.. se sont trouvés d'excellentes défenses pour notre infanterie, qui reçoit les boulets *très gaillardement*.

Enfin, on a permis à l'*Universel* d'avouer, pour la journée du 14, une perte de 40 tués, dont 4 officiers, et de 130 blessés, parmi lesquels aussi plusieurs officiers; le *Moniteur* avait affirmé positivement qu'aucun officier n'avait été atteint. Si nous ne nous trompons, l'*Universel* a avoué aussi, pour la journée du 19, une perte bien plus considérable que celle qu'annonçait la dépêche officielle; or, c'est là tout bonnement qu'est la cause du silence gardé par le *Moniteur*. Conviendra-t-on, oui ou non, des pertes que l'on a pu faire? N'est-t-il pas sage d'attendre un grand résultat pour annoncer tout à la fois ce que ces premières opérations ont pu coûter? Voilà sur quoi l'on délibère depuis deux jours au ministère. Enfin, assure la *Gazette* de ce soir, le *Moniteur* parlera demain matin sans faute, et la vérité sera dite. La vérité telle qu'on la croit être au moment où nous écrivons, c'est que l'armée n'aurait pas eu moins de 1500 hommes mis hors de combat à la journée du 19; on assure même que cet aveu est sorti de la bouche d'un auguste personnage.

Quoi qu'il en soit, si le ministère hésite tant à publier les pertes réelles, c'est qu'il a le sentiment que ces pertes ne peuvent pas être vues par l'opinion comme elles le seraient dans une guerre nationale. La France n'est pas un pays d'hier, et sait bien que la guerre,

comme disait Frédéric, ne se fait point à l'eau rose. Elle a eu mille fois l'occasion, dans le cours de ses trente ans de guerre, de se résigner à des sacrifices bien autrement grands que tous ceux que lui pourraient coûter des opérations mal conduites en Afrique. Elle a su payer d'immortelles journées par des dix et quinze mille hommes mis hors de combat; mais il s'agissait pour elle de sa liberté, de son territoire menacés. Aujourd'hui elle accueillerait assez mal la déclaration même très franche des pertes essuyées dans une guerre qu'elle n'a point voulue. On n'a pas tort de redouter son impression à cet égard.

P.-S. — Le bruit se répand ce soir que notre armée est entrée dans Alger et que le ministère en a reçu la nouvelle par dépêche télégraphique. Cet événement, qui terminerait d'une manière si prompte et si heureuse la campagne d'Afrique, et qui ne laisserait plus à résoudre que la question diplomatique de l'occupation, nous paraît d'autant moins vraisemblable qu'il ne pourrait avoir été que le résultat d'un coup de main, et que le gouvernement se serait empressé, s'il était réel, de faire annoncer de la même manière que la nouvelle du débarquement. (*National.*)

[État des opérations en Afrique.]

29 juin 1830.

Le ministère a pu résoudre l'expédition d'Afrique sans consulter la France; à ses risques et périls, il a pu entamer cette guerre sans en demander aux chambres

les moyens. Mais soixante mille familles dont le sang est mis à contribution ; mais la France. dont la fortune et l'honneur sont en jeu. ont bien le droit de savoir ce que l'on fait d'une flotte. d'une armée qui leur appartiennent. quels dangers l'une et l'autre peuvent courir. quels obstacles. quels ennemis. quelles forces elles ont à vaincre. quelles pertes elles peuvent essuyer. comment on les conduit. ce qui leur manque, ce que le pays leur offre de ressources. ce qu'elles ont fait. ce qui leur reste à faire. Toutes ces choses dont le ministère est fort bien instruit. nous avons autant de droit que lui de les savoir. et cependant il les cache. Il tronque. il altère les informations officielles qui lui parviennent ; il en retarde autant qu'il peut la publication. Il fait plus. il interdit toute correspondance entre la France et l'expédition. il prétend les isoler l'une de l'autre ; il viole le secret des lettres. il détruit les unes et retient les autres dans ses bureaux ; un de ses agents. sommé de délivrer celles dont il est détenteur. ne craint pas de déclarer « qu'il y a défense de » faire parvenir les lettres qui sont adressées aux Fran- » çais faisant partie de l'expédition d'Afrique. ainsi » que celles qui en viennent et qui ne sont adressées » *qu'à de simples particuliers.* » Jamais gouvernement absolu n'a pris si peu le soin de déguiser son horreur pour la publicité. et ces gens-là osent parler constitution. gouvernement représentatif !

Mais à quoi bon ces cachoteries. ces altérations. ces réticences. dans un pays où la presse libre doit tôt ou tard faire connaître toute la vérité, et où il y a mille moyens de déjouer les mesures prises pour assurer le

succès de tromperies niaises? Le ministère ne peut même compter sur la discrétion, sur la fidélité des hommes qu'il emploie. Quand il se décide à publier quelque partie d'un rapport, la presque totalité en a déjà transpiré, et la défiance publique y a ajouté les mille commentaires fâcheux que peut autoriser un silence inexplicable. Par exemple, sur l'affaire du 19 juin, dont la première nouvelle est venue du ministère, mais vague, obscure, inquiétante, combien de bruits alarmants ne s'étaient pas accrédités jusqu'à ce matin? Aujourd'hui seulement on se décide à publier, dans le *Moniteur*, les deux rapports de M. de Bourmont et de l'amiral Duperrey, ce que l'on pouvait faire avant-hier. Assurément, ces deux pièces ne sont pas livrées dans leur intégrité; on voit très bien qu'elles ont subi de graves altérations; mais, telles qu'elles sont, elles donnent l'idée d'un résultat glorieux pour nos troupes; elles permettent de juger déjà du système qui a été suivi et qu'on se propose de continuer; et, si ce système n'est pas fort remarquable par l'audace, s'il ne promet pas de ces profondes et rapides surprises qui étonnèrent l'Orient il y a trente-deux ans, au moins il est rassurant pour ceux qui pouvaient craindre qu'avant d'essayer du despotisme de Bonaparte, on ne voulût essayer de son génie. M. de Bourmont fait une guerre méthodique, lente, circonspecte; il opère comme un général de division détaché avec un corps d'armée pour aller faire un siége. Une fois approché de la place, et ayant réussi à nettoyer la campagne, ce qui est la vraie difficulté pour lui, terminer l'expédition ne sera plus son affaire, mais celle du corps du génie le plus distin-

gué qui soit en Europe. La reddition d'Alger, au moyen d'un matériel aussi beau que celui dont est pourvue l'armée d'Afrique, et par les procédés qu'indique l'art des siéges, ne sera plus qu'une expédition militaire du second ordre.

Voici ce qui a été fait jusqu'à présent, d'après les documents officiels ; nous pouvons nous regarder comme bien informés de la marche des opérations et comme trompés seulement sur ce qu'elles ont pu coûter de monde.

Il y a eu le 14, de trois heures à sept heures et demie du matin, une action fort vive ; c'est ce débarquement qui fut donné d'abord comme n'ayant pas éprouvé la moindre résistance. Le nouveau récit du *Moniteur* est confus : d'une part, on dit que la fusillade a été continuelle, qu'elle s'est prolongée même pendant toute la journée ; de l'autre, que tous nos morts et nos blessés ont été atteints par le canon. On avoue un peu plus de 200 hommes tués ou blessés, dont 8 officiers. On voit, vers la fin de l'action, M. de Bourmont se mettre à la tête de deux divisions pour manœuver sur les flancs de l'ennemi ; mais, dans le rapport officiel, daté du 19, il n'y a pas trace de ce mouvement, qui peut-être fut abandonné. Enfin, le résultat incontestable de cette première journée, c'est le débarquement de toute notre infanterie et d'un certain nombre de pièces de campagne, la prise de possession de la presqu'île de *Sidi-Ferruch*, la retraite des Arabes sur un rayon d'environ deux lieues autour du point occupé par nos troupes, et qui depuis est devenu le camp retranché de Sidi-Ferruch.

ndant les journées des 15, 16. 17 et 18, suivant
e Bourmont, l'armée est restée immobile dans ses
ions. D'autres rapports établissent que, pendant ces
re journées. les tirailleries n'ont pas cessé. M. de
mont, ou plutôt M. de Polignac, ne dit pas un mot
ette continuelle fusillade, qui nécessairement a
du monde. car il n'y a que les mauvaises troupes,
qui brûlent de la poudre hors de portée, qui
ent se tirailler pendant des journées sans éprouver
ire éprouver de perte. Ou bien on se bat à une
nce ridicule, et de part et d'autre on peut se vanter
avoir ni blessés ni morts, ou bien on est à portée
enable, et les balles sont pour tout le monde ; on
it, à la condition d'être détruit. Or, ici il faut
er encore que plusieurs des récits insérés dans
urnaux ministériels accordent aux tireurs arabes
assez grande supériorité sur les nôtres, chose
croyable quand on sait combien on dépense peu
oudre pour former le coup d'œil de nos jeunes
rits.

de Bourmont. comme on le voit par sa dépêche
9, écrite clairement, simplement, et du ton de la
é, M. de Bourmont. disons-nous, restait volontai-
nt immobile pendant les journées du 15, du 16,
7. du 18. et c'était alors que se réunissait dans
mp de Staoueli cette masse de 40,000 hommes
st venue fondre sur nos retranchements le 19 au
n. Bien des gens demanderaient comment ce for-
ble rassemblement s'est opéré sans que nous ayons
e moindre effort pour nous y opposer. Notre camp
idi-Ferruch est entre Alger et la province d'Oran ;

la province de Constantine est loin à l'est, confinant presque à la régence de Tunis; celle de Titeri est devant notre camp retranché, au sud, touchant au pied de l'Atlas; les contingents de ces diverses provinces ont donc pu se mouvoir impunément dans tous les sens autour de nous, venir se concentrer à deux lieues de notre camp retranché, et y élever même des batteries pendant que nous étions immobiles? La raison de cela, et une raison plus que suffisante, devait se trouver, assure-t-on, dans un passage du rapport de l'amiral Duperrey; mais ce passage a été supprimé. Il disait qu'une tempête épouvantable avait régné pendant les journées du 16 et du 17; que le débarquement du matériel avait été forcément interrompu; que deux heures de plus de cette tempête, et c'était fait de notre flotte. Assurément on ne reprochera point à M. de Bourmont de s'être tenu dans son camp pendant que la flotte courait ce danger, et qu'un coup de vent pouvait le priver des immenses moyens dont le débarquement n'avait pu se faire encore.

Mais la mutilation des deux rapports a été faite maladroitement. Les lacunes de l'un sont révélées par les indiscrétions de l'autre. Ainsi, le rapport tronqué de l'amiral ne parle point de l'interruption forcée du débarquement: mais le rapport de M. de Bourmont apprend que le 19, c'est-à-dire le sixième jour, l'état-major n'avait point encore de chevaux, et que la plupart des officiers de ce corps ont fait leur service à pied. Le rapport de M. de Bourmont tait les harcèlements, les tirailleries continuelles, auxquels sont exposées nos troupes; mais M. Duperrey parle de la nécessité où l'on

va être de former, à mesure que l'armée s'avancera, des convois pour le transport des vivres, convois *qui*, *avec l'espèce d'ennemis qui nous est opposée*, *nécessiteront de nombreuses escortes*. Ainsi, la campagne n'est pas libre, et la prise de Staoueli ne l'a point purgée de ces insaisissables Bédouins, « les plus cruels des hommes, » dit Bonaparte dans ses lettres au Directoire. les plus » terribles, les plus inévitables des assassins, toujours » à portée de faire main basse sur vous, si vous vous » écartez de dix pas. »

Enfin, le résultat de la journée du 19. résultat non moins incontestable que celui de la journée du 14. c'est que nous avons chassé de son camp l'ennemi, qui était venu nous attaquer dans le nôtre; c'est que notre jeune armée a remporté un succès fait pour récompenser et pour exalter son courage. M. de Bourmont paraît ne pas craindre que l'ennemi puisse se réunir de nouveau et se présenter entre Alger et la position qu'il a perdue. Il annonce que le découragement s'est déjà mis parmi les Arabes. et que rien ne saurait plus l'empêcher d'être dans quelques jours sous les murs d'Alger. Puisse M. de Bourmont ne se point tromper! Nous ne regardons pas comme assez sûre la nouvelle. apportée par un capitaine de transport, de l'espèce de composition faite par sept ou huit mille Arabes. Si notre armée se porte en avant, il doit arriver ce qui arrive toujours dans un pays envahi : la population s'arme et s'éloigne à l'approche des étrangers, puis elle reprend confiance et vient faire des soumissions quelquefois fort suspectes. Bonaparte en Égypte y fut pris plusieurs fois.

En somme, les choses ont marché lentement en

Afrique, mais d'ailleurs bien. Il est évident que le gouvernement ne s'est tu si longtemps que parce qu'il lui est impossible de revenir des folles idées qu'il s'était faites d'abord sur la facilité de l'entreprise. Tous les jours il attend la nouvelle de la prise d'Alger. Il ne fallait que s'y montrer d'abord, que voir comme César; maintenant il faut vaincre, et vaincre avec du temps, du courage, de grandes dépenses et beaucoup d'hommes. Il lui en coûte d'avouer cela, de convenir de ce qu'il y avait de fondé dans les diverses objections qui lui furent faites sur la difficulté des lieux, la contrariété des vents et les dispositions de la population arabe. Assurément, en y employant du temps et du monde, on réussira, et maintenant à tout prix il faut réussir; mais le ministère sait bien que tout le sang inutilement versé doit retomber sur lui; voilà son intérêt à altérer des rapports qui certainement accusent nos pertes, et ces pertes, la France se sent le courage de les apprendre. (*National.*)

[La charte contient les garanties essentielles; et aujourd'hui l'opinion libérale s'en contente; c'est l'opinion royaliste qui, ne voulant pas s'y soumettre, veut l'altérer.]

5 juillet 1830.

La *Quotidienne* veut absolument qu'en disant qu'il était absurde que les hommes capables de rendre service au pays fussent frappés d'incapacité politique jusqu'à l'âge de quarante ans, nous ayons dit que la charte tout entière était *une loi absurde*. Après nous

avoir invités plusieurs fois, dit-elle, à nous expliquer à cet égard, chose qui nous a totalement échappé, comme tant d'autres interpellations qui peuvent être adressées à notre parti ou à nous par la *Quotidienne*, elle prétend qu'il serait très généreux, très noble de notre part, de déclarer ouvertement que c'est bien la charte comme œuvre que nous avons entendu taxer d'absurdité.

Rien, en effet, ne saurait être plus généreux à nous que d'ouvrir nos colonnes à toutes les opinions que la *Quotidienne* pourrait avoir intérêt à nous dicter; mais nous ne pouvons pas réellement lui faire ce plaisir. Ce que nous pensons de la charte, la *Quotidienne* peut le savoir. Depuis que nous existons, nous ne faisons pas autre chose que la démontrer, l'expliquer, la défendre contre les interprétations ou les mauvaises intentions du parti que sert la *Quotidienne*. Du reste, nous n'avons jamais prétendu que toutes les dispositions de la charte fussent empreintes du même esprit de libéralité. Mais nous avons constamment soutenu que la charte, contenant deux chambres, le vote des lois et celui de l'impôt, un roi inviolable, des ministres responsables, la liberté de la presse, la liberté individuelle et la liberté des cultes, est une œuvre excellente, et renferme tout le gouvernement représentatif. Aussi fait-elle dans le moment notre sûreté et le désespoir de nos adversaires. Si quelques dispositions moins importantes sont modifiables, comme celle des quarante ans, par exemple, c'est l'affaire de l'avenir; mais nous pensons qu'elles ne pourraient pas être modifiées sans inconvénient, dans un moment où la charte elle-même est menacée par un parti, et avant que tout le monde soit résigné au gou-

vernement qu'elle établit. Mais, puisque nous en sommes aux questions avec la *Quotidienne*, nous lui demanderons à notre tour, d'où vient le vif intérêt qu'elle prend à la charte, elle qui ne passe point pour l'aimer beaucoup, et dont le parti l'a modifiée deux fois, et dans un sens contraire à son esprit, par le double vote et la septennalité. (*National.*

[A Angers, les libéraux s'étaient portés à la rencontre des députés pour les féliciter de leurs votes; l'autorité avait interrompu cette manifestation, et les journaux royalistes prétendaient qu'en faisant ainsi, elle avait préservé les libéraux eux-mêmes des vengeances de corps vendéens tout prêts à soutenir le trône menacé. A Montauban, le collége électoral avait nommé un député de l'opposition; mais le peuple, s'ameutant, avait voulu jeter dans le Tarn le député élu, et l'on avait eu la plus grande peine a le contenir.]

3 juillet 1830.

Lors des derniers événements d'Angers, les journaux d'une certaine couleur affectèrent beaucoup de répandre que la population libérale de cette ville avait failli soulever contre elle une population royaliste plus nombreuse et plus redoutable qu'elle, et que M. Frottier de Bagneux n'avait, pour ainsi dire, fait autre chose que dérober les libéraux à l'indignation d'un peuple autrefois vendéen. Les mêmes feuilles mettent aujourd'hui la même affectation à insister sur les circonstances qui leur paraissent pouvoir alarmer l'opinion libérale dans les coupables désordres qui viennent d'avoir lieu à Montauban. Non-seulement ces journaux paraissent

éprouver une certaine satisfaction, un certain orgueil de parti, à rapporter le mal tel qu'il a pu être, mais même à l'exagérer assez visiblement par le ton des récits. Et, en effet, plus on peindra menaçante, furieuse, altérée de sang, irrésistible dans sa colère, cette population prétendue royaliste qui voulait la tête de M. de Preissac, plus les libéraux devront se dire que le parti vaincu dans les élections n'est déjà pas si faible ; que, s'il a contre lui les lumières du nord de la France, il a pour lui les passions du midi ; qu'il ne faudrait pas le pousser à bout, le mettre au défi d'user de tous ses moyens, lui refuser le budget, parce qu'il s'appuie sur le peuple en beaucoup de localités, et qu'il pourrait le pousser avec succès contre les patentés, les hommes de la classe moyenne, les riches qui ont nommé, renomment, et renommeront tant qu'on voudra les 221.

Le *Drapeau blanc*, la *Quotidienne*, la *Gazette*, tout journal d'opposition que la voilà devenue, n'ont pas manqué à cette tactique de la faction ; mais nous ne voulons nous arrêter qu'au récit publié par l'*Universel* (1), parce que son caractère à peu près officiel donne plus d'importance au parti qu'il peut prendre dans l'exposition de ces scènes révoltantes, et parce que, dans sa manière de les présenter, il a poussé l'impudeur plus loin qu'aucun autre des journaux contre-révolutionnaires.

L'*Universel* se fait, dit-il, *un devoir* de publier les renseignements qui lui sont parvenus et dont il garantit l'exactitude. Les devoirs sont différents suivant les situations et suivant les personnes ; mais nous doutons qu'il

(1) Journal qui défendait la monarchie des Bourbons.

existe ou une position ou un sentiment honorable qui puissent faire à quelqu'un un devoir de rapporter, dans les termes employés par l'*Universel*, les horreurs imputées par lui à une partie de la population de Montauban.

« *Le peuple de Montauban*, ESSENTIELLEMENT ROYALISTE, dit l'UNIVERSEL, *témoin des manœuvres odieuses employées par la faction pour assurer l'élection de M. de Preissac, en fut indigné et exaspéré au dernier point.* » Or, ce peuple *essentiellement royaliste* se composait, suivant une autre partie du récit de l'*Universel*, de journaliers, d'ouvriers, d'hommes placés, conséquemment, à une grande distance de la sphère dans laquelle peuvent s'agiter de part et d'autre les intrigues électorales. Nous admettons qu'il y ait eu de ces intrigues de la part des électeurs libéraux, c'est-à-dire que, par tous les moyens que la loi n'interdit pas, ils aient essayé d'amener à eux le plus possible de gens sans parti pris; MM. les électeurs royalistes ont pu en faire et certainement en ont fait autant de leur côté : c'était le rôle et le droit des uns comme des autres. Mais, comment le peuple *essentiellement royaliste* qui a failli assassiner M. de Preissac a-t-il pu *être témoin* de ce qui se passait entre les électeurs des deux opinions? Ceux qui voulaient l'élection de M. de Preissac sont-ils allés demander les voix de gens qui n'ont pas de voix? Ont-ils sollicité l'influence de malheureux ouvriers qui vivent à peine de leur travail? Y a-t-il eu une seule circonstance dans laquelle ils se soient rencontrés avec eux en place publique? Les ont-ils harangués en quelque lieu qu'on puisse nommer? Ont-ils répandu, parmi la population

essentiellement royaliste, des écrits qu'on puisse montrer et dans lesquels celle-ci ait pu voir des manœuvres pour la corrompre ? On n'a rien dit jusqu'ici de semblable ; et cependant il s'est trouvé quelques milliers de gens *indignés*, *exaspérés au dernier point*, informés des manœuvres *employées pour faire élire M. de Preissac*, et voulant en détruire l'effet par l'assassinat du député nommé. Ces hommes, étrangers par leurs habitudes et leurs conditions à la contestation électorale, qui les y a introduits, ou de ceux qui n'avaient pas besoin de tels auxiliaires pour vaincre, ou bien de ceux qui ne pouvaient conjurer leur défaite, ou s'en venger, qu'en réveillant les passions de 1815 ? Le mensonge de l'*Universel* est-il assez évident ?

« *La gendarmerie et la troupe de ligne*, continue la feuille ministérielle, *ne purent parvenir à dissiper le rassemblement qui demandait l'annulation du scrutin, et le collége allait être envahi, quand M. de Verger, conseiller de préfecture, chargé de représenter le préfet, ordonna de fermer les portes de l'hôtel de ville. Cette mesure prévint de grands malheurs, car l'exaspération était poussée au point que*, SANS NUL DOUTE, *les électeurs de l'opposition*, SURTOUT LES MENEURS ET LES MEMBRES DU BUREAU DÉFINITIF, *auraient été* EN GRAND DANGER D'ÊTRE MASSACRÉS : *rien ne pouvait contenir l'indignation publique.* » Électeurs des grands colléges ! vous sur qui le ministère du 8 août ose compter encore, vous l'entendez, c'est un journal ministériel qui vous le dit : *sans nul doute*, ainsi croyez-le bien, *sans nul doute, les électeurs de l'opposition*. il y en avait quelque cent cinquante, *et surtout les meneurs, les membres du bureau définitif*, allaient être

massacrés par la population essentiellement monarchique et religieuse de Montauban ; et l'on vous parle des excès de la presse, de l'esprit révolutionnaire des populations qui fêtent leurs députés ; on vous dit que la démocratie coule à pleins bords, et qu'il faut empêcher la France de se perdre ! Réfléchissez-y bien, électeurs des grands colléges ! Si aujourd'hui, pour ceux qui vous demandent vos voix, une horde d'assassins jugée par eux capable de sacrifier à son besoin de sang un député de la France et tout un collége, n'a pas cessé d'être une *population essentiellement royaliste*, de quoi serait capable leur prétendu royalisme ! Il n'y a qu'un moyen pour nous d'éviter ce que cette faction nous prépare : c'est que la France, c'est que les colléges soient tellement unanimes dans leurs choix, que la couronne sente la nécessité de renvoyer le ministère et de se rendre à l'évidence.

L'*Universel* continue : « *La foule se porta devant la maison de M. de Preissac ; la force armée ne réussit qu'avec beaucoup de peine à calmer l'effervescence du peuple*, QUI DEMANDAIT A GRANDS CRIS LA PERSONNE DE M. DE PREISSAC. *Déjà il escaladait les murs, lorsque M. Verger parvint à l'arrêter de nouveau en promettant que M. de Preissac ne se rendrait pas à Paris et que son élection serait annulée. A force d'instances, de prières faites* AU NOM CHÉRI DU ROI, *la porte du jardin fut évacuée.* » Remarquez un peu la singulière affectation de sensibilité renfermée dans ces mots : *au nom chéri du roi.* Ne dirait-on pas, à cet inconvenant emploi du nom du roi, que c'est d'un ami commun qu'il s'agit entre l'*Universel* et les hommes bien pensants qui demandent seule-

ment qu'on leur livre la personne de M. de Preissac? Dans un ordre de choses où le roi n'est que le représentant de la loi, est-il bien politique, bien prudent, bien séant, bien respectueux pour la loi et pour le roi, de donner, comme chérissant le roi, une populace *qui ne connaît aucun frein, aucune autorité* (ce sont les expressions de l'*Universel*), qui méconnaît la voix des magistrats, qui renverse la force publique, et qui n'est empêchée que par la résistance des grilles de fer et des serrures de mettre à mort le député légalement élu, les scrutateurs légalement institués, les électeurs légalement réunis? En vérité, voilà un plaisant amour du roi, pour être rappelé en termes si tendres par un journal ministériel!

Nous du moins, quand vinrent les premières nouvelles de ces épouvantables désordres, nous nous refusions à les croire; nous étions en défiance de l'exagération habituelle en pareilles circonstances; nous supposions que les passions de 1815 étaient amorties, le langage de ces temps hideux oublié; nous aimions à douter que d'homicides vœux eussent été bien clairement proférés; mais il faut en croire l'*Universel*. Les royalistes de Montauban criaient donc: « *Si Preissac se rend à Paris, il empêchera le roi de faire du bien au peuple.* C'EST UN BRIGAND! NOUS VOULONS LE TUER! » Et ces cris, ajoute l'*Universel*, étaient ceux de *cinq à six mille personnes dont l'irritation était effrayante*. Les gendarmes n'ont pas essayé de sabrer ces cinq à six mille personnes, la troupe de ligne n'a point fait feu sur elles. Puisque, d'ailleurs, le sang n'a pas coulé et que les autorités, ou les personnes influentes sur le rassemblement, sont parvenues à rétablir l'ordre par de simples représentations,

nous sommes ravis qu'on ait une fois obtenu la preuve qu'il est possible de ramener autrement que par l'effusion du sang le peuple même le plus exaspéré. Mais il nous sera bien permis de rappeler aussi que ce n'est pas avec cette douceur qu'on a traité les citoyens formés en rassemblement, non pour tuer personne, mais pour rendre les derniers devoirs au jeune Lallemant, à Manuel, au respectable duc de Larochefoucauld. Tout dernièrement, à Angers (le contraste est plus frappant encore), quand on voulut s'opposer à ce que MM. Guilhem et d'Andigné fussent fêtés par la population, on alla au-devant de cette population, qui ne s'attendait à rien moins, on lui barra la route avec des escadrons; on lui fit lecture de la loi martiale, les sabres furent tirés; et, si de nouveaux ordres ne fussent arrivés, elle eût été traitée comme le sont les hordes de Bédouins par nos troupes, ou comme le furent, il y a deux ans, les allants et venants, les curieux, les maladroits qui se rencontrèrent rue Saint-Denis devant les soldats envoyés par M. de Clermont-Tonnerre.

La population essentiellement royaliste de Montauban méritait, certes, un peu plus de faveur. Aussi ne lui a-t-on pas lu la loi martiale et ne l'a-t-on pas sommée trois fois, comme la loi le voulait; mais en revanche on lui a promis que M. de Preissac n'irait pas à Paris, c'est-à-dire que la loi serait violée, que le député dûment élu serait cassé. Voilà ce qui s'appelle de la complaisance! Pourquoi donc n'était-ce point M. Frottier de Bagneux et les gendarmes d'Angers qui se trouvaient à Mon-
'an, et pourquoi les autorités et les gendarmes de
n'étaient-ils pas plutôt à Angers? Car enfin,

puisqu'il fallait que les sabres fussent tirés et les baïonnettes croisées quelque part, cela eût été plus utile et plus juste à Montauban qu'à Angers. Nulle loi ne défendait que MM. Guilhem et d'Andigné fussent fêtés; et toutes les lois divines et humaines s'opposaient à ce que M. de Preissac, les scrutateurs, secrétaires et électeurs constitutionnels du collége de Montauban fussent égorgés.

Une chose qui surprend fort l'*Universel*, après le récit dont nous avons donné quelques extraits, c'est que M. de Preissac et les électeurs de Montauban ne se trouvent pas en ce moment trop heureux de vivre encore: «*Ces mêmes hommes*, dit-il, *qui ne doivent leur salut qu'à la vigilance de l'autorité, osent accuser l'administration et les royalistes d'avoir excité le peuple, et ils adressent, dit-on, une plainte à M. le procureur général près la cour royale de Toulouse*. Assurément, si M. de Preissac et ses amis eussent été jetés au Tarn, ils ne se plaindraient pas aujourd'hui; mais, parce qu'ils n'ont pas tout à fait été jetés au Tarn, parce qu'on a seulement brisé leurs vitres, enfoncé leurs portes; parce qu'ils en ont été quittes pour la peur qu'ont pu leur faire les hurlements et les cris de mort des hommes de 1815, il faudra qu'ils remercient, qu'ils aient de la reconnaissance, qu'ils trouvent que la loi a été parfaitement observée à leur égard, qu'on a été plus que généreux du moment qu'on ne les a pas tués, pouvant le faire! Voilà pour la propriété et la vie des citoyens des garanties toutes nouvelles. Nous conseillons à l'*Universel* d'ouvrir son code.

Nous l'avons dit en commençant, les journaux de la

faction, en racontant ces attentats, en exagèrent les circonstances, espérant effrayer par là l'opinion libérale. Nous ne doutons pas que, dans le récit des événements de Montauban donné par l'*Universel*, beaucoup de circonstances ne soient ainsi forcées à dessein. Qu'en résulte-t-il pour ce journal ? C'est tout bonnement de rendre son parti plus odieux ; car, plus formidable, non. On ne croit point que six mille personnes demandassent à Montauban la tête de M. de Preissac et des électeurs libéraux, car, sur une population de 15,000 âmes, les furieux et les fanatiques ne peuvent pas être dans cette proportion. Mais que penser du journal qui, prenant sur lui d'avancer une exagération aussi coupable, ose en même temps appeler ces prétendus six mille assassins des gens essentiellement royalistes ? C'est de la maladresse pour son parti, qu'il rend forcément solidaire, et du plus insolent mépris pour les sentiments de la France entière. (*National.*)

[L'*Universel* et les troubles de Montauban.]

6 juillet 1830.

L'*Universel* est tout surpris de l'indignation que nous a fait éprouver l'article dans lequel il a rendu compte des événements de Montauban. S'il y a erreur, dit-il, dans notre récit, c'est la faute de notre correspondant et point la nôtre ; si, au contraire, les faits sont exacts et déplorables à la fois, on n'a pas encore à s'en prendre à nous : nous n'avons été que narrateurs véridiques.

Nous avions dit à messieurs de l'*Universel* : Votre

récit est évidemment exagéré ; si l'exagération vient de vos correspondants, vous êtes de complicité avec eux, car un journal qui se respecte. ne dit pas qu'*il se fait un devoir* de publier et de garantir des récits dégoûtants de fanatisme, et qui respirent la soif du sang. Si c'est vous qui avez exagéré l'horreur des menaces et des actes violents dirigés contre un député votant de l'adresse, vous l'avez fait par un misérable calcul de parti. Vous avez cru intimider les amis des libertés publiques, en vous faisant plus affreux, plus hideux, vous et les vôtres ; vous n'avez été que maladroits. Vous vous êtes parés de fureurs qui n'empêcheront personne de voter contre vos candidats, et de plus, vous avez manqué à toutes les lois de la décence publique, en peignant les assassins comme intéressants, comme essentiellement royalistes, c'est-à-dire honnêtes gens, suivant vos habitudes de langage, et en faisant de la victime, de l'honnête homme à grand'peine échappé aux mains des furieux, un provocateur, un factieux, un sujet rebelle. De tout cela nous n'avons pas un mot à retirer, malgré les explications de l'*Universel*.

L'*Universel* a cru relever la pauvreté de sa défense, en nous accusant nous-mêmes de regretter que la gendarmerie et la troupe de ligne n'aient pas versé le sang de la population de Montauban. « Nous, dit-il, plus » humains, nous ne demandons pas qu'on sabre per- » sonne... » C'est ici une impudence nouvelle. L'*Universel* calomnie bassement, et sait ce qu'il fait. Nous avons dit en propres termes : « Nous sommes ravis » qu'on ait une fois obtenu la preuve qu'il est possible » de ramener autrement que par l'effusion du sang le

» peuple, même le plus exaspéré. » Mais, cette expérience. certainement nous voudrions qu'on eût su la faire plutôt encore à Angers qu'à Montauban ; et nous avons été jusqu'à dire. ce que nous répéterons volontiers. qu'il eût été plus juste et plus utile de tirer le sabre et de croiser les baïonnettes contre les assassins de M. de Preissac. que contre le peuple d'Angers allant fêter bruyamment peut-être. mais inoffensivement. ses députés.

L'*Universel* oppose sans cesse aux scènes de Montauban celles de Figeac. de Lyon. d'Angers. de Paris. en 1827 et 1820. Il prétend avoir. pour pallier les unes. les mêmes raisons que nous aurions. nous. pour défendre les autres. D'abord. il faudrait spécifier clairement ce que l'on entend excuser de part et d'autre ; il faudrait surtout pouvoir trouver deux mouvements populaires. l'un royaliste. l'autre libéral. qui se ressemblassent absolument. ou du moins dont l'objet et les circonstances différassent très peu. Or. quel est le mouvement libéral. impitoyablement réprimé par les feux de peloton et les charges de cavalerie. qui se puisse comparer à l'attentat dirigé. de l'aveu de l'*Universel*, contre toute la portion libérale du collége qui a nommé M. de Preissac ? Nous avons eu des complots militaires. des tumultes de parterre ou d'école de droit. des réjouissances publiques. quelquefois blessantes pour certains ministères. des banquets. des ovations électorales : les cour jurés ont porté leur tête sur l'échafaud ; les attroupements. qui n'avaient rien d'illégal. ont été sabrés : les résistances. les tumultes ont été punis avec une rigueur excessive ; les joies inoffensives ont été traitées comme

des révoltes; certes on n'a point à dire qu'on ait usé d'indulgence à notre égard.

Mais s'il est arrivé que des hommes partageant nos opinions soient sortis de la légalité, dans l'espoir mal conçu de plus faire pour la liberté, avons-nous jamais dit que ces hommes étaient essentiellement amis des lois? Si, dans notre parti, une population poussée au crime par des scélérats eût voulu égorger un député ministériel et tout le collége qui l'aurait élu, aurions-nous eu l'absurde insolence d'appeler les assassins des hommes essentiellement amis de la charte? A moins que l'*Universel* n'ait à reprocher à notre parti, depuis quinze ans, de tels actes et un tel langage, nous ne voyons pas en quoi il pourrait comparer son parti au nôtre, et comment les désordres qu'il nous reproche, et qui tous ont été durement expiés, pourraient être l'excuse des scènes horribles et jusqu'à présent impunies de Montauban. (*National.*)

¡L'Angleterre et la France se trouvaient simultanément en une même conjoncture parlementaire. Le ministère britannique, à la tête duquel était lord Wellington, ayant dissous la chambre, était menacé, comme le ministère de M. de Polignac, de se retrouver devant une autre qui lui refuserait sa confiance. Mais là s'arrêtait la similitude. On savait d'avance que, quel que fût le résultat des élections futures, le ministère anglais obéirait et se retirerait s'il n'avait pas la majorité; tandis qu'on savait d'avance aussi que le ministère français ne se retirerait pas devant une chambre hostile et préférerait changer la constitution. De là la sécurité anglaise, et l'instabilité française. Et pourtant, le corps élec-

toral devant lequel le ministère anglais se retirait était bien moins respectable que celui à qui M. de Polignac résistait et qui offrait les meilleures garanties d'ordre et de lumière.]

9 juillet 1830.

Il existe entre la situation actuelle de l'Angleterre et celle de la France des rapports assez remarquables, mais qui cependant sont bien loin de constituer une similitude complète.

En Angleterre, une fin de règne à laquelle on était préparé depuis longtemps entraîne la dissolution d'un parlement qui ne passe pas pour avoir représenté bien fidèlement, dans ces derniers temps, les véritables intérêts britanniques; chez nous, une chambre des députés, expression au contraire bien fidèle des sentiments du pays, a été dissoute par un ministère qui se sentait incompatible avec elle. En Angleterre et en France, c'est un fait presque également certain, que l'administration existante ne saurait se montrer telle qu'elle est aujourd'hui devant les futures majorités parlementaires. Il y a entre les deux pays simultanéité de l'un des plus importants accidents du gouvernement représentatif: la suspension de deux des trois branches de la législature. Dans les deux pays, le résultat de cette suspension, venue de causes différentes, s'annonce comme ne devant point être favorable à l'administration actuelle. Voilà à peu près à quoi se bornent les rapports entre les deux situations.

Mais voici où commencent les différences, et elles sont profondes. En Angleterre, c'est une chose admise par tous les partis, par la cour, par le cabinet même qui va lutter avec un désavantage marqué dans les élections.

ne peut gouverner si ce n'est par la majorité du
ent. La majorité qui se retire était complaisante;
qui doit succéder l'est moins. si elle apporte
e un système qui soit la condamnation, ou tout
ns l'exclusion de celui du ministère, le renvoi du
, ou tout au moins sa modification, par l'entrée
voir d'hommes qui puissent assurer le concours
couronne et la majorité des chambres. ne souf-
s la moindre difficulté. Les vainqueurs ne seront
ccusés de vouloir une révolution, de tendre au
ersement de la société, d'être des factieux, de mar-
renversement de la monarchie. On ne dit plus,
ut on ne pense plus ces choses-là. dans un pays
écessité de gouverner suivant le vœu des majo-
té démontrée par deux révolutions, et consacrée
siècle et demi d'expériences toujours heureuses.
icus se résigneront à leur défaite, parcequ'au fond
cœur ils admettent et aiment les principes du
nement représentatif; parce que. en vertu de la
ne de ce gouvernement, ils pourront se dire que
ne les repousse pas à tout jamais, et que, si les
és actuelles les excluent, d'autres majorités pour-
s tard les appeler à de nouvelles combinaisons.
pas peur des revirements du gouvernement re-
atif. quand on a vu succéder le système de lord
u système de Chatam, puis le système de Chatam
ème de lord North; Fox et lord North réunis,
ser les amis de Chatam; Pitt, adolescent, relever
tique de son père, et tenir terrassée sous lui pen-
ingt-deux ans la plus formidable et la plus écla-
pposition qui fut jamais; cette opposition revenu

à son tour aux affaires, en sortir, y reparaître. et tout cela sans que l'Angleterre ait cessé d'être glorieuse, paisible, florissante. sans que la prérogative royale ait paru un seul instant moins forte. moins considérée. moins utile dans ses jugements entre le pays et le système des hommes politiques. Or. c'est là de l'expérience. et. pour les partis comme pour les individus. la sagesse n'est que l'expérience.

Chez nous. le ministère sera vaincu dans les élections ; il l'est déjà ; il l'était avant même de livrer le combat. Mais quand une nouvelle chambre se présentera et viendra confirmer. au nom de la France. la condamnation portée par les 221 contre le ministère. tout ne sera pas fini pour cela. Il y a un parti qui n'admet pas que les électeurs puissent réélire les députés dont la couronne a déclaré ne plus vouloir ; le parti ne manquera pas de soutenir que la nouvelle chambre ne représente pas plus la France que l'ancienne ; ou bien que. si la France pense comme ses députés. elle est en révolte contre la volonté exprimée par le monarque dans le choix de ses conseillers. Et si l'on répond à ce parti que les choix pourtant sont réguliers. que toutes les lois du combat ont été observées. que le résultat est ce qu'il peut y avoir de plus légitime et de mieux acquis. alors le parti dira ce que dirent les pernicieux conseillers de Charles Ier et de Jacques II. que c'est la loi qui est mauvaise. et qu'en vertu de l'autorité antérieure et supérieure aux institutions qu'il tient de ses pères. le roi doit faire une autre loi : que l'ordre légal ne sera pas détruit parce qu'une de ses conditions aura été changée. Le parti qui élèvera ces difficultés subversives du gou-

vernement représentatif, c'est celui qui s'agite à la cour et au ministère, qui dicte ces scandaleuses circulaires administratives, qui menace la vie des députés indépendants, ou par le sabre des gendarmes, comme à Angers, ou par le poignard des fanatiques, comme à Montauban. Tout homme a pu dire, lorsque la dernière chambre fut dissoute. que de nouvelles élections ne produiraient qu'une majorité plus puissante et plus irritée contre le ministère ; mais, la résolution qui sera prise à l'égard de cette majorité par le même pouvoir qui a dissous la dernière chambre, personne ne la peut prévoir. Quand nous aurons vaincu, on nous niera peut-être notre victoire, et ce sera le commencement d'une autre guerre ; voilà ce qui met la situation de l'Angleterre si fort au-dessus de la nôtre.

D'un autre côté, nous avons sur nos voisins, dans la contestation électorale, un avantage immense, un avantage d'une nature telle, que, si le gouvernement représentatif était admis chez nous sans arrière-pensée, nous laisserions rapidement l'Angleterre bien loin derrière nous dans la carrière des améliorations sociales. Cet avantage, qui nous était envié il y a peu de jours par le premier des orateurs anglais, en termes si flatteurs pour notre France, c'est celui de pouvoir, malgré les atteintes portées à la loi électorale par la consécration du double vote, opposer, dans la chambre basse, à un ministère quel qu'il soit, non pas les élus de la cour, de la haute aristocratie, ou de classes de la population trop malheureuses pour avoir assez de discernement politique ; mais les élus de cette classe désormais prépondérante dans les sociétés, qui a un intérêt égal au maintien

de l'ordre et à la bonne administration; qu'on ne fait point voter en lui promettant des places, ni en lui prodiguant les boissons enivrantes, mais qui se détermine par un juste sentiment de ce qui convient à son bien-être et à l'honneur du pays. Nous ne sommes pas aussi assurés que les Anglais de déterminer par nos choix ceux de la couronne; nous ne pouvons pas dire que nous nommons le ministère, quand nous nommons nos députés; mais nous pouvons bien plus répondre que nos députés seront suivant ce que nous sommes; et, s'il y avait jamais accord chez nous entre la pensée qui compose un cabinet et celle qui crée une chambre, on ne peut dire où s'arrêterait le mouvement de puissance et de prospérité qui résulterait de cet accord si doux à imaginer, si difficile à obtenir. Une statistique électorale de l'Angleterre, mise à côté de notre définition si simple du droit d'élire, serait la barbarie mise à côté de la civilisation, une bicoque du moyen âge menaçant ruine à côté d'une belle et sûre construction moderne. C'est évidemment ce contraste qui a frappé M. Brougham, quand il n'a pas craint de peindre la France, dans le parlement britannique, comme l'espoir et la tête des nations civilisées, comme intéressant l'Europe entière au succès de sa lutte contre le ministère Polignac. C'est qu'en effet la France possède dans sa loi d'élection, toute mutilée qu'elle est, le plus puissant instrument de liberté qui ait jamais été aux mains d'aucun peuple; mais cet instrument, quand nos ennemis en auront éprouvé l'invariable trempe, n'entreprendront-ils pas de le briser? C'est là la question en présence de laquelle nous sommes placés, et qui fait de la dissolution de notre chambre des députés

un événement bien autrement grave que le fait correspondant en Angleterre. Le sort de la liberté est attaché, en France, à la loi des élections ; aussi faut-il que toute l'énergie nationale soit employée à la préserver. C'est le résultat le plus clair de la révolution.

Nous pouvons beaucoup plus que l'Angleterre par nos élections ; l'Angleterre pourra beaucoup plus que nous par ses majorités ; voilà la différence radicale entre les deux pays. Nous devons ajouter qu'entre l'administration du duc de Wellington et le ministère du 8 août, il n'y a aucune comparaison à faire. Tout le monde sait, et nous avons dit pour notre part, ce que le ministère du 8 août est pour la France. Le gouvernement du duc de Wellington n'a aucun caractère contre-révolutionnaire ; il n'a remis en question aucun des principes sur lesquels se fonde la liberté anglaise ; il n'a point cherché à rendre la prérogative royale envahissante, ni à dépouiller le parlement de ses priviléges : il y a longtemps que cela ne se peut plus en Angleterre. Le duc de Wellington a tout simplement atteint la fin d'un système politique qui devait tomber avec le dernier parlement de George IV. La majorité, que lui promettait peut-être pour assez longtemps encore ce parlement, lui échappe, et il est peu probable qu'il réussisse à en obtenir une autre. Ce n'est pas qu'il ait gouverné contre les sentiments de la Grand-Bretagne, il a même fait de remarquables efforts pour réaliser ses vœux d'économie et de liberté civile et religieuse : les nombreuses réformes qui ont eu lieu dans l'administration et l'émancipation de l'Irlande en sont la preuve. Mais l'Angleterre veut sortir de l'espèce de tutelle ministérielle à laquelle les événe-

ments de notre révolution la condamnaient, il y a quarante ans. Elle est toujours assurée du même accord entre la couronne et les majorités de ses chambres; seulement, une guerre sans exemple dans ses annales avait laissé contracter au pouvoir exécutif l'habitude d'une certaine prépondérance; il faut que cette prépondérance revienne aux chambres. Or, cela se fera sans que le pouvoir ait seulement l'idée d'opposer des résistances illégales : voilà ce que nous ne pouvons espérer chez nous, si les conseils dont les feuilles de la faction sont aujourd'hui remplies viennent à prévaloir.

(*National.*)

[L'opinion du corps électoral allait jusqu'à réélire les 221, et à forcer la volonté royale; mais elle n'allait pas plus loin, et elle ne songeait ni à une révolution, ni à des conquêtes sur le Rhin, ni à la république. Cependant le *Times*, tout en admirant l'esprit ferme et décidé avec lequel les élections étaient conduites, prévoyait que les choses iraient à une révolution et peut-être même à une révolution républicaine. Sur ce point il déclarait que l'Angleterre ne se mêlerait en rien de nos changements intérieurs; mais il déclarait en même temps qu'elle s'opposerait à toute tentative de remanier la carte de l'Europe et de reprendre la Belgique et les provinces rhénanes.]

9 juillet 1830.

Le *Times* avait promis de se livrer sérieusement à l'examen de notre situation politique; il publie, dans son numéro du 5 de ce mois, de nouvelles observations, toujours empreintes des fausses idées que nous avons

déjà eu occasion de combattre en le citant. Le *Times* ne croit pas à la compatibilité du principe monarchique et des idées libérales en France. Tout ce que nous faisons pour nous soustraire aux sinistres desseins d'un ministère ennemi né du gouvernement représentatif, le *Times* l'explique par la prétendue tendance républicaine de l'esprit français. Ses raisonnements, à cet égard, sont à la hauteur de ceux de la *Quotidienne* et de la *Gazette*, à la malveillance près; car le *Times* ne se trompe que pour être rédigé par des hommes qui connaissent peu la France et qui n'y vivent pas. Du reste, une fois persuadé que nous marchons, ou au système américain, ou à une république comme celle de 92, le *Times* éprouve beaucoup d'admiration pour la manière digne, calme, forte et intelligente avec laquelle sont conduites nos élections. Ses informations sur l'esprit libéral en France sont mauvaises; son impression sur le spectacle donné par notre lutte est vive et juste, et elle est trop honorable à notre pays pour que nous n'en soyons pas flattés.

Le *Times* est si persuadé de l'imminence d'un changement radical dans notre système politique, qu'il croit devoir terminer ses réflexions sur la France en nous annonçant comment ce changement sera pris en Angleterre. D'abord on ne se mêlera en rien de nos affaires intérieures. Nous pouvons, d'après ce que nous assure le *Times*, ou proclamer chez nous le système américain, ou bien nous contenter d'une révolution un peu plus radicale que la révolution de 1688, appelée encore aujourd'hui glorieuse en Angleterre; personne ne s'y opposera, et il serait ridicule, ajoute le *Times*, que pour

un semblable événement on prêchât en Europe une croisade contre la France. Mais ce que l'Europe ne saurait nous permettre, ce qu'elle ne nous permettra point, et ce qu'elle doit se mettre dès à présent en mesure de nous interdire, d'après le *Times*, c'est de faire un seul pas au delà de nos frontières actuelles. Il ne faut point, dit le *Times*, que les libéraux français espèrent qu'on les laissera troubler les États voisins et attenter à la fixation définitive des territoires du continent, sous prétexte de recouvrer les *frontières naturelles* de la France.

Comme un préjugé en entraîne presque toujours un autre, le *Times*, qui croit la France révolutionnaire de sa nature, la croit aussi, par tempérament, querelleuse et dévorée de la soif des conquêtes. Faut-il que nous ayons à rappeler à un journal aussi distingué que le *Times* que la France a été révolutionnaire en 89, parce qu'elle avait été gouvernée despotiquement pendant des siècles; qu'elle a été militaire et conquérante sous l'Empire, parce que l'Europe entière, armée contre elle, avait voulu l'empêcher d'être révolutionnaire quand elle avait besoin de l'être? La France a été assez loin dans la carrière des révolutions pour qu'on puisse la croire capable de s'arrêter où elle est; et, à cet égard, elle est plus avancée que l'Angleterre. Pour conquérante, elle ne le redeviendrait que dans le cas où l'on voudrait encore se mêler de ses affaires; et le meilleur moyen de la forcer à oublier ses frontières naturelles, c'est de ne lui signifier jamais qu'elle doit s'enfermer dans celles que lui ont imposées les événements de 1814 et 1815. (*National.*)

[Alger s'était rendu le 5 juillet ; et cette nouvelle avait jeté dans l'ombre les observations critiques dont les opérations militaires avaient été l'objet.]

11 juillet 1830.

La *Quotidienne* se fait railleuse : elle plaisante les *réticences* du *National*, qui blâmait hier les tâtonnements de M. de Bourmont, et qui, ce matin, publie la dépêche télégraphique du 5 juillet : « Ces messieurs, dit-elle, faisaient la campagne de leur quartier général de la rue Neuve-Saint-Augustin, etc. » La *Quotidienne* devrait aussi attaquer le *Moniteur*, qui, avant-hier, employait quatre ou cinq de ses immenses colonnes à répondre aux observations du *National*, et qui promettait une suite, également annoncée dans l'*Universel* d'hier matin. Cette suite, ce ne devait pas être probablement la dépêche télégraphique du 5, opposée fièrement au *National* par la *Quotidienne*, car personne n'attendait cette dépêche. Tous les hommes de quelque sens commençaient à trouver beaucoup de lenteur dans les opérations de M. de Bourmont, et tous ceux qui avaient de la bonne foi en convenaient. Le *Moniteur*, après s'être tenu longtemps dans un silence systématique, trouvait qu'il y avait lieu d'entrer enfin dans des explications, et il ne s'y épargnait pas, ainsi qu'on a pu le voir. Ceux qui se taisaient alors, comme la *Quotidienne*, n'avaient probablement rien à dire ; ceux qui publiaient leurs observations croyaient faire une chose utile, et, après tout, ils étaient loin d'exagérer l'effet produit par les termes alarmants des dernières dépêches de M. de Bourmont et de l'amiral Duperré. Sans prétendre juger sou-

vérainement des opérations encore mal connues, les écrivains du *National* se sont crus en état d'entretenir leurs lecteurs d'opérations devenues le sujet de conversations fort inquiétantes ; et il n'y avait qu'une chose qui pût mieux valoir que leurs raisons, c'était une dépêche telle que celle du 5. Cette dépêche est venue ; elle nous a fait le même plaisir qu'à tous ceux qui regardent le pays et l'armée comme ne faisant qu'un ; mais elle n'a point du tout prouvé que M. de Bourmont n'ait pas perdu huit jours et deux mille hommes en vaines et meurtrières tirailleries ; surtout elle ne dit pas les circonstances qui ont amené la reddition de la place, et qui peuvent ajouter ou ôter beaucoup de la part de M. de Bourmont dans ce résultat.

Le quartier général du *National* n'est point rue Neuve-des-Augustins, comme le dit la *Quotidienne*, mais rue Neuve-Saint-Marc, n° 10 ; c'est de là que les écrivains du *National* ont fait, depuis que leur journal existe, la seule guerre qu'il soit possible de faire à leurs adversaires ; ils ont discuté de leur mieux ; ils ont tâché d'avoir raison ; ils ont mis conscience et vigueur dans leurs efforts ; et, s'ils n'ont pas toujours réussi à faire changer de langage les hommes qui leur sont opposés, il est bien rare au moins qu'ils n'aient pas réussi à les convaincre d'absurdité. (*National.*)

[Qui a vaincu en Afrique?]

13 juillet 1830.

Les journaux de la faction sont livrés depuis trois ours aux accès de la joie furibonde que leur cause la nouvelle de la prise d'Alger. Ils se croient vengés par et événement de leur défaite dans les élections; et, omme c'est le même ministère qui a dissous la chambre et entrepris l'expédition d'Afrique, ils traitent en enne- mis communs du ministère les Algériens et les électeurs libéraux; ils se répandent en grossières menaces, en invectives ridicules contre ce qu'ils appellent *les Bé- douins de France*, *les alliés du dey d'Alger*, *les ennemis de la gloire nationale*. Ils auront, disent-ils, aussi bon marché des comités libéraux que de la milice turque. La *Gazette* s'écriait hier qu'il était temps de *prendre l'offensive contre la révolution*. L'*Universel* demandait le même jour si l'on nous permettrait de venir *marchander honteusement au poids de l'or les lauriers d'Afrique*; c'est-à-dire, en style moins lyrique, si l'on admettrait la chambre à discuter le budget. La *Quotidienne* elle-même s'est sentie atteinte de l'intrépidité de nos voltigeurs; elle veut des périls, de la gloire; elle abandonne la poli- tique pour la stratégie; elle entend que la prochaine chambre se rendra à discrétion ainsi qu'Alger, et que le budget soit livré comme tribut des vaincus au victo- rieux M. de Polignac.

Les têtes contre-révolutionnaires sont réellement montées à un degré d'exaltation qui s'était rarement vu. Elles ont voulu l'expédition d'Afrique; elles s'en appro-

prient le succès et croient que les baïonnettes et les canons de notre jeune armée seront ainsi à leur service pour tout ce qu'il leur plaira d'entreprendre contre nous. Le parti qui déplora, pendant vingt-cinq ans, nos victoires sur l'Europe, croit nous avoir réduits à gémir de la reddition d'Alger, comme il gémit, en d'autres temps, de la prise d'Ulm et de Mantoue, de notre entrée dans Vienne et dans Berlin. Mais nous ne sommes pas émigrés. Dieu merci ; nous sommes chez nous. Nous n'attendions pas de la résistance d'un roitelet d'Afrique le triomphe de notre cause ; et nos élections, dont nous saurons soutenir le résultat, l'ont assez montré. Alger est pris, tant mieux ! C'est la première consolation obtenue par nos armes depuis Waterloo. Peut-être en sera-t-on jaloux en Europe, c'est la meilleure raison pour que nous en soyons contents et fiers.

Mais cette victoire, payée du sang et des trésors de la France, est-ce à la France qu'elle appartient, ou bien à ce parti qui arma dix coalitions contre nous, qu'on a surpris deux ou trois fois, depuis la restauration, rédigeant des notes secrètes, et qui aujourd'hui, à l'instant même où il étale son prétendu patriotisme, cherche sous main à s'assurer des puissances pour le cas où une chambre dûment élue ne serait pas aussi facile à réduire que le pirate d'Alger? Au langage des feuilles contre-révolutionnaires, on dirait que l'expédition a été faite aux frais et par les armes de cette faction dont le ministère du 8 août est le triste, et, puissions-nous dire vrai, le dernier représentant. Les milices de la contre-révolution ! ce sont quelques poignées de congréganistes ; des bandes d'assassins comme ceux qui ont voulu jeter au

Tarn M. de Preissac, quelques vieux débris de la chouannerie qu'on ne trouve point à ranimer dans notre France constitutionnelle ; et de l'argent avec cela, peu ou point. Voilà les formidables moyens avec lesquels les hommes du 8 août auraient pu faire une croisade africaine si la France, et son beau nom, et sa brave armée, et sa brillante marine, et ses ressources de toute espèce, ne leur eussent été livrés au mépris des promesses faites à une chambre qu'on n'a su que dissoudre après l'avoir odieusement trompée. Ainsi, c'est par la France, et, ne l'oublions pas, la France telle que la révolution l'a faite, qu'ont été remportées les victoires insolemment données par la faction comme étant siennes; maintenant, c'est cette même France de la révolution, cette France qui vient de se manifester d'une manière si éclatante et si digne d'elle par ses élections, qu'on menace de traiter comme les bédouins d'Afrique. Et comment, s'il vous plaît ? A moins qu'on n'espère insurger la nation contre elle-même, les habitants contre le pays, les soldats contre les institutions. Jamais la démence alla-t-elle aussi loin !

Est-ce que par hasard ce sont les hommes du 8 août qui ont fait notre armée ce qu'elle est ? Elle tient sa discipline des institutions de l'Empire ; elle a appris à manœuvrer dans le règlement de 91 ; elle doit son excellente composition au ministre patriote Gouvion-Saint-Cyr. Est-ce par les souvenirs de la chouannerie et de la guerre faite aux diligences sur les grandes routes qu'on a cherché à l'intéresser à l'entreprise et à exciter son enthousiasme? Non ; c'est par le souvenir de nos immortelles armées républicaines. On lui a parlé des con-

quérants de l'Égypte, des journées d'Héliopolis, d'Aboukir et des Pyramides. Elle s'est couronnée de fleurs à l'anniversaire de Marengo; et, ce qu'on ne lui eût pas permis dans ses casernes, il a fallu le lui laisser faire en face de l'ennemi et d'un danger sérieux; on a senti qu'il n'y avait que l'héroïsme des pères qui pût enflammer celui des enfants. On a obéi aux sentiments de nos conscrits, comme on obéissait à leurs instincts valeureux; on s'est laissé conduire par eux. Pendant que l'homme du 8 août se livrait dans son camp à des calculs de timide prudence, l'entraînement naturel de notre jeune armée, d'accord avec l'expérience des vieux officiers qui la parent encore, allait en avant, comme à Jemmapes. Peut-être, en se chargeant de les conduire, le général du 8 août n'a-t-il fait que retarder leur victoire.

Nous pourrions en dire autant de la flotte et de tous les services qu'on a fait concourir à l'expédition. Partout les hommes formés sous l'Empire, l'expérience acquise dans nos luttes contre l'Europe, la brillante et profonde jeunesse sortie des écoles fondées par Monge et Bonaparte; pas un débris d'ancien régime. Esprit de la révolution, méthodes créées par la révolution, générations nouvelles et libérales, crédit, argent, ressources immenses en tous genres, parce que la publicité existe, parce qu'on a l'opinion que le régime représentatif triomphera des derniers efforts d'une faction exécrée: voilà tout ce dont le ministère du 8 août a pu disposer pour la campagne d'Afrique; mais ce ne sont point les facultés de son parti qu'il a mises à l'épreuve, ce sont les facultés avec lesquelles la France est sortie de la révolu-

tion, et les mêmes qui se déploieraient pour maintenir le règne des institutions, si jamais une main sacrilége était portée sur elles.

Le ministère du 8 août n'a fait encore que menacer nos institutions; il ne les a point violées, et la France, qu'aucune insulte ne saurait obliger à sortir de la légalité la première, a été tout entière aux ordres des hommes du 8 août, quels que fussent leurs antécédents et leurs projets visibles. Elle le devait par respect pour les lois, qui ne s'opposaient point à ce que les fauteurs de contre-révolution reparussent au pouvoir dans l'intervalle d'un budget à l'autre. Devenus maîtres, ils se sont bien gardés de se séparer tout à fait de ces hommes et de ces souvenirs de la révolution, pour lesquels ils font éclater une horreur si grande. Ils ont voulu une guerre pour avoir de la gloire, et il n'y aura de gloire que pour notre marine, qui a donné, dans la baie de Si-di-Ferruch, un exemple d'obéissance admirable; pour notre armée, qui s'est montrée digne survivante de celles qui succombèrent sous les murs de Paris et à Waterloo; pour la France, que quinze années de la liberté la plus combattue ont vue se relever en état de faire encore parler d'elle.

Que si nous reportions nos regards sur les mille détails du gouvernement, nous y verrions la même chose: les doctrines de l'ancien régime, et les moyens créés par le nouveau; la contre-révolution bourdonnant impuissamment autour d'une vieille et vigoureuse machine administrative, qui va sans elle, pourvu qu'on laisse à peu près faire des premiers commis attachés à la même besogne depuis trente ans. Leurs gendarmes, leurs pré-

fets, leurs gouverneurs militaires, leur conseil d'État, ce n'est point eux, c'est encore l'organisation impériale. Tout ce qu'ils obtiennent d'avantages contre les lois, ils le doivent à quelques restes des règlements absolus qu'il nous fallut faire pour avoir la paix dans l'intérieur, quand nous avions l'Europe entière sur les bras. Mais l'immuable loi de développement de ce gouvernement représentatif, qui veut que nous respections au pouvoir tout ministère qui n'a point formellement rompu avec la légalité, nous rendra l'empire de la majorité ; et, quand il arrivera encore que la France soit victorieuse, on ne sera plus en danger de se rencontrer dans les mêmes acclamations avec ceux qui n'aspirent qu'au renversement de nos libertés. (*National.*)

Des hommes qui avaient fait partie de la chambre des Cent-jours sous le second Empire, se trouvaient parmi les votants de l'adresse contre le ministère Polignac. C'était une occasion de guerre. Le parti royaliste soutenait qu'ils étaient *indignes* de siéger dans une chambre, sous la maison de Bourbon ; le parti libéral, que leur nomination était régulière et *légale*. La *légalité* était alors une arme puissante dont le gouvernement se désaisissait.]

15 juillet 1830.

L'*Universel* s'empare aujourd'hui d'un des arguments les plus absurdes et les plus rebattus de la *Gazette* contre les 221 ; c'est qu'un certain nombre d'entre ces députés, ayant fait partie de la chambre des Cent-Jours et étant censés avoir adhéré aux déclarations de cette

assemblée, ne peuvent être admis à venir prêter serment aujourd'hui à la Charte et au roi, c'est-à-dire à siéger dans la prochaine chambre.

L'*Universel* cite avec indignation ces paroles tirées du texte de l'un des actes de la chambre des Cent-Jours : *La charte, étant une ordonnance de réformation toujours révocable de sa nature, ne peut être un engagement obligatoire pour la nation*, etc. Il demande par quel miracle cette charte, qui n'était alors qu'une ordonnance de réformation révocable de sa nature, est devenue tout à coup l'arche sainte des libéraux, le palladium des libertés françaises.

L'*Universel* ne sait pas peut-être que ce n'est point la Chambre des Cent-Jours qui a imaginé d'appeler la charte une ordonnance de réformation. Cet honneur appartient à son parti, si tant est que l'*Universel* soit avoué par un parti ; c'est M. le chancelier Dambray qui, en présentant aux chambres de 1814 l'œuvre des méditations de Louis XVIII, l'appela, à l'étonnement de toute la France, une *ordonnance de réformation*, sans doute pour éviter l'emploi du terme révolutionnaire *constitution*, dont s'était servi le sénat dans son adresse au prince lieutenant-général du royaume.

C'est encore M. Dambray qui se chargea, par son commentaire du préambule de la charte, de bien établir que ce n'était là qu'une concession révocable ; et, de fait, pendant cette première année de restauration, on ne s'aperçut pas qu'il y avait une Charte ; c'était le bienheureux ancien régime et la France impériale tout étonnés de se trouver ensemble et si d'accord. On gouvernait par ordonnances ; on ne se souvint des deux chau-

bres instituées par la charte que lorsque le débarquement de Bonaparte obligea de les convoquer. C'est cet oubli des promesses faites à la nation que ne craignit point d'avouer Louis XVIII, lorsque, de retour après Waterloo, il dit dans sa proclamation à la France: *Mon gouvernement a dû faire des fautes, et il en a fait.*

Les fautes du gouvernement de Louis XVIII, pendant la première restauration ont produit les Cent-Jours; ces temps appartiennent déjà à l'histoire: la vérité est connue sur eux et peut être dite; il n'y a point eu d'autre conspiration pour ramener Bonaparte que la faute d'appeler la charte une *ordonnance de réformation* et de la laisser de côté, à peine promulguée, comme *révocable de sa nature.* L'ascendant de Bonaparte sur les hommes qui l'avaient vu l'épée à la main, et qu'une maladroite ordonnance envoyait *courir sus* à leur ancien général, a fait le reste.

Maintenant ce changement d'opinion au sujet de la charte, qui paraît si merveilleux à l'*Universel*, de la part de quelques-uns des membres constitutionnels de la dernière chambre, n'a rien que de fort simple. En 1814, la charte, laissée de côté par la restauration qui l'avait octroyée, dut paraître en effet aux hommes dont parle l'*Universel* un engagement peu sérieux. On la leur avait présentée comme une concession révocable, et ils la traitèrent absolument comme la restauration elle-même leur avait appris à la traiter.

Après les malheurs de Waterloo, malheurs que Louis XVIII eut la sagesse de vouloir regarder comme étant communs à sa dynastie et à la France, on n'appliqua pas encore la charte, mais du moins on l'essaya

comme instrument de gouvernement; on tâcha de faire par elle ce qu'avant les Cent-Jours on avait fait sans elle, et ce fut beaucoup. La charte torturée, interprétée, valut mieux pour la France que la charte méprisée et laissée de côté. La difficulté que nos absolutistes entrés dans les voies parlementaires éprouvèrent à fausser la charte dans quelques-unes de ses dispositions, fut une épreuve décisive en faveur de cette charte. On se dit que la contre-révolution, en s'avisant d'opprimer et d'exploiter la France au moyen de la légalité, prenait, à son insu, avec la légalité, le plus fort des engagements, celui qui naît de la puissance des habitudes. Survint une loi d'élections qui garantit de la manière la plus certaine à l'intérêt dominant en France l'acquisition future de la majorité des voix dans une des trois branches de la législature. et dès lors, en effet, la charte parut à tout le monde *le palladium des libertés françaises;* il ne faut pas que l'*Universel* s'en étonne.

Oui, les hommes de la chambre des Cent-Jours qui ont pu se trouver dans la chambre de 1830 croyaient la charte mauvaise en 1815, et aujourd'hui ils la croient excellente. C'est qu'une constitution n'est bonne qu'autant qu'elle est observée. Le pouvoir n'observait pas la charte avant les Cent-Jours, et aujourd'hui il est forcé de l'observer. Il y a un an que le ministère du 8 août lui a déclaré intentionnellement la guerre, et il n'a point encore trouvé l'endroit où la frapper; il succombera sans avoir osé sortir de la charte, ou, s'il en sort, sa chute sera plus précipitée et plus terrible encore. Nous le répétons, les membres de la majorité des 221 anciens députés des Cent-Jours sont conséquents avec eux-

mêmes. En 1815, ils disaient : La charte n'est pas bonne, car elle ne nous a nullement garantis des caprices du bon plaisir ; en 1830, ils disent : La charte est excellente, car la pratique en est désormais établie ; il serait très périlleux de la violer. et, telle qu'elle est, l'arbitraire est impossible avec elle. (*National.*)

[Danger et inconséquence de l'appel que le parti royaliste essaie de faire aux classes inférieures.]

29 juillet 1830.

Un charbonnier, membre de la députation qui est venue féliciter Sa Majesté sur la prise d'Alger, au nom des forts de la halle et des ouvriers du port, s'est écrié, au moment où le roi passait près de lui : « Sire, le char- » bonnier est maître dans sa loge ; croyez-moi, soyez » aussi maître chez vous. » Le journal ministériel qui conte cette petite anecdote, ajoute que Sa Majesté a souri et que le mot a fait fortune dans tout le château. *comme on pense bien.*

Ainsi, voilà un petit pendant trouvé à l'adresse des 221. Nous ne garantissons pas du tout le propos du charbonnier, mais on y croit à la cour ; il a été soigneusement répété dans les bureaux du ministère. Le journal confident des dernières illusions du parti est heureux et fier d'y retrouver sa pensée et presque son langage. Certaines intrépidités qui défaillaient se sont même senti relever en entendant dire que l'opinion des charbonniers, des portefaix, des dames de la halle, était

bsolument la leur ; que le roi devait être maître chez ui..... Le mot du charbonnier a donc une véritable mportance ; c'est l'événement du jour. Qu'il ait été fait u château, ou qu'il soit réellement parti de l'intelligence de quelque rude et honnête compagnon charbonnier, le conseil n'en va pas moins à son adresse ; il est concis. mais clair, et, si l'on en croit le journal ministériel, il n'a pas été trouvé mauvais là où peut-être on aurait quelque penchant à le suivre.

Un autre journal, qui n'a pas toute la confiance du ministère, mais qui partage tous ses sentiments, s'écrie, à propos d'une opinion exprimée par nous ces jours passés : « On ne veut point de sabots ni de piques, mais » on veut bien des patentes..... Quoi ! les patentes sont » au-dessus des sabots ! Y pense-t-on ! » Voilà qui caractérise, bien mieux encore que la petite histoire de l'orateur charbonnier, la situation désespérée de nos contre-révolutionnaires. Quand on s'est mis en opposition avec l'esprit public dans un pays, quand on ne peut s'entendre ni avec les chambres qui le représentent légalement, ni avec les organes tout aussi légaux que lui fournit la presse, ni avec la magistrature indépendante qui ne relève que de la loi seule, il faut bien trouver dans la nation une autre nation que celle qui lit les journaux, qui s'anime aux débats des chambres, qui dispose des capitaux, commande l'industrie et possède le sol. Il faut descendre dans ces couches inférieures de la population où l'on ne rencontre plus d'opinions, où se trouve à peine quelque discernement politique, et où fourmillent par milliers des êtres bons. droits, simples. mais faciles à tromper et à exaspérer. qui vivent au jour

le jour, et, luttant à toutes les heures de leur vie contre le besoin, n'ont ni le temps, ni le repos de corps et d'esprit nécessaires pour pouvoir songer quelquefois à la manière dont se gouvernent les affaires du pays. Voilà la nation dont il plairait maintenant à nos contre-révolutionnaires d'entourer la couronne. Et, en effet, c'est dans les bras de la populace qu'il faut se jeter quand on ne veut plus de lois. C'est ce qu'ont fait avec succès les rois d'Espagne, de Portugal et de Naples : l'exemple sourit à nos absolutistes. Mais ce qui se peut au delà des Pyrénées et dans les Calabres ne se peut pas chez nous.

Nous rions de ce projet désespéré, et maintenant si visible, d'opposer les classes inférieures de la population à la classe dite des patentés. On ne réussira à rien de semblable, parce que, si le peuple pouvait être encore aujourd'hui soulevé et précipité dans quelque rêve de bien-être imaginaire, il ne le serait que par la classe intermédiaire, qui est plus près de lui, et qui, dans toutes les révolutions, lui a fourni des chefs et prêté ses propres idées, ses propres passions. Entre le prolétaire et l'électeur à cent écus, il y a bien des degrés encore. La classe qu'on affecte d'appeler des *patentés* s'étend bien au delà du cens électoral. L'homme qui paie cent francs de contribution est bien plus près des lumières de la classe aisée que de l'abrutissement de la classe tout à fait misérable. Entre celui qui fait son métier dans une échoppe, et celui qui l'exerce dans un magasin, l'intérêt est le même, c'est de voir régner la confiance, de trouver des débouchés, de payer de petits impôts. De plus, il est bien rare que l'un comme l'autre de ces

ds. l'un grand, l'autre petit, n'ait pas l'idée
noins arrêtée, plus ou moins claire, que, moins
de courtisans enrichis, de gens nourris dans
ois à rien faire, de prélats promenés dans des
à six chevaux, de troupes de parades, plus lui,
bourgeois, vivra facilement de son travail. Ces
t trop simples pour que les honnêtes gens de la
moins favorisée. celle dont le bien-être monte
sse avec le prix du pain, ne s'y élèvent pas eux-
assez généralement. Ainsi, de degré en degré,
ient par les intérêts dans cette immense popu-
l'on voudrait nous donner comme pouvant être
politiquement en patentés et en manouvriers.
uit de la seule égalité possible, l'égalité devant
u milieu est cette classe conservatrice qui par-
la fois des besoins du peuple et des lumières
es supérieures. Quand la classe intermédiaire
-puissante comme elle l'est chez nous, elle est la
modératrice du peuple ; quand elle est sage,
n ne la met pas dans la nécessité de défendre ses
ar tous les moyens, le peuple est sage aussi ; car
ovocation au désordre ou à la conquête d'un
illeur ne peut arriver jusqu'à lui qu'en traver-
lasse moyenne.

il y a dans nos contre-révolutionnaires une chose
prenante que le projet de précipiter le peuple
es institutions, c'est la prétention toute nouvelle
x qu'ils sont les véritables amis du peuple, qu'ils
ssent au bien-être des classes inférieures, et que
ous qui repoussons durement le pauvre, qui le
is d'incapacité politique, qui le condamnons à

travailler, à souffrir et à n'être rien. Et qu'ont-ils fait, depuis quinze ans de restauration, en faveur de ce peuple dont ils déplorent aujourd'hui hypocritement les misères? Qu'ils renouvellent demain, par ordonnance, la loi des élections, et l'on verra s'ils baisseront ou bien s'ils élèveront encore le cens électoral, eux qui, sans doute par amour pour le peuple, par crainte de la prépondérance des propriétaires, ont armé les colléges de département du double vote!

Pour travailler avec quelque efficacité à l'amélioration du sort du peuple, pour faire pénétrer chez lui des idées d'ordre, d'économie, des habitudes de tempérance, pour intéresser sa raison à l'ordre de choses actuel, il fallait au moins l'initier au premier, au plus indispensable moyen de communication entre les esprits; il fallait permettre qu'on lui apprît à lire, qu'on essayât de lui inspirer le goût de quelque instruction. Est-ce en fermant les écoles, en persécutant les instituteurs, en opposant partout aux conquêtes d'une admirable méthode la routine des ignorantins, qu'on a contribué au bien-être du peuple? Ceux qui ont insulté aux cendres de Larochefoucault parce qu'il avait consacré toute sa vie à l'instruction, à l'amélioration du sort du peuple, demandent aujourd'hui pourquoi les sabots seraient moins en honneur que la patente de l'électeur à cent écus; pourquoi l'opinion d'un fort de la halle ou d'un charbonnier ne vaudrait pas celle d'un député votant de l'adresse!

En vérité il faut une situation bien perdue pour passer ainsi, sans rougir, d'une exagération à l'exagération opposée. Ces gens-là ne peuvent être rien de ra-

onnable. S'ils ne sont pas despotes furieux, il faut qu'ils oient démagogues fous. Tous les jours ils reprochent à a révolution d'avoir armé le peuple contre les coalitions trangères, et les voilà qui veulent armer le peuple ontre le pacte qui a terminé chez nous la révolution et endu la paix à l'Europe ! Ils nous accusent d'avoir crié : Guerre aux châteaux ! paix aux chaumières ! quand les habitants des châteaux étaient allés se ranger sous la bannière de l'étranger, et les voilà qui crient : Gloire aux gens en sabots ! haine aux patentés ! honneur aux corporations d'ouvriers, aux compagnons, aux dames de la halle ! et mort aux députés votants de l'adresse ! Qu'ils essaient donc d'assembler le peuple, de lui remontrer qu'il est malheureux, et qu'il peut changer son sort en se comptant et en se faisant justice, ils verront si le peuple ira se présenter au Palais-Bourbon. Insensés ! ils ne s'aperçoivent pas que, s'il était possible que le peuple reparût jamais tel qu'on l'a vu en 1792 et 1793, c'est encore eux qui sont aux premiers rangs, et non pas nous. (*National.*)

[Le coup d'État, longtemps en suspens, avait été frappé. En l'annonçant, l'article demande qu'on y résiste, et il ne se méprend pas sur le caractère révolutionnaire que cette mesure va dorénavant imprimer aux choses politiques.]

30 juillet 1830.

Le ministère du 8 août n'a pas cru devoir se présenter au jugement de la chambre ; il veut s'en tenir au jugement des colléges électoraux. Il a reconnu qu'il était

impossible qu'il ne succombât pas devant les lois; il vient de renverser toutes les lois que la France avait appris à pratiquer, à respecter, à chérir depuis quinze ans.

Les trois ordonnances paraissent dans le *Moniteur* en même temps que notre feuille de ce jour. Elles n'ont pas besoin de commentaire. Elles prouveront la sincérité des serments d'attachement à la légalité, à la charte, aux institutions qui, depuis un an, ont été opposés par les hommes du pouvoir aux cris d'alarme que nous arrachait une trop juste prévoyance.

La France rentre dans une carrière dont elle se croyait heureusement sortie depuis quinze ans. Elle retombe en révolution par le fait même du pouvoir. Jetée, malgré elle, hors des voies de la légalité, elle est menacée de n'y plus rentrer que par des tempêtes.

C'est une consolation au moins pour la France de pouvoir se dire qu'elle n'a point commis de faute, qu'elle n'a motivé en rien par sa conduite, depuis un an, les tyranniques mesures qui viennent d'être adoptées contre elle. La justice, c'est-à-dire l'observation des lois, est de son côté; elle puisera dans ce sentiment le courage nécessaire pour persévérer dans la défense de son droit.

Le ministère avait demandé une chambre au pays: cette chambre a été nommée librement et régulièrement. Elle exprimait les opinions de la France; elle devait être convoquée au 3 août prochain; elle seule pouvait accorder le budget de 1831.

Ce qui reste à faire à la France, c'est de refuser l'impôt... La chambre, aujourd'hui brisée, a fait son devoir; les électeurs ont rempli le leur; la presse, qui, désor-

nais, ne pourra plus servir ouvertement la cause de la iberté, a fait aussi tout ce que l'on devait attendre l'elle : c'est aux contribuables maintenant à sauver la ause des lois. L'avenir est remis à l'énergie individuelle les citoyens. (*National.*)

[Les journaux libéraux avaient refusé d'obéir aux ordonnances. Un commissaire de police vint saisir leurs presses. Récit de cette expédition chez le *National*.]

27 juillet 1830.

Ce matin, à neuf heures, la place des Italiens, voisine des bureaux du *National*, a été occupée par la gendarmerie à pied et à cheval; la rue Neuve-Saint-Marc et toutes les rues adjacentes ont été parcourues par des patrouilles.

A onze heures, deux commissaires de police, appuyés par cette force armée, se sont présentés aux bureaux du *National*, et ont signifié l'ordre de M. Mangin (1), en vertu duquel ils venaient saisir les presses du *National*, par suite de notre refus de nous soumettre aux ordonnances du 26.

Nous avons déclaré à MM. les commissaires que, le pouvoir qui les envoyait étant tout à fait sorti de la légalité, nous ne devions point obéissance à ce pouvoir ; qu'eux-mêmes, officiers civils, établis tels par les lois en vigueur sous la charte, étaient en rébellion contre la

(1) Alors préfet de police.

légalité, en se faisant porteurs et exécuteurs d'un mandat attentatoire à la charte; que la saisie qui allait s'opérer ne pouvait être considérée par nous que comme le vol de notre propriété, et que ce vol ne serait consommé que par la violation, avec effraction, de notre domicile; que, dans l'impossibilité où nous étions d'opposer la force à la force, il ne nous restait qu'à protester contre la violence.

MM. les commissaires Colin, du quartier de la Cité, et Béraud, chargé des délégations judiciaires, ayant cru, malgré nos protestations, devoir procéder aux perquisitions et à la saisie, ont pénétré dans nos bureaux, assistés par la gendarmerie et les officiers de paix. Les perquisitions les plus minutieuses pour trouver les exemplaires du numéro de ce matin, qu'on supposait exister chez nous, ont été vaines. L'anxiété qui s'est emparée de la population parisienne, et la non-apparition de la plupart des journaux de l'opposition, privés de leurs imprimeurs par l'effet de l'ordonnance, avaient amené de très grand matin, aux portes du *National*, une foule considérable, qui, en moins d'une heure, avait absorbé sept mille exemplaires. Notre tirage était épuisé, et le zèle de nos imprimeurs, accablés de fatigue depuis deux jours, ne pouvait plus suffire aux demandes.

MM. les commissaires, sur notre refus d'ouvrir les portes du lieu où sont établies nos presses, ont dû recourir à l'effraction : la porte a été enfoncée. On n'a point enlevé nos presses, mais on les a fait démonter; on a emporté les pièces les plus importantes du mécanisme, et ainsi, aux termes de l'ordonnance du roi, elles ont été mises *hors d'état de servir*; car c'est le

même résultat. Ce que l'on ne peut emporter, on le détruit, on le brise; il n'y a plus de garantie pour la propriété des citoyens.

Après leur exécution, MM. les commissaires se sont retirés en nous exprimant le regret de ne pas nous avoir trouvés plus disposés à l'obéissance. Comme il est impossible que de telles violences demeurent impunies, et que les officiers civils qui se prêtent à leur exécution n'aient pas un jour à rendre de leur conduite le compte le plus grave, nous croyons de notre loyauté de dire, prévoyant déjà le moment où justice, et justice sévère, sera rendue, que MM. les commissaires Colin et Béraud ont adouci, autant qu'il a été en eux, par les formes, l'odieux de la criante mission qu'ils sont venus remplir. Mais le crime n'en est pas moins commis, les lois ne sont pas moins violées; et, si l'on ne s'est pas porté contre nous à des extrémités sanglantes, si nous n'avons pas été assassinés en plein jour par des soldats, chez nous, dans le lieu où nous nous livrions, sous la protection des lois, à l'examen des actes du pouvoir et à la défense des droits du pays, ce n'est pas parce que MM. les commissaires ont été polis, c'est que nous avons cru que notre devoir, comme citoyens et comme écrivains, devait se borner au refus d'obéissance. Les refus d'obéissance sans voies de fait suffiront, nous l'espérons encore, à sauver nos libertés. Nous étions placés à l'avant-garde; nous avons fait, pour notre part, ce que nous n'avions cessé de conseiller au pays en cas de suspension de la légalité. Que le refus d'obéissance descende maintenant jusqu'au dernier des contribuables, et cet échafaudage monstrueux tombera. Nous avons sacrifié notre pro-

priété comme écrivains, nous sommes prêts à la sacrifier comme contribuables. (*National.*)

[État de la capitale au début de la révolution de juillet.]

27 juillet 1830.

Depuis les premiers jours de la révolution, Paris n'avait pas été aussi agité qu'il l'est depuis deux jours. L'absence de toute publicité contribue encore à cette excitation extraordinaire. On sort de chez soi pour aller aux nouvelles. La police a fait fermer un grand nombre de cafés, de cabinets de lecture, de lieux où l'on avait coutume de trouver les journaux.

Les feuilles qui ont paru ce matin, sans autorisation, sont dévorées au milieu de groupes inquiets et presque sous la baïonnette des gendarmes. L'immense population de Paris ne veut pas obéir aux ordonnances; elle proteste par tous les moyens qui sont en elle. Les ateliers se ferment partout; les riches magasins des rues de Richelieu, Saint-Honoré, Saint-Denis, sont à peine entr'ouverts. Le Palais-Royal, si brillant aux jours de paix, si fameux dans les premières journées de la révolution, n'est plus qu'une triste prison. On a fermé les grilles, fait évacuer le jardin et les couloirs. Les Tuileries aussi sont fermées. Tout emplacement qui peut servir à un attroupement est occupé par la gendarmerie, la garde royale et la troupe de ligne.

Cependant, d'heure en heure, l'alarme croît. Ceux qui sortent de chez eux en curieux ou en promeneurs

courent risque de tomber au milieu de rassemblements lancés dans toutes les directions, et que la force armée a la plus grande peine à contenir. De part et d'autre le sang a coulé. Trois gendarmes, dit-on, ont été tués, et plusieurs ouvriers, des femmes même, sabrés et foulés aux pieds des chevaux. Un mot, un seul mot, la révocation des ordonnances, rétablirait tout à coup le calme comme par enchantement ; mais ce mot ne vient point, on ne l'espère même plus, et les suites de cette inconcevable provocation sont désormais incalculables. Nous l'avons voulu ! disent les infâmes journaux salariés. Non, nous ne l'avons pas voulu ; mais malheur à qui a pris cette épouvantable responsabilité sur sa tête.

(*National.*)

[C'est le peuple qui a vaincu ; c'est pour lui que doivent être les résultats de la lutte qui vient de renverser la branche aînée des Bourbons, et qui depuis lors se nomma *Révolution de juillet*.]

30 juillet 1830.

Il n'y a point de termes qui puissent rendre l'impression qu'a produite la conduite du peuple de Paris sur ceux qui l'ont observée dans les journées d'aujourd'hui et d'hier.

Injustes que nous étions ! nous le croyions désintéressé dans les questions constitutionnelles qui, depuis quinze ans, s'agitent entre nous et la contre-révolution réimplantée dans le sol par les baïonnettes étrangères. Mais ce peuple, exclu des colléges électoraux, et condamné

à l'ilotisme politique par la trop prudente timidité de nos institutions; ce peuple avait merveilleusement compris qu'une chambre des députés n'est pas faite pour recevoir les lois de la royauté, mais, au contraire, pour soumettre cette royauté aux volontés nationales. Partout dans les rues, des hommes sans habit, les manches de chemise retroussées, armés d'un fusil, et courant à la défense des barricades, disaient : Nous voulons nos députés; nos députés savent ce qu'il nous faut, et le roi ne le sait pas; nous ne poserons nos armes que quand on nous rendra nos députés, et en outre, il faudra nous payer les frais de la guerre, c'est-à-dire nous rendre les couleurs nationales et tous les droits qui nous appartiennent.

Peindre l'intrépidité, l'intelligence, l'infatigable ardeur avec lesquelles le peuple s'est prodigué dans une foule d'attaques meurtrières, depuis deux jours, serait impossible. Cet héroïsme particulier à la nation française, en Europe, ne s'était montré dans aucune circonstance tel qu'il a éclaté à la lecture des infâmes ordonnances du 26. Il faut ajouter encore qu'on a bien vu que ce peuple n'était plus celui de l'ancien régime, mais celui que la révolution a formé. Le peuple n'a point égorgé ceux qui tombaient entre ses mains. Il a été clément autant que brave. Il a traversé les appartements des Tuileries sans détruire, sans piller, sans emporter. Il a arboré, sur la demeure des rois, l'étendard tricolore. C'est un fait qu'il faut proclamer, en attendant que les délibérations de nos députés en aient fait un des résultats de la victoire.

Il ne nous appartient pas d'aller au-devant de ce que

pourront décider les représentants légaux du pays. Mais le retour aux anciennes couleurs est le vœu unanime des citoyens; ce vœu sera entendu. En un mot, c'est le peuple qui a tout fait depuis trois jours. On ne l'a ni harangué, ni excité, ni poussé; il a obéi à ses sentiments et à ses instincts; il a été puissant et sublime. C'est lui qui a vaincu; c'est pour lui que devront être tous les résultats de la lutte. (*National.*)

[Le roi Louis-Philippe était sur le trône. MM. Thiers et Mignet avaient quitté le *National*, et Carrel avait pris la direction de ce journal, qui, fondé pour combattre le ministère Polignac et témoin de sa chute, se trouvait désormais au sein d'une révolution victorieuse et en face d'un gouvernement encore mal affermi. Il fait ici sa profession de foi, qui est toute favorable au nouvel ordre de choses. On verra comment les événements la changèrent peu à peu.]

30 août 1830.

Les écrivains qui fondèrent, il y a huit mois, le *National*, s'étaient rapprochés par le commun pressentiment des événements mêmes qui viennent de s'accomplir.

Ils avaient cru apercevoir dans la charte les conditions de la liberté véritable; et, malgré les imperfections dont elle était entachée, ils l'avaient jugée capable de faire le bonheur du pays. à la seule condition d'être observée.

Mais en même temps ils s'étaient dit qu'il était impossible que la royauté, telle qu'elle avait été restaurée en 1814 dans la branche aînée des Bourbons, observât tou-

jours la charte; que cette royauté, faisant descendre son droit d'en haut, et prétendant nous avoir octroyé les libertés que nos armes et notre civilisation avaient conquises, devait être tentée, à chaque difficulté constitutionnelle qui s'élevait entre elle et le pays, de se donner gain de cause par la force et en vertu de son prétendu droit divin; que le temps auquel cette royauté, nécessairement contre-révolutionnaire, serait obligée de violer la loi, approchait; que la déception, comme moyen, avait été épuisée par le règne de Louis XVIII; que Charles X avait pu sortir du ministère Villèle par le ministère Martignac, et faire croire encore à des intentions jusque-là trompées et meilleures pour l'avenir; mais que, du ministère du 8 août, Charles X ne pouvait sortir que par un coup d'État, conséquemment en abîmant avec lui sa dynastie.

Voilà ce que croyaient, il y a huit mois, les écrivains du *National*. En prenant la plume, ils présageaient donc, et presque à la distance où ils étaient d'eux, les abominables attentats de juillet dernier. Impuissants à détourner le mal, ils crurent pouvoir être utiles en le dénonçant longtemps à l'avance. Ils attaquèrent avec énergie cette prétention de nous avoir octroyé la charte qui portait en elle-même la menace de la révoquer quelque jour, et sur laquelle très peu d'esprits étaient éveillés. Ils allèrent fouiller les actes du gouvernement provisoire de 1814, pour prouver que la France, même sous les baïonnettes étrangères, n'avait pas été livrée sans condition à ce que la royauté contre-révolutionnaire osait appeler son pouvoir constituant. Ils dirent qu'il fallait que cette royauté renonçât à toute idée de

pouvoir antérieur et supérieur à la charte, ou qu'elle se préparât à aller encore une fois mendier son pain dans les cours étrangères; ils menacèrent les Bourbons du sort des Stuarts; ils peignirent l'état honteux de l'Angleterre avant 1688, et sa prospérité si soudaine et si belle après cette glorieuse révolution, qui n'avait été que la substitution d'une dynastie à une dynastie, d'un prince appelé par contrat à un prince ramené comme un maître par les événements. Ces avertissements valurent un procès au *National*, et il fut condamné.

Peut-être on se souvient que des journaux plus anciens et sans doute non moins consciencieux défenseurs de la cause libérale, blâmèrent le *National* d'avoir soulevé, disait-on, des questions imprudentes, et rappelé des temps qu'il fallait oublier, contesté un droit pour lequel il y avait prescription, après quinze années d'exercice non contesté. Les écrivains du *National* se résignèrent à paraître moins politiques que leurs confrères plus accrédités, et comptèrent sur l'événement pour être justifiés. Ils l'ont été plus promptement et par une moins grande effusion de sang qu'ils ne l'eussent espéré peut-être. Comme journalistes et comme citoyens, personne ne s'est plus décidément, plus énergiquement précipité qu'eux dans les périls de ce dénoûment qu'ils avaient si bien prévu et tant annoncé. C'est d'eux qu'est parti l'exemple de la résistance; c'est à eux et dans leurs bureaux que sont venus se rallier et les électeurs de Paris et ceux de leurs collègues journalistes qui pensèrent les premiers à organiser l'insurrection; c'est par leur conseil qu'ont été prises la plupart des déterminations décisives; c'est de leurs presses, à

moitié brisées par la police contre-révolutionnaire, que sont sortis les premiers appels aux armes, et, après la victoire à laquelle ils avaient contribué de leurs personnes, lorsque le despotisme vaincu s'était enfui, et qu'il était tant à craindre que l'anarchie, en l'absence de tout gouvernement, ne succédât, c'est eux encore qui ont hasardé dans Paris l'effet du nom du duc d'Orléans, et découvert, pour ainsi dire, à cette population victorieuse, et comme embarrassée de sa victoire, le puissant mot d'ordre qui devait tout rallier dans le beau résultat que nous avons peine à croire encore.

N'ayant cessé de vouloir, de demander pour la France la *royauté consentie*, et telle qu'elle existe aujourd'hui, il serait surprenant que les rédacteurs du *National* n'eussent pu, sans démériter, s'employer à la consolidation de l'édifice dont ils peuvent passer pour avoir jeté les fondements, et qu'ayant vu prévaloir le système recommandé par eux depuis qu'ils existent, ils fussent obligés de tourner contre lui la même ardeur, la même vivacité, les mêmes sentiments qui les firent distinguer dans le combat contre la tyrannie. Il serait plus surprenant encore qu'ils ne pussent consacrer au service de la royauté consentie leur jeunesse, leur activité, leur amour du travail, leur goût pour tout ce qui est noble, grand, national, sans encourir le blâme de ceux qui se sont arrangés dix ans de la royauté de droit divin, la croyant compatible avec les libertés publiques, et s'écriant bonnement à chaque usurpation nouvelle : *Si le roi le savait !*

Plusieurs des écrivains du *National* ont accepté des emplois, et n'y seront assurément ni moins désintéressés,

ni moins dévoués au pays, ni moins utiles qu'ils ne l'ont été comme journalistes; mais chacun d'eux, à l'avenir, répondra de sa propre conduite. Ils ont compris que, quelque popularité qui entourât le nouvel ordre de choses, à la longue il fallait que les défiances naturelles, salutaires même, de gouvernés à gouvernants, se rétablissent, et qu'il n'était pas toujours possible aux mêmes hommes de sentir à la fois comme le pouvoir et comme le pays. En un mot, ils n'ont pas cru qu'il leur convînt de se présenter dans un journal comme juges des actes mêmes auxquels ils pourront être appelés à prendre part. Quant au *National*, la pensée dans laquelle il a été conçu lui interdisait de devenir jamais feuille ministérielle. Il restera ce qu'il était sous l'ancien gouvernement : indépendant.

Dans cette situation, le *National* n'a point de profession de foi à faire; son avenir est tracé par la conduite qu'il a tenue jusqu'à ce jour. Il est fier d'avoir si manifestement désiré ce qui existe, avant que personne même osât y songer. Le glorieux événement qui a porté au trône la famille d'Orléans est la réalisation de ses plus anciennes espérances. Il ne se tournera point contre un résultat auquel il a contribué de tous ses moyens; et ce serait travailler contre le nouvel ordre de choses que d'accuser avec amertume l'administration actuelle des embarras inséparables d'une position aussi difficile que la sienne. Tout ce que nous écrivons ici, poussés quelquefois par des sentiments de jalousie ou de vanité blessée, est pris au mot dans ces départements du Midi ou de l'Ouest où s'agitent encore quelques éléments de contre-révolution. Il y a peut-être plus d'une cour où

l'on se réjouit à ces boutades d'humeur ou d'ambition désappointée, comme si Paris était dans l'anarchie, et que cette royauté, si heureusement régénérée, fût au moment d'être renversée par les factions, et que de nouvelles coalitions eussent trouvé du moins un prétexte.

Non-seulement le *National* ne voit point d'opposition à faire, mais il croit que le mieux est de s'intéresser à cette administration si entravée sur son terrain couvert de débris, de la conseiller, de la pousser avec bienveillance, de la soutenir au besoin contre de ridicules inimitiés. C'est à peu près ce qu'a fait depuis un mois le *National*. Il continuera ce qu'il croit une tâche utile et patriotique ; mais désormais, séparé de toute fonction publique, on ne le soupçonnera plus d'agir par intérêt de position. Il sera indépendant dans ses éloges comme dans son blâme, mais il ne veut pas plus dépendre d'une administration, quelle qu'elle soit, que de l'exagération de quelques hommes ou de la folie de quelques jours. Il a toujours été conduit sous le dernier gouvernement par son amour du bien public et son intelligence des situations : telle sera encore sa loi invariable. Après tout, les attaques fort déplacées dont il a été l'objet depuis quinze jours ne seraient plus collectives ; elles ne s'adresseraient désormais qu'à une seule personne, celle qui s'est fait connaître hier pour directeur unique du *National*, et l'on doit s'attendre qu'elles seraient relevées. (*National.*)

[La commotion de Paris avait été suivie de la commotion de Bruxelles, et les événements qui ont détaché la Belgique de la Hollande commençaient.]

30 août 1830.

L'ordre est rétabli dans Bruxelles : c'est-à-dire que la paix y règne comme dans une suspension d'armes, et que la population traite maintenant avec le roi. Des commissaires ont été envoyés à la résidence de Loo. C'est de là que Sa Majesté le roi des Pays-Bas fera connaître ses intentions.

Au travers des récits confus qui remplissent les journaux belges, tout ce que l'on peut démêler jusqu'ici, c'est que la totalité de la population a été entraînée dans un mouvement, sans objet bien déterminé, et qui du moins n'avait été provoqué d'une manière immédiate par aucun acte du pouvoir.

C'est le peuple qui s'est ému d'abord. Il est probable que la nouvelle des événements de France a suffi pour cela. Les vieux souvenirs du régime impérial se sont réveillés dans la classe inférieure : elle s'est crue française encore; comme nos malheurs de 1814 ont été pour elle le commencement des servitudes dont elle se plaint, elle s'est levée d'instinct en apprenant que les couleurs nationales flottaient à Paris; et, comme si la délivrance eût été commune, elle a pris aussi les trois couleurs. Le peuple belge est resté Français en haine de la domination hollandaise.

La bourgeoisie seule, et surtout la bourgeoisie libérale, s'est élevée à l'ambition peut-être périlleuse, mais louable, de rester indépendante tant du côté de la France

que de celui de la Hollande. Ainsi, la bourgeoisie de Bruxelles, en se mêlant au mouvement, en a bientôt changé le caractère. Aux couleurs françaises elle a fait succéder les couleurs belges. Ce qui n'était de la part du peuple qu'un élan de sympathie pour la France, peu capable d'amener une révolution, est devenu, par l'intermédiaire de la bourgeoisie, une insurrection régulière de l'intérêt belge contre l'intérêt hollandais. La bourgeoisie, d'une part, désarme le peuple, rétablit l'ordre par la force, met en prison ceux qui ont arboré les couleurs françaises, et, de l'autre, pousse de rue en rue les barricades contre les soldats hollandais. C'est une des situations les plus singulières qu'offrent les annales de ce petit peuple, si jaloux, dans tous les temps, de son indépendance, et destiné, par sa position géographique, à se voir tour à tour la proie de l'un ou de l'autre de ses puissants voisins.

Il est difficile de dire comment la Belgique sortira de cette crise : du moins sa réunion à la France ne paraît nullement l'objet du mouvement, tel qu'il est dirigé par la bourgeoisie de Bruxelles. Il ne s'agit que d'une question purement locale jusqu'ici, la prééminence de l'intérêt belge sur l'intérêt hollandais. Tout dépendra de la conduite de Sa Majesté le roi des Pays-Bas. Si, pour soumettre ses sujets du midi, ce prince avait recours à des armées étrangères, il pousserait le peuple belge à des extrémités faciles à prévoir. Dans tous les cas, il ne faut point que les ennemis de notre glorieuse révolution espèrent voir naître de là une querelle européenne et des coalitions contre la France. Il n'y a point de cabinet qui ne soit heureux aujourd'hui de pouvoir professer le

principe de la non-intervention. Que chacun y tienne, et il en sera de la Belgique comme de la France, elle sortira seule et sans ébranlement pour l'Europe de cette convulsion intérieure. (*National.*)

La chambre, composée des 221 qui avaient été un des éléments de la révolution accomplie, essayait dès lors d'arrêter le mouvement révolutionnaire, et, pour cela, cherchait d'abord à se conserver. Elle faisait à la hâte une loi électorale provisoire afin de se compléter, et dispensait le plus avarement qu'elle pouvait, ce qu'on disait, ce qu'on croyait des concessions démocratiques.]

31 août 1830.

La loi dont la discussion s'est continuée aujourd'hui à la chambre n'est que transitoire, et c'est ce qu'il faut se dire pour n'être pas trop exigeant avec elle.

La chambre ne fait point une nouvelle loi électorale ; elle se reconnait en nombre insuffisant pour cela. Sa tâche consiste uniquement à modifier l'ancienne législation, de telle sorte que les réélections viennent la compléter à des conditions aussi libérales déjà que possible.

La grande difficulté dans ce moment, ce n'est pas d'arriver théoriquement aux modifications les plus radicales; c'est d'en rencontrer qui puissent entrer facilement et promptement dans la pratique, de façon que les réélections viennent bientôt au secours de la chambre. Or, les nouvelles autorités sont à peine établies dans les départements les plus favorisés ; grand nombre d'autres attendent encore leurs principaux fonction-

naires, et, jusqu'à leur arrivée, le travail du remaniement des listes ne peut se faire. Les meilleures modifications conséquemment, ce sont celles qui, en satisfaisant à peu près l'opinion, donneront le moins à faire aux nouvelles administrations et aux électeurs, car l'important, c'est de compléter promptement la chambre.

Les modifications auxquelles s'est arrêtée la chambre remplissent à peu près cet objet. Elles sont facilement praticables et satisfont en partie l'opinion. Il est impossible que les députés nommés sous l'influence de ces nouvelles conditions ne viennent pas animés de l'esprit qui a présidé à notre glorieuse révolution. Le maintien du cens d'éligibilité ne permettra pas assurément à beaucoup de jeunes gens de trente ans de venir prendre part aux travaux de la chambre ; mais, grâce à la dispense de la possession annale, quelques-uns arriveront, et cela suffira pour que les anciennes et les nouvelles générations soient enfin en présence dans la législature.

Or, ce que la chambre actuelle paraît beaucoup redouter, il faut le dire, c'est cette sorte de confrontation publique avec les hommes plus jeunes qu'elle. Dans toute la discussion d'aujourd'hui, elle a été dominée par cette crainte, au point d'accueillir avec des murmures, qui rappelaient trop les habitudes des fidèles trois cents, tous les arguments en faveur de la réduction du cens d'éligibilité, et d'applaudir, au contraire, avec la plus grande chaleur, tout ce qui a été dit pour le maintien de ce même cens. A la manière dont elle a reçu certaines allégations de M. Dupin aîné, on a vu qu'elle avait besoin de se persuader qu'elle seule avait fait la révolution, qu'elle seule avait sauvé la France, qu'elle

seule encore pouvait présider à ses destinées futures. Illusion assez commune sans doute ! car c'est le propre de toutes les grandes réunions d'hommes de ne voir qu'elles et de s'égarer par esprit de corps.

Mais il eût été à désirer que la chambre, dans son égoïsme d'assemblée, ne se laissât pas entraîner jusqu'à vouloir faire la loi définitive sans le concours de la génération de trente à quarante ans. Pour que l'amendement de M. Madier-Monjau, relatif à la dispense de la possession annale, ne fût point rejeté, il a fallu qu'un ministre vînt déclarer que le vœu de Sa Majesté était pour cette dispense. Ainsi, la majorité de la chambre allait être moins libérale, non-seulement que le roi, mais que le ministère ! On voit bien que cette chambre n'est pas née de la révolution de 1830, car le seul pouvoir qui soit véritablement né de cette révolution, la royauté nouvelle, n'a pas peur du désordre, de l'anarchie, des caprices populaires ; elle n'en parle seulement pas. Son pavois s'est élevé au sein même de nos barricades ; elle est assurée que les barricades ne seront jamais tournées contre elle.

Quant à la chambre, son origine est bien différente ; quoique élue à peine depuis trois mois, il y a si loin de ces trois mois à aujourd'hui, qu'il ne faut pas s'étonner de lui voir encore, au seul nom de peuple et de liberté, quelque peu de ces terreurs qui ont marqué toute l'époque de la restauration. Mais, que la chambre y prenne garde, de telles frayeurs ne peuvent pas faire aujourd'hui les affaires de la France. Il faut connaître son temps, s'en arranger, ou se retirer. (*National.*)

[Réponse à M. Dupin, qui prétendait que la chambre avait autant fait en délibérant que la population de Paris en combattant. Là se voit de la manière la plus vive combien la détermination instinctive et ardente d'un peuple l'emporte sur les conseils d'une sagesse plausible, et combien aussi un désordre violent, mais décisif, qui d'abord semble tout compromettre, épargne véritablement de maux à la société.]

1er septembre 1830.

La chambre est dans la condition d'une assemblée qui sent que son existence est menacée et qui veut durer à tout prix ; elle se proclame elle-même une nécessité ; elle se croit dans le cas de cette glorieuse Assemblée constituante, qui jeta les fondements de notre liberté, et à laquelle on reprocha d'avoir trop généreusement consenti à se retirer après sa tâche remplie. Elle a fait cette révolution, dit-elle ; elle a sauvé la patrie, et veut continuer à la sauver encore : elle ne s'éloignera qu'après avoir conjuré tous les dangers et prévenu l'effet de vœux imprudents.

Voilà à peu près comme s'exprimait hier, au milieu des applaudissements d'une majorité née tout à coup au sein des deux centres, un orateur qui, dans beaucoup de circonstances, a certainement prouvé qu'il aimait la liberté, mais qui, dans beaucoup d'autres aussi, a prouvé qu'il avait contre elle des préventions déraisonnables. Assurément, si la chambre s'était trouvée réunie à Paris et en pleine session lorsque les criminelles ordonnances de juillet furent publiées ; si, chassée du lieu de ses séances, elle était allée chercher quelque autre jeu de paume, et que là, bien avant que le peuple eût signalé son indignation, elle eût protesté au nom des lois du

pays. déclaré la charte violée. le contrat rompu. et les citoyens dans l'obligation de courir aux armes pour chasser la dynastie parjure; alors. disons-nous, la chambre eût fait réellement la révolution de 1830; elle eût conduit cette révolution du commencement jusqu'à la fin. et, aujourd'hui qu'il s'agit d'en déterminer les résultats. elle pourrait dire : « Laissez-nous faire; fiez-» vous à nous du soin de fixer les conditions de votre » liberté future. car nous ne sommes pas seulement des » hommes sages. vous avez vu que nous étions capables » de sacrifier l'ordre quand il fallait sauver la liberté. » A moins que la chambre ne pût tenir ce langage, nous ne concevons pas qu'elle ait entendu avec tant de plaisir M. Dupin faire la distinction entre les *délibérants* et les *combattants*, et dire que les uns n'avaient pas moins fait que les autres.

La chambre n'était point réunie quand les ordonnances parurent; elle était encore dispersée dans les départements : il lui a donc été matériellement impossible de donner le premier exemple de résistance. Mais, de ce qu'on n'est pas fondé à supposer que, présente, elle eût manqué à sauver la patrie. il ne s'ensuit pas qu'on soit obligé de la traiter absolument comme l'ayant sauvée. Absente. elle n'a pas été mise à l'épreuve. C'est un malheur pour nous. peut-être; mais c'est aussi un inconvénient pour elle. Il ne lui appartiendra jamais de dire que ses délibérations ont autant fait que nos armes; quand elle a commencé à délibérer. nous avions vaincu; il n'y avait plus dans Paris un soldat de l'usurpation.

La chambre n'était point réunie; mais. si elle l'eût été, demandons-nous un moment. d'après les disposi-

tions de sa majorité actuelle, ce qu'elle eût fait? Sans doute, la population de Paris, impatiente, indignée comme elle était, se fût portée au lieu des séances des députés, comme elle s'est portée aux bureaux des journaux en l'absence de toute autre puissance dirigeante; supposez une des lumières de cette majorité, qui ne veut point des hommes de trente ans, s'avançant pour répondre à un rassemblement de citoyens, venus pour demander ce qu'il y avait à faire. « Messieurs, aurait probablement dit l'orateur, nous ne pouvons vous dire rien, absolument rien, sinon que les ordonnances sont illégales. — Mais, aurait-on répondu, nous le savons aussi bien que vous; nous demandons ce qu'il y a à faire contre des ordonnances illégales. — Messieurs, ceci n'est plus de notre compétence, aurait peut-être dit l'homme de la chambre. » Et l'on se serait séparé le découragement et la mort dans l'âme. Or, il est arrivé quelque chose de fort semblable à cela, et nous en appelons aux souvenirs de l'honorable député qui a tout à coup oublié les héroïques efforts de la population de Paris pour dire à la chambre : « Montons au Capitole ensemble : nos délibérations ont sauvé le pays. »

Loin de nous la pensée de vouloir reprocher à qui que ce soit de n'avoir pas deviné, le matin du 26 juillet, qu'en trois jours une pareille révolution pouvait être accomplie; et que ce peuple, tant accusé, tant redouté dans sa misère, était capable de sortir de ses ateliers pour une simple question de liberté de la presse; d'affronter sans armes la mitraille pour le droit de ces électeurs à cent écus qu'on voulait chasser des collèges; en un mot, de ne point quitter le champ de bataille qu'il

n'eût vu reparaître sur les Tuileries le vieux drapeau qui pour lui voulait dire : « Point de servitude étrangère, point de domination monacale, point de royauté bigote, insolente, imbécile. » Assurément. celui qui, le 26 juillet, aux premiers coups de fusil tirés dans la rue Saint-Honoré, eût assuré que le peuple de Paris pouvait sentir, vouloir, soutenir jusqu'à la mort toutes ces choses, n'eût pas été cru ; on l'eût pris pour un fou, et peut-être il l'eût été, car personne ne pouvait avoir encore les données d'une pareille conviction.

En ce moment donc, la chambre eût tout au plus conseillé le refus immédiat de l'impôt. C'était déjà de la hardiesse ; c'était déjà un commencement d'offensive contre les signataires des ordonnances, puisque le refus légal ne pouvait commencer qu'en 1831. Les plus hardis, ceux qui, dans les journées du 28 et du 29, furent entraînés par l'exemple du peuple à se battre, ne pensaient encore, le 27, qu'au refus de l'impôt. La chambre réunie l'eût conseillé. commandé peut-être ; mais qu'il y avait loin de là à crier au peuple de Paris : « Réunissez-vous ; allez briser de rue en rue les réver-» bères ; dépavez le devant de vos maisons ; renversez » les échafaudages des constructions ; faites-vous arme » de tout ; prenez la hache, et dépeuplez vos magni-» fiques boulevards ; faites qu'il n'y ait plus de police » possible ; jetez Paris dans un désordre inoui, im-» mense, sans exemple : vous n'avez plus d'autre salut.» Or, ce sont ces moyens, ces terribles extrémités, qu'aucun homme sage n'eût osé conseiller, qui semblaient devoir amener une seconde fois la dissolution de la société, l'anéantissement de la propriété, et auxquels l'ad-

mirable et énergique instinct du peuple se porta sans délibération. qui ont sauvé la patrie. et mené les choses où elles sont. Quelles délibérations de profonds politiques se peuvent mettre à côté d'une spontanéité pareille!

Le refus de l'impôt. le moyen qu'eût probablement conseillé une assemblée délibérante. eût vaincu sans doute les hommes du 8 août ; mais quand et à quelles conditions! Peut-être au prix d'une guerre civile qui eût désolé six mois. un an les provinces. et amené la guerre étrangère. Ou bien. le tremblant Charles se fût laissé effrayer par ces résistances de détail. et eût tout bonnement changé son ministère ; on l'eût encore applaudi. loué. célébré, au risque de recommencer six mois après. Où en serions-nous. grand Dieu ! Et pourtant c'était là ce que nous eût donné l'initiative d'une assemblée délibérante. au lieu de cette initiative du peuple si incalculable dans sa portée. si puissante et si irrésistible dans ses moyens.

Or. il nous semble que la chambre se conduit à peu près comme si le ministère du 6 août eût été vaincu tout bonnement par le refus de l'impôt. et que nous fussions encore sous la restauration. sous un ministère Martignac. successeur d'un ministère Villèle. discutant des lois libérales par passe-temps. pour gagner un budget. comme on se souvient que furent discutées les lois municipales. Que la chambre ne s'y trompe point. ce n'est pas le ministère du 8 août seulement qui a été vaincu. c'est tout le règne de Charles X, c'est toute la contre-révolution, depuis le jour où ses couleurs vinrent humilier la France, jusqu'à celui où l'infâme qui avait

vendu Paris en 1814 (1), reçut ordre de l'égorger. Il faut à cette France, trop longtemps traitée en vaincue par la restauration, une liberté bien autrement robuste que celle qui se traîna quinze ans dans les détours d'une légalité hypocrite. Nous dirons donc à la chambre actuelle :

Si vous prétendez vous borner à représenter l'état des opinions en France au moment où vous fûtes élu, vous ne représentez plus rien que vous-mêmes.

Vous aviez mandat pour résister aux hommes du 8 août, et non pour déterminer les formes de la nouvelle existence politique de la France dans un ordre d'éventualités qui n'était nullement prévu. L'impossibilité de vous remplacer dans le premier moment a seule fait votre droit à délibérer sur les changements à introduire dans la constitution. Si cette constitution, telle que vous l'avez modifiée pour obéir à la voix d'un peuple encore en armes, ne s'accorde plus avec les habitudes que vous vous étiez faites sous les deux derniers règnes, vous n'êtes plus les représentants véritables du pays, car le pays a senti grandir ses prétentions avec sa victoire et ses forces. (*National.*)

(1) L'auteur partageait l'opinion alors accréditée que le duc de Raguse avait livré Paris. Il est certain que le duc de Raguse défendit héroïquement la capitale. Sa défection est postérieure de plusieurs jours et eut lieu à Corbeil, et dans un moment où, de fait, la guerre était terminée.

[Difficultés que présente la réorganisation de l'armée. Il ne faut pas songer à toucher à l'armée, qui, telle qu'elle sort du régime précédent, est excellente. Les embarras sont causés par la situation, soit des officiers qui quittent la garde royale licenciée, soit des officiers de l'ancienne armée impériale qui demandent à rentrer au service. Le licenciement de la garde royale est loué au point de vue militaire].

3 septembre 1830.

Le ministère est placé, à l'égard de l'armée, dans une position extrêmement difficile. L'armée ne peut rester tout à fait ce qu'elle était avant la révolution de juillet. De nombreux changements dans le personnel des hauts grades sont indispensables. La question est de savoir jusqu'à quel point il faut attaquer la composition actuelle. Renvoyer tous ceux qui sont dénoncés par le ressentiment des inférieurs ou par l'ambition des envieux, ce serait courir le risque de priver l'armée et le pays de beaucoup de bons services, de capacités qui n'ont pas leur place aujourd'hui peut-être, mais qui la trouveraient demain. Fermer l'oreille à toutes les plaintes, c'est, d'un autre côté, sinon autoriser, au moins exposer l'armée à vouloir se faire justice elle-même, et la discipline peut s'y perdre assez pour n'être pas de sitôt rétablie. Or, sans discipline, et nous entendons sans discipline rigoureuse, qu'est-ce qu'une armée?

Sans doute, il n'est personne de raisonnable qui pense que nous puissions nous passer aujourd'hui d'une armée, et que les gardes nationales, qu'on voit s'organiser partout avec un si beau zèle, soient capables de nous en tenir lieu. L'enthousiasme politique peut mettre chez nous sur pied, en moins d'un mois, six cent mille

gardes nationaux habillés, armés, dressés même, si l'on veut, aussi bien que des soldats, et dans l'occasion, comme on vient de le voir, capables de se battre en héros. Mais le mérite essentiel d'une armée, mérite qui ne se remplace par rien, ce n'est pas de marcher alignée et d'être brave, puisque tout le monde est brave et peut apprendre l'exercice, c'est de vivre en couvent, sans femmes, sans enfants; c'est d'être habituée à se contenter d'une nourriture pauvre et d'un vêtement grossier; c'est d'être prête, au premier mouvement du télégraphe, à aller chercher la mort sur la frontière, ou la fièvre jaune dans une colonie; c'est, en un mot, d'être obéissante, toujours obéissante, par état, par devoir et par habitude. Un pays situé comme la France, et qui croirait pouvoir se passer de quelques cent mille hommes, condamnés à cette vie d'exception, et par elle toujours placés sous la main du gouvernement, serait la risée de l'Europe.

La France, il faut le désirer, sortira bientôt de l'état d'agitation qui a mis toute la partie active de sa population sous les armes, et il importe qu'elle puisse compter sur son armée quand viendra ce moment.

L'armée en masse était excellente avant les événements de juillet. Le soldat, enfant du pays, nourri dans les mœurs du pays, obligé, bon gré, mal gré, de donner à l'État six à huit ans de sa jeunesse, plié à l'obéissance passive par une législation de fer, obéissait par métier, point par amour, et ne savait que penser de ces luttes politiques, dont il n'arrivait guère jusqu'à lui qu'un bruit confus. Il n'avait point de goût pour ces princes qui venaient se montrer à lui quelquefois. Il se laissait

mener avec ennui à la messe, aux sermons des aumôniers, aux revues, aux célébrations officielles. Il trouvait vieux et ridicules les généraux de cour et d'ancien régime qui venaient, dans l'occasion, lui parler de dévouement au roi et de haine à l'esprit révolutionnaire. Le drapeau blanc ne lui disait rien, et il savait bien qu'au toit paternel on se souvenait d'un autre drapeau; mais il ne demandait qu'à atteindre ses huit ans, et, jusqu'à son congé, on pouvait, grâce à une redoutable discipline, se servir de lui comme on l'a fait dans les rues de Paris, et l'entraîner contre ses instincts, en surprenant son ignorance.

Les sous-officiers, les officiers en savaient beaucoup plus; ils lisaient les journaux malgré toutes les défenses; ils étaient conquis, par les journaux, aux sentiments de l'immense majorité des Français. Ils tremblaient devant les chefs de corps: et la difficulté plus grande qu'on ne croit de saisir le point où l'honneur cesse d'imposer l'obéissance, et où l'insurrection contre la discipline devient un devoir, les rendait capables d'appuyer l'illégalité, deux, trois jours, plus ou moins, jusqu'à ce qu'enfin la résistance fût assez forte pour qu'ils pussent s'y ranger avec sûreté pour eux-mêmes. Du reste, instruits de leur métier, comptant de bons services, aspirant après l'occasion d'en rendre, vivant honnêtement avec une modique paie, ces corps de sous-officiers et d'officiers étaient certainement recommandables; et vouloir les détruire aujourd'hui pour ramener au milieu d'eux l'ancienne armée, ce serait folie. Le ministère n'y pense pas, il faut l'espérer.

Ici ce n'est point la garde, mais l'armée de ligne que

l'on peint. La garde, placée sous l'influence immédiate de la cour, jouissant d'une solde et d'un rang de faveur qui n'étaient pas dus à l'ancienneté des militaires qui la composaient, puisque c'étaient des conscrits comme les autres; la garde, disons-nous, ne représentait nullement l'armée, et d'ailleurs n'en était point l'élite. Là, surtout, étaient en grand nombre ces officiers habitués à entendre dire et à répéter que l'armée ne devait connaître que le roi; qu'obéir à tout ordre venant du roi était la loi. Malheureusement, la garde avait déjà été aux prises avec la population; elle l'avait vue fuir devant elle, et, de ces victoires si faciles avant que les lois eussent été formellement violées, elle avait rapporté un sentiment de mépris pour les droits des citoyens, et les habitudes d'insolence prétorienne qui la condamnaient à ne plus servir quand le régime des lois viendrait enfin à triompher. La garde a été licenciée et a dû l'être. Le dernier gouvernement avait tout fait pour corrompre son esprit, et n'y avait que trop réussi. D'ailleurs, n'eût-elle pas été souillée du sang des Parisiens, elle était depuis longtemps condamnée comme institution par l'opinion des militaires.

On sait que le dernier gouvernement faisait alternativement passer de la ligne dans la garde, et repasser ensuite de la garde dans la ligne les officiers qui se distinguaient par leur dévouement, ou que leur jeunesse et leur ignorance d'un autre état de choses rendaient plus faciles à séduire. Un certain nombre d'officiers quittaient annuellement la ligne pour venir s'empreindre, dans les corps de la garde, de l'esprit de la cour; ils retournaient quelques années après dans les régi-

ments, façonnés par leur séjour auprès des résidences royales, et toujours avec avancement. De cette manière, les corps d'officiers de la ligne n'étaient pas absolument purs de l'esprit qui animait la garde. Dans chaque régiment, il y avait une minorité favorisée, en partie fournie et incessamment renouvelée par la garde, et devant laquelle se taisait la majorité, composée des plus vieux officiers ou de ceux qui, n'ayant point de nom, point d'appui, étaient destinés à attendre un grade pendant vingt ans. Parmi les chefs de corps et les officiers supérieurs, il y en avait bon nombre appartenant à cette portion roulante de l'armée. Les régiments commandés par les hommes de cette espèce étaient livrés à l'inquisition la plus odieuse. Défense était faite aux officiers de fréquenter les bourgeois, de lire certains journaux, de mettre le pied dans certains cafés. Les sous-officiers étaient espionnés par les soldats, les officiers par leurs subalternes. Tel vieux capitaine, qui avait des blessures d'Austerlitz et de Wagram, était insulté dans les rangs par un colonel dont les services dataient des volontaires royaux de 1815.

La question maintenant, dans les régiments de ligne, tant de cavalerie que d'artillerie et d'infanterie, c'est de savoir si la minorité privilégiée et oppressive restera en possession des grades élevés et en sera quitte pour faire métier de son dévouement sous le régime actuel comme elle le faisait avant la révolution de juillet; si, de plus, la garde étant licenciée, les officiers de ce corps qui voudront reprendre du service iront s'ajouter dans la ligne au noyau privilégié déjà fort mal vu, fort gênant pour l'avancement, et contre lequel chaque corps

aura entretenu une lutte intérieure depuis quinze ans. D'autre part, ceux des officiers de l'ancienne armée qui n'ont pas servi depuis quinze ans, et qui se présentent pour ressaisir leurs grades, et même obtenir de l'avancement, viendront-ils prendre, dans les régiments, la place après laquelle ont aspiré douze ou quinze ans les militaires qui n'ont pas cessé de servir? Toutes ces questions nous paraissent extrêmement délicates, et pourtant veulent être assez promptement résolues. Les corps ne sont point disposés à conserver les hommes qui les ont dénoncés, tracassés, opprimés sous les derniers règnes; ils ne veulent pas non plus partager les chances d'avancement avec les officiers de la garde licenciée qu'on leur envoie; ils craignent, enfin, de voir reparaître, avec une ancienneté accablante. les militaires de l'armée impériale. Voilà le secret des troubles qui ont éclaté dans l'intérieur de plusieurs corps. Il faut adopter des mesures qui les fassent cesser, et c'est à quoi travaille sans doute en ce moment M. le ministre de la guerre : le résultat nous intéresse trop pour que nous ne revenions pas sur ce chapitre.

[Défense de la nouvelle armée, c'est-à-dire de l'armée telle que l'avaient faite les institutions constitutionnelles, contre les prétentions de l'ancienne, c'est-à-dire de celle qui a fini avec l'Empire.]

4 septembre 1830.

Une ordonnance royale publiée dans le *Moniteur* de ce matin rétablit les dispositions par lesquelles l'avan-

cement fut réglé dans l'armée sous le ministère Gouvion-Saint-Cyr. A l'avenir, la moitié des emplois qui viendront à vaquer dans les différentes armes sera réservée au placement des officiers en non-activité ; l'autre moitié restera à l'avancement militaire. Les officiers en non-activité qui seront jugés susceptibles d'être rappelés reprendront leur ancienneté sans déduction du temps pendant lequel ils sont restés en non-activité.

D'excellentes intentions, sans doute, ont inspiré cette ordonnance. On veut dédommager les anciens militaires de l'abandon et quelquefois des persécutions dont ils ont eu à souffrir sous les deux derniers règnes. On croit rendre à l'État de précieux serviteurs, réparer des injustices, et s'attacher en même temps des hommes vieillis dans leur métier : assurément rien de mieux pensé.

Nous craignons toutefois qu'ici, en se souvenant, comme il convenait, des droits de l'ancienne armée, on n'ait un peu perdu de vue la nécessité de se concilier l'armée actuelle, et tout au moins de la conserver à peu près ce qu'elle est. Cette armée est belle, assurément, elle est instruite, généralement fort bien composée, attachée à l'ordre, à la discipline : elle a su, dans ces derniers événements, ne point démériter de l'ordre de choses actuel. Presque partout elle a été au-devant du résultat de notre lutte. Elle a manifesté de la manière la moins équivoque sa joie de la victoire des Parisiens sur les corps privilégiés et les Suisses. C'est sur elle, enfin, qu'on va s'appuyer pour arriver au rétablissement complet de l'ordre.

Il est rare qu'un ministre de la guerre ne porte pas

s le gouvernement des préférences fort naturelles
r les hommes avec lesquels il a vécu, servi, dont il
rtagé la bonne et la mauvaise fortune. L'illustre
échal qui a signé l'ordonnance insérée au *Moniteur*
e matin n'a pas échappé à cette loi commune. Il a
comme porté au poste qu'il occupe par les suffrages
es anciens frères d'armes ; il s'y est vu entouré d'eux
jour du danger ; leurs rangs se sont pressés autour
ui bien plus nombreux encore après la victoire. Né-
airement, il a été plus frappé du tableau de leurs
rances et du cri de leurs vieux droits que du grand
rêt politique qui devait recommander à sa sollici-
e l'armée actuelle. M. le maréchal Gérard n'a point
i dans cette armée ; il ne la connaît pas. Il a été
t-être étourdi du bruit de beaucoup de préventions
tre elle ; il l'a peu ménagée enfin dans l'ordonnance
règle le partage futur de l'avancement.

ar cette ordonnance, M. le maréchal Gérard ne fait,
t vrai, que rétablir des dispositions qui appartien-
t au ministère du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et il
ble, au premier aperçu, qu'on ne puisse s'égarer en
nant aux intentions de ce ministre de patriotique
noire. Mais l'ordonnance rétablie est du 2 août 1818.
a déjà douze ans de cela. Les débris de l'ancienne
ée étaient encore puissants, et la nouvelle armée
sait à peine. Les choses ont bien changé depuis lors.
que année a vu s'éteindre bon nombre de ces an-
s et glorieux officiers. Leurs camarades conservés,
urs jeunes successeurs ont, pendant ce temps-là,
is de l'ancienneté, et ont porté le poids du service.
n'ont point gagné de batailles de Wagram ni de

Friedland ; mais le peu qu'il y a eu à faire. ils s'en sont bien acquittés. Ils se sont montrés mesurés et loyaux dans leur fâcheuse guerre d'Espagne, résignés sous le climat dévorant de la Grèce, en Afrique intelligents et braves autant qu'aucune de nos anciennes armées. Il y a déjà dix, douze, quinze ans qu'ils sont en possession de leur ordre d'ancienneté, à l'affût, chaque année, d'un grade supérieur qui n'arrive jamais. A la première lecture de l'ordonnance de ce matin, ils vont se voir menacés de la rentrée d'officiers plus âgés qu'eux, séparés de l'armée depuis longtemps, et à qui les années d'inactivité compteront comme années de service effectif. On leur dira que c'est une mesure réparatrice envers l'ancienne armée, mais ils trouveront que c'est une réparation à leurs dépens, et qu'il n'y a pas de bonne raison à leur donner pour les faire reculer de deux ou trois numéros dans leur rang d'ancienneté si lentement et si péniblement acquis.

Cette mesure, qui doit avoir l'inconvénient de mécontenter la nouvelle armée, ne tournera pas autant qu'on croit au profit de l'ancienne. A l'avenir, la classe des officiers en non-activité ne se composera pas seulement des militaires de l'ancienne armée, mais des officiers de l'ex-garde royale et de l'état-major général, qui quittent aujourd'hui le service actif avec l'intention de le reprendre un peu plus tard. C'est donc à ces officiers, atteints aujourd'hui d'une juste défaveur, que reviendront en partie à l'avenir, au fur et à mesure des vacances, les emplois dont on enlève la disposition par moitié aux corps actuellement existants. L'armée actuelle, ne prétendant plus, par avancement, qu'à la

oitié des emplois vacants, ne verra point sans inquié-
de l'autre moitié des emplois réservés ou à de très an-
ns militaires qu'elle ne connaît plus, ou aux officiers
i ont tiré l'épée contre la population de Paris pour
ntenir la violation du pacte fondamental.

Ne serait-il pas possible d'être à la fois politique en-
s l'armée actuelle et juste envers l'ancienne ? Que ne
e-t-on de nouveaux régiments ? L'armée est, dans la
uation présente des choses, beaucoup trop faible. Il y
ne partie considérable de la population, exaltée par
derniers événements, qui ne demande qu'à servir et
nrôlerait avec empressement. Les officiers de l'an-
nne armée et ceux de l'ex-garde royale n'auraient,
entrant dans ces régiments, aucune existence à dé-
nger, aucun droit acquis à détruire, et le patriotisme
rouvé des uns répondrait des dispositions un peu
ins assurées des autres. Peut-être on ne se propose
s de réduire beaucoup le budget de deux cents millions
nuellement affecté à l'armée. Mais, les gardes du corps,
s Suisses de la garde et de la ligne, la garde et une
rtie du fameux état-major général, n'existant plus,
s millions seront appelés sans doute à représenter de
aux et bons régiments, et à payer des services réels.
ant d'inquiéter les officiers de l'armée actuelle sur
urs droits, on eût bien fait peut-être de s'entendre
r l'augmentation indispensable de l'armée ; c'eût été
igner à l'avance à chaque prétention sa place. Espé-
ns, du moins, qu'une ordonnance qui nous paraît de
ture à jeter dans l'armée des semences de rivalités
cheuses sera bientôt suivie de la création d'un nombre
ffisant de nouveaux corps. C'est le seul moyen de faire

moins il y a de sécurité pour les chefs d'atelier, plus il y a d'ateliers qui se ferment.

Peut-être y avait-il une apparence de fondement aux réclamations des ouvriers imprimeurs en ce qui touche l'imprimerie royale, où l'ordre de rétablir les presses mécaniques avait été donné, prématurément sans doute, après des événements qui ont eu pour effet de faire tomber ou ajourner plusieurs entreprises d'imprimerie ou de librairie. Mais il eût suffi d'une simple représentation des ouvriers pour que cet ordre fût révoqué. et il est à déplorer qu'ils ne s'en soient pas tenus là. Sans doute, il n'y a rien que d'honorable à demander du travail; mais celui qui en demande avec menace s'expose à passer pour aimer mieux le trouble que le travail. (*National.*)

[Rassemblements d'imprimeurs.]

4 septembre 1830.

C'est parce que les ouvriers imprimeurs se paient de mauvaises raisons qu'ils persévèrent dans leur lutte imprudente contre l'ordre et contre leurs véritables intérêts. Suivant eux. ils ne font qu'user de leur liberté en refusant leur travail aux journaux qui tirent à la presse mécanique; et, en demandant la destruction des machines, ils ne font que réclamer une part plus juste dans les bénéfices des entreprises qui les emploient.

Si les imprimeurs coalisés contre les machines ne faisaient que refuser leur propre travail, la société aurait

Les ouvriers imprimeurs ne veulent, disent-ils, qu'obenir du roi une ordonnance contre l'emploi des machines. Oublient-ils déjà qu'ils se sont armés il y a un nois pour repousser les ordonnances de Charles X contre la presse, et que, dans la constitution qu'ils ont si glorieusement défendue, le roi ne peut faire de lois sans le concours des chambres?

Les ouvriers imprimeurs, dans leurs exécutions l'hier, ont procédé avec beaucoup de mesure; croient-ls que leur conduite en soit moins répréhensible? a violence, pour être exercée poliment, en est-elle noins la violence? Nous engageons les imprimeurs de Paris à peser mûrement leur conduite. On leur enend dire aux propriétaires des imprimeries : Vous êtes riches, vous avez de l'argent, et nous manquons de pain. Est-ce que, sans des capitaux et des avances d'argent considérables, quelqu'un pourrait soutenir une imprimerie? Le propriétaire d'un semblable atelier a des frais de premier établissement, de loyer, de matériel, d'éclairage, qui courent toujours, même quand il ne travaille pas. Il paie chaque soir ou chaque samedi ses ouvriers pour un travail dont il ne sera remboursé, lui, que dans neuf mois ou un an, et encore en courant le risque de n'être pas payé. Il faut bien qu'il ait de l'aisance pour s'exposer à des pertes qui le ruineraient et le déshonoreraient du premier coup. Ceux donc qui disent aux ouvriers imprimeurs : Vous êtes pauvres, et vos maîtres sont riches, sont à la fois des ignorants et de mauvais citoyens. Ils feraient mieux d'employer leur influence à persuader leurs camarades que, plus il y a d'ordre, plus il y a de travail pour les ouvriers; que

moins il y a de sécurité pour les chefs d'atelier, plus il y a d'ateliers qui se ferment.

Peut-être y avait-il une apparence de fondement aux réclamations des ouvriers imprimeurs en ce qui touche l'imprimerie royale, où l'ordre de rétablir les presses mécaniques avait été donné, prématurément sans doute, après des événements qui ont eu pour effet de faire tomber ou ajourner plusieurs entreprises d'imprimerie ou de librairie. Mais il eût suffi d'une simple représentation des ouvriers pour que cet ordre fût révoqué, et il est à déplorer qu'ils ne s'en soient pas tenus là. Sans doute, il n'y a rien que d'honorable à demander du travail; mais celui qui en demande avec menace s'expose à passer pour aimer mieux le trouble que le travail. (*National.*)

[Rassemblements d'imprimeurs.]

4 septembre 1830.

C'est parce que les ouvriers imprimeurs se paient de mauvaises raisons qu'ils persévèrent dans leur lutte imprudente contre l'ordre et contre leurs véritables intérêts. Suivant eux, ils ne font qu'user de leur liberté en refusant leur travail aux journaux qui tirent à la presse mécanique; et, en demandant la destruction des machines, ils ne font que réclamer une part plus juste dans les bénéfices des entreprises qui les emploient.

Si les imprimeurs coalisés contre les machines ne faisaient que refuser leur propre travail, la société aurait

ncore à leur demander compte de leurs moyens d'exis-
nce ; mais ils ne s'en tiennent pas là, assure-t-on, ils
nvitent, ils obligent même par menaces leurs cama-
des à faire comme eux, et en cela ils s'exposent à
re considérés comme perturbateurs. Il s'agit de leurs
térêts communs, disent-ils, et ceux d'entre eux qui
comprennent pas cet intérêt comme eux doivent y
re amenés. Que diraient-ils s'ils voyaient un matin
us les portefaix de Paris s'ameuter et s'armer pour ob-
nir par une ordonnance du roi la suppression des char-
ttes, sous prétexte qu'une charrette fait, à elle seule,
travail de cinquante porteurs. Eh bien ! une charrette
t pourtant une machine, et il y a tel pays où l'on s'en
rt peu encore, parce que la civilisation n'en est pas
. Tout s'y porte à dos d'homme ; mais, dans ces pays-là,
ne journée d'ouvrier ne se paie pas six et huit francs.

Les imprimeurs font une distinction entre tel journal
t tel autre. Les plus riches, disent-ils, ceux qui ont plus
'abonnés, peuvent bien faire double et triple compo-
tion, et employer deux fois, trois fois plus d'impri-
eurs et de compositeurs ; leurs actions leur rapporte-
ient un peu moins, mais ce serait encore assez. Si les
pitalistes qui se réunissent pour fonder un journal ne
mptaient pas sur la faculté illimitée d'élever par leur
dustrie le prix de leurs actions, ils n'entreprendraient
s de journaux, et la branche d'imprimerie la plus lu-
ative serait fermée pour les ouvriers imprimeurs. Ils
raient réduits à la composition des ouvrages non pé-
odiques. Sur une semaine, ils travailleraient trois jours
quelquefois pas.

Les ouvriers imprimeurs ont donc intérêt à n'exercer

aucun contrôle sur le produit des actions des journaux qui les emploient. Nous apprenons ce soir avec plaisir que beaucoup d'entre eux commencent à sentir cela, à mieux apprécier leur situation, et qu'ils se décident à reprendre leurs travaux. Les conseils de la raison ne peuvent manquer de réussir dans la journée de demain auprès du plus grand nombre; mais un plus long désordre réclamerait l'intervention de l'autorité. Paris n'a été occupé toute la journée que de ces tumultes, qui suspendent cent autres travaux. *National.*)

[Ces rassemblements, ces désordres, sont sans doute un retentissement de la révolution de juillet; mais mieux vaut les subir que d'avoir subi le joug et perdu la liberté.]

5 septembre 1830.

Les coalitions entre les imprimeurs ne pouvaient manquer de servir d'exemple à des coalitions du même genre parmi les autres classes d'ouvriers. C'est là une des premières représentations que nous ayons faites aux ouvriers imprimeurs, et malheureusement elle a été sans effet. Aujourd'hui, le bruit se répand que des coalitions d'ouvriers boulangers se forment pour empêcher la fabrication du pain par les machines. Les ouvriers serruriers et maréchaux ferrants paraissent se préparer à les suivre. Ainsi, sous peu de jours, et par l'exemple des imprimeurs, la guerre sera déclarée aux machines dans toutes les branches d'industrie. Les raisons des uns sont celles des autres; c'est le même préjugé, la même

5 septembre 1830.

Nous croyons que c'est aujourd'hui pour un journal un devoir sacré de ne taire aucune vérité, de peindre les situations comme il les voit, de parler des hommes suivant ce qu'ils lui paraissent mériter, de ne laisser échapper aucune occasion de publier ce qui est bien, d'attaquer ce qui est mal, et que c'est par là seulement qu'un journal doit prétendre désormais à se faire considérer comme indépendant.

Aujourd'hui ce rôle est fort difficile à saisir : toutes les habitudes des journaux et celles du public qui lit des journaux depuis quinze ans sont à refaire. Le dernier gouvernement était antipathique à tous les sentiments de la France. Il avait fondé son droit sur des croyances mortes. Il s'était établi sur les cadavres de 800,000 de nos concitoyens. Il lui avait fallu quatre ans d'occupation étrangère pour acquérir quelque solidité ; il ne s'était soutenu ensuite qu'en corrompant une partie de la nation et en persuadant aux soldats qu'ils n'avaient point de devoirs à remplir comme citoyens. Ce gouvernement, composé de tous ceux que nous avions humiliés, chassés, vaincus pendant vingt-cinq ans, nous craignait et nous détestait. Il savait que l'immense majorité de la nation lui rendait défiance pour défiance, haine pour haine. Il ne gouvernait que pour défendre sa propre existence. Tout ce qu'il entreprenait avait pour objet principal de prolonger notre servitude ; et, à cet égard, tout lui était bon. Abrutir les masses et combattre le progrès des classes éclairées, c'était là, en deux mots, sa politique.

la contre-révolution n'eût pas été vaincue, et l'on se trouvera heureux de n'avoir à faire qu'à des coalitions d'ouvriers. L'industrie des imprimeurs triomphera plus aisément, nous en répondons, de ces entraves nouvelles que de celles que lui préparaient les dernières ordonnances de Charles X. Quelque fâcheuses que soient les scènes dont nous sommes témoins, il n'y a personne de nous qui ne préfère un million de fois la situation actuelle à celle dans laquelle nous pourrions être aujourd'hui, si Paris n'eût pas été dépavé, barricadé et ruisselant de sang pendant trois jours. Chaque moyen de salut a ses inconvénients. L'explosion soudaine d'une population telle que celle de Paris a dû laisser quelque retentissement après elle. Il ne faut pas de loin se grossir le bruit et se faire le mal plus grand qu'il n'est.

(*National.*)

[La révolution de juillet avait mis l'opposition au pouvoir et fait atteindre ce qu'on regardait comme un terme. De là, un déclassement provisoire de toutes les opinions groupées jusqu'alors sous le nom de libérales. On ne peut attendre que, le lendemain de la révolution de juillet, la restauration soit jugée équitablement, c'est-à-dire historiquement, par un des hommes qui l'avaient combattue avec le plus d'ardeur; et ce qui commence à être moins difficile aujourd'hui était impossible alors. Ainsi, le reproche perpétuel qu'on adressait aux Bourbons d'avoir triomphé par la défaite de la France était injuste, en ce sens que nos désastres avaient pour unique cause l'ambition désordonnée de Napoléon et ses fautes politiques et militaires. Mais ce qui avait toute réalité, c'était la défiance qu'elle inspirait et celle qu'elle ressentait; antagonisme qui aboutit au coup d'État et à une chute complète.]

5 septembre 1830.

Nous croyons que c'est aujourd'hui pour un journal un devoir sacré de ne taire aucune vérité, de peindre les situations comme il les voit, de parler des hommes suivant ce qu'ils lui paraissent mériter, de ne laisser échapper aucune occasion de publier ce qui est bien, d'attaquer ce qui est mal, et que c'est par là seulement qu'un journal doit prétendre désormais à se faire considérer comme indépendant.

Aujourd'hui ce rôle est fort difficile à saisir : toutes les habitudes des journaux et celles du public qui lit des journaux depuis quinze ans sont à refaire. Le dernier gouvernement était antipathique à tous les sentiments de la France. Il avait fondé son droit sur des croyances mortes. Il s'était établi sur les cadavres de 800,000 de nos concitoyens. Il lui avait fallu quatre ans d'occupation étrangère pour acquérir quelque solidité ; il ne s'était soutenu ensuite qu'en corrompant une partie de la nation et en persuadant aux soldats qu'ils n'avaient point de devoirs à remplir comme citoyens. Ce gouvernement, composé de tous ceux que nous avions humiliés, chassés, vaincus pendant vingt-cinq ans, nous craignait et nous détestait. Il savait que l'immense majorité de la nation lui rendait défiance pour défiance, haine pour haine. Il ne gouvernait que pour défendre sa propre existence. Tout ce qu'il entreprenait avait pour objet principal de prolonger notre servitude ; et, à cet égard, tout lui était bon. Abrutir les masses et combattre le progrès des classes éclairées, c'était là, en deux mots, sa politique.

ment, et ces nouvelles habitudes deviendront aussi celles du public.

Quant à l'opinion, elle ne s'est pas prononcée encore d'une manière bien nette sur ce qu'elle attend à l'avenir des journaux qui l'ont si bien servie contre les envahissements de l'absolutisme. Il est des personnes qui ne croient pas encore que l'on puisse être soi, ni vouloir ni pensions ni places, et pourtant appuyer dans l'occasion les hommes qui gouvernent. Il en est d'autres, et c'est à beaucoup près le plus grand nombre, qui, par la crainte louable de voir augmenter les embarras du nouveau gouvernement, voudraient qu'il ne fût pas même contredit, et qui croient devoir accepter tout de confiance, parce que c'est leur parti qui a vaincu et qui gouverne. Assurément, il ne faut pas continuer, contre un système que nous avons voulu, et que nous n'espérions pas voir établi de si tôt parmi nous, la guerre qui nous a sauvés de l'esclavage. S'il y avait des journaux assez stupides pour vouloir faire de l'opposition un métier, une spéculation sous tous les régimes, on ne leur devrait que mépris. Mais, d'un autre côté, il serait fou de perdre de vue que le dernier gouvernement a été renversé, parce qu'il ne voulait pas qu'on discutât ses actes, et que le résultat le plus clair de la victoire, c'est le droit désormais incontestable de discuter les actes du pouvoir. En usant de ce droit avec sagesse, avec bienveillance, avec lumières; en conseillant au gouvernement nouveau ce qu'il peut manquer à faire; en lui signalant ce dont il doit s'abstenir dans l'intérêt public et dans son propre intérêt, les journaux peuvent aujourd'hui faire le plus bel et le plus utile usage de leur indépendance; mais il ne faut

Les ouvriers imprimeurs ne veulent, disent-ils, qu'obenir du roi une ordonnance contre l'emploi des mabines. Oublient-ils déjà qu'ils se sont armés il y a un nois pour repousser les ordonnances de Charles X contre la presse, et que, dans la constitution qu'ils ont si glorieusement défendue, le roi ne peut faire de lois sans le concours des chambres?

Les ouvriers imprimeurs, dans leurs exécutions d'hier, ont procédé avec beaucoup de mesure; croient-ils que leur conduite en soit moins répréhensible? La violence, pour être exercée poliment, en est-elle moins la violence? Nous engageons les imprimeurs de Paris à peser mûrement leur conduite. On leur entend dire aux propriétaires des imprimeries : Vous êtes riches, vous avez de l'argent, et nous manquons de pain. Est-ce que, sans des capitaux et des avances d'argent considérables, quelqu'un pourrait soutenir une imprimerie? Le propriétaire d'un semblable atelier a des frais de premier établissement, de loyer, de matériel, d'éclairage, qui courent toujours, même quand il ne travaille pas. Il paie chaque soir ou chaque samedi ses ouvriers pour un travail dont il ne sera remboursé, lui, que dans neuf mois ou un an, et encore en courant le risque de n'être pas payé. Il faut bien qu'il ait de l'aisance pour s'exposer à des pertes qui le ruineraient et le déshonoreraient du premier coup. Ceux donc qui disent aux ouvriers imprimeurs : Vous êtes pauvres, et vos maîtres sont riches, sont à la fois des ignorants et de mauvais citoyens. Ils feraient mieux d'employer leur influence à persuader leurs camarades que, plus il y a l'ordre, plus il y a de travail pour les ouvriers; que

tarde-t-on à asseoir le bonheur de la France sur des bases solides? La tâche semblait si facile il y a six mois, quand on luttait contre le dernier gouvernement, et qu'on n'avait guère plus à parler qu'à agir!

Sans doute il n'est pas impossible de former un ministère qui vaille à peu près celui-ci, ou même qui vaille mieux; et pourtant peu de militaires ont la réputation du général Gérard; peu de magistrats ont mérité la confiance publique aux mêmes titres que M. Dupont; les lumières de MM. de Broglie et Guizot ne sont pas non plus si communes que quelques personnes peuvent le croire; mais il est vrai, très vrai, que, parmi ces messieurs, il n'y en a pas un qu'on puisse prendre comme l'homme de la circonstance, c'est-à-dire comme l'expression vivante de la révolution qui vient de s'accomplir. Mais cet homme, où est-il? où le cherchera-t-on? Où est celui qui viendra, par la seule autorité de sa personne, par le crédit de son nom et la puissance d'une volonté respectée, poser le terme où doit s'arrêter la révolution, faire la part de chacun, et dire aux vaincus: « Vous n'essaierez pas de vous relever, et je vous le défends! » aux vainqueurs: « Vous avez assez, et vous n'irez pas plus loin? » Cet heureux modérateur de la révolution de 1830, sûr d'être écouté, obéi par tous les partis, d'avoir pour lui le suffrage public, la majorité dans les chambres et la confiance du prince, où le trouvera-t-on en France aujourd'hui? Il n'est personne, nous le croyons fermement, qui ne fût bien embarrassé à le désigner.

Ce n'est pas que le talent, le patriotisme, le caractère soient plus rares aujourd'hui que dans d'autres temps.

Il y avait de tout cela dans les hommes qui, il y a six mois, étaient à la tête de la résistance légale opposée avec tant de bonheur et d'habileté aux derniers progrès de la contre-révolution. Mais voilà que tout à coup cette contre-révolution, irritée de son impuissance et à bout d'efforts, sort de sa fangeuse ornière de déceptions et de misérables mensonges. Voilà que le contrat, jusque-là torturé seulement et perfidement interprété, est brisé par un attentat incroyable, par ces monstrueuses ordonnances dans lesquelles l'audace, l'imbécillité, la fureur, semblaient se le disputer pour indigner la France et la porter aux dernières extrémités. Alors, et qu'on s'en souvienne bien, c'est l'instinct invincible de tous les individus, c'est le cri patriotique de toutes les consciences qui se sont soulevés. Paris tout entier a été debout du même mouvement, et cette admirable population d'enfants, d'écoliers, d'ouvriers, de marchands, d'écrivains, d'artistes, avait déjà vaincu, elle avait déjà replanté sur les Tuileries le drapeau de 89, quand elle s'arrêta pour demander ce qu'elle avait fait, à quelle impulsion elle avait obéi, et quels chefs l'avaient conduite à ces triomphes merveilleux. Il n'y avait point eu de chefs, point de direction, point de préméditation ; mais huit cent mille hommes, sans se consulter, sans se compter, sans se voir, avaient voulu, le même jour et à la même heure, la punition du parjure. On avait été bien au delà de l'insurrection, et il ne s'agissait plus que de savoir ce qu'on ferait d'une telle victoire.

Si, dans la journée du 26 juillet, le peuple eût été harangué sur les places par des hommes en position de se déclarer ses chefs ; si ces hommes fussent venus, un

aucun contrôle sur le produit des actions des journaux qui les emploient. Nous apprenons ce soir avec plaisir que beaucoup d'entre eux commencent à sentir cela, à mieux apprécier leur situation. et qu'ils se décident à reprendre leurs travaux. Les conseils de la raison ne peuvent manquer de réussir dans la journée de demain auprès du plus grand nombre; mais un plus long désordre réclamerait l'intervention de l'autorité. Paris n'a été occupé toute la journée que de ces tumultes, qui suspendent cent autres travaux. (*National.*)

[Ces rassemblements, ces désordres, sont sans doute un retentissement de la révolution de juillet; mais mieux vaut les subir que d'avoir subi le joug et perdu la liberté.]

5 septembre 1830.

Les coalitions entre les imprimeurs ne pouvaient manquer de servir d'exemple à des coalitions du même genre parmi les autres classes d'ouvriers. C'est là une des premières représentations que nous ayons faites aux ouvriers imprimeurs. et malheureusement elle a été sans effet. Aujourd'hui, le bruit se répand que des coalitions d'ouvriers boulangers se forment pour empêcher la fabrication du pain par les machines. Les ouvriers serruriers et maréchaux ferrants paraissent se préparer à les suivre. Ainsi. sous peu de jours. et par l'exemple des imprimeurs, la guerre sera déclarée aux machines dans toutes les branches d'industrie. Les raisons des uns sont celles des autres; c'est le même préjugé, la même

municipales. Cela et quelques améliorations de détail dans la législation, c'était toute l'ambition des plus pressés. Avec les Bourbons, disait-on, il n'y a pas moyen de marcher plus vite ; il faut prendre garde de les effrayer en leur demandant trop à la fois ; et voilà tout d'un coup les Bourbons emportés par la tempête qu'ils ont conjurée. Il ne s'agit plus seulement de faire une bonne loi sur la pêche fluviale, ou sur quelque matière de cette importance, mais de discuter une nouvelle constitution et de gouverner provisoirement jusqu'à ce que cette constitution soit faite ; de préserver l'ordre et d'asseoir une monarchie sur les principes les plus populaires que jamais trône ait crus conciliables avec sa propre existence. Assurément il n'y avait personne en France qui se fût préparé à une telle besogne, qui eût dirigé ses méditations, ses études, ses observations vers la résolution de problèmes politiques si compliqués. Nous croyons que tout ministère, dans une telle situation, eût été condamné à d'assez longs tâtonnements. quelles que fussent ses intentions.

Que conclure de tout ceci ? Que, si ce ministère n'est pas parfait, il serait impossible d'en indiquer un aujourd'hui qui satisfît généralement ; qu'aucun homme, aucun parti ne peut se flatter raisonnablement de commander à la révolution qui s'accomplit à peine ; que, l'insurrection, le combat, la victoire étant le fait d'une immense majorité qu'on n'a ni poussée, ni dirigée, ni arrêtée, et qui a renversé spontanément tout ce qui l'humiliait et l'opprimait, il faut donner le temps à cette majorité de se rasseoir, de reprendre ses habitudes d'ordre, de travail, de soumission aux lois, le temps, en un mot, de dis-

cerner bien clairement ses intérêts à venir. La France est livrée en ce moment à un travail intérieur duquel sortira une opinion publique nouvelle et en harmonie avec l'ordre de choses actuel. Un ministère, quel qu'il soit, ne peut guère être aujourd'hui que l'inactif spectateur de cette sorte de refonte de l'esprit public. Jusqu'à ce qu'elle se soit opérée complétement et d'elle-même, le gouvernement sera privé de sa direction la plus indispensable; il sera réduit à tâtonner comme il fait, à attendre, à se tromper, à encourir le reproche d'incapacité et d'esprit de coterie. Mais cela ne tient point à tels et tels hommes : c'est l'inconvénient de la situation elle-même; il faut bien s'en convaincre pour ne pas avoir à s'en effrayer. (*National.*)

[La chambre des 221 avait dépassé de bien loin ce qu'elle avait voulu : uniquement désireuse de renverser le ministère Polignac, elle s'était trouvée impliquée dans un mouvement qui avait emporté la monarchie légitime. Sa préoccupation nouvelle était de résister aux tendances que ce mouvement faisait surgir. Aussi se hâtait-elle de faire les lois les plus importantes pour ne pas les laisser à faire à des successeurs dont l'esprit lui était suspect ou du moins inconnu. Telle était la loi sur l'organisation des communes.]

7 septembre 1830.

La chambre a usé aujourd'hui, pour la première fois, de l'initiative que notre révolution de juillet lui a conquise. Elle a pris en considération la proposition de M. Humblot-Conté, au sujet de l'organisation immédiate

des communes. S'il y a urgence à cette organisation, la chambre a bien fait d'user ainsi de son initiative. Si l'urgence n'existe pas, la chambre paraîtra avoir été dominée en cette circonstance par son intérêt d'assemblée; il sera permis de croire qu'elle a craint de laisser faire par une majorité autre que la sienne une loi de laquelle dépend en grande partie le sort de nos libertés nouvelles, et qui ne peut être trop pesée.

Y a-t-il urgence, en effet? C'est à prouver cela qu'auraient dû s'attacher, suivant nous, les orateurs qui ont appuyé la prise en considération. Tous ont affirmé que la France ne pouvait, sans danger pour l'ordre, se passer plus longtemps d'institutions municipales; mais, de bonnes raisons à l'appui de cette assertion, personne n'en a donné; des faits, aucun n'en a cité. M. Humblot, avant tout, aurait dû, ce nous semble, motiver sa proposition en faisant connaître les circonstances qui veulent que la France ait aujourd'hui de passables institutions municipales, plutôt que d'en attendre quelque temps encore de bonnes. Il fallait nous peindre l'état de la France, nous montrer le désordre envahissant les moindres localités, les citoyens incapables de s'entendre entre eux et refusant obéissance aux municipalités provisoires; et, si l'on eût pu établir que telle est en effet la situation des départements, personne n'eût hésité sans doute à approuver chaudement la seule loi démontrée capable de rétablir l'ordre. Tout le monde eût voulu aller au plus pressé.

Au lieu de cela, l'honorable auteur de la proposition a tout simplement exposé la convenance de tirer parti de la loi proposée il y a deux ans par le ministère Mar-

tignac, et de faire servir dans les circonstances actuelles le travail que fit sur ce projet de loi une commission de la chambre de 1828. L'objection toute naturelle à cette façon de motiver une proposition si grave, c'était qu'il n'y a point entre la chambre actuelle et celle de 1828 de solidarité nécessaire; que la chambre de 1828 n'a pu travailler pour des circonstances aussi peu prévues alors que celles où nous nous trouvons aujourd'hui; que des lois municipales combinées pour être en harmonie avec les conditions d'un gouvernement qui tremblait au seul mot de liberté ne peuvent convenir à la France délivrée du petit-fils de Louis XIV.

C'est ici que quelques orateurs ont pris feu, et, la discussion changeant tout à fait d'objet, il n'a plus été question de savoir si une loi municipale était urgente; si l'état de la France voulait absolument que, dans le plus bref délai, on organisât les communes d'une manière définitive, irrévocable; mais si ce n'était pas manquer à la chambre de 1828 que de répudier son œuvre; s'il était possible de faire mieux que cette chambre aujourd'hui; et, comme les hommes de la chambre de 1828 composent en grande partie la majorité de la chambre actuelle, cela n'a pu faire question longtemps. Il n'a pas été permis de dire, sous peine d'être accueilli avec des murmures, que la loi de 1828 était étroite, méticuleuse, calculée pour ne pas trop effrayer Charles X et la duchesse d'Angoulême, indigne, en un mot, du temps et de la situation où nous sommes.

On a dû contester aussi à la chambre le droit de discuter, avant de s'être complétée, une loi faite pour attirer sur elle une responsabilité si grande; et ici les défen-

eurs de la proposition n'ont pas manqué de s'appuyer ur les hardiesses bien autrement grandes que s'était ermises la chambre en renversant une dynastie, en nutilant la pairie, en dépouillant la religion catholique le ses priviléges. « Vous avez fait toutes ces choses, a » dit M. Villemain : vous avez pu organiser un gouver- » nement, et vous n'auriez pas le droit d'organiser une » commune ! » Le mot a réussi ; et, pourtant, faire une oi municipale, c'est faire quelque chose de plus que l'organiser une commune : c'est organiser toutes les ommunes du royaume, et, dans le nombre de ces ommunes, il en est quelques-unes, comme Paris, Lyon, Nantes, Rouen, Bordeaux, qui se croient assez impor- ntes pour qu'on ne fasse pas en courant les lois qui eur permettront de se choisir de bons magistrats. En énéral, il faudrait éviter de dire à la chambre que c'est lle qui a renversé une dynastie et doté la France de es libertés nouvelles. La chambre n'a fait que proclamer des faits accomplis, et sa conscience doit lui dire qu'il n'eût pas été en elle de se refuser à ce qu'un peuple rmé demandait d'elle. Elle a donné sa sanction aux principes pour lesquels 6,000 patriotes avaient versé leur sang, et par là elle a rendu un service fort grand, mais qui ne lui crée pas le droit de faire, avant de se retirer, toutes les lois qu'elle pourrait craindre d'aban- donner à une autre assemblée.

Il a fallu que la chambre fût distraite encore des considérations qui pouvaient la déterminer sur la propo- sition de M. Humblot-Conté, par l'éternel lieu commun de la supériorité de l'âge mûr sur la jeunesse. M. Dupin a trouvé moyen d'y revenir, on ne sait comment, et de

répondre, à ce propos, à toutes les attaques dont lui-même a pu être l'objet, comme avocat des générations parvenues à leur pleine maturité. Il eût été bien à désirer qu'au lieu de tonner contre les prétentions des hommes de trente ans, M. Dupin eût songé à ramener, comme il fait si souvent et si bien, la question à ses véritables termes, et qu'il eût appuyé la proposition de M. Humblot-Conté de la seule manière qui pût la faire prendre raisonnablement en considération, c'est-à-dire en prouvant que l'état du pays réclamait indispensablement des institutions municipales telles quelles.

Or, si cette nécessité existait, comment le gouvernement l'ignorerait-il ? Comment aurait-il hésité à prendre ici l'initiative ? Ou il y a urgence de faire des lois municipales, et le ministère serait fort répréhensible de n'être pas venu le déclarer à la chambre (or, dans cette discussion, il n'a pas même cru devoir prendre la parole), ou bien l'urgence n'existe pas, et la chambre ne travaille que pour elle seule, au profit de ses vues particulières : c'est le reproche qu'elle a déjà encouru.

Au reste, la chambre s'est dessinée ici plus nettement qu'elle n'avait encore fait, et la question sur laquelle elle s'est prononcée est pleinement de nature à faire apprécier dans les départements ses intentions. Si le besoin immédiat d'institutions municipales, même imparfaites, est aussi général que l'ont avancé les partisans de la proposition de M. Humblot, on en saura quelque chose dans les départements, et la chambre sera hautement approuvée de sa précipitation d'aujourd'hui. Si, au contraire, ce besoin n'est pas tel qu'on a bien voulu le dire, la chambre ne pourra manquer d'être

blâmée, et c'est à quoi nous nous attendons, car on n'a point cité de faits, et les faits seuls ici pouvaient être déterminants. Nous le répétons, si l'on nous eût prouvé la nécessité pressante dont on a argué, nous applaudirions de toutes nos forces à la prise en considération de la proposition de M. Humblot-Conté; car le premier de tous les principes à faire triompher aujourd'hui, c'est l'ordre public. (*National.*)

[Difficulté de la situation politique, et réponse au *Globe*, qui demandait au ministère une conduite plus décidément conforme à ce qu'on croyait être l'esprit de la révolution de juillet. Cette réponse est une raillerie qui met vivement en saillie combien les hommes qui gourmandaient le plus le gouvernement avaient eux-mêmes de peine à préciser la nature des choses à faire. Au reste, en lisant ceci et, particulièrement, l'article précédent, le lecteur remarquera que les plaintes qui assaillirent la révolution de février, assaillirent aussi celle de juillet, bien que celle-ci eût un roi à sa tête, et sentira la différence entre une révolution faite par les novateurs et une révolution faite par les conservateurs : les premiers admettant le contrôle et la liberté, ce qui les entrave; les seconds supprimant la liberté et le contrôle, ce qui les met à l'aise.]

8 septembre 1830.

Nous avons eu le malheur de croire et de dire que l'indécision montrée par le ministère avait une sorte d'explication dans la brusque manière dont s'est opérée la révolution de juillet. Nous avons ajouté que tout ministère, à la place de celui-ci, éprouverait les mêmes embarras, la même incertitude, la même crainte de se

perdre en voulant avancer, de désorganiser en voulant réformer. Il nous a semblé que la situation était extrêmement difficile; qu'elle était au-dessus des forces de tout ministère qu'on eût pu choisir dans ce premier moment; qu'il y avait une foule d'obstacles que le temps seul pouvait peu à peu faire disparaître; nous avons conclu en souhaitant qu'on sût attendre, qu'on n'ajoutât point par trop d'impatience aux embarras de toute sorte qui naissent des choses.

Ce langage a étonné un journal que nous croyions assez riche de ses propres opinions pour n'avoir pas besoin de s'occuper des nôtres, et auquel nous ne pensions pas du moins avoir inspiré d'humeur. Le *Globe* (1) a vu l'apologie du ministère dans cette proposition assurément peu flatteuse pour les hommes qui gouvernent aujourd'hui : « que tout ministère dans ce premier moment » serait condamné à être mauvais, et que celui-ci n'est » pas plus étonné, plus étourdi, plus en défaut de toutes » les manières que ne le serait un autre à sa place, » quelques capacités qu'on eût appelées à le composer. » La raison de cela, avions-nous dit, c'est qu'une révolution de trois jours, accomplie à l'étonnement même de ceux qui l'ont faite par leur courage, n'a pu amener ses hommes avec elle. Le temps seul préparera au second rang les hommes qu'une révolution plus longue n'eût pas manqué de fournir au premier.

(1) Le *Globe* était un journal qui, créé vers la fin de la restauration et paraissant deux fois la semaine, avait exercé une assez grande influence par son caractère moitié philosophique et moitié politique. Il survécut peu à la révolution de juillet et passa entre les mains des saint-simoniens, dont il devint l'organe.

Le *Globe* n'a pas compris qu'on pût conseiller au pays de prendre le plus patiemment possible son parti d'une situation à laquelle nul homme n'est présentement en état de commander. Il est plus heureux que nous. Il croit que la marche d'un ministère quelconque aujourd'hui serait toute simple, pour peu qu'il le voulût. Rien ne lui semble plus aisé que de gouverner la France avec une armée qui se révolte, des ouvriers qui se coalisent, des populations fanatiques qu'on pousse au meurtre, des milliers d'intrigants acharnés à vouloir les places, d'autres intrigants déterminés à toutes les palinodies pour se conserver. Mais, pour réussir à gouverner en de telles circonstances aussi bien qu'en temps ordinaire, que faudrait-il enfin à un ministère, suivant le *Globe?* En deux mots, le voici : Nous avions dit que la révolution avait été faite par l'instinct de tous les individus, par le cri de toutes les consciences. Eh bien ! dit le *Globe*, *le ministère, sorti de là, devait être l'intelligence de cet instinct, la réflexion de cette conscience.* Rien de plus clair assurément, et nous ne doutons pas que, sur deux données aussi précises, il ne soit bientôt possible de composer un ministère plus en rapport que celui-ci avec la révolution de juillet. Nous le désirons de tout notre cœur; et si le *Globe* est content, nous le serons aussi. (*National.*)

[Rectification d'une erreur commise par M. Dupin dans son apologie. La protestation des journalistes contre les ordonnances du coup d'État fut le premier acte de résistance : elle n'a point été rédigée dans le cabinet de M. Dupin.]

9 septembre 1830.

Nous craignons pour M. Dupin qu'il ne se soit fait plus de tort que de bien par l'apologie de sa conduite, insérée dans le *Moniteur* d'hier, et distribué en brochure à la chambre des députés. Pourquoi remplir trois colonnes du journal officiel d'explications minutieuses, qu'un homme digne et fort de sa conscience n'était pas obligé à donner, et conclure en disant aux gens qu'on sait ce que vaut la popularité et qu'on n'y tient pas?

Il est heureux pour M. Dupin qu'il n'ait pas toujours à se défendre lui-même. il y perdrait sa réputation de tact et d'habileté. La seule pensée d'une telle apologie était la plus étrange qui pût entrer dans la tête d'un homme d'État. Qui veut gouverner doit savoir qu'il court les chances de l'impopularité, et est censé trop occupé pour avoir à repousser les attaques autrement que par ses actions. M. Dupin s'est laissé mettre sur la sellette comme un accusé, et répond à tout avec une complaisance de détails, de preuves, de citations. vraiment faite pour engager les gens à le questionner à l'avenir.

Nous n'avons aucune peine à croire. pour notre part, toutes les choses honorables que M. Dupin s'est cru en droit de rapporter de lui-même pour confondre ses accusateurs. Nous ferons seulement une observation, en ce qui concerne la réunion dans le cabinet de M. Dupin, le 26 au matin. Les rédacteurs de journaux, signataires de la protestation, savaient tous fort bien que les ordonnances étaient illégales. et qu'il était de leur honneur d'y résister. Ils avaient senti

la nécessité de se réunir pour s'entendre sur un mode commun de résistance; mais l'idée ne leur était point venue à tous, comme paraît le croire l'honorable M. Dupin, d'aller le consulter chez lui. Le *Globe*, le *Journal du Commerce*, le *National*, le *Temps*, le *Courrier*, le *Figaro* s'étaient déjà donné rendez-vous entre eux quand le *Constitutionnel* les fit inviter à se rendre chez M. Dupin. Ils y allèrent, s'attendant à quelque communication importante. Il est possible que M. Dupin ait conseillé alors la résistance, et, pour notre part, nous croyons que rien ne l'obligeait à la conseiller, ni à prêter son cabinet pour des délibérations auxquelles il n'avait à prendre part ni comme député, ni comme jurisconsulte, mais seulement comme individu, comme citoyen, comme journaliste s'il l'eût été. Toujours est-il que ce n'est pas chez M. Dupin que la protestation des rédacteurs de journaux a été convenue, dressée et signée. Or, cette protestation est l'acte de résistance qui a, sinon déterminé, au moins précédé tous les autres.

(*National.*)

[Espérances dans le gouvernement constitutionnel, avec une royauté qui ne contestera pas le principe de son origine et avec des partis qui cesseront de vouloir le renversement. Toutefois, au milieu de ces illusions, vue nette du coup décisif que la révolution de juillet a porté à tout régime de droit divin et à tout autre intérêt que celui du développement social.]

9 septembre 1830.

La révolution de juillet n'a pas encore porté ses fruits;

il faut de la part de tout le monde de bonnes intentions et un grand esprit de conduite pour que les choses parviennent à s'établir sans contradiction, sans effort, suivant l'esprit de ce glorieux événement. Il faut du temps aussi, et c'est ce que les hommes, en général, surtout quand ils ont souffert, sont peu disposés à accorder. Toutefois, le plus beau, le plus fécond des résultats qu'aient voulu atteindre les hommes entrés dans cette révolution, avec la vue distincte de ce qui était à la fois désirable et praticable, est désormais bien visiblement acquis au pays.

Qu'est-ce que l'ordre constitutionnel en politique, si ce n'est la règle invariable, souveraine, respectée, à laquelle se conforment, dans leurs luttes légales, des intérêts qui ne sont pas amis de leur nature, mais qui, nés sur le même sol, sont forcés de vivre ensemble? Nous étions dans l'ordre constitutionnel il y a six mois; mais il y avait un des intérêts mis en présence qui ne voulait pas reconnaître la loi du combat, et qui aimait mieux attenter à cette loi que de céder à son tour quand il y était condamné par elle. Cet intérêt, c'était celui de l'ancienne royauté absolue. Il était incompatible avec l'ordre constitutionnel; il a fallu l'extirper du sol pour qu'à l'avenir les autres intérêts qui se partagent la société pussent se reposer sur la religieuse observation du pacte.

Aujourd'hui que l'intérêt anticonstitutionnel a été retranché comme l'éternel élément du désordre, voyez déjà la physionomie nouvelle qu'ont prise nos contestations politiques. La couronne n'a certes point abdiqué ses prérogatives indispensables; mais, en retour des

droits qu'on lui a reconnus sans arrière-pensée, elle a reconnu de son côté, franchement et sans réserve, les droits que la royauté non consentie n'avait jamais pu se résigner à nous voir exercer contre elle. La nouvelle royauté ne s'appuie plus sur son épée, mais sur son droit écrit dans la Charte de 1830; nous n'avons plus contre elle d'autres barricades que cette même charte. De part et d'autre, il y a confiance inaltérable en l'observation religieuse des conditions du pacte.

Ainsi, qu'une loi soit proposée par le ministère ou par l'une des deux chambres, le débat s'engage; deux partis politiques bien distincts sont en présence : l'un, visiblement ennemi des innovations, craint de perdre le passable en cherchant le mieux; l'autre, séduit par le généreux amour des progrès, croira peut-être que le très bien vaut tout à fait le hasard des chances qu'on peut courir pour l'atteindre. Entre les deux partis, on pourra échanger des plaintes violentes, des accusations amères; mais jamais vous ne verrez hasarder dans la discussion de ces paroles qui répandent la stupeur dans un pays, qui étouffent son développement, qui le forcent à douter si l'avenir lui appartient en effet. Vous n'entendrez point demander si le parti qui s'oppose à une amélioration, en donnant pour raison que le temps n'en est pas venu, n'a point la secrète pensée de faire retourner le pays sur ses pas, de le ramener par degrés à l'ancienne servitude, de le rendre au joug des jésuites, des prêtres, des irréconciliables ennemis de tout mouvement.

Or, il n'y a pas encore deux mois que toute l'habileté politique de notre parti consistait à savoir découvrir et

déjouer en tout et partout ces contre-révolutionnaires intentions, ces arrière-pensées usurpatrices qui étaient l'essence même de la restauration de 1814, malgré la charte si perfidement conçue et si mensongèrement octroyée. Ç'a été là pendant quinze ans presque l'unique et déplorable tâche des esprits les plus distingués. C'est à poursuivre sans relâche, à dénoncer et dénoncer sans cesse l'éternelle conjuration de ceux qui n'avaient rien oublié ni rien appris, que de belles intelligences, d'admirables talents de tribune se sont consumés, dans l'impuissance de mieux faire pour le pays.

L'avenir ne verra plus dépenser de si précieuses facultés sans fruit pour la patrie, ou du moins sans autre résultat que celui de ne pas perdre un terrain déjà conquis une fois et arrosé du sang de quinze cent mille braves. S'il s'élève encore un Manuel dans nos assemblées, il ne succombera point lentement à la douleur d'être violemment arraché du siége où l'aura mis la puissance du peuple. Si quelque homme est assez heureux pour venir rappeler à la tribune le brûlant patriotisme et la noble éloquence de Foy, il ne sera point tué dans la force de l'âge par le révoltant spectacle de trois cents misérables nourris pour l'insulter et l'interrompre. Le temps et les efforts employés à vaincre la contre-révolution se reporteront sur les obstacles d'un autre ordre que les circonstances de l'Europe et les difficultés ordinaires des choses opposeront à l'essor de la France.

Voilà le résultat, dès aujourd'hui bien clair, de la révolution qui vient de s'accomplir. La France est rassemblée. Elle est à jamais délivrée des intérêts d'une

cour dévorante condamnée à désirer le pouvoir absolu, et à ne jamais comprendre le bienfait des institutions libérales. Au fond des dissidences qui ont pu se manifester déjà entre le ministère et la portion la plus exigeante de l'ancienne opposition, entre une fraction de la chambre et l'autre, il n'y a plus la peur de voir revenir le despotisme, de voir remettre en question ce que la révolution de 89 avait déjà décidé d'une manière si éclatante. Il ne s'agit plus que de savoir si le bien sera fait un peu plus ou un peu moins vite, si le gouvernement sera laissé aux timides ou passera aux entreprenants; mais, quant à rétrograder, personne n'y songe plus. C'est un système vaincu, fini, à jamais refoulé au delà des frontières de France. Tout le monde est d'accord pour marcher, les uns disent avec précaution, les autres avec hardiesse; mais marcher est le vœu de tous : *en avant!* est le mot d'ordre national, et c'est avec ce mot d'ordre que l'Angleterre de 1688 à 1690, en deux ans, fit plus de chemin sous Guillaume qu'elle n'en avait fait de 1640 à 1688, en trente-huit ans sous les Stuarts.

Nous voudrions que tout le monde se persuadât bien aujourd'hui que ces désordres dont on se plaint, ces embarras qui s'élèvent avec une apparence si formidable, ne sont rien après les travaux de la grande semaine. Dans ces huit jours d'éternelle mémoire, le principe des progrès a vaincu le principe étouffant du retour au passé. Une fois convenu par tout le monde, roi, peuple, assemblée, qu'on ira à la découverte de l'avenir, il ne reste plus à discuter que sur le degré de vitesse à employer. Fera-t-on dix lieues ou cent lieues à l'heure? C'est à cela que se réduisent toutes les con-

testations actuelles. Tels hommes sont irrésolus, indécis au pouvoir ; tels autres trancheraient peut-être trop au vif et brusqueraient une transition qu'il faut faire douce si l'on peut. Les hommes les plus unis d'intention peuvent se trouver profondément divisés sur cette question de vitesse ; mais divisés de manière que la prospérité et la civilisation de la France en soient compromises, jamais ! (*National.*)

[La chambre témoignait un vif désir de se conserver. Au contraire, la fraction du parti libéral qui se transformait en nouvelle opposition, voulait qu'elle cédât la place à une chambre élue sous l'impression des événements.]

10 septembre 1830.

Il y avait séance de la chambre des députés indiquée pour aujourd'hui, et l'on s'attendait à une communication importante du gouvernement. La chambre ne s'est point assemblée ; elle ne se réunira que samedi, et seulement pour entendre un rapport de pétitions : ainsi, jusqu'à lundi prochain, l'objet de la communication annoncée par le gouvernement ne sera pas connu.

On s'est diversement entretenu aujourd'hui de cette circonstance. Suivant quelques personnes, la remise à samedi était causée par les craintes qu'aurait fait naître un pamphlet placardé dans Paris, dont le *Moniteur* seul a parlé hier, et qui, d'après le journal officiel, invitait les citoyens de Paris à se porter en masse sur la chambre pour la forcer à se dissoudre. Il est étonnant que cette provocation au désordre n'ait été connue

d'aucun journal ; elle est, nous le croyons, fort peu sérieuse, et ce n'est pas vraisemblablement une étourderie pareille qui a pu déterminer l'ajournement de la chambre à samedi.

On disait aussi que le gouvernement ne s'était pas trouvé en mesure d'adresser à la chambre la communication annoncée dans la dernière séance. Cette communication consisterait en un rapport de M. le ministre de l'intérieur sur la situation actuelle de la France, et le travail qu'on avait cru pouvoir présenter dans la séance d'aujourd'hui ne pourrait être terminé que dans les premiers jours de la semaine prochaine. Cette explication n'est pas peut-être la véritable, mais c'est la plus généralement donnée, et elle est remarquable, en ce qu'elle prouve combien on a senti partout la nécessité de communications officielles qui missent la chambre en état de délibérer d'après une situation du pays bien connue, et non d'après les vues particulières et les impressions fausses qui la dominent évidemment.

Enfin, on a pensé encore que la communication annoncée par le gouvernement pouvait bien être la prorogation même de la chambre ; on a dit que le ministère avait hésité hier sur cette mesure, déjà pleinement arrêtée, et que, dans l'impossibilité de se décider immédiatement, il avait voulu suspendre au moins jusqu'aux premiers jours de la semaine prochaine les délibérations passablement impopulaires de la chambre.

Nous ne pouvons rien affirmer sur tous ces bruits, mais nous voudrions que celui de la prochaine prorogation de la chambre fût fondé. Proroger la chambre aussitôt après le vote de la loi transitoire d'élections eût

déjà été une mesure fort sage. La chambre eût reparu plus tard, complétée, en partie renouvelée, par des éléments plus jeunes qu'elle, et sans avoir exposé sa popularité à toutes les attaques que ses dernières délibérations lui ont, il faut le dire, trop justement attirées. Pendant ce temps-là le ministère aurait pu recueillir une foule de renseignements qui nécessairement lui manquent encore, et dont la privation l'a réduit à voir faire la chambre depuis quinze jours, sans pouvoir ni l'éclairer, ni la combattre, ni l'appuyer. Un tel état de choses est mauvais pour le pays, qu'il expose à recevoir des lois faites pour une situation mal connue et dépassée; mauvais pour la chambre, qu'il déconsidère et qu'il pousse imperceptiblement à une attitude presque hostile contre les résultats de notre glorieuse révolution; mauvais enfin pour le ministère, qu'il condamne à un rôle passif, quand il a tant à faire et que l'impatience publique l'a déjà débordé de toutes parts.

Il est temps encore de proroger la chambre, et nous aimons à croire que le ministère, suffisamment averti par le caractère qu'ont pris les dernières discussions, et par l'effet de celles-ci sur la partie du public même la plus modérée, songe sérieusement à cette mesure. Que fera la chambre, en effet, si on la laisse exister jusqu'au temps où les nouvelles élections viendront la compléter! Elle se pressera, comme elle l'a fait déjà, de résoudre toutes les questions organiques qu'elle croit périlleux de laisser pendantes. Elle voudra prononcer sur les questions de l'application du jury aux délits de la presse: elle s'entêtera à faire les lois municipales dont elle a declare l'urgence; elle est engagee d'amour-propre à

donner suite à la prise en considération de la proposition de M. Humblot-Conté. Elle fera et fera mal, parce qu'elle manque des données indispensables que le gouvernement seul pourrait et n'a pas encore pu lui fournir, parce que les attaques dont elle a été l'objet l'ont blessée sans qu'elle se l'avoue, et qu'il est déjà dans sa position d'être juge et partie dans le différend qui partage aujourd'hui des esprits unis hier contre la royauté de droit divin.

Une dernière considération en faveur de la prompte prorogation de la chambre, c'est qu'il faut sauver beaucoup d'hommes dont le pays a besoin et qui se retrouveront plus tard, des chances de discrédit attachées à leur fausse position actuelle. Quand on appartient à une assemblée, il n'est que trop facile de se laisser entraîner à l'intérêt qui y domine, aux préventions qui la meuvent, aux ressentiments qui la rendent injuste. On voit le dedans plus que le dehors, et, si l'on est généreux, on peut même se compromettre pour soutenir des collègues imprudents, et dont on croit les bonnes intentions méconnues. Cela est arrivé depuis huit jours à plus d'un membre que nous pourrions nommer. La chambre n'est pas toute composée de vieillards ou de gens assez préoccupés du besoin de l'ordre pour s'effrayer aux seuls mots de révolution et d'innovation. On ne doit pas permettre que des hommes, destinés par leur âge et leurs talents à un long et brillant avenir parlementaire, se perdent à l'entrée de leur carrière, en soutenant, par esprit de corps, des intérêts qui ne sont pas les leurs. Il serait politique, au contraire, de ménager ces hommes

pour d'autres temps. La popularité est précieuse, et ne se recouvre pas facilement quand on l'a perdue.

Ainsi, proroger la chambre, ce serait lui donner le temps de revenir de ses préventions et de reparaître un peu plus tard, éclairée sur la véritable situation des choses, forte de capacités, d'activités nouvelles, et riche encore de la considération que ne manqueraient pas de perdre plusieurs de ses jeunes membres dans une plus longue lutte contre le vœu hautement et universellement exprimé du mouvement. Puisse le ministère considérer au plus tôt que c'est là son intérêt le mieux entendu!

(*National.*)

[Le parti républicain, qui avait commencé à se reformer et à poindre sous le règne de la branche aînée, arrivait décidément à la lumière sous le règne de la branche cadette.]

11 septembre 1830.

L'article que nous avons emprunté hier au *Moniteur* donnait une importance fort exagérée au manifeste préparé par la société dite des *Amis du peuple*. Ce manifeste, surpris entre les mains de l'afficheur, n'a pas même été publié. D'après les explications données par un journal qui paraît être l'organe des *Amis du peuple*, une phrase mal rédigée, et dont la majorité de la société avait même demandé la suppression ou le changement, présenterait un sens fort différent de celui qui était dans l'intention des rédacteurs du manifeste. L'interprétation fâcheuse est malheureusement celle à laquelle

s'est arrêtée l'autorité. Par les mots : *renverser la chambre*, les *Amis du peuple* entendaient, disent-ils, obtenir sa dissolution, et on leur a supposé la pensée de provoquer un tumulte. Au reste, l'existence d'une société des *Amis du peuple* n'est nullement un fait inquiétant. Beaucoup d'hommes honorables, qui ont lutté courageusement contre le dernier gouvernement, et fait leurs preuves de toutes les manières, sont membres de cette société, et ne peuvent avoir les intentions qui autoriseraient l'évocation précipitamment ordonnée par la cour royale. Ces hommes, que nous connaissons pour la plupart, savent que le peuple a vaincu, dans les glorieuses journées de juillet, pour le principe du gouvernement par le concours des trois pouvoirs et l'accord des majorités. Nous les croyons incapables d'aucune entreprise violente contre les majorités actuellement existantes. Ils savent comme nous qu'ils doivent respect aux décisions de ces majorités, bien qu'elles ne représentent pas leurs opinions ; et, quand ils déclarent n'avoir pas voulu provoquer le renversement matériel de la chambre, mais sa dissolution régulière et constitutionnelle, nous les croyons sur parole. Seulement, il faudrait être clair quand on se hasarde à des manifestations semblables. (*National.*)

[Le mouvement conservateur qui avait suivi la révolution de juillet était assez vif pour que le résultat général de nouvelles élections ne fût pas douteux. Dès lors, le parti conservateur et le parti révolutionnaire n'avaient pas grand

intérêt, l'un à empêcher, l'autre à obtenir la prorogation de la chambre. Pourtant c'était le point apparent du débat.)

12 septembre 1830.

Nous n'avons pas dit : *Prorogez la chambre parce que le peuple le veut*, mais prorogez la chambre parce que c'est l'intérêt de tout le monde, et l'intérêt bien entendu de la chambre elle-même avant celui de tout le monde.

Ce que nous avons dit, nous le répétons. Il serait juste, il serait politique de proroger en ce moment la chambre : juste, car cent membres se sont retirés, cinquante sont obligés, comme fonctionnaires, à reparaître devant leurs colléges, et la majorité actuelle ne peut se donner comme la fidèle image de la majorité dans les colléges électoraux ; politique, car cette chambre, qui au fond est bonne, dont les intentions ne peuvent être suspectées, s'est trompée déjà dans plusieurs questions, faute de données suffisantes, et, sans qu'elle se l'avoue, est intéressée d'amour-propre à soutenir, si ce n'est à outrer les erreurs dans lesquelles elle est tombée. La proroger, c'est peut-être s'épargner la nécessité de la dissoudre un peu plus tard ; c'est sauver de l'impopularité qui les menace bon nombre de ses membres, assurés par leur âge et leur réputation d'être réélus dans d'autres assemblées, et que l'esprit de corps entraîne à soutenir ce qui n'est pas leur intérêt, ce qui n'est pas juste.

Il est bien moins facile de répondre à cela qu'à la triviale exclamation, *le peuple le veut*. Réduire à un sot et unique argument la logique des gens qu'on veut combattre, c'est se rendre bien facile la tâche de la réfutation, mais ce n'est pas parer à toutes les répliques.

Eh bien ! voyons, vous qui tranchez si légèrement une question vitale pour l'ordre des choses actuel, vous répondez à merveille à l'injonction anarchique : *Il faut proroger la chambre, le peuple l'exige ;* et, probablement, le vœu public, ainsi exprimé, ne nous eût pas plus touchés que vous ; mais quelles raisons alléguez-vous pour laisser la chambre incomplète, prévenue et mal informée qu'elle est, faire, au gré de sa majorité actuelle, les lois qui lui paraîtront convenables? Vous dites que la prorogation donnerait à croire que le ministère n'est pas uni, et qu'à cause de cela le ministère ne peut pas la vouloir sans imprudence. Et quelle nouveauté serait-ce pour le pays, que l'aveu des différences d'opinions qui peuvent exister dans le ministère ? A-t-on besoin de la prorogation de la chambre pour savoir qu'une pensée toute différente de celle qui préside à la composition d'un cabinet en temps ordinaire a déterminé la formation de celui-ci ; que le roi a voulu se confier à des hommes qui lui représentassent les opinions des diverses fractions de la chambre, et non à des amis politiques unis de tout temps dans une même vue, dans un même système ; que chacun des membres du conseil, concevant la situation à sa façon, jusqu'à présent agit dans son département comme bon lui semble ; que M. Dupont coupe, taille impitoyablement et remplace de son mieux, tandis que M. Louis, par d'autres raisons également à lui, conserve religieusement tout ce qu'il trouve établi ; que M. Guizot montre pour les jeunes gens la même préférence que le maréchal Gérard éprouve pour les vieux serviteurs ; qu'enfin il y a au fond de cette alliance, commandée par les événements,

une cause de dissolution inévitable, la question de la pairie héréditaire ? Tout le monde sait cela et s'en entretient. La prorogation, dût-elle en effet donner à supposer que les ministres ne voient pas tout de la même manière, ne ferait donc pas grand tort au cabinet. Mais c'est encore une question de savoir si, toutes les fois qu'un ministère proroge une chambre, cela veut dire qu'il ne peut pas s'entendre pour la dissoudre, et conséquemment qu'il est désuni. Est-ce de notre histoire constitutionnelle ou de celle de nos voisins qu'on a trouvé moyen de déduire cette sorte d'axiome politique? nous ne pensons pas qu'il soit écrit plus dans l'une que dans l'autre.

Vous dites encore que la prorogation de la chambre aurait l'inconvénient d'ôter à la France la seule autorité organisée qui lui reste, le seul point d'arrêt sur le penchant au désordre où nous nous trouvons. Et pour combien comptez-vous, dans les garanties de stabilité du nouvel ordre de choses, la popularité et les intentions connues du prince proclamé par nous sur nos sanglantes barricades ! c'est cette popularité, ce sont ces intentions. dont quatre cent mille citoyens ont pu juger par eux-mêmes, qu'on oppose aux exigences des rêveurs, aux emportements des exaltés, aux cris des mécontents, déjà trop nombreux, qu'a faits la chambre. Quant aux fauteurs de troubles, aux hommes sciemment et volontairement anarchiques, s'il y en a, qui les contient ? qui les intimide ? qui leur rend impossible toute entreprise sérieuse contre la société ? Est-ce la force toute morale de la chambre, force qui nécessairement lui échappe à mesure qu'elle cesse d'avoir l'assentiment du grand nombre. ou

la force toute réelle, toute matérielle de cette
citoyenne qui promène sur la surface du royaume
cent mille baïonnettes dévouées au maintien de
e, à la protection du commerce, des arts, de la
iété publique et particulière, en un mot de toutes
nditions de cette belle civilisation que le dernier
ernement voulut empoisonner dans sa source? La
nationale. c'est toute cette classe moyenne, désor-
prépondérante, qui a vaincu dans les élections de
à 1830, et à laquelle cette chambre doit son exis-
. Armée aujourd'hui pour la défense de ses intérêts
lus chers, glorieuse et loyale dépositaire du nouveau
, on n'a point à craindre d'anarchie tant qu'elle
. Les trois jours de désordre salutaire qui nous ont
chés aux mains de nos implacables ennemis n'ont
si terribles que parce qu'elle l'a bien voulu. Paris
jamais été dépavé ni barricadé, si sa bourgeoisie
eût pas permis. C'est la bourgeoisie qui, en fermant
teliers, ses magasins, ses boutiques, ses lieux de
ion, a mis sur le pavé autant de héros que d'ou-
s sans travail et sans pain. Revenir de là, elle l'a
u jour au lendemain, et elle saura tenir les choses
lles sont. C'est elle qui, au besoin, ferait respecter
présentation nationale, et non celle-ci qui la proté-
it contre les factieux. C'est elle qui, par sa vigilante
rme attitude, donne au gouvernement du temps
rétablir la perception des impôts, rasseoir l'admi-
ation, réorganiser les armées; c'est grâce à elle
n peut tâtonner, hésiter, faire des essais, commettre
e des fautes sans qu'il en résulte un mal irrépa-
e. Pendant que nos fidèles gardes bourgeoises

veillent nuit et jour sur la patrie, est-il permis de dire que la chambre seule est notre point d'arrêt sur le penchant du désordre?

La chambre, lors même que ses délibérations seraient satisfaisantes, pourrait donc être suspendue. par la seule raison qu'elle est incomplète, sans qu'il en résultât aucun encouragement pour les fauteurs de désordre, parce que ce n'est point l'ordre actuel, mais bien l'ordre à venir que nous attendons d'une assemblée ; et l'ordre à venir ne peut être fondé que sur de très bonnes lois. des lois qu'il ne faille point refaire à peine promulguées. Or, on ne croit pas sans doute qu'une majorité formée sur les nouvelles bases représentatives, c'est-à-dire qui compterait dans ses rangs des députés de trente ans. élus par des électeurs de vingt-cinq. se regardât comme obligée à respecter entièrement ce qu'auraient pu faire des députés élus sous l'empire de circonstances qui ne permettaient pas le libre et complet développement du droit d'élire. Reportez-vous, en effet, au temps où la réélection des 221 fut pour la France un triomphe si beau, si inespéré. Il y a bien longtemps de cela, quoiqu'il n'y ait guère que trois mois. Déduisez l'influence des préfets de Charles X, les manœuvres de la congrégation, les faux électeurs : croyez-vous que les mêmes noms fussent sortis de l'urne? que tel collége, dont la majorité libérale se contentait, ne pouvant faire plus de Monsieur un tel, aujourd'hui siégeant dans un des centres, ne se fût portée sur tel autre homme plus éprouvé. plus prononcé, représentant mieux la véritable opinion libérale, mais qu'on renonçait à présenter, par l'impossibilité de le faire prévaloir contre les cris de la congréga-

et de le faire accepter aux timides, qui aujourd'hui
nt plus timides ? Beaucoup des honorables membres
chambre actuelle, en descendant dans leur con-
ce, conviendraient de cela avec nous. Eh bien, on
mande pas que ces hommes se retirent, on leur
compte de leur conduite franche dans les journées
y avait péril encore pour eux à se prononcer, on
garde comme ayant participé aux progrès immenses
eurs déclarations législatives sont venues constater
voix du peuple ; mais on demande qu'en preuve
sincérité avec laquelle ils ont posé en principe
peut représenter son pays à trente ans et élire ses
tés à vingt-cinq, ils montrent le désir de s'ad-
re, pour délibérer sur des réformes décisives, un
ier produit de ces nouvelles bases représentatives,
quelques hommes plus jeunes qu'eux. Or, ils se
rent au contraire fort en crainte de leurs succes-
inévitables, et c'est mus par cette crainte qu'ils se
ent, se hâtent de faire, pour faire seuls, n'examinant
moitié faute de temps, décidant sans savoir, parce
e ministère n'est pas en état encore de les éclairer.
un tel état de choses, conseiller la prorogation de
ambre, c'est prendre quelque soin de l'avenir,
vouloir même sauver la chambre de ses propres
s, car de plus ardents sont derrière nous qui de-
dent. non pas une prorogation, mais une dissolu-
et, si la chambre, persévérant dans sa ligne de
uite, leur fournissait de nouvelles armes, peut-être
faudrait écouter après avoir refusé de nous en-
re. (*National.*)

[La grande semaine a intronisé le triomphe définitif de la loi. Remarquez ce mot *définitif*. Les événements subséquents ont montré, comme au reste les événements antécédents le faisaient soupçonner, qu'en France la loi, la constitution, ont peu d'autorité, et que la continuation d'un certain ordre social et d'un certain progrès y dépend de tout autres conditions. C'est l'état de l'Angleterre, depuis sa révolution de 1688, qui est ici représenté et espéré. Mais la révolution de France a été trop profonde pour avoir une telle solution ; et, jusqu'à présent, elle offre une série d'expansions révolutionnaires et de compressions conservatrices dont le terme n'est pas encore atteint.]

13 septembre 1830.

La révolution de juillet ne nous a rendus ni plus ni moins ardents que nous ne l'étions sous le dernier gouvernement. Tout ce que nous avons obtenu, nous le voulions alors, nous le demandions de la manière la plus expresse ; nous trouvions le moyen de faire entendre à nos lecteurs que l'unique obstacle à la franche et prospère application des principes de liberté contenus dans la charte était dans le fatal aveuglement qui poussait nos Stuarts à une perte inévitable. Cette catastrophe est arrivée, elle est maintenant derrière nous, l'obstacle est écarté, la route qui se présentait à nous obstruée par les intérêts de la dynastie contre-révolutionnaire. est maintenant facile et belle. Il ne reste plus qu'à marcher avec un juste sentiment de ce qu'il y a d'avenir dans ce seul fait : plus de *royauté ennemie des institutions*, et l'on arrivera à tous les biens que tant de systèmes successivement essayés ont promis sans tenir.

Ce n'est pas de l'optimisme ; c'est une juste confiance dans le principe essentiel de notre révolution. la sou-

veraineté du peuple représentée par la souveraineté des majorités parlementaires. Que l'on fasse attention à ce qui s'est passé, depuis quinze ans, entre la dynastie contre-révolutionnaire et le pays; c'est le seul moyen de bien apprécier le caractère du prodigieux événement qui vient de s'accomplir. Croyez-vous que ce soit simplement la victoire d'une portion de la population sur une portion de l'armée, ou bien d'une ville sur un gouvernement, et que la seule moralité à tirer du fait soit qu'une population de huit cent mille âmes, dépavant ses rues et les barricadant, est plus forte que vingt mille hommes disciplinés et dressés à la guerre, ou bien qu'à l'avenir tout gouvernement sera obligé de faire ce que voudra Paris? Non, certes, ce n'est pas cela, et ceux qui ne verraient autre chose, dans nos immortelles journées de juillet, qu'une épreuve de la force, toujours facile à renouveler, avec le même succès, pour une utopie ou pour l'autre, courraient le risque d'aller se perdre dans une voie funeste.

Oui, la grande semaine a prouvé qu'il n'est plus possible de nous gouverner par le sabre, et que nous aussi nous savons ajuster et atteindre quand il le faut. Mais que sera-ce dans l'histoire que cette grande semaine? La considérera-t-on comme l'explosion soudaine, imprévue, capricieuse, de sentiments qui pendant quinze ans s'étaient laissé étouffer par crainte, ou endormir par indifférence? Sera-ce la résurrection inexplicable de cet esprit de colère, de destruction et de régénération universelle, infinie, sans bornes, qui, après avoir dépassé son premier et glorieux but, vint s'abjurer lui-même, par la voix de Robespierre, au pied des autels d'un

nouvel Être suprême? Non, ce sera tout simplement le victorieux accomplissement du devoir imposé à tous les citoyens par l'article de notre charte qui plaçait les institutions sous leur sauvegarde.

La même révolution serait infailliblement arrivée par la voie plus lente du refus de l'impôt, parce que le refus de l'impôt n'était pas plus capable d'éclairer des princes incorrigibles que les protestations de la presse, et amenait infailliblement la guerre civile, guerre dont le succès n'était pas douteux. L'insurrection des citoyens contre les ordonnances de juillet n'a été absolument que l'emploi courageux du moyen commandé par la constitution elle-même pour son propre salut. Il est arrivé dans notre pays ce qui devait y arriver une fois, pour que la révolution, commencée en 89, fût vraiment terminée. Le pouvoir, toujours plus fort que la loi, sous la convention, sous le directoire, sous le consulat, sous l'empire, a été vaincu, pour la première fois, par la loi, et il a été démontré qu'à l'avenir tout pouvoir qui voudrait attenter à la loi serait renversé par la loi. Voilà ce qu'ont fait nos glorieuses journées de juillet. Elles ont décidé une question débattue depuis quarante ans sous toutes les formes.

Mais pourquoi ce résultat n'a-t-il pas été obtenu plus tôt? S'il ne fallait, pour assurer le triomphe définitif de la loi, que l'énergie des citoyens, certes l'énergie n'a pas manqué aux citoyens à d'autres époques de la révolution; pourquoi donc a-t-on été asservi, a-t-on laissé violer la loi dans un temps où l'on n'était pas moins brave qu'aujourd'hui? C'est que, cette fois, et pour la première fois, la tâche de la bravoure a été préparée avec une habileté, une suite, une patience

admirables, et qui seules pouvaient rendre le succès indisputable. C'est que, pour la première fois, nous avons été conséquents avec nous-mêmes, et que nous avons dû respecter la loi quand elle nous gênait, quand elle était faite dans un esprit opposé au nôtre par des majorités contre-révolutionnaires. C'est que nous nous sommes dit sagement qu'il fallait subir l'œuvre des mauvaises majorités, jusqu'à ce qu'en usant avec toute la dextérité possible de nos facultés constitutionnelles, nous pussions arriver nous-mêmes à composer d'autres majorités suivant nos vœux, faire régulièrement de bonnes lois et abroger ou modifier les mauvaises, mais comme législateurs, non comme révoltés. Pensez-vous, en effet, que, si nous nous fussions armés et barricadés contre les trois cents de M. de Villèle, et certes, leur tyrannie était assez basse, assez humiliante, nous eussions été en état de faire prévaloir les intérêts du pays dans les élections de 1827? Pensez-vous qu'il nous eût été aussi facile de mettre hors de cause la garde royale lors de la nomination des hommes du 8 août, qu'à la publication des ordonnances signées par eux après un an de peur et d'hésitation? Non, car au 8 août la loi n'était pas violée, et il fallait qu'elle le fût positivement, comme elle l'a été au 25 juillet, pour que chaque citoyen pût se dire en prenant son fusil : « Je suis dans mon droit, j'ai obéi aux lois de la chambre contre-révolutionnaire de 1824, je ne souffrirai pas que Charles X brise la majorité libérale de 1829, et je vais prêter force à la loi. »

Eh bien, voilà ce qui a rendu si faciles les succès de la grande semaine. C'est l'invincible puissance de ce

une cause de dissolution inévitable, la question de la pairie héréditaire ? Tout le monde sait cela et s'en entretient. La prorogation, dût-elle en effet donner à supposer que les ministres ne voient pas tout de la même manière, ne ferait donc pas grand tort au cabinet. Mais c'est encore une question de savoir si, toutes les fois qu'un ministère proroge une chambre, cela veut dire qu'il ne peut pas s'entendre pour la dissoudre, et conséquemment qu'il est désuni. Est-ce de notre histoire constitutionnelle ou de celle de nos voisins qu'on a trouvé moyen de déduire cette sorte d'axiome politique? nous ne pensons pas qu'il soit écrit plus dans l'une que dans l'autre.

Vous dites encore que la prorogation de la chambre aurait l'inconvénient d'ôter à la France la seule autorité organisée qui lui reste, le seul point d'arrêt sur le penchant au désordre où nous nous trouvons. Et pour combien comptez-vous, dans les garanties de stabilité du nouvel ordre de choses, la popularité et les intentions connues du prince proclamé par nous sur nos sanglantes barricades ! c'est cette popularité, ce sont ces intentions, dont quatre cent mille citoyens ont pu juger par eux-mêmes, qu'on oppose aux exigences des rêveurs, aux emportements des exaltés, aux cris des mécontents, déjà trop nombreux, qu'a faits la chambre. Quant aux fauteurs de troubles, aux hommes sciemment et volontairement anarchiques, s'il y en a, qui les contient ? qui les intimide ? qui leur rend impossible toute entreprise sérieuse contre la société ? Est-ce la force toute morale de la chambre, force qui nécessairement lui échappe à mesure qu'elle cesse d'avoir l'assentiment du grand nombre, ou

bien la force toute réelle, toute matérielle de cette garde citoyenne qui promène sur la surface du royaume huit cent mille baïonnettes dévouées au maintien de l'ordre, à la protection du commerce, des arts, de la propriété publique et particulière, en un mot de toutes les conditions de cette belle civilisation que le dernier gouvernement voulut empoisonner dans sa source? La garde nationale, c'est toute cette classe moyenne, désormais prépondérante, qui a vaincu dans les élections de 1827 à 1830, et à laquelle cette chambre doit son existence. Armée aujourd'hui pour la défense de ses intérêts les plus chers, glorieuse et loyale dépositaire du nouveau pacte, on n'a point à craindre d'anarchie tant qu'elle est là. Les trois jours de désordre salutaire qui nous ont arrachés aux mains de nos implacables ennemis n'ont paru si terribles que parce qu'elle l'a bien voulu. Paris n'eût jamais été dépavé ni barricadé, si sa bourgeoisie ne l'eût pas permis. C'est la bourgeoisie qui, en fermant ses ateliers, ses magasins, ses boutiques, ses lieux de réunion, a mis sur le pavé autant de héros que d'ouvriers sans travail et sans pain. Revenir de là, elle l'a pu du jour au lendemain, et elle saura tenir les choses où elles sont. C'est elle qui, au besoin, ferait respecter la représentation nationale, et non celle-ci qui la protégerait contre les factieux. C'est elle qui, par sa vigilante et ferme attitude, donne au gouvernement du temps pour rétablir la perception des impôts, rasseoir l'administration, réorganiser les armées; c'est grâce à elle qu'on peut tâtonner, hésiter, faire des essais, commettre même des fautes sans qu'il en résulte un mal irréparable. Pendant que nos fidèles gardes bourgeoises

veillent nuit et jour sur la patrie, est-il permis de dire que la chambre seule est notre point d'arrêt sur le penchant du désordre?

La chambre, lors même que ses délibérations seraient satisfaisantes, pourrait donc être suspendue, par la seule raison qu'elle est incomplète, sans qu'il en résultât aucun encouragement pour les fauteurs de désordre, parce que ce n'est point l'ordre actuel, mais bien l'ordre à venir que nous attendons d'une assemblée ; et l'ordre à venir ne peut être fondé que sur de très bonnes lois. des lois qu'il ne faille point refaire à peine promulguées. Or, on ne croit pas sans doute qu'une majorité formée sur les nouvelles bases représentatives, c'est-à-dire qui compterait dans ses rangs des députés de trente ans. élus par des électeurs de vingt-cinq, se regardât comme obligée à respecter entièrement ce qu'auraient pu faire des députés élus sous l'empire de circonstances qui ne permettaient pas le libre et complet développement du droit d'élire. Reportez-vous, en effet, au temps où la réélection des 221 fut pour la France un triomphe si beau, si inespéré. Il y a bien longtemps de cela, quoiqu'il n'y ait guère que trois mois. Déduisez l'influence des préfets de Charles X, les manœuvres de la congrégation, les faux électeurs : croyez-vous que les mêmes noms fussent sortis de l'urne? que tel collége, dont la majorité libérale se contentait, ne pouvant faire plus. de Monsieur un tel, aujourd'hui siégeant dans un des centres, ne se fût portée sur tel autre homme plus éprouvé. plus prononcé. représentant mieux la véritable opinion libérale, mais qu'on renonçait à présenter, par l'impossibilité de le faire prévaloir contre les cris de la congréga-

tion, et de le faire accepter aux timides, qui aujourd'hui ne sont plus timides? Beaucoup des honorables membres de la chambre actuelle, en descendant dans leur conscience, conviendraient de cela avec nous. Eh bien, on ne demande pas que ces hommes se retirent, on leur tient compte de leur conduite franche dans les journées où il y avait péril encore pour eux à se prononcer, on les regarde comme ayant participé aux progrès immenses que leurs déclarations législatives sont venues constater à la voix du peuple; mais on demande qu'en preuve de la sincérité avec laquelle ils ont posé en principe qu'on peut représenter son pays à trente ans et élire ses députés à vingt-cinq, ils montrent le désir de s'adjoindre, pour délibérer sur des réformes décisives, un premier produit de ces nouvelles bases représentatives, enfin quelques hommes plus jeunes qu'eux. Or, ils se montrent au contraire fort en crainte de leurs successeurs inévitables, et c'est mus par cette crainte qu'ils se pressent, se hâtent de faire, pour faire seuls, n'examinant qu'à moitié faute de temps, décidant sans savoir, parce que le ministère n'est pas en état encore de les éclairer. Dans un tel état de choses, conseiller la prorogation de la chambre, c'est prendre quelque soin de l'avenir, c'est vouloir même sauver la chambre de ses propres fautes, car de plus ardents sont derrière nous qui demandent. non pas une prorogation, mais une dissolution, et, si la chambre, persévérant dans sa ligne de conduite, leur fournissait de nouvelles armes, peut-être il les faudrait écouter après avoir refusé de nous entendre. (*National.*)

L'état des affaires en Belgique, révolution tellement liée à la nôtre, qu'elle semble ne pouvoir être vaincue sans que nos contre-révolutionnaires songent à relever la tête, ni tout à fait victorieuse sans nous commettre avec elle dans des chances de guerre extérieure.

Enfin, le malaise croissant du commerce. Nous croyons qu'en y pensant bien, en se donnant un peu de peine pour exprimer tout ce que l'on savait et pouvait dire, on fût venu assez facilement à bout de rassurer l'opinion sur toutes ces circonstances qui naissent l'une de l'autre, et qui, toutes ensemble, étaient presque invinciblement entraînées par la grande et soudaine révolution qui vient de s'accomplir. Ce n'est pas, en effet, le mal qui est grand ; c'est l'idée qu'on s'en fait. L'argument général des inquiétudes naît du rapprochement involontaire et spécieux que fait chacun dans ses souvenirs, entre les symptômes révolutionnaires d'aujourd'hui et ceux de 91 à 93. Il fallait trouver des raisons qui démontrassent l'erreur et l'abus de comparaisons si funestes. Le continuel retour de cette formule usée : « Le gouvernement veille et saura détourner le danger, » ne dissipe aucune inquiétude. Cela prouve la confiance de l'administration en elle-même, mais ne fait pas qu'on ait confiance dans les forces de l'administration. La communication du gouvernement, en ne s'attachant pas à imprimer par conviction cette confiance si désirable, nous paraît donc avoir manqué son objet. Il faut la considérer comme non avenue. (*National.*)

[Le *Journal des Débats* combattait contre la prorogation de la chambre; le *National* continue à la demander.]

15 septembre 1830.

Il faut bien s'efforcer de motiver les conseils que l'on peut se croire en état ou en droit de donner; il faut surtout ne conseiller que des choses praticables; nous sommes là-dessus entièrement d'accord avec le *Journal des Débats*, qui combat ce matin notre opinion sur la question de la prorogation de la chambre.

Nous étions d'avis de cette prorogation, et nous l'avons conseillée. Sans doute nos raisons ont été mal comprises, puisqu'on croit les réfuter en répondant à toutes : « La chambre sera complétée. »

Nous n'avons point dit : « Prorogez la chambre ou complétez-la, » parce que, dans notre pensée, ces deux mesures ne se séparent pas; l'une ne va point sans l'autre. Que ce soit au gouvernement un devoir sacré d'appeler au plus tôt les colléges électoraux à compléter la chambre, à nommer cent députés qui manquent, à prononcer sur la position des cinquante qui exercent des fonctions publiques; nous pensons que cela n'est contesté par personne. Mais cependant l'ordonnance de convocation, attendue tous les jours, ne paraît point. Le gouvernement diffère cette mesure par des raisons sans doute très politiques, très honorables, mais qu'il ne dit point, qu'on ne connaît pas et qu'on ne lui demande pas. Dans le même temps la chambre se livre à des délibérations qui malheureusement mécontentent sinon l'opinion publique tout entière, au moins les opinions les plus énergiques, les plus vives, les plus agis-

nouvel Être suprême? Non, ce sera tout simplement le victorieux accomplissement du devoir imposé à tous les citoyens par l'article de notre charte qui plaçait les institutions sous leur sauvegarde.

La même révolution serait infailliblement arrivée par la voie plus lente du refus de l'impôt, parce que le refus de l'impôt n'était pas plus capable d'éclairer des princes incorrigibles que les protestations de la presse, et amenait infailliblement la guerre civile, guerre dont le succès n'était pas douteux. L'insurrection des citoyens contre les ordonnances de juillet n'a été absolument que l'emploi courageux du moyen commandé par la constitution elle-même pour son propre salut. Il est arrivé dans notre pays ce qui devait y arriver une fois, pour que la révolution, commencée en 89, fût vraiment terminée. Le pouvoir, toujours plus fort que la loi, sous la convention, sous le directoire, sous le consulat, sous l'empire, a été vaincu. pour la première fois, par la loi, et il a été démontré qu'à l'avenir tout pouvoir qui voudrait attenter à la loi serait renversé par la loi. Voilà ce qu'ont fait nos glorieuses journées de juillet. Elles ont décidé une question débattue depuis quarante ans sous toutes les formes.

Mais pourquoi ce résultat n'a-t-il pas été obtenu plus tôt? S'il ne fallait, pour assurer le triomphe définitif de la loi, que l'énergie des citoyens. certes l'énergie n'a pas manqué aux citoyens à d'autres époques de la révolution; pourquoi donc a-t-on été asservi, a-t-on laissé violer la loi dans un temps où l'on n'était pas moins brave qu'aujourd'hui? C'est que, cette fois, et pour la première fois, la tâche de la bravoure a été préparée avec une habileté, une suite, une patience

admirables, et qui seules pouvaient rendre le succès indisputable. C'est que, pour la première fois, nous avons été conséquents avec nous-mêmes, et que nous avons dû respecter la loi quand elle nous gênait, quand elle était faite dans un esprit opposé au nôtre par des majorités contre-révolutionnaires. C'est que nous nous sommes dit sagement qu'il fallait subir l'œuvre des mauvaises majorités, jusqu'à ce qu'en usant avec toute la dextérité possible de nos facultés constitutionnelles, nous pussions arriver nous-mêmes à composer d'autres majorités suivant nos vœux, faire régulièrement de bonnes lois et abroger ou modifier les mauvaises, mais comme législateurs, non comme révoltés. Pensez-vous, en effet, que, si nous nous fussions armés et barricadés contre les trois cents de M. de Villèle, et certes, leur tyrannie était assez basse, assez humiliante, nous eussions été en état de faire prévaloir les intérêts du pays dans les élections de 1827? Pensez-vous qu'il nous eût été aussi facile de mettre hors de cause la garde royale lors de la nomination des hommes du 8 août, qu'à la publication des ordonnances signées par eux après un an de peur et d'hésitation? Non, car au 8 août la loi n'était pas violée, et il fallait qu'elle le fût positivement, comme elle l'a été au 25 juillet, pour que chaque citoyen pût se dire en prenant son fusil : « Je suis dans mon droit, j'ai obéi aux lois de la chambre contre-révolutionnaire de 1824, je ne souffrirai pas que Charles X brise la majorité libérale de 1829, et je vais prêter force à la loi. »

Eh bien, voilà ce qui a rendu si faciles les succès de la grande semaine. C'est l'invincible puissance de ce

sentiment, *j'ai droit*, qui, agissant sur chacun de nous à la fois, a mis Paris sur pied en quelques heures, comme il eût fait de la France entière, pour peu que la lutte se fût prolongée. Maintenant que nous avons vaincu, sortirons-nous des voies qui nous ont procuré la victoire? Non, il n'est pas un homme sensé qui y pense. La loi seule a vaincu, la loi suivra son cours. La loi fondamentale a été modifiée par des majorités que les circonstances autorisaient à agir comme elles l'ont fait. Ces majorités seront respectées tant que la couronne n'aura pas jugé bon de les remplacer par d'autres. L'opinion vraiment libérale, instruite par son expérience de quinze ans, ne voudra exercer d'action sur les futures majorités parlementaires que par la voie directe de l'élection et la voie indirecte de la presse. Tout bon citoyen qui ne se croira pas représenté par la majorité existante, se préparera à contribuer de tous ses moyens à la composition d'une majorité différente, quand expirera la durée légale de l'assemblée qui le mécontente. De bonnes majorités entraîneront toujours de bons ministères. parce que la royauté ne sera plus tentée de prétendre que les assemblées doivent concourir avec ses ministres. quels qu'ils soient.

Voilà l'avenir de la France, si tout le monde sait voir dans la révolution de juillet ce qui y est et rien de plus. Nous avons conquis en principe le véritable gouvernement représentatif. Il ne nous reste plus qu'à en établir la pratique de telle sorte que la nation soit vraiment représentée par les colléges, les colléges par la chambre basse, et qu'un ministère ne puisse gouverner qu'à la condition d'avoir la majorité dans les deux

es. Toutes ces choses sont désormais faciles à , car le respect de la loi telle quelle, du moment est loi, est désormais entré dans nos mœurs ies, et nous l'avons prouvé pendant quinze ans. l est donc aujourd'hui le devoir du gouvernement ence d'une nation instruite du sien et décidée nplir? C'est de porter sa plus grande attention à l n'y ait jamais un doute à élever sur la compé- t la réalité des majorités qui concourent avec ire des lois. Or, la compétence, la réalité même najorité qui se prépare aujourd'hui, dans l'une ux chambres, à nous donner des institutions mu- es, sont-elles d'une évidence à ne jamais courir ie d'être contestées? Sur ce point si important, si pour notre avenir, beaucoup de gens doutent ous, et c'est pour cela qu'il y a nécessité, suivant de compléter la chambre ou de la proroger.

(*National.*)

---

les sujets d'inquiétude ici signalés, deux surtout étaient graves: le contre-coup de la révolution de juillet en ope, et les tendances appelées depuis socialistes qui commençaient alors à surgir.]

14 septembre 1830.

communication du ministère avait été trop an- e et trop attendue. Le rapport lu aujourd'hui à la bre des députés par M. le ministre de l'intérieur, a chambre des pairs par M. le ministre de l'in- ion publique, n'apprend rien au pays, ou presque

vingt colléges, l'existence du ministère pourra se consolider. Si la majorité, retrempée et rajeunie par les élections, ne s'entend point avec le ministère actuel, c'est de son sein que sortira une administration plus en rapport avec la France telle que sa dernière révolution a pu la faire. Dans les deux cas nous sortons du provisoire : le concours entre la chambre actuelle, plus ou moins modifiée, et ce ministère-ci ou un autre, tend à se rétablir. Sans ce concours, il n'y avait ni gouvernement ni ordre public.

Il est de toute justice de dire que la chambre a applaudi aujourd'hui, dans M. le ministre de l'intérieur. non pas d'imprudentes flatteries comme celles dont elle s'est payée jusqu'ici, mais un sentiment fort juste et fort bien exprimé de ce qu'ont été dans cette révolution le rôle du peuple d'une part, et de l'autre celui de la chambre. Le ministre n'a pas craint de faire la part de ce glorieux et noble peuple, aussi grande, aussi belle qu'elle a été, et, par l'effet de cette justice, ses paroles n'ont pas trouvé moins d'autorité quand il a caractérisé et marqué les services rendus par la chambre. Un orateur encore nouveau dans l'assemblée (*M. Paixhans*) a dit, avec beaucoup de sens, que c'était là comme aurait dû finir le rapport présenté par le même ministre dans la dernière séance.

L'hommage éclatant rendu aujourd'hui dans la chambre aux véritables sauveurs de la patrie est assurément d'un bon augure pour l'avenir. Il faut espérer qu'après avoir si bien apprécié ce que le peuple a fait dans les immortelles journées de juillet, on ne sentira pas moins bien ce que l'on doit faire pour lui ; mais ne nous

l'accueil fait aux nouveaux dans les cours où on les sait déjà rendus excite au plus haut degré l'intérêt. On n'a rien dit de l'état de nos relations avec les puissances étrangères. Il eût été bien aussi qu'on s'expliquât sur quelques-uns des choix diplomatiques. L'envoi de M. de Talleyrand à Londres, par exemple, a excité une trop grande rumeur pour qu'il n'y eût pas quelque convenance à entrer dans les raisons qui ont pu faire préférer cet homme d'État à tout autre. Du moment qu'on croyait devoir sortir des formes habituelles pour adresser aux chambres cette communication extraordinaire, il la fallait faire porter sur les principaux sujets de mécontentement ou d'inquiétude publique ; ou bien il fallait ne rien dire, agir, s'en remettre au temps et ne se présenter que plus tard, et plus au fait de la situation.

Il y a dans le pays cinq ou six grands sujets d'inquiétude.

Les actes d'insubordination qui ont révélé dans l'armée un esprit et des prétentions jusqu'alors étouffées.

Les coalitions, ou tout au moins les rassemblements d'ouvriers, presque tous d'accord à réclamer des adoucissements ou des avantages que les chefs de travail ne sont point disposés à leur accorder.

La situation équivoque d'un clergé qu'on solde, et à qui l'on ne commande point ; à qui la loi ne demande plus ses prières, et qui les refuse à la piété des populations croyantes.

L'existence de quelques associations, dont les doctrines encore confusément exprimées semblent appuyer les réclamations des classes ouvrières, et vouloir étendre à la société une révolution purement politique.

L'état des affaires en Belgique, révolution tellement liée à la nôtre, qu'elle semble ne pouvoir être vaincue sans que nos contre-révolutionnaires songent à relever la tête, ni tout à fait victorieuse sans nous commettre avec elle dans des chances de guerre extérieure.

Enfin, le malaise croissant du commerce. Nous croyons qu'en y pensant bien, en se donnant un peu de peine pour exprimer tout ce que l'on savait et pouvait dire, on fût venu assez facilement à bout de rassurer l'opinion sur toutes ces circonstances qui naissent l'une de l'autre, et qui, toutes ensemble, étaient presque invinciblement entraînées par la grande et soudaine révolution qui vient de s'accomplir. Ce n'est pas, en effet, le mal qui est grand ; c'est l'idée qu'on s'en fait. L'argument général des inquiétudes naît du rapprochement involontaire et spécieux que fait chacun dans ses souvenirs, entre les symptômes révolutionnaires d'aujourd'hui et ceux de 91 à 93. Il fallait trouver des raisons qui démontrassent l'erreur et l'abus de comparaisons si funestes. Le continuel retour de cette formule usée : « Le gouvernement veille et saura détourner le danger, » ne dissipe aucune inquiétude. Cela prouve la confiance de l'administration en elle-même, mais ne fait pas qu'on ait confiance dans les forces de l'administration. La communication du gouvernement, en ne s'attachant pas à imprimer par conviction cette confiance si désirable, nous paraît donc avoir manqué son objet. Il faut la considérer comme non avenue. (*National.*)

e *Journal des Débats* combattait contre la prorogation de la chambre; le *National* continue à la demander.]

15 septembre 1830.

Il faut bien s'efforcer de motiver les conseils que l'on ut se croire en état ou en droit de donner; il faut rtout ne conseiller que des choses praticables; nous mmes là-dessus entièrement d'accord avec le *Journal s Débats*, qui combat ce matin notre opinion sur la estion de la prorogation de la chambre.

Nous étions d'avis de cette prorogation, et nous vons conseillée. Sans doute nos raisons ont été mal mprises, puisqu'on croit les réfuter en répondant à utes : « La chambre sera complétée. »

Nous n'avons point dit : « Prorogez la chambre ou mplétez-la, » parce que, dans notre pensée, ces deux esures ne se séparent pas; l'une ne va point sans utre. Que ce soit au gouvernement un devoir sacré 'appeler au plus tôt les colléges électoraux à compléter chambre, à nommer cent députés qui manquent, à rononcer sur la position des cinquante qui exercent es fonctions publiques; nous pensons que cela n'est ontesté par personne. Mais cependant l'ordonnance e convocation, attendue tous les jours, ne paraît point. e gouvernement diffère cette mesure par des raisons ans doute très politiques, très honorables, mais qu'il ne dit point, qu'on ne connaît pas et qu'on ne lui demande pas. Dans le même temps la chambre se livre à des délibérations qui malheureusement mécontentent sinon l'opinion publique tout entière, au moins les opinions les plus énergiques, les plus vives, les plus agis-

nouvelles élections. Nous persistons à croire que le pays, la chambre et le gouvernement trouvaient en même temps leur compte à l'adoption de cette mesure.

Nous ne mettons aucun amour-propre à avoir raison contre un journal disposé, nous le croyons, à porter dans les discussions une bonne foi digne de ses lumières. Les paroles semées dans un journal sont bien souvent paroles perdues, et les choses se font, dans une autre sphère, à peu près comme si la presse n'en disait pas son avis. Notre judicieux adversaire le reconnaîtra ici comme nous. La chambre n'est point prorogée, quoique nous et d'autres journaux l'ayons demandé bien haut et avec la confiance d'être entendus, et, demain mercredi, la chambre discutera la loi de recrutement absolument comme si le *Journal des Débats* n'eût pas fait la distinction entre les lois de l'ordre moral et les lois de l'ordre politique, comme s'il ne nous eût pas assuré que la chambre ne s'occuperait, jusqu'au résultat des élections complémentaires, que des lois de l'ordre moral. Or, une loi de recrutement est bien, nous le croyons, de l'ordre politique, et ce n'eût pas été trop d'une chambre complète pour la discuter et la faire.

(*National.*)

[Alliance du ministère avec la chambre.]

16 septembre 1830.

La séance d'aujourd'hui, qui semblait ne devoir être consacrée qu'au débat d'une matière toute spéciale, a amené un résultat politique très général et très impor-

non-intervention, elle serait à notre tête. Il lui faudrait périr ou vaincre avec nous ; car, avant que nous fussions dépouillés de nos droits, elle aurait perdu les siens.

Et l'émigration ! où est-elle ? Demandez-le, hélas ! à ces princes sans cœur et sans tête, qui chassent aujourd'hui dans le parc de Lulworth. Si les habitudes de la discipline et un sentiment de devoir bien ou mal entendu n'eussent pas retenu auprès d'eux quelques escadrons de leur garde, à peine, en s'embarquant pour l'Angleterre, eussent-ils été salués par quelques épées fidèles. L'émigration, redevenue propriétaire et riche, grâce aux faveurs de quinze années de restauration et au milliard d'indemnité, a pris son parti de la révolution. On ne lui arrachera pas ses coupons de 3 pour 100 ; on ne brûlera pas ses châteaux ; elle jouira comme nous de tous ses droits civils ; elle profitera de toutes les libertés que nous avons conquises ; elle ne relèvera que de la loi, elle le sait, elle y compte. Ainsi, plus d'émigration nouvelle, plus de Coblentz, plus de confiscation, plus de croisade absolutiste contre la France.

Quant au clergé, d'une part, sa puissance sur l'esprit des peuples a bien diminué depuis 1789 ; de l'autre, son existence matérielle est plus assurée qu'elle ne le fut jamais. Vous l'avez dépossédé de son influence politique ; il s'en consolera si vous lui conservez ses traitements, si vous ne lui demandez plus les prières auxquelles vous avez déclaré ne plus croire, surtout si vous vous gardez de lui imposer des serments que sa vanité plutôt que ses préjugés repoussent. Or c'est là la conduite qu'on a commencé et qu'on veut continuer à suivre avec les prêtres. Indifférence complète à leur égard, protection

vingt colléges, l'existence du ministère pourra se consolider. Si la majorité, retrempée et rajeunie par les élections, ne s'entend point avec le ministère actuel, c'est de son sein que sortira une administration plus en rapport avec la France telle que sa dernière révolution a pu la faire. Dans les deux cas nous sortons du provisoire : le concours entre la chambre actuelle, plus ou moins modifiée, et ce ministère-ci ou un autre, tend à se rétablir. Sans ce concours, il n'y avait ni gouvernement ni ordre public.

Il est de toute justice de dire que la chambre a applaudi aujourd'hui, dans M. le ministre de l'intérieur, non pas d'imprudentes flatteries comme celles dont elle s'est payée jusqu'ici, mais un sentiment fort juste et fort bien exprimé de ce qu'ont été dans cette révolution le rôle du peuple d'une part, et de l'autre celui de la chambre. Le ministre n'a pas craint de faire la part de ce glorieux et noble peuple, aussi grande, aussi belle qu'elle a été, et, par l'effet de cette justice, ses paroles n'ont pas trouvé moins d'autorité quand il a caractérisé et marqué les services rendus par la chambre. Un orateur encore nouveau dans l'assemblée (*M. Paixhans*) a dit, avec beaucoup de sens, que c'était là comme aurait dû finir le rapport présenté par le même ministre dans la dernière séance.

L'hommage éclatant rendu aujourd'hui dans la chambre aux véritables sauveurs de la patrie est assurément d'un bon augure pour l'avenir. Il faut espérer qu'après avoir si bien apprécié ce que le peuple a fait dans les immortelles journées de juillet, on ne sentira pas moins bien ce que l'on doit faire pour lui ; mais ne nous

qui de 89 à 93 amena la toute-puissance du peuple. Aujourd'hui il n'y a plus de ces royalistes que voulut effrayer Danton. Des royalistes comme ceux de 89 pourraient provoquer un second 93 ; mais des utopistes comme ceux de 91, par la seule vertu de leurs prédications, ne le peuvent point. Ceux donc qui, douloureusement, s'écrient : Voilà les clubs de 91 revenus, et les saturnales de 93 reviendront aussi, ne connaissent pas plus une époque que l'autre. Ce ne sont pas les doctrines des clubs, mais les arguments fournis à ces sociétés par les menées du dedans et les menaces du dehors, qui ont exaspéré le peuple après 89. Aujourd'hui des clubs agitateurs ne manqueraient pas peut-être d'énergie, mais ils manqueraient d'arguments, ils seraient impuissants et fort peu dangereux. Les persécuter par crainte d'un 93 serait folie. (*National.*)

[Pourquoi la France, si unie avant la révolution de juillet, est-elle si divisée après? Un très petit nombre avait pris ou prenait au sérieux le gouvernement représentatif ; et la révolution française, non terminée alors et non terminée aujourd'hui, tend toujours à faire intervenir les masses populaires et leurs intérêts moraux et matériels (ce qui la pousse constamment vers la rénovation sociale), sans s'inquiéter suffisamment de la liberté (ce qui la pousse par intervalles vers le despotisme).]

21 septembre 1830.

Pourquoi la France était-elle si unanime, il y a trois mois, contre le système des hommes du 8 août? Pour-

de l'ordre avant toute chose; mais ces hommes se trompent.

En 1789, on a vaincu la royauté de droit divin, qui depuis des siècles écrasait les peuples. Le 29 juillet 1830, on a vaincu encore cette même royauté absolue, qui s'était relevée le 26 au matin. Voilà toute la ressemblance entre les deux révolutions. Ce sont deux victoires remportées contre le même principe.

Une révolution ne tue pas seulement des principes, elle détruit aussi des intérêts; j'entends les intérêts qui vivaient du principe vaincu. Plus les intérêts détruits sont généraux et puissants, plus cette révolution est glorieuse et combattue; plus aussi ses moyens sont terribles.

Or, quelle comparaison entre les intérêts détruits par la révolution de 1789, et ceux qui ont été détruits par la révolution de 1830 !

En 1789, la royauté absolue s'appuyait encore sur des habitudes puissantes, sur les mœurs d'une partie de la nation, sur l'intérêt qu'avait la classe noble à garder ses priviléges, à faire durer les restes de la servitude, les dîmes, les juridictions, les dépendances seigneuriales; sur l'intérêt des gens de robe au maintien de la vénalité des charges; sur celui du clergé et des communautés des deux sexes à la conservation de leurs immenses biens; sur le dévouement de cette nation de favoris qui vivait des largesses du livre rouge; enfin sur la communauté d'intérêts qui liait entre elles toutes les aristocraties de l'Europe.

En 1830, la royauté absolue ne pouvait s'appuyer que sur les intérêts des seuls hommes qui aient osé

quoi, enfin, le plus grand nombre ne sait-il encore à quoi s'arrêter?

C'est que le passage d'un état de choses à l'autre a été si brusque, qu'aucune doctrine n'a pu se former pendant le combat, ni rallier à elle un nombre d'opinions individuelles assez imposant pour qu'elle doive raisonnablement se flatter d'être l'expression de l'opinion publique. Si l'ordre et la paix n'avaient été rétablis qu'après une guerre civile plus ou moins longue, le parti victorieux eût amené avec lui au pouvoir ses chefs militaires, ses hommes politiques, ses doctrines, arrêtées d'une manière irrévocable par l'effet même de la guerre. La forme du gouvernement eût été délibérée, discutée et résolue sur les champs de bataille; on n'eût pas déposé les armes pour discuter ensuite; mais on eût discuté d'abord, et puis on ne se serait décidé à déposer les armes qu'après s'être bien assurés qu'on était tous d'accord, ou, du moins, qu'il y avait une immense majorité prononcée pour un système ou pour l'autre, et en état de le faire prévaloir. Le parti vaincu se serait résigné comme font tous les partis réellement vaincus, c'est-à-dire, ceux à qui leur impuissance est bien démontrée. Au lieu de cela, des prétentions qui ne se sont pas mesurées entre elles, et qui ne savent pas quelle est leur force relative, sont aux prises, avec la presse ou la parole pour toute arme. C'est l'effet inévitable d'une révolution qui a duré assez pour renverser un mauvais système, mais qui a fini trop tôt pour pouvoir en fonder sans contestation un nouveau.

Est-ce à dire qu'il faille regretter que le parti de la contre-révolution n'ait pas trouvé en lui assez de force

titude telle qu'elle était alors, ignorante, abrutie, affamée, sanguinaire ; et la multitude ne pouvait exterminer les coalitions qu'à la condition d'être elle-même au-dessus des lois. Elle le fut, et de là tous les prodiges et tous les excès de 93.

Mais qu'on ne s'y trompe point, les excès ne sont pas venus avant les complots d'une royauté condamnée à violer ses serments, parce qu'elle avait juré malgré elle; il a fallu, pour les motiver, les menaces de Pilnitz et l'invasion de notre territoire par les Prussiens. Aujourd'hui quels dangers au dedans, quelles insultes au dehors pourraient déposséder les classes moyennes de leur influence, et livrer à l'inexpérience, aux emportements des classes inférieures, les lois et l'avenir de notre beau pays? Ce peuple, d'ailleurs, qu'il serait lâche et cruel de calomnier, fier, comme il doit l'être, d'avoir montré tant de courage dans le combat, tant de vertus dans la victoire, ce peuple est bien changé. Trente années de la plus belle civilisation n'ont point en vain passé sur ses mœurs, qu'elles ont ennoblies, sur ses misères, qu'elles ont adoucies. Mais, fût-il encore aussi dégradé, aussi sauvage, aussi aigri par la souffrance qu'il l'était en s'échappant des fers de l'ancien régime, quelles circonstances lui rendraient aujourd'hui cet empire qu'il n'a eu qu'un moment et qui ne doit plus appartenir qu'aux lois?

La royauté actuelle peut-elle être autre chose que ce qu'elle est? Croit-on qu'elle ait intérêt à voir les étrangers se mêler de nos affaires; qu'elle vît les Prussiens et les Russes à Paris avec plus de plaisir que nous? Son intérêt vis-à-vis de l'Europe est le nôtre. Si jamais nous avions à soutenir par les armes les principes de la

non-intervention, elle serait à notre tête. Il lui faudrait périr ou vaincre avec nous; car, avant que nous fussions dépouillés de nos droits, elle aurait perdu les siens.

Et l'émigration! où est-elle ? Demandez-le, hélas! à ces princes sans cœur et sans tête, qui chassent aujourd'hui dans le parc de Lulworth. Si les habitudes de la discipline et un sentiment de devoir bien ou mal entendu n'eussent pas retenu auprès d'eux quelques escadrons de leur garde, à peine, en s'embarquant pour l'Angleterre, eussent-ils été salués par quelques épées fidèles. L'émigration, redevenue propriétaire et riche, grâce aux faveurs de quinze années de restauration et au milliard d'indemnité, a pris son parti de la révolution. On ne lui arrachera pas ses coupons de 3 pour 100; on ne brûlera pas ses châteaux; elle jouira comme nous de tous ses droits civils; elle profitera de toutes les libertés que nous avons conquises; elle ne relèvera que de la loi, elle le sait, elle y compte. Ainsi, plus d'émigration nouvelle, plus de Coblentz, plus de confiscation, plus de croisade absolutiste contre la France.

Quant au clergé, d'une part, sa puissance sur l'esprit des peuples a bien diminué depuis 1789; de l'autre, son existence matérielle est plus assurée qu'elle ne le fut jamais. Vous l'avez dépossédé de son influence politique; il s'en consolera si vous lui conservez ses traitements, si vous ne lui demandez plus les prières auxquelles vous avez déclaré ne plus croire, surtout si vous vous gardez de lui imposer des serments que sa vanité plutôt que ses préjugés repoussent. Or c'est là la conduite qu'on a commencé et qu'on veut continuer à suivre avec les prêtres. Indifférence complète à leur égard, protection

de la loi, maintien du salaire ; avec cela, ils intrigueront peut-être, mais ne conspireront pas. On n'aura point de cause de s'armer ni pour eux, ni contre eux ; ils ne peuvent plus être un sujet de guerre civile.

Voilà l'infinie différence qui existe entre la révolution de 89 et celle de 1830. La première avait contre elle les intérêts de la royauté, ceux des classes privilégiées, ceux du clergé et de toute la portion croyante de la population, tout cela appuyé sur les armées de l'Europe. Aujourd'hui, au contraire, la royauté est devenue, par un changement de dynastie, complice de la révolution; les intérêts des classes privilégiées, par l'effet du grand principe de l'égalité de tous devant la loi, se sont fondus dans les intérêts de la nation. Le clergé, déchu de son importance morale, n'a plus qu'un intérêt, celui de se tenir tranquille. L'Europe, qu'aucune classe, qu'aucun parti ne songe sérieusement à appeler, ne se remuerait pas quand même on l'implorerait ; sur quel grand danger voulez-vous donc que s'appuient les hommes ardents et peu nombreux qui pourraient avoir l'ambition de se donner le peuple pour armée? Figurez-vous l'homme du 10 août et des journées de septembre, le puissant Danton, paraissant au milieu de ces rassemblements d'ouvriers et de ces sociétés politiques dont on nous parle avec effroi. Danton hausserait les épaules de pitié ; il ne verrait là rien à faire pour sa grande énergie, il aurait honte de s'écrier : *Mes amis, il faut faire peur aux royalistes*, car il n'y a plus de royalistes assez redoutables pour qu'il faille armer le bras du peuple contre eux. Or, ce ne fut pas les rêveries des utopistes, mais la nécessité de vaincre le parti ennemi de la révolution.

couru comme eux la chance de porter nos têtes en place de Grève, nous nous sommes entretenus d'eux depuis huit ans, et, si nos souvenirs ne nous trompent point, c'était bien plutôt pour déplorer leur inutile trépas que pour en glorifier notre cause. Nous disions, il y a trois ans, quand nous commençâmes à nous apercevoir que le respect de la légalité portait aussi ses fruits, et qu'il était possible, en se servant habilement de la charte, de renverser le principe en vertu duquel on prétendait nous l'avoir octroyée, nous disions : « Que ne nous sommes-nous résignés plutôt à nous faire gens d'affaires, au lieu de conjurés? nos malheureux amis de Colmar, de Béfort, de Toulon, de la Rochelle, de Saumur, seraient encore avec nous, et vivraient pour voir le triomphe de notre cause. Pourquoi avons-nous eu jamais la folle pensée qu'on pût renverser, par des complots d'élèves en droit et de sous-lieutenants, un gouvernement appuyé sur les lois et sur la force d'inertie de trente millions d'hommes? » Nous faisions alors bon marché de ces complots, qui, aujourd'hui, semblent avoir repris si grande faveur dans les souvenirs de quelques-uns, comme si les actions humaines étaient soumises aux mêmes mouvements de dépréciation et de hausse que les fonds publics.

Qu'on soit tout à fait de bonne foi, et l'on conviendra que ce ne sont point les échauffourées de Béfort, de Colmar, de Saumur, qui ont fructifié pour notre cause, et préparé de loin les merveilles de juillet dernier; que ces merveilles, au contraire, sont dues à un ordre d'efforts tout à fait opposé; qu'il a fallu qu'il n'y eût plus de conspiration dans le pays pour que le gouvernement

quoi est-elle aujourd'hui si divisée, si incertaine à l'égard des hommes qu'une révolution a mis à la place de ceux du 8 août? C'est qu'il était très facile d'être d'accord pour la défense de principes devenus des lois, et qu'il est extrêmement difficile d'être tous du même avis sur des questions de principes qui ne sont pas encore résolues par des lois.

Toute la France voulait, il y a trois mois, la liberté de la presse telle qu'elle était réglée par la loi de 1827; les droits électoraux tels qu'ils étaient déterminés par la loi de 1828; la chambre, telle qu'elle avait été légalement élue en 1829; le concours des trois pouvoirs, tel qu'il était défini par la charte. Le système des hommes du 8 août ne pouvait exister, contrairement au vœu exprimé par la majorité de la chambre, qu'à la condition de violer trois lois et de briser le pacte fondamental. La France tout entière voulait conserver; le gouvernement seul voulait détruire.

Aujourd'hui la même majorité nationale, qui s'entendait si bien, il y a trois mois, dans la tâche toute simple et toute facile de protéger la loi, se trouve en présence d'un pouvoir nouveau, né, par une sorte de surprise, d'événements prodigieux, accomplis avec une rapidité inconcevable, d'un pouvoir qui n'a pas à respecter les lois victorieuses des hommes du 8 août, mais, au contraire, à changer ces lois, à les mettre en harmonie avec les nouveaux principes qui ont jailli d'une révolution de trois jours. Pourquoi n'est-on plus d'accord? Pourquoi les uns veulent-ils plus, les autres moins? Pourquoi y en a-t-il qui veulent temporiser, tandis que d'autres veulent précipiter les choses? Pour-

le noms plus chéris de quelques amis qu'excitants pour es masses. Mais que diraient les mêmes hommes qui ont assisté aujourd'hui, avec les meilleures intentions lu monde, à l'apothéose de Bories, si quelques imprulents venaient demain appeler le peuple de Paris à se rendre sur la place Vendôme, pour s'y repaître des souvenirs de l'empire et pleurer sur l'homme d'Austerlitz et de Marengo, sur le proscrit de Sainte-Hélène ! Certes il y aurait là de quoi remuer les imaginations; il y aurait peut-être aussi quelque justice à rendre ; mais les hommes sages diraient avec raison que le général incomparable qui sauva dix fois la France n'est pas l'homme de 1830. Or, qu'y a-t-il là, s'il vous plaît, qu'on ne puisse dire à bien plus forte raison de tous ceux qui, depuis quinze ans, ont voulu sauver la France à leur manière, et qui ont succombé sans être assez heureux pour la servir ? (*National.*)

[Le ministère qui avait signé les ordonnances de juillet fut mis en accusation.]

24 septembre 1830.

Il y a deux sortes de justice à rendre après une révolution telle que la nôtre : justice au parti provocateur qui a succombé, et justice à la nation provoquée et victorieuse qui s'est acquis de nouveaux droits en repoussant l'agression. Cette dernière justice, la chambre, comme nous l'avons fait plus d'une fois remarquer, est peu propre à la rendre par sa composition actuelle. Le rôle d'accusation du système vaincu est plus facile pour

et de courage pour résister au premier choc et étendre aux départements une guerre qui n'est point sortie des murs de Paris? Non, certes, car nous espérons bien qu'avec moins de sacrifices et de peines, et peut-être un peu plus de paroles et de bruit, on arrivera au même résultat; c'est-à-dire que la France aura la liberté aussi grande qu'elle la désirera, aussi parfaite qu'elle saura l'appliquer. Mais il y a déjà nécessité, et nécessité très urgente de s'expliquer bien franchement de part et d'autre sur la manière dont on entend la révolution qui vient de s'accomplir.

Si quelqu'un y voit une révolution, non pas politique, mais sociale, qu'il le dise; si le temps de mettre en question le principe de la propriété paraît venir à quelques amis de l'égalité absolue, qu'ils ne s'enveloppent pas dans des équivoques de mots; qu'on sache au moins qui parle et à qui l'on a affaire. Si l'on ne veut au contraire qu'obtenir de la charte telle qu'elle a été hâtivement modifiée, et pour répondre au pressant besoin d'ordre qui se faisait sentir, la plus grande somme possible de liberté et de bonheur pour chacun, pourquoi des classifications qui semblent désigner une partie de la population à la haine de l'autre? pourquoi cette dangereuse fiction d'une aristocratie bourgeoise, ennemie des intérêts du pauvre et faisant désormais obstacle au progrès social?

D'un autre côté, si l'on s'imagine que les événements de juillet n'ont fait autre chose que mettre un nom propre à la place d'un nom propre, une famille à la place d'une autre; si l'on croit quelque part qu'il n'a pu sortir des barricades parisiennes qu'une révolution

collègues au coup d'État, et le véritable crime de haute trahison n'est que dans les signatures données aux ordonnances du 26. C'est parce que tous ces messieurs, sans exception, avaient signé, que la force a pu être déployée ; qu'un maréchal a cru devoir obtempérer à l'ordre d'exterminer la même population qu'il avait vendue en 1814 (1). Le reste n'est plus que la stupide obéissance passive des chefs inférieurs au maréchal nommé commandant de Paris.

Probablement, la chambre des pairs ne verra que le fait de la signature des ordonnances, et n'examinera point quelles intentions ont déterminé les signataires. L'intention ici ne saurait rien ôter au fait. L'honorable rapporteur, en suivant depuis son origine la pensée contre-révolutionnaire qui s'est réalisée enfin dans les ordonnances du 26, a-t-il voulu mettre la chambre sur la voie de la question d'intention ? cela sera diversement senti. Il nous semble, quant à nous, qu'établir l'espèce de fatalité qui, de pas en pas, de déception en déception, a conduit les Bourbons de la branche aînée jusqu'à l'attentat définitif de juillet, c'est faire une chose peu favorable à l'accusation, et préparer à la défense le plus précieux, si ce n'est le plus fort argument sur lequel elle puisse s'appuyer. Cette partie du rapport nous a paru un peu en opposition avec les conclusions.

D'un autre côté il y avait assez à dire peut-être pour établir la culpabilité des anciens ministres sans appeler les incendies de la basse Normandie au secours de l'ac-

(1) On a déjà relevé plus haut (page 159) l'erreur presque universelle qui attribuait la reddition de Paris à la trahison du duc de Raguse.

cusation. Rien n'est moins prouvé que le caractère politique de ces étranges désordres (1). Ne dirait-on pas aussi que le rapporteur de la commission a voulu flatter la chambre et l'animer davantage en insinuant que l'intention du cabinet, dans ses dernières hésitations, au moment de lancer les ordonnances, avait été de faire sortir les députés de leurs départements et de les appeler à Paris, afin de pouvoir plus facilement se saisir d'eux! Les hésitations s'expliquent si bien par l'irrésolution et la peur en présence d'une détermination pareille!

Est-ce encore pour rehausser la chambre à ses propres yeux, et lui persuader qu'elle a couru en effet de fort grands dangers, que M. le rapporteur lui donne à croire que les mandats d'amener dont on n'a point retrouvé les minutes étaient dirigés contre quarante-cinq de ses membres? Cela est fort peu probable. Les quarante-cinq personnes menacées par les mandats étaient celles qui, le 27 au matin, s'étaient désignées à la tyrannie par la protestation insérée dans plusieurs journaux, c'est-à-dire les journalistes eux-mêmes. Les signataires de la protestation étaient au nombre de 44, et non de 38, comme le dit M. le rapporteur, et le 45e mandat était dirigé contre l'imprimeur de l'un des journaux qui avaient protesté.

(*National.*)

(1) Voyez plus haut, pages 58 et 68.

Le premier ministère de la monarchie du roi Louis-Philippe était divisé en majorité et minorité : majorité qui, d'accord avec la chambre, était conservatrice ; minorité qui penchait vers ce qu'on appelait alors le mouvement.]

26 septembre 1830.

La révolution ministérielle à laquelle tout le monde a cru depuis deux jours, et que nous annoncions nous-mêmes hier comme à peu près résolue, est ajournée. Le ministère reste ce qu'il est, c'est-à-dire divisé entre une majorité qui veut faire contre-poids au mouvement révolutionnaire, et une minorité qui se laisserait volontiers aller à ce mouvement.

La majorité partage les inquiétudes assez générales du commerce au sujet des sociétés populaires. Elle veut gouverner avec la chambre actuelle ; elle croit ne pouvoir se passer de la magistrature contre-révolutionnaire ; elle veut l'ordre, elle veut la paix, la prospérité de la France, nous le croyons ; mais elle tient à l'hérédité de la pairie, elle croit à l'impossibilité de faire les affaires du pays à moins du milliard annuel ; elle n'est pas disposée à consentir à l'élection directe des maires par les communes ; elle ne veut pas renoncer aux derniers restes de l'ancienne législation préventive contre la presse ; elle est, vis-à-vis des huit cent mille gardes nationaux qui couvrent la surface de la France, dans la situation la plus équivoque ; elle tient à conserver le cas d'éligibilité et à n'abaisser que le moins possible le cens électoral ; elle s'exagère la puissance respective de l'ancien parti contre-révolutionnaire et du parti réformateur extrême ; enfin elle a peur de l'Europe ; elle voit encore

cessât d'être appuyé par les intérêts et le besoin d'ordre de l'immense majorité nationale ; qu'il a fallu, pour que cette majorité devînt ce qu'elle est aujourd'hui, que les rôles entre les ardents amis de la liberté et la dynastie de Louis XVIII changeassent tout à fait, que nous devinssions, nous, les imperturbables défenseurs de la loi, et que la dynastie, au contraire, se fît conspiratrice.

Cela n'ôte rien au dévouement de ceux qui, à leurs risques et périls, ont voulu la liberté en impatients, et l'ont cherchée par tous les moyens, depuis les vaines cachoteries et les explosions impuissantes du carbonarisme jusqu'aux levées de boucliers non moins vaines de la Bidassoa et de la Catalogne ; mais cela ne fait pas non plus que ces hommes soient les héros de notre dernière victoire. Cette victoire est celle de la nation entière, et la nation, qui n'a jamais conspiré, la nation qui croit ne s'être pas insurgée, mais avoir réprimé et puni l'insurrection du pouvoir ; la nation, disons-nous, s'étonnerait et s'alarmerait de manifestations qui ne lui rappellent point des efforts et une gloire à elle, mais des dévouements particuliers à des affiliations politiques, et qui ne peuvent être appréciés à toute leur valeur que par ceux qui les ont vus de très près.

Il n'y avait rien de menaçant pour l'ordre dans la scène qui s'est passée aujourd'hui, et nous nous sommes étonnés des alarmes qu'on en concevait ; mais nous avons cru et nous croyons encore que, pour être extrêmement touché du malheur et du trop inutile dévouement des braves sous-officiers de la Rochelle, il n'était pas besoin d'aller se réunir cinq cents en place de Grève. L'exemple est mauvais. Le danger était nul, parce qu'il s'agissait

s'est passé hier, devant la grande mesure de la dissolution de la chambre; et, comme il est fort douteux qu'elle obtînt la majorité dans cette chambre, il s'ensuit qu'elle est encore moins capable de faire les affaires que l'autre portion du ministère.

En deux mots, voici donc la situation du ministère : une majorité qui a pour elle la chambre, et point l'opinion ; une minorité qui a pour elle l'opinion, et point la chambre. Gouverner contre l'opinion est dangereux ; gouverner sans la chambre est impossible.

Voilà une situation qui ne s'était pas encore rencontrée depuis quinze ans de gouvernement représentatif. Jusqu'au 8 août, un système bon ou mauvais avait toujours réuni la couronne, une majorité et un ministère. On avait vu, après le 8 août, un ministère, soutenu par la couronne avec une invincible opiniâtreté, se trouver dans l'impossibilité absolue de se procurer légalement une majorité, et c'est par là que la révolution est venue. Mais on n'avait jamais vu la couronne réduite à l'alternative de manquer la majorité dans les chambres avec un ministère satisfaisant l'opinion la plus générale, ou d'avoir cette opinion contre elle avec un ministère et une chambre concourant ensemble. Il y a ici renversement de toutes les conditions du gouvernement représentatif, et tout le monde sait où est le vice. Nous l'avons déjà dit trop inutilement, c'est que la chambre, aux conditions du nouveau pacte constitutionnel, ne représente pas la France.

Revenons pour un moment aux considérations sur lesquelles reposait tout notre système d'opposition au ministère Polignac. Il n'y a, disions-nous alors, de gou-

cusation. Rien n'est moins prouvé que le caractère politique de ces étranges désordres (1). Ne dirait-on pas aussi que le rapporteur de la commission a voulu flatter la chambre et l'animer davantage en insinuant que l'intention du cabinet, dans ses dernières hésitations, au moment de lancer les ordonnances, avait été de faire sortir les députés de leurs départements et de les appeler à Paris, afin de pouvoir plus facilement se saisir d'eux! Les hésitations s'expliquent si bien par l'irrésolution et la peur en présence d'une détermination pareille!

Est-ce encore pour rehausser la chambre à ses propres yeux, et lui persuader qu'elle a couru en effet de fort grands dangers, que M. le rapporteur lui donne à croire que les mandats d'amener dont on n'a point retrouvé les minutes étaient dirigés contre quarante-cinq de ses membres? Cela est fort peu probable. Les quarante-cinq personnes menacées par les mandats étaient celles qui, le 27 au matin, s'étaient désignées à la tyrannie par la protestation insérée dans plusieurs journaux, c'est-à-dire les journalistes eux-mêmes. Les signataires de la protestation étaient au nombre de 44, et non de 38, comme le dit M. le rapporteur, et le 45e mandat était dirigé contre l'imprimeur de l'un des journaux qui avaient protesté.

(*National.*)

(1) Voyez plus haut, pages 58 et 68.

Le premier ministère de la monarchie du roi Louis-Philippe était divisé en majorité et minorité : majorité qui, d'accord avec la chambre, était conservatrice ; minorité qui penchait vers ce qu'on appelait alors le mouvement.]

26 septembre 1830.

La révolution ministérielle à laquelle tout le monde a cru depuis deux jours, et que nous annoncions nous-mêmes hier comme à peu près résolue, est ajournée. Le ministère reste ce qu'il est, c'est-à-dire divisé entre une majorité qui veut faire contre-poids au mouvement révolutionnaire, et une minorité qui se laisserait volontiers aller à ce mouvement.

La majorité partage les inquiétudes assez générales du commerce au sujet des sociétés populaires. Elle veut gouverner avec la chambre actuelle ; elle croit ne pouvoir se passer de la magistrature contre-révolutionnaire ; elle veut l'ordre, elle veut la paix, la prospérité de la France, nous le croyons ; mais elle tient à l'hérédité de la pairie, elle croit à l'impossibilité de faire les affaires du pays à moins du milliard annuel ; elle n'est pas disposée à consentir à l'élection directe des maires par les communes ; elle ne veut pas renoncer aux derniers restes de l'ancienne législation préventive contre la presse ; elle est, vis-à-vis des huit cent mille gardes nationaux qui couvrent la surface de la France, dans la situation la plus équivoque ; elle tient à conserver le cas d'éligibilité et à n'abaisser que le moins possible le cens électoral ; elle s'exagère la puissance respective de l'ancien parti contre-révolutionnaire et du parti réformateur extrême ; enfin elle a peur de l'Europe ; elle voit encore

devant elle le fantôme de la sainte-alliance : dans toutes les questions où il s'agira d'opter entre les garanties de la liberté intérieure et les garanties à donner aux cabinets, elle penchera pour ceux-ci. Du reste, cette majorité est neuve aux affaires ; elle se sent impopulaire, elle offre une assez belle réunion de talents et de spécialités théoriques ; mais elle ne représente rien qu'elle-même ; elle est comme traînée à la suite d'un mouvement qu'elle craint, qu'elle ne saurait suspendre et qu'elle devrait pouvoir conduire.

La minorité veut, avec une franchise entière, la réalisation des promesses faites à la nation dans la mémorable séance où neuf dispositions supplémentaires ont été ajoutées à l'ancienne constitution, et où la révision de l'article qui concerne la pairie a été promise. Elle accepterait la nécessité des économies ; elle consentirait à voir s'établir aux conditions les plus libérales l'intervention des citoyens dans l'élection des autorités départementales et municipales, l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers. Elle ne craint exagérément ni les journaux, ni les sociétés populaires, ni l'ancienne congrégation, ni le Midi, ni l'Ouest, ni l'Europe ; on peut, sans se trop compromettre, aller jusqu'à avancer qu'elle tient peu à conserver à la pairie le privilége de l'hérédité. Avec tant de raisons de se croire entièrement dans l'esprit de notre glorieuse révolution de juillet, cette minorité semble ne pas compter cependant sur la confiance qu'elle peut inspirer ; elle est dans l'impossibilité la plus absolue de proposer des hommes et un système de gouvernement ; elle reculerait, disent les personnes bien informées de ce qui

y eut de toutes les opinions, et des plus exagérées, des plus subversives; mais qu'importe, ce fut la majorité qui décida, et la majorité fut monarchique parce que l'Angleterre l'était, et que des élections libres ne pouvaient pas exprimer autre chose que ce que voulait la masse de la nation. Cette célèbre assemblée n'eut point à s'occuper d'elle, à défendre sa propre existence, que personne ne contestait. Tous les partis voulaient être jugés par elle, et s'en remettre à sa décision, parce qu'elle était le produit d'élections libres : aussi ne parle-t-on encore aujourd'hui qu'avec vénération des hommes qui y parurent, et qui vraiment furent les pères et les sauveurs de la patrie.

Nous pouvions avoir aussi une assemblée suivant l'esprit de la révolution, et née de la révolution même. La majorité n'eût pas été hostile au principe monarchique, car la France ne l'est point. Cette majorité eût donné, en dix jours de discussion, les éléments d'un ministère qui marcherait aujourd'hui avec elle, et qui serait l'élu du pays et de la couronne. On ne l'a pas voulu. On cherchera longtemps un ministère suivant le pays, qui puisse marcher avec la majorité actuelle, ou une majorité dûment élue qui veuille concourir avec une administration animée des préjugés et des ridicules craintes qui ont enfin prévalu dans le conseil. (*National.*)

Beaucoup de gens dans la chambre et dans le gouvernement voulaient sauver de la peine de mort les ministres de Charles X. A ces vœux s'opposait une assez vive irritation. Cependant, dès lors, un journal repoussait, au nom des intérêts popu-

vernement représentatif possible qu'à la condition que la chambre soit l'expression, sinon absolument, au moins légalement vraie de l'opinion publique. La couronne est constitutionnellement obligée à voir la majorité du pays dans la majorité de la chambre. Ce que veut la majorité du pays, le pays, toujours en langage constitutionnel, le veut aussi. La majorité ne peut faillir tant qu'elle existe, tant que la couronne n'a point prononcé la dissolution et fait appel aux colléges. Quand la majorité et le ministère sont en désaccord, c'est le ministère qui a tort, et c'est la majorité qui doit être entendue, à moins qu'on ne puisse s'en procurer une autre. C'est parce que la majorité de la chambre était alors bien réellement le produit de lois électorales universellement reconnues comme lois du pays, que toutes ces choses avaient de l'autorité. La majorité de la chambre, c'était bien réellement la majorité de la nation telle qu'elle pouvait se produire au moyen des lois existantes ; mais aujourd'hui ce n'est plus cela. Les lois qui ont servi à élire la chambre actuelle sont en partie réformées, en partie remises en question. La chambre représente la France d'il y a six mois ; c'est presque comme si l'on disait la France d'il y a quinze ans. La France actuelle ne peut se reconnaître dans la majorité actuelle ; elle ne peut se rallier à elle contre les factions, parce que la réalité du fait de la représentation est douteux et justement contesté.

La charte, telle qu'elle a été modifiée quand les barricades de Paris existaient encore, est-elle aujourd'hui, oui ou non, loi de l'État ? Eh bien ! d'après cette loi nouvelle, les députés ne sont élus que pour cinq ans;

» songe à mieux en voulant recueillir les fruits de sa » glorieuse victoire. » Nous l'avouerons, il nous semblerait beau que le peuple pût en effet exprimer de quelque façon grande, solennelle, incontestable, son mépris pour le sacrifice de sang qu'on veut offrir à ses passions. Cela serait un beau pendant à l'héroïsme des journées de juillet. Mais, malgré tout ce que nous avons vu d'étonnant de ce peuple ; malgré l'éclat jusqu'alors inconnu des vertus qu'il a montrées à côté de sa sublime vaillance, nous n'oserions croire à un si grand changement de l'humanité, à un renoncement si complet et si beau de tout ce qu'une tyrannie de dix ans a pu accumuler dans les âmes, de justes ressentiments, de mortelles injures, de besoins de réparation et de vengeance. Non, un peuple n'est pas généreux à ce point quand il a été accablé de tant de misères, quand il a bu tant d'humiliations, et que pour comble il s'est vu fouler aux pieds des chevaux, fusiller, mitrailler, pour réponse à la réclamation qu'il faisait de ses justes droits. C'est donc, oui nous le croyons, c'est d'une réparation au peuple qu'il s'agit dans l'accusation portée aujourd'hui à la chambre, et la plus terrible loi qui puisse être invoquée contre les hommes du 26 juillet, c'est la nécessité de se rendre encore ici au cri de la conscience populaire, comme on l'a fait en chassant les Bourbons et en reprenant les couleurs de Waterloo.

L'ancien ministère compte peu d'amis déclarés dans la chambre, et il s'en est peu montré aussi pour venir entreprendre une trop inutile défense ; encore cette défense, comme le leur a fait éloquemment sentir l'honorable auteur de la proposition contre la peine de

laires, une expiation inutile. Ce n'est qu'après la révolution de février, qu'une foule tumultueuse, inspirant M. de Lamartine et inspirée par lui, abolit la peine de mort en matière politique.]

28 septembre 1830.

La chambre était assurée aujourd'hui d'être d'accord avec le sentiment de la France entière. Elle avait à dresser l'acte d'accusation des signataires des ordonnances de juillet dernier. Ainsi cette discussion rompt pour un jour l'esprit du mouvement suivi par les délibérations de la chambre depuis quelques semaines. Une fois encore nous nous retrouvons tous, députés et citoyens des diverses nuances de l'opinion libérale, réunis dans une même pensée, celle de la réprobation du système des hommes du 8 août. Demain se représenteront les questions qui s'agitent entre nous comme conséquences de notre glorieuse révolution de juillet, et nous ne serons plus peut-être si unis; mais qu'importe le bruit des contestations, si c'est au prix de ces luttes et de ces haines qu'elles enfantent que l'humanité est condamnée à acheter ses progrès?

Un des plus énergiques représentants des opinions extrêmes, un journal que nous ne trouvons guère plus dangereux que raisonnable, mais qui, dans sa manière de considérer les choses, a du moins le mérite d'être conséquent, s'écriait il y a peu de jours : « Que » nous font les têtes de quelques misérables vaincus? » Croit-on avec un peu de sang nous faire taire et nous » distraire du grand but que nous poursuivons? Le peuple » n'est point altéré de sang et ne demande point qu'on » lui jette des victimes; il est au-dessus de tout cela et

cette auguste cause. Nous nous étions élevés contre cette partie du travail de l'honorable rapporteur qui tend à rattacher les incendies de l'ouest (1) à la conspiration contre-révolutionnaire. Il a fallu subir quatre ou cinq discours dans lesquels ce chef d'accusation était soutenu, développé, et, si l'on veut, démontré par tout ce qu'on peut imaginer de plus pesant, de plus commun, de plus inconcevable dans l'argumentation. Mais il s'agissait ici d'une de ces accusations populaires qui trouvent d'autant plus rapidement et plus généralement crédit, que les ressorts tiennent du merveilleux, et qu'on frappe toutes les imaginations en leur laissant à deviner ce qu'on ne saurait montrer aux yeux. Quelques orateurs se sont plu à exploiter ce facile moyen d'agir sur les esprits; ou bien ils ont rapporté des localités auxquelles ils appartiennent la conviction que leurs discours tendaient à faire partager à la chambre. Toujours est-il que c'est particulièrement comme incendiaires que les exécuteurs du fatal et dernier dessein de la contre-révolution, celui de nous placer sous le régime du bon plaisir, ont été dénoncés à l'Europe attentive dans la séance de ce jour. N'est-ce pas chose ridicule?

Nous aurions été, quant à la position de la question, de l'avis de M. Villemain. Plus d'une heure et demie a été employée à discuter si les sept ministres prévenus seraient déférés en masse à l'autre chambre comme signataires des ordonnances de juillet, ou bien si chacun d'eux en particulier serait accusé de haute trahison à un, deux ou trois chefs. M. Villemain pensait que la

(1) Voyez page 244.

prévention de haute trahison existait en commun et au même degré pour tous, par le seul fait que tous étaient signataires des ordonnances, et que se borner à la considération de ce seul acte, c'était simplifier et activer beaucoup la mise en accusation. La chambre a été de l'avis de ceux qui ont proposé de scinder. Grâce à cette scrupuleuse imitation des formes suivies par une chambre de mise en accusation, il n'a pu être statué encore aujourd'hui que sur le compte de M. de Polignac. La discussion pour les autres ministres ne sera terminée que demain, si toutefois de nouveaux incidents ne s'élèvent pas encore. (*National.*)

[Les révolutionnaires après une révolution.]

30 septembre 1830.

Il y a toujours deux classes d'hommes qui concourent aux révolutions : ceux qui, malgré eux, cèdent à la nécessité de combattre la tyrannie pour la conservation ou l'accroissement de leur bien-être matériel (ce sont en général les classes riches, commerçantes, propriétaires); et ceux qui, non moins involontairement peut-être, obéissent aux déductions forcées de principes généreux et absolus, ce sont les spéculatifs des classes aisées, minorité ordinairement faible, mais qui, dans les temps d'agitation, trouve aisément à faire alliance avec les instincts de justice, et les vagues désirs d'égale répartition des biens de la vie, qui de tout temps ont conduit le peuple. Une révolution est finie quand les intérêts des classes intermédiaires ont retrouvé sécurité et ga-

rantie ; quand les spéculatifs se sont résignés à renoncer aux applications immédiates de leurs théories ; quand le peuple bon, simple, peu constant dans ses impressions, s'est contenté de quelques adoucissements à sa peine et a retrouvé, dans la fatigue de ses travaux et le ménagement de ses petits intérêts journaliers, l'insouciance de l'avenir, et une distraction suffisante aux rêves de douce et facile existence qui un moment avaient transporté son imagination.

Les intérêts et les sentiments qui concourent à une révolution ne se distinguent pas sans doute avec une netteté si absolue. Il y a des sentiments durs, orgueilleux, égoïstes, mêlés aux habitudes d'ordre, de probité, d'exactitude, des classes intermédiaires ; il y a de l'intrigue, de l'esprit turbulent, des ressentiments de vanité et d'ambition déçue, mêlés aux pures intentions et aux vues généreuses des spéculatifs ; il y a enfin, au-dessous des légitimes vœux et de l'espèce de dignité forte que le pauvre laborieux et honnête montre au sein de ses privations, la paresse et la grossière corruption de la populace. Un jour de révolution, c'est-à-dire de combat général contre quelque intérêt condamné par la marche de la civilisation à sortir de la société, il n'y a qu'une bannière pour tous ; il n'y a plus qu'une vertu, l'audace ; le mendiant vicieux rivalise avec l'ouvrier vieux soldat qui donne l'exemple ; le révolutionnaire intrigant se précipite à côté de l'ami désintéressé de la liberté et des progrès ; le bourgeois honnête, qui n'a voulu que défendre sa femme, ses enfants et l'industrie qui le nourrit, est camarade du Catilina de dix-huit ans qui a juré le renversement des familles patriciennes ; le jeune

savant qui a senti la passion du danger, sous l'habit illustré par la défense des hauteurs de Paris, est coude à coude avec le fat qui veut avoir été aperçu derrière une barricade. Mais le lendemain, quand l'ennemi a été chassé, cette belle et victorieuse unanimité n'est plus possible ; alors recommencent à se prononcer les différences d'intérêt, de vues, de situation, qu'avait effacées un moment la nécessité de remporter sur l'ennemi commun une victoire générale et décisive.

Alors naturellement les premiers qui se désarment ce sont ceux qui ne s'étaient armés que pour se défendre, pour repousser une coupable agression, pour être laissés paisibles au soin de leurs affaires privées et pour n'être pas dépouillés du droit d'exercer sur les affaires publiques un contrôle, base du crédit commun, garantie donnée à l'esprit d'entreprise et au mouvement général des intérêts particuliers. Du jour où le commerce peut reprendre, où chacun, assuré que sa propriété et ses droits de citoyen seront respectés, revient à ses devoirs de père de famille et de chef de maison, la révolution est finie pour la presque totalité des classes intermédiaires. Le degré de liberté nécessaire à la sûreté des transactions est acquis ; alors c'est uniquement de l'ordre que l'on voudrait, une paix profonde, un détachement presque général des intérêts publics. Les mêmes questions, qui hier étaient l'entretien et la passion de tous, sont devenues presque importunes ; on a pris, pour s'en occuper, lorsqu'il y avait danger universel, un temps qu'on eût voulu pouvoir ne pas dérober à ses propres affaires. On est d'autant plus impatient de revenir aux soins de sa profession, à l'accomplissement d'engage-

ments rigoureux et sacrés, qu'on en a été détourné plus longtemps. La nécessité de combattre, la révolution, sont venues d'un malaise qui avait atteint son dernier période : la tyrannie est tombée, on veut qu'avec elle ait cessé immédiatement le malaise lui-même. On était gêné dans ses affaires avant la révolution, on trouvait difficilement de l'argent, les rentrées sur lesquelles on avait compté manquaient; point d'étrangers, point d'acheteurs; il y avait stagnation profonde et générale; toute industrie se voyait menacée de mort; nul n'était assuré de pouvoir faire toujours honneur à ses affaires; la conduite, le travail, la probité ne suffisaient plus..... Il y avait à tout cela une cause qui a disparu. Pourquoi, se demande un marchand, la confiance ne renaît-elle pas déjà? pourquoi mon banquier me refuse-t-il de l'argent après la révolution comme il m'en refusait avant? pourquoi vingt faillites par mois viennent-elles m'assaillir, au lieu des recouvrements qui m'étaient promis? Il faut s'en prendre à quelque chose. et l'on s'en prend à l'esprit révolutionnaire.

Une révolution peut bien être la dernière des révolutions arrivées, mais elle n'est jamais la dernière des révolutions possibles. Aussi l'esprit révolutionnaire survit-il toujours à une révolution accomplie. Il y aurait de la faiblesse d'esprit à en gémir, à s'en effrayer ; si satisfaisant que puisse paraître un état de choses, l'imagination, et, qui plus est, la raison, peuvent en concevoir un meilleur.

Ainsi, tandis que les classes, qui ne veulent de la liberté que pour en user, s'arrêtent quand elles en ont assez pour leur usage, les spéculatifs, qui se conduisent

par des motifs moins personnels, qui, à tort ou à raison, se croient obligés de penser non-seulement à eux, mais aux générations qui leur succéderont, ne sont pas sitôt satisfaits. Si une nation était composée en majorité de spéculatifs, ce serait un grand malheur; car, ayant toujours le désir et l'espoir de découvrir le mieux après avoir obtenu le bien, elle ne saurait où s'arrêter. Mais une telle société n'existe pas ; elle n'est pas possible. La vocation la plus générale dans toute société, c'est le travail ; il faut qu'une nation se vêtisse, se nourrisse, s'abrite. L'immense majorité est forcément livrée à la culture, à toutes les sortes de production, à l'échange des produits entre eux, et à la diversité infinie d'occupations qui naissent de la nécessité de régler, d'ordonner les rapports sociaux, d'éclaircir les différends, de garantir les droits et les engagements réciproques, toutes les conditions, en un mot, auxquelles s'établissent entre les hommes cette mutuelle facilité, ce concours heureux de sentiments et d'efforts, cette abondance de relations, signes d'une grande prospérité nationale. Au milieu de cela, les spéculatifs ne font qu'une minorité presque imperceptible, quelquefois folle, dangereuse même, si elle pouvait se faire écouter, s'il lui était donné de manier les masses et de les employer à la réalisation violente de ses conceptions; mais, le plus souvent, cette minorité est de fait inoffensive, et ses exigences, quand elles ne sont qu'un cri toujours répété et infatigable, quand la force brutale ne s'en mêle point, peuvent être utiles.

Cette minorité a existé et combattu dans tous les temps. C'est elle qui, dans le XVIIIe siècle, au milieu d'un débordement d'idées désorganisatrices et de dogmes

absurdes, a produit les légitimes vœux révolutionnaires que toute la nation vint proclamer en 1789. Si Rousseau n'eût été qu'un horloger de Genève, si Diderot se fût condamné à fabriquer, comme son père, des couteaux à Langres, l'un et l'autre eussent pu vivre et mourir en bourgeois honnêtes et amis de l'ordre ; mais le *Contrat social* et les meilleurs articles de l'*Encyclopédie*, bafoués dans le temps par Voltaire, autre révolutionnaire déjà dépassé, n'eussent pas été écrits. Eh bien, aujourd'hui nous avons aussi nos spéculatifs ; ils ont combattu au jour du danger comme tout le monde ; ils attendaient sans doute de la victoire un peu plus que la généralité des combattants. Ce n'est pas peut-être sans quelque regret qu'ils se sont vus amenés à déposer sitôt les armes. Sortis de leurs habitudes pendant trois jours de carnage, à moitié soldats, à moitié sectaires, ils ont un peu de peine à reconnaître qu'il n'y a plus pour eux de conquête à faire par les armes ; qu'il leur faut redevenir, comme par le passé, des utopistes, réduits à ne briller que par le talent s'il s'en rencontre parmi eux, et à n'attendre que du temps le triomphe de leurs idées, si elles sont bonnes. S'alarmer de ce que ces hommes cherchent à se réunir en clubs, à répandre leurs doctrines par la parole et par la presse à la fois, les croire capables de nous ramener aux fureurs de 93, c'est, comme nous l'avons dit ailleurs, ne pas concevoir l'immense différence qui existe entre la France d'aujourd'hui et celle de 89. Nous voyons bien voltiger une étincelle échappée de l'embrasement de notre première révolution ; mais, des matières inflammables offertes à cette étincelle, nous n'en voyons pas ; elle va briller

encore un instant, et mourir d'elle-même si l'on ne se précipite pas pour l'éteindre.

Quelques paroles imprudentes, désavouées presque aussitôt que lancées, ont répandu, nous dit-on, dans la classe commerçante et propriétaire, une vive alarme. On ne veut pas de prédications sur la place publique; on ne veut pas de processions, d'apothéoses, de canonisations, qui sentent le fanatisme politique et mettent en honneur la clandestinité et les procédés tortueux des affiliations: on ne veut point que les honneurs du Panthéon soient décernés par des étudiants en droit, et l'on a raison; mais à qui faudrait-il s'en prendre ici, à l'administration ou aux clubistes? Les clubistes et la trop chaleureuse jeunesse des écoles n'ont pas cru dicter la loi au gouvernement; mais tout ce qui ne leur a pas été convenablement défendu, ils l'ont fait. On savait bien peut-être que le manége Pellier ne peut pas contenir dix mille personnes; et, puisqu'il plaisait à quelques jeunes gens de s'y faire voir et d'y parler publiquement des affaires publiques, on pouvait assimiler leur club à leur théâtre, y placer des factionnaires comme à la porte des Variétés, fixer un nombre de billets proportionné à la capacité de la salle. On ne se fût point battu pour y entrer, car on ne se bat point à la porte des théâtres du boulevard; et, pour choisir, si l'on veut, un terme de comparaison plus imposant, on ne voit point de tumulte à la porte de nos chambres, quelque curiosité qu'il y ait pour leurs séances. Au lieu de cela, il a fallu, pour faire cesser un désordre, un désordre encore plus grave. On a cru qu'au lieu de régulariser et de rendre inoffensive par quelque simple

mesure de police l'existence d'un club, il valait mieux laisser courir sus aux clubistes par ceux qui, à tort ou à raison, s'effraient de ces sortes d'assemblées. C'est comme si, lorsque viendra la Fête-Dieu, on aimait mieux laisser siffler dans les rues le surplis catholique, que de signifier aux prêtres que leurs cérémonies doivent se renfermer dans l'intérieur des temples. Le remède serait pire que le mal.

Ce n'est plus pour le public de Paris qu'il faut écrire ces choses-là, parce que déjà la plupart de ceux qui s'étaient effrayés au seul mot de club se sont convaincus de la grande justesse de cette opinion de M. le ministre de l'intérieur, qu'il y a beaucoup de souvenir dans la crainte que le mot inspire. Mais, dans les départements, on s'effraie encore, et pourtant combien de termes plus compromis, plus souillés par les excès de la révolution que celui de club, et sur lesquels on est revenu en reconnaissant que ce ne sont pas les mots qui font les choses, mais les choses qui font les mots! La liberté, est-ce encore pour nous la sanglante idole qui prit sur les autels de la Raison la place des dieux renversés? Non, c'est le pur et généreux principe auquel Foy, Lafayette, Camille Jordan, Royer-Collard vinrent, il y a dix ans, préparer une destinée nouvelle. Ce beau titre de patriote, que l'on s'est tant empressé de reprendre et de mériter dans les événements de juillet, quelques mois auparavant ne rappelait encore que l'une des prétentions exclusives du sans-culottisme. Il y a eu un temps où celui de citoyen faisait horreur. Il est redevenu, sans qu'on s'en doute, fort usuel. Nos mœurs politiques se feront aussi à l'idée de ces assemblées, dont le nom

n'appartient pas même à la révolution, mais fut emprunté par elle à l'Angleterre, qui possédait alors et n'a pas cessé de posséder, sans danger pour l'ordre, des clubs où l'on exhale en liberté son mécontentement contre le gouvernement, où l'on dit quelquefois de bonnes choses, où l'on en propose plus souvent d'absurdes; mais cela ne passe pas l'enceinte, et les amis éclairés de la liberté et de l'ordre tiennent beaucoup à ce qu'il y ait pour les clubs une liberté analogue à celle de la presse. C'est le seul moyen que tout ressentiment éclate et soit connu : on se fait à ces explosions, on s'habitue à les entendre comme de vains bruits, et le bruit, quand il ne va pas trop loin, vaut mieux que les haines sourdes et les agitations qui couvent : celles-là conduisent aux conspirations. On vit comme cela en Angleterre, et l'on s'en trouve bien.

Il en sera peu à peu ainsi chez nous. L'histoire des clubs sera celle des bâtons flottants. On ne les craindra plus quand on les verra de près, et qu'on aura consenti à leur existence. On ne les connaît pas, et eux-mêmes ne se connaissent pas bien encore. On a cru les membres de ces sociétés sur parole quand ils se sont dits les défenseurs et les chefs du peuple. Amis du peuple, passe : cela leur appartient comme à tout le monde; mais chefs du peuple, apôtres et généraux de formidables masses, qu'ils pourraient à leur gré précipiter dans le bien comme dans le mal, c'est une puissance qui ne leur a pas été départie. Il y aurait autant de ridicule à nous de les craindre qu'à eux de se prétendre redoutables; et de fort mauvaises intentions, des intentions fort peu libérales, pourraient profiter de cette folle crainte

pour arracher aux amis de l'ordre des concessions dont plus tard ils se repentiraient. La révolution est finie, oui, c'est-à-dire que tout ce que la force des armes pouvait obtenir est obtenu, que le rôle de la force est accompli. Mais il faut bien se souvenir que, si la force a vaincu la royauté contre-révolutionnaire, elle s'est récusée généreusement sur bon nombre de questions fort importantes à éclaircir entre la royauté consentie et nous. Ces questions sont demeurées pendantes. Il y aurait lâcheté à les abandonner, par amour de l'ordre, à la solution qui pourra convenir le mieux aux conseillers de la couronne ; il y aurait folie coupable à les compromettre par amour pour des utopies sans appui dans la société. Que les amis de l'ordre soient calmes autant que forts ; ils sont l'immense majorité des citoyens, et une majorité légalement armée, c'est-à-dire en état de faire respecter ses vœux pour l'ordre, si jamais elle était sérieusement alarmée ; que les amis du mouvement sachent échelonner leurs demandes, et ne pas se jeter dans des systèmes sans fin, pendant qu'il y a encore des résultats positifs à obtenir par la même conduite à la fois courageuse et pratique, qui nous donna une première majorité en 1827. De part et d'autre, il y aurait désertion de tous les devoirs patriotiques, si l'on oubliait que le principe aristocratique de l'hérédité de la pairie est en question ; que des institutions municipales sont à faire ; qu'il faut ouvrir les colléges électoraux à la petite propriété ; que la liberté de l'enseignement et l'abolition du double vote doivent être réglées par des lois. Ce sont là les résultats définis de la révolution de 1830 ; il faut s'y

attacher et s'y arrêter; l'ordre et la liberté ne seront qu'à ce prix. (*National.*)

[M. Mauguin avait annoncé des interpellations pour gourmander le ministère et accuser sa mollesse et sa lenteur, mais il retira sa proposition devant les explications qui furent données.]

1er octobre 1830.

La querelle qui s'était engagée ces jours passés entre le ministère et la faible minorité qu'on appelle opposition, faute d'autre mot qui caractérise mieux son rôle à la chambre, dans l'état actuel des opinions et des choses, cette querelle, disons-nous, n'était pas sérieuse. Il y a paru aujourd'hui à l'issue passablement inattendue qu'a présentée la discussion sur la proposition de M. Mauguin. M. Mauguin, en proposant hier une enquête sur la conduite du ministère, et l'envoi d'un certain nombre de commissaires dans les départements, avait mécontenté vivement la majorité habituelle de la chambre. On s'attendait pour aujourd'hui à une réponse foudroyante du ministère. Il y avait bien dans les développements de M. Mauguin quelques exigences un peu forcées, certaines accusations pas assez motivées, peut-être même quelques erreurs de fait à relever, et comme le ministère avait pris du temps pour répondre, une lutte vive semblait se préparer pour la séance de ce jour. Le résultat a été singulier. M. Mauguin a été applaudi par la plupart des mêmes hommes qui, il y a peu de jours, voulaient à peine l'entendre : ce n'est pas

pourtant que sa proposition ait triomphé ; au contraire, il l'a retirée lui-même. Cela surprendra sans doute ; mais en deux mots voici l'explication du fait. Hier, M. Mauguin s'était aventuré, peut-être sans s'informer assez, auparavant, s'il était soutenu, et sans attendre que des données assez complètes lui vinssent. Aujourd'hui il a battu en retraite en habile homme, en homme de goût et de talent ; il s'est donné sur la plupart de ses adversaires l'avantage des bons procédés. Il a été spirituel, conciliant, raisonnable, sans abandonner ses principes. C'est là ce que la chambre a applaudi en lui.

On avait annoncé que la proposition de M. Mauguin serait combattue par MM. de Broglie et Guizot. En effet, c'est contre ces deux ministres que se dirigeait en particulier l'accusation portée par l'honorable député. Tous les membres du cabinet peuvent passer pour être plus ou moins enchaînés à la même loi d'inertie, et l'impatience qui s'attaque à l'un s'attaque à l'autre ; mais les dépositaires des doctrines et des vues qui depuis quelque temps ont paru régler la marche générale du ministère sont MM. de Broglie et Guizot. Ces deux ministres n'ont point parlé, et ce n'est pas sans étonnement qu'on a vu le soin de défendre le cabinet confié à deux de ses membres qui n'ont guère que voix consultative dans les affaires. M. Dupin a été facétieux. Il s'agissait pourtant d'inquiétudes graves à dissiper, de reproches plus ou moins fondés à repousser. M. Casimir Périer, pour la première fois de sa vie, venait défendre un ministère et accuser de précipitation et d'injustice les plaintes d'une opposition. Il avait trop de tact pour ne pas se tirer d'un rôle si nouveau pour lui en homme qui se souvenait

d'avoir acquis sa réputation, sa popularité, son importance parlementaire, dans les habitudes du rôle tout à fait opposé. Les paroles de M. Casimir Périer sont propres à rendre la confiance au commerce, qui en a tant besoin, et qu'on s'est efforcé, dans des intérêts de coterie, de travailler par tant de frayeurs absurdes. La séance tout entière aura, nous l'espérons, ce résultat qu'elle était loin de promettre.

On avait reproché avec assez de raison à la proposition de M. Mauguin de tout embrasser ; il est arrivé de là que la discussion aussi a tout embrassé, ou au moins tout effleuré. Des orateurs de toutes les nuances d'opinion qui divisent la chambre se sont présentés, les uns pour défendre le ministère, les autres pour soutenir la proposition de M. Mauguin ; d'autres enfin, qui, sans prendre parti, ont donné tort à tout le monde. De tout cela, qu'est-il résulté ? Bon nombre d'aveux francs de part et d'autre. Par exemple, on est généralement convenu, du côté du ministère, que le gouvernement avait été hésitant, plutôt faible que fort ; qu'il avait craint, en un mot, de faire sentir trop tôt le pouvoir après une révolution qui avait relâché tous les liens, et, pour expliquer, si ce n'est excuser cette hésitation, d'assez bonnes raisons ont été présentées. Les partisans de la proposition Mauguin ont dû se montrer indulgents à de telles confessions ; ils l'ont été, et sans doute l'impression générale, à la lecture de cette séance, sera que le mal n'est point si grand que peut-être on avait pu se l'imaginer. On se dira que là où, ni de part ni d'autre, on ne sait alléguer rien de bien péremptoire, c'est que le temps n'a pas encore permis de fonder des opinions bien ar-

rêtées ; c'est qu'il n'y a pas encore de motifs déterminants, ni pour l'approbation, ni pour le blâme absolu.

Le ministère, en échappant à l'enquête provoquée par la proposition de M. Mauguin, s'est vu menacé d'une accusation très différente et assurément fort étrange. Un honorable député (*M. Madier de Montjau*) a reproché avec amertume au ministère de n'avoir pas fait appliquer l'article 291 aux clubs, ni astreint les feuilles nouvelles à l'odieuse mesure préventive des cautionnements. Cet honorable député, qui n'avait point encore siégé à la chambre, et qui est arrivé précédé d'une réputation de talent et de patriotisme fort belle, n'a pas plus réussi jusqu'ici à faire comprendre ses vues politiques qu'à faire goûter la nouveauté un peu étrange de ses habitudes oratoires. Nous pensons que certaines façons d'interpeller ses adversaires et d'apostropher ses auditeurs peuvent être d'un brillant effet dans un barreau de département, mais conviennent fort peu à la tribune nationale. L'orateur dont nous parlons renoncera, nous l'espérons, à ces hardiesses de mauvais goût. En attendant, le ministère en a été aujourd'hui avec lui pour une mercuriale assez vive, à laquelle il était peu préparé, et dont il a dû être d'autant plus étonné, qu'elle lui venait sous forme de conseil d'ami. On n'en use pas ainsi avec des amis qui sont ministres.

(*National.*)

[Aussitôt après la révolution de juillet, plusieurs avaient cru que, si l'on dissolvait la chambre, les colléges électoraux renverraient une majorité moins conservatrice que la chambre élue pour renverser seulement le ministère Polignac. Cela était douteux au début; mais cela ne l'était plus au mois d'octobre, et il était certain que les élections nouvelles, s'il y en avait, confirmeraient la chambre actuelle.]

2 octobre 1830.

On a justement remarqué, dans le discours prononcé hier à la chambre par M. Casimir Périer, le passage où l'honorable député s'élève contre l'opinion qui voudrait la dissolution de la chambre. Cette mesure, nous l'avons désirée, pour notre part, dans un temps où l'on n'avait pas réussi à effrayer les colléges électoraux, en leur montrant l'innocent club des *Amis du peuple*, comme prêt à nous rendre le comité de salut public, le maximum, les assignats, la disette et les échafauds. Depuis, et par l'effet de ces ridicules frayeurs, on a su rendre la chambre tellement nécessaire, que les vrais amis du bien ne savent plus s'ils doivent désirer une autre chambre, et si, dans l'état actuel des opinions, disons mieux, des impressions générales, une mesure qui, en bonne justice, en exécution franche du nouveau pacte, en honneur même, n'a pas cessé d'être rigoureusement exigible, serait praticable, serait politique, dans le sens que peuvent attacher à ce mot les hommes impatients de voir la révolution de 1830 porter ses fruits. Dissoudre une chambre, c'est faire appel aux colléges électoraux, et le moment où il nous semble qu'on a trompé les colléges électoraux n'est pas celui que nous choisirions certainement pour leur demander d'autres dépu-

tés. Les inquiétudes répandues en France, la peur qu'on a su faire d'un jacobinisme de parodie, sont malheureusement aujourd'hui un très puissant argument en faveur de la conservation de la chambre; mais cet argument est le seul auquel nous nous voyons forcés de nous rendre.

M. Casimir Périer avançait hier à la tribune qu'une nouvelle chambre offrirait à l'ordre de choses né de la révolution moins de garantie que la chambre actuelle. En effet, disait-il, celle-ci est complice de la révolution ; c'est elle qui lui a donné la sanction légale, elle en est solidaire dans la personne de chacun de ses membres, et, ainsi composée, ce n'est pas elle qui consentirait jamais à aucune transaction avec les princes de l'ancienne famille ; elle n'a d'eux à attendre que des proscriptions. Une autre assemblée ne serait pas compromise, et serait moins éloignée de se prêter, en cas de malheur, à des arrangements qui déshonoreraient et perdraient la France. Ce ne sont pas là les termes peut-être, mais c'est au moins l'esprit des considérations présentées par M. Périer en faveur de la chambre actuelle. Au premier moment, cela fait impression, et l'on est tout prêt à convenir qu'on n'avait pas envisagé par ce côté grave la question de l'existence de la chambre; mais l'argument est loin d'être sans réplique.

En effet, ce n'est point toute la chambre qui s'est compromise dans la personne de ses membres, c'est seulement une minorité composée de 92 députés, seuls présents à la mémorable délibération du 1er août. De ces 92 membres, il y en a très peu qui ne fussent pas réélus après une dissolution, et ce n'est pas le côté

auquel ils appartiennent pour la plupart, qui domine aujourd'hui dans la chambre. La majorité actuelle, la majorité dont les préventions ont été jusqu'ici un obstacle aux progrès, est prise dans les centres et compte beaucoup plus d'hommes étrangers à la délibération du 1er août que d'hommes compromis par cette délibération. Les derniers venus ont adhéré, nous le savons, à ce qu'avaient fait les premiers arrivés ; mais il y a loin de la position de ces hommes du lendemain à celle des députés véritablement acteurs et seuls compromis. Si jamais arrivait ce que M. Périer ne désire ni ne craint sans doute pas plus que nous, beaucoup de membres qui siégent dans les deux centres, et dont les voix ne comptent pas pour peu dans la majorité actuelle, seraient, nous le croyons, plus gens à se prêter à une transaction avec les princes déchus que ne pourraient l'être des hommes de trente à quarante ans, si vainement appelés jusqu'ici, par notre nouveau pacte, à représenter leur génération à la chambre.

Quant à l'éventualité sur laquelle M. Périer a fondé son raisonnement, il est bien difficile, en y réfléchissant un peu, d'accorder qu'elle puisse jamais se rencontrer. Il y a eu d'autres hommes que des députés compromis. La révolution n'est pas venue d'un complot de députés, mais d'un soulèvement de colère nationale si unanime dans Paris, qu'on peut dire que Paris, avant tout, répond de son œuvre ; que, de même que la chambre des députés n'eût pas été maîtresse de résister à cet entraînement, ni cette chambre, ni aucune autre qui lui succédera ne serait capable de faire revenir les Parisiens du serment fait par eux sur les cadavres amoncelés de

eurs amis, de leurs frères, de ce serment si bien tenu, ntérieur à toute délibération de la chambre, et qui a xclu à jamais la dynastie de Charles X. Ainsi, ce n'est as par crainte du retour possible de cette dynastie que ous nous résignerions à conserver la chambre actuelle, 'est parce que nous croyons les colléges électoraux livrés n ce moment à l'effroi qu'on a trouvé bon de leur nspirer, et peu capables, jusqu'à ce qu'ils soient rassu-és, de distinguer les hommes véritablement utiles, amis éclairés de l'ordre, amis non moins éclairés de la liberté, 'est-à-dire familiarisés même avec ses demandes les plus excessives. (*National.*)

[La chambre avait repoussé par un ordre du jour des pétitions qui demandaient la translation des cendres de Napoléon à Paris. L'appréciation de Napoléon est, dans cet article, dictée par la situation du moment. Peu de gens étaient alors préparés, et bien peu le sont encore à porter sur le règne de Napoléon Ier un jugement dégagé de la légende qu'y a perpétuellement mêlée la passion populaire. Ce qui y est dit de l'empressement avec lequel la France se jeta sous le despotisme en réaction contre de longs troubles est profondément vrai ; mais ce qui est dit que le règne de Napoléon l'avait habituée à se soumettre à la loi est une de ces opinions dictées par la circonstance. Les circonstances ont été pour beaucoup dans l'agrandissement posthume de cette renommée ; et l'histoire reviendra certainement en bien des points à l'opinion qui prévalait au moment de la chute de l'Empire.]

4 octobre 1830.

Il est bien rare aujourd'hui, dans les discussions auxquelles donnent lieu les simples rapports de pétitions, de

voir la chambre s'écarter essentiellement de l'avis de ces commissions du samedi, d'ordinaire écoutées avec tant de fatigue et d'indifférence. Cela est arrivé hier à propos de deux pétitions qui demandaient la translation en France des cendres de Napoléon. La commission avait conclu à ce que les deux pétitions fussent renvoyées aux ministères de l'intérieur et des affaires étrangères. La chambre, presque sans discussion, a passé à l'ordre du jour. On a remarqué, sans trop d'étonnement, que l'extrême droite et l'extrême gauche s'étaient prononcées avec une énergie égale pour l'ordre du jour, et que les centres avaient suivi le mouvement avec une sorte d'insouciance qui ne leur est pas habituelle quand il s'agit d'intérêts à eux, tels que la conservation de la magistrature contre-révolutionnaire, le maintien des dispositions restrictives de la liberté de la presse et l'exclusion prolongée des hommes auxquels le dernier gouvernement refusait le droit d'élire ou d'être élu.

La majorité considérable qui a réclamé l'ordre du jour a-t-elle cru que, dans l'état d'agitation où est la France, ce pût être un danger que de présenter au souvenir des vieux soldats et des fils de soldats de Bonaparte les cendres du vaincu de Waterloo? Peut-être y aurait-il quelque fondement à une telle crainte, si les restes de Napoléon n'étaient qu'à quelques lieues de nos côtes, et que, pour les obtenir de la puissance qui possède Sainte-Hélène, il suffît à notre gouvernement de les réclamer. Mais la chambre aurait pu songer à la distance qui nous sépare des lieux où le proscrit de la sainte-alliance rendit sa grande âme, et aux lenteurs que la diplomatie peut si aisément introduire dans les

affaires les plus simples. Pour renvoyer les deux pétitions au ministre des affaires étrangères, on n'eût pas été menacé de voir, le lendemain, le cercueil de Napoléon traverser les rues de Paris ; peut-être même, une fois la prise en considération accordée, n'eût-on pas obtenu de revoir ces glorieux restes ; mais, du moins, une pensée généreuse, une intention reconnaissante, un vœu national n'eussent pas été repoussés avec une indifférence pire que de la haine.

Nous le disions il y a quelque temps, Napoléon n'est pas l'homme de la révolution de 1830 ; ce n'est pas lui qui a préparé ce grand résultat des trois journées de juillet, *la soumission définitive du pouvoir aux lois ;* et ce que nous avons fait par nos barricades et nos combats de citoyens contre soldats, ça été tout bonnement cela. Nous avons enchaîné le pouvoir à être à tout jamais soumis aux lois, comme nous voulions l'être nous-mêmes. Pour cela, nous avons travaillé quinze ans et nous n'avons réussi que par le plus admirable esprit de conduite, par une constance et une sagesse d'efforts dont nous avions paru incapables pendant les vingt-cinq années précédentes. Est-ce à dire pour cela que ce que nous avons pu depuis 1815, nous l'aurions pu avant, et que, si nous ne l'avions pas fait, si nous ne sommes pas parvenus plus tôt aux véritables conditions de la liberté, c'est que Bonaparte ne l'a pas voulu et nous en a empêchés ! Erreur profonde ! Nous avions eu la liberté avant Bonaparte. et nous n'avions su qu'en faire ; mais pourquoi ? Parce que nous ne respections pas deux jours de suite nos propres lois ; que d'un système à un autre système, d'une prétendue découverte politique à une

autre. nous allions toujours. sans voir, comme Bossuet l'a dit des Anglais de 1640, que nous allions à la servitude ; parce qu'une nation ne peut se passer de bien-être ; parce que l'ordre est la première condition de la prospérité, et qu'il est naturel de chercher l'ordre à l'abri de la volonté d'un seul, quand on est las de le chercher dans la volonté de tous.

Bonaparte nous est venu comme Cromwell aux Anglais. dans un moment où nous avions besoin que quelqu'un sût, non pas faire des lois, car les législateurs ne manquaient point, mais faire respecter les lois telles quelles. L'histoire, si déjà nous sommes assez ingrats pour l'oublier. l'histoire dira quel législateur ce fut que ce merveilleux et jeune soldat qui n'avait encore médité que sur les champs de bataille. Sans doute. il fit au pouvoir une large part. et il fallait, puisque la France n'en murmura point. et éprouva. de se voir gouvernée. le même bonheur. le même bien qu'elle avait ressentis en goûtant pour la première fois de la liberté en 89. Tout autre soldat que lui eût su comprendre qu'il fallait de la vigueur. qu'il y avait nécessité d'imposer silence. même aux vœux de liberté le plus justes en principe ; mais quel autre eût su comme lui concilier dans sa législation dictatoriale. avec cette première nécessité d'un pouvoir fort, l'esprit de la révolution. et ordonner suivant cet esprit, sinon le gouvernement, au moins la société ? Qu'on lise les discussions du Code civil. on y verra sa conscience d'ami de la révolution, d'homme passionné pour les progrès de la civilisation, pour le travail et l'ordre. en même temps qu'on admirera cette vive et lumineuse intelligence qui

semble enseigner, sous une forme plus pratique, plus simple, aux hommes vieillis dans l'étude des lois ce qu'elle saisit, ce qu'elle apprend d'eux au moment même. On ferait mieux aujourd'hui, et tous les jours on améliore le travail de ce temps; mais combien on pouvait plus mal faire si près des souvenirs, des excès de la révolution! Combien il était facile d'être plus dominé par le sentiment général, qui voulait uniquement l'ordre, et d'y perdre tout à fait de vue le sentiment non moins général qui avait produit la révolution de 89, et qui n'était plus qu'un souvenir décrié! C'est là ce qu'il faut considérer. On doit mesurer un homme à son temps et aux circonstances dans lesquelles il a été placé. Et certes, l'homme le moins libéral de France, en 1802, du temps de ces immortelles conférences sur le Code civil, ce n'était pas le premier consul. La loi faite, il la fit respecter, et durement. A la longue, cela devint un mal; c'était la condition de lois transitoires et nécessairement violentes; mais d'abord, et longtemps, ce fut un bien, oui, un bien; et qu'on ne se récrie pas! Sans ces quinze années, passées par la France dans la dure observation de lois qu'elle n'avait pas faites, mais de lois dictées en partie par l'esprit de la révolution, et à une distance infinie au-dessus de celles de l'ancien régime, la France n'eût pas été en état de se préparer pendant quinze autres années à la lutte décisive qui a rangé enfin le pouvoir, comme le pays, dans la dépendance de la loi. Nous avons appris sous Bonaparte à aimer l'ordre, à obéir à la loi, c'est-à-dire à la faire à notre tour. Voilà ce que nous lui devons, et c'est le plus grand service peut-être qu'aucun homme nous ait

jamais rendu. Si la chambre y eût réfléchi, cette chambre, qui sait aussi trouver dans le besoin de l'ordre des raisons pour ne pas accorder à la liberté tout ce qu'elle est en droit de réclamer, peut-être elle n'eût pas dédaigneusement repoussé deux pétitions dictées par un juste sentiment de reconnaissance.

Trompez-vous sur le caractère de la mission législative et despotique de Bonaparte, cela est permis encore quand on a souffert de ce despotisme, qui, comme tous les pouvoirs établis, voulait survivre à sa tâche accomplie; mais reste encore le jeune et pur conquérant de l'Italie, l'imposant négociateur de Campo-Formio; reste l'homme de tant de grandes choses payées d'un sang versé pendant dix ans par nos soldats avec enthousiasme; reste le créateur de tant d'utiles et hardis travaux qui font fleurir, parent et illustrent encore aujourd'hui la France; reste le grand esprit dont les traditions ont inspiré le peu de bien qui s'est fait depuis quinze ans, l'écrivain incomparable, l'historien profond que les belles pages dictées à Sainte-Hélène nous ont montré l'égal de lui-même, le maître de tous, en quoi que ce soit qu'il ait entrepris: reste enfin celui qui, malheureux avec nous et comme nous en 1814, non par sa faute, ni par la fortune, mais condamné par la marche des choses, n'a pas cessé d'avoir sur le cœur, jusqu'à son dernier soupir, les douleurs et l'humiliation de la France, de son bel empire; et cela méritait un peu mieux qu'un ordre du jour sec, ingrat, méprisant; mais c'est encore là un point sur lequel la chambre nous paraît en dissentiment complet avec la France. Une chambre telle que nous la voudrions n'eût pas méconnu à ce

point ce qu'elle devait à la mémoire d'un grand et glorieux homme mort à quatre mille lieues de sa femme, de son pays et de son fils, implacablement et lentement supplicié par les rois de l'Europe, en haine de notre révolution, qui les avait tant de fois accablés par son bras. (*National.*)

[De l'impôt sur les journaux.]

8 octobre 1830.

Nous ne voudrions pas, lorsque toutes les industries sont en souffrance, lorsque partout on a tant de peine à satisfaire aux exigences du fisc, nous plaindre trop amèrement des charges qui pèsent sur la presse périodique. En bons citoyens, nous saurons donner, autant qu'il est en nous, l'exemple de la résignation à des lois qui nous écrasent, jusqu'à ce que le temps ait permis de faire mieux que ce qui est, et de répartir plus convenablement un fardeau dont la révolution de 1830 semblait tout au moins nous promettre l'allégement.

Personne n'ignore qu'il y a toujours dans un journal deux choses assez distinctes : un organe de publicité dont la conservation importe plus ou moins à tout le monde, suivant les circonstances ; et une entreprise industrielle à la prospérité de laquelle se rattachent un certain nombre d'intérêts privés.

Quand la liberté est en péril, quand le pouvoir menace de se rendre absolu, de sortir par violence ou par déception des limites que lui assignent les lois, alors tout

le monde apprécie l'utilité des journaux ; tout le monde sent le besoin de ces surveillants continuellement dévoués à découvrir, à dénoncer. à combattre l'abus. à braver les amendes, les condaunnations qui menacent leur courage. Tout le monde alors veut qu'il y ait des journaux, beaucoup de journaux ; tout le monde comprend que ce n'est pas pour faire la fortune de quelques particuliers, mais pour préserver la fortune publique, qu'il faut réclamer liberté entière pour les journaux, s'élever contre le système des mesures préventives, soutenir que l'abus est assez corrigé par un bon système répressif. Combien toutes ces choses n'ont-elles pas été dites sous le dernier gouvernement ! Le pays les a répétées quinze ans sans pouvoir les persuader aux hommes de la dynastie déchue ; et enfin la révolution est venue, parce que. dans le moment où l'importance des services rendus par la presse périodique était le plus vivement sentie. le gouvernement voulut. sous prétexte de sauver l'ordre. faire taire à jamais les journaux.

Aujourd'hui, le danger qui menace dans la liberté de la presse tous les intérêts, toutes les libertés défendues par la presse, est passé. La nation est armée et se garde elle-même ; elle est très loin d'être frappée. comme il y a six mois, de la nécessité d'une liberté aussi complète que possible pour la presse ; elle a vu, avec la dose de liberté qui existait, la presse dépasser, dans quelques feuilles nouvelles, le but de la révolution. Peut-être. dans les grands principes que ses orateurs et ses publicistes défendirent en son nom pendant quinze ans, voit-elle un peu moins aujourd'hui l'intérêt général qu'un intérêt particulier. Nous ne nous dissimulons pas, en un

mot, qu'aux yeux de beaucoup de personnes la question si nationale de la liberté de la presse n'est peut-être plus qu'une question de bénéfices ou de pertes pour les entrepreneurs de journaux.

Tout en accordant qu'il est en effet dans notre position de journalistes d'être les premiers frappés quand c'est la tyrannie qui prévaut, et d'être aussi les premiers à profiter de la liberté quand elle existe franche et complète, nous ne croyons pas devoir nous condamner à ne parler qu'avec réserve des principes, parce qu'il y a entre le principe et nos intérêts solidarité complète, alliance intime. Nous dirons donc, sans craindre que personne nous accuse d'être inspirés par de sordides pensées de lucre, que le rapport fait hier à la chambre sur la proposition de M. Bavoux n'est pas digne de l'assemblée à laquelle il a été adressé. Nous ne nous proposons pas de discuter ici les motifs financiers qui peuvent avoir porté la commission à maintenir les droits de timbre et de poste qui limitent le nombre des journaux, et accablent tous ceux qui n'ont pas dix ans d'existence; mais il y aurait eu, suivant nous, quelque décence à ne point assimiler l'impôt sur les journaux à l'impôt sur les sels, les tabacs et les boissons, et à ne pas nous dire que nous devons continuer à ployer sous le faix de taxes exorbitantes, afin que le fisc puisse renoncer aux ressources qu'il tire de la loterie et des maisons de jeu et de débauche. En fait de matière imposable, il y a bien quelque distinction à faire entre la pensée et les boissons. Le dernier gouvernement a pu négliger beaucoup les intérêts des pays vignobles, mais il ne leur a pas fait une guerre constante, acharnée, en tant que pays vi-

gnobles ; il n'a pas persécuté, emprisonné, ruiné, autant qu'il a été en lui, les producteurs, vendeurs et consommateurs de vins : seulement, il a mal connu leurs intérêts, et, si le tort qu'ils en ont éprouvé est un titre à l'indulgence, quand on les voit, sans autre formalité, violer la loi qui les gêne, au moins ce tort n'est pas un titre à la considération, à la reconnaissance, et la presse, toutes les fois qu'il sera question de ses intérêts, aura droit à ces deux sentiments.

Les souffrances comme les services de la presse ont, dans l'effort commun de tous les courages et de toutes les activités, mérité une place à part. Prenez-la seulement pour une industrie : cette industrie, par sa nature, s'est trouvée en première ligne exposée aux coups de la contre-révolution ; elle n'a pas été seulement négligée et mal administrée comme toutes les autres, elle a été persécutée de la manière la plus violente, la plus basse, la plus cruelle ; on lui a fait une guerre à mort ; on a voulu la détruire, elle a résisté, elle a instruit la France à résister avec elle ; elle a livré à la tyrannie les quarante-quatre noms glorieusement proscrits le 27 juillet, à l'heure où la résistance matérielle était encore incertaine. Elle pouvait se croire, après cela, en droit d'obtenir quelque distinction, quelque faveur d'une révolution qu'elle a commencée et poussée jusqu'à son entier accomplissement. La commission de la chambre a cru, au contraire, que, plus la presse avait fait preuve d'énergie, plus il y avait nécessité de l'enchaîner, de l'empêcher d'aller à de nouvelles conquêtes, de pousser le monde trop vite. C'est comme cela que l'intelligence a été récompensée dans tous les temps : Colomb mourut dans

un cachot, les yeux crevés, parce qu'on craignait qu'il ne découvrît une autre Amérique. (*National.*)

[Du projet de condamner à l'exil les ministres qui s'étaient faits les instruments du coup d'État.]

12 octobre 1830.

Qu'est-ce que l'exil pour certains coupables?

Vous voulez abolir la peine de mort pour crimes politiques; c'est fort bien. Vous dites qu'il y aurait lâcheté à abandonner, devant quelques clameurs populaires, un principe que la philanthropie invoque depuis longtemps; c'est honorable. Mais ayez soin que le peuple comprenne bien votre intention.

La société ne doit point se venger; nous sommes d'accord. Mais qui peut ôter aux individus le besoin et le droit de la vengeance? Si, par exemple, les veuves et les orphelins en masse se présentaient comme partie civile devant une cour d'assises, le jury leur refuserait-il quelque satisfaction?

Mettez donc des peines à la place de la mort; car, si les gens sont coupables, il faut les punir, et, s'ils ne le sont pas, il faut les acquitter.

A la chambre, on a entendu prononcer le mot d'exil. Des phrases très poétiques ont été dites sur le sceau d'infamie qui serait imprimé au front des ex-ministres et se reconnaîtrait par tout le monde entier. Nous n'avons point vu le sceau dont Caïn était marqué, et nous ne savons pas si, avec de l'argent dans sa poche, il

était mal accueilli dans tout l'univers. Mais, ce qui est malheureusement vrai dans ce siècle, c'est que les signataires des ordonnances ne manqueraient pas, dans l'Europe, de somptueux asiles où ils seraient reçus à bras ouverts par de très hauts personnages; et même il y a beaucoup d'auberges où ils seraient parfaitement bien traités en payant comptant.

Disons donc franchement que les condamner au bannissement, c'est les acquitter.

Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter ceci : Supposez qu'on les acquitte avec réparation de leur honneur et toutes les garanties qu'ils pourraient désirer, pensez-vous qu'ils restassent en France? Encore, dans ce cas, n'auraient-ils pas une garde de sûreté pour gagner la frontière.

Être exilé d'un pays où l'on ne peut rester sans danger, c'est tout simplement être mis en sûreté avec de la fortune et tous les moyens d'avoir une existence agréable. Être déporté? Mais les fonctionnaires que vous envoyez à Cayenne et à Pondichéry sont donc déportés aussi? Car je n'y vois guère de différence: et cependant ils ne s'en plaignent pas.

Être exilé et riche, et, avec cela, être un martyr, un héros pour un parti qui n'est assurément pas pauvre en Europe, c'est un sort trop heureux. Savez-vous qu'il y en a beaucoup de nos braves des trois journées, de nos sauveurs de la patrie, qui seraient enchantés d'être condamnés, pour leur récompense, à vivre avec cinquante mille livres de rentes sous le beau ciel de Naples?

Il y a des gens qui nous disent que ces ex-ministres ne peuvent plus nuire; qu'on les regarde partout comme

des fous; qu'ils tenteraient en vain de conspirer. Nous voulons le croire, s'il est décidé que les hommes odieux ne peuvent jamais être dangereux, et s'il n'y a jamais d'imprudents qui se lancent dans des conspirations absurdes.

Puisqu'il est convenu que la société ne se venge pas, songeons donc aussi qu'elle doit se conserver. Si l'on supprime la mort, que mettra-t-on à la place? Car, bannir les anciens ministres, c'est tout bonnement les relâcher, et déclarer un peu plus tard, après toutes ces démonstrations de sévérité nationale, qu'il n'y a pas lieu d'être sévère. Ce n'est pas nous qui avons à conseiller ici une peine; ce n'est pas nous non plus qui nous sommes réjouis de cette arrestation embarrassante; mais nous croyons que changer la loi tout exprès pour sauver les mêmes hommes qui l'ont violée si audacieusement, c'est insulter à la nation, en même temps que lui faire faire, sans un examen suffisant, ce prétendu progrès, c'est la compromettre d'une manière indigne. (*National.*)

[Aux fautes commises par le parti qui veut pousser en avant la révolution de juillet, on oppose la faute commise par la chambre qui, pour sauver les ex-ministres, veut changer la législation criminelle et abolir la peine de mort.]

13 octobre 1830.

Quelques fautes ont été commises dans notre parti depuis la révolution de juillet.

On a, dans le premier moment, trop exigé des hommes à qui le fardeau du pouvoir, si lourd entre un régime

détruit et un ordre de choses à organiser, était tombé en partage ; on a cru, parce que le pouvoir suprême s'appelait encore royauté, trouver dans cette royauté régénérée les mêmes arrière-pensées, les mêmes résistances, qui, de 1789 à 1792, enflammèrent les passions populaires, et l'on s'est mis à parodier le langage et les terribles arguments employés par la révolution dans ces temps de juste colère ; on a ouvert les clubs ; on a menacé au nom du peuple ; on a rappelé les sanglantes distinctions de modérés et de patriotes purs ; on s'est abandonné à des entraînements de cœur et de patriotisme inquiétants pour les amis de l'ordre; on a décerné en tumulte les honneurs du Panthéon et donné l'exemple d'apothéoses qui pouvaient être dangereusement imitées.

Au fond de tout cela, il n'y avait pas une mauvaise intention, pas une passion dangereuse, pas une cause vivace de désordre ; et la preuve en est dans la facilité avec laquelle se sont apaisées des agitations contre lesquelles l'opinion la plus générale se prononce avec énergie.

Toutefois ces agitations, cette précipitation, ces exigences trop impatientes étaient des fautes, et nous n'avons pas été les derniers à les signaler, à nous élever contre elles, à représenter le mal qu'elles pouvaient faire à notre cause.

Ce mal a été fait.

Les feuilles dévouées à l'ancien gouvernement n'ont pas manqué de s'emparer des dissentiments qui se prononçaient entre les anciens et fidèles organes de l'opinion libérale ; elles ont créé le fantôme d'un mouvement révolutionnaire irrésistible qui menaçait de tout niveler

et qui bientôt emporterait la royauté consentie elle-même, le trône libéral édifié de nos mains. La frayeur, une fois produite chez quelques-uns, s'est répandue avec cette rapidité que l'imagination communique à tout ce qu'elle touche, aux élans du courage comme aux soupçons de la peur.

Il s'est trouvé alors dans la chambre, dans le ministère et parmi les écrivains politiques, des hommes qui, partageant sincèrement les frayeurs du grand nombre, ou qui, n'ayant pas franchement adhéré aux résultats des journées de juillet, et voulant reprendre sur la liberté tout ce qu'ils considéraient comme lui ayant été accordé par surprise ou par contrainte, ont jeté le cri de détresse, ont dénoncé à l'opinion alarmée ses anciens organes, et ont trouvé, dans la prétendue nécessité de fortifier l'ordre, de spécieux motifs pour agir contre les conséquences directes de la révolution.

Les fautes de notre parti ont consisté à autoriser, aux yeux de la majorité amie du repos et de l'ordre, la marche prétendue conservatrice d'une portion du ministère et de la majorité de la chambre, à fournir de trop vigoureux arguments à ceux qui redoutaient la liberté par faiblesse d'esprit, et à ceux qui jamais ne l'aimeront, parce qu'elle ne va point avec l'hérédité de la pairie, avec les airs de cour, les hauteurs de pouvoir, les grâces, les cordons et les paisibles jouissances des grandes places sans fonctions.

Nous craignions que les électeurs, quand le temps viendrait de compléter cette chambre, puisque absolument il a fallu que la France, après comme avant sa révolution, restât soumise au régime tempéré des 221;

nous craignions, disons-nous, que les électeurs ne fussent séduits, et en effet ils l'ont été : c'était le résultat inévitable de nos imprudences.

Mais les mêmes hommes qui, par peur ou par calcul, avaient effrayé les colléges, s'y sont pris assez à temps, nous l'espérons, pour que leurs exagérations tournent contre eux-mêmes.

La plupart des colléges pourront discerner encore entre les intentions de ceux qui leur ont dénoncé les clubs comme ramenant de toute nécessité les septembrisades, la famine, les levées en masse, la permanence des échafauds, et les demandes des hommes qui, ayant désiré cette révolution avant qu'elle arrivât, pensent qu'elle doit porter ses fruits, tenir tout ce qu'elle a promis.

Il n'y a plus ni agitations, ni agitateurs. L'ordre s'est rétabli de lui-même, parce qu'il était, au fond, dans la raison, dans la conscience du petit nombre d'impatients qui, par esprit de système ou par ardeur de jeunesse, s'étaient compromis. On a vu que les faubourgs de Paris n'avaient ni chefs, ni meneurs ; que la violence, comme moyen de faire prévaloir une opinion sur une autre, était condamnée, abandonnée par les mœurs actuelles de la France ; que tout le monde enfin était décidé à s'en remettre au jugement des colléges sur les questions débattues depuis deux mois, dussent les colléges se tromper, dussent-ils croire à de mauvaises passions, qui n'existent pas, et pencher pour le pouvoir, pour les opinions de la majorité actuelle, au détriment temporaire de la liberté.

Si donc il y a eu des fautes dans notre parti, et par notre parti nous entendons tous les hommes qui ont

partagé nos vœux et nos travaux depuis dix ans, ceux qui, n'ayant jamais trempé dans la restauration, ont toujours cru la légitimité une usurpation et l'ont combattue par tous les moyens à eux donnés, jusqu'à ce qu'elle-même, en violant audacieusement les lois, ait prouvé qu'elle était bien réellement inconciliable avec la liberté. avec notre temps, avec les lois; si, disons-nous, il y a eu des fautes commises au nom et par l'abus des principes qui nous sont chers, nous étions résignés à porter la peine de ces fautes, à nous voir condamnés par les colléges sur des apparences qui, de notre propre aveu, étaient contre nos doctrines, à prendre patience enfin jusqu'à ce que la nation s'éclairât, reconnût avec nous qu'on avait abusé de son amour de l'ordre pour lui en faire payer chèrement le maintien, et demandât avec nous une chambre entièrement composée sur les bases de la déclaration du 9 août.

La lumière est venue plus vite que nous ne l'espérions. Le temps manquera peut-être pour qu'elle puisse prévenir partout de mauvais choix ; mais certainement les prochaines élections ne peuvent plus être ce qu'elles eussent été inévitablement il y a quinze jours dans le premier effet des deux ou trois séances où s'agita la trop fameuse question des clubs. Le ministère et la majorité de la chambre, avant de se séparer, ont donné la mesure, ou bien de la sincérité avec laquelle ils avaient peint le mal si grand il y a un mois, ou bien de l'importance qu'ils attachent aujourd'hui à la sécurité et au repos de la France. Si, en effet, les colléges sont encore effrayés, comme on a désiré qu'ils le fussent, comment concevront-ils cette belle, cette heureuse sécurité à

laquelle on a si doucement cédé en proposant l'abolition de la peine de mort, rigueur désormais inutile ?

Ici c'est la majorité de la chambre qui, à son tour, a fait une faute, une faute dont il est bien difficile de revenir. Elle a joué gros jeu et mauvais jeu, il faut qu'on le lui dise, et la partie qu'elle semblait devoir gagner dans les prochaines élections, il est bien possible qu'elle la perde contre des opinions plus énergiques que les siennes. En voulant sauver de trop coupables têtes au prix du bouleversement de toute notre législation pénale, et cela dans un moment où, à l'en croire, l'anarchie nous menace de toutes parts, elle a fait preuve d'une légèreté, d'une inconstance vraiment surprenantes, et le ministère a eu le malheur de se laisser entraîner avec elle, d'une part, à la ridicule séduction de quelques applaudissements philanthropiques, de l'autre à l'espoir de sauver la pairie en la dispensant de se souiller par la condamnation des hommes qu'elle appuya huit ans, ou de se condamner elle-même en les acquittant. Voilà le bien qu'ont fait les engagements aristocratiques qui promettaient de rendre le nouvel ordre de choses assez peu différent de l'ancien.

Maintenant voyez la contradiction sans fin dans laquelle sont enveloppées toutes les paroles et tous les actes de cette majorité, devenue pour le ministère une autre chambre introuvable ! Quoi ! vous avez voulu maintenir l'art. 291, et vous renoncez à la peine de mort ! Est-ce parce que l'art. 291 atteint les réunions au-dessus de vingt personnes, et que la peine capitale n'atteignait que les anciens ministres ! Quoi ! vous avez déclaré à propos de la tyrannique et absurde législation de la presse, qu'il

ne fallait pas trop vite désarmer le gouvernement, qu'il était bien de mûrir les changements, de prendre garde surtout au danger des douceurs inopportunes, et voilà que, sans examen, vous êtes prêts à voter d'enthousiasme l'abandon de la seule pénalité qui puisse défendre le gouvernement contre les dangers sérieux ! Est-ce parce que quarante-quatre journalistes signaient, le 26 juillet, la protestation qui a enflammé le peuple de Paris, et que, le 29 au matin, quand déjà deux mille cadavres roulaient dans les flots de la Seine, les anciens ministres n'en avaient pas encore assez ? Quelle demande de réformes pourra-t-on désormais repousser en opposant la nécessité de respecter ce qui est établi, quand on a donné le scandaleux exemple de la facilité avec laquelle ceux qui font la loi la défont suivant les personnes et suivant la nature des crimes ?

Il faut espérer qu'en réfléchissant à une telle conduite, les colléges sentiront que les intérêts au nom desquels a été accomplie la révolution de 1830 ne sont pas représentés à la chambre. Si quelques exagérations ont été mises en avant par la portion la plus inexpérimentée et la plus jeune de la brave population de Paris, il y a loin de telles fautes à la conduite d'une majorité qui proclame la distinction des hommes et des crimes en présence de lois égales pour tous, et qui, n'osant prendre sur elle la responsabilité entière d'une telle doctrine, veut en partager l'odieux avec la couronne, en la suppliant de braver de moitié avec elle un sentiment de pudeur publique, une volonté d'obtenir justice qui peut aller jusqu'à se rendre justice soi-même, si justice est refusée. Que les colléges pèsent bien si l'avenir difficile de

la France peut être remis entièrement aux hommes capables de telles légèretés, et s'il n'est pas urgent de leur associer des hommes, plus jeunes ou plus vieux, peu importe, mais plus pénétrés des devoirs tracés aux mandataires du peuple par la révolution de juillet, devoirs dont le premier est *justice égale pour tous*. (*National.*)

[Appréciation de ce qu'est la garde nationale en un temps de révolution. Un mot sur Lafayette, alors généralissime des gardes nationales de France.]

14 octobre 1830.

Le projet de loi sur l'organisation des gardes nationales sédentaires nous paraît avoir été présenté à la chambre sans préparation suffisante. Le ministère s'est évidemment pressé. La chambre allait s'ajourner, on tenait beaucoup à ne pas encourir auprès des colléges le reproche de n'avoir rien fait, et l'on est venu offrir à la hâte les trois projets sur les récompenses nationales. les gardes mobiles et sédentaires.

Ce dernier projet n'a été publié qu'hier par le *Moniteur*. M. le ministre de l'intérieur s'était refusé, dit-on, jusque-là à en donner communication, et ce n'est pas sans surprise qu'on a vu reparaître dans le journal officiel, avec des altérations et des omissions extrêmement graves, le même projet qu'on avait entendu lire à la tribune.

Par exemple, le chapitre qui concerne la discipline à établir dans les gardes nationales sédentaires a été supprimé. La pénalité a, dans l'intervalle, été jugée beaucoup trop rigoureuse, et l'on a cru ne pas devoir, sans un

nouvel examen, l'exposer à la discussion publique. On a peut-être bien fait ; car il était impossible que l'idée, passablement extraordinaire, de punir, par la perte des droits civils, des fautes qui se punissent, dans un régiment, par quelques jours de salle de police, réussît auprès de l'immense majorité des gardes nationaux. En fait de zèle et d'assiduité, la véritable loi, pour des gardes bourgeoises, c'est la nécessité, l'urgence dont chacun est juge, et sur lesquelles on est intéressé, du reste, à ne pas tromper.

Les auteurs du projet de loi ont dû éprouver une fort grande difficulté à déterminer les conditions au moyen desquelles la discipline peut faire survivre un corps tel que la garde nationale aux circonstances qui ont nécessité sa formation. La garde nationale, telle qu'elle est aujourd'hui, répond à une situation extraordinaire, à l'état de désordre, d'ébranlement et d'inquiétude qui nécessairement existe après une révolution. Dans cette situation, tout citoyen doit à la communauté sa personne et une portion de son temps ; mais il est absurde de vouloir qu'à tout jamais, et si profonde que redevienne la tranquillité, chacun continue à devoir son temps et sa personne, et soit forcé par des peines rigoureuses à contribuer de l'une et de l'autre, quand la nécessité n'y sera plus et que le zèle n'aura plus les mêmes motifs.

S'il est démontré que l'armée permanente sur le pied de paix ne suffira plus désormais au service intérieur et aux prévisions de guerre, il y a tout un système de nouvelles institutions militaires à offrir au pays, système dans lequel disparaîtraient les mots armée perma-

nente et garde bourgeoise. et qui donnerait à notre force publique une grande et nouvelle unité. Il y a longtemps que l'opinion des militaires hommes d'État est fixée là-dessus. Notre distinction entre l'armée permanente et les gardes nationales appartient à un ordre de choses qui n'est plus, à l'état de guerre entre le gouvernement et la société. situation finie tout à fait, nous l'espérons. et dans laquelle il y avait de nécessité l'armée du gouvernement, ou la troupe soldée. et l'armée du pays. ou les gardes nationales; la première dévouée au pouvoir par état, la seconde dévouée à la liberté par son essence même.

La tâche de l'organisation de nos forces militaires consiste actuellement, non pas à perpétuer la vieille hostilité entre le camp des soldats et le camp des citoyens, non pas à favoriser un peu moins la troupe soldée et à montrer un peu plus de sollicitude pour l'armée bourgeoise. mais à opérer la fusion de ces deux forces publiques. de façon que le dépôt des libertés soit confié à tout soldat sans exception. et que tout citoyen qui porte une arme et un uniforme de soldat soit l'homme du gouvernement en même temps que de ses intérêts privés. C'est là le but qu'il faut atteindre. si vraiment l'ancienne distinction entre les intérêts du pouvoir et ceux du pays est effacée. Jusque-là tout projet pour l'organisation et le classement des gardes bourgeoises ne peut être que très provisoire.

On sent bien que ce que nous attendions du ministère. ce n'était pas la proposition de ce système complet d'institutions militaires. qui nous paraît devoir rendre à la force publique son véritable caractère. C'est

une chose à laquelle il faudra réfléchir bien longtemps, que cette distribution de la population en classes militaires inégalement actives, mais également disciplinées et instruites. Le mieux, pour le moment, c'était de réparer aussi solidement que possible la discipline de notre armée permanente, et de donner à cette immense garde nationale, née des dangers de la liberté et de la victoire, assez de consistance pour qu'elle puisse être facilement maniée par le pouvoir civil, suivant les besoins d'ordre intérieur et de défense extérieure. Une loi transitoire eût suffi pour cela. On a pris trop au sérieux une besogne qui ne devait avoir pour effet que de régulariser et soutenir un peu le zèle.

Nous ne nous proposons pas d'examiner ici les deux projets de loi sur les gardes nationales mobile et sédentaire, nous voulions signaler seulement les omissions du *Moniteur* comme preuve de la précipitation que nous supposons avoir existé dans le travail. On s'attendait, par exemple, à une législation particulière pour les corps d'artillerie, armes que de puissantes considérations d'ordre public et d'intérêt de la conservation d'un matériel dont le gouvernement ne se dessaisit jamais complétement ne permettent pas d'assimiler tout à fait aux corps de cavalerie et d'infanterie bourgeoises.

Nous avions lieu d'attendre aussi une disposition qui définirait les attributions du généralissime des gardes nationales de France. Le général Lafayette, homme unique pour nous, est ici vis-à-vis de la France, à peu près dans le cas d'un de ces bons rois dont on chérit l'autorité et vénère les intentions, mais après lesquels on aime à prévoir quelque chose. Nous voudrions donc

savoir ce que sera, dans l'ordre militaire et politique, le premier successeur du glorieux et paternel Lafayette. Sera-ce le roi absolu d'une nation armée et indépendante, au milieu d'une autre nation non armée et soumise à une constitution? Sera-ce un ministre de plus, responsable des ordres qu'il pourra donner à ses gardes bourgeoises, ou bien sans responsabilité aucune vis-à-vis du pays, et en même temps indépendant de tout ministère? Cette position extraordinaire vaut la peine d'être déterminée par quelque article de loi, et nous n'avons rien vu de cela dans le projet. Or, à moins qu'on ne nous apprenne quel homme, après le général Lafayette, pourrait, sans inconvénient pour une liberté jalouse, recevoir en dépôt une telle puissance, il nous semble qu'il eût été bien de dire un mot des fonctions et des attributions du généralissime. (*National.*)

[La chambre avait demandé l'abolition de la peine de mort. C'était manifestement non une conviction que la peine de mort dût être abolie en matière politique, mais un désir de sauver les ex-ministres. Dans l'autre parti, on était beaucoup moins désireux de faire tomber leurs têtes que de profiter, soit pour pousser en avant le gouvernement, soit même pour le renverser, de l'embarras où il se mettait. Ici ce qu'on fait valoir, et avec une grande vérité, c'est qu'il est dangereux de changer la loi dans une affaire pendante : aujourd'hui c'est pour adoucir le sort d'un accusé, mais demain ce pourra être pour l'aggraver. Le fait est que les ministres ne furent pas condamnés à mort, que ce précédent ainsi créé profita aux accusés politiques des années

suivantes, qu'il n'y eut sous le règne de Louis-Philippe aucune exécution capitale pour crime politique, et que, finalement, la révolution de février abolit expressément la peine de mort en ce cas. On remarquera, en passant, que la part prise par le peuple aux journées de juillet faisait entrer dans les esprits l'opinion qu'il n'était pas tenu, de lui, un compte suffisant dans le système politique, opinion qui, malgré l'insuccès, a été certainement fortifiée par les événements de février.]

15 octobre 1830.

Le ministère paraît avoir renoncé tout à fait à l'idée de rendre notre révolution niaise, afin que, dans l'avenir, elle puisse être vantée comme pure de sang et de vengeance. Malgré la réponse faite à l'adresse de la chambre, on est décidé, assure-t-on, à ne point proposer l'abolition de la peine de mort avant que la chambre haute ait prononcé sur le sort des ex-ministres. La pairie sera libre de s'abandonner aux inspirations du courage et de la conscience. Si elle apprécie, nous ne disons pas les intentions, mais le long enchaînement de fatalités sous l'empire desquelles ont agi les ministres de Charles X, si elle se souvient d'avoir, par sa réponse au discours de la couronne, il y a un an à peine, accepté le concours avec les hommes du 8 août, et qu'elle croie de son honneur de ne pas tuer des hommes qu'elle ne condamna point quand le sentiment unanime de la France les repoussait avec horreur, ce sera son affaire. Nous formons seulement le vœu que, quoi qu'elle puisse décider, elle réussisse à obtenir l'assentiment public; car la désapprobation pourrait amener de grands malheurs.

C'est un principe universellement reconnu qu'un tri-

bunal, une fois saisi, doit prononcer d'après la loi qui existait au moment où il a pris connaissance de la cause. On ne sait pas comment la chambre avait voulu que le gouvernement violât ce principe sacré, en changeant, dans l'intérêt des prévenus, et pendant le cours même du procès, la loi pénale qui leur était applicable. Le prétexte philanthropique a pu faire illusion à beaucoup de gens sur l'odieux de ce nouvel arbitraire ; mais, si la peine encourue, par exemple, au lieu d'être la mort, eût été une simple peine infamante ou correctionnelle, quelle indignation n'eût pas été excitée chez ces mêmes personnes par la proposition de changer la loi, tandis que les accusés étaient en jugement, et de substituer la peine capitale à la peine moins rigoureuse que la loi existante eût porté ? En principe pourtant, l'acte est le même. C'est porter sur la loi une main profanatrice, dans un moment où la loi, prête à prononcer, doit être sacrée à tous, aussi bien dans l'intérêt de l'accusé que dans celui de la société ; car aujourd'hui c'est l'accusé qui profitera de l'altération de la loi, et la société qui en souffrira, et demain, les rôles étant changés, l'accusé sera accablé et la société outrera sa vengeance. C'est pour cela qu'il faut que la loi soit respectée, une fois agissante. Quand le juge, représentant de la loi, a pris place sur son siége et cite l'accusé, la loi est immuable ; elle est au-dessus de toute puissance dans l'État, au-dessus du législateur lui-même ; sans cela, elle ne serait jamais loi un quart d'heure de suite ; le juge, au moment de rendre la sentence, aurait toujours à trembler dans le doute, si la loi peut ou ne peut pas être un peu plus parfaite qu'elle ne l'est ; et, comme il faut s'arrêter à

quelque chose, on a dit dans tous les temps et dans tous les lieux : Tant mieux pour l'accusé si elle est trop douce, tant pis pour lui si elle est trop sévère. A côté de tout bien, il y a un inconvénient qu'il faut accepter. C'est un malheur que le châtiment ne puisse pas, dans certains cas, être adouci au gré des miséricordieux ; mais c'est un bien en proportion beaucoup plus précieux que la peine aussi ne puisse pas, toujours et à tous les moments, être aggravée par les impitoyables. C'est là ce que la chambre a oublié, ce qu'elle a ignoré, malgré la présence de ses grands jurisconsultes, et elle n'a proposé rien de moins que la violation d'un principe conservateur des sociétés.

Peut-être n'est-ce pas ainsi tout à fait qu'on a considéré dans le premier moment l'adresse de la chambre au roi ; mais, sans mesurer tout le danger de la résolution en elle-même, ce qu'on y a vu le plus généralement, c'est le mépris de la loi. Qu'on s'en persuade bien, la haine qu'on peut porter aux anciens ministres n'est point le sentiment auquel ont obéi la plupart de ceux qui parlent aujourd'hui avec indignation de l'adresse de la chambre. Ceux donc qui croient défendre la chambre en disant que la révolution doit être pure de sang, et qu'il ne faut pas tuer des ennemis vaincus, ceux-là ne répondent pas du tout à la réclamation la plus capitale et la plus vive. Qu'il puisse être noble, généreux, équitable même à un certain point de vue, d'épargner les jours des anciens ministres, ce n'est pas là ce que l'on conteste ; mais que tout moyen soit bon pour procurer à la France cette belle gloire d'être clémente après avoir été terrible dans le combat ; qu'on

ne puisse trop se presser de rassurer dans leurs terreurs d'accusés ces mêmes hommes qui, aujourd'hui, nous feraient fusiller par des cours prévôtales s'ils eussent vaincu ; qu'il faille immoler la loi pour qu'eux ne meurent point ; que le gouvernement doive se désarmer en présence des dangers, se dépouiller étourdiment d'une pénalité dont le maintien importe à la consolidation de l'ordre, et cela dans la crainte que l'arme, en se retournant dans sa main, ne blesse quelques ennemis sans cœur et sans loyauté, c'est là-dessus que se sont enflammées toutes les imaginations. En deux mots, si l'intention de sauver les ex-ministres a pu ne pas plaire à tout le monde, ce qui a révolté le grand nombre, c'est le moyen par lequel on a prétendu les sauver.

On semble avoir renoncé à ce moyen. Il a été arrêté, dit-on, dans le conseil d'hier qu'on ne tiendrait pas compte de l'adresse de la chambre. Cela sera fort sage, mais il est fâcheux que le gouvernement n'ait pas cru devoir jusqu'ici donner quelque publicité à cette dernière résolution.

Malgré les *on dit* les plus rassurants, l'impression produite par la réponse du roi (1) à la députation de la chambre existe, et le ministère seul peut la détruire complétement. Il est important que les débats de la procédure ne s'ouvrent point au milieu des passions en fermentation, et qu'on sache bien que, jusqu'à ce que l'arrêt soit rendu, le gouvernement ne veut intervenir en aucune manière en faveur des accusés. L'exemple de

(1) Le roi Louis-Philippe était, philosophiquement, ennemi de la peine de mort ; aussi n'avait-il pas découragé la chambre dans sa tentative pour mettre d'avance les ex-ministres hors du danger de la peine capitale.

respecter la loi et de laisser à la haute cour, dans ses opérations, latitude complète, doit être donné par le gouvernement, si l'on veut que ce peuple, dont on a paru se défier, n'essaie pas non plus de s'assurer par lui-même la justice qu'on lui a promise au nom de la chambre haute. Le peuple n'est pas sanguinaire, et il l'a montré ; mais il ne veut pas non plus qu'on le joue, et il l'a fait très bien voir aussi. Qu'on n'ait pas l'air de douter de sa générosité, et on le trouvera généreux. On peut exciter sa pitié en faveur des anciens ministres, mais c'est après qu'il les aura vus ses égaux devant les lois dont tous les jours il éprouve les rigueurs, sans que la philanthropie des deux centres de la chambre s'en émeuve. On pourra frapper sa raison, mais par le puissant ascendant de la vérité, et non par des défaites ridicules.

Il s'est trouvé, dans nos grandes journées de juillet, des vertus populaires auxquelles on n'avait pas cru jusque-là, et qui ont condamné dans beaucoup de ses parties un principe politique bâti sur les plus fausses données, en ce qui concerne l'intelligence et la moralité du peuple. Espérons que, dans le grand procès qui se prépare, le peuple surprendra encore ceux qui pourraient le croire altéré du sang des prisonniers qu'il a si glorieusement faits. Nous qui voudrions voir le cens électoral descendre bien en deçà des limites que lui ont assignées les propositions les plus hardies, nous avons de la dignité du peuple de Paris une autre idée. Nous croyons qu'il n'y a pas dans cette brave et intelligente population un seul homme sachant lire qui ne se crût le dernier des misérables, s'il était jamais tenté de plonger

ses mains dans le sang d'hommes désarmés et placés sous la sauvegarde des lois ; or, la dernière révolution, révolution faite par le sentiment admirable et universel de l'importance qu'il fallait attacher à la liberté de la presse, a prouvé qu'il n'y a plus d'ignorants, plus de ces hommes abrutis et privés d'idées qui, pour un assignat, se faisaient massacreurs à la journée. Autant la valeur des héros de l'hôtel de ville est au-dessus de celle des vainqueurs de la Bastille, autant le peuple d'aujourd'hui l'emporte en moralité et en lumières sur le peuple d'il y a quarante ans. C'est là-dessus qu'il faut compter pour sortir sans désordre de la situation embarrassante où nous place la difficulté de finir une révolution par un acte de justice qui n'ait rien de révolutionnaire. (*National.*)

[La révolution de juillet, dont le gouvernement finit par inspirer tant de confiance, commença par être en butte à une méfiance qui paralysait tout. Nous avons vu le même effet se produire, et avec plus de force encore, sous la révolution de février.]

16 octobre 1830.

Ne craignons pas d'avouer ce qui fait en ce moment la joie et l'espoir des ennemis de la révolution de juillet: oui, il y a un malaise général, une inquiétude vague, sans objet précis comme sans bornes, un défaut de confiance qui ne se connaît et ne se définit pas bien lui-même. Au milieu du calme le plus profond, on semble ne pouvoir se défendre d'imaginer et d'attendre des

commotions ; on est en paix et l'on rêve la guerre ; on voudrait se livrer, comme par le passé, à la sécurité, aux affaires, aux distractions, et l'on sent qu'on ne le peut pas. On a peine à se persuader qu'une si grande révolution n'ait duré que trois jours, ou bien, mieux encore, que les prodigieux événements de ces trois journées constituent une révolution complète, achevée, après laquelle il n'y ait plus qu'à travailler tout bonnement pour payer l'impôt et vivre doucement soi et les siens ; on reste en suspens, attendant encore quelque chose. Du bien ou du mal ? on ne sait quoi ; mais l'on attend. Il y a un gouvernement, on entend à peine parler de lui. Sa vie, depuis les journées de juillet, c'étaient les discussions journalières de la chambre ; mais, depuis que la chambre s'est tue, on ne le voit plus ; on ignore presque où il est. Pressé de questions, il ne s'explique point ; attaqué, calomnié peut-être, il ne répond point. Où est-il ? que fait-il ? que pense-t-il ? C'est là ce qu'on va se demandant partout inutilement. Sans doute, il ne s'est pas enfermé pour tailler des plumes; sans doute il travaille, il s'interroge, il délibère. Il reçoit les solliciteurs, il refait de seconde main la plupart des projets qu'il a présentés avec trop de hâte à la chambre ; il se prépare enfin, avec ardeur et mystère, à reparaître imposant, fort, capable devant la chambre complétée. Mais le public obligeant est réduit à supposer tout cela. Du reste, rien n'annonce que le gouvernement se doute le moins du monde de ce qu'est et peut vouloir aujourd'hui l'opinion ; et, d'un autre côté, l'opinion va son chemin comme si elle n'avait rien à faire des hommes qui gouvernent, et qu'un je ne sais quoi de confus dans

la marche des choses lui apprit qu'elle doit s'adresser ailleurs.

Cette situation, que nous n'exagérons point, que nous ne faisons pas singulière à plaisir, réjouit, nous le savons bien, nos anciens contre-révolutionnaires, les officieux conseillers de coups d'État, si hardis avant le 26 juillet, si souples après le 29. Déjà les voilà écrivant à leurs correspondants de Londres et de Vienne, que nous sommes incapables de nous entendre entre nous: que nous ne voyons déjà plus clair à nos affaires; que nous allons tout à l'heure avouer ne pouvoir plus nous passer de la légitimité : absolument ce qu'on écrivait à Charles Ier pendant ses négociations avec les parlementaires; et l'on sait si le malheureux prince connut à ses dépens comment un peuple peut se passer de la légitimité quand il n'en veut plus.

Mais un exemple ou deux n'ont rien appris à nos contre-révolutionnaires. Ils comptent sur l'Ouest, que le gouvernement a peuplé, comme par fait exprès, des soldats congédiés de l'ex-garde ; ils comptent sur le Midi, qui n'a point perdu ses confréries, ses affiliations, ses verdets, et où l'on va semant l'idée d'une royauté méridionale affranchie du joug de Paris, séparée du Nord de la France, adossée à l'Espagne, et qui verrait reparaître, dans le petit-fils de Charles X, un autre Henri, destiné à reconquérir son héritage, et à venir prendre par famine l'héroïque population des barricades. Beau projet ! Mais doucement, messieurs, vous avez compté sans votre hôte, et jusqu'ici ce n'est pas aux véritables révolutionnaires que vous avez eu à faire. Ceux-ci vous surveilleraient un peu plus, vous ménageraient moins.

et surtout ne craindraient pas que vous leur fournissiez l'occasion d'en finir tout à fait avec vous. Ils sont plus nombreux, plus entreprenants, plus décidés que vous, et ils peuvent s'en flatter après la facile victoire que vous leur avez donnée. Ils ne sont pas moins entendus que vous en affaires, et ils ne se piquent pas de générosité contre leurs intérêts. Ne vous moquez donc pas trop haut de l'inactivité, des indécisions, des scrupules de conscience des hommes qui gouvernent aujourd'hui, de crainte qu'on ne vous entende et que vous n'ayez à éprouver comment se conduisent ceux qui ont sur le cœur vos quinze années d'insultes, de machinations infâmes, d'inventions atroces contre la liberté et ses infatigables amis.

Ce que nous répondons aux ennemis de notre révolution, nous le répondrons aussi aux hommes qui se découragent, qui s'alarment, qui désespèrent de l'avenir parce que les choses ne vont pas toutes seules après de glorieux événements auxquels les gouvernements et les peuples d'Europe ne sauraient rester indifférents. Non, ce ne sont pas les véritables révolutionnaires qui gouvernent, et voilà pourquoi les affaires de la révolution ne sont pas faites. Il ne faut pas s'effrayer de ces mots révolution, révolutionnaire. Révolution ne veut pas dire désordre, confusion, boucherie, mais progrès. On ne fait pas une révolution sans tuer des hommes et sans qu'un grand nombre d'affaires soient en souffrance. Mais les douleurs d'un moment passent, et, le progrès accompli, les principes acquis restent. Or, c'est un immense pas, qu'on s'en persuade bien, d'avoir détruit à coups de pavés et de bâtons la légitimité. C'est une

victoire qui ne profitera pas seulement aux idées, mais au bien-être. Il a fallu cinquante ans pour la préparer ; on en jouira pendant des siècles.

La légitimité, c'était quelque chose de surhumain qu'il fallait entourer de toutes sortes de prestiges pour que les imaginations y cédassent, à défaut des esprits qui ne se rendent point sans avoir vu. Il fallait que l'État eût une religion, et conséquemment la payât et la favorisât, quand le prince était l'oint du Seigneur et le fils aîné de l'Église. Il fallait une aristocratie, des priviléges, une armée de luxe, des palais par centaines, des valets sans nombre, une étiquette impénétrable, à celui qui se disait roi de droit divin : et que de millions pour payer tous ces hochets de l'orgueil, tous ces vains amusements d'une royauté décrépite et tombée en enfance ! On ne fera plus de ces folles dépenses, et l'on saura épargner les sueurs du peuple ; mais le plus grand avantage, la plus belle promesse de la révolution, c'est qu'on ne mettra plus en question le droit qu'a le pays de voter l'impôt par ses représentants, et de supprimer les dépenses à mesure qu'il les reconnaît vicieuses. Le mal des quinze années qui viennent de se passer, c'a été les querelles continuelles sur ce droit désormais mis hors de question. Le malaise actuel, les faillites multipliées, la rareté de l'argent, ne viennent pas du tout de ce que le peuple a conquis décidément en juillet le droit de discuter et de refuser l'impôt, mais de ce que, pendant qninze ans, ce droit n'a pas cessé d'être contesté par la royauté prétendue légitime.

Cependant il faut sortir de là maintenant. Le mal, de quelque part qu'il vienne, quelque cause et quelque

ancienneté qu'il ait, n'est pas moins une sorte d'accusation portée contre le temps présent, et il importe peu à celui qui souffre aujourd'hui et qui prévoit sa ruine pour demain, que les affaires se rétablissent le jour d'après, quand lui ne pourra plus être sauvé. On se plaint donc avec raison, avec droit, et la plainte ajoute encore au malaise. Si l'on nous demande quelle sera la fin de toutes ces souffrances, nous dirons franchement que nous ne le voyons pas au juste, et que nous ne connaissons personne qui puisse en savoir là-dessus plus que nous. Les choses une fois engagées, bien ou mal, doivent avoir leur cours. Dans les premiers jours du nouveau règne, un système a été adopté, dont chaque jour démontre de plus en plus la fausseté. On a pris vis-à-vis de l'Europe l'attitude de gens qui se repentaient d'avoir fait une révolution. Au lieu d'être prêts à la soutenir envers et contre tous, au lieu de vouloir prouver aux ennemis et aux alliés douteux qu'on était fort, on s'est attaché à montrer qu'on n'était pas hostile, pas menaçant ; qu'on était bien fâché d'avoir fait encore une fois du bruit en Europe, et donné aux peuples un mauvais exemple. On a commis la faute de conserver la chambre élue sous Charles X, faute capitale contre laquelle nous n'avons cessé de nous élever, et qui a déterminé toutes les autres. En effet, la chambre de Charles X a voulu garder la magistrature de Charles X, les lois en vigueur sous Charles X contre la presse et les sociétés politiques; enfin, elle a demandé l'impunité des ministres du dernier roi, et c'est là que tous les yeux se sont ouverts : on était aux bords d'un abîme.

Sortir de ce mauvais pas, on ne le peut aujourd'hui

que par une dissolution de la chambre et un changement de ministère. Avec quels hommes former un nouveau ministère ? nous ne le voyons pas plus qu'il y a un mois. La révolution a trop peu duré pour avoir mis en évidence des hommes nouveaux. Dissoudre la chambre, on ne le peut pas sans une loi électorale, et la loi transitoire ne s'applique qu'à une réélection partielle. Qu'y a-t-il donc à faire ? Attendre le résultat des élections actuelles. Si la chambre est assez modifiée pour représenter plus fidèlement l'opinion, elle renversera le ministère, et ce sera à elle d'en fournir un autre. Si, au contraire, cette chambre, en partie renouvelée, s'accommode du ministère actuel, l'une et l'autre succomberont par l'effet du mécontentement général et des désordres que la contre-révolution, impunie et encouragée, ne manquera pas d'exciter dans quelques parties de la France. Si malheureusement les choses en venaient à ce point, et c'est là certainement ce qu'en général on craint sans oser le dire, alors il faudrait bien se servir des hommes que nous appelons les vrais révolutionnaires, ceux qui n'ont jamais eu d'engagement avec la restauration. Un danger sérieux rendrait de tels hommes indispensables; il leur permettrait de se faire connaître, et il faudrait presque se féliciter d'un danger qui aurait eu ce résultat ; bientôt à la vigueur des coups qui atteindraient une faction beaucoup trop insolente, à la franchise avec laquelle seraient abordées certaines questions qu'on tremble aujourd'hui de poser, la France verrait qu'il y a en elle tout le caractère et toute la raison nécessaire pour que sa révolution tienne parole à elle-même et au monde, qui attend d'elle sa délivrance. (*National.*)

[Chaleureuse exhortation au peuple de Paris. De la fermentation régnait dans la ville, et des menaces de mort étaient proférées. S'il ne faut pas, comme l'a voulu la chambre des députés, changer la loi pour sauver les ex-ministres, il ne faut pas, comme le veulent ces menaces, violer la loi pour leur ôter la vie.]

17 octobre 1830.

Ce n'est pas sans peine que nous voyons la population de Paris se distraire de ses travaux pour s'occuper du procès des ex-ministres. En ce moment, des placards affichés dans plusieurs quartiers ameutent les allants et venants, et donnent lieu à une foule de manifestations dans lesquelles ne se retrouvent pas, nous devons l'avouer, ces sentiments généreux qui rendirent si pure et si belle la gloire de nos journées de juillet. On dit tout haut qu'il faut que les ex-ministres soient condamnés ; on fait entendre des menaces contre ceux qui pourraient avoir l'intention de les sauver ; on veut à tout prix obtenir vengeance, et l'on ne calcule plus les maux que pourrait entraîner après elle cette vengeance qu'on ne tiendrait pas de la loi.

Une chose plus douloureuse pour nous encore, c'est le silence que garde le gouvernement au milieu de cette fermentation causée par l'imprudente adresse de la chambre. En effet, jusqu'à cette fatale discussion sur l'abolition de la peine de mort, nul soupçon ne s'était élevé sur les intentions du gouvernement à l'égard des ex-ministres. On s'en remettait à la pairie du soin de rendre bonne justice. On ne s'indignait pas à l'apparence d'un complot formé entre les premiers corps de

l'État pour soustraire à la vindicte publique les auteurs de l'attentat de juillet. Aujourd'hui que toutes ces idées se sont répandues, grâce à la fameuse séance de nuit du 9 octobre, pourquoi le gouvernement se tait-il? Pourquoi ne fait-il pas savoir de la manière la plus nette sa ferme intention de laisser le procès dont la chambre haute est saisie suivre son cours, sans intervenir en rien, pour rendre à cette chambre la tâche moins pénible? Le bruit s'est répandu il y a deux jours que l'on avait renoncé à proposer la loi sollicitée si peu courageusement par la chambre des députés : le gouvernement a vu avec quel succès et quel empressement les journaux indépendants ont publié cet *on dit*. Est-ce vraiment une circonstance à faire les superbes, à prétendre que le public ne doit pas entrer dans ce qui se passe au conseil ? Comment ! ce gouvernement, né des travaux et des triomphes de la presse, dédaignerait de se servir de la presse pour se défendre, pour expliquer ses intentions, pour combattre les accusations injustes, pour relever l'opinion qui s'égare ! Napoléon, qui gouvernait par l'épée, gouvernait aussi par le *Moniteur*, et ne se taisait que quand il n'avait rien de bon à dire. Le ministère est-il réduit à cette cruelle extrémité ?

Ce silence inconcevable du gouvernement après une faute qui avait tant besoin d'être expliquée, fait un devoir aux organes indépendants de l'opinion d'user de leur influence pour empêcher que l'ordre ne soit troublé, pour conserver à une belle révolution sa pureté précieuse. Nous nous adresserons à tous les hommes qui nous entendirent si bien le 27 juillet, quand la police de Charles X faisait briser nos presses et inscrivait nos

noms sur une liste de proscription. Amis, disions-nous alors, le pacte est rompu, les lois sont violées, nous ne pouvons plus revenir aux lois qu'en opposant la violence à la violence, en essayant de tuer qui nous tue. Il faut que chacun de nous mette son salut dans son audace. Mais aujourd'hui, quelles lois sont violées? quelle menace est faite à notre liberté, à nos biens, à notre vie? On a voulu faire une loi dont les ex-ministres eussent été les premiers à profiter, et à laquelle on n'eût pas songé certainement sans le bien qui pouvait en revenir à ces hommes; mais, au premier cri de surprise et d'indignation parti des journaux indépendants, on a ouvert les yeux et l'on a renoncé à faire cette loi. Il n'y avait nullement dans la pensée de ceux qui l'ont étourdiment proposée l'intention de se jouer de nos trop justes ressentiments; mais on a cédé à l'entraînement de souvenirs mal compris et mal appliqués; on a confondu un exemple de justice avec des exemples de violence et de cruauté; on s'est dit : N'élevons point d'échafauds pour les crimes politiques, parce que les échafauds ont dévoré, il y a quarante ans, trop de grands talents, trop de nobles âmes, trop de faibles et innocentes victimes. On s'est souvenu aussi d'avoir imprudemment appuyé, dans un autre temps, des mesures et un système politique qui conduisaient d'une manière fatale et inévitable aux attentats de juillet, et l'on a cru qu'il serait beau, qu'il serait noble, qu'il serait heureux et expédient surtout, d'épargner ces hommes qui n'avaient rien épargné, qui n'avaient montré ni pitié ni remords au milieu du sang. Avant de s'abandonner à une telle inspiration, il eût fallu se demander quel était le sentiment des amis, des

parents, des enfants des trois mille tués et blessés des journées de juillet; on n'y a point pensé, et c'est la faute impardonnable du ministère, la faute qui le perdra; mais, si nous sommes sages, elle le perdra sans ébranlement, sans catastrophes et sans autre malheur que le déplacement de quelques hommes.

Combattants des journées de juillet, intrépides hommes de Paris, oui, on a plus d'une fois méconnu vos services; oui, on a redouté en vous cette valeur, cet emportement de patriotisme qui délibérèrent si peu quand il fallait agir; oui, on vous a prêté des sentiments, des passions, des vues qui ne sont pas les vôtres, parce qu'on n'avait pas combattu dans vos rangs à l'Hôtel de ville et à la porte Saint-Denis; on ne vous avait pas contemplés de près, admirables sous le feu, stoïques à la vue de votre sang qui coulait, humains, attendris, désarmés quand un ennemi blessé tombait entre vos mains. Des députés, accourus tout tremblants du fond de leurs départements, et trouvant Paris méconnaissable, les rues sans pavés, sans réverbères, les boulevards demi-rasés, les barricades encore à moitié dressées, n'ont été frappés que du désordre, et ont perdu de vue le beau résultat de ce glorieux bouleversement. Rétablir l'ordre à tout prix, plus vite que les choses ne voulaient, et par le sacrifice même de la liberté et des droits, heureux prix de la révolution, a été la pensée dominante de ces députés qui ne connaissaient notre grande semaine que par ouï-dire. Cette préoccupation exclusive les a conduits à nombre de fautes, et à la dernière de toutes, celle de se sentir atteints, pour les signataires des ordonnances de juillet, d'une indulgence trop

oublieuse des maux causés à l'héroïque population de Paris.

Mais, parce qu'un moment vos députés ne se sont pas senti la force d'accomplir un grand acte de justice, voudrez-vous pour les ex-ministres autre chose que justice complète, vous qui ne vous êtes armés que parce que les lois étaient violées, parce que les tribunaux d'exception et les fusillades sans forme de procès allaient être substitués aux jugements réguliers? En vertu de la charte telle que vous avez su la fonder à coups de fusil, les ex-ministres appartiennent à la justice de la chambre haute. Manquerez-vous de la patience nécessaire pour attendre l'arrêt de ce tribunal suprême? Hommes de Paris, race de braves, peuple d'élite, fait pour la gloire, fait pour les nobles élans du cœur, pour les triomphes de l'imagination et de l'intelligence, non, ce n'est pas vous qui demanderez un sang qu'on pourrait verser sans danger, sans honneur, sans profit : car l'exemple qu'on réclame serait manqué, et vous feriez des martyrs au lieu de suppliciés.

Non, ces atroces inscriptions, ces menaces de mort qui couvrent les palissades du Luxembourg, ne sont pas votre pensée. Laissez-en la honte, vous qui avez tenu contre les plus belles et les plus braves troupes du monde, à des misérables qui ne se sont pas battus comme vous. Non, vous ne commandez point à la chambre haute de condamner, de verser du sang; vous attendez qu'elle juge; vous êtes conséquents avec vous-mêmes, avec cette admirable prudence que vous montrâtes dans la mêlée, et qui ne s'écarta jamais du cri de : Vive la charte! Or la charte veut que le tribunal suprême juge suivant

sa conscience, et non pour obéir au cri de fureur.

Vos pères n'avaient pas été aussi braves que vous, et vous serez plus généreux qu'ils ne le furent. Vous avez quarante ans de civilisation qui leur manquaient : vous n'avez pas comme eux, après chacune de leurs victoires, coupé et promené dans Paris les têtes de vos prisonniers ; et pourtant il suffit, pour protéger contre leur colère ce faible et parjure Louis XVI, qui appelait sous main des armées étrangères, il suffit, dans une journée fameuse, d'un ruban tricolore tendu entre lui et l'immense foule de peuple qui lui reprochait mille fois plus que ce que vous reprochez aux ex-ministres.

Vos pères, moins instruits, moins policés, moins familiarisés que vous avec le respect et la pratique des lois, voulurent plus d'une fois être juges et bourreaux, et s'abandonnèrent sans retenue à tous leurs besoins de vengeance. Mais que leur en revint-il ? demandez-le aux vieillards qui vivent encore parmi vous, et qui ont vu ces temps de violence et de suspension des lois. Ils vous diront qu'après avoir élevé et renversé vingt idoles, après avoir connu toutes les extrémités de la faim, de la misère et de la dégradation morale, après avoir, pendant trois ans, hué chaque jour au pied de l'échafaud ceux que la veille ils applaudissaient dans les clubs et aux assemblées, ils allèrent s'éteindre sous la main étouffante du soldat qui les avait mitraillés au 13 vendémiaire. Les mêmes calamités, le même esclavage final seraient le résultat de toute violence pareille à celles qui rendirent si épouvantablement fameuses les premières années de notre révolution. Une seule tête abattue contre la loi enfanterait des milliers d'assassinats poli-

tiques. On ne savait pas non plus, à la première violence qui se commit en 1792, qu'on s'obligeait à soutenir la barbarie par une barbarie sans terme. Il faut que cet exemple nous serve. Réparation, vengeance, si l'on veut, par la loi; mais vengeance contre la loi, il n'en faut point : la violation de la loi tue tôt ou tard celui qui s'y livre. (*National.*)

[Menaces de troubles à Paris, à cause du procès des ex-ministres; situation équivoque de la France vis-à-vis des cabinets étrangers.]

18 octobre 1830.

Il y a dans la situation actuelle deux bien grands maux qui frappent tous les yeux et auxquels personne, que nous sachions, ne serait en état de porter immédiatement remède. C'est, d'une part, l'inconfiance absolue qui tue les affaires; de l'autre, l'impuissance profonde à laquelle le gouvernement se voit réduit, à mesure qu'approche le formidable procès des ex-ministres.

Du jour où l'on apprit la malencontreuse capture des signataires des ordonnances, on jugea que leur mise en jugement serait pour le cabinet formé, dans les orages de la révolution, d'éléments presque étrangers à cette révolution, une épreuve décisive. Les membres de ce cabinet purent avoir eux-mêmes cette pensée; seulement, avec la malheureuse présomption qui s'empare d'une manière si fatale de tous les hommes qui arrivent au pouvoir, les premiers conseillers de Louis-

Philippe crurent qu'ils sortiraient victorieux de l'épreuve; que la question tout entière était dans les dispositions du peuple; que le temps calmerait bientôt les ressentiments ; que d'autres incidents naîtraient et feraient aux passions de la multitude une diversion heureuse; qu'enfin, au moment où la pairie viendrait à être saisie de l'affaire, on trouverait moyen de la sauver de la honteuse nécessité de condamner des hommes qui firent avec elle la loi du sacrilége, ou de la périlleuse indécence de les renvoyer par le bannissement ou l'acquittement pur et simple.

Le temps de l'épreuve est venu. L'expédient tenu en réserve pour la grande circonstance a été la proposition d'une loi portant abolition de la peine de mort. En conseil, dans les salons ministériels et à la chambre. le succès a été prodigieux. Être habiles et en même temps généreux ; sortir du pas le plus difficile sans autre concession que le sacrifice d'une pénalité trouvée, dans beaucoup de cas, rigoureuse, disproportionnée, atroce, par les hommes mêmes qui haïssaient le plus les ex-ministres, c'était une conception merveilleuse, et le gouvernement put le croire un instant dans la fameuse séance de nuit du 9 octobre, à voir la défaveur qui accueillit jusque dans les tribunes les austères et politiques représentations de M. Salverte. La loi pour les récompenses nationales, avec un beau préambule rédigé dans le plus pur langage révolutionnaire, venant en même temps que la déplorable adresse au roi, dut paraître encore une bien ingénieuse compensation offerte à ceux qui, ayant perdu leurs proches dans les journées de juillet, auraient pu s'indigner de voir les

anciens ministres échapper à la mort. Dans la chambre encore, l'effet de ce nouveau projet fut parfait ; nos députés de départements crurent que nos veuves parisiennes ne demandaient que des pensions, et l'on sortit de la séance du 10, ministres et députés, avec la conscience qu'on venait de sauver encore une fois la France. Mais, dès le lendemain, il se trouva que la population de Paris avait à peine fait attention au projet de loi des récompenses nationales, et qu'au contraire elle s'était occupée, et malheureusement beaucoup trop, de l'adresse au roi pour l'abolition de la peine de mort. La combinaison était manquée.

Depuis lors, ç'a été un fait démontré, si ce n'est encore pour quelques hommes d'État imperturbables dans leur confiance en eux-mêmes, qu'il n'y a pas moyen de sauver les anciens ministres. Ce fait, nous le proclamons avec douleur, car nous eussions sincèrement désiré voir tout homme en France comprendre avec nous que le crime des ex-ministres est d'avoir soutenu jusqu'au bout et poussé jusqu'à sa dernière conséquence la faute commise en 1814 par ceux qui reçurent à bras ouverts la légitimité, ceux qui virent des sauveurs dans les rois alliés, et qui les accablèrent des plus méprisées, des plus importunes marques de joie. Or, il y eut beaucoup, beaucoup trop, malheureusement, de ces Français, nous ne disons pas traîtres à leur pays, mais aveugles sur ses véritables intérêts, et qui désertèrent ce principe sacré de la défense du sol, auquel avaient été faits déjà tant de sacrifices, tour à tour beaux et terribles. Mais les peuples n'ont pas de mémoire dans les choses qui ne les honorent point ; il ne faut pas leur en

demander ; et, après tout, il est permis peut-être à une valeureuse capitale, qui a renversé si glorieusement la légitimité en 1830, d'oublier qu'en 1814 elle se laissa faiblement gagner aux cajoleries de cette légitimité qui se présentait avec l'appui de huit cent mille baïonnettes étrangères. La légitimité n'a fait qu'user en 1830 du prétendu droit en vertu duquel elle avait en 1814, avec l'assentiment tacite de la France, octroyé une charte qu'elle appelait dès lors une *ordonnance de réformation*. Nous voudrions, du fond de notre cœur, que la population mitraillée il y a trois mois pût considérer cela, et voulût seulement expulser ignominieusement les signataires des ordonnances de juillet, comme elle eût dû faire des Bourbons lors de la publication de l'insolent préambule de la charte ; mais, nous l'avons dit, c'est un fait que la grande majorité de la population ne prend pas les choses de si haut. Elle voit, dans les ex-ministres, les agents responsables des ordres de sang donnés contre elle ; elle veut qu'ils soient punis ; elle croit que le meurtre ne peut être expié que par le meurtre. Il n'est plus temps de vouloir lui persuader autre chose, et il serait affreux de songer à déployer la force pour faire respecter un acquittement, s'il venait à être prononcé par la chambre des pairs.

Devant ce fait d'une volonté populaire exprimée d'une manière malheureusement trop claire, volonté de vengeance et de sang, nous le disons avec peine, la situation n'est plus tenable pour un ministère qui a tenté l'impuissante combinaison du salut des ministres par l'abolition préalable de la peine de mort. Il faut laisser la place à des hommes ou assez populaires pour

pouvoir obtenir grâce et forcer les passions à renoncer à un argument terrible, ou assez déterminés pour accepter la solidarité d'un acte de vengeance qu'il serait impossible d'empêcher. Y a-t-il de tels hommes dans les régions voisines du trône ? Nous ne nous chargeons pas de les découvrir.

Quant au malaise toujours croissant qui menace d'imposer au commerce une suspension presque générale des paiements, il est tout à fait indépendant de la circonstance qui condamne le ministère. Il n'y a rien de commun entre les embarras matériels qui tuent les affaires et la difficulté toute morale qui est venue de l'arrestation des ex-ministres. Ceux-ci seraient acquittés et mis en liberté demain, sans le moindre trouble dans Paris, que cela ne ferait pas sortir l'argent des coffres et ne rétablirait pas ce puissant mobile de la confiance mutuelle, sur lequel reposait le prodigieux mouvement commercial de Paris. Ici nous croyons devoir dire toute notre pensée comme dans la question du procès des ex-ministres. Les illusions ne sauvent rien, et rendent souvent le mal irrémédiable en le montrant où il n'est pas, et en le cachant où il existe. Il vaut mieux voir sa situation telle qu'elle est, que de n'en apercevoir qu'un côté et de fermer les yeux sur le reste. Le vrai courage examine et constate d'abord le péril, et puis après cherche à en triompher.

Eh bien, il y aurait peu de courage, suivant nous, à ne pas convenir tout haut que, si l'on ne se sent pas revenir à la confiance, c'est qu'on voit le nouvel ordre de choses pas assez maître du mouvement révolutionnaire, et trop dépendant encore de l'Europe. Croyez-

vous qu'on n'ait pas appris à douter des assurances officielles dans un pays où l'on s'est habitué, pendant quinze ans, à entendre faire les plus beaux serments à cette liberté, à cette charte qu'on avait une volonté si ferme, si arrêtée, si infatigable, de violer un jour, et d'anéantir à quelque prix que ce fût? Serait-ce bien de la témérité d'avancer que, malgré les plus belles protestations, on ne croit pas à l'amitié des puissances étrangères; que l'on comprend à merveille l'intérêt des gouvernements absolus à désirer, à vouloir que notre révolution succombe, ou par les troubles du dedans, ou par les efforts du dehors? Dans cette situation, pour que la sécurité nous revienne, pour que les affaires se relèvent, il faut ou que nous voyions s'établir partout autour de nous des gouvernements dont le principe puisse ne pas s'effrayer de celui qui nous constitue, ou que notre gouvernement prenne, vis-à-vis de l'Europe, une attitude de force si imposante, que toute idée de former contre nous des cordons sanitaires et d'acheter un à un nos hommes d'État et nos députés, comme on l'a fait pour l'Espagne des cortès, sorte de la tête des politiques de l'école de Castlereagh et de Metternich. Nous ne disons pas que les grandes puissances nous aient trompés en nous promettant qu'elles n'interviendraient point dans nos affaires, et qu'elles ne se sentent pas assez menacées chez elles pour être forcées de songer un peu moins à nous; mais nous croyons qu'il est dans l'instinct public de se défier de ces assurances si différentes du langage qu'on tenait avec nous il y a trois mois, et d'aller au-devant de l'inévitable révision des conditions du traité de Vienne, conditions ruineuses et humiliantes pour la

France. Or, tant qu'on verra l'Europe partagée entre le droit public de la révolution et celui de la sainte alliance, on ne se confiera point, et c'est la grande cause du mauvais état des hautes affaires commerciales.

Quel est le remède immédiat à un tel état de choses? Quelques millions prêtés par le gouvernement pourront prévenir des malheurs privés ; mais de remède général, nous n'en voyons qu'un : une explication telle, entre les gouvernements de l'Europe et le nôtre, qu'on ne puisse pas douter que la France n'est plus dans le monde à son rang de vaincue de Waterloo, mais à la place que lui assignent son incomparable situation entre les deux mers et d'inexpugnables frontières naturelles. Y a-t-il moyen aujourd'hui de composer un ministère qui obtienne sur l'Europe un ascendant assez grand pour que nos classes commerçantes ne tremblent pas à l'idée de savoir mécontents messieurs de la sainte alliance? Un tel ministère ne se peut pas sans grandes choses de notre part, ou sans événements du côté de l'Europe. De grandes choses, il ne faut pas désirer peut-être qu'on nous force à en faire ; et de grands événements au dehors, on n'en voit pas se prononcer encore d'une manière bien nette. Cependant il y a autre chose en Europe que des gouvernements ; il y a des peuples qui veulent être nos rivaux, non de gloire, mais de liberté. C'est là vraiment qu'est notre salut, disons mieux, notre puissance future, si ce n'est déjà prochaine. (*National.*)

[Combattre le désordre.]

20 octobre 1830.

On aurait mauvaise grâce à dire aujourd'hui au ministère qu'on lui a prédit sa situation, que ses embarras sont sa faute. Le mal est fait, et ce mal est tel qu'il ne s'agit plus de le reprocher à qui l'a causé, mais de le combattre, de tout essayer pour empêcher qu'il n'empire, de se dévouer encore pour faire triompher la cause de l'ordre, la cause de la loi, car c'est la loi qui dans ce moment est bravée par des insensés. Il faut convaincre ces hommes égarés; ils se perdent. Ils allaient avoir un motif de plainte fondé si la chambre haute eût refusé de faire justice des hommes qui lui sont livrés; ils vont fournir contre eux un argument terrible. On dira que, sans attendre le jugement de la chambre haute, ils ont voulu non plus justice, mais vengeance; qu'ils sont des factieux, des hommes sanguinaires; qu'ils ont défendu la raison et la loi il y a trois mois sans savoir ce qu'ils faisaient; que nous avons menti en avançant que la révolution avait civilisé la France et appris aux masses elles-mêmes le respect et l'usage habile de la loi.

Il y a trois jours, nous nous plaignions du silence étrange du gouvernement et des magistrats, aux premiers désordres dont la proposition d'abolir la peine de mort, en vue du salut des ex-ministres, était déjà l'occasion. Il nous semblait que c'était le moment de parler, d'essayer la persuasion; il n'y avait encore qu'un bruit sourd, mais point de menaces, point de colère. Une explication positive et ferme du gouvernement eût pré-

venu cette sinistre conjecture : « Le gouvernement se tait, donc il persiste à vouloir soustraire les ex-ministres à la vindicte publique. » Aujourd'hui, le *Moniteur*, le préfet de police et le préfet de Paris viennent, trop tard peut-être, offrir ces assurances, que les amis de l'ordre demandaient avec tant d'instance ; nous disons trop tard, non que nous croyions la brave garde nationale de Paris impuissante à faire respecter la loi ; mais c'est qu'il eût été infiniment désirable que la loi ne fût pas insultée comme elle l'a été par les cris poussés hier dans Paris, et jusque dans l'enceinte du Palais-Royal.

Nous aurions voulu que le *Moniteur* fût plus explicite, que M. le préfet de police fût plus ferme ; mais que dire de la proclamation du préfet de la Seine (1) ? La voilà bien la situation du ministère montrée telle qu'elle est ! Un fonctionnaire qui veut être vrai, qui veut être cru de cette population irritée à laquelle il s'adresse, est obligé de déclarer, sur sa propre responsabilité, que le gouvernement a fait une faute ; qu'une démarche *inopportune* a causé tout le mal ! Or, qu'est-ce que cette démarche inopportune, si ce n'est, d'une part, l'adresse de la chambre pour l'abolition de la peine de mort, et, de l'autre, la fatale réponse du gouvernement à cette adresse ! Voilà donc la majorité de la chambre et celle du ministère censurées publiquement par le premier magistrat de la capitale, absolument comme elles le furent par nous il y a dix jours, après la fameuse séance de nuit ! On ne voulut point nous entendre alors, nous simples journalistes ; on ferma les oreilles à nos avis et

(1) M. Odilon Barrot.

à ceux de tous les journaux indépendants qui déclaraient cette faute irréparable, si ce n'est par la retraite des ministres ; et maintenant ces mêmes ministres reçoivent d'un fonctionnaire la leçon que nous leur avions annoncée ! Décidément, qui gouverne, de M. Odilon Barrot ou de MM. de Broglie et Guizot ? A qui entendre, ou de ceux qui promettent d'une manière ambiguë que justice sera rendue, ou de celui qui déclare nettement qu'une imprudence a été commise, et que le gouvernement revient sur ses pas ? Jamais peut-être ministère n'a été averti plus durement de son impuissance. Après cela, il faut se retirer. Nous avons entendu dire aujourd'hui que changer le ministère, serait une faiblesse en présence des rassemblements tumultueux qui ont proféré des menaces. Faiblesse pour faiblesse, nous dira-t-on ce qui vaut le mieux pour la couronne, de céder au cri public en renvoyant ses ministres, ou de permettre que ces mêmes ministres soient publiquement dénoncés par d'autres fonctionnaires, comme ayant failli et compromis la sûreté de la capitale ? Pour nous, il nous semble que changer le ministère est le plus prompt moyen de rétablir l'ordre. Il ne faut pas que ceux qui viennent dire aux attroupements : Séparez-vous, nous vous promettons justice, soient exposés à recevoir cette réponse : « Nous ne vous croyons pas : car, avant de vous décider à nous promettre justice, vous avez travaillé au grand jour pour nous la dénier scandaleusement. » Or, le cabinet est dans une situation à ne pouvoir rien opposer à cela.

Dans cette difficile circonstance, la garde nationale se conduit avec son zèle, son dévouement, son intelli-

gence accoutumés. La garde nationale en masse pense, comme M. le préfet de la Seine, qu'une démarche inopportune a été faite, et que le mal vient de là. Mais la garde nationale comprend aussi que c'est pour elle un devoir d'entourer la pairie d'une protection telle que cette haute cour puisse condamner ou absoudre avec toute liberté. La garde nationale croit encore que les attroupements tumultueux ne sont pas composés seulement d'insensés, d'honnêtes gens irréfléchis, mais qu'il s'y glisse des intrigants de contre-révolution, des hommes réduits par les événements de juillet à trouver bon tout moyen de trouble. La tâche de la garde nationale consiste à savoir distinguer les fauteurs d'absolutisme, les jésuites déguisés, des gens égarés et sincères. Assurément, les troubles ne sont pas l'œuvre des carlistes seuls; presque tout vient de l'entraînement populaire; mais il y a de l'intérêt carliste mêlé là-dedans. Au reste, nous sommes armés, et nous saurons bien faire la part de toutes intentions, bonnes ou mauvaises. (*National.*)

[On a eu tort de maintenir la chambre; il fallait des élections générales aussitôt après la révolution.]

26 octobre 1830.

Le cabinet ne sera point changé, mais seulement modifié; c'est tout ce que l'on peut faire en présence de la majorité que nous allons voir reparaître le 3 novembre. Cette majorité peut consentir à la retraite d'hommes aussi opposés à la complète réalisation des promesses de

juillet que MM. de Broglie. Guizot et Louis ; mais peut-être elle ne s'associerait pas volontiers à des hommes plus prononcés en faveur du mouvement que MM. Sébastiani, Molé, Casimir Périer. On n'est pas encore complétement arrêté sur la combinaison la plus capable de satisfaire en partie l'opinion qui se plaint, et de ne pas mécontenter la majorité de la chambre ; mais, si l'on arrive à cette heureuse combinaison, et que par elle on tranche l'épineuse affaire du procès des ex-ministres, ce sera un replâtrage à durer six mois peut-être, et, tout au plus, à atteindre la fin de la session qui va commencer.

Les élections complémentaires, dont on n'attendit jamais grand bien, confirmeront l'esprit de la majorité déjà existante, et n'agiront pas sur elle d'une manière notable. La chambre qui reparaîtra le 3 novembre sera à peu près la même que celle qui s'est ajournée il y a vingt jours. Est-ce un bien, comme semblent le croire de soi-disant amis de l'ordre ? Nous pensons, nous, que c'est un mal déplorable. La chambre fait désormais obstacle, non pas au désordre, puisqu'il n'y a eu de désordres que ceux qu'elle a provoqués elle-même, mais au mouvement, au progrès, au développement irrésistible de notre révolution de juillet. Le malheur est que, tout en proclamant ce fait, trop évident, que la majorité de la chambre est constituée en état d'hostilité avec l'esprit de la révolution de juillet, nous ne pouvons pas désirer sa dissolution. Une dissolution ne nous mènerait à rien qu'à fatiguer inutilement le pays. Il y a déjà un mois que nous nous sommes vus dans la triste nécessité de le reconnaître et de le déclarer ; et, dussions-nous

nous répéter d'une manière fatigante pour certains lecteurs, nous dirons encore que c'est dans les quinze jours qui ont suivi la révolution qu'il eût fallu dissoudre la chambre. Une loi transitoire qui eût abaissé le cens électoral à cinquante écus, et supprimé tout à fait le cens d'éligibilité, eût fourni une chambre dans l'esprit de la révolution de juillet, une chambre démocratique ; car nous croyons tout à fait passé le temps où l'on estimait qu'une chambre des députés devait être monarchique, c'est-à-dire représenter le privilége, et être en quelque sorte le vestibule de la cour.

La chambre pourrait être fort différente de ce qu'elle est. On ne l'a pas voulu ; on a craint les hommes jeunes ; on a craint les inconnus, et, tranchons le mot, on a craint les pauvres. On ne demanda point, le 28 juillet, à ceux qui venaient chercher des armes pour se battre à la porte Saint-Denis et à l'hôtel de ville, s'ils payaient cent écus de contributions. Et ces mêmes hommes, victorieux le 30 ; ces hommes, qu'on appelle aujourd'hui insolemment des politiques de carrefours, on se hâta bien de les prendre au mot, quand, abjurant toute pensée de république, ils prononcèrent le nom du duc d'Orléans. On les trouva bons pour élire un roi, eux qui n'auraient, dit-on, ni assez de consistance, ni assez de lumières et d'indépendance de position, pour choisir un député, pour apprécier les mérites des éternels 221. Ils ne se sont pas trompés au 30 juillet ; ils ont, d'instinct, avec le coup d'œil du bon sens, discerné en un moment, et dans la situation la plus critique, ce qui convenait à la France, ce qui pouvait la préserver à la fois du retour de la dynastie de Charles X et de l'intervention de

l'Europe; ils ont demandé la royauté consentie, et, sous cette royauté consentie, émanée d'eux, et qui n'existe que parce qu'ils l'ont voulu, il n'y a plus pour eux voix délibérante; il n'y a plus d'existence pour eux que comme multitude. S'ils s'agitent en apprenant que la chambre a proposé l'abolition d'une loi applicable aux ministres violateurs de toutes les lois, on les appelle égorgeurs, eux qui n'ont pas tué quand ils le pouvaient justement! On les accuse de vouloir envahir la nouvelle demeure royale, et porter le pillage et le meurtre au sein de ce noble palais qu'ils ont préservé, et dont les hôtes sont princes de leur choix! c'est là ce qu'écrivent les apologistes de la chambre actuelle. Ingrats envers le peuple, qui leur a conquis, au prix de son sang, la liberté de la presse dont ils jouissent et qu'ils avaient abandonnée, ils prêchent la reconnaissance envers les 221, ces braves députés qui ont douloureusement, et tout à fait contre leur cœur, refusé leur concours à l'excellent monarque Charles X. La peur trouble singulièrement l'esprit des hommes qui n'ont que cela.

Mais, passons condamnation sur cette prévention malheureuse qui a fait craindre qu'une chambre élue d'un peu plus près par le peuple ne fût pas aussi bonne qu'une royauté élue par le peuple, cette royauté qui tous les jours, en se flattant de son origine, rend par cela même hommage à la raison, à l'intelligence de la multitude de qui elle tient son droit. On s'est effrayé, dans nos glorieuses journées et dans la semaine qui a suivi, de voir de si près ce que l'on veut bien appeler encore le peuple souverain, le peuple qui donne des couronnes; on n'a pressé qu'en tremblant ces rudes et héroïques

mains qui avaient quitté l'atelier pour venir prouver aux signataires des ordonnances que le temps était fini des chartes octroyées, et que le règne des lois et de la volonté commune était arrivé. On s'est dit : « Voilà Paris » balayé des troupes de l'absolutisme, le droit divin est » mort, et il en a bien coûté quelques milliers de braves; » mais qu'importe ! le palais du Luxembourg, le palais » de justice, le palais Bourbon, évacués par les soldats » de la restauration, sont encore là : magistrats, pairs, » députés de la restauration, nous allons tout simple- » ment reprendre nos places, c'est pour cela qu'on s'est » battu; et vous, bonnes gens à l'habit déchiré, au » visage noirci de poudre, allez travailler ; la révolution » est finie ; vous êtes le peuple souverain. Nous vous » ferons grâce de l'impôt sur les boissons, mais à la » condition que vous nous rendrez le double ou le triple » sur tout ce que vous consommerez, toiles, cuirs, » draps, chapeaux, etc. Vous boirez un peu plus, et » vous vous vêtirez un peu moins bien. Si cela convient » à vos mœurs, le milliard n'y perdra rien. Du reste, » nous nous occuperons de votre éducation sérieuse- » ment : vos enfants iront à l'école, et, s'ils profitent, » ils paieront le cens à leur tour. » Voilà la révolution telle que l'ont conçue les premiers conseillers de la royauté consentie. Dans ce système, il fallait bien conserver la chambre de Charles X.

Aujourd'hui c'est cette chambre qui arrête. On se déciderait à un changement complet de ministère, on ne le peut pas. La chambre a besoin d'un régime doux : si elle peut renoncer aux doctrinaires, il faudra lui laisser au moins les hommes qui s'étaient associés aux doc-

trinaires. Faire un pas de plus, ce n'est point possible. Des élections générales auraient le sort des élections partielles. Si la base électorale n'était point changée, les patriotes éclairés des départements, et par là nous entendons les hommes qui ne se sont pas laissé persuader que les clubs nous menaçaient d'un 93, les patriotes, disons-nous, s'abstiendraient de paraître dans les colléges, comme ils l'ont fait en beaucoup d'endroits, et nous n'obtiendrions qu'une nouvelle et plus éclatante confirmation du *statu quo*. Il faut donc savoir se contenter de la seule modification ministérielle possible en présence d'une majorité qu'on ne peut dissoudre, et de laquelle il ne faut pas attendre une loi électorale démocratique. Le temps éclairera, ou plutôt rassurera les électeurs. Alors, une dissolution sera possible, et la première chambre qui viendra animée de l'esprit de la révolution de juillet saura faire une loi d'élections telle, qu'à l'avenir il n'y aura plus de pas rétrogrades possibles, et que le principe de la souveraineté du peuple sera une vérité aussi bien à l'égard de la représentation nationale que de la royauté.

Nous avions désiré la révolution ministérielle qui maintenant paraît accomplie, quoique le *Moniteur* se taise encore. Le résultat, bien qu'insuffisant, n'est pas sans importance. Tous les hommes qui avaient eu des engagements avec la restauration sortent du cabinet. On ne dira plus d'un ministre de Louis-Philippe Ier qu'il a suivi Louis XVIII à Gand, ou bien qu'il a demandé la proscription des conventionnels, ou bien qu'en telle et telle circonstance mémorable, il a professé pour la légitimité un amour qu'il ne serait plus décent à lui de re-

nier. Les hommes qui, pour avoir défendu avec éclat, avec courage, les libertés nationales contre la restauration, ne se sont pas lavés du reproche d'avoir trempé dans cette restauration, de l'avoir servie quand elle était violente et réactionnaire, ces hommes, disons-nous, laisseront le pouvoir à d'autres qui n'auront jamais servi la restauration. On verra ceux-ci à l'œuvre; mais, d'avance obligés de gouverner suivant l'esprit de la majorité de la chambre, on peut prévoir ce qu'ils feront.

(*National.*)

[Revue de la garde nationale.]

1er novembre 1830.

Aujourd'hui était un beau jour pour la ville de Paris. La revue générale des gardes nationales du département a mis encore une fois en présence la population des barricades et le roi des journées de juillet. Plus de quatre-vingt mille hommes habillés et armés étaient réunis dans l'enceinte du champ de Mars; c'était la première fois, certainement, que la garde nationale paraissait, sur l'immortel champ de la fédération, si nombreuse et si imposante. A l'enthousiasme qui régnait, on eût dit que c'était le lendemain de la révolution. Ces hommes de Paris, ces citoyens de toutes les nuances de l'opinion libérale, que nos dissidences actuelles font peut-être voir de loin comme divisés d'une manière si profonde, n'étaient qu'un sous le drapeau reconquis par leur valeur il y a trois mois. On ne sentait que le bonheur d'être libres, et pour un moment

étaient oubliées toutes les discussions sur les meilleures garanties à donner à la liberté future. Il n'y avait plus ni modérés, ni exaltés, ni clubistes, ni libéraux peureux; il n'y avait que des gardes nationaux, tous réunis dans un même sentiment : l'orgueil de la liberté, la fierté du nombre et de la force, la sécurité, un air d'ordre et de paix au milieu de tout l'appareil de la guerre.

Le roi était content; il parcourait les rangs des divers corps avec l'ardeur du jeune soldat de Jemmapes. Sa bonne mine et ses mots heureux électrisaient tout le monde. Il s'est arrêté quelques instants devant une des batteries d'artillerie de la garde nationale. En ce moment, les canonniers étaient au repos, et plusieurs d'entre eux mangeaient et buvaient. On s'est précipité autour du roi pour lui presser la main, comme le jour de son arrivée de Neuilly; un canonnier lui a présenté un verre de vin, qu'il a bu tout à cheval en portant la santé de la garde nationale, et dix mille voix ont répondu par leurs acclamations. A quelques pas de là, le général Lafayette était l'objet de témoignages d'affection non moins vifs et non moins touchants. En buvant aussi à la santé de la garde nationale, il a pu se souvenir de l'enthousiasme qu'il excita, il y a quarante et un ans, au 14 juillet, et dans ces mêmes lieux, lorsqu'il accepta de la main d'un homme du peuple un verre de vin qu'on disait empoisonné.

Il n'y a point de petites circonstances dans les grandes solennités comme celle de ce jour, et ce que nous rapportons ici a été senti bien vivement par les hommes qui, le matin même, étaient venus au champ de Mars

tout préoccupés encore des difficultés de la situation présente. Est-ce bien là, disait-on, en voyant réunis le roi et le vénérable généralissime des gardes nationales, est-ce bien là ces deux hommes que déjà les intrigues de salon s'efforcent de séparer, et que les écrivains dévoués à certaine combinaison ministérielle nous montrent opposés de vues et d'intérêts? Non, Lafayette ne peut donner au roi de conseils pernicieux, comme on l'ose dire; non, le roi ne peut pas mépriser l'expérience et les invariables convictions de Lafayette. Ces deux hommes, également indispensables le 30 juillet, le sont encore, eux dont l'heureux accord a créé notre royauté consentie; ils doivent continuer à s'entendre pour rendre la France prospère sous son nouveau gouvernement, et pour que le prix du sang versé dans nos glorieuses journées ne soit pas perdu. Pourquoi les hommes tortueux qui s'indignaient de l'ascendant conservé sur l'esprit et les affections du roi par Lafayette, n'assistaient-ils pas aujourd'hui aux scènes du champ de Mars? Ils auraient vu que toute la force du système actuel réside encore, jusqu'ici, dans le zèle admirable de la garde nationale de Paris, et dans la popularité que le roi et le général Lafayette doivent à des vertus toutes personnelles.

Mais revenons à cette belle journée dont l'impression serait trop facilement altérée par le sentiment de notre situation actuelle. Oublions que depuis huit jours la France n'est, pour ainsi dire, pas gouvernée; que ce matin, pour la dixième fois, nous avons espéré vainement trouver dans le *Moniteur* un ministère ami de l'ordre et de la révolution, voulant l'ordre par les prin-

cipes de la révolution, et ne redoutant point cet esprit de mouvement qui ne demande pas mieux que d'être docile, pourvu qu'on s'occupe de lui loin de le condamner. Aujourd'hui on ne s'entretiendra dans Paris que des récits de la belle fête du champ de Mars. La pluie qui est survenue dans l'après-midi n'a heureusement pas été assez forte pour interrompre la revue, qui a été terminée seulement à six heures du soir; les salves de l'artillerie parisienne ont annoncé le départ du roi. Il était presque nuit, et depuis dix heures du matin les troupes étaient sur le terrain. Le progrès qu'ont fait depuis deux mois, en instruction, les différentes armes de la garde nationale de Paris, tient vraiment du prodige. Nous avons vu des étrangers refuser de croire que plusieurs de ces corps d'infanterie parisienne ne fussent pas de vieilles milices exercées depuis des années. Cela ne se voit que dans le pays où Bonaparte put improviser en six semaines la fameuse armée de réserve de 1800, l'armée de Marengo, dans le pays de qui Frédéric a dit que, s'il en était roi, il ne se tirerait pas un coup de canon en Europe sans sa permission. Il faut payer à l'artillerie parisienne un tribut particulier. Elle faisait feu aujourd'hui pour la première fois; et, par la précision et la rapidité avec lesquelles ont été servies ses pièces, elle a égalé l'artillerie de l'armée. La tenue de ce beau corps, au moment où il défilait devant le roi, a produit une satisfaction si générale, qu'il a été salué d'applaudissements à son passage. Les gardes nationaux des autres armes, rangés en haie, criaient: *Vive l'artillerie!* et les canonniers répondaient en marchant : *Vivent les grenadiers et chasseurs! Vive la li-*

gion de cavalerie! Vivent les braves de la banlieue! Jamais la précieuse fraternité qui unit entre eux les divers corps de la garde nationale n'avait éclaté d'une manière si vive et si touchante. L'artillerie est, dans la garde nationale de Paris, presque une nouvelle venue; il y a bien des années qu'elle avait cessé d'y paraître; mais, quoi qu'en aient pu dire quelques malveillants, son esprit est celui de Paris et de la garde nationale tout entière : la fête d'aujoud'hui a prouvé qu'il n'y avait parmi tous les citoyens armés qu'un seul vœu, *Ordre et liberté*. Au besoin, il n'y aurait qu'un seul bras. (*National.*)

[On loue le roi de la manière dont il a passé la revue de la garde nationale; mais on blâme la lettre écrite par lui au général Lafayette.]

2 novembre 1830.

Le ministère a encore été fait et défait plusieurs fois depuis hier. On s'était entendu ce matin sur un ministère de gauche; dans la journée on est revenu à la combinaison Périer et Molé; ce soir, c'est, dit-on, la combinaison de gauche qui l'emporte. On assure toutefois que rien ne sera publié officiellement avant mercredi matin. La lettre du roi au général Lafayette, au sujet de la revue d'hier, semble être le manifeste du système du milieu, tel que l'avaient conçu M. Périer et les hommes effrayés comme lui de ce que l'on appelle le mouvement révolutionnaire. Cette lettre, que le gé-

néral Lafayette communique, par son ordre du jour. à ses frères d'armes, est antérieure aux dernières négociations qui paraissent avoir amené un ministère de gauche, et conséquemment est partie de dispositions fort différentes de celles qui, dit-on, ont prévalu ce soir; mais enfin cette lettre est publique; elle compromettra en partie l'heureux effet que la présence et les paroles du roi avaient produit au champ de Mars. Nous le disons avec peine, mais nous nous faisons un devoir de le dire, le roi a été ici mal conseillé. Partout, hier, sur son passage, il a été comblé de marques d'amour; pas une seule acclamation indiscrète n'est venue lui rappeler le souvenir importun des négociations et des luttes de système qui depuis dix jours l'accablent sans résultat. On ne lui a pas demandé s'il avait des ministres, ni quels étaient ces ministres, et, de sa part, tout a semblé respirer la plus sincère et la plus cordiale réciprocité de confiance. Pourquoi faut-il que, dans le bel ordre et la touchante unanimité des marques d'affection dont il était l'objet, ses conseillers de ce matin n'aient vu qu'un texte pour adresser des menaces à de prétendus factieux, à des artisans de sédition qu'on n'aperçoit nulle part? La France, à ce langage, trop fidèle imitation de celui que nous adressait la légitimité dans ses jours de péril, va croire que le trône élevé de nos mains se voit déjà en face d'un parti qui l'ose menacer; et il n'y a rien de semblable. Aucune fraction de l'opinion libérale n'a mérité les dures menaces qu'on lit dans la lettre du roi. On n'est ni factieux, ni conspirateur, ni fou, parce qu'on n'est pas de l'avis de MM. Guizot et Broglie, ou de MM. Périer et Molé, sur les bases élec-

dée sur un contrat bien autrement glorieux que celui de 1688. aurait bien à se plaindre de quelque froideur.

Et que penser des expressions employées par le ministère anglais pour caractériser la révolution belge? Ce que l'on n'ose pas dire de nous, on le dit hautement de nos généreux et infortunés voisins. Ce sont des révoltés que ces Belges qui n'ont pas voulu se laisser égorger dans leurs villes par les garnisons hollandaises; et, quant au roi qui a mis à feu et à sang la noble cité de Bruxelles, et qui vient de faire ses adieux à la Belgique en écrasant Anvers sous ses bombes, c'est un prince éclairé. S. M. Britannique regrette fort qu'il n'ait pas réussi à faire retomber les Belges dans le dernier piége qui leur était tendu à La Haye. Nous savions bien que les hommes d'État anglais n'avaient jamais prétendu, dans leur monstrueuse création du Royaume-Uni, que livrer une contrée rivale par son industrie au sceptre d'un facteur de l'Angleterre. Mais, quand le sang a déjà tant coulé pour prouver combien cette combinaison fut fausse, n'est-ce pas insulter à la raison des peuples que d'oser la soutenir contre une expérience épouvantable?

Le paragraphe principal est conçu en termes vagues. On voit qu'une intervention diplomatique de la part des puissances signataires du traité de Vienne est résolue, et que ces hautes puissances croiront devoir à leur propre sécurité de se charger du rétablissement de la tranquillité en Belgique. Nous croyons que les hautes puissances négocieront, parleront et intrigueront bien longtemps avant d'oser enjoindre quoi que ce soit à la Belgique; mais il est impossible de les entendre parler de la nécessité de maintenir le système politique de

d'amour par des témoignages d'une satisfaction égale pour tous ; et que le soin d'intimider et de menacer des factieux, s'il y en a, devait être laissé à un ministre responsable. (*National.*)

[Le discours du roi d'Angleterre était impatiemment attendu ; c'était le premier depuis la révolution de juillet, et il importait beaucoup de savoir comment le gouvernement anglais, avec le duc de Wellington pour ministre, appréciait ce grand événement.]

5 novembre 1830.

Le discours du roi d'Angleterre à l'ouverture du parlement britannique est loin d'avoir le caractère alarmant que lui donnaient les récits faits hier à la Bourse, avant même qu'un seul mot de ce discours fût connu. Nous devons avouer cependant que nous comptions sur un langage plus ferme quant aux affaires générales de l'Europe, sur des expressions un peu plus amicales en ce qui nous concerne en particulier.

Ne dirait-on pas que c'est tout doucement, sans la moindre secousse, et suivant l'ordre régulier des choses, que la branche cadette des Bourbons a succédé chez nous à la branche aînée ? Rien que le fait de l'avènement de Louis-Philippe Ier, et pas un mot approbatif de notre révolution ; pas la plus petite allusion au parjure de notre Jacques II et à son expulsion, trop clémente de notre part ! Assurément c'est bien là de la courtoisie pour les trois générations de rois déchues dont l'Angleterre est encore une fois devenue l'asile ; mais notre jeune et mille fois légitime royauté, notre royauté fon-

dée sur un contrat bien autrement glorieux que celui de 1688, aurait bien à se plaindre de quelque froideur.

Et que penser des expressions employées par le ministère anglais pour caractériser la révolution belge? Ce que l'on n'ose pas dire de nous, on le dit hautement de nos généreux et infortunés voisins. Ce sont des révoltés que ces Belges qui n'ont pas voulu se laisser égorger dans leurs villes par les garnisons hollandaises; et, quant au roi qui a mis à feu et à sang la noble cité de Bruxelles, et qui vient de faire ses adieux à la Belgique en écrasant Anvers sous ses bombes, c'est un prince éclairé. S. M. Britannique regrette fort qu'il n'ait pas réussi à faire retomber les Belges dans le dernier piége qui leur était tendu à La Haye. Nous savions bien que les hommes d'État anglais n'avaient jamais prétendu, dans leur monstrueuse création du Royaume-Uni, que livrer une contrée rivale par son industrie au sceptre d'un facteur de l'Angleterre. Mais, quand le sang a déjà tant coulé pour prouver combien cette combinaison fut fausse, n'est-ce pas insulter à la raison des peuples que d'oser la soutenir contre une expérience épouvantable?

Le paragraphe principal est conçu en termes vagues. On voit qu'une intervention diplomatique de la part des puissances signataires du traité de Vienne est résolue, et que ces hautes puissances croiront devoir à leur propre sécurité de se charger du rétablissement de la tranquillité en Belgique. Nous croyons que les hautes puissances négocieront, parleront et intrigueront bien longtemps avant d'oser enjoindre quoi que ce soit à la Belgique; mais il est impossible de les entendre parler de la nécessité de maintenir le système politique de

l'Europe, sans se souvenir que c'est en vertu de cette nécessité que l'Espagne et l'Italie ont été condamnées à végéter sous le plus honteux, le plus grossier despotisme, et que nous-mêmes avons été mis quinze ans au bagne de la restauration. Non, quoi qu'en dise le duc Wellington, le droit public de l'Europe ne peut plus dater de Waterloo, mais de nos journées de juillet 1830. Vouloir la paix de l'Europe aux conditions du traité de Vienne, c'est vouloir la guerre; et si, par maintien des traités, on entendait continuation de l'asservissement de la Belgique, ou enchaînement de son droit de disposer d'elle-même, on verrait ce que c'est que ce prétendu équilibre européen qu'on veut préserver, et dans lequel la France ne fut comptée que pour un pays de domination jésuitique. Le temps n'est plus où l'on put nous dire : Défendez-vous sur le Rhin, ou bien allez renverser la constitution des cortès. Tel cabinet pouvait alors nous intimer ses volontés, qui aujourd'hui serait trouvé bien léger, s'il était mis dans la balance avec nous.

L'annonce de la prochaine reconnaissance de don Miguel par le gouvernement anglais couronne dignement le discours d'ouverture. Maintenant que le roi des Pays-Bas a surpassé don Miguel, et traité en grand des villes entières comme le tyran imberbe de Lisbonne traitait les individus, il y a tout lieu d'espérer que don Miguel deviendra bientôt un prince non moins éclairé que le roi de Hollande. Nous ne savons ce que c'est que cette prétendue promesse d'amnistie sur laquelle se fonde le cabinet anglais; mais les nombreux réfugiés portugais qui sont venus chercher un gîte et du pain à Paris n'en ont pas entendu parler, et, le fait fût-il vrai,

ils se garderaient bien de croire à la parole du prochain allié de l'Angleterre, mal pourrait leur en prendre. Tirés des griffes du jeune tigre, ils n'iront pas s'y livrer de plus belle.

En résumé, si nous ne croyons pas qu'il faille s'alarmer du discours d'ouverture du parlement britannique, c'est qu'il nous est bien démontré que pour longtemps le cabinet anglais sera dans l'impossibilité de soutenir autrement que de ses vœux et de ses intrigues les bases du traité de Vienne ; c'est aussi que nous ne pensons pas que le nouveau cabinet français veuille se laisser intimider ou endormir. Si le précédent ministère eût mis dans ses relations la fermeté et la dignité convenables, peut-être nous eussions vu, dans ce discours d'ouverture attendu si impatiemment, un hommage éclatant rendu au principe de notre révolution, principe qui nous est commun avec l'Angleterre de 1688. Mais, comme nous le disions il y a quelque temps, le ministère formé des hommes de la restauration n'a su que se mettre à genoux devant l'Europe et demander grâce pour la liberté grande que nous avons prise de renvoyer nos princes légitimes. (*National.*)

[En vue des difficultés que créait le procès des ex-ministres, le cabinet s'était en partie renouvelé ; les doctrinaires en étaient sortis, et M. Laffitte était le ministre dirigeant.]

11 novembre 1830.

La position des écrivains politiques dévoués à la cause de la révolution est devenue aujourd'hui bien difficile.

A entendre beaucoup de gens, tous nos vœux devraient être satisfaits. La dynastie que nous regardions comme hostile à la liberté de la nation, par conséquent à son bien-être et à sa dignité, est chassée de France; un prince, appelé par les vœux de la majorité des Français, occupe le trône et veut ne le devoir qu'à la souveraineté nationale; la chambre haute est purgée des 76 pairs introduits dans son sein pour fausser sa majorité: la chambre des députés a encore sur ses bancs les 221, élus au prix de tant d'efforts pour renverser le ministère Polignac; elle vient même de recevoir, en remplacement des démissionnaires du côté droit, des députés connus presque tous pour avoir professé les opinions les plus libérales. Enfin on a vu arriver dans le conseil du roi des hommes plus ou moins populaires, mais jouissant tous, à juste titre, de l'estime publique.

Certes, voilà bien des raisons de contentement, et pourtant à peine le soleil d'août éclairait-il le nouvel ordre de choses, et déjà les écrivains qui espéraient n'avoir plus qu'à applaudir se virent obligés de combattre de nouveau en faveur de principes dont le triomphe complet devrait dater du 29 juillet. Il est inutile de rappeler les causes de dissidence qui existaient entre le ministère qui vient de se dissoudre et plusieurs des organes de la presse libérale; elles ont été avouées hier d'une manière trop franche par l'un des ex-membres de ce ministère (*M. Guizot*). Il suffit de dire que nous avons espéré beaucoup de la formation du cabinet actuel, et que notre vœu le plus cher serait de voir durer la confiance qu'on a dû raisonnablement fonder sur les noms qui le composent, de n'avoir plus qu'à louer les actes et les prin-

cipes des hommes placés à la tête des affaires, et qu'à seconder de tous nos efforts leurs intentions et leurs vues.

Ce vœu, malheureusement, ne semble pas devoir se réaliser encore; du moins toutes nos prévisions ont été trompées dans la seule occasion où le ministère ait pu faire acte d'existence. Certes, nous osions nous flatter que personne plus que M. Laffitte n'était convaincu de l'injustice de l'impôt qui pèse sur la presse périodique, et que nul ne savait mieux que lui qu'un impôt exagéré, en diminuant la consommation et la production de la matière imposée, rapporte moins que l'impôt modéré qui atteint les mêmes objets produits en plus grand nombre. Aussi nous persistons dans cette opinion, et nous pensons que le président du conseil n'a pas demandé la continuation du droit actuel de timbre et de poste pour assurer au trésor la rentrée de 384,000 fr., mais afin de ne pas rompre avec la chambre. Si tel était le cas, la situation se compliquerait singulièrement; car enfin nous savons, et cela était prévu d'avance, que les élections partielles n'ont point rompu dans la chambre cette majorité envoyée par la nation pour lutter contre le ministère apostolique, et nullement pour représenter la France régénérée par une révolution. Faudra-t-il donc, jugeant d'après ce début, craindre que le cabinet actuel ne multiplie ses concessions et ses complaisances en faveur d'une chambre animée de passions contre-révolutionnaires? Alors les tristes pressentiments exprimés à la tribune par M. Laffitte se réaliseraient. Lui et ses collègues perdraient cette popularité que nous regardons comme un bien public. Nous

serions exposés à n'avoir encore qu'une législation vicieuse, et par conséquent transitoire, sur les élections comme sur la presse, à voir consacrer le principe du milliard annuel, et enfin, pour prix des concessions, il n'en faudrait pas moins commencer, plus tôt ou plus tard, la lutte contre une majorité que les succès rendraient plus exigeante, et qui, ne comprenant pas la situation du pays, joint à la prétention de l'avoir sauvé celle de se croire indispensable au gouvernement.

La question qui vient d'être décidée relativement à l'impôt du timbre touche aux plus chers intérêts du pays. Toutefois elle nous est en partie personnelle, et, pour cette raison, nous n'insisterons pas sur les motifs de la décision et sur ses résultats. Certes, nous avons vu avec chagrin le ministère nous sacrifier aux préjugés de la majorité de la chambre, mais nous ne sommes pas encore décidés à croire pour cela qu'on ne puisse rien espérer de bon de ce ministère.

Au reste, nous attendions, nous, aujourd'hui, des explications, une profession de foi, un exposé de système : c'était là du moins ce que nous avait annoncé hier soir M. le ministre de la marine (*M. le général Sébastiani*), sans doute par une de ces inadvertances auxquelles l'honorable ministre paraît sujet depuis quelque temps. Ce n'était point une profession de foi générale que voulait promettre, par l'organe du ministre de la marine, le nouveau cabinet, c'était seulement sa part d'explications, disons mieux, de révélations sur l'espèce de dédoublement qui s'est opéré dans le conseil, il y a dix jours, et qui a produit le cabinet actuel. Le discours lu par M. Laffitte au commencement de la séance de ce jour, ne nous a

appris que l'excessive défiance de lui-même à laquelle est livré l'honorable président du conseil, et la vive répugnance avec laquelle lui et ses collègues ont consenti à gouverner dans un temps où le gouvernement n'est pas, nous l'avouons, chose facile.

Quoi donc! se peut-il, ainsi que le déclare M. Laffitte, qu'il n'ait existé dans le dernier cabinet que de si légères dissidences? M. Guizot en a accusé hier de bien graves. Il a avancé que, dans son opinion et dans celle de ses amis, Louis-Philippe n'avait été porté au trône que comme Bourbon, et, conséquemment, que la couronne avait été conseillée pendant trois mois d'après cette conviction déplorable. Nous aimons à penser, nous, que, dans l'opinion du cabinet actuel, comme dans l'opinion de la France, ce n'est pas comme Bourbon, mais quoique Bourbon, que Louis-Philippe a mérité d'être choisi par nous; et cette vue conduit à des conséquences tout autres que celles qui résultaient logiquement de l'imprudente idée de laquelle partaient les ministres doctrinaires.

A prendre à la lettre les paroles de M. Laffitte, il semblerait que le nouveau ministère ne se regarde pas du tout comme plus capable de faire les affaires que l'ancien, ni comme partant de meilleurs principes. S'il gouverne, c'est qu'on l'a voulu, c'est qu'on le lui a commandé; c'est qu'on lui a attribué des lumières, une puissance, des intentions qu'il est bien loin de se croire lui-même. En vérité cela n'est pas rassurant pour ceux qui ne gouvernent point, mais qui croient avoir besoin d'être gouvernés! Est-ce défiance sincère de soi qu'un pareil langage, ou bien nécessité sentie de s'humilier

devant la chambre, de lui demander grâce d'avoir pris le pouvoir en dépossédant les ministres doctrinaires? Dans les deux cas, il y a peu de courage, suivant nous. à s'exprimer ainsi, à divulguer les secrètes et augustes sollicitations auxquelles on a pu céder. Il n'y a plus sacrifice vis-à-vis de la couronne du moment qu'on ne s'exécute pas de bonne grâce, et qu'on vient déclarer combien il en a coûté de se dévouer. C'est d'ailleurs se mettre dans l'impossibilité de gouverner. Il faut montrer quelque foi dans son propre courage, dans sa propre intelligence, pour inspirer aux esprits cette confiance sans laquelle on n'obtient rien d'eux. Mais, nous aimons à le croire encore, il n'y a dans ce langage qu'une condescendance mal entendue pour les dispositions présumées de la chambre. Nous ne nions pas la nécessité de conquérir la majorité de cette chambre; mais il faudrait tâcher d'y réussir autrement que par des déclarations de découragement, si ce n'est d'incapacité, qui doivent retentir ailleurs que dans la chambre.

(*National.*)

[Une loi avait été présentée pour accorder des récompenses à ceux qui avaient pris part à la révolution de juillet. Peinture de la chambre discutant cette loi. Éloge de la Légion d'honneur.]

14 novembre 1830.

C'était quelque chose de singulier que de voir aujourd'hui la chambre, achevant péniblement la discussion du projet de loi sur les récompenses nationales, ne

pouvoir prendre au sérieux ce patriotisme des journées de juillet qu'elle a si généreusement récompensé il y a peu de jours en remettant un centime aux journaux sur les droits de poste. En lisant dans nos feuilles la séance qui dure encore au moment où nous écrivons, il n'y aura pas un de ces électeurs des départements qu'on nous donne comme si satisfaits de la majorité actuelle, qui ne se figure une assemblée silencieuse, recueillie, grave comme un sénat de Rome, et laissant échapper de loin en loin seulement son enthousiasme, sa reconnaissance pour ce qu'on est décidément convenu d'appeler notre glorieuse révolution; personne n'imaginera que toutes ces belles propositions d'élever des monuments, des arcs de triomphe en l'honneur des victimes, de décorer, de fêter les blessés, d'appeler les morts à des revues annuelles et au bruit du canon funéraire; personne, disons-nous, ne croira que toutes ces belles choses aient été demandées, discutées, admises ou repoussées au milieu des conversations particulières, des rires bruyants, des allées et des venues, en un mot, d'un des plus édifiants désordres dont la chambre ait encore offert le spectacle depuis trois mois; et pourtant c'est ainsi que les choses se sont passées. Avis à ceux qui écrivent l'histoire. Voilà ce que c'est que le sublime vu de près. Et pourtant, nous aimons à croire encore que les historiens ne nous ont pas trompés en traçant de si imposants tableaux de quelques-unes des belles délibérations de l'Assemblée constituante. Il est vrai que la constituante n'avait pas été, malgré elle, attachée au char d'une révolution étrangère à ses sentiments. Les hommes du jeu de paume avaient pu justement dire :

nous sommes les auteurs de cette révolution; nous sommes les sauveurs de la patrie.

Nous l'avouerons, nous ne nous attendions pas à voir la chambre se prononcer, contre l'avis de sa commission, en faveur de la décoration spéciale. Non parce que la décoration spéciale a paru généralement désirée par les mêmes hommes qui voudraient la liberté absolue de la presse et tant d'autres choses que la chambre n'est pas disposée à accorder, mais parce qu'il nous semble que les meilleures raisons sont celles qui, dans la discussion, ont été données pour l'emploi de la Légion d'honneur. Nous arrivons tard pour exprimer ici une opinion contraire à celle de la majorité de la chambre: mais nous avons été tout à fait trompés par la tournure inattendue que la discussion a prise dans la séance d'hier, et, d'ailleurs, le projet de loi n'a pas encore été porté à la chambre haute. Nous ne considérons pas la chose comme finie.

Mieux que personne, le vénérable généralissime des gardes nationales avait motivé la création d'une décoration spéciale, et la meilleure de ces raisons c'était que les hommes mêmes qui se sont le plus distingués et qui seront signalés comme tels par la commission des récompenses, désireraient un signe nouveau et créé pour eux.

Ne serait-il pas permis de penser que les braves citoyens dont le général Lafayette a invoqué le sentiment ont obéi plus qu'ils ne croient à un calcul qui n'a rien de mauvais en soi, mais dont il est bon cependant de tenir compte. Si la décoration de la Légion d'honneur était préférée, nul doute qu'on n'usât de

cette distinction avec une assez grande réserve, tandis qu'il y aurait peu d'inconvénient à ce qu'une décoration nouvelle et toute spéciale fût donnée avec quelque profusion. L'intérêt mal entendu des prétendants à la récompense est donc que cette récompense soit accessible au plus grand nombre ; mais leur intérêt bien entendu, c'est que la distinction soit réelle, c'est que la récompense, par sa rareté même, ait un caractère moins spécial encore que durable. Ce n'est pas de récompenser tout le monde qu'il s'agit, c'est de récompenser tous dans quelques-uns, comme cela se fait après une victoire ; et l'on sait que, la plupart du temps, dans les choix même les plus consciencieux que peut faire un général, c'est quelque hasard heureux qui fait préférer un brave à un autre brave. La récompense, pour être réelle, doit donc être restreinte, et avec la Légion d'honneur elle le serait certainement. C'est là ce qui nous fait opter pour cette belle et patriotique décoration, qui, par-dessus toute autre a l'avantage incomparable d'être aujourd'hui connue dans le monde entier comme le signe de l'honneur français.

Donnez aux nombreux prétendants qui se présentent aujourd'hui pour une décoration spéciale douze ou quinze cent croix nouvelles : tous, par un instinct révolutionnaire, désireront que cette croix rappelle le plus possible par sa forme et la couleur de son ruban la décoration de la Légion d'honneur. Au bout de trois mois, vous verrez un art infini s'employer à revenir petit à petit à la nuance du ruban rouge ; un petit liséré noir, blanc ou jaune, disparaître peu à peu, comme cela est arrivé de toutes les décorations créées depuis la

Légion d'honneur. L'ordre de Saint-Louis lui-même, tout vénérable qu'il pouvait être aux yeux de nos jeunes courtisans de la restauration, avait subi, comme les autres, cette nécessité de se faire semblable à la Légion d'honneur. Celui qui malheureusement n'avait gagné que cela dissimulait de son mieux la croix sous les plis du ruban écarlate; il passait d'un peu loin pour un légionnaire; on le croyait membre de ce glorieux ordre que Bonaparte avait plus d'une fois détaché de sa poitrine pour l'attacher à la boutonnière d'un savant, d'un administrateur distingué, d'un homme utile, d'un conscrit qui rapportait un drapeau.

Mais, dira-t-on, c'est parce que la Légion d'honneur était, dans l'opinion, placée fort au-dessus de toutes les décorations, plus anciennes ou plus jeunes, que cette préférence si générale s'est manifestée pour elle depuis qu'elle existe; et il n'en sera pas ainsi de l'ordre spécial créé en l'honneur de la grande semaine. Le glorieux vétéran de la révolution française, celui que nous aimons tant à voir paraître à notre tribune, plein de sentiments jeunes et de vieux souvenirs, a rappelé la médaille votée par un acte législatif en faveur des vainqueurs de la Bastille, et la décoration du même genre offerte aux 3000 gardes françaises du 14 juillet. Certes, il existe encore des héros de la Bastille et du 14 juillet. Quelques-uns des soldats aux gardes dont a parlé le général Lafayette sont devenus des maréchaux, d'illustres commandants d'armée, de grands hommes; mais il en est bien resté quelques-uns au fond de la population de Paris, vieillards aujourd'hui, et qui, peut-être, n'ont pas été des derniers à se montrer à nos barricades

de 1830. Eh bien, si une des décorations de la Bastille ou du 14 juillet reparaissait aujourd'hui dans un lieu public, croit-on qu'elle n'excitât pas plus d'étonnement que de respect, qu'une sorte de ridicule même ne s'attachât pas à ce signe d'une gloire surannée, et qui n'a conservé son vif et premier éclat que dans l'histoire? Au contraire, voyez la Légion d'honneur à l'habit d'un invalide, plus elle est vieille, plus elle est noble; s'il vous dit qu'il l'a gagnée à Austerlitz, elle parlera plus à votre imagination qu'une croix d'Essling ou de la Moskowa. C'est que la Légion d'honneur est de tous les temps comme de tous les lieux. Ce fut une grande idée de Bonaparte de l'accorder à tous les mérites, à la bravoure comme aux vertus civiques. Elle a vécu ainsi sous les gouvernements les plus opposés en principe, et elle vivra encore tant qu'on croira juste et politique de consacrer le mérite intime des individus par des marques extérieures.

Quant à l'objection tirée du refus déjà fait par nos braves écoles et par quelques légions de la garde nationale, d'accepter les décorations de la Légion d'honneur qui leur étaient offertes, nous ne pensons pas qu'il puisse résulter de ce refus aucune dépréciation pour le premier de nos ordres politiques et militaires. Ni l'école polytechnique, ni les écoles de droit et de médecine, ni la garde nationale, n'ont marché en corps à l'attaque de la Grève, du Louvre, des Tuileries; et c'est par un sentiment à la fois judicieux et noble que les différentes écoles de Paris et les légions de toute arme de la garde nationale n'ont pas voulu se séparer de la communauté de patriotisme et de valeur qui les liait à l'ensemble de

la population parisienne. Mais nous ne doutons pas que la décoration de la Légion d'honneur ne fût acceptée avec satisfaction et orgueil partout où elle pourra chercher comme individus les braves qui ont pu refuser déjà cette belle récompense quand on la leur offrait comme membre d'un corps distinct de la population de Paris, et qui n'avait point agi comme corps dans les événements de juillet.

Une autre considération. Nous ne croyons pas que la décoration spéciale pût jamais devenir une cause de rixe sérieuse entre les militaires et des citoyens si justement récompensés. Cependant, il est incontestable que cette belle victoire d'une portion de la population a été achetée au prix de la défaite et de la destruction d'une partie de l'armée. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve; mais, sans craindre de hasarder une conjecture alarmante, on peut dire qu'il se présentera peut-être des circonstances qui mettront dans les mêmes rangs, et contre l'ennemi commun de la France, le brave de la population de Paris et le soldat qui crut faire un moment son devoir en se laissant conduire à une destruction presque certaine, à des dangers sans compensation, ou bien qui sut se révolter à temps contre des ordres dont il n'avait pas d'abord mesuré la portée. Si les circonstances dont nous parlons se présentaient, ce serait, suivant nous, une chose extrêmement désirable, que le combattant parisien et le soldat compromis dans les journées de juillet. mais qui peut-être avait versé son sang pour servir son pays, pour repousser le droit divin proclamé par la sainte-alliance. à Waterloo, à Montmirail, à Dresde, à Toulouse, por-

tassent la même décoration, la même marque de civisme. Que si nous n'étions pas assez heureux pour être écoutés dans nos représentations, et que la décoration spéciale fût en effet adoptée par la chambre haute comme par la chambre des députés, il serait politique au moins, il serait juste que la même décoration fût distribuée dans les régiments qui se révoltèrent les premiers contre Charles X. Ce serait effacer une distinction fâcheuse entre le patriotisme des citoyens et l'honneur des soldats. Ce fut une belle inspiration que celle du journaliste qui, au plus fort du danger, s'écria : « Il faut donner le bâton de maréchal au premier soldat qui refusera de tirer ! » Cette inspiration, nous voudrions la retrouver dans le projet de loi pour les récompenses nationales. La victoire est venue aussi bien de l'horreur qu'éprouvèrent pour la guerre civile trois braves régiments et un grand nombre de détachements isolés, que de l'intrépidité jusque-là sans exemple des citoyens. Qu'on sache adopter aujourd'hui un système de récompenses tel que la victoire puisse paraître commune aux citoyens et à l'armée. L'Europe en pâlira ; elle verra combien est frêle l'oppressive combinaison qui distingue les nations en peuple et en soldats, et qui croit ainsi faire part égale aux intérêts absolutistes et aux besoins de liberté.

C'est avec autant de surprise que de peine que nous avons entendu un honorable général (*M. le général Lamarque*) prendre texte du projet en discussion pour proposer que la destination monumentale de l'arc du Carrousel soit encore une fois changée et consacrée au souvenir des journées de juillet. Nous,

qui voudrions sincèrement que la première révolution eût été assez sage pour respecter les tombeaux de Saint-Denis, les restes de Louis XII et de Henri IV ; nous, qui verrions avec une peine infinie qu'un nouveau vandalisme allât troubler les cendres pieusement rassemblées sous les voûtes de la chapelle Saint-Honoré, nous ne saurions consentir à voir les plus grands noms, la plus vaste gloire des temps modernes, effacés plus longtemps des monuments qui consolèrent notre longue obéissance aux nécessités de la guerre continentale, de cette guerre qui continuait forcément notre révolution vis-à-vis de l'Europe. Si les souvenirs des victoires impériales ont cessé de nous être honorables et chers, qu'on ne rétablisse point sur l'arc du Carrousel les bas-reliefs qui célébraient ces glorieuses journées, d'accord ; mais qu'on n'imite point l'injurieuse vanité de cette restauration si fière du Trocadéro, et qui voulut écrire partout ce nom, dans la peur que l'histoire ne l'oubliât. Il y a de la place dans notre immense Paris pour élever un monument à la mémoire des héros morts pour la patrie en juillet 1830 ; et d'ailleurs, les monuments de la période conquérante n'auront jamais le caractère religieux et simple qui conviendrait à la gloire vierge et pure d'ambition et de faste de ces enfants de quinze ans, de ces jeunes ouvriers, de ces étudiants d'une bravoure précoce, qui moururent pour châtier et chasser la royauté du droit divin. Il y aura toujours plus de larmes répandues autour de la simple croix de bois du Louvre qu'au pied de la colonne et de l'arc de l'Étoile, si l'on venait à enfouir sous leurs fondements les cendres des patriotes de juillet. Il faut que les monuments de Bona-

parte restent sur pied avec leur imposante renommée, pour nous faire oublier les deux restaurations, Waterloo, le pillage du Musée et les outrageantes apothéoses des Pichegru, des Bouillé, des héros de la machine infernale. La gloire des victimes de juillet mérite bien, de son côté, qu'on trouve moyen de lui faire une place à part. (*National.*)

[Sur la réorganisation des écoles militaires.]

20 novembre 1830.

L'institution des écoles militaires ne date pas de la restauration, mais de l'empire, et même du consulat. S'il y avait un vice dans l'institution, ce n'était pas de blesser le principe de l'égalité politique, comme M. le maréchal Gérard a cru devoir le déclarer dans son rapport au roi. On devenait officier en deux ans en passant par l'école de Saint-Cyr; on pouvait le devenir en quatre ans en s'enrôlant dans un régiment, et il y a eu beaucoup d'exemples de ce dernier et rapide avancement. Mais l'admission à l'école militaire supposait cinq ou six ans passés dans un collége ou dans une école préparatoire; l'admission dans un régiment par enrôlement ou conscription supposait simplement dix-huit ans d'âge et le minimum de la taille de soldat. Ce n'était donc point la supériorité de fortune ou de position que l'on récompensait en donnant, au bout de deux ans, l'épaulette aux jeunes gens des écoles; c'était la supériorité d'éducation : celle-là sera toujours légitime.

Tout ce qu'oppose le rapport de M. le maréchal Gérard aux écoles spéciales d'infanterie et de cavalerie, on peut l'opposer aux écoles spéciales d'artillerie et de génie. Un jeune homme entre lieutenant en second dans un régiment d'artillerie en sortant de l'école de Metz. Il est le camarade d'un vieil officier pour qui l'épaulette a été le prix de dix campagnes et d'autant de blessures. Il commande des sous-officiers, des maréchaux de logis, des caporaux qui ont trois chevrons sur le bras, et qui savent le détail du métier mieux qu'il ne le saura jamais; mais l'admission du jeune officier à l'école d'application de Metz supposait deux années d'école polytechnique et six à huit autres années d'études préparatoires; l'admission du jeune soldat dans l'artillerie ne supposait que dix-huit ans d'âge, une bonne constitution et cinq pieds quatre pouces. Pourquoi ne trouve-t-on pas que le principe de l'égalité soit blessé par la différence de la rapidité des deux avancements? C'est que, la supériorité d'éducation étant ici beaucoup plus évidente et beaucoup plus indispensable, on est forcé de convenir que c'est un titre à la préférence de la loi, et que l'égalité politique n'a rien à faire ici.

A quoi tient-il donc qu'on ne passe aux élèves de Saint-Cyr, aussi bien qu'à ceux de Metz, leur épaulette obtenue au bout de deux années d'école? A ce que l'on n'est pas convaincu que les officiers sortant de Saint-Cyr soient, par l'éducation, autant au-dessus des soldats et sous-officiers des armes auxquelles on les destine. Ceci est une autre question. Peut-être les études de Saint-Cyr pourraient-elles être plus fortes; peut-être pourrait-on y passer avec fruit trois années au *lieu de*

deux. La supériorité des officiers qui en sortiraient sur les caporaux et sous-officiers des régiments pourrait être ainsi plus marquée ; mais, à ne considérer que le principe de l'égalité politique invoqué par M. le maréchal Gérard, l'injustice serait absolument la même.

Il y avait un reproche très grave à faire au système qui présidait à l'éducation des écoles militaires sous le dernier gouvernement, c'est qu'on s'occupait moins d'y former de bons officiers que des officiers dévoués ; c'est qu'on y laissait baisser chaque année l'étude des sciences positives pour y relever d'autant l'enseignement du catéchisme. Mais ce n'était pas la faute de l'institution, qui appartenait à un autre temps, c'était la faute des hommes de la restauration. Les hommes de la restauration faisaient là comme partout ailleurs. A la place de l'intérêt national, ils mettaient l'intérêt religieux et dynastique ; les régiments aussi étaient voués à l'espionnage et aux grimaces de la dévotion. On a changé les hommes, l'institution est restée excellente.

Au reste, on laisse exister les écoles militaires, on ne supprime que celle de la Flèche, et, à l'égard de cette dernière, on fait fort bien ; ce n'était qu'un collége. On change seulement le mode de recrutement des établissements tels que Saint-Cyr. Afin de rétablir l'égalité politique, on ne veut plus qu'un jeune homme entre dans une école en sortant du collége ou de la maison de ses parents; on veut qu'il ait passé un an au moins dans un régiment. Tout le monde ainsi, dit-on, pourra entrer à l'école militaire et devenir officier par cette voie.

Remarquez d'abord que le noviciat d'un an passé

dans un régiment fait un officier en trois ans au lieu de deux. L'égalité politique y gagne peu de chose, car tous ceux qui n'iront pas à l'école militaire, et ce sera de beaucoup le plus grand nombre, mettront encore huit, dix ans, et plus, à devenir officiers. Maintenant, la classe qu'on espère ici favoriser profitera-t-elle beaucoup de ce que l'on veut faire pour elle? Non, certes. Quelles que soient les écoles régimentaires qu'on entend créer, elles ne mettront jamais, dans quatre ans, en état d'être reçu à l'école militaire un jeune soldat qui sera entré au corps à dix-huit ans sans savoir lire ni écrire. Il n'y aura de capables de se présenter aux examens et d'être admis que la même espèce de jeunes gens qui entraient jusqu'ici directement à l'école en payant pension. Ces jeunes gens auront passé un an ou deux dans un régiment, et s'y seront bien pénétrés sans doute des avantages du principe de l'égalité politique; mais, au bout du compte, la prime de la supériorité d'éducation, ils la retrouveront dès que s'ouvrira le concours d'admission à l'école. Ce qu'on a appris de huit à seize ans, l'éducation première, en un mot, est une supériorité qui se retrouve toujours, et qui, dans l'état actuel de l'instruction générale en France, ne se remplace par rien.

Mais, pourquoi donc Bonaparte ne recrutait-il pas dans les régiments les élèves des écoles militaires, au lieu de les tirer de ses lycées impériaux? C'est que lui-même était sorti d'une école, et qu'il avait pu éprouver qu'un sous-officier de vingt-trois à vingt-cinq ans, après avoir roulé les garnisons et les corps de garde, et contracté ce qu'on appelle des habitudes militaires, avait

moins d'aptitude aux sciences qu'un jeune homme de seize à dix-huit ans, qui n'a connu que le collége et ses parents. D'ailleurs, c'est pour la guerre qu'on fait des troupes et qu'on instruit des officiers. En guerre, on ne verra jamais un sous-officier sortir des rangs et renoncer à des chances d'avancement et de distinction pour aller s'enfermer deux ans dans une école. Que la guerre vienne donc, et l'on sera forcé, comme sous Bonaparte, d'admettre dans les écoles les jeunes gens sortant des colléges. On n'en trouverait pas qui, au feu de l'ennemi, voulussent passer des examens pour être repliés sur une école ; mais peut-être alors on renoncerait à avoir des écoles. Il vaudrait mieux y renoncer dès aujourd'hui.

Ainsi, tout en rendant hommage à l'excellente intention qui a dirigé M. le maréchal Gérard, nous ne sommes pas de son avis sur les inconvénients de cette prétendue inégalité politique qu'il a cherché à faire disparaître. Ou supprimer les écoles ou les conserver ; mais, si on les conserve, la seule réforme à faire, suivant nous, c'est de baisser le prix de la pension, de fortifier les études, de descendre d'un an le maximum de l'âge d'admission, et d'exiger trois ans de séjour au lieu de deux ; on aura ainsi des officiers qui ne devront rien à la naissance ni à l'argent, et qui, par leur savoir, auront gagné l'épaulette aussi légitimement que personne. On peut consulter là-dessus les chefs de corps.

(*National.*)

[La chambre des députés avait toujours une certaine jalousie contre la presse, qui traitait les mêmes questions qu'elle, souvent avant elle et autrement qu'elle. Il est, dans cet article, question d'une affaire que voici : M. Charles Comte, ancien rédacteur du *Censeur* et appartenant au parti libéral avancé, était procureur du roi ; un membre du parti conservateur à la chambre s'était plaint que beaucoup de délits politiques restaient sans répression. Le procureur du roi lui avait écrit pour lui demander d'indiquer devant le juge d'instruction ces délits qui n'étaient pas réprimés. La chambre avait vu dans cette lettre une atteinte à la dignité d'un de ses membres et, partant, à sa propre dignité.]

22 novembre 1830.

Nous ne saurions pas la profonde impression produite à la chambre par le discours de M. de Salvandy dans l'affaire de M. Comte, si le journal (le *Journal des Débats*) que ce jeune député voulut bien honorer autrefois de sa collaboration n'eût reproduit tout entier ce discours, avec les parenthèses usitées : *vive sensation ; mouvement ; profond silence ; écoutez ! écoutez !* Présents à la séance, c'est à peine si les conversations particulières, les promenades d'un banc à l'autre, et tout ce bruit de classe auquel s'abandonne ordinairement la chambre quand on n'est pas assez heureux pour captiver son attention, nous ont permis de saisir quelques mots de ce discours, lu d'un bout à l'autre avec une action et une éloquence de geste incontestables. Le geste, cette partie de l'art de l'orateur estimée si haut par Démosthène, ne manquait point à M. de Salvandy ; il était très animé, et nous eussions été fort curieux d'entendre ses paroles, fort empressés à les reproduire, si la distraction de la chambre nous l'eût permis.

Voici donc ce que disait M. de Salvandy lorsque la chambre l'écoutait si peu et que ses anciens amis trouvaient moyen de noter le grand effet de son improvisation prétendue. M. de Salvandy donnait à la chambre une leçon d'histoire d'Angleterre ; il cherchait à fortifier l'indignation de la majorité contre M. Comte, en lui citant l'indignation bien autrement énergique, surtout bien autrement puissante, d'une chambre anglaise contre les magistrats municipaux de Londres, qui avaient voulu soustraire à sa justice un imprimeur accusé d'offense envers elle. Le fait est de l'année 1771, et l'exemple est bien malheureusement choisi. Il s'agit, en effet, non pas d'une de ces chambres dont les Anglais ont conservé les traditions avec reconnaissance et vénération, mais d'une de ces majorités imbéciles et vénales qui se sont rencontrées de loin en loin depuis 1688, et dont, pour l'honneur de la constitution anglaise, il a fallu rayer les actes du registre des communes.

La chambre invoquée par M. de Salvandy, comme autorité, est celle qui, dans les fameuses élections de Middlesex, avait violé la constitution, en refusant par trois fois d'admettre dans son sein Wilkes, l'élu du comté, et en nommant d'autorité membre du parlement, à sa place, son concurrent, créature de la cour, qui avait eu moitié moins de voix. Tout le monde a eu entre les mains les patriotiques et redoutables lettres de Junius ; tout le monde sait, par conséquent, ce que c'est que Wilkes, l'élection de Middlesex et la chambre de 1771.

Oui, il est bien vrai que cette chambre fit mettre à la tour l'alderman qui avait voulu soustraire à sa justice

un imprimeur accusé d'offense envers elle; mais cet alderman, qui était-ce? Ce même Wilkes, repoussé plusieurs années auparavant de la chambre, en violation manifeste de la constitution. Ce Wilkes (1) n'était pas un homme fort honorable; mais la chambre lui avait donné la plus grande importance par son indigne conduite envers lui. Londres avait choisi Wilkes pour alderman précisément parce que la chambre l'avait arbitrairement repoussé comme représentant. Wilkes, la loi à la main, cherchait à prendre sa revanche sur la chambre, en lui dérobant son justiciable, et la chambre était obligée d'aller chercher un vieux statut du règne odieux de Henri VIII pour se saisir de la personne de Wilkes. Voilà où en était l'Angleterre en 1771. Un homme déconsidéré et une majorité aveugle étaient aux prises, et l'opinion était pour l'homme déconsidéré, dans la personne duquel la chambre avait violé les priviléges électoraux de l'Angleterre. Toute cette affaire était si honteuse, que la première chambre qui succéda à celle de 1771 s'empressa d'admettre Wilkes et de rayer des registres de la chambre les résolutions illégales prises contre cet homme, qui, dès lors, cessa d'occuper et n'intéressa plus personne.

Quant à l'opinion de Fox, citée par M. de Salvandy, opinion si heureusement ajustée au cas de M. Comte, qu'on la croirait préparée tout exprès, nous nous permettrons d'objecter à M. de Salvandy, ce qu'il sait peut-être aussi bien que nous, qu'on fait dire à Fox tout ce qu'on veut; qu'il n'est pas resté dix lignes écrites de

(1) Voyez page 28, un article où il est aussi question des débats suscités au sujet de Wilkes.

improvisations très réelles de ce grand et excellent homme, et que le sens du discours cité, la seule chose qui ait pu se conserver à peu près, n'admet nullement cette rédaction, si bien appliquée au cas de M. Comte, et qui n'eût pas manqué assurément de frapper la chambre, si la chambre en eût écouté un seul mot.

Après tout, un homme comme Fox pouvait bien, sans inconséquence, désapprouver la conduite de la chambre à l'égard de Wilkes, et ne pas vouloir que Wilkes pût impunément dire à la chambre son fait, ni qu'on dérobât aux communes leur justiciable, parce qu'on ne compense pas l'injure par l'injure, la violation d'une loi par la violation d'une autre loi. C'est à peu près comme si la majorité de la chambre actuelle était combattue aujourd'hui, dans son action législative, par une autorité constituée qui voulût annuler ses décisions ou ses actes. Dans ce cas, et certes ce n'est pas celui de M. Comte, un homme qui désapprouverait l'esprit de la majorité actuelle, qui regarderait son existence depuis le 8 août comme incompatible avec les principes proclamés le 7, pourrait bien dire à la chambre : « Vous êtes les hommes du double vote ; vous n'avez pas eu les suffrages des hommes de vingt-cinq ans payant moins de 300 fr. de contribution; vous vous êtes imposés par la force des choses, et il n'y a plus aujourd'hui ni moyen prudent, ni moyen légal de vous dissoudre tant que vous ne voudrez pas être dissous, tant qu'une nouvelle loi d'élection ne sera pas faite ; mais soyez conséquents : faites respecter en vous des attributions, un mandat dont vous êtes revêtus régulièrement ou non régulièrement, ou bien vous n'êtes plus un pouvoir ; vous n'êtes

plus qu'une résistance, au lieu d'une force; vous détruisez l'équilibre constitutionnel, et vous nous faites retomber en révolution. » Voilà ce que dans l'occasion nous dirions nous-mêmes à une majorité que nous prenons comme un fait dans l'ordre de choses actuel. Mais cette occasion, ce ne serait pas la citation de M. Comte à M. de Lameth, citation tout à fait, suivant nous, dans les attributions du pouvoir exécutif : car il s'agissait de faits et non pas d'opinions énoncées à la tribune. La constitution a voulu protéger les opinions, et point les récits alarmants. Cela ne pouvait faire question, si l'on y eût mis de la bonne foi. Et c'est à propos de cette citation si fondée en attributions et en précédents, que la presse, favorable à M. Comte, a essuyé l'orage de toutes les susceptibilités parlementaires. Des hommes qui ne doivent un peu de réputation qu'à la bienveillance avec laquelle les a traités la presse périodique, et qui tous les jours peut-être ont à se louer de l'impartialité, si ce n'est de la secourable habitude d'écrire avec laquelle sont reproduites leurs opinions. même contraires; d'autres qui n'ont vécu que des journaux, qui ne se sont élevés que par eux, se pressent à la tribune pour la faire retentir des violentes motions des Salaberry, des Dudon, des Laboëssière (1), contre la presse. Mais ce que l'on n'avait pas vu encore, même dans les plus funestes jours de la contre-révolution, c'est la chambre, cette chambre qui n'a de mandat que pour faire des lois, transformée en parquet pour recevoir toutes sortes de dénonciations contre la presse. Où M. Persil a-t-il appris qu'il dût à la chambre le rapport

(1) Députés de la droite, sous la restauration.

quotidien de ses poursuites contre la presse? Quelle est l'autorité supérieure à la sienne dans la hiérarchie judiciaire? Est-ce au nom du roi, du pouvoir exécutif, ou de la chambre, que se rend la justice? Est-il procureur du roi, ou procureur de la chambre? C'est le renversement de tous les principes.

Un journal qui a déjà une ancienne existence, qui a toujours été conséquent avec lui-même, qui s'est distingué dans tous les temps par des opinions fermes, élevées, judicieuses, par une discussion approfondie et consciencieuse sur des matières spéciales que tout le monde n'aborde point, un tel journal est quelque chose de considérable : on ne le perd point dans l'opinion, on ne le déshonore point par une accusation folle, on ne fait point passer ses rédacteurs pour des hommes ambitieux, pour des anarchistes, pour des fauteurs de coups d'État, quand ces rédacteurs sont des hommes connus à qui il suffirait de se nommer pour ôter l'envie à tout parvenu, à tout important de la veille, de se comparer à eux. C'est le cas du *Journal du Commerce* vis-à-vis de M. Persil. L'honorable directeur du *Journal du Commerce* est de ceux qui pourraient dire : J'aurais été ce que j'aurais voulu, les ambitieux ne sont pas ceux qui sont demeurés journalistes ou avocats, pouvant être quelque chose de moins ou de plus ; les ambitieux sont ailleurs.

On voudrait être conciliant, et on ne le peut pas. Tous les jours la tribune fait éclater en sorties violentes la jalousie que lui inspire la presse. Nous disons la jalousie, et c'est le mot : car enfin, sous un régime de publicité, la tribune n'est rien sans la presse. Que

seraient les plus beaux discours de tribune écoutés par les deux cents personnes admises à la séance, si la presse périodique n'était là pour les rendre le lendemain à la France et à l'Europe? Mais on voudrait que la presse se bornât à écouter et à répéter. On veut bien de ses services, on ne veut pas de ses jugements. On s'indigne qu'un homme qui n'a reçu de mandat de personne. et qui ne fait serment à personne, puisse donner son avis librement sur la conduite et les discours d'autres hommes dûment élus et assermentés, qui paient 1000 francs de contribution pour avoir toutes les lumières, toute la raison, tout l'esprit du monde. Eh! messieurs, ce sont les conditions de la publicité! Le *Moniteur* est là pour les hommes officiels qui veulent donner des explications. Si nous vous diffamons, la loi nous atteint; si nous vous attribuons ce que vous n'avez ni fait, ni dit, la loi nous oblige encore à insérer vos réclamations, vos démentis même. S'il vous plaît de fonder des journaux et de nous combattre, vous le pouvez comme nous, et nous en serons charmés, car nous ne savons la moitié du temps à qui parler, ni comment prendre les monosyllabes bruyants des hommes qui ne montent pas à la tribune et qui pourtant font majorité. Nos feuilles passent enfin et vos lois restent. Que vous manque-t-il donc? Qu'avez-vous à nous envier? Mais ce que vous ne pardonnez point, c'est cet art de journalistes exercés qui nous permet de trouver toujours, pour dire la vérité. une forme qui puisse vous atteindre, vous, sans blesser la loi; il est vrai, c'est là notre métier. Pendant quinze ans nous avons rendu par là de fort grands services à

la France, et nous saurons lui en rendre encore; nous saurons peu à peu l'habituer à jouir de toute la liberté qu'elle a conquise dans la grande semaine et à n'avoir peur que des véritables ambitieux, des ambitieux placés et qui aspirent à s'élever encore. (*National.*)

[Un légitimiste avait traité le roi Louis-Philippe de fils de régicide, avec l'intention manifeste de blesser en lui la révolution de juillet. Le ministère public n'avait pas osé lui répondre de front. Ici la réponse de front est présentée; et le régicide est considéré non plus comme un attentat, mais comme un jugement que la nation avait le droit de porter; jugement qui, comme tous les autres de ce genre, restent ensuite soumis à l'appréciation de la morale et de l'histoire.]

24 novembre 1830.

Non, ce n'est pas sérieusement que nous parlons de souveraineté nationale; ce n'est pas franchement que nous nous vantons de notre glorieuse révolution, que nous prétendons avoir détruit à jamais le principe de la royauté de droit divin et fondé celui du gouvernement consenti par les peuples. Pendant quinze ans nous avons parlé de légitimité sans conviction; nous avons vécu sous le poids écrasant des événements qui avaient amené deux fois l'étranger au sein de la France; nous avons pris le langage que ces événements nous dictaient : respect profond pour la religion, adoration pour les petits-fils de Louis XIV, toutes choses qui n'étaient ni dans nos esprits ni dans nos cœurs. Aujourd'hui, c'est sans y songer, sans y réfléchir, sans y croire davantage, que nous nous plions au langage imposé par la révolution

de juillet. Nous vivons sur les résultats de ce grand événement dans lequel les dernières classes de la population ont joué le rôle principal. Il est admis que ces trois glorieuses journées ont rendu à la nation la souveraineté comme 1814 l'avait rendue à la famille des Bourbons. Et, comme sous le dernier gouvernement il y avait, au dire de beaucoup de gens, des bienséances qui interdisaient de mettre en question le principe de la restauration, il y a aujourd'hui aussi des bienséances qui font qu'on ne doit pas contester, quand on est député ou qu'on a une place, le principe de la révolution de 1830; mais c'est là tout. Il est d'obligation, dans un réquisitoire ou dans un discours de tribune, de dire : Notre glorieuse révolution et le peuple souverain, comme on disait : Notre royauté de quatorze siècles et notre fidélité nationale envers nos princes. Du reste, on se moque du peuple souverain comme on se moquait de la royauté légitime.

Hier M. de Martignac a pris occasion de l'examen des comptes de son ministère pour offrir à la chambre une apologie du système qui précéda celui du 8 août. Il a développé abondamment ce système que nous ne connaissions que trop bien, que nous n'avions que trop bien compris. Il a peint les difficultés de sa situation entre une royauté dont on méconnaissait, suivant lui, les intentions, et une opposition qui, de son côté, était jugée par la royauté avec prévention peut-être. Il a excité toute la sympathie de la chambre en disant et redisant combien avaient été vains ses efforts pour opérer une transaction entre la couronne et le pays, qui se défiaient injustement l'un de l'autre. Il a demandé enfin un

brevet d'honnête homme, de ministre vertueux, pour avoir consumé dix-huit mois dans ces inutiles tentatives ; et la chambre lui a prouvé, par les mêmes applaudissements qui accueillirent il y a un mois M. Guizot expliquant son système de *quasi-légitimité*, la chambre lui a prouvé combien elle était reconnaissante de ce qu'il avait essayé pour réconcilier la France et les Bourbons, et conséquemment perpétuer dans l'heureux pays de France la royauté par la grâce de Dieu.

Si la chambre eût fondé vraiment avec conviction et conscience le gouvernement par la volonté nationale, au lieu d'applaudir M. de Martignac, elle lui eût dit : Vous pouvez être, comme particulier, un homme fort honnête, fort vertueux ; mais, comme ministre, vous avez fait un grand mal à votre pays; vous avez rêvé une alliance qui était impossible entre les Bourbons et nous. Vous avez été la plus grande des dupes, si, vivant à la cour et voyant de près les hommes qui avaient la confiance, non pas officielle, mais intime, de Charles X, vous avez pu croire à son intention de maintenir les institutions qu'il avait jurées ; vous ne vous êtes pas moins trompé sur le pays si vous avez cru qu'il pût jamais aimer les princes qui avaient combattu, conspiré contre lui pendant vingt-cinq ans, et que l'Europe nous avait imposés deux fois. Nous ne voulions pas des Bourbons ; nous attendions impatiemment, pour les précipiter, qu'ils violassent cette charte dont nous détestions le principe. En faisant durer les choses dix-huit mois, vous avez retardé de dix-huit mois notre glorieuse révolution, le rétablissement de la souveraineté nationale, et nous ne saurions vous en remercier. Voilà ce

que la chambre eût dû penser de l'apologie du ministère Martignac, pour être conséquente avec ses déclarations du 7 août. Mais, comme nous l'avons tant dit. si ces déclarations ont été l'expression des convictions de quelques-uns, elles ont été, pour le plus grand nombre, une concession faite à l'accident qu'on n'avait ni désiré, ni prévu, ni su maîtriser. Nous en sommes encore là. La révolution est demeurée dans quelques formules ; elle n'est pas dans les convictions des hommes qui représentent aujourd'hui la France.

A la chambre des pairs, et à la même heure, autre inconséquence, et ici ce n'est plus seulement une inconséquence, c'est un scandale, un honteux scandale. Nous ne faisons point, par ce mot, allusion à la défense de M. de Kergorlay. M. de Kergorlay a soutenu courageusement et dans un noble langage ce qu'il croit, ce qu'il a cru toute sa vie. Nous rougissons pour notre opinion que le ministère public, organe de cette opinion. blessée par la lettre de M. de Kergorlay, ait cru humilier un vieillard en lui disant : « Vous n'êtes pas venu soutenir dans les rues de Paris ce qu'après le combat vous avez osé écrire ; » parce qu'il y a différents devoirs de courage pour différentes positions et pour différents âges ; parce que notre Lafayette non plus n'a pas pris un fusil pour s'associer aux efforts d'héroïques ouvriers et de jeunes gens aussi braves qu'ignorants du péril. Juges, nous condamnerions M. de Kergorlay ; hommes de notre parti, nous voudrions qu'il reçût tout le prix du courage qu'il a montré dans le sien ; qu'il fût passible de peines proportionnées au mal qu'il a prétendu faire au nouvel ordre de choses, à la révolution

de 1830 ; qu'il fût traité comme nous l'aurions été certainement par les tribunaux de la restauration, pour des offenses pareilles à la sienne. Mais nous avions pensé que notre cause, la cause de notre glorieuse révolution, comme on dit, devenue à son tour maîtresse du glaive de la loi, s'élèverait au-dessus des formes oratoires des Bellart et des Marchangy ; que, tout au moins, elle ne se manquerait pas à elle-même.

Quoi ! le ministère public n'a pas su relever ces mots dont a frémi la chambre ! ces mots dont va tant se réjouir la vieille France contre-révolutionnaire ! « le fils du régicide... » Quoi ! l'orateur si fort à la tribune contre les journalistes qui ne sont pas là pour lui répondre, n'a su que courber la tête sous ce trait nouveau et imprévu de la haine de M. de Kergorlay pour la dynastie qui s'est soumise au consentement populaire ! Un homme complétement dégagé des sentiments dont la restauration nous imposa quinze ans l'apparence, un homme pénétré du principe de souveraineté nationale en vertu duquel fut rendue la sentence contre Louis XVI, pouvait-il hésiter ici ! Mais c'était la conviction qui manquait, et la couronne a paru impuissante contre l'insulte, parce que le ministère public n'était pas assez conséquent avec ses doctrines pour savoir comment la repousser.

Oui, Philippe d'Orléans jugea et condamna Louis XVI. Il le condamna comme ayant correspondu avec l'étranger pour le renversement d'une constitution qu'il avait jurée et au nom de laquelle il régnait. Cette correspondance avec Pilnitz n'est plus un fait douteux après les révélations que l'émigration elle-même s'est glorifiée

de faire depuis 1814. Si la conspiration étrangère eût réussi ; si les Prussiens, vainqueurs, fussent arrivés à Paris ; si Philippe d'Orléans, membre de la convention, fût tombé entre les mains de la cour, croit-on que cette cour n'eût pas versé son sang, tout prince qu'il était? Il eût subi le sort de Louis XVI. Il fallait que Louis XVI tuât la convention ou fût tué par elle. Il fut vaincu et on ne l'épargna point, parce que, vainqueur, il n'eût épargné personne. En révolution on joue sa tête pour gagner celle de ses adversaires ; on réussit ou l'on meurt.

Comme vieux royaliste, comme ayant conservé dans son cœur le culte de la légitimité, M. de Kergorlay a pu croire qu'il y avait en France une grande horreur attachée au mot régicide ; mais cette horreur a passé avec le dogme du droit divin. Aux yeux des royalistes, pourquoi était-ce un si grand crime d'avoir tué Louis XVI? Était-ce à cause de ses vertus privées, de ses intentions si longtemps pures avant que la cour se fût tout à coup emparée de lui? Non, c'est parce que c'était l'oint du Seigneur, parce qu'il ne tenait son pouvoir que de Dieu, qu'il en était l'image, et qu'ainsi ce n'était point un homicide ordinaire. Voilà les doctrines de la restauration sur le régicide ; elles étaient conséquentes avec le principe de la légitimité. Mais la légitimité n'est plus, et, quand on part du principe de la souveraineté du peuple, la mort d'un roi pris en conspiration flagrante contre les institutions émanées de la volonté nationale n'est plus que la mort d'un criminel politique plus ou moins intéressant par ses vertus privées. Régicide aujourd'hui veut dire l'homme qui jugea suivant sa conscience un

roi prévenu du crime de lèse-nation. Il n'y a plus d'expiation du 21 janvier.

Toutes les opinions en France n'en sont pas venues là peut-être ; mais tout au moins l'opinion la plus générale en est-elle depuis bien longtemps à la complète indifférence sur la question du régicide. Il n'y avait que les flagorneurs et les ambitieux qui, du temps de la restauration, fissent semblant de s'indigner au mot de régicide, et les royalistes eux-mêmes, sous Napoléon, avaient oublié tout à fait ce sanglant anniversaire. Ils n'encombraient pas moins ce jour-là qu'à tout autre jour de l'année les antichambres impériales. Il n'y avait qu'un petit nombre d'âmes sincères, au nombre desquelles était peut-être M. de Kergorlay, qui n'eussent pas pardonné à la révolution cet acte de colère. Mais, du reste, le souvenir de la mort de Louis XVI se confondait dans le souvenir de tant d'autres morts qui avaient désolé la France pendant quatre ans. La guerre ou l'échafaud avait enlevé à toute famille quelqu'un de ses membres. Les Constituants, les Girondins, les Montagnards, les Hébertistes, s'étaient décimés les uns les autres. Philippe d'Orléans avait été dévoré lui-même. Louis XVI était une victime de la guerre des partis, parmi tant d'autres qui n'intéressent pas moins que lui. On n'avait pas d'horreur pour ses juges ; on a feint d'en avoir quand la restauration commanda tant d'autres démonstrations hypocrites.

M. de Kergorlay a donc prêté ses sentiments à la France quand il a cru porter à la dynastie nouvelle un coup si terrible en lui reprochant la filiation régicide. Et, après tout, s'il eût pu jamais être question de choix

entre le chef de la nouvelle dynastie et le rejeton de l'ancienne, le fils du régicide Philippe d'Orléans eût bien valu, pour l'immense majorité des Français, le petit-fils du déserteur de l'île Dieu, du faussaire de Reims, du meurtrier de tant de Parisiens, dont le sang fume encore. Nous pourrions aller plus loin et dire qu'aux yeux de beaucoup de gens un père régicide n'est pas une bien mauvaise recommandation pour un roi citoyen. Il faut, entre notre royauté consentie et les vieilles monarchies absolues qui nous parlent de paix en nous préparant la guerre, certaines incompatibilités qui nous garantissent de toute secrète alliance contre nos intérêts et notre liberté. Ces garanties, nous les trouvons dans la plupart des antécédents de la nouvelle dynastie, et, au nombre de ces antécédents, nous ne comptons pas pour peu celui dont nous n'eussions jamais parlé si M. de Kergorlay n'eût tenté d'en faire une insulte au roi de notre choix, et si le ministère public n'eût pas reculé devant le défi d'une manière si peu courageuse. (*National.*)

[Encore sur le mot fils de régicide.]

26 novembre 1830.

Malgré le conseil du *Temps*, qui trouve que nous aurions été sages de faire semblant, comme le parquet et comme lui-même, de ne pas entendre certains mots de la défense de M. de Kergorlay, nous croyons devoir revenir sur ce qui a été dit dans notre numéro d'avant-

hier, pour réduire à sa juste valeur le sentiment qui peut s'attacher encore aujourd'hui au mot *régicide*.

Notre intention n'est pas de heurter ce que le *Temps* appelle un préjugé, et ce qu'il eût voulu, malgré son titre de *Journal des progrès*, que nous respectassions comme préjugé. Nous aimons peu à nous répéter quand nous pouvons être approuvés par tout le monde, à plus forte raison quand les sages nous blâment; mais nous avons à répondre à la *Quotidienne*.

La *Quotidienne*, en habile journal de parti, a dû saisir l'occasion d'ajouter par ses commentaires à l'outrageante intention du rapprochement fait par M. de Kergorlay en présence des pairs qui ont prêté serment à Louis-Philippe. C'eût été un vrai malheur pour elle que personne ne relevât les audacieuses paroles de M. de Kergorlay. C'était un si beau texte pour insulter la France dans le choix qu'elle a fait en couronnant un d'Orléans! C'était une voie si naturelle pour revenir à nous prêcher les droits de son légitime et innocent Dieudonné! La *Quotidienne* nous doit des remercîments, et nous nous gardons bien de prendre au sérieux l'horreur qu'elle dit éprouver pour nous. En ayant l'air de n'en vouloir qu'à nous, elle a dirigé ses coups ailleurs, et cela sans danger ni courage, car tous les juges de Louis XVI, tous les *régicides* sans exception appartiennent à l'histoire. Il est permis de s'exprimer sur le compte de chacun d'eux suivant ce que l'on sent. Nous voulons pour tout le monde le droit de peindre, sous les couleurs les plus épouvantables, l'acte auquel les *régicides* attachèrent leur nom, parce que, sous le dernier gouvernement, nous demandions la liberté

d'exprimer franchement que nous ne partagions pas à leur égard une indignation de commande.

La *Quotidienne* nous oppose l'opinion d'un écrivain (*M. Thiers*) que nous avons été assez heureux pour compter longtemps au nombre de nos collaborateurs. L'écrivain cité par la *Quotidienne* peint l'impression de la France immédiatement après l'exécution du 21 janvier, lorsque l'échafaud était dressé pour les victimes moins illustres qui se succédaient jour par jour. Nous n'avons parlé, nous, que du sentiment actuel de la France; nous avions dit que c'était l'indifférence, l'indifférence la plus profonde; qu'il n'y avait plus personne dont les cheveux se dressassent au mot *régicide;* qu'ainsi, les paroles calculées par M. de Kergorlay dans une intention fort insultante, manquaient leur effet, et qu'elles ne déprécieraient pas le moins du monde le prince contre qui elles étaient dirigées.

La *Quotidienne* veut la preuve de cela. N'a-t-on pas par un acte législatif rappelé les régicides exilés? N'a-t-on pas renoncé au monument expiatoire de la place Louis XV? N'a-t-on pas aboli la commémoration du 21 janvier? Il n'y a donc plus en France d'horreur pour la condamnation de Louis XVI; on est revenu de toutes les démonstrations hypocrites de la restauration sur cet objet. En Angleterre, où l'horreur du régicide survécut apparemment à la révolution de 1688, la statue de Charles Ier resta debout dans Whitehall. L'expiation du 30 janvier 1648 fut maintenue, et l'honnête Edmond Ludlow, qui s'était présenté en Angleterre pour offrir ses services contre les jacobites, fut mis hors la loi par un vote des communes.

Pourquoi cette différence? Sommes-nous moins moraux ou plus sanguinaires que nos voisins? Non, mais nous avons fait une révolution plus radicale, plus coûteuse et plus cruellement provoquée; nous sommes moins astreints aux convenances envers le régime détruit; et, quand les hommes qui, depuis cinq ans, ne cessaient de conseiller à la royauté prétendue légitime les attentats qui eussent couvert la France d'échafauds s'ils eussent réussi, profitent de la liberté dont nous leur avons fait généreusement part après l'avoir conquise, pour insulter à nos affections, nous ne voyons pas pourquoi nous les ménagerions dans les sentiments dont ils se parent. On a dit à la royauté de notre choix qu'elle était souillée du sang de ce juste, et nous avons dit, nous, que ce juste correspondait avec l'étranger, qu'il s'était mis dans l'impossibilité d'invoquer le principe constitutionnel de l'inviolabilité royale, qu'il était mort atteint et convaincu du crime de lèse-nation.

C'est là ce qui vous indigne, messieurs les royalistes sans tache. Il est vrai que nous aurions mieux fait de ne pas accepter entièrement pour le compte de la Convention la mort de votre roi-martyr. La Convention, pour décapiter Louis XVI, ne l'a pas pris sur le trône, au milieu d'une cour nombreuse et fidèle, au sein d'un règne heureux et brillant; elle l'a trouvé détrôné et déjà captif. En fuyant à Varennes, il avait violé la constitution et cessé d'être lui-même inviolable. En conniyant avec l'émigration et les cabinets étrangers, il avait attiré sur lui toutes les vengeances qui ne pouvaient atteindre les fugitifs et les ennemis du dehors; il était l'otage de la révolution; on ne pouvait faire la guerre à

la révolution sans le perdre. Vous le saviez bien, vous qui étiez allé conspirer à Pilnitz contre votre pays? vous qui dictiez l'infâme manifeste du duc de Brunswick? vous qui armiez un million de bras contre nous? et cependant rien ne vous arrêta, ni les prières les plus vives de celui que vous pleurez hypocritement, ni l'idée de ses souffrances, de ses privations, de ses périls, que vous aggraviez sans cesse. Vous fûtes superbes à ses dépens; vous vous dîtes : Périsse Louis, périsse l'otage de la Convention plutôt que le principe de la royauté absolue. C'est à vous qu'il faut renvoyer ce testament qui vous accuse et par lequel vous prétendez nous confondre; vous y verrez la part faite aux faux amis, aux serviteurs inconsidérés. Méditez ce pardon adressé par le *roi-martyr* à ceux qui, *en voulant le servir, lui ont fait beaucoup de mal*. Cela vous rendra plus réservés à l'égard des hommes que vous appelez exclusivement ***régicides***.

Oui, ce fut la Convention qui porta le coup de mort; mais on lui avait livré la victime pieds et poings liés. C'était la Législative qui avait mis la main sur le monarque lors de sa fuite à Varennes, et depuis lors il n'y avait plus eu d'inviolabilité pour lui. La Convention ne vint que pour juger celui que d'autres avaient successivement dépouillé de l'ancien pouvoir absolu, des nouvelles prérogatives royales, de l'inviolabilité constitutionnelle; enfin, de sa liberté; celui que ses frères et ses prétendus amis avaient compromis, précipité dans les plus funestes voies, puis abandonné de la manière la plus lâche, et laissé derrière eux en gage à une révolution irritée, hors d'elle-même, combattue au dedans, menacée au dehors, et qui n'était que logique en vou-

ant punir le crime de lèse-nation comme avait été puni pendant des siècles celui de lèse-majesté. Louis XVI était captif quand la Convention eut à s'occuper de lui, et de la prison d'un roi à son échafaud il n'y a qu'un pas. C'est le mot profond de Charles Ier. (*National.*)

Le gouvernement assurait que la révolution de juillet et le trône qu'elle avait fondé seraient reconnus par les cabinets étrangers, et que la guerre ne serait pas faite à la France. Les événements lui donnèrent raison. Mais une portion du parti libéral conservait des doutes sur ce point et exprimait ses défiances.]

25 novembre 1830.

On aurait aimé à se persuader, après notre révolution si juste et si pure, que les assurances amicales de l'Europe étaient franches, que nous inspirions aux cabinets étrangers assez d'intérêt et d'estime pour n'avoir pas besoin de prendre vis-à-vis d'eux une attitude qui nous fît craindre. Le commerce, en décadence non interrompue depuis deux ans, et attribuant justement tous ses maux à la présence d'une dynastie ennemie, avait compté que le seul renversement de cette dynastie lui rendrait activité, force, crédit, abondance. Le système de la restauration, en opposition directe et constante avec tous les intérêts matériels et moraux de la majorité nationale, avait été considéré par tous les hommes doués de sens comme nous menant à de nouvelles catastrophes intérieures, et tout au moins à une lutte armée, entre les contribuables déterminés à refuser

l'impôt, et les soldats qu'on croyait capables d'une obéissance passive beaucoup plus longue. Trois jours de combat et de victoire, un effort soudain et immense, parurent nous avoir arrachés comme par enchantement à cette sombre et traînante série de malheurs qui se déroulait devant nous. On dut croire qu'en trois jours on avait fait le travail des années ; qu'en trois jours on avait conquis la paix intérieure, troublée depuis quinze ans par la guerre sourde entretenue contre l'esprit de notre première révolution ; qu'en trois jours, on avait ressaisi par un grand acte de force et de sagesse le rang de la France en Europe, et que, libres au dedans, considérés au dehors, nous allions nous laisser aller doucement au cours d'une prospérité dont nous possédions tous les éléments.

N'était-ce là que des illusions ? Oui, en partie ; et, comme il y a longtemps que, pour notre compte, nous avons cherché à donner l'éveil à des sécurités imprudentes, nous n'avons point à changer ici de langage. Oui, nous nous sommes généralement trompés, non pas en nous croyant dans des conditions d'ordre et de prospérité infiniment meilleures que par le passé, mais en croyant que notre révolution serait vue par les gouvernements étrangers avec bienveillance, et qu'il nous suffirait de ne provoquer personne pour qu'on ne se mêlât point de nos affaires. Parce que nous avons donné un exemple inouï de courage et de modération, l'humanité n'est pas changée, et, aujourd'hui, comme dans tous les temps, pour être respecté, il faut être fort : pour obtenir de bons procédés, il faut prouver qu'on saurait en punir de mauvais ; pour ne pas essuyer un

langage hautain, il faut en tenir un qui sente la fierté de soi; pour calculer sûrement sur les bonnes intentions, il faut avoir admis la possibilité des mauvaises; enfin, pour n'être pas pris au dépourvu, il faut être prêt avant tout le monde.

L'Europe veut-elle nous faire la guerre? Immuable dans ses déclarations de 1819 à l'égard de l'Italie, et de 1822 à l'égard de l'Espagne, exige-t-elle toujours que la liberté, les constitutions ne puissent exister qu'en vertu de concessions de la royauté de droit divin? Condamne-t-elle toujours, comme ennemi des religions et des trônes, le principe de la volonté nationale introduit dans les constitutions? Il y aurait de l'imbécillité à croire que les cabinets, par simple estime pour nous, aient abandonné les doctrines qui ont dirigé quinze ans leur politique, et pour le maintien desquelles ils nous ont fait faire une campagne dans la Péninsule. S'il y a une différence, elle n'est pas dans le vouloir, mais dans le pouvoir. Si l'on eût cru à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Londres même, il y a trois mois, qu'une simple promenade militaire du baron de Frimont pût nous obliger à renoncer au principe de la souveraineté nationale, nous aurions certainement eu déjà la visite des excellents et constants alliés de la famille de Louis XVIII. Tout en désapprouvant Charles X d'avoir manqué à sa parole, et porté les ordonnances de juillet; tout en lui donnant, franchement nous le pensons bien, tort contre nous, on nous eût démontré, pour la troisième fois, que la légitimité était toujours excusable, et l'on eût demandé, au plus juste, les frais de la guerre. On ne l'a pas essayé, parce qu'on n'était pas prêt, et

parce que la rapidité de notre victoire étourdissait dans le premier moment tout le monde, et mettait en défaut les plus imperturbables têtes diplomatiques.

Mais depuis lors on s'est ravisé. On a eu affaire à des ministres qui ont parlé un langage de suppliants; on a cru sur parole un certain parti qui présentait la France comme étonnée, effrayée de sa propre révolution; comme ayant accepté par surprise une définition de la souveraineté dont elle n'avait pas mesuré la portée. On s'est persuadé enfin, à quelques dissidences malheureusement assez bruyantes, que nous étions désunis comme en 1814; qu'il n'y avait pour la révolution qu'un parti remuant, faible et peu considéré; qu'en donnant aux divisions un peu de temps pour se propager et amener un complet désordre, on aurait assez bon marché de nous.

Il n'est pas besoin d'avoir vu les notes échangées entre notre gouvernement et les cabinets étrangers, ni assisté aux conférences des diplomates du congrès de Vienne, pour avoir la certitude que c'est ainsi qu'on est disposé à l'égard de notre révolution. Pour deviner la pensée de ses adversaires en politique, il ne faut que se mettre à leur place et dans leurs intérêts, c'est un moyen infaillible. Si nous étions des Metternich, des Hardenberg, des Nesselrode; si nous avions à conseiller, à faire exister des monarchies absolues, nous leur dirions que c'était une bien bonne chose pour eux que le régime d'une charte octroyée en France: et que l'exemple donné par la population de Paris offre à la population de toutes les capitales de l'Europe des conclusions beaucoup trop claires et trop applicables pour que les gouvernements *légitimes* n'aient pas intérêt à

prouver que les barricades ne sauraient rien fonder de durable ; nous leur rappellerions, enfin, qu'il y a eu à Madrid, en 1822, un 7 juillet contre la garde de Ferdinand, et qu'au premier bruit de l'entrée de l'armée française, les héros des rues de Madrid ne s'étaient plus trouvés pour combattre l'ennemi ; nous leur dirions peut-être que la révolution militaire des Cent-Jours, avec Napoléon de plus, ne tint pas contre une démonstration énergique de toute l'Europe, et qu'une seule bataille perdue livra Paris aux Bourbons, qu'on détestait et qu'on reçut pourtant. C'est comme cela, nous n'en doutons pas, qu'on parle dans les conseils de Berlin, de Vienne, de Saint-Pétersbourg ; et, si nous joignons l'ambition d'une jeune aristocratie militaire qui pousse à la guerre et veut commander des armées, nous aurons la mesure de ces excellentes dispositions des cabinets étrangers, sur lesquelles on nous a fait de si beaux contes. Au reste, les mouvements de troupes dans le nord de l'Italie, vers le Rhin, au cœur de l'Autriche, en Pologne, en Saxe, en Russie, parlent encore plus haut que toutes les conjectures. On arme, c'est-à-dire qu'on se prépare à une guerre immédiatement éloignée.

Ici, nous n'avons plus à nous demander que deux choses :

1° Si l'Europe nous veut réellement faire la guerre, le peut-elle ? N'est-elle pas elle-même menacée de révolutions ? Ses troupes s'emploieront-elles volontiers contre nous ?

2° Sommes-nous en état de faire la guerre ? Serions-nous préparés pour une campagne d'hiver, ou seulement pour le printemps prochain ?

A la première question, nous répondrons qu'il ne faut jamais compter que sur soi. Les Espagnols se sont perdus en 1823 pour avoir trop répété, sur la foi des journaux français et anglais, que la France n'oserait jamais leur faire la guerre, ou bien que l'armée passerait en partie de leur côté à la première vue d'un drapeau tricolore. Certes, l'opinion de la France, et même de l'armée, était bien favorable à la cause libérale en Espagne, et cependant la campagne se fit, et se fit bien. Les troupes, à la portée du canon et du fusil, ne se demandèrent point ce que pensaient ou ne pensaient pas les soldats qu'elles voyaient devant elles ; elles firent leur devoir ; et, quant à la France, on sait trop qu'elle ne bougea point, et que le gouvernement de Louis XVIII eut d'elle tout ce qu'il voulut pour le succès de sa guerre : hommes, emprunts, munitions, etc. Nous sommes encore à concevoir aujourd'hui comment cela se fit ; mais Ferdinand VII ne fut pas moins rétabli, et, comme on a pu voir récemment, il l'a été d'une manière assez solide.

Quant à nous, sommes-nous en mesure? Oui, si nous ne comptons que sur nous-mêmes; c'est là qu'il faut en revenir. Que les préparatifs de l'Europe soient ou ne soient pas dirigés contre nous ; qu'on veuille nous observer seulement et nous entourer d'un nouveau cordon sanitaire, ou bien nous gagner de vitesse et tâcher de nous prendre au dépourvu, le plus prudent, le plus honorable, c'est de travailler avec la plus grande ardeur à nous trouver prêts pour toutes les situations. On aurait tort de croire que nous soyons sans armée, et que toute notre force consiste en gardes nationales ne-

. L'armée n'est guère qu'un composé de cadres, de cadres excellents qui peuvent servir à quadru- nos forces en six semaines. Le nouveau ministre de ierre a sous la main les éléments d'armées plus s que toutes celles qu'on a vues depuis 1812, et il ondé Bonaparte dans les Cent-Jours en homme qui rait au besoin nous rappeler son infatigable activité. uadés que, dans les circonstances actuelles, un istre de la guerre ferme, laborieux, habile, peut seul re le gouvernement en situation de tenir vis-à-vis 'Europe le langage qui convient à la France régé- e, nous aurons la plus grande attention aux actes naréchal Soult. Il a de beaux titres à soutenir, il a fautes de conduite à faire oublier. Sa tâche est rbe, s'il se dévoue à la remplir avec cet amour de pays et cette haine du joug étranger qui lui firent r sa belle bataille de Toulouse après la paix signée, que tant d'autres maréchaux mettaient bas les armes attendre la paix. Nous suivrons avec le plus grand

le travail de réorganisation de nos forces, auquel e livrer sans doute M. le maréchal Soult, et nous nanquerons pas de signaler les négligences, les pertes emps, les fausses mesures qui pourront se trouver s des opérations desquelles dépend la sécurité de rance. Quand on croit à la possibilité de la guerre, onclusion toute naturelle, c'est de pousser aux pré- atifs. (*National.*)

[Non-seulement une portion du parti libéral craignait les dispositions des cabinets étrangers, mais elle s'irritait quand on lisait dans la lettre de l'empereur de Russie au roi des Français en réponse à la notification de son avénement: « Des événements à jamais déplorables ont placé Votre Ma- « jesté dans une cruelle alternative... »]

27 novembre 1830.

Après la lettre de l'empereur de Russie au roi des Français, il n'y a plus rien à dire sur la manière dont notre révolution a été accueillie dans le cabinet de Saint-Pétersbourg. Il n'est pas besoin non plus de demander quel langage avait été tenu par le dernier ministère vis-à-vis de cette cour. Il est trop évident que nous avions raison lorsqu'étant bien éloignés de soupçonner l'existence d'une pareille pièce, mais soupçonnant l'indigne langage qu'on faisait parler à la France, nous disions: « On ne notifie point aux cabinets étrangers l'avène- » ment de Louis-Philippe ; on leur demande grâce pour » sa glorieuse acceptation du titre de roi des Français.»

Louis XIV, avant l'immortelle journée de Denain, écrivait à Villars : « Si vous êtes battu, je traverserai » Paris avec les infâmes propositions de nos ennemis à la » main, et la nation française me suivra ; nous irons nous » ensevelir ensemble sous les débris de la monarchie. » Louis XIV connaissait le caractère français par un noble côté. Si, la lettre de l'autocrate russe à la main, Louis-Philippe appelait aujourd'hui la France à soutenir l'honneur du trône élevé de ses mains, un million de soldats se lèveraient à sa voix ; chacun croirait avoir à venger un affront personnel.

Le silence gardé par le gouvernement sur les mouvements qui ont lieu par toute l'Europe, et à deux pas de

s frontières, semble indiquer ou qu'il est livré à des
gociations dont il attend l'issue pour s'adresser aux
timents de la France, ou bien qu'il a jugé inutile
ntrer dans les explications sur des démarches et un
gage dont tout le monde comprend si bien l'intention
la portée.

Dans les deux cas, nous aimons à croire qu'on ne
ndort plus au ministère de la guerre, qu'on se pré-
re à être fort partout. Nous avons trois frontières qui
peuvent se passer d'une armée d'observation. Il y a
s Prussiens de l'autre côté du Rhin, des Autrichiens
l'autre côté des Alpes, l'Espagne se remplit déjà
officiers anglais et allemands qui vont intriguer contre
France. Il serait indispensable que la loi sur les gardes
tionales mobile et sédentaire fût discutée au plus tôt.
s éléments existent ; la loi seule peut leur donner une
e. On croit que la chambre ne s'occupera pourtant
projet sur les gardes nationales que dans une quin-
ine. C'est trop de retard.

Nous ne prendrons aucune précaution oratoire pour
re qu'il serait bien aussi de se souvenir des travaux
i furent préparés en 1815 par le général Haxo pour
défense de Paris. Tant pis s'il y a des gens assez faibles
esprit pour s'alarmer de voir fortifier la capitale ! Il
rait trop tard d'y penser quand l'ennemi aurait passé
frontière ; et, aux égards avec lesquels nous traitent
s hautes puissances, nous pourrions bien voir com-
encer la guerre contre nous sans qu'on se donnât la
ine de nous prévenir. D'ailleurs, ce n'est pas un
rojet nouveau ni une inspiration de la détresse que
tte idée de fortifier Paris. Bonaparte y a pensé après

[Non-seulement une portion du parti libéral craignait les dispositions des cabinets étrangers, mais elle s'irritait quand on lisait dans la lettre de l'empereur de Russie au roi des Français en réponse à la notification de son avénement: « Des événements à jamais déplorables ont placé Votre Ma« jesté dans une cruelle alternative... »]

27 novembre 1830.

Après la lettre de l'empereur de Russie au roi des Français, il n'y a plus rien à dire sur la manière dont notre révolution a été accueillie dans le cabinet de Saint-Pétersbourg. Il n'est pas besoin non plus de demander quel langage avait été tenu par le dernier ministère vis-à-vis de cette cour. Il est trop évident que nous avions raison lorsqu'étant bien éloignés de soupçonner l'existence d'une pareille pièce, mais soupçonnant l'indigne langage qu'on faisait parler à la France, nous disions: « On ne notifie point aux cabinets étrangers l'avène» ment de Louis-Philippe ; on leur demande grâce pour » sa glorieuse acceptation du titre de roi des Français.»

Louis XIV, avant l'immortelle journée de Denain, écrivait à Villars : « Si vous êtes battu, je traverserai » Paris avec les infâmes propositions de nos ennemis à la » main, et la nation française me suivra ; nous irons nous » ensevelir ensemble sous les débris de la monarchie. » Louis XIV connaissait le caractère français par un noble côté. Si, la lettre de l'autocrate russe à la main, Louis-Philippe appelait aujourd'hui la France à soutenir l'honneur du trône élevé de ses mains, un million de soldats se lèveraient à sa voix ; chacun croirait avoir à venger un affront personnel.

Le silence gardé par le gouvernement sur les mouvements qui ont lieu par toute l'Europe, et à deux pas de

nos frontières, semble indiquer ou qu'il est livré à des négociations dont il attend l'issue pour s'adresser aux sentiments de la France, ou bien qu'il a jugé inutile d'entrer dans les explications sur des démarches et un langage dont tout le monde comprend si bien l'intention et la portée.

Dans les deux cas, nous aimons à croire qu'on ne s'endort plus au ministère de la guerre, qu'on se prépare à être fort partout. Nous avons trois frontières qui ne peuvent se passer d'une armée d'observation. Il y a des Prussiens de l'autre côté du Rhin, des Autrichiens de l'autre côté des Alpes, l'Espagne se remplit déjà d'officiers anglais et allemands qui vont intriguer contre la France. Il serait indispensable que la loi sur les gardes nationales mobile et sédentaire fût discutée au plus tôt. Les éléments existent ; la loi seule peut leur donner une vie. On croit que la chambre ne s'occupera pourtant du projet sur les gardes nationales que dans une quinzaine. C'est trop de retard.

Nous ne prendrons aucune précaution oratoire pour dire qu'il serait bien aussi de se souvenir des travaux qui furent préparés en 1815 par le général Haxo pour la défense de Paris. Tant pis s'il y a des gens assez faibles d'esprit pour s'alarmer de voir fortifier la capitale ! Il serait trop tard d'y penser quand l'ennemi aurait passé la frontière ; et, aux égards avec lesquels nous traitent les hautes puissances, nous pourrions bien voir commencer la guerre contre nous sans qu'on se donnât la peine de nous prévenir. D'ailleurs, ce n'est pas un projet nouveau ni une inspiration de la détresse que cette idée de fortifier Paris. Bonaparte y a pensé après

Austerlitz et après Wagram, à l'apogée de sa puissance, et il s'est repenti amèrement en 1814 et en 1815 de s'être laissé distraire de son projet. En 1792, Paris ne fut sauvé que par miracle. Il ne fallut pas seulement la fermeté de Dumouriez ; il fallut toute la mollesse, toute la stupidité des généraux prussiens, pour que la campagne de l'Argonne eût un résultat si inespéré.

Des évaluations dans lesquelles nous avons confiance portent à 40 millions la dépense des travaux que nous conseillons. Le ministre des finances dispose encore de 80 millions, reste du fameux milliard de l'émigration. On demande si la moitié de cet argent ne serait pas mieux employée à rendre Paris inexpugnable qu'à fomenter des troubles dans les départements de l'Ouest et du Midi. Cela ne fait pas question pour nous, mais cela fait question ailleurs. Toujours le régime de *quasi-légitimité*, en opérations financières comme en administration, en lois, etc. (*National.*)

[On ne savait pas alors quelles étaient les intentions du gouvernement à l'égard de la Belgique, dans le cas où elle serait attaquée, et l'on aurait regardé comme une trahison s'il n'avait pas protégé l'indépendance belge.]

30 novembre 1830.

Le ministère avait une communication à faire aujourd'hui à la chambre. Est-ce le long discours de M. Férussac sur les canaux qui l'en a empêché, ou bien a-t-il, suivant son ordinaire, manqué de résolution au moment de s'expliquer ? Toujours est-il que la séance ne nous a rien appris, et qu'il n'y a point de séance indiquée pour demain. La chambre ne se réunira, dit-on.

que si le ministère est enfin décidé à présenter les explications qu'on attend de lui.

Il y a deux questions :

D'abord, croit-on à une guerre entre la France et l'Europe?

Secondement, en supposant que la guerre commence entre la Prusse, comme alliée de la Hollande, et la Belgique, notre gouvernement est-il disposé à intervenir?

Sur la première de ces deux questions, on n'a pas besoin de l'opinion des ministres; on ne la demande pas. Il n'y a pas de doute qu'ils croient plutôt à la paix qu'à la guerre, parce qu'ils ont beaucoup plus de goût pour la paix que pour la guerre. Ils voudraient la paix parce qu'ils sentent que la guerre leur causerait de furieux embarras; que peut-être même la plupart d'entre eux perdraient de nécessité le pouvoir par une guerre; et, encore bien qu'on vienne dire à un pays qu'on le gouverne malgré soi, qu'on eût mieux aimé mille fois l'obscurité, on tient au poste quand on l'occupe.

On ne demande donc point aux ministres s'il y aura ou s'il n'y aura pas de guerre avec l'Europe, parce qu'à cet égard on en sait plus qu'eux. On n'en voit pas tant peut-être, mais on en devine davantage. On ne sait pas ce qui se négocie avec les puissances; mais par là même on n'est pas exposé à être leurré par leurs belles assurances. Le même instinct public qui prononça nettement, et sans hésiter, le lendemain du 8 août, que la charte serait violée, et que les Bourbons seraient renversés, le même instinct dit à tout le monde que les vieux amis des Bourbons, incorrigibles comme eux, n'ont pas perdu l'espoir de rétablir en France la légiti-

mité ; que la politique étouffante de la sainte-alliance sera toujours inconciliable avec la politique généreuse d'une nation qui veut la liberté des autres nations. comme la garantie de la sienne ; que l'Europe avait placé sa sécurité dans l'abaissement et la servitude de la France ; qu'elle ne consentira point sans combat à nous voir reprendre la place qui nous appartient dans le monde. Ainsi l'on croit à la guerre ; on la juge inévitable : aujourd'hui ou dans six mois, c'est une nécessité de situation, et chacun pour son compte s'y prépare. Les ministres viendraient, pièces en main, nous démontrer que les hautes puissances étrangères admirent, bénissent, respectent notre révolution, on ne les croirait pas. La conviction contraire est invincible, bien que de pur instinct.

Ce que l'on demande aux ministres, c'est tout bonnement la conduite qu'ils entendent tenir à l'égard des alliés de la Hollande, si le territoire belge est envahi par ces derniers. C'est là ce qu'ils devaient déclarer aujourd'hui. Si nous en devons croire des bruits fort répandus, et que le caractère connu des hommes qui composent la majorité du ministère rend fort probables, on voulait aujourd'hui annoncer une levée de 80,000 hommes, et demander un crédit extraordinaire, mais en ajoutant que le crédit et cette levée nouvelle n'avaient pour objet que de mettre la France en état de faire respecter sa neutralité ; que la France, à moins d'être insultée sur son propre territoire, ne se mêlerait nullement aux affaires de la Belgique. Si le ministère a pris vingt-quatre heures pour méditer sur les conséquences possibles d'une communication pareille, il a bien fait, et

puissent ses réflexions l'amener demain devant la chambre avec des résolutions différentes !

Nous ne ferons pas de politique sentimentale ; nous ne dirons pas que le gouvernement de Louis-Philippe doit être au moins aussi humain à l'égard des Belges que celui de Charles X s'efforça de l'être à l'égard des Hellènes. Les phrases, les jongleries philanthropiques, la diplomatie larmoyante, ne nous conviennent pas plus qu'aux hommes du cabinet actuel ; nous ferons, s'ils le veulent, de l'esprit avec eux, en disant que notre patriotisme aussi est égoïste ; mais il y a manière d'entendre cet égoïsme, et, s'il n'est pas démontré au gouvernement qu'en agissant pour les Belges, c'est pour lui, pour nous, pour les plus chers intérêts d'ordre, pour la stabilité entendue avec prévoyance, qu'il doit agir, ce gouvernement se perd ; il faut le lui déclarer ; il y aurait trahison à ne pas faire entendre des vérités que la presse a mission de dire, que la presse a l'espoir fondé de faire entendre, de faire arriver partout où naguère régnaient sans partage les avis de conseillers bons ou mauvais, trompés ou trompeurs, perfides ou dupes.

Ce n'est pas après trois mois de révolution, d'une révolution opérée d'entraînement, en trois jours, en moins de temps qu'il n'en eût fallu à une assemblée pour délibérer une protestation contre les ordonnances de juillet ; ce n'est pas quand il n'y a encore d'autre force publique, d'autre garantie d'ordre, d'autre gouvernement, disons-nous, que la présence en armes et l'attitude inébranlable de ce concours subit et immense de citoyens qui voulurent, au même jour et à la même heure par toute la France, la punition et l'expulsion de

la dynastie parjure; ce n'est pas encore aujourd'hui qu'un ministère, quel qu'il soit, peut se croire en état de décider seul de la guerre et de la paix. L'immense impulsion révolutionnaire qui précipita la race parjure, sans vouloir seulement entendre ses raisons, revit du moment que son œuvre est mise en péril. La France a raison de se croire menacée par la guerre faite à une nation qui usa du même droit et des mêmes moyens qu'elle pour se soustraire à un joug également odieux, également imposé par les cruelles combinaisons du congrès de Vienne. Nulle puissance ne saurait lui commander d'être impassible quand elle voit une révolution voisine combattue par les mêmes hommes qui osent traiter la sienne de déplorable en s'adressant au roi de son choix. Il faut encore ici la laisser faire comme dans la grande semaine, parce qu'elle obéit au plus sûr de tous les instincts, celui de la conservation. Il faut s'abandonner à son mouvement, pour avoir l'air de lui commander; ou bien il faut se préparer au plus grand de tous les malheurs pour un gouvernement, la honte d'essuyer une désobéissance universelle.

Ainsi il n'est pas dans les moyens du gouvernement de contraindre la France à rester neutre entre la Prusse et la Belgique. Quelle que soit la déclaration de demain. la France interviendra, et l'on ne demande plus qu'une chose au ministère, c'est, la guerre éclatant entre la Prusse et les Belges, s'il veut, à la tête de la nation. voler au secours des derniers. Il n'y a que honte et malheur à prétendre rester neutres.

Mais quoi, cette France qu'on trouve si peu diplomatique, si peu savante en dissimulation, cette France dont

les généreux instincts font hausser les épaules à de prétendus hommes d'État, sera-t-elle donc si folle, si malhabile, de mieux aimer faire la guerre un peu plus tôt sur le Rhin, qu'un peu plus tard aux portes de Paris? Pour avoir la preuve que le voisinage des Prussiens est mauvais, et qu'ils peuvent avec succès entreprendre sur elle, devra-t-elle attendre qu'ils soient maîtres de Mons, comme ils le sont de Luxembourg, et que leurs coureurs arrivent jusqu'aux portes de Laon? La révolution ne peut se défendre qu'en attaquant : ce fut le cri de l'instinct français en 1792, et il n'y a de salut encore pour nous cette fois qu'à porter les premiers coups. Vainement on nous menacerait de cette fameuse discipline prussienne qui, en 92, s'arrêta tout ébahie au cri de *Vive la liberté!* des volontaires de Valmy, et à la vue de leurs chapeaux agités au bout des baïonnettes. Ceux qui n'ont pas craint dans les rues de Paris l'élite des troupes royales, troupes aussi belles que braves, n'auront pas peur des régiments prussiens.

Que nous veuillons opposer partout la discipline à la discipline, ce n'est point notre pensée; mais nous dirons que c'est fait pour longtemps de l'ascendant qu'ont eu pendant quinze ans les soldats disciplinés sur les bourgeoisies désarmées et timides. Les combats de Paris, de Nantes, de Bruxelles, de Liége, d'Anvers, ont révélé au monde un fait qui fut longtemps à se préparer, mais qui désormais est incontestable, et qui ne fera que se prouver de plus en plus si la guerre s'engage, c'est qu'il n'y a plus de cœur sous l'habit de soldat pour les intérêts du despotisme; c'est que le prestige des bonnets à poil, des cuirasses, des casques, des grands sabres et

des menaçantes évolutions, est fini depuis qu'on a pu acquérir tant de gloire sous le chapeau rond, et faire respecter, un fusil à la main, les priviléges de l'habit bourgeois.

Vienne le moment où se rencontreront en champ clos une avant-garde prussienne et une poignée de volontaires français, le souvenir des glorieuses luttes de Bruxelles et de Paris sera là pour glacer l'automate dressé à la *schlague* et imprimer aux coups du soldat citoyen une puissance inconnue depuis nos beaux jours de l'armée d'Italie.

Oui, vienne cette lutte que nous appelons de tous nos vœux, parce que nous la croyons inévitable, parce qu'elle seule peut vider la querelle entre la vieille et la nouvelle Europe, parce qu'elle seule peut amener la paix, le désarmement et la prospérité générale ; et, à la rapidité de nos premiers succès, on rougira de ne s'être pas porté sur le Rhin du moment que l'intervention prussienne fut annoncée. (*National.*)

[Les traités de 1815 et les pertes qu'ils avaient infligées à la France avaient servi à alimenter la polémique contre la restauration, bien que, manifestement, ils fussent imputables non aux Bourbons mais à Napoléon ; ils servirent aussi plus d'une fois à la polémique contre Louis-Philippe.]

1er décembre 1830.

Rencontrez un homme officiel, il vous parlera du gouvernement, comme le docteur Pangloss de la Providence ; il vous dira que tout va pour le mieux sous le meilleur des ministères possibles ; que, si ce ministère

ne s'explique point à la France relativement aux affaires de Belgique et aux mouvements menaçants de l'Europe, ce n'est pas qu'il n'ait d'excellentes choses à dire ; que, s'il n'agit point en apparence, il n'en est pas moins très actif en secret ; qu'au jour du danger il sera pourvu à tout comme par enchantement ; que le parti prêtre et le parti carliste seront comprimés dans l'intérieur ; qu'on ne verra pas le moindre désordre, et que deux ou trois batailles rangées termineront en quelques semaines la lutte entre l'Europe et nous.

Mais demandez quels sont déjà les effets de cette activité et de cette prévoyance qui promettent de si grandes merveilles, demandez où l'on en était à l'arrivée du maréchal Soult, on vous dira que nos préparatifs ne peuvent se faire qu'à petit bruit ; que le gouvernement ne peut avouer ni les mêmes craintes ni la même ardeur patriotique qui agitent à la fois le pays ; que ce serait donner lieu à l'Europe de se plaindre ; qu'on veut que les premiers torts, les torts évidents, viennent d'elle seule ; qu'on respectera les traités, qu'on veut s'y tenir, et qu'il serait impolitique de se préparer trop ostensiblement à la guerre quand on négocie tous les jours pour le maintien de la paix.

Et nous, c'est précisément de cette impassibilité du gouvernement que nous nous plaignons. Fait-il cause commune avec nous. oui ou non ? Est-ce à nous ou au roi Louis-Philippe qu'a été adressée l'insolente épître du czar moscovite ? Est-ce à nous ou à ce même roi, l'élu des vainqueurs de juillet, qu'a été reproché audacieusement en pleine cour des pairs le vote de Philippe d'Orléans dans le procès de Louis XVI ? Est-ce contre le

gouvernement ou contre nous que la faction carliste conspire déjà sur tous les points de la France? Est-ce nous seulement qui sommes bravés, insultés chaque jour par ces mêmes feuilles qui conseillèrent les infâmes ordonnances de juillet, et qui réjouissent l'ennemi du dedans en lui grossissant les forces et les ressources de la future coalition? Est-ce contre la légitimité de notre révolution ou contre la légitimité de la nouvelle maison régnante, que vont se former, sous la protection de Ferdinand, les légions de l'enfant du miracle? Si vraiment c'est contre la couronne autant que contre nous que se dirigent les entreprises de l'Europe et les insultes journalières du parti carliste, comment les conseillers de la couronne ne sentent-ils pas ce que nous sentons? Comment leur fierté n'est-elle pas blessée, leur patience poussée à bout comme la nôtre? Mais tout cela tombe devant le grand mot : respecter les traités!

Non, ce ne furent pas des traités que ces sentences rendues contre nous, suivant la belle expression d'un député (1), par les diplomates du congrès de Vienne. Il fallut toute la lâcheté des derniers Bourbons pour vouloir de la France au prix de ces sacrifices de territoire qu'on appela le rétablissement de nos anciennes limites. La France n'a jamais été partie contractante dans les indignes transactions qui lui enlevèrent, nous ne disons pas la limite du Rhin et des Alpes, car ce serait rappeler de trop hautes prétentions, de trop beaux jours, mais qui de toutes parts firent brèche à ses anciennes frontières et livrèrent chez elle entrée permanente à chacun

(1) Le colonel Paixhans, *Force et faiblesse de la France.*

de ses agresseurs. Honorables arrangements, en effet, et dignes d'être scrupuleusement observés par la grande nation, que ceux qui, en nous ôtant Philippeville, Mariembourg, Chimai, livraient à l'Angleterre, alliée des Pays-Bas, une ouverture à sept marches de Paris; que ceux qui, en remettant Sarrelouis et Landau à la Prusse, l'introduisaient, à son bon plaisir, dans la Lorraine et la haute Alsace. Ce n'était pas assez que la neutralité suspecte de la Suisse laissât, comme de tout temps, accessible à l'Autriche notre frontière de l'est, il a fallu que nous démolissions nous-mêmes Huningue, la clef de la basse Alsace; on a voulu avoir au pied du Jura un territoire qui prît de revers au besoin cette défense naturelle, et le pays de Porentruy, se trouvant à la discrétion des alliés, a cessé de nous appartenir. Ces merveilles de l'art, ces belles routes construites par nous dans les Alpes, on a trouvé qu'elles deviendraient d'excellents acheminements contre nous. Qui les possède aujourd'hui? A qui ont été données les vallées militaires qui des Alpes descendent vers la France? à des roitelets vassaux de l'Autriche et de la sainte-alliance. Il n'y a que l'Espagne qui se soit crue trop faible pour pouvoir rien garder de ce qu'elle nous eût enlevé dans cette curée des rois d'Europe; mais les autres ont bâti, ont élevé des forteresses, tracé de profondes lignes militaires autour de nous. Jamais habileté plus inhumaine ne calcula mieux toutes les conditions de l'abaissement éternel d'une nation sans alliés, quand elle avait le monde entier contre elle; et voilà ce qu'on nous oppose comme la loi des traités, comme la foi jurée, comme la respectable garantie de la paix en Europe!

Non, non, si nous payons le milliard annuel, si nous accordons des crédits extraordinaires, si nous quadruplons notre armée, non, ce ne sera pas pour venir signer librement cette fois notre déshonneur. Les traités de 1814 ont été déchirés, mis en pièces par l'héroïque population de Paris, en même temps que la charte octroyée. Il n'y avait que les anciens conjurés de Pilnitz qui pussent régner sans honte sur la France, ouverte de toutes parts. Ils avaient fait fusiller nos héros, ils pouvaient bien se passer de nos places fortes; ils ne s'étaient imposés à nous que par les baïonnettes étrangères, et ils avaient besoin que l'étranger eût toujours un pied en France pour venir à temps à leur secours; ce qui était pour eux bonnes conditions, traités avantageux, ne saurait être pour la dynastie actuelle qu'une sujétion honteuse à l'égard de l'Europe. Cela ne peut pas plus convenir à la dynastie actuelle qu'à la France; nous ne craignons pas d'avancer que cette dynastie, qui tient de nous sa légitimité, se sent fière comme la France; qu'elle se sent forte de toutes les forces de la France; et, s'il y avait entre elle et nous de prétendus hommes d'État qui lui conseillassent la religieuse observation des traités de 1814, la soumission aveugle aux sentences rendues par le congrès de Vienne, ces hommes n'en viendraient pas à leurs fins, l'entraînement national serait plus fort qu'eux.

Ici nous éprouvons le besoin de déclarer combien nous nous confions, malgré les dispositions de la majorité du conseil, à l'énergie, à l'activité, aux talents du maréchal Soult. Nous savons que, pour préparer la France à soutenir heureusement une guerre inévitable,

il lui faut vaincre des obstacles de toute nature. C'est avec indignation que nous voyons les journaux carlistes essayer de jeter le ridicule sur ses audiences données à quatre heures du matin. Qu'il continue à travailler jour et nuit pour réparer trois mois déplorablement perdus, à la grande joie des fidèles sujets de Dieudonné. Nous ne savons pas quelle carrière le ministère actuel est destiné à parcourir ; mais le maréchal Soult peut compter qu'il travaille, lui, bien réellement pour l'avenir, et que rien de ce qu'il fera ne sera perdu pour la France.

(*National.*)

[Les gouvernements étrangers laisseront-ils la Belgique devenir indépendante, ce qui est une infraction aux traités de 1815? Le gouvernement français laissera-t-il les Prussiens intervenir pour rendre la Belgique à la Hollande? Ceci ne se pouvait et chacun le voyait ; mais ce qu'on ne voyait pas si clairement c'était si les cabinets étrangers interviendraient. Le fait est qu'ils n'intervinrent pas et que la paix fut conservée. Il faut ajouter que survinrent l'insurrection de la Pologne, des troubles en Italie, de l'agitation en Allemagne ; événements qui occupèrent les gouvernements étrangers, et qui les empêchèrent peut-être de songer à des entreprises plus dangereuses et à une guerre contre la France.]

2 décembre 1830.

Ne disputons pas sur les mots ; et, puisque l'honorable président du conseil déclare aujourd'hui que le gouvernement reçoit de l'Europe les assurances les plus pacifiques, croyons que ces protestations sont en effet adressées au gouvernement ; croyons que la lettre de

l'empereur Nicolas au roi des Français est une rare marque de la considération de l'autocrate russe pour la France régénérée et pour le monarque de son choix; croyons plutôt encore que cette lettre a été postérieurement sinon désavouée, au moins expliquée; croyons enfin que tous les cabinets parlent de leur sincère désir de maintenir la paix, et qu'en précipitant leurs armements ils croient à peine à la possibilité de la guerre.

Mais qui est-ce qui, voulant la guerre dans le fond de son cœur, a jamais manqué à parler de son désir de conserver la paix? Quel gouvernement par exemple reçut plus d'assurances pacifiques que celui des cortès? On se souvient du fameux discours de la couronne qui précéda notre invasion d'Espagne; les cortès s'y fièrent, et l'on sait ce qui en arriva. En général, on ne dit point en diplomatie : « Il y a entre vous et nous un principe éternel d'inimitié, il faut que votre intérêt tue le nôtre ou soit tué par lui, et nous nous préparons à vous faire une guerre vigoureuse » ; mais on dit : « Nous voulons la paix; nous la voulons à telles conditions; justes ou non, peu importe, ce sont nos conditions. »

A ce compte, il y a toujours une manière de vouloir la paix qui équivaut absolument à un parti bien pris de faire la guerre. Bonaparte a voulu six ans la paix continentale, à la condition qu'il n'entrât pas un ballot de marchandise anglaise depuis Cadix jusqu'à Archangel. C'était décréter la double invasion de l'Espagne et de la Russie. Les rois affranchis de Bonaparte ont, à leur tour, voulu la paix universelle depuis 1814, à la condition qu'il ne fût plus question de Bonaparte, et que tous les peuples attendissent, avec une respectueuse

patience, qu'il plût à leurs légitimes souverains de leur proposer l'échange de quelques libertés contre un budget mieux fourni. C'est pour maintenir ces conditions de paix que l'Europe entière est venue, pour la seconde fois, nous visiter en 1815, que l'Autriche a fait une campagne à Naples, et que nous en avons fait une autre dans la péninsule.

Les cabinets peuvent donc fort bien aujourd'hui nous assurer qu'ils veulent la paix ; mais, si c'est à la condition de notre éternelle soumission aux sentences rendues contre nous par le congrès de Vienne, on peut dire qu'ils veulent la guerre, parce que très certainement leurs conditions ne soint pas les nôtres. S'ils arment, c'est qu'ils prévoient bien que nous ne pouvons pas nous accommoder longtemps du rang de puissance du second ordre ; s'ils se préparent à nous trouver récalcitrants, c'est qu'ils savent qu'ils nous ont demandé l'impossible.

Nous ne prétendons pas qu'à des assurances de paix, langage de pure convention, notre diplomatie doive répondre par la déclaration toute nette des dispositions réelles de la France ; il y a des formes reçues, des détours habiles en diplomatie, qui permettent toujours de sous-entendre le contraire de ce que l'on dit. Nous ne trouvons donc pas mauvais qu'on réponde aux cabinets : « Nous voulons comme vous la paix ; vous la voulez à la condition du maintien des traités ; nous la voulons, nous, à la condition que vous observiez le principe de la non-intervention. » A bon entendeur, cela suffit. Du moment, en effet, que la séparation violente de la Belgique et de la Hollande a détruit l'une des bases des traités de

1814, l'Europe est obligée de faire la guerre aux Belges pour le maintien des traités, et la France d'attaquer l'Europe pour faire respecter le principe de la non-intervention. Sur un terrain ou sur l'autre, on est sûr de se retrouver en présence; seulement, en prenant la révolution belge comme l'occasion, au lieu de notre propre révolution, qui est la cause réelle, on a l'avantage, de part et d'autre, de gagner du temps, et avec du temps chacun rassemble ses chances; armer, dans ce cas, ce n'est pas simple prévoyance, mais connaissance positive de ce qui arrivera.

Il faut donc regarder les discours lus à la tribune aujourd'hui par M. le président du conseil et par M. le maréchal Soult comme annonçant la guerre et non autre chose. Quelles que soient les dispositions ordinaires de la chambre, les deux ministres ont pu voir qu'il y avait pour l'opinion de la guerre un sentiment beaucoup plus déterminé que pour les espérances de paix. M. le président du conseil a excité un véritable enthousiasme en promettant que, si la guerre éclatait, le roi et les princes de sa famille combattraient au premier rang. Les tribunes se sont laissées aller au mouvement de la gauche; on a battu des mains, et crié à plusieurs reprises : *Vive la liberté ! vive le roi !* La portion de la chambre qu'on a vue si animée naguère contre la presse et contre l'esprit révolutionnaire, était immobile et muette. Il y a bien des dévouements au nouvel ordre de choses qui ont besoin d'être confirmés par le canon des victoires nationales. Cette garantie ne leur manquera pas.

Félicitons le ministère d'avoir parlé aujourd'hui de

ses espérances de paix de manière à prouver qu'il croit à la guerre ; la France ne s'y trompera point ; et, si un peu de franchise et de fierté eût mieux été à ses sentiments et à la confiance qu'elle a dans son courage et dans ses forces, du moins il ne restera plus de doutes sur le fond des choses ; il sera bien entendu pour tout le monde que c'est à la guerre qu'on doit se préparer, ou, si l'on veut, aux conséquences de l'intervention des Prussiens dans les affaires de la Belgique. C'est la même chose.

Le ministère a résisté bien longtemps à la nécessité de s'expliquer comme il l'a fait aujourd'hui, et il en a moins encore appris au pays par ses déclarations que par ses réticences. L'invincible force des choses le conduira bientôt à tenir sur les circonstances de l'Europe et la situation particulière de la Belgique le langage que nous n'avons cessé de tenir nous-mêmes. On eût voulu qu'il définît clairement le principe de la non-intervention, qu'il déclarât s'il se croirait autorisé à entrer sur le territoire belge dans le cas où les Prussiens seraient attirés sur le territoire hollandais. Au premier jour il faudra bien là-dessus une explication catégorique, ou bien l'on se verrait encore précédé par les explications de la France. Mais, nous le répétons, la force des choses pousse le gouvernement à nos opinions, quelque défiance qu'on se soit efforcé de lui inspirer pour les hommes qui veulent mieux que la *quasi-légitimité* de M. Guizot. Nous avons de ce progrès inévitable une preuve de plus dans le parti qui vient d'être pris enfin à l'égard des 100 millions débris du splendide festin de l'indemnité, suivant la belle expression du général Foy.

Lorsque nous conseillâmes cette mesure, nous parûmes étonner beaucoup le journal qui passait pour recevoir les confidences de la portion soi-disant modérée du cabinet. Ce n'était pas moins qu'une spoliation, la violation manifeste d'un droit acquis et sacré. Aujourd'hui la spoliation est renvoyée par le ministère lui-même à la coupable chambre qui vota la loi de l'indemnité. La France, a dit aujourd'hui M. le ministre des finances, a été spoliée par la loi de l'indemnité. Un pas de plus, et la même voix proclamera comme nous que la France fut spoliée par les traités de 1814, et qu'elle en est déliée. (*National.*)

[On sait que l'alliance anglaise fut un des pivots de la politique de Louis-Philippe et un des plus heureux résultats de son règne. Dès le début une tendance se manifeste entre les deux gouvernements. Mais, au début aussi, l'opinion était, et sans doute elle avait raison, que l'Angleterre pencherait de notre côté tant qu'il s'agirait seulement d'une révolution intérieure, mais qu'il ne fallait pas compter sur elle s'il s'agissait de conquête, d'agrandissements territoriaux.]

4 décembre 1830.

On a parlé beaucoup aujourd'hui d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre. Nous sommes très disposés à croire à la sympathie de la nation anglaise pour la cause de la France et de la Belgique ; nous croyons aussi à la ferme pensée du nouveau ministère de ne pas se mettre en opposition sur ce point avec le vœu du peuple anglais ; mais il y a

loin de cette disposition à celles qui pourraient amener les deux gouvernements à une alliance offensive et défensive contre le continent.

Avec un peu de rectitude et de courage d'esprit, chacun, dès les premiers jours de notre révolution, put se dire quelle serait à notre égard l'attitude des cabinets étrangers. La conduite des grandes puissances du continent était dictée d'avance par la communauté d'intérêts qui unissait toutes ces royautés absolues aux Bourbons de la branche aînée. Le gouvernement anglais, constitué sur le principe même que nous venions de proclamer, ne pouvait hésiter à nous reconnaître ; mais son rôle, bien entendu, s'arrêtait à la neutralité provisoire entre nous et les autres gouvernements d'Europe. Bien qu'un changement de ministère ait eu lieu depuis lors en Angleterre, et que lord Grey soit incontestablement plus ami du principe de notre révolution que lord Wellington, nous pensons que la politique de l'Angleterre est restée et restera la même, une neutralité provisoire.

Il y a aujourd'hui deux sortes de guerre : les guerres de principe et les guerres d'établissement. Depuis les guerres de religion jusqu'à celle de la révolution française, à l'exception des entreprises de Louis XIV pour rétablir Jacques II, il n'y a eu que des guerres d'établissement; on s'est battu pour posséder une ville, un fleuve, une province, un privilége commercial. Tout le XVIIIe siècle est rempli de ces guerres qui ont fait couler des flots de sang pour changer des circonscriptions géographiques. Notre révolution de 1830, suivie presque forcément d'une révolution en Belgique, amenait inévitablement avec elle une guerre de principe ou une

guerre d'établissement, peut-être toutes deux à la fois.

Si les Belges ne se fussent pas sentis poussés à nous imiter, et que le seul résultat de notre révolution eût été le renversement d'une famille et la condamnation du principe en vertu duquel la charte nous fut octroyée, peut-être l'Europe n'eût pas armé contre nous ; elle eût provisoirement reconnu le nouveau gouvernement, et se fût bornée à lui susciter des embarras au dedans et des tracasseries au dehors, de manière à favoriser lentement chez nous la recomposition d'un parti en faveur de la famille détrônée et du principe vaincu. L'Angleterre, même avec le duc de Wellington à sa tête, eût probablement tenu à notre égard une conduite plus libérale. L'Angleterre voyait les Bourbons échapper à l'alliance anglaise pour se rapprocher de l'alliance russe ; elle se regardait comme ayant été jouée par eux dans l'affaire d'Alger; elle n'avait plus d'intérêt à les soutenir.

Mais la révolution belge a singulièrement compliqué la question. La sainte-alliance avait bien mêlé quelques intérêts temporels aux fanatiques exigences de sa royauté de droit divin. Le royaume des Pays-Bas, à moitié né des découpures de la France impériale, n'avait pas été imaginé seulement pour créer une légitimité de plus, mais pour affaiblir la France comme France, que ce fût la république, Bonaparte ou les Bourbons qui y régnassent. On s'était armé pour nous punir de ce que l'on appelait nos injustices, nos violences, nos usurpations, nos principes ennemis de toutes les monarchies existantes ; on nous avait vaincus, et, par une contradiction dont on ne s'embarrasse guère

quand on a la force, on avait exigé que nous seuls redevinssions justes, modérés, exempts d'ambition, tandis que chacun autour de nous s'arrondissait, s'enrichissait, s'adjugeait ce qui était à sa convenance.

Ainsi, à un principe succédait en France un autre principe, la royauté de droit divin à la royauté par la volonté nationale; et, dans la distribution des territoires, l'abus de la force succédait à un autre abus de la force. Dans ces deux ordres de changements, la France recevait la loi comme vaincue, et ceux qui oubliaient vis-à-vis d'elle toute retenue, toute pudeur, lui accordaient bien sans doute que, si jamais elle redevenait forte, elle aurait le droit de se soustraire à des conditions humiliantes et ruineuses; qu'un jour, enfin, elle pourrait, les armes à la main, chasser les Bourbons, dont elle ne voulait plus, et demander une plus égale répartition de la puissance territoriale. Ce moment est venu bien plus tôt qu'on ne l'aurait cru. La légitimité a été chassée, et voilà le gant jeté pour une guerre de principes; la révolution belge a remis en question tous les arrangements de 1814, et voilà la France, sous peine de déshonneur, obligée de faire entendre ses réclamations; de là, probabilité d'une guerre d'établissement.

S'il ne s'agissait entre l'Europe et nous que de savoir qui régnera en France, du duc de Bordeaux ou de Louis-Philippe, assurément l'alliance de l'Angleterre et de la France ne serait pas une chose impossible, et le *Courrier* anglais aurait raison de dire : « Si nous permettons qu'on intervienne dans les affaires de la France, on se mêlera bientôt des nôtres. » Mais il s'agit de

savoir à qui appartiendra la rive gauche du Rhin ; qui possédera Maëstricht, Luxembourg, Mons, Namur ; qui naviguera sur l'Escaut et disposera de l'incomparable position d'Anvers. Et, si l'Angleterre est tout à fait de notre avis sur le principe de la non-intervention et de la royauté consentie, peut-être sur toutes les autres questions pencherait-elle à donner raison aux chancelleries de Vienne et de Berlin contre nous, surtout si l'entraînement de la victoire menaçait de nous autoriser à trancher les difficultés en notre faveur, comme nous l'avons fait quelquefois, et comme l'Europe l'a fait de son côté en 1814 et 1815.

Si donc l'Angleterre est moralement notre alliée tant qu'il n'est question que du principe de la souveraineté nationale, elle ne peut s'engager à nous soutenir, à vouloir pour nous tout ce que nous pourrons vouloir dans le cas d'une nouvelle distribution du territoire désormais perdu pour le royaume des Pays-Bas ; et, comme les prétentions de notre part ne pourraient être réglées que par la guerre, et croîtraient certainement avec le succès, il est fort difficile que notre gouvernement et le sien s'entendent à l'avance sur ce qui pourrait devenir l'objet de nos réclamations.

L'alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre est tout bonnement une de ces mille absurdités qui ne sauraient réussir ailleurs qu'à la Bourse.

Ce qu'il y a de réel au fond de tout cela, c'est que l'Angleterre, au moment de tenter par les voies législatives une réforme éludée depuis cinquante ans, et qui peut devenir une révolution, a besoin de la tranquillité de l'Europe. Il lui faut le *statu quo* au dehors, pour

qu'elle puisse se livrer sans distraction, chez elle, à une révision de sa constitution, qui peut en être la ruine; car, dans un pays où il n'y a pas de constitution écrite, mais seulement un immense faisceau de précédents consacrés, un seul précédent effacé peut faire crouler tout le système. Ayant ce grand intérêt à la paix, il est probable que l'Angleterre emploiera, pour prévenir la guerre, tous les moyens en son pouvoir. Nous nous attendons à la voir prendre un langage énergique; mais, si elle allait jusqu'à menacer d'une alliance avec la France, on ne la croirait pas; les puissances se moqueraient d'elle. On a longtemps fait en Europe ce que voulait l'Angleterre; mais alors elle parlait l'argent à la main. Depuis qu'on sait qu'elle n'a plus d'argent, on lui permet encore des notes menaçantes, mais on va toujours; on franchit les Pyrénées; on occupe l'Espagne; on passe les Balkans; on menace Constantinople; on va chasser le dey d'Alger et l'on s'établit sur la côte d'Afrique. La chose faite, on est toujours sûr que l'Angleterre approuvera. Il en était ainsi sous Canning et sous Wellington, et lord Grey n'obtiendra pas plus que ses deux illustres prédécesseurs, l'un probablement plus habile, l'autre certainement plus ferme que lui. (*National.*)

[Critique du projet de loi sur la garde nationale.]

6 décembre 1830.

Nous sommes loin de trouver, dans le rapport de M. Dupin sur les trois lois relatives à la garde

nationale, l'énergique sentiment qui parut, il y a quelques jours, animer la chambre après les déclarations de M. le président du conseil et du ministre de la guerre. D'un bout à l'autre de ce rapport, la pensée dominante, ce n'est pas de rendre nos gardes nationales plus redoutables à l'ennemi du dehors, c'est de faire en sorte que dans l'intérieur elles ne soient pas trop puissantes vis-à-vis du gouvernement. C'est là l'esprit de la majorité de la chambre actuelle, esprit qu'elle montre en tout, qui se retrouve en tout ce qu'elle fait, et qui n'est pas nouveau chez nous, car c'était celui de la restauration, et c'est par lui que la restauration s'est perdue. Avoir un gouvernement fort au dedans, faible au dehors, une nation peu susceptible vis-à-vis des étrangers, et conséquemment assez souple chez elle, voilà le rêve de ceux qui nous sauvent depuis trois mois et qui prétendent nous sauver jusqu'à ce que déshonneur s'ensuive pour nous. Heureusement on n'avilit que les nations qui le veulent bien.

Nous avons déjà fait connaître l'opinion de M. Charles Dupin et de la commission sur les corps d'artillerie qui se sont formés spontanément dans un grand nombre de villes de l'intérieur, et notamment à Paris. Ces corps peuvent jouer un très grand rôle dans une guerre défensive contre de nouvelles coalitions continentales; n'importe, on suppose qu'elles se sont formées de citoyens plus jeunes, plus zélés, plus actifs, plus jaloux de la conservation de leurs droits; on forme cette supposition très gratuitement, sans doute, parce que la garde nationale est une dans son esprit, comme dans ses intérêts d'ordre public; on s'effraie à l'idée de voir des

canons entre les mains de gens qui ne sont pas tous en place et dont le dévouement n'est pas partie prenante au budget ; cela suffit pour qu'on mette en question l'existence de ces corps, et il y a une armée prussienne à huit marches de Paris !

On n'a pas peur des corps d'infanterie et de cavalerie, mais c'est à condition qu'ils ne deviendront pas trop habiles dans le maniement des armes et dans les manœuvres. Un article spécial du projet de la commission attribue au ministre de l'intérieur la faculté de suspendre les exercices et même de les interdire pour un temps limité. Conçoit-on une précaution pareille ? En effet, le zèle des gardes nationaux à s'instruire n'est pas de commande ; il ne peut être inspiré que par le sentiment général de dangers extérieurs plus ou moins prochains, et que personne ne se plairait à imaginer au milieu des circonstances qui seraient faites pour inspirer la sécurité. Quel besoin sera-t-il jamais d'un frein imposé par le gouvernement à la passion qui pourrait en pleine paix s'emparer tout à coup de la nation pour la charge en douze temps et les manœuvres d'escadron ? En vérité cela nous passe.

On avait écrit dans la charte provisoire, le 7 août : les gardes nationaux interviendront dans le choix de leurs officiers. Les gardes nationaux n'ont pas vu là d'équivoque ; ils ont été au plus simple, comme les circonstances le voulaient, et ils ont tout bonnement nommé leurs chefs eux-mêmes, depuis le caporal jusqu'au colonel. On assure qu'ils s'en sont généralement fort bien acquittés, et qu'il y a, entre leurs choix et ceux que faisaient dans le même temps les ministres de la

quasi-légitimité, une différence tout à fait en faveur du principe d'élection dans sa plus grande extension possible. Mais voilà qu'aujourd'hui on subtilise sur le mot *intervenir*, comme le dernier gouvernement sur l'article de la charte qui concernait les électeurs à cent écus. On nous dit qu'intervenir dans le choix n'est pas choisir, et que la couronne doit être pourvue d'une influence raisonnable dans les nominations. Cette influence consisterait par exemple à pouvoir donner aux bataillons et aux légions des commandants pris en dehors de la garde nationale. Elle est en effet raisonnable, la restauration n'en voulait guère davantage.

La commission voudrait aussi, pour la couronne, le pouvoir de suspendre pour une année la garde nationale d'une commune. Elle dit que c'est faute de cette attribution que le trône de Louis XVI est tombé sous le coup des factions. Paris est une commune, et, conséquemment, on voudrait pour la nouvelle dynastie le pouvoir exorbitant dont usa Charles X, en commandant la dissolution de la garde nationale parisienne. Nous nous souvenons fort bien de ce qui fut dit alors, et par la plupart des hommes mêmes qui siégent et votent aujourd'hui avec M. Charles Dupin. On représenta qu'un corps de citoyens aussi considérable, aussi imposant par sa composition, aussi éminemment ami de l'ordre, ne pouvait jamais encourir une punition en masse; que, si des individus de ce corps faisaient entendre des cris factieux, ou provoquaient un désordre, il y aurait des tribunaux pour les juger comme [illegible] et des règlements de discipline pour les [illegible] rangs. Ce qui était vrai sous Charles [illegible]

sous Louis-Philippe, parce qu'il n'en va pas des principes comme des hommes et des dynasties, qui passent et disparaissent. Nous dirons donc qu'un corps tel que la garde nationale de Paris ne peut jamais mal faire, ne peut faillir en masse; et, s'il arrivait jamais qu'un cri général, un sentiment unanime, parti de la garde nationale, accusât, dans un temps ou dans l'autre, les conseillers de la couronne, qu'une lutte, en un mot, s'engageât entre une administration quelconque et la totalité de la garde nationale, ce serait le ministère qui aurait tort, et non pas la garde nationale, parce que sept hommes peuvent toujours se tromper sur des intérêts qu'ils ne connaissent pas, et que soixante mille hommes réunis ne se trompent jamais sur ces mêmes intérêts, qui sont les leurs. Si donc un ministère était jamais accueilli au Champ de Mars par des murmures, comme le fut celui dont un des membres est jugé en ce moment par la cour des pairs, et que, rentrant au château, il contre-signât une ordonnance de dissolution de la garde nationale, ce ministère serait coupable du crime de haute trahison; il aurait tôt ou tard le sort du ministère Polignac; il entraînerait avec lui la royauté nouvelle, parce qu'il aurait méconnu l'opinion d'un nombre de citoyens faits pour représenter l'opinion même de la France. Le cas n'est plus possible, nous le croyons. Alors, pourquoi le supposer dans la loi, et armer la royauté consentie pour une lutte qu'elle n'aura jamais à soutenir? C'est qu'on se croit toujours sous l'empire de la légitimité; c'est qu'on a proclamé un principe auquel on ne croit pas, et, bon gré, mal gré, il

faudra tôt ou tard, dans un sens ou dans l'autre, être conséquents. (*National.*)

[A chacun sa propagande.]

7 décembre 1830.

Nous ne trouvons pas mauvais que les rois d'Europe calculent à l'avance la portée de notre révolution ; qu'ils considèrent comme menacé, si ce n'est détruit, leur prétendu équilibre européen de 1814 ; qu'ils mettent sur pied d'immenses forces ; qu'ils adressent à notre gouvernement des notes hautaines ; qu'ils se rallient les uns aux autres, s'excitent, s'encouragent, se promettent mutuellement secours ; qu'ils cherchent à s'assurer de l'appui qu'ils rencontreraient au besoin chez nous ; que nos vaincus de juillet aient asile chez eux et s'y forment en légions menaçantes ; tout cela est de leur rôle. Il y va pour eux de leur sceptre despotique. Ils jugent du danger de notre révolution, non pas d'après le langage de notre gouvernement, mais d'après celui de la presse périodique, qui est beaucoup plus à l'image du pays ; ils se représentent plus fidèlement encore nos intentions en s'avouant les leurs ; ils voudraient pouvoir étouffer une révolution dont la nature est de s'étendre ; ils y travaillent par tous les moyens qui sont en eux ; ils jouent leur jeu, jouons le nôtre. Ils ont leur propagande ; il faut que chacun ait la sienne.

C'est là l'esprit du remarquable discours prononcé aujourd'hui à la chambre par M. le général Richemont.

L'honorable député est de ceux qui voudraient qu'on ne se gouvernât pas sur des illusions d'un jour, qu'on ne s'endormît pas sur la prétendue amitié des puissances. Il croit, avec tous les bons esprits, la guerre inévitable ; il la croit même de notre honneur ; il se transporte au moment où les faussetés qu'on appelle assurances de paix auront cessé, où la réalité sera sortie du mensonge, où notre frontière sera peut-être trouvée sans défense par un ennemi supérieur. Il croit qu'alors on pourra bien amèrement regretter de s'être laissé prévenir ; qu'on se reprochera de n'avoir point occupé la Belgique, qui nous tendait les bras, et dont personne encore ne pouvait nous disputer l'entrée, et il a le courage et la raison de dire : faisons maintenant ce que plus tard nous regretterons certainement de n'avoir pas fait.

Ce conseil est hardi, et, bien que le général Richemont l'ait appuyé de considérations qui seront jugées puissantes par tous ceux qui les méditeront, nous ne prétendons pas que le ministère doive y conformer sa conduite. Nous pensons même qu'en se tenant ferme au principe de non-intervention, sans restriction, sans jésuitisme ; en permettant aux puissances étrangères de rompre la paix les premières ; en donnant à notre bon droit une évidence de plus, on peut espérer de procurer gloire et honneur à la France ; mais jusque-là nous ne renoncerons pas à préparer la victoire par tous les moyens qui nous appartiennent. Si les gouvernements étrangers cherchent à intéresser à leurs efforts nos carlistes, nous chercherons, nous, à soulever les peuples contre les rois pour la liberté du monde ; nous le ferons au grand jour, par la presse, partout où pénètrent nos

feuilles; nous le ferons en secret, par nos intelligences, là où il n'est pas plus permis d'imprimer que de penser et d'écrire. C'est notre droit, c'est notre rôle ; nous rendons inimitié pour inimitié, attaque pour attaque; on mine notre terrain et nous contre-minons; on cherche à nous replacer sous le joug qui nous accabla quinze ans, nous tâcherons, nous, de réaliser, pour qui voudra nous écouter, nous croire, nous servir, les espérances de liberté européenne que nous avons nourries dans un temps où l'on eût rougi de se vanter d'un patriotisme égoïste. Nous aurons notre propagande comme les trônes ont la leur.

N'en déplaise à M. le ministre des affaires étrangères, c'est là une politique fort honorable, fort loyale et fort judicieuse. Régler sa conduite sur celle de ses adversaires est le moins qu'on puisse accorder à des hommes qui combattent. M. le ministre des affaires étrangères dit : « Nous ne voulons pas de propagande chez nous, parce que nous ne voulons pas inquiéter les cabinets étrangers; mais nous leur permettrons de se former en propagande contre nous, parce que déjà, sans doute, nous avons peur de notre propre révolution. » Permis au grand prince, dont parle M. le général Sébastiani, de se tromper sur ce qui se passe chez nous, de mettre en campagne deux cent mille cosaques, sur le bruit de quelques promenades nocturnes du peuple de Paris, et d'écrire au roi des Français une lettre insolente, véritable provocation à la révolte, adressée à nos carlistes de province. Les grands rois peuvent se tromper. Quelqu'un a dit que les sottises des grands étaient toujours de grandes sottises ; mais, pour M. le général Séba-

tiani, il n'y a rien que de naturel et d'excusable dans l'erreur du grand prince du Nord qui nous insulte par malentendu. On a expliqué au magnanime souverain ce qu'il ne concevait pas. Il a compris. Il a bien voulu s'apaiser; dès lors, nous devons nous trouver très heureux de n'être plus pour lui un sujet de colère. Nous verrons où nous mènera cette politique prétendue égoïste.

Voilà ce que c'est que ce patriotisme d'une espèce nouvelle, dont personne encore ne nous avait parlé avant la révolution de 1830. Le patriotisme égoïste, simplifié, réduit, comme on voudra. On craint d'en avoir pour les autres, et l'on finit par n'en avoir plus même pour soi. (*National.*)

[Répondant à l'appel de la révolution française, les Polonais, se soulevant, chassèrent les Russes et recouvrèrent leur nationalité pour un moment. Ce furent ces événements extérieurs, ces insurrections populaires, ces appels de peuples opprimés à la protection de la France, qui contribuèrent particulièrement à jeter dans une opposition violente contre le roi Louis-Philippe la portion ardente du parti libéral. Le gouvernement, sûr désormais de conserver la paix, refusa de s'immiscer dans ces querelles. Cependant quelques-uns prétendent qu'un moment le gouvernement français eut l'idée de porter secours à la Pologne, et qu'il l'aurait fait s'il avait pu compter sur le concours de l'Angleterre, mais que l'Angleterre refusa de s'associer à cette politique.]

11 décembre 1830.

Encore un démenti donné à la misérable politique contre laquelle nous n'avons cessé de nous élever depuis

deux mois, et qui s'en va de cabinet en cabinet rougir de notre révolution de juillet, demander grâce pour elle, protester en son nom contre toute idée de propagande, jurer que la France est égoïste dans son amour de la liberté, dans son ardeur de progrès et de civilisation ! Vite, changez les instructions de M. le duc de Trévise, s'il n'est pas parti ; et, si déjà le maréchal diplomate est en route, courez après lui, atteignez-le, dites-lui que vous vous êtes trompés en le chargeant d'aller demander à genoux, à l'empereur de Russie, la paix pour la France ; dites-lui que la force des choses a vaincu vos systèmes ; que le courant est plus fort que vous et vous emporte ; que, malgré vous, vous renoncerez à faire oublier à la France une révolution destinée à devenir européenne ; que les actions de cette révolution montent avec une rapidité inouïe, merveilleuse, effrayante, si vous voulez ; qu'il faut tout à fait changer d'attitude et de langage vis-à-vis du magnanime souverain de toutes les Russies, et peut-être encore un peu de la Pologne. Hâtez-vous, ou bien vous courez le risque d'apprendre que votre ambassadeur est venu apporter à Saint-Pétersbourg les supplications de la France au milieu d'une cour éperdue, impuissante, réduite à vous implorer vous-mêmes, à vous demander la continuation de la paix jusqu'à ce qu'elle ait fait rentrer dans le devoir ses sujets des bords de la Vistule.

Honte ! mille fois honte à l'impertinent et lâche [illegible]stème qui veut proclamer l'égoïsme politique de la [illegible]arrachée au joug des Bourbons, qui dit aux [illegible]es avec nous par le parjure des rois en [illegible]t plutôt un mouvement d'énergie

nationale, que nous nous efforçons de comprimer, a renversé chez nous le pouvoir absolu : c'est bien pour nous ; quant à vous, prenez votre mal en patience ; ne bougez, car nous ne vous aiderions pas ; n'essayez pas de nous imiter, car nos rentes en souffriraient, et, avant tout, nous voulons relever notre 3 pour 100, et faciliter la rentrée de notre milliard annuel ! Mais quelque soin que les gouvernements étrangers aient pris de répandre par leurs journaux officiels ce déshonorant langage du cabinet français, les nations ne nous en ont pas cru ; elles ont dit : ce n'est pas la pensée du peuple dont les protestations parlementaires ont soutenu quinze ans nos espérances, et qui s'est levé comme un seul homme le jour où lui fut ravie la liberté de la presse et de la tribune ; non, ce n'est pas la France des journées de juillet qui parle de patriotisme égoïste, c'est quelque misérable souvenir des servitudes passées qui survit encore ; mais la France, mais ses deux millions de citoyens soldats sont pour la liberté du continent ; cette liberté sera leur ouvrage ; elle sera le fruit de l'exemple qu'ils ont donné ; elle est leur intérêt le mieux entendu.

Ainsi, nous avons vu, malgré les repoussantes déclarations du cabinet français, la Belgique nous avouer, en plein congrès, qu'elle comptait sur nous ; qu'elle se jetterait dans nos bras au premier péril ; qu'elle était sûre d'être sauvée par nous, jamais trahie, abandonnée ni vendue. Ainsi, notre vieille amie, la Pologne, la Pologne que le congrès de Vienne voulut faire russe en dépit d'elle-même, comme il fit la Belgique hollandaise, et la France sujette d'un premier commis de la sainte alliance, la Pologne a cru que nous avions vaincu

pour elle comme pour nous, que notre cause était la sienne ; que l'ascendant recouvré chez nous dans une lutte décisive par l'intérêt national sur l'intérêt despotique, ce même ascendant se retrouverait dans toute lutte pareille du côté du bon droit, du côté du nombre, du côté de ces hommes dépouillés quinze ans du titre de citoyens, parqués en troupeaux, comptés et distribués par têtes d'esclaves, et qui, pourtant, ont aussi un cœur et des bras. La Pologne, donc, a tenté de redevenir elle-même, de se dérober à l'oppression russe, de se mettre au pas de la France, sûre qu'elle aurait à l'occident une puissante et fidèle alliée, et que, si elle n'est entrée dans le mouvement de régénération que la troisième, elle n'y sera pas la dernière.

Que va faire cependant notre cabinet ? Se réjouit-il avec nous, avec l'immense majorité nationale, du grand événement qui survient dans le nord ? Voit-il fortifiées par là ses espérances de paix, ou bien augmentées ses nécessités de guerre ? Voudra-t-il, profitant des embarras suscités à la Russie, se tenir coi, se reposer sur ceux qui combattent pour lui du côté de la Vistule, ou bien tenter en leur faveur une diversion décisive commune à eux et à la Belgique ? Voilà la question déplacée, nous le savons bien. Ce n'est plus tant de la Belgique située à nos portes qu'il s'agit, mais de la Pologne, à trois cents lieues de nous et au centre des états réunis en sainte alliance. La Prusse, l'Autriche, la Russie, vont être obligées de songer en commun à la Pologne, qu'elles ont indignement partagée, et de ne songer pour un temps plus ou moins long qu'à cela. Car si la Pologne russe est soulevée, la Gallicie ou Po-

logne autrichienne sera bientôt entraînée ; la Prusse va trembler pour les bouches de la Vistule. L'attention des puissances qui nous menaçaient va être forcément détournée de la Belgique, de la France, de l'Italie supérieure. Nous aurons donc quelque répit, et, si nous aimons la paix plus que l'honneur national, si nous voulons demeurer suspendus à l'éternelle loi du *statu quo*, nous le pourrons sans un grand danger immédiat pour nous. On nous permettra d'être libres jusqu'à ce qu'on ait encore une fois écrasé la Pologne, après quoi on viendra compter avec nous.

L'intérêt bien entendu de la France, nous n'hésitons pas à le dire, est ici un changement complet d'attitude. Honte et malheur à qui ne se souviendrait pas aujourd'hui du mot profond de Frédéric : « Si la France était » à moi, je ne voudrais pas qu'on tirât un coup de canon » en Europe sans ma permission. » Nous nous préparions, tout en la dissimulant de notre mieux, à une guerre défensive assez prochaine. Les circonstances changent, et nous permettent une guerre d'invasion. Il n'y a de salut et d'honneur pour nous que dans une prompte offensive. Les dispositions des cabinets à notre égard ont éclaté assez depuis trois mois. Ils ont assez clairement déclaré la guerre au principe de notre gouvernement. La lettre de l'empereur de Russie au roi des Français, le dernier discours d'ouverture de lord Wellington, les démonstrations de la Prusse sur le Rhin, de l'Autriche en Italie et parmi les États de la confédération rhénane, parlent assez haut. Nous les avons comprises, quand nous avons proclamé la nécessité de porter notre armée à 400 mille hommes, nos gardes nationales

faudra tôt ou tard, dans un sens ou dans l'autre, être conséquents. (*National.*)

[A chacun sa propagande.]

7 décembre 1830.

Nous ne trouvons pas mauvais que les rois d'Europe calculent à l'avance la portée de notre révolution ; qu'ils considèrent comme menacé, si ce n'est détruit, leur prétendu équilibre européen de 1814 ; qu'ils mettent sur pied d'immenses forces ; qu'ils adressent à notre gouvernement des notes hautaines ; qu'ils se rallient les uns aux autres, s'excitent, s'encouragent, se promettent mutuellement secours ; qu'ils cherchent à s'assurer de l'appui qu'ils rencontreraient au besoin chez nous ; que nos vaincus de juillet aient asile chez eux et s'y forment en légions menaçantes ; tout cela est de leur rôle. Il y va pour eux de leur sceptre despotique. Ils jugent du danger de notre révolution, non pas d'après le langage de notre gouvernement, mais d'après celui de la presse périodique, qui est beaucoup plus à l'image du pays ; ils se représentent plus fidèlement encore nos intentions en s'avouant les leurs ; ils voudraient pouvoir étouffer une révolution dont la nature est de s'étendre ; ils y travaillent par tous les moyens qui sont en eux ; ils jouent leur jeu, jouons le nôtre. Ils ont leur propagande ; il faut que chacun ait la sienne.

C'est là l'esprit du remarquable discours prononcé aujourd'hui à la chambre par M. le général Richemont.

L'honorable député est de ceux qui voudraient qu'on ne se gouvernât pas sur des illusions d'un jour, qu'on ne s'endormît pas sur la prétendue amitié des puissances. Il croit, avec tous les bons esprits, la guerre inévitable ; il la croit même de notre honneur ; il se transporte au moment où les faussetés qu'on appelle assurances de paix auront cessé, où la réalité sera sortie du mensonge, où notre frontière sera peut-être trouvée sans défense par un ennemi supérieur. Il croit qu'alors on pourra bien amèrement regretter de s'être laissé prévenir ; qu'on se reprochera de n'avoir point occupé la Belgique, qui nous tendait les bras, et dont personne encore ne pouvait nous disputer l'entrée, et il a le courage et la raison de dire : faisons maintenant ce que plus tard nous regretterons certainement de n'avoir pas fait.

Ce conseil est hardi, et, bien que le général Richemont l'ait appuyé de considérations qui seront jugées puissantes par tous ceux qui les méditeront, nous ne prétendons pas que le ministère doive y conformer sa conduite. Nous pensons même qu'en se tenant ferme au principe de non-intervention, sans restriction, sans jésuitisme ; en permettant aux puissances étrangères de rompre la paix les premières ; en donnant à notre bon droit une évidence de plus, on peut espérer de procurer gloire et honneur à la France ; mais jusque-là nous ne renoncerons pas à préparer la victoire par tous les moyens qui nous appartiennent. Si les gouvernements étrangers cherchent à intéresser à leurs efforts nos carlistes, nous chercherons, nous, à soulever les peuples contre les rois pour la liberté du monde ; nous le ferons au grand jour, par la presse, partout où pénètrent nos

feuilles; nous le ferons en secret, par nos intelligences, là où il n'est pas plus permis d'imprimer que de penser et d'écrire. C'est notre droit, c'est notre rôle; nous rendons inimitié pour inimitié, attaque pour attaque; on mine notre terrain et nous contre-minons; on cherche à nous replacer sous le joug qui nous accabla quinze ans, nous tâcherons, nous, de réaliser, pour qui voudra nous écouter, nous croire, nous servir, les espérances de liberté européenne que nous avons nourries dans un temps où l'on eût rougi de se vanter d'un patriotisme égoïste. Nous aurons notre propagande comme les trônes ont la leur.

N'en déplaise à M. le ministre des affaires étrangères, c'est là une politique fort honorable, fort loyale et fort judicieuse. Régler sa conduite sur celle de ses adversaires est le moins qu'on puisse accorder à des hommes qui combattent. M. le ministre des affaires étrangères dit : « Nous ne voulons pas de propagande chez nous, parce que nous ne voulons pas inquiéter les cabinets étrangers; mais nous leur permettrons de se former en propagande contre nous, parce que déjà, sans doute, nous avons peur de notre propre révolution. » Permis au grand prince, dont parle M. le général Sébastiani, de se tromper sur ce qui se passe chez nous, de mettre en campagne deux cent mille cosaques, sur le bruit de quelques promenades nocturnes du peuple de Paris, et d'écrire au roi des Français une lettre insolente, véritable provocation à la révolte, adressée à nos carlistes de province. Les grands rois peuvent se tromper. Quelqu'un a dit que les sottises des grands étaient toujours de grandes sottises; mais, pour M. le général Sébas-

tiani, il n'y a rien que de naturel et d'excusable dans l'erreur du grand prince du Nord qui nous insulte par malentendu. On a expliqué au magnanime souverain ce qu'il ne concevait pas. Il a compris. Il a bien voulu s'apaiser; dès lors, nous devons nous trouver très heureux de n'être plus pour lui un sujet de colère. Nous verrons où nous mènera cette politique prétendue égoïste.

Voilà ce que c'est que ce patriotisme d'une espèce nouvelle, dont personne encore ne nous avait parlé avant la révolution de 1830. Le patriotisme égoïste, simplifié, réduit, comme on voudra. On craint d'en avoir pour les autres, et l'on finit par n'en avoir plus même pour soi. (*National.*)

[Répondant à l'appel de la révolution française, les Polonais, se soulevant, chassèrent les Russes et recouvrèrent leur nationalité pour un moment. Ce furent ces événements extérieurs, ces insurrections populaires, ces appels de peuples opprimés à la protection de la France, qui contribuèrent particulièrement à jeter dans une opposition violente contre le roi Louis-Philippe la portion ardente du parti libéral. Le gouvernement, sûr désormais de conserver la paix, refusa de s'immiscer dans ces querelles. Cependant quelques-uns prétendent qu'un moment le gouvernement français eut l'idée de porter secours à la Pologne, et qu'il l'aurait fait s'il avait pu compter sur le concours de l'Angleterre, mais que l'Angleterre refusa de s'associer à cette politique.]

11 décembre 1830.

Encore un démenti donné à la misérable politique contre laquelle nous n'avons cessé de nous élever depuis

faudra tôt ou tard, dans un sens ou dans l'autre, être conséquents. (*National.*)

[A chacun sa propagande.]

7 décembre 1830.

Nous ne trouvons pas mauvais que les rois d'Europe calculent à l'avance la portée de notre révolution ; qu'ils considèrent comme menacé, si ce n'est détruit, leur prétendu équilibre européen de 1814 ; qu'ils mettent sur pied d'immenses forces ; qu'ils adressent à notre gouvernement des notes hautaines ; qu'ils se rallient les uns aux autres, s'excitent, s'encouragent, se promettent mutuellement secours ; qu'ils cherchent à s'assurer de l'appui qu'ils rencontreraient au besoin chez nous ; que nos vaincus de juillet aient asile chez eux et s'y forment en légions menaçantes ; tout cela est de leur rôle. Il y va pour eux de leur sceptre despotique. Ils jugent du danger de notre révolution, non pas d'après le langage de notre gouvernement, mais d'après celui de la presse périodique, qui est beaucoup plus à l'image du pays ; ils se représentent plus fidèlement encore nos intentions en s'avouant les leurs ; ils voudraient pouvoir étouffer une révolution dont la nature est de s'étendre ; ils y travaillent par tous les moyens qui sont en eux ; ils jouent leur jeu, jouons le nôtre. Ils ont leur propagande ; il faut que chacun ait la sienne.

C'est là l'esprit du remarquable discours prononcé aujourd'hui à la chambre par M. le général Richemont.

L'honorable député est de ceux qui voudraient qu'on ne se gouvernât pas sur des illusions d'un jour, qu'on ne s'endormît pas sur la prétendue amitié des puissances. Il croit, avec tous les bons esprits, la guerre inévitable ; il la croit même de notre honneur ; il se transporte au moment où les faussetés qu'on appelle assurances de paix auront cessé, où la réalité sera sortie du mensonge, où notre frontière sera peut-être trouvée sans défense par un ennemi supérieur. Il croit qu'alors on pourra bien amèrement regretter de s'être laissé prévenir ; qu'on se reprochera de n'avoir point occupé la Belgique, qui nous tendait les bras, et dont personne encore ne pouvait nous disputer l'entrée, et il a le courage et la raison de dire : faisons maintenant ce que plus tard nous regretterons certainement de n'avoir pas fait.

Ce conseil est hardi, et, bien que le général Richemont l'ait appuyé de considérations qui seront jugées puissantes par tous ceux qui les méditeront, nous ne prétendons pas que le ministère doive y conformer sa conduite. Nous pensons même qu'en se tenant ferme au principe de non-intervention, sans restriction, sans jésuitisme ; en permettant aux puissances étrangères de rompre la paix les premières ; en donnant à notre bon droit une évidence de plus, on peut espérer de procurer gloire et honneur à la France ; mais jusque-là nous ne renoncerons pas à préparer la victoire par tous les moyens qui nous appartiennent. Si les gouvernements étrangers cherchent à intéresser à leurs efforts nos carlistes, nous chercherons, nous, à soulever les peuples contre les rois pour la liberté du monde ; nous le ferons au grand jour, par la presse, partout où pénètrent nos

existaient en 1828. Elle a contre elle l'impression des événements de Paris, de Bruxelles, d'Anvers, de Varsovie, et le souvenir de l'épouvantable traitement que firent éprouver, en 1794, au faubourg de Praga, les soldats de Suvarow. On sait que vingt mille individus, hommes, femmes et enfants, y furent égorgés, et que l'armée qui s'était souillée de ce massacre, fut, pour ce fait même, l'objet des grâces particulières de Catherine. Les Polonais n'ont pas oublié Praga ; c'est un sang qui pour eux fume encore ; ils ont appris là ce que c'était que de se rendre aux Russes, et c'est une bonne condition pour vaincre que de n'espérer aucun salut.

Les forces russes, aux ordres du prince Constantin, se composaient principalement de douze mille Lithuaniens, soldats qui ne sont point ennemis naturels des Polonais comme les Russes. Le gouvernement prussien, par un motif politique facile à concevoir, faisant garder le grand-duché de Posen par des troupes de ses États du Rhin, et l'Autriche la Gallicie, par des troupes de l'Italie supérieure, les forces prussiennes et autrichiennes le plus à portée des événements de Varsovie seront donc des troupes d'une fidélité plus qu'équivoque. Cette circonstance vaut la peine d'être remarquée, car il ne serait pas impossible que le mouvement polonais se propageât ainsi dans les États prussiens et autrichiens par le fait même des armées sur lesquelles ces deux puissances appuyaient leur domination du côté de la Pologne. Il est visible, d'après toutes ces données, que de fort grands événements se préparent entre la Vistule et l'Oder. La pourra se résoudre même la question du nouvel établissement de la France.

On est humilié quand on songe qu'en présence de telles circonstances notre gouvernement croit faire le brave en annonçant que, si on vient l'attaquer chez lui, il se défendra. Bel effort, grand Dieu ! Et qui est-ce qui ne se défend pas quand on le met au pied du mur? La France n'hésite pas à regarder la cause des Polonais et des Belges comme la sienne, comme celle des opprimés de 1814. Notre gouvernement est plutôt l'ami des spoliateurs du congrès de Vienne. Repoussé par eux, il prétend à l'honneur de faire cause commune avec eux, de respecter scrupuleusement ce qu'il appelle les engagements de la France envers eux. Il y avait plus de fierté nationale sous le jupon de la Pompadour. Ce qui étonne, c'est que de si belles démonstrations de paix, une soumission si humble à l'égard des puissances étrangères, puissent s'accorder avec la direction énergique donnée à toutes les affaires de guerre par le maréchal Soult. Serait-ce par hasard de l'habileté, de la dissimulation profonde? En vérité, ce serait peine perdue. Les gouvernements étrangers n'écoutent pas nos ambassadeurs, et ne lisent pas les notes pacifiques du ministère des affaires étrangères; ils voient, indépendamment de la volonté du gouvernement et contre le goût des chambres, toute la population s'armer, se préparer à la guerre, et en tête de tout cela l'homme qui, la paix signée, tuait dix mille hommes à Wellington avant de remettre l'épée dans le fourreau. Évidemment, il y a deux directions dans le cabinet, l'une pacifique, qui réunit la majorité du conseil, et c'est celle que donne une coterie inaperçue et sans nom; l'autre militaire, qui prépare la guerre, qui obéit à l'en-

traînement national, et qu'on laisse se développer, parce que, le mouvement paraissant inévitable, il faut bien que quelqu'un y préside. C'est le rôle assez naturel d'un ministre de la guerre. On dit au maréchal Soult : Agissez, travaillez; puisque, malgré nous, on nous pousse ; mais nous nous arrangeons pour que la paix soit maintenue. Nulle concession ne nous coûtera pour cela, et, si nous ne réussissons pas, eh bien ! d'autres prendront notre place et feront la guerre. On vous gardera sans doute, on aura besoin de vous ; mais nous ne nous en mêlerons pas. Et, en attendant, la Pologne devient ce qu'elle peut ; si même elle succombait, on n'en serait pas fâché, afin que certains d'entre nous visent qu'on n'est pas invincible pour avoir fait une belle insurrection. (*National.*)

[A ce moment on accusait particulièrement le général Sébastiani, alors ministre, de s'opposer à tout projet de secourir la Pologne.]

14 décembre 1830.

La tournure que prennent les événements de Pologne permettra à notre gouvernement d'intervenir d'une manière ou d'une autre en faveur de l'indépendance polonaise, si toutefois M. le général Sébastiani ne tient pas essentiellement à ce que les nouveaux révolutionnaires soient *châtiés* par les Russes, leurs légitimes maîtres. Nous nommons M. le général Sébastiani, parce qu'il est de notre loyauté d'indiquer spécialement le ministre à qui nous supposons l'influence principale

quand nous parlons de la honteuse attitude de la France au dehors. Tout le monde s'accorde à dire que, s'il y a un homme dans le conseil qui s'oppose à tout acte d'une politique, nous ne dirons pas généreuse, mais sage, mais prévoyante, mais conséquente avec le principe de notre révolution, c'est M. le général Sébastiani. S'il nous dément, nous en serons enchantés, et nous serons plus ravis encore si, par sa conduite, il prouve bientôt que nous avons été mal informés.

La France peut intervenir dans les affaires de Pologne. Elle n'en sera pas empêchée par la promptitude des résolutions des grandes puissances. L'insurrection polonaise a jeté l'effroi dans le nord. Si c'était le premier mouvement de ce genre, on pourrait croire au succès de mesures énergiques et soudaines; mais, après l'exemple de la Belgique et de la France, on craint que la révolution polonaise ne soit qu'un encouragement de plus offert aux peuples qui voudront essayer aussi de se régénérer. Chacun a songé à soi dès le premier moment, et il est probable qu'on ne verra point de coalition immédiate contre la Pologne. On va négocier, comme à propos de la Belgique; on ne s'entendra pas davantage; mais, grâce aux négociations, on gagnera du temps, jusqu'à ce qu'une guerre entre les peuples régénérés et les vieux gouvernements encore établis ait prononcé sur le sort des combinaisons de Vienne et sur les conditions de la liberté politique pour tous les peuples d'Europe.

Les troupes russes n'ont pas montré dans le combat la vigueur qu'on eût pu attendre d'elles. Un régiment lithuanien a refusé de tirer sur la population de Var-

sovie. On a lieu de croire que le grand nombre d'officiers supérieurs dont la mort est annoncée n'a point péri les armes à la main, mais qu'on a tué la plupart d'entre eux dès le commencement de l'insurrection en faisant irruption dans leurs demeures. Depuis la révolution de Paris, le gouvernement du grand-duc était devenu d'une dureté intolérable. Comme celui de Charles X, il n'avait été ni assez aveugle pour ne pas voir qu'il était menacé, ni assez prévoyant pour se mettre en mesure contre une insurrection. Il est à peu près certain qu'il y avait eu, avant l'explosion populaire, complot de jeunes gens et de patriotes, et que les hommes sur lesquels il fallait faire main basse avaient été désignés à l'avance. Des régiments entiers sont sortis de Varsovie à la suite du grand-duc, sans un seul officier ; aussi le plus grand désordre régne-t-il dans cette armée fugitive. Nous craignons d'avoir à déplorer des actes de vengeance commis depuis la retraite du grand-duc sur des Polonais connus par leur dévouement à la cause russe ; mais il ne faut pas comparer la révolution polonaise à la nôtre. Nous n'avions à recouvrer que notre liberté. Les Polonais avaient perdu leur liberté et leur existence nationale, et l'on sait trop que, quand il s'agit d'indépendance nationale, le droit des gens couvre difficilement l'oppresseur étranger.

Si l'Europe entière était calme ; s'il y avait contre notre révolution de juillet l'irritation universelle causée par nos excès de 93 ; si l'Autriche et la Prusse n'étaient pas menacées de voir se produire, dans les pays *acquis* par elles en 1814, les mêmes mouvements qui ont éclaté dans le royaume de Pologne ; si Catherine était czarine.

Pitt premier ministre de la Grande-Bretagne. et Suwarow général des armées russes, peut-être on pourrait craindre de voir la population entière de la Pologne éprouver le sort de Praga; mais il ne faut rien attendre de vigoureux de la part des vieux gouvernements. Ils ont perdu le sentiment de leur ancienne force; ils sont usés, condamnés par la marche des choses; ils le voient, ils l'éprouvent; l'heure fatale est venue pour les doctrines qu'ils ont fait peser sur nous quinze ans. Ils s'exécuteront de bonne grâce sur quelques champs de bataille, et finiront là.

Telle est notre opinion, et ce n'est malheureusement pas celle de notre ministère. Ceux qui ont peur de nous lui font peur, à lui. Il n'est pas bien convaincu que ce qui s'est passé chez nous soit une révolution populaire. Il ne sait pas les incalculables forces qu'il peut tirer d'une opinion unanime; s'il le savait, il n'hésiterait pas à se rendre au conseil excellent que lui donnait ce matin un journal avec qui nous aimons à nous rencontrer; il se hâterait de déclarer aux gouvernements de l'ancienne sainte-alliance que le temps est passé où la France pouvait permettre que la Pologne ne fût pas une nation indépendante. Il annoncerait sa ferme résolution de reconnaître et de soutenir le principe de la souveraineté nationale partout où il sera proclamé en opposition aux doctrines étouffantes du congrès de Vienne. Mais M. le général Sébastiani ne reçoit pas des avis de si bas. Il aime mieux écouter quelque vieux débris d'aristocrates qui lui peignent leurs anciens amis nos ennemis comme plus formidables que jamais, et qui lui jurent qu'il figurera très bien sur les bancs de la pairie héréditaire à

la prochaine promotion. Il y a bien longtemps que M. Sébastiani, jeune colonel, représentait la France à Londres; alors, soumis aux grandes idées du premier consul sur la puissance de notre France, il avait avec les étrangers un bien autre langage. M. Sébastiani ne rajeunira pas, ni M. de Talleyrand non plus. Il faudra donc attendre que le temps des Van de Weyer (1) vienne chez nous. Ce temps viendra comme sont venues nos journées de juillet, comme sont venues les révolutions de Belgique et de Pologne, c'est-à-dire quand on y songera le moins. (*National.*)

[Procès des ex-ministres; première audience.]

16 décembre 1830.

Les avocats que les ministres ont choisis pour les défendre ont cru devoir écrire aux journaux pour leur rappeler la réserve que l'humanité exigeait de leur part, au moment où le procès allait commencer. Les journaux libéraux auraient pu considérer cette recommandation comme inutile à leur égard; mais ils n'y ont vu qu'une prudence louable de la part des avocats, et ils ont imprimé la lettre qu'ils en avaient reçue. Depuis, comme avant, ils se sont interdit de préjuger, par des opinions, l'issue de ce procès, qui n'appartient qu'à la chambre des pairs, et dont le résultat doit être appuyé sur des faits soumis à un examen raisonné.

Les journaux carlistes ont cru apparemment que cette neutralité ne les regardait pas, ou qu'il n'était pas aussi contraire à l'équité, à la position des accusés, de les dé-

(1) Ministre belge dont on vantait la fermeté.

fendre que de les incriminer hors du tribunal devant lequel ils sont traduits. Ils se sont trompés. Les plaidoyers récemment publiés par des écrivains sans mission ont le grand inconvénient de défendre les opinions du parti battu, beaucoup plus que les ministres accusés. Des arguments qu'on essaie de faire valoir, il résulterait, non-seulement que les ministres sont innocents, mais que la France est coupable ; ce qui ramènerait le procès à cette question plus politique que judiciaire : Qui a tort des accusés ou de la révolution de juillet ? Cette manière n'est pas propre à calmer l'irritation qu'on suppose dans les esprits, puisqu'elle remet en cause le peuple, qui ne peut y être, qui ne veut pas y être, qui ne doit pas y être.

Lorsque les avocats des ministres accusés demandaient aux journaux silence et neutralité, sans doute ils le demandaient à tous, afin de pouvoir prendre cette position favorable qui leur permît de défendre leurs clients sans inculper la France, étant bien persuadés du danger de se livrer à de pareilles récriminations. En n'ayant pas pris l'avertissement pour eux, les journaux carlistes pourraient faire croire qu'ils mettent l'intérêt de leur parti et les conséquences possibles de leurs provocations bien au-dessus de l'intérêt qu'ils portent aux accusés, si l'on ne savait depuis longtemps tout ce qu'il y a d'inconsidéré dans le zèle sans lumières.

Rien n'est plus dangereux qu'un imprudent ami :
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Nous en avons la preuve dans une pièce de vers que vient d'imprimer M. de Lamartine, et qu'il a adressée

au peuple pour lui recommander la justice et la magnanimité dans ce procès ; ce qui a dû beaucoup surprendre la partie du peuple assez aisée pour payer trente sous la curiosité de lire une centaine de vers. Si on veut trouver un à-propos et un sens à cette poésie politique, il faut d'abord supposer que ce procès doit se plaider et se juger sur la place publique, et que le jugement sera prononcé par acclamation. Comme cela n'est pas, il est impossible de comprendre ce qu'a voulu dire le poëte. On comprend moins encore comment il a pu écrire qu'il y avait de sa part courage, et, par conséquent, danger, à implorer la justice du peuple pour les ministres accusés, à les recommander à sa magnanimité. Cinq mois écoulés depuis la révolution de juillet ont suffisamment prouvé que la justice n'a rien de passionné dans sa marche, et vingt mille pages imprimées ont assez témoigné qu'on pouvait sans danger dire au peuple et contre le peuple tout ce qu'on voulait sur ce procès.

Pour les hommes politiques. le procès des ministres est une vieille affaire finie et n'ayant plus d'autre inconvénient que de nous détourner du présent qui nous appartient, de l'avenir qui nous appelle. et dont les détails rempliront les journaux si complétement qu'il ne leur restera peut-être pas assez de place pour révéler à la France comment on défait législativement la garde nationale. qui s'était si bien faite d'elle-même en attendant la loi. et pour appeler son attention sur le scandale d'une liste civile de 18 millions demandée pour ce prince. qu'on eut raison de nous recommander comme un *roi-bourgeois*.

Au reste, il a commencé aujourd'hui ce procès que la peur a tant différé. Les interrogatoires des quatre accusés et les importantes dépositions de MM. Courvoisier et de Chabrol ont rempli cette première séance, dont l'effet dramatique a été grand pour ceux qui y ont assisté. On sait assez que les assemblées délibérantes ne se piquent ni de dignité, ni d'ordre, ni de tenue dans leurs discussions ; aussi, il y avait fort loin de la dignité de la chambre, comme haute cour, comme tribunal suprême, à celle que sont habituées à lui trouver les personnes qui la voient dans ses travaux journaliers comme pouvoir de l'État. M. Pasquier, président, a visiblement dirigé les interrogatoires de façon à amener les accusés à cet aveu que la signature des ordonnances leur avait été arrachée par l'empire qu'exerçait sur eux la volonté de Charles X. Nous n'en blâmons pas M. Pasquier, parce que, certainement, c'était marcher au vrai. Si MM. de Polignac et consorts ont signé les ordonnances, c'est qu'ils ne définissaient pas comme nous la prérogative royale ; c'est qu'ils la confondaient encore avec l'ancien pouvoir absolu, et, sans doute, la définition de la charte était mauvaise, puisque nous l'avons changée ; sans doute, l'article 14 était subversif de la constitution, puisque nous l'avons rayé.

Les ex-ministres se sont refusés à profiter de la planche de salut qui leur était offerte par le président. Ils se sont renfermés dans les prétendus devoirs d'un serment qui les empêche, disent-ils, de rien révéler de ce qui s'est passé en conseil entre eux et l'ex-roi. C'est un système de défense comme un autre, et sur lequel il ne nous appartient pas de prononcer. M. de Polignac a

paru y recourir par impuissance, M. de Peyronnet par un sentiment vif du rôle qui convenait le mieux à ses moyens dans un assaut public avec l'accusateur, et nous devons dire que ce rôle lui réussit assez bien. Pourquoi n'ajouterions-nous pas que, présent à la séance. plus d'une fois nous avons admiré le courage, l'habileté, la noblesse, la précision étonnante de ses réponses? Nous ne nous attendions pas à être ému, intéressé même par l'homme qui, plus qu'aucun autre dans son parti. voulut du mal à nos opinions et à ceux qui les défendaient, et nous confessons que nous avons été bien éloignés de croire, comme M. de Lamartine, que nous pussions en cela nous exposer à un martyre certain. Mais si nous avons reçu cette impression, si d'autres l'ont reçue comme nous, M. de Peyronnet ne le doit pas peut-être seulement au caractère qu'il a déployé dans cette première partie du procès, il le doit à l'inexplicable choix qui l'a mis aux prises avec M. Persil, comme représentant de la chambre des députés. En présence d'une assemblée où tout le monde sait convenablement exprimer ce qu'il veut dire. M. Persil étonne par le ton et la force de ses interpellations. heureux encore lorsque ces interpellations ne servent pas au fond la défense. Nous croyons que, dans l'intérêt de l'assemblée qu'il représente et pour le succès d'une accusation que nous ne voudrions pas voir livrée au ridicule. M. Persil devrait laisser parler son collègue M. Béranger. et se fier au tact de l'honorable député qui sait aussi bien que personne quand il faut parler et quand il y a de l'avantage à se taire. (*National.*)

[Seconde audience.]

17 décembre 1830.

La séance de la cour des pairs de ce jour n'a été consacrée qu'à l'audition de témoins, les uns déjà entendus dans l'instruction, les autres cités depuis, à la requête des accusés. Ces dépositions ont présenté un grand intérêt, ne fût-ce que comme renseignements historiques sur notre étonnante révolution. A part quelques-unes dont les détails ont paru peu dignes de la majesté du tribunal et de la sinistre gravité de la cause, toutes serviront à fixer un jour l'opinion sur la conduite respective des partis et des intérêts en présence. Celle de M. le maréchal Gérard, présentée du ton de véracité le plus convaincant et le plus noble, et le récit de M. de Chabrol, ex-préfet de la Seine, récit un peu trop circonstancié peut-être, mais vivement empreint de la couleur et du caractère des événements, ont particulièrement le genre d'importance que nous signalons ici.

Nous devons rendre hommage à la manière digne et impartiale dont les débats sont présidés par M. le baron Pasquier ; cependant le noble pair nous paraît oublier quelquefois que la population de Paris n'est point ici en cause vis-à-vis des accusés, et qu'il ne s'agit pas, comme nous le disions hier, de savoir qui a tort des accusés ou de la révolution de juillet. Il nous semble, par exemple, que cette question adressée par M. le président à tous les témoins qui se succèdent : « De quel côté est venue l'agression ? Qui a commencé les voies de fait, ou des soldats, ou de la population ?... » il nous semble, disons-nous, que cette question tend à établir que le tort serait à la population de Paris d'avoir attaqué la

première, et que les ordonnances seraient innocentes si la force n'eût pas été déployée, si le sang n'eût pas été versé pour les soutenir. Or, c'est dans les ordonnances de juillet qu'est le crime, et non ailleurs. Une fois ces ordonnances lancées, ces ordonnances, résumé de tout ce qu'on nous avait dit depuis un an sur une volonté royale inflexible, immuable, qui ne devait jamais reculer, il fallait déployer la force pour les soutenir. Les ministres qui les avaient contresignées eussent été les plus fous, les plus inconséquents des hommes, de n'être pas déterminés à les faire triompher par tous les moyens, car il y allait de leur tête. Ils ne l'ignoraient pas, et M. de Peyronnet a l'air d'un homme qui savait ce qu'il faisait. M. de Polignac lui-même, tout inférieur qu'il peut paraître à son ancien collègue, au compagnon de sa triste infortune, discute encore assez finement et avec assez de présence d'esprit la déposition d'un témoin, quand elle lui est contraire, pour qu'on puisse penser qu'il a mesuré à peu près la portée de l'acte conseillé et déterminé par lui.

Nous nous sommes interdit et nous avons dû nous interdire toute discussion sur les moyens de défense des accusés. Nous nous élevons seulement contre l'espèce de facilité qui à chaque instant leur est offerte, soit par les questions de M. le président, soit même par celles de MM. les commissaires de la chambre des députés, de se défendre en inculpant la population de Paris. Un intérêt supérieur à celui des accusés, la dignité, la justice de notre révolution, la légitimité de l'ordre de choses établi par elle ne nous permettrait pas de nous taire sur ce point.

Quand donc on adresse à un témoin cette question : « D'où sont venus les premiers coups? Quels ont été les agresseurs des citoyens ou des gendarmes?... » on met en question, suivant nous, la légitimité de la résistance qui a été opposée aux ordonnances. Le 26 juillet, l'insurrection fut un devoir. Si l'insurrection ne commença que le 27, c'est que, matériellement, elle ne fut pas possible le premier jour; mais, dès que les ordonnances furent connues, ce fut un droit, ce fut un devoir de s'armer contre elles. Il y eut vertu, patriotisme dans l'agression, bien loin qu'il pût y avoir un tort; et tirer des coups de fusil pour maintenir l'ordre, quand l'ordre ne s'appuyait plus que sur des ordonnances violatrices de la constitution, ce fut un crime, soit après, soit avant que les citoyens eussent jeté des pierres. L'agression était dans les ordonnances, la complicité avec l'agression était dans l'obéissance aux ordonnances. L'agression fut donc toujours et invariablement du côté de la force armée.

Cela est si vrai que, lorsqu'on vint saisir nos presses avant qu'un seul coup de fusil eût encore été tiré du côté de la population, et seulement en exécution des ordonnances, nous répondîmes aux commissaires de police et aux officiers de gendarmerie : « Vous êtes » armés et nous ne le sommes pas; vous êtes cent et » nous sommes dix; nous sommes matériellement dans » l'impossibilité de vous résister, d'opposer la force à la » force, et c'est pour cela seulement que nous n'enga- » geons pas un combat avec vous, que nous ne défen- » dons pas contre vous notre propriété, que vous venez » piller et détruire à main armée en violant notre do-

» micile, et en vertu d'ordonnances que nous ne recon-
» naissons à personne le droit de rendre. Mais demain
» nous reprendrons nos avantages ; demain, nous serons
» armés et plus nombreux que vous ; après demain vous
» nous rendrez raison de votre conduite. » Et en effet, la saisie de nos presses et de celles du *Temps* était à peine opérée que le combat commença à nos portes, et à l'occasion de la violation de notre domicile et du bris de nos presses. C'est là que fut l'agression de la force armée ; l'agression du gouvernement était dans les ordonnances.

Ainsi, poser la question comme l'a fait plusieurs fois M. le président ; demander quels furent les agresseurs, qui porta les premiers coups, c'est remettre en cause la population de Paris, qui n'a plus à être jugée, non parce qu'elle a vaincu, mais parce qu'elle a usé d'un droit et accompli un devoir en attaquant dès qu'elle l'a pu.

Et ici il ne s'agit pas d'une question de mots, comme on pourrait croire ; car n'est-ce pas une manifeste inconvenance, une véritable insulte au principe de notre révolution, qu'un témoignage comme celui qu'est venu rendre, entre autres, un avocat cité par les accusés, M. Massot ? Pendant trois quarts d'heure, il a fallu entendre cet étrange personnage analyser dans le plus minutieux, dans le plus ridicule détail, tous les faits de résistance auxquels il a assisté ; tantôt, dit-il, monté sur une borne, tantôt blotti sous une porte cochère, ou derrière des arcades, et établir que partout le peuple avait eu tort, partout avait été agresseur, pillard, factieux, sanguinaire. Ce témoin, non-seulement devait

être interrompu, mais repris. Il desservait les accusés, il indisposait contre leur cause et bravait la nôtre ; la noble chambre devait en être blessée comme nous.

La question des quarante-cinq mandats d'arrêt a été enfin éclaircie aujourd'hui de façon qu'il n'y ait plus de doute si ce fut contre des députés, comme essaya d'abord de l'établir l'accusation, ou contre les journalistes signataires de la protestation du *National*, que furent décernés ces mandats. Ainsi donc, aux journalistes restera l'honneur d'avoir encouru avant tout le monde ces mandats, on pourrait dire ces sentences de mort que M. l'ex-procureur du roi Billot est venu se louer, se vanter, s'honorer, en termes d'une inconcevable hardiesse, d'avoir dirigés contre nous ; homme prudent qui pourtant eut la sagesse de détruire ces mandats, d'en faire disparaître les moindres traces dans un moment où l'on pouvait trembler encore à l'idée de la justice si droite et si expéditive de ce peuple qui avait su purger ses propres rangs en allant au combat, il est venu braver la conscience publique en parlant de la sienne, l'honneur de tout le monde en parlant du sien. Et cette bravade, aux dépens de qui ? car lui, ce M. Billot, n'est point accusé, et d'autres étaient là, sur la tête desquels pesait chacune de ses paroles, calculées dans une intention profondément blessante pour les sentiments de la France actuelle. En général, et c'est dans l'intérêt des accusés que nous le disons, de telles dépositions sont mauvaises ; un tel langage ne devrait pas être permis. Il irrite au dehors de la chambre ; il ranime des passions qu'on a besoin de croire éteintes ; il compromet à la fois les accusés, tristement solidaires des opi-

nions de leurs amis, et la haute cour, qui peut passer pour indifférente aux blessures du pays, quand peut-être elle ne veut et ne croit être qu'indulgente à ses propres offenses. (*National.*)

[Troisième audience du procès des ex-ministres.]

18 décembre 1830.

A la fin de l'audience de ce jour, M. de Polignac a exprimé d'une manière touchante et noble son regret de ce que la petitesse du local ne comportait pas une publicité plus réelle. Nous partageons ce sentiment. Comme l'ex-président du fatal ministère du 8 août, nous voudrions que les débats de la Cour des pairs eussent pour témoin la population de Paris tout entière; nous voudrions que cette élite d'hommes de tout âge et de toute condition, qui eut la principale gloire de nos grandes journées, pût juger par elle-même de la valeur des explications fournies par les accusés: qu'elle pût directement recevoir l'impression de ces mille incidents, de ces effets inattendus qui naissent d'un geste, d'un mot, d'un accent de regret ou de repentir, d'une maladresse de l'accusation, d'une reponse heureuse de la défense, et qui tantôt viennent confirmer, tantôt modifier, déplacer, changer du tout au tout les dispositions avec lesquelles on attachait ses regards sur le banc des accusés. M. de Polignac était heureusement inspiré quand il exprimait ce regret de ne pouvoir être jugé sur la place publique, au milieu des mêmes hommes qui triomphèrent de la discipline et de la déplorable fidélité des troupes royales. Un juste sentiment de sa position lui disait sans doute qu'il n'avait devant lui qu'un tribunal

et que les juges étaient ailleurs. Sur la place publique, on ne viendrait certes pas impunément mettre tout le peuple en cause, établir que ce peuple a été l'agresseur et le vrai coupable; mais, nous l'osons dire, si la défense pouvait exciter quelque part une commisération puissante, ce serait là, car la plus intrépide population du monde est aussi la plus vive, la plus mobile, la plus impressionnable, la plus accessible aux retours généreux, aux séductions de la pitié, aux inspirations de la clémence.... Malheureusement pour M. de Polignac et pour ses coaccusés, il ne leur sera point donné de porter leur défense sur la place publique, et le canon de juillet et les cris des blessés y ont retenti trois jours et trois nuits; c'est un bruit qu'il sera bien difficile d'étouffer par un autre.

Dès le commencement du procès, nous avons cru, à cause de cette insuffisance de la localité, déplorée aujourd'hui par M. de Polignac, que c'était à nous un devoir de publier, non-seulement le fidèle exposé des interrogatoires et des réponses, mais quelque chose de plus, nos impressions, impressions que nous allions chercher avec sincérité, avec bonne foi, sans parti pris, ni pour ni contre les accusés, et avec une disposition que nous avions lieu de croire celle du plus grand nombre. Par là, nous avons voulu faire assister avec nous nos lecteurs, autant que possible, aux débats de la cour des pairs. Ainsi, quand les accusés nous ont intéressés, nous l'avons dit en termes assez vifs pour qu'on ne pût pas s'y méprendre; quand l'accusation nous a paru s'écarter des égards qu'elle devait au malheur, nous l'avons représentée telle qu'elle nous paraissait; quand la défense

a été imprudente ou hostile, nous ne l'avons point ménagée ; quand la dignité de notre révolution nous a paru sacrifiée dans certains interrogatoires à l'intérêt des accusés, nous avons fait entendre nos protestations. Nous croyons cette manière d'entretenir nos lecteurs du grand procès qui se poursuit loin de leurs regards, la plus courageuse, la plus loyale, la plus utile à tout le monde.

Aujourd'hui, l'audition des témoins s'est terminée. Les interrogatoires ne nous ont plus paru dirigés vers l'éclaircissement fort inutile de ce fait : « Quels ont été les agresseurs, des citoyens ou des soldats ? » On n'a plus essayé de montrer l'agression ailleurs que dans les ordonnances, et, comme nous l'avons dit hier, elle n'est et ne peut être que là. Les dépositions de ce jour ont eu deux objets : déterminer combien de temps les ex-ministres ont persisté dans l'emploi de la force pour soutenir les ordonnances, et quelle part d'influence la volonté de Charles X a pu avoir dans l'adoption du fatal système des coups d'État. La déposition la plus importante sur la première de ces deux questions a été celle de M. Arago, de l'Institut. Elle était déjà connue, et nous la reproduisons avec l'intérêt nouveau qui est venu malheureusement la fortifier. Nous disons malheureusement, car, nous le croyons bien, M. Arago lui-même, si sincère et si bienveillant dans son récit, ne s'attendait pas peut-être à le voir confirmer d'une manière si terrible par la lettre de l'aide de camp Delarue (1).

Le second point, celui de savoir le degré d'empire

(1) Il s'agit d'une parole de M. de Polignac rapportée par M. Arago et confirmée par M. Delarue : « Si des troupes passent du côté du peuple, il faut faire tirer sur la troupe. »

exercé par Charles X sur ses ministres, ou par les ministres sur la volonté de l'ex-roi, a été éclairci d'une manière beaucoup plus favorable à la défense. Dès le premier jour, nous remarquâmes les efforts de M. le président de la cour des pairs pour amener les ex-ministres à faire l'aveu de l'espèce d'impuissance à laquelle ils s'étaient réduits vis-à-vis de l'implacable et aveugle Charles. Un point d'honneur, une religion de serment, un respect de sujet fort mal entendu, suivant nous, avaient paru interdire aux ex-ministres toute explication à cet égard. Dans l'audience de ce jour, M. le marquis de Sémonville a répondu pour eux. La sensation produite par la déposition du noble pair a été prodigieuse dans plusieurs parties de la salle, et, jusque sur les bancs des accusés, elle a fait couler des larmes.

Ce n'était pas là le genre d'impression que nous éprouvions pour notre part, car M. de Sémonville ne s'était adressé qu'à la sympathie des hommes restés de cœur fidèles à la dynastie déchue, et nous avons le bonheur d'être, à cet égard, tout à fait sans regrets; mais il y avait quelque chose de singulièrement pénétrant dans le langage et l'attitude de ce vieillard épuisé, souffrant, à demi agenouillé sur une chaise, qui semblait retrouver par degrés toute la vigueur de sa jeunesse et une sorte d'inspiration chevaleresque pour déplorer, en les racontant, les dernières et fatales résolutions, les scènes de désespoir, d'opiniâtreté, de folie, qui devaient clore les destinées de la royauté dite légitime. Il y avait dans les paroles de M. de Sémonville un mélange de respect, de tendresse pour cette ancienne royauté, et d'indignation, de mépris pour ses

fautes et son entêtement, qui forçait tout le monde à se mettre à la place d'un vieux gentilhomme plein d'honneur, trop dévoué, trop loyal pour ne pas avoir vu avec une profonde douleur se perdre des princes qu'il aimait, trop éclairé pour ne leur avoir pas préféré son pays. Jamais récit ne fut plus attachant, plus pathétique, plus noble d'expression, conduit avec plus d'art, ni pris de plus haut que celui de M. de Sémonville. Malheureusement, à peine il s'était tu, que quelques observations de M. de Polignac et de M. de Peyronnet, sur certaines parties de ce beau récit, en ont mis l'artifice à découvert; et l'homme qui venait d'étonner et d'émouvoir à un si haut degré, et de manières si diverses, toutes les parties de la salle, n'est plus resté qu'un conteur du talent le plus rare, un vieux et rusé courtisan, un comédien de l'habileté la plus consommée; seulement, les paroles par lesquelles M. de Sémonville avait si bien caractérisé la vieille et systématique inflexibilité de Charles X ont laissé un long retentissement après elles, parce qu'elles étaient dans toutes les convictions, dans toutes les consciences; parce que la vérité dans l'histoire de six années de contre-révolution et du coup d'État qui les a closes, c'est l'empire absolu. empire de préjugés, de sentiment, de respect, d'habitudes, exercé par le dernier roi sur quiconque consentait à gouverner sous lui. C'est lui qui poussait, bien loin d'être poussé; on ne le trompait point, c'était lui qui volontairement était aveugle et exigeait qu'on le fût comme lui. Voilà la carrière nouvelle ouverte à la défense par les dernières paroles de M. de Sémonville. carrière dans laquelle les accusés avaient cru de leur

ıonneur de ne pas entrer dans leurs interrogatoires. ıeste à voir maintenant jusqu'à quel point ce pourra :tre une excuse d'avoir signé les ordonnances de juillet ıar obéissance pour un vieux et imbécile maître, sous ıne constitution qui ne donnait aux ministres, comme ıux particuliers, d'autre maître que la loi. (*National.*)

[Quatrième audience du procès des ex-ministres.]

19 décembre 1830.

Nous n'avons rien à dire du discours de M. Persil, ıui résume ou répète les diverses charges réunies contre les ex-ministres. C'est à peu près le rapport de la commission de la chambre des députés, avec la différence que tout le monde sait exister entre les formes de M. Bérenger et celles de M. Persil. Nous avons déjà eu occasion de le dire, M. Persil nous paraît avoir accepté un rôle au-dessus de ses forces. Il a donné, depuis le commencement du procès, à l'accusation, quelque chose de tracassier, d'âcre et de personnel dont ses adversaires ont presque toujours su tirer avantage. Sa parole a manqué tout à fait d'autorité et d'élévation devant une assemblée dont on ne pouvait s'emparer qu'en lui parlant la langue à laquelle plusieurs grands orateurs l'ont habituée. M. Persil, après tout, montre un zèle dont il faut lui savoir gré. Sa tâche est délicate autant que difficile; il la remplit avec courage, et, s'il n'est pas toujours heureux dans le choix de ses moyens, au moins lui doit-on cette justice qu'il ne déserte l'accusation sur aucun point.

Nous dirons avec la même franchise que le talent célèbre de M. de Martignac a été loin de produire l'effet victorieux auquel nous nous attendions. M. de Martignac a lu; l'improvisation lui eût été beaucoup plus favorable et devait lui être facile, car les faits sont assez connus; et combien chacun n'y a-t-il pas réfléchi depuis cinq mois! M. de Martignac a été ministre de la restauration; cela l'a beaucoup gêné. Il a senti le besoin de faire son propre personnage, de mêler sa propre défense à celle de son client. Il a répété, sur son fameux système de conciliation entre la légitimité et le pays, tout ce qu'il avait dit à la chambre des députés il y a deux mois, et l'on sait avec quel succès. Les accusés sont pour nous chose sacrée, et nous ne voudrions pas qu'on vît une mauvaise intention contre eux dans ce que nous pouvons avoir à dire du plaidoyer de M. de Martignac. Nous nous abstiendrons même de toute observation sur ce discours prodigieusement étendu, si, comme dans certains interrogatoires que nous avons signalés ces jours passés, nous n'avions à relever un penchant trop peu déguisé à faire le pays coupable pour disculper les accusés.

Il n'y a qu'un chef d'accusation qui mérite d'être discuté sérieusement, la signature des ordonnances. C'est le point fixe autour duquel roule l'accusation tout entière. La defense a eu de grands avantages dans l'examen de tous les chefs d'accusation qui n'embrassent que les préliminaires et les conséquences de la signature des ordonnances, parce que ce sont des faits plus ou moins contestables. Mais la signature des ordonnances, ce fait, on ne le nie point. Que reste-t-il à dire? qu'aux

termes de l'article 14 de la charte ancienne, qui prévoyait le cas de circonstances extraordinaires. et suivant les interprétations données à cet article par plusieurs hommes d'une grande autorité, les ordonnances auraient pu paraître constitutionnelles aux ex-ministres : M. de Martignac n'y a point manqué. Restait à établir que les circonstances, les dangers extraordinaires existaient réellement. M. de Martignac en a appelé aux aveux des journaux et d'une multitude d'écrits depuis la révolution de juillet. Il a vu dans ces témoignages la preuve qu'il y avait, sinon conspiration de la part du pays contre la royauté légitime, au moins parti pris de la mettre dans l'impossibilité de gouverner, de la faire périr d'une mort lente. Conséquemment, M. de Polignac et ses collègues ne s'étaient pas trompés en se fondant sur la nécessité pour appliquer l'article 14; la nécessité, le danger de mort existait réellement et de notre aveu.

Cela est logique en apparence, et nous n'entreprendrions point de réfuter cette série de déductions si elles ne renfermaient quelque chose de fort injuste pour le pays. Ici, c'est encore l'ancien ministre qui se retrouve plutôt que le défenseur de M. de Polignac. Oui, il est vrai et très vrai que, dans une portion considérable de la population, il y avait répugnance pour les Bourbons; il est très vrai que, rétablis deux fois par les baïonnettes étrangères, on les considérait comme ne s'appuyant que sur l'étranger; mais des circonstances heureuses pour eux, malheureuses pour nous, nos fautes, et non pas leurs vertus, leur avaient rendu la France; une constitution avait été octroyée, concédée par eux au besoin, à l'impérieuse nécessité des temps, comme ils le disaient.

Cette constitution, les hommes prévoyants en avaient toujours repoussé le principe, mais ce n'était pas le grand nombre. Le grand nombre voulait voir la fixité dans les lois s'établir, à l'abri d'un principe ou d'un autre, peu leur importait. Qu'avaient fait les Bourbons de cette disposition de la majorité de la nation à chercher, aux dépens de quelques sacrifices d'honneur national, un repos à ses longues agitations? Les Bourbons l'avaient exploité à leur profit et au profit de leurs partisans exclusifs. Ils s'étaient arrangés d'un budget voté par deux chambres tant que la situation du pays leur avait procuré des majorités dévouées. Rien de grand, rien de national, rien de sincère n'avait prouvé qu'ils voulussent se réconcilier avec la France. La pressurer sans danger, au moyen d'un leurre de constitution, était leur unique objet. Tout pour eux, tout pour leurs amis, tout pour leurs prêtres, rien pour la France, rien pour ce peuple qu'ils s'efforçaient même d'empêcher d'apprendre à lire. Qu'arriva-t-il d'un tel système de gouvernement? que les classes intermédiaires de la population se réveillèrent à leurs intérêts menacés, et voulurent arriver aux réalités du gouvernement représentatif. Elles voulurent la presse tout à fait libre pour être sans cesse averties par elle; elles voulurent des députés qui ne livrassent plus complaisamment les deniers des contribuables.

Ce fut alors qu'une génération à laquelle M. de Martignac a reproché en termes amers ses complots, ses agitations, et qui n'a jamais conspiré qu'à la condition de payer noblement de son sang ses mécomptes, conçut la volonté ferme d'entrer dans les voies du gouverne-

ment représentatif, de se rallier à cette minorité de la chambre basse, qui gagnait tous les jours, et qui, évidemment, serait une majorité décisive à l'expiration du premier terme de la septennalité. Depuis lors, il n'y eut plus de complots; les procureurs de la royauté légitime n'eurent plus à verser de sang sur les échafauds. On s'exerça à apprendre ce que c'était que le gouvernement représentatif; on y réfléchit, on l'étudia; on se condamna à obéir à la loi quand elle était oppressive, pour avoir droit de l'imposer un peu plus tard à d'incorrigibles adversaires. Ce bon esprit eut des résultats inouïs. Le terme de la septennalité ne fut pas même atteint. Nous eûmes une majorité qui n'était plus dans les intérêts d'une cour bigote et perverse. Alors on dit aux hommes de la restauration : « Il est vrai que nous ne » vous aimons point et que nous vous regardons comme » nos ennemis; mais nous voilà tous sur le terrain de la » loi. Quand la loi contrariera nos sentiments, nous lui » obéirons; mais vous lui obéirez aussi, vous, quand » elle décidera contre vous. La constitution que vous » nous avez donnée n'est pas bonne; mais, telle qu'elle » est, nous nous en contentons. Elle nous suffit pour » vous combattre, pour déjouer vos mauvais desseins. » Si nous venions à la violer, nous nous condamnons à » l'avance, vous aurez droit de faire tomber sur nous le » glaive de la loi; mais, si c'est vous qui la violez jamais, » si vous tentez de vous affranchir des obligations » qu'elle vous impose comme à nous, nous vous exter- » minerons, car nous sommes les plus nombreux. »

Si donc l'article 14 a été appliqué, ce n'est pas, comme l'a dit faussement M. de Martignac, parce que

la France conspirait et que la royauté devait se croire dans la nécessité de se préserver par ce moyen extrême. La France conspirait au grand jour et la loi à la main; c'était la royauté qui ne voulait plus observer la loi, parce qu'elle avait la loi contre ses folles prétentions. D'ailleurs, jusqu'au 26 juillet, la royauté s'était hypocritement défendue d'entendre l'article 14 comme les prétendus oracles cités par M. de Martignac. Nous, au contraire, nous déclarions énergiquement, formellement, et tous les jours, que l'article 14 ne donnait point à la couronne le droit de détruire les lois par ordonnance, et que, du jour où ce pouvoir exorbitant serait exercé, l'état de guerre commencerait pour nous, que nous refuserions l'impôt, c'est-à-dire que nous nous révolterions contre un gouvernement violateur des lois; car plus d'impôt, plus de gouvernement. Pendant un an, la presse a été unanime dans ce langage, sans que la royauté et le ministère du 8 août osassent lui opposer leur doctrine constitutionnelle sur l'article 14. Prétendre, après cela, que la France a trompé la royauté prétendue légitime, qu'elle lui a tendu une sorte de piége, qu'elle a pris feu tout à coup, de la manière la plus inattendue, sur une interprétation sincère de la constitution, c'est oublier étrangement un temps qui n'est pourtant pas bien éloigné de nous. Puissent les orateurs qui succéderont à M. de Martignac se persuader que faire la France coupable pour établir l'innocence de leurs clients, est un imprudent système. La situation des défenseurs est absolument inverse de celle des commissaires de la chambre des députés; ceux-ci ont à fortifier dans la noble chambre un sentiment

qu'elle n'éprouve pas, à beaucoup près, aussi vivement que le public. Les défenseurs ont, au contraire, à faire naître, dans la population de Paris, des dispositions à la pitié, qui, certainement, y sont beaucoup moins prononcées que dans la haute cour. Le meilleur conseil que nous puissions donner aux défenseurs des ex-ministres, c'est de voir un peu moins la cour et un peu plus cette population de Paris, qu'il s'agit de toucher, de persuader, d'amener à ratifier de sa raison, s'il est possible, la sentence qui pourra être rendue par un auguste tribunal. Or, il ne faut pas la blesser dans ses souvenirs et ses sentiments si l'on veut se la rendre favorable.

(*National.*)

[Cinquième audience.]

20 décembre 1830.

La défense est sortie aujourd'hui des voies imprudentes dans lesquelles elle avait été engagée hier par M. de Martignac; elle a renoncé à prouver que c'était par les soupçons injustes du pays, par les complots des associations, par les violences de la presse périodique, que la royauté avait été forcée de se jeter dans les coups d'État. Ce système devait être celui de M. de Martignac, homme de la restauration, compromis par elle, obligé par un sentiment personnel mal combattu, mal déguisé, à mêler continuellement la cause de ses opinions à celle de son client. M. de Polignac avait fait un mauvais choix, nous l'avons toujours pensé; heureusement pour lui la défense est commune ainsi que l'accusation, et ce

que l'un des défenseurs a pu compromettre, d'autres le pourront ressaisir.

M. Hennequin a lutté avec talent contre une position qui n'avait que trop d'analogie avec celle de M. de Martignac. Cependant, averti par l'impression que le plaidoyer de son collègue avait produite la veille, il a fait un premier pas dans le vrai ; il s'en est pris au principe qui, en concédant la charte, avait voulu se perpétuer par la charte et demeurer supérieur à la charte, parce que, dans l'ordre des temps, il existait avant elle. Il a accepté ces vérités que nous faisions entendre nous-mêmes, il y a dix mois, au prix d'une condamnation ; et, reconnaissant que le pays avait pu, par tous les moyens, s'efforcer de rentrer dans ce qu'il croyait son droit originel, il nous a supplié d'accorder que le mauvais principe avait pu, de son côté, se défendre en mesurant à la puissance de nos attaques ses moyens de résister ; que les ex-ministres n'avaient pas créé le mauvais principe, mais qu'ils l'avaient reçu en dépôt ; qu'ils l'avaient trouvé écrit dans la charte, qu'ils avaient dû lutter pour le faire triompher ; qu'ils avaient trouvé en nous une énergie, une volonté, des forces, un ascendant au-dessus de tous les calculs humains, et il a fini par ce trait heureux et profond : « *Votre gloire est leur innocence.* »

Mais il n'y avait qu'un homme étranger (1) par son âge aux violences des deux restaurations, et demeuré par ses opinions pur de tout contact avec les intérêts de la dynastie déchue, qui pût prêter à ce système de défense l'accent si précieux, si puissant, de la vérité. Il n'y avait

(1) M. Sauzet.

qu'un *jeune avocat libéral*, un de ces jeunes gens traités avec tant d'aversion, et parfois de dédain, sous le dernier gouvernement, qui pût dire : « Un grand crime a été » commis, et je l'accorde ; les ordonnances de juillet » furent un attentat abominable contre les droits et les » intérêts du pays ; mais les coupables, ce ne sont pas » les hommes qu'on vous présente ; il n'y a eu de cou- » pable que cette constitution conçue dans la prévoyance » des oppositions nationales qui devaient éclater un jour » contre une famille violemment restaurée ; cette con- » stitution était mauvaise ; je la crois, je l'ai toujours » crue telle ; elle commandait le crime ; elle prévoyait » le cas où la vieille dynastie pourrait, pour se préser- » ver, attenter aux droits des citoyens. Cette constitu- » tion, la vraie coupable, vous l'avez punie, vous l'avez » changée ; vous en avez extirpé la clause qui pouvait » ramener un jour les mêmes violations, la même effu- » sion de sang, les mêmes malheurs ; vous avez déclaré » que la liberté, telle que vous la concevez, n'était pas » possible avec la charte octroyée, qu'elle indiquait » comme moyen régulier de gouvernement l'attentat » aux droits des citoyens. Mais avant que ces droits eussent » été déclarés, par la nouvelle constitution, le résultat » d'un contrat originel, l'attentat n'existait pas, et ce » n'est pas par votre constitution que vous devez juger, » mais par la constitution détruite, la constitution qui » faisait loi quand la guerre civile s'est engagée sur le » sens de son fatal article 14. »

Cette défense n'a point été achevée dans l'audience d'aujourd'hui, et nous n'osons essayer de prévoir quel en sera l'effet au dehors de la chambre, si elle est aussi

fidèlement reproduite que les accusés doivent le désirer. Nous ne nous dissimulons pas qu'elle s'adresse plus aux classes supérieures qu'à cette immense quantité de citoyens que la dernière charte laissait en dehors de ses conditions, et que la charte nouvelle a malheureusement paru craindre aussi d'appeler à l'exercice des droits politiques. Mais nous avons vu la cour se lever aujourd'hui sous le charme de la plus belle improvisation, et dans l'étonnement de cette nouveauté de vues, de cette hardiesse de considérations qu'un jeune homme avait le beau privilége de soulever pour la première fois devant elle, sans crainte d'être mis en opposition avec lui-même, d'être démenti par les actes et les paroles d'une autre époque de sa vie. Ce n'est point le lieu d'essayer de caractériser le beau talent qui s'est révélé aujourd'hui dans la défense de M. de Chantelauze ; mais les hommes qui tiennent tant à nous voir gouvernés, conduits en tout par la corruption des deux ou trois régimes qui ont précédé celui-ci, auront pu voir qu'il y a dans la jeunesse, quand elle est pure, sincère et courageuse, une autorité que ne saurait plus obtenir une vieillesse que les mauvais jours ont trouvée souple, et qui n'a plus à nous montrer que des flétrissures.

M. de Peyronnet a parlé aussi. Il a été ce qu'on l'a vu dans tout le cours des débats, habile, ferme, prodiguant trop, peut-être, les mouvements d'une sensibilité qu'on ne lui connaissait pas, et laissant apercevoir parfois, sous les formes de l'urbanité la plus recherchée, le cœur indompté qui ne pardonne pas sa défaite. (*National.*)

[Sixième audience.]

21 décembre 1830.

Les plaidoiries sont toutes entendues, et déjà M. Bérenger a répondu au nom de la commission de la chambre des députés. Encore une audience, deux tout au plus, et l'arrêt attendu en ce moment par une population agitée, mais qu'attend aussi une postérité qui sera calme et sévère, cet arrêt que nous n'osons prévoir, que nous ne saurions conseiller, et qui se pèse depuis trois mois dans la conscience des juges, sera connu.....

M. Sauzet devait reprendre sa plaidoirie, interrompue hier par la fatigue qu'éprouvait le jeune avocat. La cause de M. de Chantelauze a été plaidée deux fois, car aujourd'hui M. Sauzet a tenu la parole trois heures et est revenu sur les motifs qu'il avait présentés hier, cette fois avec moins de force et avec une prolixité un peu fatigante. On eût voulu moins d'images, moins de fleurs oratoires, moins de périodes à chute d'effet, et quelque chose de moins écrit, de moins appris, dans un discours que la hauteur même de ses considérations obligeait à être simple. Les taches de goût ont disparu dans la péroraison de M. Sauzet, sous l'éclat d'inspirations fort belles; on a été ému; on a oublié qu'il n'était pas permis d'applaudir en présence de la noble cour, et quelques larmes ont coulé, larmes vraiment arrachées à des cœurs ennemis.... Inutile succès, s'il était vrai, comme plusieurs proclamations affichées aujourd'hui, et comme l'état agité du quartier voisin du Luxembourg peuvent le faire craindre, qu'un invincible souvenir, une disposition implacable, poussassent le peuple de Paris à vou-

loir ces quatre têtes, que l'honneur de la haute cour peut, nous le concevons, hésiter à lui livrer.

M. Guernon-Ranville a été regardé depuis le commencement du procès comme en meilleure situation que ses collègues, et, en raison peut-être de ce que cette situation a d'avantageux, il a été défendu d'une manière moins remarquable que les trois autres accusés. Le jeune avocat (1) de M. Guernon-Ranville, parlant le dernier, et après que la cause était discutée sous tous les aspects, a été obligé de se jeter dans des moyens dont la nouveauté a paru un peu étrange. M. Guernon-Ranville, de qui on attendait des explications, n'a point parlé. (*National.*)

[A mesure que le procès des ex-ministres approchait de sa fin, les inquiétudes croissaient dans Paris. Cependant les partis extrêmes qui, peu d'années après, tentèrent des coups de main, n'étaient pas en mesure. C'est dans cette opinion qu'ici l'on considère les inquiétudes qui régnaient comme excessives et non suffisamment fondées ; d'ailleurs on continue à juger que la combinaison qui a mis Louis-Philippe sur le trône est la meilleure que permissent les circonstances, et que rien ne peut lui être substitué.]

22 décembre 1830.

Il y a des conspirations dans l'air ; il en pleut ; on en rêve ; on en imagine, on en raconte partout. Ici, l'on vous apprend qu'une régence carliste est formée et publie déjà ses proclamations ; on nomme les personnages qui en font partie ; on vous dit où ils se réunissent. Là, vous trouvez des gens qui s'entretiennent

(1) M. Crémieux.

d'une vaste conjuration républicaine embrassant la banlieue, les faubourgs, les écoles, les bureaux de journaux. Un petit comité de salut public est préparé ; on y met des noms sinistres et des noms inconnus. Ailleurs, on attend des nouvelles de l'armée autrichienne, à la tête de laquelle s'avancera le duc de Reichstadt ; on se parle à l'oreille d'un gouvernement provisoire déjà constitué en son nom, et qui n'attend que l'issue du procès des ex-ministres pour se déclarer. Cependant, le gouvernement actuel agit avec activité ; on fait honneur à sa police d'une multitude d'arrestations de la plus haute importance. Il n'y a que les gens arrêtés qui ne savent rien. On sort, et l'on rencontre un ami qui se félicite de vous trouver sain, sauf et en liberté ; on lui avait dit que vous étiez du complot bonapartiste, et que vous aviez été enlevé dans la nuit. A quelques pas, un autre vous supplie d'être plus prudent, de vous garder des indiscrets, parce que tout le monde sait que vous êtes du futur gouvernement républicain, ainsi qu'un tel et un tel. Enfin, et pour qu'il ne manque rien à la sécurité publique, on annonce que le peuple ne s'agite à l'occasion du procès des ex-ministres, que par suite d'une grande conjuration qui domine toutes les autres, et dont l'objet très connu est de faire piller ceux qui ont quelque chose par tous ceux qui n'ont rien.

Voilà l'état des esprits à Paris depuis environ trois jours, et il faut le dire pour expliquer aux départements et les proclamations publiées dans la journée d'hier, et ce qui s'est passé le soir à la chambre des députés. Ce n'est pas la première fois qu'on voit Paris en proie à une de ces singulières paniques qui ne prouvent pas le

défaut de courage de ceux qui s'y livrent, mais leur inconcevable goût pour les bruits sinistres, les bruits qui donnent beaucoup à causer, à s'étonner, à s'émouvoir. Cela commence d'ordinaire par les salons, descend plus bas, se propage, s'étend, et puis remonte commenté, augmenté, revêtu de couleurs effrayantes. Ceux qui ont eu la première idée de ces belles choses les reconnaissent à peine quand elles leur reviennent avec tous les embellissements que peut donner une grande circulation, et voilà comme s'établit la prétendue vérité de récits absurdes et alarmants. Quand on voit qu'après tout aucun de ces effrayants fantômes n'a pris assez de corps et de substance pour qu'on puisse le saisir, on se demande comment on a eu assez de légèreté pour se moquer ainsi les uns des autres au prix de la sécurité publique, et l'on cherche quelque autre sujet de bavardage et d'agitation. Cela s'est vu de tous les temps. et notamment pendant la révolution.

Mais, comme dit le peuple, il n'y a pas de fumée sans feu ; cela est juste. Qu'y a-t-il au fond de tous ces récits qui ont trouvé, il y a peu de jours, assez de crédit pour que l'autorité ait cru pouvoir dénoncer à la population de Paris et aux chambres les complots mystérieux et mal définis, qui n'ont produit et ne produiront sans doute l'arrestation de personne? On prévoyait. depuis le jour où l'on s'empara des ex-ministres. qu'il serait impossible que leur jugement ne produisit pas, dans la population qui a été mitraillée par eux, quelque agitation ; on put penser aussi que toutes les opinions. tous les intérêts politiques opposés à l'ordre de choses actuel concevraient l'espoir de profiter de l'agitation:

et de là à prêter à chacune d'elles un projet en forme, il n'y a pas loin. La circonstance si attendue est venue enfin ; on a vu les agitations se borner à ce qui était leur principe et leur unique cause : la question du sort des ex-ministres. La garde nationale a fait son devoir, comme on avait toujours pu s'y attendre, et l'indépendance du tribunal a été respectée.

Les départements apprécieront à leur juste valeur, nous l'espérons, et les troubles qui éprouvent en ce moment le zèle de la garde nationale de Paris, et les récits alarmants qui ne manqueront pas de se produire, après le rétablissement de la tranquillité, dans des intérêts qui ne sont pas positivement ceux de l'ordre et de la dynastie nouvelle. L'intérêt bien entendu de l'immense majorité des citoyens de Paris, c'est, aujourd'hui comme au 30 juillet, la consolidation du trône élevé par la volonté nationale. Laissons à la flagornerie les mots de dévouement, d'amour et de feu sacré, qu'on croyait noyés dans le naufrage de la vieille dynastie. Nous disons que l'intérêt de la population de Paris comme celui de la France entière, c'est la consécration de la royauté révolutionnaire de 1830, parce qu'on ne peut rien mettre à la place, parce qu'elle seule peut garantir à la France et sa grande unité politique et sa belle unité territoriale. La démocratie absolue nous diviserait, nous armerait les uns contre les autres. Une restauration impériale serait, comme toute restauration, la pire des révolutions. Mais si nous ne sommes que vrais en déclarant que la royauté de 1830 nous est nécessaire, que nous ne saurions nous passer d'elle, nous saurons aussi en toute occasion rappeler à cette royauté, dont

nous voulons la splendeur et la durée, qu'il n'y a point de trône glorieux sans une nation florissante, qu'il n'y a point de prospérité pour une nation sans la plus grande étendue possible des droits qui sont le gage de sa liberté ; que, de nos jours, ce n'est plus par le luxe, par la magnificence des palais, par l'appareil des cours, que doit briller un trône populaire, mais par la dignité extérieure du pays, par la supériorité de ses arts et de son industrie, par l'aisance de toutes les classes d'individus qui donnent leur travail, et, au besoin, leur sang à l'État. (*National.*)

[Il y avait certainement eu des projets de profiter du mécontentement que pouvait causer la sentence prononcée contre les ex-ministres, pour attaquer le gouvernement même. Mais ces projets avortèrent, sans causer autre chose qu'une grande agitation.]

23 décembre 1830.

L'aspect de Paris était ce matin menaçant et sombre. L'arrêt rendu par la cour des pairs avait produit, sur une partie de la population, presque l'effet des ordonnances de juillet. Ce soir, on n'entend plus un seul cri de menace. La joie a succédé au trouble ; la crainte des désordres de nuit avait porté les habitants à éclairer le devant de leurs maisons. Cette précaution, qu'on avait prise dans un sentiment triste, donne à Paris, à l'heure où nous écrivons, un air de fête. Ce n'est plus le lugubre éclairage préparé pour des scènes sanglantes, c'est une illumination. Le service de la garde nationale est fini.

Il faut se réjouir de sortir ainsi d'une crise que depuis

trois mois on avait vue s'approcher avec effroi. Les malheurs auxquels on avait pu s'attendre n'arriveront point ; on le doit à l'infatigable zèle de la garde nationale, ou plutôt à l'excellent esprit de l'immense majorité des citoyens de Paris.

On croyait qu'un arrêt qui ne porterait point la peine capitale contre deux des ex-ministres rencontrerait la population de Paris divisée, et pourrait mettre aux prises des hommes décidés à se faire par leurs mains une justice de sang, et d'autres déterminés à tout sacrifier au maintien de l'ordre. Mais heureusement cette division ne s'est pas trouvée aussi profonde qu'on le craignait. Les défenseurs de l'ordre ont su le faire respecter sans employer la force, plutôt par leur attitude, leur nombre, leur langage conciliant, que par leur vigueur. Il n'y a pas eu besoin de ce qu'on appelait, sous le dernier gouvernement, des coups de collier, et, en aucun temps, la garde nationale ne sera propre à un pareil service. D'un autre côté, il n'y avait pas dans la population non armée, et qui, lors de l'adresse pour l'abolition de la peine de mort, cria justice et vengeance, il n'y avait pas, dans cette partie de la population qu'endurcit l'habitude des souffrances, cette soif de sang, ce féroce besoin de supplices, qui, dans des temps de funeste mémoire, l'ont rendue capable d'excès. La population armée a facilement arrêté la colère d'un peuple à moitié vaincu par le progrès de ses mœurs, l'état avancé de sa raison. C'est une victoire de la civilisation sur elle-même.

Toutefois, quelques engagements partiels auraient eu lieu ce matin dans le faubourg Saint-Germain, si une

autre partie de la population, qui n'appartient ni au peuple, ni à la garde nationale, si la jeunesse des écoles ne fût intervenue en criant : *Ordre ! liberté ! union !* et n'eût entraîné avec elle et les détachements de garde nationale, en cet instant menacés, et les ouvriers, qui refusaient de se laisser disperser. L'école Polytechnique, les écoles de Droit, de Médecine et des Arts-et-Métiers, ont traversé ainsi les quartiers de Paris les plus populeux, les plus agités, calmant et fortifiant, d'un côté, la garde nationale, de l'autre, persuadant les ouvriers, et cherchant à faire entrer dans les cœurs des sentiments de miséricorde, dans les esprits le respect de la chose jugée. L'effet de cette intervention de la jeunesse des écoles a été prodigieux. Le peuple s'est mis à la suite des jeunes gens, répétant leurs cris : *Liberté! ordre public!* Deux ou trois heures de cette espèce de promenade de paix ont fatigué la foule, qui s'étonnait d'être arrachée sans effort à ses dispositions violentes du matin, et peu à peu elle s'est dissipée.

Dans la soirée, le roi est sorti du Palais-Royal, et a accompagné à cheval une patrouille formée d'un bataillon de garde nationale. Les cris de : *Vive le roi !* ont retenti partout sur son passage.

L'union est rétablie dans cette puissante et glorieuse population de Paris, qui n'avait dû sa victoire de juillet qu'à l'ensemble incomparable de ses efforts. L'arrêt rendu par la cour des pairs est désormais accepté. La révolution de juillet aura été clémente après la victoire, et il ne faut pas qu'on dise que cette clémence lui a été imposée; car, pas une goutte de sang n'a coulé pour faire respecter l'ordre, et la garde nationale, qui garan-

tissait la liberté du tribunal; la jeunesse, qui est si honorablement intervenue; le peuple, qui ne s'est porté à aucun des excès qu'on paraissait craindre de lui, et qui a été si facilement persuadé, ont tous, en raison des situations différentes, leur part de mérite dans ce grand acte de modération nationale.

Nous ne croyons pas que ce soit l'arrêt de la cour des pairs en lui-même qui ait été défendu par la garde nationale, et il a paru même, aux marques de satisfaction qui furent données hier lorsque, deux heures avant le prononcé du jugement, on annonça la condamnation à mort de deux des ex-ministres, qu'un arrêt plus sévère eût été généralement mieux reçu. Mais la cour des pairs se fût deshonorée, suivant nous, en condamnant les ex-ministres; nous le disons avec la même franchise qui n'a cessé de nous diriger pendant tout le cours du procès entre les accusés et l'accusation. Ce n'est pas que les ex-ministres n'eussent mérité la mort au moins autant que ceux qui périrent, sous la restauration, victimes d'impuissants complots contre l'ordre établi; mais c'est que les membres de la haute cour, presque tous anciens amis politiques des ex-ministres, et plus ou moins engagés dans les mêmes systèmes, n'étaient pas les juges qui pouvaient prononcer la peine capitale, sans que leur conscience se soulevât contre eux-mêmes. Grâce à l'attitude de la garde nationale, la pairie a pu n'user que de la sévérité permise à sa situation.

Qui voudra profiter maintenant de ce résultat inespéré? On le prévoit aisément. Il ne va pas manquer de gens qui prétendront avoir sauvé dans cette circonstance la nouvelle dynastie, précisément parce que le succès

est dû au sentiment de la presque unanimité des Parisiens à l'égard de la dynastie nouvelle. Mais qu'on ne s'y trompe point, qu'on n'aille pas croire à la possibilité d'amener une réaction en faveur de certain système de gouvernement que nous avons appelé la *quasi-légitimité*. La garde nationale a voulu le maintien de l'ordre, elle eût défendu les approches du Palais-Royal avec la même énergie que chacun des citoyens qui la composent mettrait au besoin à défendre sa propre maison ; mais au delà, la garde nationale n'a rien prétendu défendre; elle n'a pas cru appuyer l'esprit trop bien connu de la chambre des pairs; elle n'a pas entendu soutenir les dispositions de la chambre des députés, ni les misérables conceptions qu'on nous a présentées comme les conséquences de la révolution de juillet; elle n'a pas voulu donner à croire qu'elle souscrivtt à 18 millions de liste civile. La garde nationale mesure, nous n'en doutons pas, toute l'importance du service qu'elle a rendu ; elle en veut trouver le prix dans une marche plus franche, plus décidée, plus nationale, et nous croyons qu'elle n'attendra pas qu'on s'endorme encore pour faire connaître à quelles conditions on peut compter à l'avenir sur ses services. (*National.*)

[Quoique le général Lafayette eût, au risque de sa popularité au sein du parti dont il était le plus voisin, concouru à faire triompher la sentence de la chambre des pairs et l'ordre, il n'en fut pas moins destitué par le gouvernement ; il commandait les gardes nationales du royaume.]

25 décembre 1830.

Il y a six jours à peine que le général Lafayette fit

le serment de sacrifier sa popularité et sa vie plutôt que de permettre qu'un peuple irrité violât l'indépendance d'un tribunal suprême, et attentât aux jours d'hommes placés sous la sauvegarde de la loi.

On a vu comment le général Lafayette a tenu parole. A soixante-quinze ans, il a montré l'énergie, l'activité d'un jeune homme. Ces trois derniers jours ont été les plus glorieux, les plus heureux de sa vie; nous disons les plus heureux, car, dans d'autres temps, la fortune ne servit pas toujours ses bonnes intentions, et des lâches purent les calomnier.

Aujourd'hui la chambre des députés A VOTÉ LA DESTITUTION DE LAFAYETTE. Lafayette était au-dessus de toute récompense, cela est vrai; mais on le croyait aussi au-dessus des indignités d'un *parlement croupion*.

La réaction commence; la réaction sera écrasée. On dit qu'elle cherche déjà partout des conspirateurs, et qu'elle a promis d'en trouver. Nous la défions de prouver une autre conspiration que celle qu'elle tramait depuis deux mois, au vu et au su de ceux qui la connaissent et la méprisent.

Allons, vous qui avez bassement trahi la branche aînée des Bourbons, après l'avoir précipitée dans les voies qui l'ont perdue, et où vous tremblâtes de la suivre; vous qui rampiez depuis cinq mois, en flatteurs avilis, sous la souveraineté nationale, que vous détestiez, travaillez à réédifier la légitimité; mais nous vous démasquerons, nous troublerons vos joies, nous vous ferons passer de mauvaises nuits, jusqu'à ce que vous succombiez; et votre règne ne sera pas long.

(*National.*)

[Le gouvernement regardait l'issue de la crise comme un triomphe pour lui; les partis qui avaient songé à un mouvement révolutionnaire la regardaient comme une défaite pour eux; mais la fraction de la presse à laquelle appartenait alors Carrel, disputait sur le sens de cet événement et prétendait qu'il n'impliquait pas le triomphe de ceux qui voulaient arrêter la révolution de juillet ni la défaite de ceux qui voulaient lui donner un plus ample développement au dedans et surtout au dehors.]

26 décembre 1830.

Décidément, qui a été battu dans les journées de décembre; quels sont les vainqueurs, quels sont les vaincus; quels étaient les combattants en présence; qui est-ce qui a droit de chanter victoire au nom de la garde nationale? Ce sont là toutes questions qu'il est curieux et important de se faire, aujourd'hui que les esprits sont plus calmes, moins soupçonneux, moins crédules, et que les bruits de conspiration commencent à retomber sur leurs auteurs.

La garde nationale, c'est tout le monde, ce n'est personne; ce n'est point un parti, c'est la réunion de tout ce qui possède, acquiert, travaille dans toutes les opinions, dans tous les partis: c'est la plus haute et la plus générale expression du grand intérêt de conservation qu'on formule ordinairement par ces mots : *amour de l'ordre*. Les partis qui aujourd'hui se renvoient les accusations de complots, d'insurrections, d'émeutes, étaient tous représentés dans la garde nationale, ou plutôt ils y étaient en masse, les vieux ultra-royalistes de la restauration, comme ceux qu'on appelle aujourd'hui les ultra-républicains; les anciens bonapartistes, si tant est qu'il y en ait encore; les amis d'une sage liberté, et

c'était sans doute la grande majorité ; enfin les neutres, les insignifiants, les égoïstes de tous les régimes; tous, à l'instant critique du procès des ex-ministres, étaient sous les armes, camarades les uns des autres; réunis dans ce commun intérêt de parer à toute surprise, d'empêcher qu'un mécontentement, une exigence populaire, assez fondés, assez faciles à expliquer par les préjugés et les ressentiments de la classe la moins civilisée et la plus souffrante de la population, n'offrissent à un parti ou à l'autre le moyen d'emporter d'assaut l'objet particulier de son ambition, et à quelques misérables la facilité du pillage.

La garde nationale, composée de tant d'éléments divers ou même opposés, prévenue longtemps à l'avance par les soins des mêmes personnes qui crient aujourd'hui victoire, à l'exclusion de tout le monde, stimulée par l'idée qu'il y avait conspiration pour le duc de Reichstadt, conspiration pour le duc de Bordeaux, conspiration pour la république, conspiration de la classe pauvre contre la classe aisée, conspiration enfin de tout le monde contre tout le monde; la garde nationale, disons-nous, sans prétendre résoudre aucune des questions politiques aujourd'hui débattues, sans vouloir décider si les anciens ministres étaient dignes de vivre ou de mourir, si la chambre des pairs ferait bien ou ferait mal de les traiter avec indulgence, si la chambre des députés avait eu, dans un autre temps, raison ou tort de demander exprès pour eux l'abolition de la peine de mort ; la garde nationale, au milieu du croisement de tant de prétentions, d'opinions, d'ambitions opposées, a voulu avant tout l'ordre, avant tout le maintien de la

règle qu'un tribunal investi de la mission de juger doit être libre, avant tout le respect au principe que ce qui est jugé selon la loi est bien jugé. Voilà le rôle dont s'est admirablement acquittée la garde nationale, à la voix de son illustre, il faut déjà dire de son ex-général. coup de gens ont fait taire ce jour-là leur mécontentement particulier, et l'ont sacrifié au maintien de l'ordre. Ce sacrifice, nous en faisons honneur aux hommes de toutes les opinions; car nous avons vu l'habit de garde national porté, dans ces jours, non-seulement par des hommes de la coterie qu'on appelait, sous le dernier gouvernement, *parti de la défection* (1), mais par d'autres aussi qu'on disait de la congrégation, de la contre-révolution, et qui, n'ayant pas suivi l'ancienne dynastie dans son exil, sont restés citoyens, et comme tels ont dû être appelés à faire partie de la garde citoyenne.

La garde nationale, ainsi composée, n'est pas certainement l'expression de la révolution de juillet, et, en fait de système politique, elle n'a rien à exprimer. Elle offre la réunion des plus intéressés au maintien de l'ordre; de ceux qui ont le plus à perdre dans une agitation quelconque; et, comme l'ordre est de tous les temps, de tous les régimes, elle représente un intérêt, un vœu impérissable, un besoin social, mais non point un intérêt, une opinion, une doctrine politique quelconque. Le roi a été pour elle, dans ces derniers jours,

(1) On avait, sous la restauration, donné le nom de *défection* à un groupe de royalistes qui s'étaient séparés du gros de leur parti pour n'avoir voulu soutenir ni M. de Villèle à la fin de son ministère ni de M. de Polignac. Le *Journal des Débats* avait été leur organe. Beaucoup d'entre eux s'étaient ralliés au gouvernement de juillet.

le symbole vivant de l'ordre, et elle a crié unanimement : *Vive le roi!* C'était un cri de ralliement excellent pour se reconnaître au milieu du désordre, quel qu'il fût, quelque intérêt qui le suscitât. Mais ce n'était pas le cri servile de la monarchie pure, le cri des égorgeurs du midi, des assassins de Brune, des plats courtisans de Louis XVIII et de Charles X. C'était un cri d'une signification nouvelle en France, et les pétitions, nous ne dirons pas de la garde nationale, mais des citoyens qui appartiennent à la garde nationale, se chargeront de l'expliquer. Si quelqu'un s'y est trompé, tant pis pour lui.

Après ces trois jours de fatigues, ces trois nuits passées *sous un ciel bleu et froid*, ou, moins poétiquement, à la belle étoile, il n'est pas un garde national qui ne se soit demandé, en rentrant chez lui, à qui profiterait le service extraordinaire qu'il venait de faire. Nous prenons un homme qui ait été sincèrement révolté des ordonnances de juillet, et qui ait vu dans ces ordonnances la légitime condamnation de la dynastie de Charles X. Cet homme, nous n'en ferons pas tout à fait un héros de juillet; mais il aura vu avec plaisir le signal de la résistance donné par la presse périodique; il se sera rendu des premiers à la réunion des électeurs de son arrondissement; il aura fait des vœux pour ceux qui, peu nombreux encore, engagèrent contre la garde royale un combat inégal; il aura mis son habit le matin du 29; il sera descendu dans la rue pour se mêler au peuple, et il sera allé essuyer quelque décharge sur les boulevards, au Louvre ou dans la rue Saint-Honoré; ses preuves de courage faites, il aura chaudement appuyé le projet de faire passer la couronne dans la branche

d'Orléans; il aura été frappé de ce que promettait à la France les habitudes et les vertus bourgeoises du chef de la famille; il aura été en même temps vivement touché de ce qu'il y avait d'intéressement, d'instincts généreux, d'inclinations honnêtes, d'intelligence et d'amour du pays, dans ces infortunés à l'habit en lambeaux, à l'œil souffrant, aux traits affamés, qui avaient su contribuer à la victoire et épargner l'ennemi vaincu; il aura monté la garde sans répugnance, sans horreur, sans honte, à côté d'un de ces êtres loyaux, élevés et misérables, qu'on voyait à la porte des ministères provisoires ou même du Palais-Royal, porter fièrement, en chemise, la tête ou les pieds nus, un mousquet conquis dans la bataille faute d'argent pour le payer. Il se sera, en contemplant, en écoutant peut-être l'étrange factionnaire, son camarade des grandes journées : « Il y a du bon, du noble, du juste, dans ces hommes de la dernière classe qu'on a trop méprisée; il faut faire quelque chose pour le peuple; il faut s'occuper de son sort; en conscience il le mérite; il est en état de l'exiger. » Or, il y a dans la garde nationale un très grand nombre d'hommes comme celui que nous peignons ici, ou à peu près; si ces hommes ne sont pas la majorité, c'est au moins ce qu'il y a de plus honnête, de plus digne du titre de citoyen; ceux-là sont des amis de la révolution de juillet; nous n'en voulons pas de plus chauds, de plus exaltés, de moins raisonnables. Eh bien! nous le demandons, qu'ont-ils voulu, en veillant jour et nuit sur nos places publiques? Croit-on qu'ils aient entendu faire triompher le principe de l'hérédité de la pairie, qu'ils aient exprimé leur satisfaction de la marche de la

chambre des députés, qu'ils aient voulu séparer à tout jamais leur cause de celle du peuple, qu'ils se soient mis à la solde de cette coterie de la chambre qu'on appela d'un mot flétrissant à jamais mérité, la *défection*, de cette coterie qui leur adresse depuis deux jours, par le *Journal des Débats*, ses remercîments, ses dénonciations contre les écoles, contre le ministère, contre les opinions sincères, contre tout ce qui n'est pas elle, tout ce qui ne lui offre pas un marchepied pour revenir aux honneurs, à la puissance, aux tripotages de cour, seuls objets qu'elle poursuivit quand elle semblait faire cause commune avec nous contre le ministère du 8 août?

Le *Journal des Débats* a cru l'instant favorable pour relever le drapeau de la *défection*, et pour entreprendre de persuader à la fois à la couronne et à la garde nationale qu'il n'y a de salut pour le trône et pour l'ordre qu'en se jetant dans les bras des hommes qui conduisirent la restauration jusqu'au ministère Villèle, et qui l'abandonnèrent là, parce qu'il n'y avait plus place pour leur avidité et pour leurs services. Il calomnie sciemment les hommes et les opinions qu'il craint de voir constamment entre lui et ce trône populaire que ses flatteries n'ont cessé de solliciter, d'importuner, de faire rougir depuis deux mois. Il peint comme des factieux, des forcenés, des misérables, ces hommes qu'il eût livrés sans défense à la mitraille de juillet, si l'opinion de la France n'eût pas rencontré des organes plus courageux, plus sincères, plus désintéressés. Il s'étonne aujourd'hui qu'on lui nie l'existence des conspirations dont Paris fut effrayé trois jours avant de savoir qui parlait, qui agitait, qui répandait au sein de la popula-

tion toutes ces défiances. « Comment, dit-il, était-on » instruit trois jours à l'avance du mouvement popu- » laire s'il n'y a pas eu conspiration ? »

On n'était pas instruit du mouvement populaire, mais on le prévoyait ; on ne le prévoyait pas depuis trois jours seulement, mais depuis trois mois, et on le redoutait plus encore depuis le mécontentement qu'avaient fait éclater les efforts imprudents pour sauver, par l'abolition de la peine de mort, la tête des anciens ministres. On savait que le peuple s'agiterait, parce que cela était dans ses préjugés, dans l'état peu avancé de ses lumières, dans la nature particulière de ses ressentiments contre les anciens ministres ; car, si ces hommes étaient pour nous, avant toutes choses, des violateurs de la loi, avant-tout pour le peuple c'étaient des assassins. S'il y a à s'étonner de quelque chose, ce n'est pas de ce qu'il y a eu des mouvements, de ce que l'on a vu reparaître dans les rues de Paris la même classe d'hommes qui engagea le combat en juillet contre les gendarmes et les soldats de Charles X, c'est de la facilité avec laquelle la garde nationale et les écoles ont persuadé le peuple ; car c'était le peuple de juillet, plus peut-être quelques éléments impurs fournis par le naufrage de la contre-révolution et du parti-prêtre. Nous ne nions pas que, sur quelques points, la force n'ait été employée et indispensable ; mais presque partout le peuple a été persuadé, et non pas châtié. L'intervention des écoles a eu un effet prodigieux, et injurier ceux qu'on a dissipés hier par la persuasion plus que par la force, ce n'est qu'une pitoyable faufaronnade. La garde nationale n'en veut pas pour elle.

Mais, dit encore le *Journal des Débats*, s'il n'y avait pas de conspirations, comment les ministres étaient-ils prévenus? Les ministres n'étaient pas prévenus; ils ne savaient rien et n'affirmaient rien; ils avaient recueilli des bruits, et avaient agi prudemment peut-être en ne les méprisant point, en donnant à la garde nationale ce qu'ils croyaient un avis capable de stimuler sa vigilance; mais les bruits en eux-mêmes, d'où venaient-ils? Les hommes de la *défection* doivent le savoir. Supposer des conspirations, et en faire courir le bruit sans pouvoir désigner personne; puis, parce qu'on n'a su désigner personne, vouloir prouver les conspirations par les bruits qui ont couru, c'est une infâme tactique à laquelle les partis ont recouru plus d'une fois, et l'on ne s'y trompe plus. Elle ne réussira pas à ces hommes qui se prétendent les légitimes représentants de la France de 1830, et qui rendraient si volontiers au duc de Bordeaux ce qu'ils croient son droit, à la pairie son hérédité, aux grands colléges le double vote, à la religion catholique ses honneurs, aux courtisans leurs priviléges. Mais ces hommes, on a l'œil sur eux, et, dans l'occasion, on leur prouvera que ce sont eux qui conspirent. (*National.*)

FIN DU TOME PREMIER.

EXTRAIT DU CATALOGUE
DE LA LIBRAIRIE F. CHAMEROT,
RUE DU JARDINET, 13.

Histoire de la révolution française, par M. MICHELET. 7 volumes in-8. Prix : 42 fr.

Ouvrages du même auteur.

Histoire de France au XVIe siècle.

Tome VII : *Renaissance*, 1 vol. in-8. Prix : 5 fr. 50
Tome VIII : *Réforme*, 1 vol. in-8. Prix : 5 fr. 50
Tome IX : *Guerres de religion*, 1 vol. in-8. Prix : 5 fr. 50

Les Révolutions d'Italie, par EDGAR QUINET, 3 vol. in-8. Prix, brochés : 10 fr. 50

Ouvrages du même auteur.

Les Jésuites, 1 vol. in-12 (épuisé). 3 50

L'ultramontanisme, *ou l'Église romaine et la société moderne.* Deuxième édition, 1 vol. in-18 br. (épuisé). 3 »

Ahasvérus. Nouvelle édition, 1 vol. grand in-18 br. 3 50

Enseignement du peuple, 1 vol. in-18. 1 »

Génie des religions, 1 vol. grand in-18. 3 50

Les Esclaves, poëme dramatique en cinq actes et en vers, 1 vol. in-18. 2 50

Histoire universelle, par MM. DUMONT, BURETTE, GAILLARDIN, professeurs d'histoire à l'Académie de Paris, et MAGIN, conseiller de l'Université.

Nouvelle et belle édition de bibliothèque, — 13 vol. grand in-18, format anglais. Prix : 45 fr. 50

Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal de Mazarin, par M. A. BAZIN.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie française le second des prix Gobert.

Seconde édition, revue par l'auteur et augmentée d'une table analytique, 4 vol. grand in-18, format anglais Prix : 14 fr.

Œuvres complètes de Rollin, avec notes et éclaircissements sur les sciences, les arts, l'industrie et le commerce des anciens, par ÉMILE BÈRES, 7 forts vol. grand in-8 à deux colonnes, format du Panthéon littéraire, publiés en trois parties, avec atlas par A.-H. Du-

four, album antique par A. Lenoir, 90 planches gravées sur acier par nos premiers artistes.

DIVISION : *Histoire ancienne*, 3 vol. in-8 et atlas, 30 »
Histoire romaine, 3 vol. in-8 et atlas, 30 »
Traité des études, 1 vol. in-8, avec portrait de l'aut. 10 »

Guide pour le choix d'un état, *ou Dictionnaire des professions*, indiquant les conditions de temps et d'argent pour parvenir à chaque profession, les études à suivre, les programmes des écoles spéciales, les examens à subir, les aptitudes et les facultés nécessaires pour réussir, les moyens d'établissement, les chances d'avancement ou de fortune, les devoirs : rédigé sous la direction de M. ÉDOUARD CHARTON, rédacteur en chef du *Magasin pittoresque*. Deuxième édition, 1 vol. in-8 de 580 pages. Prix : 6 fr. 50

Maistre Pierre Patelin, texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, avec une introduction et des notes, par F. GÉNIN. Édition de luxe tirée à 300 exemplaires, 1 vol. grand in-8. cartonné en toile, doré en tête. Prix : 20 fr.

NOTA. — *Chaque exemplaire est numéroté.*

La Chanson de Roland, poëme de Théroulde, texte critique accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes, par F. GÉNIN, 1 vol. in-8. Prix : 13 fr.

Ou l'Église ou l'État, par F. GÉNIN, 1 vol. in-8. Prix : 4 fr. 50

Légende française : **Voltaire**, par E. NOEL, 1 vol. grand in-18. Prix 4 fr.

Affirmations et doutes, par SAVATIER-LAROCHE, 1 vol. gr. in-18. 3 fr.

Atlas historique de la France, accompagné d'un volume de texte renfermant des remarques explicatives et une chronologie politique, religieuse, littéraire et scientifique, par V. DURUY.

Atlas, 1 vol. in-4 de 15 cartes coloriées ; — texte, 1 vol. in-8, de 576 pages. — Prix de l'ouvrage complet : 12 fr.
On vend séparément :

L'Atlas, 7 fr.; — la Chronologie, 6 fr.; — chaque carte, 60 c.

Dictionnaire de la langue française, glossaire expliqué de la langue écrite et parlée, par M. P. POITEVIN, ancien professeur au collége Rollin, auteur du *Cours théorique et pratique de la langue française*, adopté par le conseil de l'Université, 1. vol gr. in-8 de 1056 pages. Prix : br., 9 fr.; — cart. en toile, 10 fr. 50 ; — rel. bas., 11 fr.

Dictionnaire-Manuel de la langue française, suivi d'un sommaire des principales difficultés grammaticales, par M. P. POITEVIN, ancien professeur au collége Rollin, 1 vol. in-32 jésus de 700 pages. Prix : br., 1 fr. 50; — demi-reliure chagrin, 2 fr. 75 ; — cart. en toile dorée, 2 fr. 50 ; — cart. classique, 2 fr.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.